This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3me ANNÉE

Recueil des Sociétés COLONIALES et MARITIMES

1902

Digitized by Google

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant Antiseptique

Le CRESYL-JEYES est adopté par les Écoles Nationales Vétérinaires, les Services d'hygiène et de désinfection de Paris et des Départements, les Services Municipaux, les Hôpitaux, les Lycées, Abattoirs, etc.

LE CRESYL-JEYES est indispensable pour *Désinfecter et Assainir les Navires, Habitations, Ateliers, les W.-C., Éviers, Puisards, Egouts. Suppression complète des mauvaises odeurs.* Destruction de tous *germes infectieux et tout danger de contagion.*

Le CRESYL-JEYES est le seul désinfectant qui ait obtenu la MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de Paris 1900.

Le CRESYL-JEYES a l'immense avantage de ne pas détériorer, ni le Bois ni les Métaux.

L'efficacité du CRESYL-JEYES et son degré de concentration permettent de l'employer à doses très faibles : 1 p. mille *pour l'arrosage*, de 1 à 2 p. cent *pour la désinfection des locaux.*

Le CRESYL-JEYES est le *Préventif le plus sûr* contre les *Épidémies, Peste, Choléra, Variole, Fièvres.* Assure la supression des larves de Moustiques et tous insectes.

« Le CRESYL-JEYES est le meilleur stérilisant des selles Cholériques, Thyphiques, etc.
(*Annales de l'Institut Pasteur, Janvier* 1895).

Les *Locaux, Egouts. Abattoirs désinfectés* fréquemment au CRESYL-JEYES sont *désertés* par les Rats, Souris et tous Insectes nuisibles — Envoi franco sur demande de la Brochure avec Références et Prix-Courant. — *Remises spéciales aux Sociétés Coloniales-Maritimes et aux Comptoirs d'Exportation.* — Vente en Gros : Crésyl-Jeyes, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris. — *Télégr. : CRESYL-PARIS.*

Eviter les Imitations ou Contrefaçons inefficaces.

N'accepter que les bidons, ou fûts cachetés ou plombés portant les marques et cachets de garantie, ainsi que le nom authentique CRÉSYL-JEYES

PIERRE PEYROT & C°

33, RUE VIEILLE BOURSE, ANVERS, 33

Successeurs de Pierre PEYROT père et de P.-J. BENSON. — *Maison fondée en 1788*

Chevalier de l'ordre Léopold. — Membre du Jury supérieur, Anvers 1894. — Chevalier de l'ordre de N.-D. de Villa Viciosa (Portugal). — Chevalier de l'ordre du Mérite Agricole de France. — Vice-Président du Jury, Anvers 1885. — Médaille d'or, Bruxelles 1896. — Médaille d'or, Paris 1900.

Vins rouges et blancs de Bordeaux, Bourgogne, Portugal, Madère, etc. Cognac, Rhums, etc. — Vin de Champagne mousseux : **Comte Raimond de la Roque**, *Épernay*; médaille d'argent, Bordeaux 1895, médaille d'or, Bruxelles 1896. Qualité supérieure. fr. 2-80. Qualité Dry (sec, fr. 2-90. Qualité extra Dry, fr. 3-60, (2/2 bouteilles fr. 0-40 en plus). 3 p. cent escompte pour comptant.

Ces prix sont ceux par quantité minima de 25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles en transit pour le Congo, emballage et bouchage spécial compris, sur quai à Anvers. — Les caisses sont de 12 bouteilles ou 18 demi-bouteilles.

Pharmacie G. LE MARINEL

106, Rue du Marché aux Herbes, 106

BRUXELLES

Pharmacies Portatives et Articles spéciaux pour Colonies

Médicaments comprimés. Pansements antiseptiques. Accessoires de pharmacie. Instruments de chirurgie. Trousses, etc.

Envoi de nos divers prix-courant sur demande.

Digitized by Google

Vermeulen 120.-

ANNEE 1902.

Recueil des Sociétés Coloniales ET Maritimes

TROISIÈME ANNÉE

TÉLÉPHONE : 2247
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
RAVENSTEIN
BRUXELLES

BRUXELLES
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES DE BELGIQUE
HOTEL RAVENSTEIN
RUE RAVENSTEIN, 3.

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
Librairie Coloniale
RUE JACOB, 17.

1902.

THE HOOVER
Digitized by Google

JV19
A1R31
V.3
1902

233166

INDEX

1er PARTIE

DES SOCIÉTÉS COLONIALES

A) Les Sociétés Coloniales Belges.

Pages.

1) Banques et industries coloniales 1
2) Sociétés commerciales Belges dans l'État Indépendant du Congo . . . 27
3) Les Sociétés commerciales Belges en Afrique 92
   A) Côte occidentale :
      1° Iles 92
      2° Colonies Françaises 93
      3° " Anglaises. 96
      4° " Portugaises 101
   B) Côte Orientale. 111
4) Les Sociétés commerciales Belges en Amérique 116
5) Les Sociétés commerciales Belges en Asie 141
6) Les Sociétés commerciales Belges en Océanie 149

B) Les Sociétés Coloniales Françaises.

1) Banques et établissements généraux de colonisation. 154
2) Les Sociétés coloniales au Congo Français 171
3) Les Sociétés coloniales à la Côte Occidentale d'Afrique. 200
4) Les Sociétés coloniales à Madagascar. 212
5) Les Sociétés coloniales Françaises dans l'Afrique Orientale 226
6) Les Sociétés coloniales Françaises en Orient 231
7) Les Sociétés coloniales Françaises en Amérique 246
8) Les Sociétés coloniales Françaises en Océanie. 258

C) Les Sociétés Coloniales Allemandes.

1° Dans l'Afrique Orientale Allemande 264
2° Dans l'Afrique Sud Occidentale Allemande 270
3° Au Kamerun. 276
4° Au Togo 281
5° En Asie 282
6° En Amérique 284
7° En Océanie 287

THE NEWBERRY LIBRARY
Digitized by Google

Pages.
D) **Les Sociétés Coloniales Anglaises en Afrique** 239
E) **Les Sociétés Coloniales Portugaises en Afrique** 299
F) **Les Sociétés Coloniales Hollandaises.**
1° Aux Indes Néerlandaises Orientales (Java-Sumatra, Bornéo, Célèbes, etc. etc.).
a) Banque et établissements généraux 309
b) Plantations diverses 310
c) Plantations et industrie du sucre. 312
d) Plantations de tabac 314
e) Plantations de café 316
f) Mines. 319
g) Industrie du pétrole 320
h) Tramways-électricité, traction industries diverses 321
2° Aux Indes occidentales (Guyane, Curaçao). 322

2me PARTIE

LES SOCIÉTÉS MARITIMES ET DE NAVIGATION

A) **Les Sociétés maritimes Belges** . . . . . .
1) Sociétés belges de navigation 323
2) Sociétés belges d'armement de constructions et de pêcheries 330
B) **Sociétés Françaises de navigation** 335
C) **Sociétés Allemandes de navigation** 343
D) **Sociétés Anglaises de navigation** 346
E) **Sociétés Hollandaises de navigation** 352
F) **Société Italienne de navigation** 353

3me PARTIE

Liste des Administrateurs et Commissaires avec nom et adresses.

a) Des Sociétés Belges 353
b) Des Sociétés étrangères. 360

Digitized by Google

4me PARTIE

I.

Bilans et Modifications aux Sociétés coloniales Belges en 1901.

I. Banques et Industries Coloniales 370
II. Sociétés belges en Afrique
A. Au Congo 386
B. En Afrique en dehors du Congo 430
III. Sociétés belges en Amérique 439
IV. Sociétés belges en Asie 455
V. Sociétés belges en Océanie 460

II.

Sociétés Coloniales belges fondées en 1901 462

III.

Sociétés Coloniales belges en liquidation en 1901 . . . 482

IV.

I. Modifications aux Sociétés Coloniales Françaises . . 484
II. Sociétés Coloniales Françaises nouvelles 496
1° Etablissements généraux de colonisation 496
2° En Afrique 498
3° En Asie 509
4° En Amérique et en Océanie. 515
III. Sociétés Coloniales Allemandes. 519
Modifications et Sociétés nouvelles
IV. Sociétés Coloniales Anglaises. 524
V. Sociétés Coloniales Portugaises 537
VI. Maisons de commerce aux Colonies Françaises . . . 540
VII. Index renseignant les firmes commercial commandées 567
VIII. Tables des matières 570

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES BELGES

BANQUES COLONIALES ET INDUSTRIES COLONIALES

Société Coloniale Anversoise.

Siége social : Anvers, Rue Rubens, 9

Téléphone : 653. Adresse télégraphique : colonsoise, Anvers. Nys et A B C Code 4 th. Ed.

Administrateurs : *Président* : Thys Albert, lieutenant-colonel; Baron Weber de Treuenfels, Louis ; Balser, A.; G. de Laveleye et Delcommune ; Keuster Léon ; Diehl Albert, adm. délégué; Périer Gaston ; Major Laurent.

Commissaires : Général Baron Jolly ; de Bauer Georges. *Directeur* : Vandertaelen, John.

Bilan : 31 décembre *Assemblée générale* 1er lundi d'avril.
Constitution : 30 avril 1898.

Opérations commerciales, financières et autres, dans les limites les plus étendues, dans tous les pays et spécialement à Anvers. Objet

Elle s'occupera d'une façon spéciale des affaires de commission analogues à celles traitées antérieurement par la firme Ed. Weber et Cie.

5,000,000 fr. ; 10,000 actions priviligiées de 500 fr. ; 20,000 actions ordinaires. Capital.

La firme Weber et Cie fait apport des installations de bureau et de magasin, de sa clientèle et de toutes ses relations commerciales, il est attribué à la Sté commerciale Ed. Weber et Cie, 400 actions Apports.

Digitized by Google

privilégiées entièrement libérées avec les 400 ordinaires y afférentes et 2,400 actions ordinaires.

Répartition. 1° 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions privilégiées avec rapport; sur le surplus 12 p c. pour être répartis entre les membres du Conseil d'administration et le collège des commissaires dans les limites de la loi. Le restant aux actions ordinaires, sauf emploi en tout ou en partie pour la création d'un fonds spécial de prévision.

Resultat. Exercice 1898-1899 : bénéfices net : 317,333,93 fr.

Sur ce bénéfice, le conseil a proposé la distribution d'un dividende de 6 p. c. aux actions privilégiées et 5 francs aux actions ordinaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Actionnaires. à verser sur 7,600 actions nouvelles. 80 p. c. . . . . fr.		3,040,000 »
Premier établissement . fr.	125,153 55	
Amortissement (avant bilan) .	15,000 »	
		200,153 55
Meubles et ustensiles . . . . . fr.		17,585 »
Banques et caisse		1,276.008 92
Portefeuille		965,588 08
Débiteurs divers		429,944 92
Débours pour frêts et frais à décompter .		33.702 08
Marchandises, ...		135 462 94
Titres en dépôts		200,000 »
Fr.		6.298,445 49

PASSIF.

Capital :	
10,000 actions privilégiées de 500 fr. (5,000,000 fr) . . . . . fr.	5,000,000 »
20,000 actions ordinaires	(Pr mém.)
Créditeurs divers	618,980 55
Versements à faire sur titres en portefeuille et participations. . . . . ; .	162,127 31
Compte d'ordre : Cautionnement des administrateurs et commissaires. . . .	200,000 »
Profits et pertes : Solde.	317,337 63
Fr.	6,298,445 49

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Divers . . . . . fr.		121,383 77
Solde en bénéfice :		
Amortissement sur premier établissement . . . fr.	50,153 15	
Disponible	267,184 48	
		317,337 63
Fr.		438.721 40

AVOIR.

Bénéfices. . . . . fr.	438,721 40
Fr.	438,721 40

Digitized by Google

L'Africaine. Banque d'études et d'entreprises coloniales.

Siége social : Bruxelles. Avenue des Arts, 30.

Téléphone 2350. Adresse télégraphique : Végétaux, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Henri HAGE-ORBAN DE XIVRY, Auguste COLLET, Adolphe BERO, Camille D'HEYGERE, Arthur ROOSE, Eugène CAREZ, Alfred ROOSE.

Commissaires : MM. MUSSELY Jules, AMEYE Camille.

Bilan : 31 août.—*Assemblée générale* : dernier mardi de janvier.
Constitution : 13 août 1898.

L'étude et la mise en valeur d'entreprises coloniales quelle qu'en soit la nature, qu'elles aient pour but le commerce, l'industrie, l'exploitation des richesses du sol ou du sous-sol, les travaux publics, les voies de communication ou les transports par terre et par eau. Objet.

Elle peut se charger de l'émission et du placement des titres émis par les sociétés qu'elle constitue ou autres, ainsi que de leur service financier.

3 millions de francs, 30,000 actions de capital de 100 francs, 30,000 actions de dividende. Capital.

Le nombre des actions de dividende ne pourra jamais être augmenté.

1° 5 p. c. pour la constitution du fonds de réserve; 2° 5 p. c. aux actions de capital; sur le surplus 1 1/2 p. c. à chaque administrateur et 1/2 p. c. à chaque commissaire; sur l'excédent, 50 p. c. pour les actions de capital à titre de second dividende, 50 p. c. pour les actions de dividende. Une partie de cet excédent pourra être affectée à la dotation d'un fonds de réserve extraordinaire. Répartition.

Brésilienne, cap. 447, div. 3.500; Bengwella, cap. 200, div. 312; Buzi-Moçambique, cap. 150, div. 75; Crédit Commercial Congolais, cap. 3.064, div. 1.500; Est-Africain, div. 1.848; Guinée-Portugaise, cap. 6.881, div. 7.745; Haut-Kassaï, cap. 285, div. 150; Horticole Coloniale, cap. 1.000, div. 1.857; Lots Congo, 1.000; Luabo, cap. 990, div. 1.000; Lubefu, priv. 25, ord. 25; Monopole du Portugal, priv. 2.858, ord. 231; Emprunt Portugais, L. 20.000; Sucreries et Raffineries en Roumanie, cap. 200, div. 100; Sucreries de l'Afrique Orientale, cap. 3.000; Obligations Royal Trans-Africain, L. 5.000; Trust Colonial, cap. 10.000, div. 75.000; Usines Rosenthal et Foidart, cap. 500, div. 250; Compagnie du Corongoza, cap. 4.400. Portefeuille.

Digitized by Google

Résultats. **Le bénéfice a été de fr. 1,015,021,69. Après l'amortissement il a été distribué 5 % aux actions de capital, un deuxième dividende de 10 francs aux actions de capital, 10 francs aux actions de dividende.**

BILAN AU 31 AOUT 1899.

ACTIF.

Caisse :		
Espèces	fr. 318,053,47	
Coupons à l'encaissement	6,312,50	
		324,365,97
Frais de premier établissement		49,749,19
Mobilier		17,605,30
Compte de banque (débiteurs)		1,172,786,13
Comptes de divers (débiteurs)		2,634,930,90
Portefeuille		3,636,013,10
Participations financières ou syndicales		1,978,188,63
Compte d'ordre, titres en dépôt des administrateurs et commissaires		80,000 »
	Fr.	10,003,639,22

PASSIF.

Capital :	
30,000 actions de capital	3,000,000 »
30,000 actions de dividende sans mention de valeur	mémoire
Comptes de banques (créditeurs)	5,442,316,38
Comptes de divers (créditeurs)	486,301,15
Comptes d'ordre, cautionnement des administrateurs et commissaires	80,000 »
Profits et pertes	1,015,021,69
Fr.	10,003,639,22

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 AOUT 1899.

DOIT.

Frais d'administration		Fr. 46,392,92
Frais généraux		7,771,19
Frais de voyage et d'études		9,781,82
Courtages, changes et commissions		2,287,85
Bénéfice net		1,015,021,69
Réparti comme suit :		
Amortissement :		
Frais de premier établissement	49,749,19	
Mobilier	17,604,30	
10 p. c. à la réserve légale	94,766,82	
5 p. c. aux actions de capital à titre de premier dividende	150,000 »	
Tantièmes aux administrateurs	72,047,33	
10 francs à chaque action de capital	300,000 »	
10 francs à chaque action de dividende	300,000 »	
Solde (pour prévisions fiscales)	23,828,65	
		1,081,235,47

AVOIR.

Intérêts en comptes courants	fr. 100,688,50
Intérêts sur fonds publics	11,204,50
Bénéfices sur émissions	441,048,83
Bénéfices sur réalisations	527,393,55
	fr. 1,081,235,47

Digitized by Google

Société anonyme belge de Verreries coloniales.

Siège social : Anvers, Longue rue Neuve, 139.

Administrateurs : MM. Elie SPELTEN, président, Charles MENDIAUX, Ernest DAYE, Jos. HESSEL; P. OSTERRIETH.

Commissaires : MM. Leonce GROETAERS; F. REISS.

Directeur commercial : M. Adolphe CLOSE.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er jeudi d'avril.
Constitution : 18 août 1898.

La Société a pour objet la fabrication et la vente de tous produits compris dans l'article verroterie et spécialement des perles, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent à cette industrie ou à ce commerce. **Objet.**

280,000 francs : 28,000 actions de 100 francs. Le capital a été porté à 615,000 par la création de 3350 actions émises au taux de 145 francs. **Capital.**

5 p. c., à la réserve légale. 15 p. c. pour les administrateurs; 3 p. c. pour les commissaires, 2 1/2 p. c. pour le chef de fabrication; en tout 28 p. c. Le solde des bénéfices sera distribué aux actions. **Répartition.**

L'assemblée générale pourra statuer sur l'opportunité de la création d'un fonds de réserve spécial.

Le bénéfice pour l'exercice 1898-1899 s'est élevé à la somme de fr. 31,741,56. Il est à noter que toutes marchandises ont été inventoriées au prix de revient alors que plus de la moitié étaient vendues à livrer dans un delai rapproché. Après la défalcation des charges sociales, amortissements, tantièmes à l'administration et à la direction il restait un solde de fr. 17,613,14 qui ont été repartis comme suit : 5 % aux actionnaires : 14,000 francs; le surplus soit 3,613 francs. 14 à une reserve extraordinaire. **Résultats**

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Apport	fr.	80,000, »
Installation		51,252,63
Construction et terrain		90,216,16
Fours, matériel et mobilier		31,368,68
Effets à recevoir		2,249, »
Option		1,015, »
Avances ouvriers		5,054,99
Banque		678,74
Caisse		1,177,56
Marchandises en magasin		55,190,89
Débiteurs divers		32,808,29
	fr.	351,011,94

PASSIF.

Capital	fr.	280,000, »
Créditeurs divers		39,270,38
Pertes et profits :		
Solde bénéficiaire		31,741,56
	fr.	351,011,94

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Frais de fabrication		fr.	36,824,42
Frais de représentation			504,55
Frais généraux			12,172,38
Bénefices à repartir :			
Charges sociales	933,20		
Amortissements	6,345,70		
Réserve légale	1,223,13		
Tantièmes pour administation et direction	5,626,39		
Dividende 5 p. c. aux actions	14,000, »		
A la réserve extraordinaire	3,613,14		
			31,141,56
		fr.	81,242,91
Bénéfice brut sur marchandises		fr.	79,603,25
Intérêts et escomptes			1,639,66
		fr.	81,242,91

Société anonyme pour le Commerce Colonial.

Siège social : rue des Beggards, n° 6, Anvers.

Administrateurs : MM. Jules de BORCHGRAVE, avocat, membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles; Charles DE GRELLE-

Digitized by Google

ROGIER, négociant, Président de la Banque auxiliaire de la Bourse, à Bruxelles; Henri DE GRELLE-ROGIER, négociant, vice-consul de Belgique, à Londres; Victor DHANIS, négociant, administrateur de la Société métallurgique de Boom, à Anvers; Jules HOUDRET, négociant, consul général de l'Etat du Congo, à Londres; Jules VERSPREEUWEN, négociant, échevin d'Anvers.

Commissaires : MM. Henri BERTRAND, agent de change à Bruxelles; Auguste PETEN, raffineur à Anvers; François GRELL, courtier en marchandises à Anvers.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : dernier samedi de juin. — *Constitution* : 20 octobre 1898.

Objet. Opérations commerciales, agricoles industrielles et financières aux colonies et autres pays où elle le jugera favorable à ses intérêts, notamment l'exploitation du caoutchouc et de l'ivoire en Afrique et des produits exotiques en général dans les autres colonies.

Établissements. Cette Société possède des établissements au Gabon (Congo Français) et sur la rivière Mayumba (sud du Congo Français) et a des agences à Axim et à Accra (Côte d'Or) et aux Indes Anglaises.

Capital. 2,500,000 francs, 25,000 actions de 100 francs; 25,000 parts de fondateur. Le nombre de ces parts de fondateur ne pourra pas être augmenté même par voie de modifications aux statuts.

Répartition. 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions de capital; 2 1/2 p. c. à l'administrateur délégué; 1 1/2 p. c. à chaque autre administrateur 1/2 p. c. à chaque commissaire; 3 p. c. à la direction à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement; le restant par moitié aux actions et aux parts de fondateur.

Portefeuille. La Société a pris des participations dans la Floridienne, la Société Anglo-Belge de la Côte-d'Or, la Société des Produits Africains, la Société de l'Est du Kwango, la Mutualité Coloniale et Industrielle.

Résultats. Pour l'exercice écoulé, le bénéfice brut a atteint fr. 458,165,77. Le bénéfice net s'élève à fr. 301,270,33. Sur cette somme, fr. 15,063,52 sont portés à la réserve. Le Conseil d'administration, les commissaires et la direction prélèvent fr. 32,579,80. 3,590,51 sont reportés à nouveau.

Le dividende a été de 9 fr. pour les actions de capital entièrement libérées, de fr. 4.50 pour les autres et de 3 fr. pour les parts de fondateur.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires		Capital	
A verser 75 p. c. sur 11,103 actions	832,725, »	25,000 actions de 100 francs	2,500,000 »
Apports	300,000, »	25,000 parts de fondateur pour mémoire	
Mobilier	5,652,40	Créditeurs divers	292,984,77
Banquiers et Caisse	366,208,30	Effets à payer	1,367,815,57
Portefeuille titres	766,883,25	Versements restant à opérer sur participations	508,053,75
Participations financières	810,380, »	Déposants statutaires	93,750, »
Effets à recevoir	215,499,64	Bénéfice net	301,270,33
Débiteurs divers	810,373,17		
Avances sur Consignations	673,290,45		
Marchandises en magasin	141,671,14		
Comptoirs aux Colonies	57,993,07		
Dépôts statutaires	93,750, »		
	Br. 5,064,374.42		F. 5,064,374,42

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT		AVOIR.	
Frais généraux	114,263,74	Benefice brut	458,165,77
Amortissement frais de premier établissement	42,003,70		458,165,77
Amortissement sur mobilier	628, »		
Balance	301,270,33		
	458,165,77		

BANQUE D'OUTRE-MER.

Compagnie internationale pour le Commerce et l'Industrie.

Siège social : Bruxelles, avenue des Arts, 20.

☎ Téléphone 3968. Adresse télégraphique : Outremer. A B C

Administrateurs : MM. De Volder; J. Urban; Thys; G. de Laveleye; Ch. Balser; Ch. de Bauer; Sir Vincent Caillard; J. Cousin; A. Havenith; H. Lippens; Renouard; Alf. Simonis; Baron von der Heyden. Alex. Delcommune; Ch. Roux.

Commissaires : MM. Bauer; J. Borel; Baron de Borchgrave d'Alténa; A. Laurent; J. Wilmart; Ct Reyntiens.

Digitized by Google

Bilan : 31 mai. — *Assemblée générale* : 15 décembre à 11 heures. *Constitution* : 7 janvier 1899.

Reprendre ou développer toutes entreprises commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières principalement à l'étranger; participer à la fondation de sociétés commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières, en souscrivant une partie du capital ou en faisant des apports. Objet.

32,500,000 fr. : 65,000 actions de capital de 500 fr.; 75,000 actions de dividende. Le nombre des actions de dividende ne pourra être augmenté. Capital.

1° 5 p. c. à la réserve; 2° 5 p. c. aux actions de capital; du surplus : A) 10 p. c. à répartir entre les membres du conseil d'administration, du comité permanent et les administrateurs délégués; B) L'indemnité aux commissaires ; C) Le solde sera réparti par moitié entre les actions de capital et les actions de dividende. Repartition.

La Société s'est intéressée notamment dans les affaires suivantes : Portefeuille.

La *Banque de Bordeaux*, la *Banque Centrale Mexicaine* (cap. 6 millions de piastres), la *Banque Nationale Brésilienne* (cap. 5000 contos de reis), la *Société Coloniale Anversoise* (cap. 5 millions de frs), la *Compagnie du Chemin de fer du* Congo, la *Shantung Eisenbahn Gesellschaft* (Société Allemande, au capital de 54 millions de Rm., créée pour l'exploitation d'une voie ferrée dans le Shantung), la *Société Générale de Tramways Electriques en Espagne* (cap. 20 millions), la *Société des Charbonnages Réunis Laura & Vereeniging* (cap. 6.400,000 frs). la *Société Charbonnière de l'Arva* (*Hongrie*) (cap. 3,400,000 frs). la *Société des Mines de Cuivre de Camaquam* (*Brésil*) (cap. 1,500,000 frs), la *Societe des Hauts Fourneaux de la Moselle* (cap. 12 millions), la *Société Les Grandes Chaudronneries d'Anvers* (cap. 1,200,000 frs), la *Société Sucrière de l'Afrique Orientale Portugaise* (cap 4,500,000 frs), la *Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo*, la *Compagnie des Produits du Congo*, la *Compagnie de Mozambique*, la *Compagnie Internationale d'Orient* (cap. 8,500,000 frs), la *Compagnie des Produits Cibils*, la *Ashanti C° L^d & la Ashanti Lands C° L^d*, the *Marconi International Marine Communication C° L^d* Société constituée au capital de £. 350.000, pour l'exploitation des applications maritimes de la télégraphie sans fil, etc., etc.

Le bilan clôturé au 31 mai accuse un bénéfice de 4,907,493,37 frs; l'action de capital a reçu 36,50 et l'action de dividende 10,000 frs; ce Resultats.

Digitized by Google

qui entraîne un décaissement de 3,125,000. Les réserves statutaires et speciales ont reçu environ 500,000 frs, les frais quelconques ont été amortis dès la première année, et 962,754,47 frs ont été réportés à nouveau.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 MAI 1900.

ACTIF.

Caisse et banque nationale. . . . . fr.		763,710,89
Portefeuille :		
Effets de commerce et bons du trésor belge .		4,517.134.05
Comptes-courants et correspondants :		
Belgique et étranger		1,137,456,70
Reports :		
Belgique et étranger		13,100,930,55
Prêts à termes :		
Montant des avances consenties		3,331,611,19
Fonds publics, actions et obligations . . .		17,210.025,03
Participation financières et titres syndiqués		5,871,006,04
Affaires diverses et syndicats d'études. . .		185.424,43
Immeubles et mobilier		726,708,93
Dépôts de titres.		9,564.120,00
	Fr.	56.410,125,71

PASSIF.

Capital :		
65,000 actions de capital de 500 fr. . . . fr.		32,500,000,00
75,000 actions de dividende (sans désignation de valeur)		»
Comptes-courants :		
Sociétés filiales	2,046,422,01	
Correspondants et divers . . .	651,785,58	
		2,698.207,59
Effets à payer		54.408,33
Réescompte du portefeuille		50,984,22
Engagements divers :		
Versements restant effectuer sur :		
Prêts à terme	955,229,79	
Fonds publics, actions et obligations	3,411,087.69	
Participations financières et titres syndiqués	2,147.719,52	
Affaires diverses et syndicats d'études	120,875,00	
		6.634,912,20
Dépôts de titre		9,564,120,00
Profits et pertes		4,907,493,37
	Fr.	56,410.125,71

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MAI 1900.

DOIT.

Frais généraux, frais d'administration . . fr.		355,193,70
Frais de premier établissement, frais de constitution.		155,011,57
Affaires diverses et syndicats d'études, amortissement des sommes versées sur affaires abandonnées		30,000,00
Frais d'études		5,168,67
Solde créditeur		4.907,493,37
	Fr.	

AVOIR.

Intérêts.		
Intérêts reçus ou acquis et escompte d'effets de commerce . . . . . fr.		1,123.701,97
Intérêts et coupons de titres.		
Coupons et intérêts reçus ou acquis		653,985,69
Bénéfices sur participations, émissions et titres.		
Bénéfices reçus ou acquis		3,665,179,65
	Fr.	5,452,867,31

Digitized by Google

Comptoir des Produits coloniaux.

Siège social : Anvers, Rempart Kipdorp, 48.

Téléphone 1309.

Adresse télégraphique : Procol.
A. B. C. IVTH Edition.

Administrateurs : Alph. LAMBRECHTS, Alexis MOLS, G. BOURDON, Léonce GROETAERS, Prosper CREUTZ, F. REISS.

Commissaires : Jean WACKER, Hector LEFEBVRE.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er lundi d'avril.
Constitution : 3 février 1899.

Toutes opérations commerciales d'importation et d'exportation, toutes affaires de banque, de commission et d'exploitations industrielles, minières, forestières, agricoles, pastorales et autres, tant en Europe que dans les pays d'outre-mer. **Objet.**

Un million de francs représenté par 2000 actions de 500 francs chacune. **Capital.**

5 % à la réserve; 6 % aux actions; 10 % aux administrateurs et commissaires, le solde aux actions, avec faculté de créer une réserve extraordinaire. **Repartition.**

Bénéfices 13.075 fr. 78 qui ont été rapportés sur l'exercice 1900. **Résultats.**

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de premier établissement . . . . fr.	1 »	Capital : 2,000 actions à 500 francs . . fr.	1,000,000 »
Mobilier de bureau	1 »	Créditeurs divers	152,648 26
Portefeuille	740,127,05	Compte d'ordre :	
Débiteurs divers	425,361,20	Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires	75,000 »
Caisse	233,79	Profits et pertes.	13,075,78
Compte d'ordre :			
Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires	75,000, »		
Fr.	1,240,724,04	Fr.	1,240,724,04

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT			AVOIR.	
Prévision patente . . . . . fr.		600 »	Bénéfice brut. . . . . fr.	16,444,55
Amortissements :			Intérêts.	2,640,05
Frais de premier établissement . fr.	4,115,85			
Mobilier de bureau.	1,492,97		Fr.	19,284,60
		5,608,82		
Solde à nouveau		13,075,78		
	Fr.	19,284,60		

Compagnie Anversoise d'entreprises coloniales et Industrielles.

Siège Social : Anvers, Rue des Tanneurs, 39².

téléphone 2510.

Administrateurs : MM. Albert DE BARY, Théodore BRACHT, Hugo MICHELIS, Louis VAN DE PUT, Frédéric JACOBS, baron WEBER DE TREUENFELS, Ernest SUYS, Edouard THYS, Maurice DE RAMAIX, Richard RHODIUS, Alfred OSTERRIETH.

Commissaires : MM. Paulin BAELDE, banquier à Anvers, Jules GEVERS, agent de change à Anvers, Albert KREGLINGER, négociant à Anvers, Alphonse ULENS, avocat à Eeckeren, et Frédéric VANDEN ABEELE, négociant à Anvers.

Bilan : 30 septembre. — *Assemblée générale* : 3me lundi de Janvier. *Constitution* : 16 février 1899.

Objet Toutes affaires commerciales, financières, industrielles, minières, agricoles ou forestières.

Capital. 17,500,000 francs : 35,000 actions ordinaires de cinq cents francs ; 40,000 actions ordinaires. Faculté pour le conseil d'administration d'augmenter le capital jusqu'à 25 millions. Le conseil d'administration pourra, de plus, décider la création d'actions priviligiées de mille francs, jusqu'à concurrence de dix millions de francs, produisant un intérêt de 6 %.

Le nombre d'actions de dividende pourra être augmenté jusqu'à concurrence de cinquante mille francs en tout, par décision du Conseil d'administration.

Les dix mille actions nouvelles seront à la disposition du Conseil

Digitized by Google

d'administration, qui pourra en faire l'emploi qu'il jugera le plus favorable aux intérêts de la Société.

1° 5 °/₀ à la réserve légale, 2° la somme nécessaire pour la rétribution due aux actions priviligiées, avec rappel en cas d'insuffisance, 3° 5 °/₀ aux actions de capital avec rappel ; sur l'excédent : A) 1 °/₀ à chaque administrateur ; B) 1/3 °/₀ à chaque commissaire ; C) le surplus des bénéfices sera partagé par moitié entre les actions ordinaires du capital et les actions de dividende. Le conseil d'administration pourra demander à l'Assemblée générale la création d'une réserve extraordinaire. Répartition.

Le bénéfice a été de fr. 1,057,644,73 après le paiement des frais généraux et intérêts sur versements anticipés, il est resté un bénéfice net de fr. 720,973,39, qui a permis la distribution d'un dividende de 5 °/₀ aux actionnaires. Résultats.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Immeubles, hôtel de la Banque. . . . . fr.	419,134,27	
Maisons et magasins	174,500,00	
Cofres-forts publics et de la Banque	119,500,00	
	713,134,27	
Amortissement. . . .	50,000,00	
		663,134.27
Mobilier	77,748,65	
Amortissement. . . .	12,638,59	
		65,110,06
Portefeuille, Fonds d'Etat . .	150,778,85	
Actions.	2,774,626,50	
Obligations	850,500, »	
		3,745,915,35
Comptes courants :		
Correspondants.	1,211,142,73	
Clients	8,171,262,79	
Comptes-acceptations :		
Banquiers.	3,039,675,45	
Clients	8,451,123,42	
Comptes-reports	481,926,52	
		21,355,130,91
Caisse et Banque nationale		1,212,468,28
Encaissement		400,324,72
Portefeuille. Effets		6,739,185,56
Valeurs déposées en garantie		17,170,874,79
		51,352,143,94

PASSIF.

Capital. . . . . fr.		12,000,000,00
Acceptations :		
Banquiers	3,039,675,45	
Clients	8,423,823,97	
		11,463,499,42
Effets à payer		76,864,34
Comptes courants :		
Correspondants		1,897,360,09
Clients		4,711,416,10
Chèque		3,247,788,55
Valeurs déposées en garantie		17,170,874,79
Intérêts statutaires s. versements anticipés		11,324,79
Réescompte du portefeuille		27,042,30
Réserves statutaires		25,000,50
Profits . . .		720,973,39
		51,352,143,94

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.			AVOIR.	
Intérêts sur versements anticipés. . . . . fr.	11,324,66		Report. Solde des bénéfices 1899-1900 . fr.	2,174,89
Réescompte du portefeuille . .	27,042,30		Intérêts, commissions, escompte, etc. . . .	1,055,469,84
Frais généraux.	298,304,08			1,057,644,73
		336,676,34		
Fonds d'amortissement. . . .	120,000,00			
Réserve statutaire	27,828, »			
Patente	14,555,85			
Dividende 5 p. c.	556,560,00			
Solde à nouveau	2,029,54			
		720,973.39		
		1,057,644,73		

Trust Colonial.

Siège social : avenue des Arts, 30.

téléphone : 2350. Adresse télégraphique : Végétaux. Bruxelles.

Administrateurs : MM. Alfred Roose, Arthur Roose, Henri Hage Orban de Xivry, Auguste Collet, Camille d'Heygere, Ad. Bero, Gust. Brunell de Montpellier.

Commissaires : MM. Jules Mussely, Arnold d'Udekem d'Acoz et Victor de Coen.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée générale* : 3e mardi de novembre.
Constitution : 7 avril 1899.

Objet. Toutes les opérations financières et de crédit de nature à faciliter et à développer les entreprises coloniales.

Capital. 15,000,000 de francs; 150,000 actions de capital de 100 francs, 150,000 actions de dividende.

Répartition. 5 % à la réserve; 5 % aux actions de capital. Sur la somme restante, il est attribué un et demi pour cent à chaque administrateur et un demi pour cent à chaque commissaire.

L'excédent sera distribué par moitié aux actions de capital et les actions de dividende.

Digitized by Google

Le Trust a pris des participations dans les entreprises suivantes : le Sud-Est Africain, la Guinée Portugaise, la Compagnie Générale Franco-Malgache, l'Inhambane, la Compagnie du Luabo, le Comptoir Commercial de Bengwella, la Kadéi-Sangha, la Mobaye, le Syndicat de Colombie, la Compagnie de Gorongoza, l'Abuna. Il a également pris une participation dans le Trust-Colonial Portugais, les mines d'or de Macequece.

Le bénéfice a été de 818,979 frs. 37 et après le paiement des frais généraux il est resté un bénéfice de 717,552 frs. 25 consacré a des amortissements. Résultats.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de premier établissement . . . fr.	222,162,12	Capital : 150,000 actions de capital d'une valeur nominale de 100 francs chacune fr.	15,000,000 »
Immeuble	578,480,47	150,000 actions de dividende sans désignation de valeur	Mémoire
Mobilier	15,706,76	Comptes-courants (créditeurs)	144,090 53
Comptes-courants (débiteurs)	3,956,793,37	Versements non appelés sur titres du portefeuille	1,263,975 »
Prêts sur fonds publics.	3,638,823,43	Compte d'ordre (cautionnement des administrateurs et commissaires)	170,000 »
Comptes divers	16,854,35	Profits et pertes	717,552,25
Fonds publics (actions et obligations) . .	7,845,512,28		
Participations financières.	1,151,256 »		
Compte d'ordre (titres en dépôt)	170,000 »		
Fr.	17,595,617,78	Fr.	17,595,618,78

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux . . . . . fr.	64,220,06	Intérêts en comptes-courants. . . . . fr.	442,743,61
Frais d'administration	25,490,25	Intérêts et dividendes sur portefeuille . . .	88,195 »
Frais de voyage, ports et télégrammes . . .	7,866,16	Bénéfices sur réalisation de titres.	14,826,27
Courtages, changes et commissions	3,850,65	Bénéfices sur participations financières. . .	261,892 »
Solde en bénéfices	717,552,25	Produits de l'immeuble (cinq mois de l'exercice).	11,322,49
Fr.	818,979,37	Fr.	818,979,37

Digitized by Google

Horticole coloniale.

Siège social : Bruxelles, rue Wiertz, 79.

Téléphone 544.

Administrateurs : VAN LANSBERGE, ancien gouverneur des Indes néerlandaises, Jules DE BORCHGRAVE, Félix BETHUNE, Lucien LINDEN, Paul DU TOICT, Joseph BERGHMANS, Arthur ROOSE.
Commissaires : DE WARGNY, Jules MUSSELY, J. STUYCK.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 3e jeudi d'avril.
Constitution : 8 avril 1899.

Objets. Les voyages d'exploration, l'introduction l'achat, la culture et la vente des plantes coloniales et économiques, ainsi que des plantes nouvelles, rares ou ornementales.

Capital 2,400,000 francs : 24,000 actions de 100 francs et autant de parts de fondateur.

Établissements. Les serres de Moertebeke ; les établissements de Woluwe-St-Lambert et leurs établissements à Bruxelles (Parc Léopold).

Répartition. 10 % à la réserve. 5 % aux actions de capital sur le capital libéré, le surplus sera réparti comme suit : 80 % entre toutes les actions de capital et parts de fondateurs 10 % aux membres du conseil et aux commissaires.

Résultats. Bénéfice net 43,540 fr. 49 consacrés à des amortissements.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF			PASSIF.		
Immeubles	fr.	377,013,60	Capital : 24,000 actions de 100 francs	fr.	2,400,000 »
Premier établissement		70,388,95	24,000 parts de fondateur		» »
Marchandises :			Créditeurs divers		85,857,14
A. Serres du Parc Leopold		403,236,25		Fr.	2,485,857,14
B. Serres de Linthout		580,541,50	Solde et bénéfices		43,540,49
C. Serres de Moortebeek		793,117,32			2528387,63
Banquiers et caisses		197,083,74			
Débiteurs divers		107.416,19			
	Fr.	2,527,397,63			

Digitized by Google

Soc. Anon. des fabriques d'Armes réunies
Alb. SIMONIS & Ant. BERTRAND & Fils
22, rue Trappé, LIÉGE

ARMES de chasse, de luxe et d'exportation

Spécialité de Fusils à silex et à percussion pour l'Afrique et l'Asie

Grand stock d'armes de guerre pour tous pays

FOURNISSEUR DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Clouterie mécanique de
A. BAUDOUX
Fontaine-l'Evêque (Belgique)

POINTES ET CLOUS MÉCANIQUES A FROID
(*Spécialité d'articles pour Chaussures*)

Fournisseur de l'État Indépendant du Congo

Téléphone F. n° 5

SOCIÉTÉ ANONYME
ÉLECTRICITÉ & HYDRAULIQUE
Julien DULAIT, Adm^r-Gérant
CHARLEROI (Belgique)

Usines à CHARLEROI (Belgique)
et à JEUMONT (France)

Installations à forfait d'Éclairage électrique et de Transmission d'énergie. (Courants : continu, alternatifs et triphasés)

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Renseignements et devis gratuits sur demande

CONSTRUCTIONS DÉMONTABLES

Médaille d'or, Paris 1900

Pavillons
Magasins
Factoreries
Hangars
pour les COLONIES

Cie des Constructions Démontables et hygiéniques

à PARIS
54, rue Lafayette

à BRUXELLES-IXELLES
17, rue Sans-Souci

Catalogues et devis franco sur demande

Digitized by Google

Fabrique d'Outils en Fer en Tôle et en Acier

WILLIAM VAN DEN ABEELE & C°

ANVERS (Belgique)

Usines et Bureaux : Rue de Bréda à Anvers (Dam)

Spécialité d'Outils pour Chemins de Fer, Mines, Génie Civil et Militaire et Travaux Publics

Pelles et Bêches en Acier, Pioches. Pics. Haches, Hachettes. Houes. Herminettes. Marteaux. Machettes Leviers en fer acéré et en bois ferré, etc., etc.

Spécialité d'Outils pour les Colonies

Cisailles à Mitako

COFFRETS D'OUTILS POUR LES DIFFÉRENTS MÉTIERS

RÉCOMPENSES OBTENUES

Amsterdam, 1883, 1 Médaille.
Anvers, 1885, 3 Médailles
Paris, 1889, 4 Médailles.
Anvers 1894 : Hors Concours Membre du Jury.

Anvers. 1894, SECTION CONGOLAISE. Médaille d'Or

PARIS, 1900, **GRAND PRIX** EN PARTICIPATION.

OSTENDE, 1901, Exposition Internationale d'hygiène et securite maritime,

GRAND PRIX.

Digitized by Google

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DÉBIT.		CRÉDIT	
Frais généraux et divers . . . . . fr.	46,833,44	Solde reporté . . . . . fr.	5,850,92
Solde et bénéfices	43,540,49	Solde du compte « Marchandises ».	84,523,01
Fr.	90,373,93	Fr.	90,373,93

Banque coloniale de Belgique.

Siège social : Bruxelles, 59, avenue de la Toison d'Or.

Téléphone 3594. Adresse télégraphique : Colobank.

Administrateurs : Arthur MORREN, *Président* ; Aug. VANDEN EYNDE, *Vice-Président* ; Adr. HALLET, *Administrateur-Directeur* ; Eugène LE DOCTE, *id. id.* ; Arthur BOLLE ; Joseph CISELET, Camille ECTORS ; Louis LAMBERT.

Commissaires : MM. Hermans DE FAVEREAU, Félix ENGLEBERT, Herman CISELET, Alfred DELEU. *Directeurs* : HALLET Adr. et LE DOCTE Eugène.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : dernier mardi de mai.

Constitution : 27 avril 1899.

L'étude et la mise en valeur d'entreprises commerciales et industrielles tant en Belgique qu'à l'étranger, notamment dans les colonies de tous pays. **Objet**

60,000 actions de capital de cent francs et 90,000 actions de dividende. **Capital**

Le capital pourra être porté à vingt millions par décision du Conseil d'administration.

5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions sur le surplus, 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur 1/2 °/₀ à chaque commissaire le solde à partager entre les actions de capital et les actions de dividende. Toutefois, une partie **Répartition**

Digitized by Google

de ce superbénéfice peut être affectée à la constitution d'un fonds de prévision ou réserve extraordinaire Ce fonds pourra être employé à l'amortissement des actions de capital, soit par tirage au sort, soit par rachat en bourse. Les titres ainsi amortis vaudront comme action de jouissance.

Participations. Forges et Aciéries Neerlandaises à Terneuzen (Pays-Bas); Charbonnages, Mines et Usines de Cossoudarieff-Bairak (Russie), Société Anonyme établie à Bruxelles ; Société Anonyme « La Haute Sangha », Paris; Plantations Amparo à San Thomé et Produits Coloniaux, à Bruxelles; La M' Poko, Société Anonyme des établissements Congolais Gratry à Lille; Sultanats du Haut Oubangui, Société Anonyme, à Paris; La Kotto, Compagnie Coloniale du Haut Oubangui, à Paris; Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, à Paris; Compagnie Coloniale de la Côte d'Or, à Bruxelles; Compagnie d'Orient (Société d'exploitation Industrielle, Commerciale et Scientifique dans les pays d'Orient), Bruxelles; Société Anonyme des Plantations Coloniales du Bassin de la Luki, à Bruxelles.

La Coloniale Industrielle.

Siège social Bruxelles, rue du Parchemin, 13.

téléphone : 4044. Adresse télégraphique : Colindus, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Janssen; de Gelder; Schmitz; le Marinel; Jacques; Poulet; Kervyn de Merendré; Vanderbeek Pasteels, Legrand.

Commissaires : A. Legrelle; baron A. de Gruben; L. de Ram; E. Suys, J. Craen; L. Brison; Smets.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 1er Mardi d'octobre à 4 heures.
Constitution: 17 mai 1899.

Objet. l'Etude et la mise en valeur d'entreprises coloniales.

Capital. 8 millions de francs; 80,000 actions de capital de 100 francs et 80,000 actions de dividende. Le capital peut-être porté à 15 millions de francs.

Digitized by Google

1° 5 p. c. pour le fonds de la réserve; 2° La somme nécessaire pour attribuer aux actions de capital un dividende de 5 p. c. sur le montant libéré. Sur le surplus, il est attribué 1. p. c. à chaque administrateur et 1/3 p. c. à chaque commissaire. Répartition.

Le solde sera réparti par moitié entre les actions de capital et les actions de dividende

Société Ongomo (Congo français); Cie de l'Amérique centrale; Société Industrielle et commerciale pour l'Orient, Canadian Pulp Company. Portefeuille

Le bénéfice a été de 438,300 fr. 57 et après paiement des frais généraux, amortissements, etc., il est resté un bénéfice net de 120,912 frs 96 qui a permis de distribuer un dividende de 5 % aux actionnaires. Résultats.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Actionnaires		3,844,425,00
Immeuble		123,314,45
Frais de constitution sociale	84,206,23	
Amortissement	34,206,23	
		50,000,00
Mobilier	10,273,20	
Amortissement	5,273,20	
		5,000,00
Caisse et banques		2,661,468,60
Reports		650,000,00
Portefeuille	2,704,349,83	
Amortissement	63,129,00	
	2,641,220,83	
Reste à verser pour libération	1,846,425,00	
		794,795,83
Etudes et participations diverses		60,346,33
Cautionnements		230,00
Cautionnements statutaires		41,250,00
Fr.		8,230,830,21

PASSIF.

Capital :	
80,000 actions de capital	8,000,000,00
80,000 actions de dividende	mémoire
Intérêts dus aux actionnaires sur libération anticipative (art. 9 des statuts)	64,667,25
Déposants statutaires	41,250,00
Provision pour patente et impôts	4,000,00
Bénéfices	120,912,96
Fr.	8,230,830,21

Digitized by Google

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.			CRÉDIT.	
Frais généraux . . . . . fr.		106,575,41	Bénéfice sur émissions, participations . . fr.	283,463,20
Frais d'études, missions à l'étranger, etc. . .		39,536,58	Intérêts en comptes courants	154,836,37
Amortissement sur portefeuille.		64,667,25	Fr.	438,300.57
Intérêts sur versements anticipés.		64,667,25		
Amortissements sur frais de constitution sociale. . . . . fr.	34,206,23			
Amortissement sur mobilier . . .	5,273,20			
		39,469,43		
Provision pour patente et impôt. .		4,000,00		
Bénéfices		12[illegible],912,96		
Fr.		438,300,57		
Répartition des bénéfices :				
5 p. c. réserve légale.	6,045,65			
5 p. c. capital appelé	100,000,00			
Reporté à nouveau	14,867,31			
Fr.		120,912,96		

Mutualité Coloniale et Industrielle.

Siège social : Bruxelles, Impasse du Parc, N° 5.

Théléphone 4135 Mutrielle Bruxelles.

Administrateurs : MM. De Grelle-Rogier, président de la Banque auxiliaire de la Bourse; D. Samuel, administrateur délégué de la Banque auxiliaire de la Bourse; V. Dhanis; L. Philippot, administrateur délégué des Glaceries et Charbonnages de Bohême; Max Schnitzler, administrateur de la Banque de crédit commercial à Anvers.

Commissaires : MM. Morreau de Bellaing, propriétaire à Liège; Camille Pelgrims, négociant à Anvers; Jules Bickx, commissaire de la Banque auxiliaire de la Bourse.

Bilan : 30 juin.— *Assemblée* : dernier samedi d'octobre à 3 heures.
Constitutition : 1r juin 1899.

Objet. La recherche, l'étude, la mise en valeur ou le développement de toutes entreprises, opérations ou affaires, quel qu'en soit le but.

Digitized by Google

7,500,000 francs, 75,000 actions de capital de 100 fr. et 75,000 actions de dividende et 12,000 parts de fondateur. Capital.

5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions de capital; 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur; 1/2 °/₀ à chaque commissaire, sur le solde 40 °/₀ aux actions de capital et 40 °/₀ aux actions de dividende; 20 °/₀ aux parts de fondateur. Répartition.

La Société a pris des participations dans les affaires suivantes : la Société Générale Belge-Egyptienne, la Banque Belge de Prêts Fonciers au Brésil, la Société Mutuelle de Tramways, la Compagnie Anglo-Belge de la Côte d'or, l'Association Coloniale, la Compagnie du Zambèze, la Métallurgique Russo-Belge, la Société des Hauts-Fourneaux de Sambre et Moselle, etc., etc. Portefeuille

Le bénéfice a été de 250,243 francs et après le paiement des frais généraux et le escompte d'intérêts sur avances il est resté un bénéfice net de 177, 394 fr. 28 qui a permis la distribution d'un dividende de 5 °/₀ aux actionnaires. Résultats.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		4.552,630, »
Premier établissement. . . .	133,058,92	
Moins amortissement . .	66,558,92	
		66,500, »
Mobilier	3,733,49	
Moins amortissement . .	3,732,49	
		1, »
Caisse et dépôts en banques		372,785,82
Reports et avances sur nantissements. . .		1,704,671,50
Participations financières		917,501,03
Portefeuille titres.		945,397,90
Débiteurs divers et coupons		339,463,97
Dépôts (cautionnements)		120,000, »
Fr.		9,018,957,22

PASSIF.

Capital :	
75,000 actions de capital à 100 francs . . .	7,500,000, »
75,000 actions de dividende (mémoire)	
15,000 parts de fondateur »	
Participations financières, somme restant à verser.	540,938,25
Créditeurs divers	674,365,79
Réescompte d'intérêts sur avances	6,252,90
Déposants (cautionnements)	120,000, »
Profits et pertes	177,394,28
Fr.	9,018,951,22

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais généraux, d'administration et d'études . . . . . fr.	66,595,91
Réescompte d'intérêts sur avances	6,252,90
Solde	177,394,28
Fr.	250,243,09

CRÉDIT.

Intérêts et bénéfices sur opérations diverses, amortissements déduits. . . . . Fr.	250,243,09
Fr.	250,243,09

Digitized by Google

Compagnie Commerciale et Coloniale.

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. DE TOMBEUR Charles; GUILLAUME François; MOSSEVELDE Joseph.
Commissaire : HUSTIN Alfred.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 1er mardi de septembre.
Constitution : 1r juillet 1899.

Objet. Achat et vente, soit en gros, soit en détail, de toutes matières premières et de tout produits et marchandises fabriqués, le commerce d'importation et d'exportation en Belgique et à l'étranger, au Congo et ailleurs.

Capital. 1,500,000 francs, divisé en 15,000 actions de 100 fr.

Objet. 5 p. c. à la réserve, 5 p. c. de dividende aux actions; sur le reste : 15 p. c. aux administrateurs et commissaires, 85 p c.

Compagnie commerciale des Colonies.

Siège : Anvers, rue du Chêne, 9.
Agence : Paris, rue Richer, 52.

Téléphone 655. Adresse télégraphique : Colicom-Anvers. A. B. C IV Ed ; code Watkins; A. I Code. A. Z. Français ; Mercuur.

Administrateurs : MM. Herman et Alfred OSTERRIETH, H. Albert DE BARY, président de la Société Anversoise d'Entreprises Coloniales et Industrielles, Victor MEER, Edouard DE ROUBAIX, Auguste GRISAR, Gabriel TRABIEUX, admininistrateur de la Compagnie Commerciale Française du Congo.
Commissaires : MM. A. DE LAVELEYE-LYNEN, Léon FUCHS et KIRSTEN.
Directeurs : Paul OSTERRIETH et Louis GIELIS.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me lundi d'Août.
Constitution : 14 décembre 1899.

Objet Prendre la suite du département des caoutchoucs de la firme

Digitized by Google

Osterrieth and Cie. La société nouvelle bénéficiera des contrats que cette puissante et ancienne maison avait contractés avec diverses sociétés coloniales belges et françaises et vendra à Anvers notamment, les produits coloniaux (ivoire, caoutchouc, etc.) de la Compagnie Belge des Caoutchoucs du Matto-Grosso (Brésil), de la Compagnie Française du Congo, de la Compagnie Française de l'Afrique Equatoriale, ainsi que d'un grand nombre de Sociétés Coloniales pour lesquelles elles soigne le commerce d'exportation tant pour l'Afrique, les Indes et le Brésil. La société ne pourra en outre d'une manière générale faire le commerce d'exportation et d'importation, participer à la création de toute opération de banque, de commission, d'entreprises industrielles et minières, forestières, agricoles et autres tant en Europe que dans les pays d'Outre Mer.

1 million 500,000 francs ; 3,000 actions de 500 francs. Capital.

5 p. c. à la réserve légale et 5 p. c. d'intérêt au capital appelé : 15 p. c. au conseil. 15 p. c. à la direction et 70 p. c. aux actions. Répartition.

Société générale d'exportation.

Siège social : Anvers, rue Jan Van Lier 5.
adresse télégraphique : Vansas
A. B. C.

Administrateurs : MM. Eug. Eyben, L. Attout-Soenens, Camille Van Santen, Jos. Van Sas, Firm. De Braekeleer.
Commissaires : Vanden Bossche, S. Kinard.

Bilan : 28 février. — *Assemblée* : 1er juin à 11 heures.
Constitution : 1er mars 1900.

L'exportation vers les pays d'outre mer et spécialement vers la Chine et l'Afrique. Objet.

300,000 francs en 600 actions de 500 fr. ; 600 actions de dividende. Capital.

5 % à la réserve; 3 % aux actions de capital; 10 % au conseil d'administration et aux commissaires à se partager selon la loi, le solde par moitié aux actionsde capital et aux parts de fondateurs. Repartition.

Digitized by Google

Association Coloniale.

Siège social : Anvers, rue Leys 12-14

Administrateurs ; B. Cools; Bon Bethune; A. De Dyn; L. Groetaers; J. Leautoud; Alex. Mols; Ritaine Descamps; Ed. Thys.
Commissaires : Ch. De Crane; P. Macau; M. Regemorter.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier samedi de février à 2 heures. *Constitution* : 21 mars 1900.

Objet. Participations dans toutes entreprises coloniales et industrielles, toutes opérations commerciales industrielles, financières, de banque, de crédit, agricoles, forestières, minières, etc.

Capital. 1,000,000 fr. 10,000 actions de 100 fr. 10,000 parts de fondateurs.

Repartition. 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; de capital une somme pour la constitution d'un fonds de prevision, sur le surplus du bénéfice net. 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur; 1/2 °/₀ à chaque commissaire; 10 °/₀ pour le remboursement des actions de capital à 125 fr. celles-ci seraient remplacées par des actions de jouissance; sur le solde, 50 °/₀ à titre de deuxième dividende aux actions de capital et aux actions de jouissance qui les remplacent, les 50 °/₀ restant aux les parts de fondateurs.

Tissus Coloniaux.

Siège social : St-Nicolas (Waes).

Téléphone. Adresse télégraphique

Administrateurs : MM. Willems, Pierre Verwilghen-Joris; Edgar Vercruysse.
Commissaire : Raymond Tilman.

Bilan : 14 juillet. — *Assemblée* : 1er lundi d'octobre.
Constitution : 30 juillet 1900.

Objet. La fabrication et la vente de tissus de tout genre, et tout ce qui se rapporte à cette industrie.

Capital. 200,000 francs, divisé en 400 actions de 500 francs.

Repartition. 10 p. c. à la réserve, 5 p. c. de dividende aux actions; le reste : 18 p. c. aux administrateurs, 20 p. c. à la disposition du conseil

Digitized by Google

d'administration pour le personnel, 2 p. c. au commissiare, 60 p. c. aux actions.

Compagnie Commerciale Belge.

Siège social : place de Meir, 23, Anvers.

Téléphone 505-1718. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. DE BARY Henri, LYNEN Frédéric, DE BARY Georges, HAVENITH Alfred, SCHINCKEL Max.

Commissaires : OSTERRIETH Alfred, VAN DE PUT Louis, STAPPERS Jules.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 15 avril.
Constitution : 23 août 1900.

Cette société continuera spécialement les affaires de commerce et de banque de la société en commandite simple H. Albert de Bary et Cie. Objet.

5 millions de francs : soit 5,000 actions ordinaires de 500 francs chacune et 2,500 actions privilégiées de 1,000 francs chacune, entièrement versés et 5,000 parts de dividende. Capital.

5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ aux actions privilégiées avec rappel; 5 °/₀ aux actions ordinaires sans rappel; 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires, sur le solde et éventuellement après un prélèvement pour la créaticn d'une réserve extraordinaire à déterminer par l'assemblée générale, 20 °/₀ à M. Albert de Bary ; 50 °/₀ à répartir entre les administrateurs délégués et les administrateurs, directeurs. le solde final à partager par moitié entre les actions ordinaires et les parts de dividende. Répartition.

Pépinières Coloniales.

Siège social : Schaerbeeck, rue des Palais, 37.

Téléphone 474. Adresse télégraphique

Administrateurs : MM. Edmond PARET, Emile PARET, Prosper BONNEVIE, Hugo VAN BERESTEYN, A.-L. GODEFROY-LEBEUF, Eugène POISSON.

Commissaires : MM. Henri STAUB, A.-J. FRICKE.

Digitized by Google

Bilan : 31 mai.—*Assemblée* : le 2me jeudi de septembre ou le lendemain, si c'est un jour férié. — *Constitution* : 2 octobre 1900.

Objet. Mise en valeur d'entreprises coloniales aux îles Canaries ou ailleurs; culture et vente des plantes coloniales et autres; commerce, industrie, exploitation du sol et du sous-sol.

Capital. 75,000 francs en 750 actions de 100 francs; 750 actions de dividende sans désignation de valeur.

Répartition. 5 p. c. pour la réserve légale; 5 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. comme gratification aux employés; 2 p. c. à chaque administrateur. Le solde sera partagé par moitié entre les actions capital et les actions de dividende.

Digitized by Google

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

DANS L'ÉTAT INDEPENDANT DU CONGO

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

Siège social : 24, rue Bréderode, Bruxelles.

Téléphone 564. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Jules Urban, *Président;* Alb. Thys, *Administrateur-délégué;* Ern. Cambier; Georges de Laveleye; Ed. Despret; H. Lippens; Valère Mabille; Eug. Meeus; O. Neef-Orban; Alf. Simonis; Alb. de Bary.

Commissaires : MM. Fr. Bosquet; Em. Delcommune; J. de Hemptinne; baron Weber de Treuenfels; Sam. Wiener; A. De Volder.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 3me mardi de décembre.
Constitution : 29 décembre 1886.

L'étude, la construction et l'exploitation de chemins de fer, voies de communications terrestres ou fluviales ainsi que toutes opérations d'industrie et de travaux publics, de commerce et de finance dans l'État Indépendant du Congo et territoires environnants. **Objet.**

La compagnie provoqua successivement la création de six autres sociétés : 1° La Compagnie des Magasins généraux du Congo. — 2° La Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo. — 3° La Compagnie du Chemin de fer du Congo. — 4° La Compagnie des Produits du Congo. — 5° La Compagnie du Katanga. — 6° La Compagnie du Lomami. **Filiales.**

2,000 actions de 500 francs, 1re émission, 1,000,000 francs; 454 actions de 500 frs, 2e émission, 227,000 francs, soit 1,227,000 frs. **Capital.**

5 p. c. la réserve; 5 p. c. aux actions; 10 p. c. au conseil d'administration et au collège des commissaires; 10 p. c. aux actions numérotées de 1 à 4,000; 80 p. c. à partager entre toutes les actions indistinctement sauf décision contraire de l'assemblée. **Répartition.**

Digitized by Google

Dividendes	Exercice clos en :	1888	1889	1900	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
		25	75	25	25	25	0	0	0	0	25	65	275	175

Portefeuille

Compagnie des Magasins Généraux du Congo 80 actions de 500 francs	40,000	fr.
Compagnie du Chemin de fer du Congo, 250 actions ordinaires de 500 francs	260,000	»
Compagnies des Produits du Congo, 50 actions de 500 francs. . . . . , . .	25,000	»
Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo, 700 actions privilégiées de 500 francs . .	350,000	»
Compagnie du Katanga, 420 actions privilégiées de 500 francs.	214,000	»
d'Abyssinie, 40 actions privilégiées de 500 francs .	20,000	»
Compagnie du Lomami, 100 actions privilégiées de 500 francs	155,000	»
Société Sud-Kamerun, 310 actions ordinaires de 500 francs.	25,000	»
Banque d'outre Mer, 2400 actions de 500 francs . .	1,200,000	»
Syndicat des tubes vaporisateurs Ortmans et Cie . .	2,000	»

POUR MÉMOIRE :

1000 actions ordinaires de la Compagnie du Katanga
111 parts de fondateur de la Compagnie du Chemin de fer du Congo.
80 parts de fondateur de la Compagnie des Produits du Congo.
80 actions ordinaires de la Société anonyme belge pour le développement de l'industrie et du commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie,
30 actions ordinaires de la Compagnie du Lomami.
50 actions de jouissance de la Société Sud-Kamerun.

Résultats. Les bénéfices nets sont pour l'exercice 1900 se sont élevés à 781,331,86 fr. permettant outre l'amortissement et les sommes revenant aux administrateurs, la distribution d'une somme de 5 °/₀ à titre de premier dividende aux actions et un deuxième dividende de 150 fr. par action.

Digitized by Google

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Portefeuille			fr 1,966,500 »
Fonds disponibles à la Société Générale			91,862,80
Mobilier			1 »
Matériel fluvial			195,053,86
Débiteurs divers			48,340,50
Annuités à recevoir			610,375,20
Terres concédées			69,248,75
Collections du *Mouvement géographique* et du *Congo illustré*			1 »
Collections photographiques			1 »
Comptes d'ordre :			
Société Générale : titres en dépôt :			
Du portefeuille	3,746,290 »		
Des cautionnemts	112,500 »		
Des déposants	10,000 »		
		3,868,790 »	
Cautionnements de MM les administrateurs et commissaires		70,800 »	
Déposants d'actions de la Société		2,000 »	
			3,940,790 »
			Fr. 6,922,183,11

PASSIF.

Capital :			
2,000 actions de 500 fr., 1e émission		1,000,000 »	
454 — — 2e —		227,000 »	
2,454 actions de 500 francs			1,227,000 »
Versements restant à faire sur titres en portefeuille			134,875 »
Fonds de réserve légale			104,021,73
Dividendes restant à payer			7,965 »
Créditeurs divers			532,535 74
Escompte des annuités à recevoir			193.673,78
Profits et pertes : Bénéfice			781 331,86
Comptes d'ordre :			
Société Générale : titres en dépôt :			
Du portefeuille	3,746,290 »		
Des cautionnemts	112.500 »		
Des déposants	10,000 »		
		3,868 790 »	
Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires		70 000 »	
Déposants d'actions de la Société		2.000 »	
			3.940,790 »
			Fr. 6,922.183.11

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.

Frais généraux en Europe	fr. 21,870,12
Perte sur l'exploitation du journal *Le Mouvement géographique*	3,762.91
Amortissements divers	1,181,20
Solde · Bénéfice	781,331,86
	Fr. 808,146,09

CRÉDIT

Solde de l'exercice précédent	fr. 30,065,59
Intérêts, commissions et divers	77,231,40
Bénéfice sur réalisations de titres	700,849.10
	Fr. 808.146,09

Digitized by Google

X

Compagnie des Magasins Généraux du Congo.

Siège social : 19, rue Bréderode, Bruxelles.

Téléphone 3009. Adresse télégraphique : Boma-Bruxelles. A. B. C.

Administrateurs : Albert THYS, *président*; J. CALONNE, Emile DELCOMMUNE, J. THIRIAR.
Commissaires : : MM. E. CAMBIER, VAN KEERBERGHEN, P. DESTRÉE.

Bilan : 31 décembre.—*Assemblée* : 3me mercredi d'août, à 11 heures du matin.

Coupons : chez MM. Balser et Cie.—*Constitution* : 28 octobre 1888.

Objet La création d'hôtels, l'établissement de magasins, acquisition, exécution et exploitation de tramways au Congo.

Capital. 2,400 actions de 500 francs chacune, formant un capital de 1,200,000 francs.

Établissements. La Société a installé des factoreries à Pangu, Cachoô et Dumba dans la Loangé (affluent du Kassaï); elle posséde des établissements dans le Bas-Congo : Banane, La Luki, Boma, Matadi, Tumba, Boko, Dolo, Kinchassa.

Répartition. 5 p. c. à la réserve; 1er dividende de 5 p. c. aux actions de capital; sur le reste 3 p. c. à chaque administrateur; 1 o/o p. c. à chaque commissaire; 20 p. c. pour renumérer les agents en Afrique ; le solde aux actions.

Résultats. Exercice : 1889 à 1897 : 0 ; 1898 : 25 fr. 1899 : 25 fr.

L'exercice 1898 a donné un bénéfice net de 108,658 fr. 66 c., celui de 1899, un bénéfice de 78,831 francs, cette diminution est due au nombre de blancs qui a diminué par suite du licenciement d'une partie du personnel du chemin de fer qui a amené la suppression des établissements de l'Inkissi et de la cantine volante où les ventes étaient très considérables.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT.		AVOIR.	
Bas-Congo :		Capital . . . . . fr.	1,200,000 »
Immeubles au Congo . . . . . fr.	130,397,29	Réserve légale	16,710,73
Mobilier à Bruxelles, dans le Bas-Congo et matériel de navigation dans le Bas-Congo	22,408,80	Fonds d'admortissement sur immeubles et mobilier	40,000 »
Espèces en caisse	23,664,80	Créditeurs divers	146,826,54
Marchandises en magasin dans les établissements ou factories du Bas-Congo et en cours de transport	577,071,87	Compte pour ordre	78,750 »
Loange-Kassaï :		Profits et pertes	78,831 75
Frais de premier établissement, immeubles, mobilier, matériel de navigation et autres, marchandises d'échange, vivres, produits africains et divers dans les factories de la Loange-Kassaï	348,012,92	Fr.	1,561,119,02
Debiteurs divers	380,813,35		
Compte pour ordre	78,750 »		
fr.	1,561,119,02		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux . . . . . fr.	193,459,99	Solde de l'exercice précédent . . . fr.	43,225,73
Pertes sur mauvaises créances, différences sur inventaires et divers	87,792,30	Bénéfices sur exploitations diverses . .	316,858,31
Repartition des bénéfices nets :		fr.	360,084,04
Réserve légale	3,941,58		
Dividende 5 p. c., soit fr. 25,00 sur 2400 act.	60,000, »		
Solde à nouveau	14,890,17		
Fr.	360,084,04		

Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo.

Siège social : 17, rue Bréderode, Bruxelles.

téléphone : 3630 adresse télégraphique : Kassaï Bruxelles.

Administrateurs : MM. Alb. Thys, *Président*; baron L. Weber de Treuenfels, *Vice-Président*; Ch. Balser, E. Cambier, J. Chailley-Bert, comte de Montebello, Georges de Lavelleye, A. Laurent, Em. Delcommune, A. Delcommune, Valère Mabille,

Digitized by Google

Commissaires : MM. comte H. D'URSEL, J. DE HAAS, Lionel ANSPACH.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3e mercredi d'octobre à 11 h. *Coupons* : fin octobre, Balser et Cie. — *Constitution* : 10 décembre 1888.

Objet Toutes opérations commerciales, industrielles, minières et autres en tous pays, spécialement dans l'Etat Indépendant du Congo.

Capital. 5,050,000 francs : 10,100 actions de 500 francs et 12,000 actions ordinaires.

Répartition. 1° 5 p. c. à la réserve. — 2° 6 p c. aux actions privilégiées, avec rappel. — 3° Sur l'exédent 1 p. c. à chaque administrateur, 1/3 p. c. à chaque commissaire, 4 p. c. au plus a la direction; 10 p c. au moins pour rembourser au pair les actions privilégiées par tirage au sort, 10 p. c. à la disposition du conseil pour rémunérer les services rendus par les agents en Afrique : 4° Le surplus à titre de dividende aux actions ordinaires.

Dividendes

Exercices; 1889	90	91	92
Actions privil : 30	30	30	30
Actions ordin. : 30	10	10	20

Pour l'exercice : 1897 : Le conseil d'administration proposa le paiement des coupons arriérés des années 1893, 94, 95, aux actions privilégiées. Pour l'exercice 1898 : 60 francs à 9,932 privilégiées, coupons 8 soit 9595,920 fr. — 30 francs à 12,000 ordinaires, coupons 9 soit 360,000 fr. 855000 francs ont été consacrés au remboursement au pair d'actions privilégiées.

Pour l'exercice 1899 le bénéfice net a été de 2,273,821 francs qui a permis le remboursement de 473 actions privilégiées et le paiement du coupon N° 10 des actions privilégiées par 30 francs et celui des coupons N° 10 des actions ordinaires par 90 francs.

Portefeuille Fr. 931,713,96. Les valeurs en portefeuille se décomposaient, au 31 décembre 1899, comme suit :

a) 800 actions priviligiées de 500 francs de la Compagnie du Lomami 400,000; *b*) 388 actions ordinaires de la Compagnie du Lomami, sans désignation de valeur; *c*) 939 obligations 4 p. c. de 500 francs de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, à leur prix d'achat 469,500; *d*) Titres de la Société Sud-Kamerun exclus du Syndicat des ventes : 50 actions ordinaires, valeur nominale 25,000 francs, sur lesquelles il reste à verser 18,750 francs, évaluées à la somme versée 6,250 francs. 567 titres de jouissance sans

Digitized by Google

Comptoir de vente de Ciments Portland et Matériaux de Construction

ALBERT DE RUYSSCHER & C°

3, Rue Jan Van Lier, 3

ANVERS

Télégrammes : DERUYSSCHER-ANVERS

Codes used : A. B. C. & A. I.

Téléphone : 2661

Spécialité de tout genre de MATÉRIAUX pour les COLONIES

ENVOI DE PRIX ET CATALOGUES SUR DEMANDE

Möller & Cie

Hagen en Westphalie (Allemagne)

Fabrication et exportation d'Articles en fer, acier, cuivre et Quincaillerie de toutes sortes

Catalogues illustrés en allemand, français, anglais et espagnol.

Spécialité : ARTICLES DE TRAITE

ARMINIUS.

POUR L'EXPORTATION EN AFRIQUE

Représentant à Bruxelles :

Mr S. L. BEER, rue du Progrès, 78.

Photographie

PLAQUES

DE CONINCK

SPÉCIALES, RAPIDES POUR INSTANTANÉS

Tropicales préparées pour les climats tropicaux

En vente chez les principaux revendeurs du pays et de l'étranger

INSTRUCTIONS ET TARIFS

Usine à vapeur et bureaux : 162, Kaisons aux Anguilles

Téléphone 1027 **GAND (Belgique)**

Télégraphe : **Photo-Gand.**

ARTICLES

POUR LA

CÔTE D'AFRIQUE

Neptunes, Manilles ou Bracelets, Barrettes, Ressorts laiton ou Tohongs

Fabrique Spéciale de Sonnettes, Clochettes, Grelots, Timbres

G. DAGAND

PARIS — 21, RUE DU CHATEAU-D'EAU, 21 — PARIS

AGENT pour la BELGIQUE, J. LEPINGLE, 25, Rue Emmanuel Hiel, BRUXELLES.

Digitized by Google

COMPAGNIE FRANÇAISE
DU
SEL AGGLOMÉRÉ POUR L'EXPORTATION
VINCENT & Cie
Siège social : Boulevard Malesherbes, 28, PARIS

FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

FABRICATION DE SEL PUR
en Blocs inaltérables

BLOCS DE TOUTES FORMES
et de tous poids
Facilement transportables
sans emballage
et résistant à l'humidité

Vente dans toute l'Afrique
NOTAMMENT :
au Soudan,
Congo français et belge
Mozambique,
Abyssinie, Madagascar.
AMÉRIQUE DU SUD
Etc., Etc.

Exposition Universelle de Paris 1900 :
GRAND PRIX

4 Bons Savons

1. Le « Sunlight Savon »

sans rival pour le ménage et la lessive en particulier. Il économise du temps, de l'argent et du travail.

2. Le « Savon Brooke »

Marque « Le Singe »

polit, récure et nettoie vaisselle, couverts, couteaux, faïences, porcelaine, cuivre, étain, bronze, poteries, boiseries, linoléums, marbres, lampes, globes, verres de lampes, matériel de bain, etc., etc (remplace avantageusement les pâtes qui oxydent les objets).

3. Le « Savon Salvator »

Antiseptique et Désinfectant

est indispensable : Pour assainir les appartements, en cas de maladies contagieuses et d'épidémie, pour laver le linge des personnes malades et pour détruire les miasmes, combattre les émanations malsaines, pour enlever les mauvais odeurs, etc.

4. Le « Savon Swan »

Marque « Le Cygne », blanc flottant

est précieux pour laver les mousselines, les cachemires, les damas, les flanelles, rubans, soies noires et blanches, les dentelles, voilettes, etc.

Savonneries LEVER, Frères, Soc^té An^me Belge, BRUXELLES.

Digitized by Google

désignation de valeur; *e*) Titres de la Société Sud-Kamerun remis au Syndicat des ventes : 50 actions ordinaires série A, 1,033 titres de jouissance 54,713,96 francs évaluées aux sommes versées *pour solde*, par le Syndicat, aux caisses de la Société; *f*) la participation dans le Syndicat des Tubes vaporisateurs Ortmans et Cie 5,000 francs, sur laquelle il reste à verser 3,750 francs, évaluée à la somme versée 1,250 francs.

Convention avec la Cie pour le commerce et l'Industrie.

A la suite des renseignements fournis par la Société du Haut-Congo, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie a fait choix, dans le bassin de la Momboyo-Busira, de 140,000 hectares de terres (environ). La Compagnie du Chemin de fer du Congo a décidé, d'accord avec l'Etat Indépendant du Congo, de choisir dorénavant ses concessions de terres dans le bassin de la même rivière, l'Etat, de son côté, s'engageant, à n'aliéner aucun terrain dans cette région jusqu'au 30 juin 1903.

C'est la Société du Haut-Congo qui a pris possession avec ses agents, au nom des Compagnies alliées, des terrains qui leur ont été attribués, qui a érigé à ses frais des factoreries et noué des relations commerciales. Les conditions dans lesquelles cette exploitation se poursuit ont été déterminées entre les Conseils d'administration des trois Sociétés intéressées. Ces arrangements, tout en liant les parties en cause, ne seront toutefois convertis en arrangements définitifs qu'à la date du 1er janvier 1902, si, d'ici à cette date, d'autres négociations poursuivies, sur un plan élaboré de commun accord, n'ont pas abouti. En attendant, depuis le 1er janvier 1900, une redevance de 1 franc au kilo d'ivoire et de fr. 0.25 au kilo de caoutchouc est payée à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie et à la Compagnie du Chemin de fer par la Société du Haut-Congo, sur tous les produits sortant du bassin de la Momboyo-Busira. En tout état de cause il résulte des arrangements dès aujourd'hui conclus que la Société du Haut-Congo s'est assuré, moyennant le payement de la redevance ci-dessus indiquée et d'une redevance supplémentaire représentant 25 p. c. des bénéfices nets, l'exploitation, pendant 30 ans, des terrains possédés dans le bassin de la Momboyo-Busira par la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie et par la Compagnie du Chemin de fer du Congo (en tout 740,000 hectares environ). Les mêmes arrangements stipulent, à l'expiration de ce délai de 30 ans, un droit de rachat à des prix équitables, en faveur de la Société du Haut-Congo, sur tous les terrains dont l'exploitation lui est aujourd'hui confiée.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899

ACTIF.

Caisse . . . . . fr.		1,894,50
Portefeuille		931,713,90
Marchandises de provenance européenne .		1,497,348,42
Marchandises de provenance africaine .		3,849,882,55
Vivres en Afrique		135,514,53
Terrains et immeubles en Afrique . .		753,627,59
Caisse en Afrique		45,943,01
Matériel fluvial		547,274,94
Matériel divers et mobilier		147,874,16
Bétail et basse-cour		10,340,88
Mobilier en Europe		3,970,01
Débiteurs divers		2,931,305,59
Comptes d'ordre :		
Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires		180,000, »
Déposants d'actions de la société . .		74,000, »
Fr.		11,110,780,14

PASSIF.

Capital :		
8,222 actions privilegiées de 500 francs	4,111,000, »	
1,878 act. privilégiées amorties	939,000, »	
12,000 actions ordinaires sans désignation de valeur . .	»	
		5,050,000, »
Réserve statutaire . . . . . fr.		270,250,87
Effets à payer		6,525, »
Actions à rembourser		846,000, »
Coupons à payer :		
Sur actions privilégiées . .	36,270, »	
Sur actions ordinaires . .	33,480, »	
		69,750, »
Compte d'assurance et de prévision . .		152,865,56
Prévisions pour frais divers à débourser en 1900 sur opérations touchant 1899 .		740,654,59
Créditeurs divers		1,445,914,76
Comptes d'ordre :		
Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires		180,000, »
Deposants d'actions de la société. . .		74,000, »
Solde profits et pertes		2,273,821,56
Fr.		11,110,780,14

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais divers en Afrique . . . . fr.	1,471,385,35
Impositions payées à l'Etat Indépendant du Congo et au gouvernement français .	456,830,22
Frais d'Europe :	
Changes, commissions et divers . . .	16,085,60
Loyer et contributions	2,279,98
Frais généraux divers	16,978,91
Indemnité fixe aux administrateurs et commissaires	14,400, »
Personnel de l'administration centrale .	62,547,54
Droits de patente	73,981,62
Amortissement sur matériel fluvial . .	34,740,16
Solde en bénéfices	2,273,821,56
Fr.	4,423,040,94

CRÉDIT.

Solde a nouveau . . . . . fr.	97,541,63
Escompte sur factures	10,891,48
Compte d'intérêts	95,194,15
Différence de change	12,10
Bénéfices sur operations en Afrique . .	3,901,447,73
Bénéfices sur portefeuille	49,713,96
Reliquat de la provision faite pour payement en 1899 des frais grevant l'exercice 1898.	268,239,89
Fr.	4,423,040,94

Digitized by Google

Compagnie du Chemin de fer du Congo.

Siège social : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Téléphone : 564. Adresse télégraphique : Matadi-Bruxelles.

Administrateurs : MM. J. Urban, *Président*; E. De Decker, *Vice-Président*; Alb Thys, *Administrateur-Directeur général*; J. Cousin, G. de Laveleye, Comte de Borchgrave d'Altena, Comte John d'Outremont, Comte Hyppolite d'Ursel, Fr. Philippson, Cambier, Robert Ryrie, Valère Mabille, M. Bunau-Varilla, Ph. Bunau-Varilla, Baron Ed. Oppenheim, Ed. Despret, Albert Nyssens.

Commissaires : MM. Em. Delcommune, Baron C. Goffinet, M. Mourlon, Sam. Wiener, Armand Renson.

Bilan : 30 juin.—***Assemblée***: 3me mercredi de janvier, à 11 heures. ***Coupons*** : chez MM. Balser et Cie.—***Constitution*** : 31 juillet 1889. ***Bilan*** : 30 juin.—***Assemblée*** : 3me mercredi de janvier à 11 heures. ***Constitution*** : 31 juillet 1889.

La construction d'un chemin de fer entre Matadi et Léopoldville ainsi que la mise en valeur des terrains qui lui sont accordés. Ce chemin de fer a une longueur de 388 kilomètres entre Matadi et Léopoldville point où s'arrête la navigation du Congo. Objet

Durée de la concession : 99 années.

Avantages accordés à la Cie

1) L'usage de tous les terrains nécessaires à la ligne ou à ses dépendances.
2) 1500 Kilomètres de terres à choisir dans n'importe quelle partie du Congo par Kilomètre de ligne construit.
3) Une zone de 200 mètres de profondeur de chaque côté de la ligne ferrée.
4) Exemption pour la ligne et ses dépendances de toute taxe ou impôt foncier.

La Société est au capital de 30 millions de francs, représenté par : Capital

Digitized by Google

24,000 actions de capital de 500 fr. chacune; 36,000 actions ordinaires de 500 fr. également et 4,800 parts de fondateur sans stipulation de valeur. Le capital obligations est actuellement de 45 millions de fr., se répartissant comme suit : 20,000 obligations de 500 francs; 3 p. c. créées avec la garantie de l'Etat belge et 70,000 obligations de 500 francs, 4 1/2 p. c. Ces obligations sont garanties par une hypothèque de premier rang sur la concession du chemin de fer.

Les actions ordinaires ont été divisées en deux titres, les parts de fondateurs en dixièmes.

Répartition

5 p. c. à la réserve; 1er dividende de 3 1/2 p. c. à toutes les actions deuxième dividende de 3 1/2 aux actions ordinaires. L'annuité pour l'amortissement en 99 ans à partir de l'année qui suivra la mise en exploitation de la ligne des actions de capital à 500 francs et des actions ordinaires à 1000 francs. Les actions ordinaires remboursées seront converties en actions de jouissance. Si le bénéfice net d'une année ne permet pas les prélèvements ci-dessus, le manquant sera repris avec intérêts composés sur les exercices suivants, après le prélèvement pour la réserve et les actions.

Les bénéfices provenant de la réalisation des concessions de terrains seront appliqués, au remboursement d'obligations ou à défaut à un amortissement supplémentaire des actions.

Le solde des bénéfices appartiendra pour 50 °/₀ aux actions ordinaires et aux actions de jouissance qui remplaceront les actions ordinaires amorties, pour 10 °/₀ au conseil d'administration et pour 40 °/₀ aux parts de fondateurs.

Après ratification par les chambres de la convention de 1898 le solde ci-dessus appartiendra pour 20 °/₀ à l'État du Congo, 40 °/₀ aux actions ordinaires, 8 °/₀ à l'administration et 32 °/₀ aux parts de fondateurs de fondateurs.

Après remboursement des actions et des obligations ce solde reviendra pour 50 °/₀ aux actions de jouissance 10 °/₀ à l'administration 40°/₀ aux parts de fondateurs.

Rachat de la ligne

L'Etat Belge et l'Etat Indépendant du Congo se sont réservés la faculté de racheter le chemin de fer aux conditions suivantes :

Art. 31. — Pour régler le prix d'achat, on fera le relevé des produits nets et annuels obtenus par la Société concessionnaire pendant les sept dernières années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, on en déduira les produits nets des deux plus faibles années. Le produit moyen des cinq années restantes ou le produit

Digitized by Google

net de la dernière des sept années prises pour base, s'il est supérieur à ce produit moyen, sera le montant des annuités dues à la Compagnie pendant le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession, les annuités seront capitalisées au taux de 3 1/2 p. c. et le capital sera payé à la Compagnie avant la prise de possession du chemin de fer.

Art. 32. — Si le rachat a lieu avant les vingt-cinq ans d'exploitation, la somme a payer à la Compagnie sera au minimum le capital dépensé pour la construction et l'outillage de la ligne, augmenté de 30 p, c. de prime, toutefois cette prime portera uniquement sur le montant de 30 millions du capital actions; les autres capitaux étant le cas échéant, acquittés au pair.

Art. 33. — Le Gouvernement donnera éventuellement, un an d'avance, connaissance à la Compagnie de son intention de racheter la ligne.

Dans les cas de rachat prévus aux articles 30 et 31 ci-dessus le matériel d'exploitation sera repris à dire d'experts. Le paiement des capitaux sera fait en Belgique en monnaie ayant cours légal. Les concessions de terres restant acquises à la Compagnie.

En dehors des conditions de rachat primitives, l'Etat belge a le droit de racheter la concession pendant la construction ou pendant les cinq premières années d'exploitation, à condition de reprendre les charges de la Compagnie et de rembourser toutes les actions à 500 francs, ce prix de 500 francs, pour les actions ordinaires, sera réduit de 2.50 par chaque mois de retard si la ligne n'est pas achevée au 1er février 1900; il sera augmenté de fr. 2.50 pour chaque mois d'avance sur cette date. Si le rachat a lieu avant le 1er février 1900, l'avance on le retard sera établi sur la base d'une progression normale de 5 kilomètres par mois.

Si à la déclaration de rachat la recette brute moyenne dépasse 12,000 francs par an-kilomètre, on capitalisera cet excédent à 3 1/2 p. c. sur la base du nombre de kilomètres exploités et du nombre d'années de concession restant à courir, et la Compagnie recevra en outre 25 p. c. de cette exploitation.

Les recettes de l'exploitation pour l'exercice complet 1899-1900, s'élèvent à fr. 13,171,348.55, contre fr. 10,108,541.09, montant de l'exercice précédent. Résultats

Comme suite à la décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, les coupons de premier dividende des actions ordi-

Digitized by Google

naires au porteur, afférents aux exercices 1895-1896 et 1898-1899, ainsi que les coupons de second et troisième dividendes, afférents aux exercices 1893-1894, 1894-1895, 1895-1896, 1896-1897 et 1897-1898, ont été payés de la façon suivante :

Coupon n° 7, 1er dividende, exercice 1895-1896 par fr. 17.50; coupon n° 10, 1er dividende, exercice 1898-1899 par fr. 19.80; coupon n° 5, (2e et 3e dividende), exercice 1893-1894 par 29.17; coupon n° 6, 2e et 3e dividende, exercice 1894-1895 par fr. 26.56; coupon n° 7, 2e et 3e dividende, exercice 1895-1896 par 24.83; coupon n° 8, 2e et 3e dividende, exercice 1896-1897 par 21.28; coupon n° 9, 2e et 3e dividende, exercice 1897-1898 par 18.87; soit ensemble, par titre, fr. 159.01.

Exercice 1900

Les bénéfices nets de l'exercice de 1900 se sont élèves à fr. 8.001,500,43, après une dotation de 200,000 francs au fonds spécial de réfection créé l'année dernière.

Après l'attribution de la réserve légale, on pourra payer le dernier coupon arriéré des actions ordinaires, le coupon courant du premier dividende aux actions ordinaire, celui du deuxième dividende aux actions ordinaires, de rappeler les amortissements en actions de capital et en actions ordinaires et de faire les amortissements statutaires pour l'exercice courant; puis, après les attributions statutaires, de répartir aux actions ordinaires à titre de troisième dividende une somme de fr. 2,540,957,84 et aux parts de fondateur, à titre de dividende, une somme de fr. 2,032,766,28.

Les actions ordinaires toucheront pour l'année 1900 124 francs en chiffres ronds, les parts de fondateurs 420 francs et il sera amorti 58 actions de capital à 500 francs et 87 actions ordinaires à 1,000 francs.

Digitized by Google

BILAN AU 30 JUIN 1899.

ACTIF.

Premier établissement :		
Immeubles et matériel fixe fr.	5,929,181,89	
Railway et télégraphe . .	56,306,616,17	
Matériel roulant . . .	8,625,597,15	
— naval . . .	495,652,26	
Mobilier en Afrique . .	478,592,20	
— en Europe . .	27,811,63	
		71,863,451,30
Obligations 4 p. c, à la souche . . .		3,000,000 »
Service financier :		
Balser et Cie, banquiers .	3,001,002,55	
Caisses en Europe. . .	1,737,98	
— en Afrique. . .	155,124,46	
Espèces en cours de route .	101,000 »	
Portefeuille	92,400 »	
Effets à recevoir . . .	24,500 »	
Débiteurs divers . . .	3,152,597,94	
		6,528,362,93
Direction en Afrique :		
Marchandises en cours de transport . . . . »	158,226,76	
Marchandises en magasins suivant inventaires . .	2,004,988,14	
		2,163,214,90
Terres concédées		Mémoire.
Comptes d'ordre :		
Balser et Cie : Cautionnements des administrateurs et des commissaires . .	475,000 »	
Balser et Cie : Cautionnements pour transports et garanties diverses . .	202,480 »	
		677,480 »
Total. . fr.		84,232,509,13

PASSIF.

Capital-actions :		
24,000 actions de capital de 500 francs chacune . .	12,000,000 »	
36,000 actions ordinaires de 500 francs chacune . .	18,000,000 »	
4,800 parts de fondateur		
		30,000,000
Capital-Obligations :		
19,692 abligations 3 p. c. de 500 francs chacune . .	9,846,500 »	
Fonds d'amortissement des obligations 3 p. c. . .	153,500 »	
49,938 obligations 4 1/2 p. c. de 500 francs chacune .	24,969,000 »	
Fonds d'amortissement des obligations 4 1/2 p. c. .	31,000 »	
20,000 obligations 4 p. c. .	10,000,000 »	
		45,000,000
Service financier :		
Effets à payer . . .	26,408 »	
Créditeurs divers. . .	1,110,165,47	
Intérêts à payer aux actions	54,977,22	
— aux obligat.	263,366,25	
Obligations à rembourser .	59,300 »	
		1,514,216,94
Fonds de réfection.		450,000 »
Fonds de réserve		250,467,83
Réalisation de terres concédées . . .		98,250,50
Comptes d'ordre :		
Cautionnements des administr. et des commiss. .	475,000 »	
Cautionnements pour transports et garanties diverses	202,480 »	
		677,480 »
Profits et pertes		6,242,093,86
Total. . fr.		84,232,509,13

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1899.

DÉBIT.

dépenses d'exploitation. . . . fr.		4,065,578,54
Charges financières d'exploitation :		
Intérêts aux obligations 3 p. c. fr.	296,965 »	
Amortissement —	53,600, »	
Intérêts aux obligations 4 1/2 p. c.	1,123,998,75	
Amortissement —	18,375 »	
Intérêts aux obligations 4 p. c.	27,224,42	
		1,519,563,,7
Dotation au compte « Fonds de réfection » fr.		450,000 »
Solde en bénéfice		6,242,093,86
Total fr.		12,277,155,57

CRÉDIT.

Solde reporté de l'exercice précédent. fr.		640,443,79
Bénéfice sur réalisation de 507 actions de la Compagnie des Magasins généraux du du Congo		221,777,50
Recette d'exploitation :		
Voyag. de 1re classe 639,75°,44		
Voyag. de 2e classe 170,012,64		
	809,763,08	
Bagages	224,494, 6	
Marchandises	9,005,668,15	
Produits divers	68,615 »	
		10,107,541,09
Transports pour compte de la construction		1,306,498,19
Total fr.		12,277,155,57

Compagnie des Produits du Congo.

Siége social : 8, rue Bréderode, Bruxelles.

Théléphone : 564 Adresse télégraphique : Produits Bruxelles.

Administrateurs : MM. Brugmann, *Président;* Alb. Thys, *Administrateur-délégué*; Julien de Callone, Edouard De Roubaix, Jules Urban, baron L. Weber de Treuenfels, A. Osterrieth.

Commissaires : MM. Edouard Wiener, Alph. Hemelaers-Fiévé, Fréd. Jacobs.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale :* 1er mercredi d'octobre.— *Constitution* : le 29 novembre 1889.— *Coupons* : Balser.

Objet Elle a pour objet de faire le commerce de tous les produits industriels, agricoles et miniers du Congo.

M. De Roubaix fit apport de l'ile de Mateba contre 600 actions libérées de 500 francs et 100 parts de fondateur.

Actuellement les opérations de la Compagnie des Produits se bornent à l'élevage du bétail.

Capital 2,400 actions de 500 francs : 200 parts de fondateur.

Répartition 5 p. c. à la réserve : 5 p. c. de dividende aux actions; 10 p. c. pour œvres utiles au personnel noir; 15 p. c. aux parts de fondateur,

Digitized by Google

70 p. c. aux actions. Les administrateurs et commissaires reçoivent une indemnité prélevée sur les frais généraux.

Résultats

	1890	91	92	93	94	95	96	97	98	99
Actions	6 p. c. sur le capital appelé			0	0	0	0	0	0	30
Parts : n[t]		0		0	0	0	0	0	0	0

Exercice 1899

Le bénéfice net s'est élevé à fr. 103,804,59, qui sera réparti comme suit : Réserve, fr. 3,364,90; dividende de 30 francs aux 2,400 actions de 500 francs, 72,000 francs; report à nouveau, 28,440,69.

La Compagnie a renoncé à l'élevage du cheval; dans les circonstances actuelles, il ne saurait donner des résultats rémunérateurs. Elle a également décidé d'abandonner ses établissements de commerce et sa fabrique d'huile de palme : le peu d'activité commerciale des populations du bas Congo et la difficulté de s'y procurer de la main-d'œuvre expliquent cette détermination.

Toute son énergie se concentre donc sur l'élevage du bétail et sur la bonne gestion de ses propriétés. Son exploitation est dirigée en vue d'augmenter sans cesse sa production. Les résultats obtenus dans cette voie continuent d'être excellents : au 31 décembre 1899, les troupeaux comptaient 3918 têtes de bétail, contre 3979 en 1898 et cela malgré la vente de 858 bêtes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Service financier :		
Débiteurs divers		84,547,61
Premier établissement :		
Terrains, immeubles, matériel et outillage	452,504,24	
Mobilier en Afrique	853,14	
Matériel de navigation	249,20	
		453,606,58
Matériaux de construction, matériel de rechange, etc.		4,111,56
Vivres et marchandises en magasin		16,314,02
Bétail, chevaux, bergerie et basse-cour		765,282,06
Caisses en Afrique		2,891,52
Produits divers en magasin		77,22
Marchandises européennes en cours de transport		4,986,35
Compte pour ordre :		
Cautionnements de M.M. les administrateurs et commissaires		67,500 »
Total fr.		1,399,010,92

PASSIF.

Capital :		
2,400 actions de 500 francs. fr.	1,200,000 »	
200 parts de fondateur	» »	
		1,200,000 »
Fonds de réserve		9,790,71
Service financier :		
Créditeurs divers		17,920,62
Compte pour ordre :		
Titres déposés par MM. les administrateurs et commissaires		67,500 »
Solde en bénéfice		103.805,59
Total fr.		1,399,016,92

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT.

Frais généraux :			
EN EUROPE . . . . fr.		24,042,74	
EN AFRIQUE :			
Traitements et entretien du personnel blanc . fr.	59,506,79		
Salaire et entretien du personnel noir . .	17,367,82		
Entretien des habitations, matériel et outillage . . .	6,956,72		
Pertes et avaries sur marchandises . .	1,563,88		
Frais généraux divers.	14,883,32		
		100,278,53	
			124,321,27
Impôts et contributions en Afrique . . .			5,840,79
Solde en bénéfice			103,805,59
		Total fr.	233,967,65

AVOIR.

Solde de l'exercice précédent . . . fr.	36,507,53
Intérêts, escomptes, commissions et changes.	586,25
Bénefices bruts réalisés en Afrique . . .	196,933,87
Total. fr.	233,976,65

Compagnie du Katanga.

Siège social : 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Téléphone : 564. Adresse télégraphique : Katanga-Bruxelles.

Administrateurs : MM. Jules URBAN, Président; Ed. DESPRET, Vice-Président; Alb. THYS, Administrateur-délégué; Maurice BUNAU-VARILLA, C.-A.-V. CONYBEARE, G. de LAVELEYE, Comte John d'OULTREMONT, Baron C. GOFFINET, Baron L. LAMBERT, H. PASTEUR, Alex. DELCOMMUNE et T. CAMBIER, administrateur-directeur.

Commissaires : H. LIPPENS, J. BOREL, Jean de HEMPTINNE, H. STERN, Ed. WIENER, Em. DELCOMMUNE, Capitaine LIEBRECHTS.

Bilan : 28 février. — *Assemblée générale* : Le 3me mercredi de novembre, à 11 heures du matin.

Coupons : A la Banque de Bruxelles.—*Constitution* : 15 avril 1891.

Digitized by Google

Toutes opérations d'industrie, de travaux publics et particuliers, de commerce, d'agriculture, de mines et de finance dans la région visée dans la Convention du 12 mars 1891, avenue entre elle et l'Etat Indépendant, et formant le bassin du Haut-Congo, en amont de Riba-Riba et dans les territoires avoisinants. Objet

3 millions de francs, 6,000 actions privilégiées de 500 francs, 18,000 actions ordinaires. Capital

L'Etat du Congo, en échange des avantages accordés à la Compagnie, a reçu 600 actions privilégiées libérées et 800 actions ordinaires.

5 p. c. à la réserve. Sur le surplus 6 p. c. aux actions privilégiées sur le surplus 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires. Une somme à fixer par l'assemblée générale pour la constitution d'un fonds d'amortissement des actions privilégiées. Chaque action privilégiée amortie sera remplacée par une action de jouissance donnant droit seulement au dividende ci-après déterminé : 25 p. c. aux actions privilégiées ou aux actions de jouissance qui les remplacent ; 75 p. c. aux actions ordinaires. Répartition

L'Etat concède à la compagnie, en pleine propriété, le tiers des terrains appartenant au domaine de l'Etat (Bassin du Haut-Congo, en amont de Riba-Riba) et l'exploitation, pendant nonante ans, du sous-sol des terrains concédés ; ainsi qu'un droit de préférence, pendant vingt ans, aux conditions générales qui seront déterminées par le Gouvernement, de toutes les mines dont la Compagnie aura, la première, fait connaître l'existence dans les lots réservés à l'Etat. Concession

La Compagnie devra, à la demande de l'Etat, faire les études et travaux qui lui seraient indiqués, contre remboursement des dépenses à faire, majorées de 10 p. c.

La Compagnie devra, dans les trois ans, avoir deux embarcations à vapeur sur les branches supérieures du Haut-Congo et fonder trois postes dans la région concédée.

Par contre, la Compagnie remettra à l'Etat 10 p. c. de chacune des catégories d'actions et parts qui seront créées en présentation du capital social.

Cette convention a été modifiée par l'accord intervenu le 19 juillet 1900. Convention du 19 Juillet 1900

La délimitation des terres de l'Etat avec celles de la Cie présentant des difficultés nombreuses, les deux parties sont tombées d'accord pour exploiter en commun leur domaine et à se repartir les bénéfices de la façon suivante : 2/3 à l'Etat ; 1/3 à la communauté.

Digitized by Google

La direction est confiée à un comité directeur, composé : du côté de l'Etat, de M. Droogmans, secrétaire général des finances, président, et de trois directeurs appartenant à différents services; MM. Cambier et Delcommune ont été désignés par la Compagnie du Katanga.

Convention du 9 Mai 1898

« Aux termes d'une convention conclue le 9 mai 1898, entre l'Etat et la Compagnie, celle-ci a obtenu une concession, en pleine et entière propriété, d'environ 4 millions d'hectares de terrains, à choisir sur les rives du Bas-Lomami, en échange de terrains situés plus au Sud, qu'elle abandonne à l'Etat. Cet échange de territoire, définitivement acquis à la Compagnie, même dans le cas où celle-ci ne remplirait pas en temps utile les obligations que lui impose la convention du 12 mars 1891, crée à la Cie Lomami (1) une situation nouvelle extrêmement favorable. En effet, elle obtient, grâce à l'échange consenti par l'Etat, des terrains qui sont accessibles directement aux steamers venant du Stanley-Pool. On sait, de plus, que ces terrains sont féconds, extrêmement riches en lianes à caoutchouc et favorables à l'établissement de plantations de caféiers.

Résultats

Le comité spécial s'est activement occupé de recruter le personnel et de s'approvisionner en marchandises pour l'installation de nombreux postes tant dans la région déjà occupée du Lubefu, du Lomami et du Congo supérieurs que dans les parties avoisinant le Tanganika ainsi que les frontières sud du Katanga.

Le comité est décidé à apporter toute son énergie à la mise en valeur, la plus rapide possible, de la totalité des territoires du Katanga.

Le solde en bénéfice après amortissement s'est élevé à 592,564 fr. 45 c. qui ont été répartis comme suit :

5 p. c. à la réserve statutaire (592,564 fr. 45 c. — 1,951 fr. 89 c.), solde à nouveau sur 590,612 fr. 56 c.		29,530 63
	Fr.	564,033 82
21 francs aux 6,000 actions privilégiées, coupon n° 9, exercice 1899-1900	fr.	126,000 »
	Fr.	437,033 82

(1) Pour la mise en valeur de ce domaine, fut créée la Compagnie du Lomami.

Digitized by Google

9 fr. 18 c. aux 6,000 actions privilégiées, coupon n° 1, exercice 1891-1892. . . fr.	55,080	
16 fr. 50 c. aux 6,000 actions privilégiées, coupon n° 2, exercice 1892-1893	99,000	
20 fr. 20 c. aux 6,000 actions privilégiées, coupon n° 3, exercice 1893-1894	121,200	
21 francs aux 6,000 actions privilégiées, coupon n° 4, exercice 1894-1895	126,000	
		401,280 »
Solde à reporter à nouveau . . . . . Fr.		35,753 92
Fr.		437,033 82

BILAN AU 28 FÉVRIER 1900.

ACTIF.

Actionnaires { Reste à verser : 150 fr. sur 3,009 actions fr.			451,350 »
Mobilier en Europe			466,50
Premier établissement :			
1° Apports et frais de constitution .	427,519,39		
Amortissement.	26,519,39		
		400,000 »	
2° Expéditions .	905,871,06		
Amortissement.	5,871,06		
		900,000	
			1,300,000 »
Portefeuille			1,290,307 »
Matériel fluvial			165,677,92
Expédition Levêque (installation des postes et lancement de steamers)			41,146,53
Expédition de délimitation			5,048,28
Débiteurs divers			979,723,74
Titres en dépôt pour cautionnements . .			385,000 »
Pour mémoire : terrains cédés par l'Etat Indépendant du Congo suivant convention du 9 mai 1896			»
Total. . fr.			4,621,679,97

PASSIF.

Capital :	
6,000 actions privilégiées à 500 fr. . fr. / 18,000 — ordinaires	3,000,000,00
Réserve statutaire	6,734,31
Effets à payer	7,477,70
Coupons à payer	22,080 »
Créditeurs divers	7,853,51
Fonds de réserve et de prévision . . .	600,000 »
Cautionnements des administrateurs et des commissaires	385,000 »
Solde profits et pertes	592,564,45
Total . . fr.	4,621,679,97

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 28 FÉVRIER 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais généraux divers . . . . fr.	30,050,01	Solde à nouveau	1,951,89
Prélèvement pour la formation d'un fonds de réserve et de prévision . . .	600,000 »	Intérêts, escomptes, commission, change .	83,032,10
Amortissement sur apports et frais de constitution	26,519,39	Bénéfices sur portefeuille	1,158,535 »
Amortissement sur expéditions . . .	5,871,06	Redevances payées par la Cie du Lomami .	11,485,85
Solde créditeur	592,564,45		
Total . . fr.	1,255,004,91	Total . . fr.	1,255,004,91

Société Anversoise du Commerce au Congo.

Siége social : 110, rempart des Béguines, Anvers,
16, rue Caroly, Bruxelles.

2294 Adresse télégraphique : Mobeka, Anvers.

Administrateurs : MM. Alex. de Browne de Tiège, *président;* F. Bunge, C Browne de Tiège Baron C. Goffinet.
Commissaires : comte E. Legrelle. — *Directeur* : Le Vionnois.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er lundi de juin.
Coupons : Siège social.
Constitution : 2 août 1892. — *Reconstitution* : 7 janvier 1898.

Objet — Toutes opérations commerciales d'importations et d'exportations, d'exploitations industrielles, minières forestières, agricoles et autres, dans le territoire de l'État Indépendant du Congo.

Capital — 1,700,000 représenté par 3,400 actions sans mention de valeur, qui ont été divisées en dixièmes.

La moitié de ces parts se trouve en la possession de l'État Indépendant du Congo.

Répartition — 1° 2 p. c. à chaque administrateur; 2° 2/3 p. c. au commissaire; 3° le solde est partagé entre toutes les parts, sous déduction, éventuellement, des sommes que le Conseil d'administration jugerait utile d'attribuer au fonds de prévision ou de réserve.

Concessions — Ses concessions consistent dans le territoire formant le bassin de

Digitized by Google

la Mongalla et les dépendances de Boumba. Comme les affluents de la Mongalla n'ont pas encore été complètement explorés, on ignore l'étendue exacte de ses concessions, mais on sait qu'elles s'étendent sur plusieurs millions d'hectares.

Les bilans publiés accusent les résultats suivants : Résultats

1893.... fr. 86,749,89 bénéfice net; 1894.... 85,818,33 fr.; 1895... fr. 120,401,40 fr. 1896... 120,697,29 fr. 1897... fr. 3,986,832 02; 1899... 3,165,809 fr.

BILAN.

ACTIF.			PASSIF.		
Immobilisé	fr.	mémoire.	Envers la société : capital	fr.	mémoire.
Réalisable : magasins		3,119,729 »	Envers les tiers : créditeurs		546,"90 »
Id. débiteurs		592,871 »	Bénéfices		3,165,810 »
Total.	fr.	3,712,600 »	Total.	fr.	3,712,600 »

Abir. Anglo-Belgian India Rubber and Exploration C°

Siége social : Bassankussu, district de l'Equateur (Congo).
Siége administratif : 48, rempart Kipdorp, Anvers.

Téléphone 1907 Adresse télégraphique :

Administrateurs : : MM. Van den Nest Arthur, *Président du Conseil d'administration;* Mols Alexis, comte Van der Burch Horace, de Brown de Tiège, Van Stappen. — **Commissaires** : Stappers Jules, Reiss Fritz. — *Directeur* : De Wael Charles.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er lundi de juin. *Constitution* : 6 août 1892. — *Reconstitution* : 31 janvier 1898.

Toutes opérations commerciales d'importations et d'exportations d'armements, d'exploitations commerciales et industrielles, minières forestières, agricoles et autres en Afrique. Objet

Deux mille parts représentées par des titres au porteur sans désignation de valeur, chaque part représentant 1/2000 de l'avoir social, ces parts ont été divisées en dixièmes. Capital

1° 2 p. c. à chaque administrateur; 2° 2/3 p. c. à chaque commissaire; 3° le solde sera réparti uniformément entre toutes les parts Répartition

Digitized by Google

éventuellement sous déducation des sommes que le conseil jugerait utile d'attribuer au fonds de prévision ou de réserve.

1892-93-94 bénéfice net 25,482 fr., dividende 1 fr.; 1894-95 bénéfice net 158,371 fr., dividende 55 fr.; 1895-96 bénéfice net 532,425 fr., dividende 200 fr.; 1896-97 1,247.455 fr., dividende 500 fr.; 1897-98 2,482,697 fr., dividende 1,100 fr.; 1898-99 bénéfice net 2,768,042 fr., dividende 12,250 fr. Résultats

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF		PASSIF.	
Immeubles, plantations, terrains en Afrique . . . . . fr.	78.225 »	Réserve . . . . . fr.	170,094,25
Matériel en Afrique	1 »	Créditeurs divers	791,928,85
Mobilier de bureau Europe	1 »	Profits et pertes	2,769,042,73
Outillage Anvers	1 »		
Articles d'échange, approvisionnements, produits	1,853,150,62		Fr. 3,730,065,83
Portefeuille	26,250 »		
Débiteurs divers	54,798,05		
Caisse et banques	1,717,639,16		
	Fr. 3,730,065,83		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT		AVOIR.	
Cte bilan . . . . . fr.	2,768,042,73	Ancien solde . . . . . fr.	1,325,01
		Intérêts	24,193,73
	Fr. 2,768,042,73	Portefeuille	50,460,45
		Bénéfices d'exploitation	2,692,063,54
			Fr. 2,768,042,73

Produits végétaux du Haut-Kassai.

Siége social : avenue des Arts, 30. Bruxelles.

Téléphone 2350. Adresse télégraphique : Végétaux, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Gustave Bruneel de Montpellier, Alfred Roose, *Administrateurs-délégués*; Alphonse Bero, Henry Hage Orban de Xivry, Collet, Camille d'Heygere.

Commissaires : Jules Mussely, Camille Ameye.

Digitized by Google

MANUFACTURE D'ARMES A FEU

de Luxe, de Guerre et d'Exportation

JANSSEN, Fils & Cie

LIÉGE (Belgique)

Spécialité de Mousquets et de Fusils de traite à silex et à piston pour les différents marchés des côtes d'Afrique

Armes de guerre réformées, Revolvers et Carabines en tout genre.

Fusils de chasse fabriqués entièrement à la machine avec pièces interchangeables, Fusils Hammerless système Breveté, Fusils à éjecteur à triple et quadruple fermeture.

Fusils 1 coup et 2 coups à charger par la bouche pour les marchés de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud

---

James F. HUTTON & Cº, Ltd

MANCHESTER

Spécialité de Tissus pour l'Afrique

Tissage: African Mills, BRADFORD

Bruxelles 1897. Grand Prix. - Anvers 1894. Diplôme d'honneur. — Liége 1891, id.

France

H. PORTIER & Cº, 31, r. de Provence, Paris.

GEO. CHALUS, 81, cours de Tourny, Bordeaux.

G. HERMIN, 3, rue Bonald, Lyon.

Belgique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EXPORTATION (soc. anonyme), 5, r. Jan Van Lier, Anvers.

Allemagne

GOLDENBAUM & LANGWADT, 75, Grosse Reichenstrasse, Hamburg.

H. COBURGER, 12, Bruderstrasse, Berlin C. 2.

Hollande

CARL. WIRMEIJER, 459, Singel, Amsterdam.

L. RIJKEN, 12, Zuid Blask, Rotterdam.

Portugal

A. BRAGQUET, Fils, 15, r. Arco do Bandeira, Lisbonne.

Autriche

JOS. HAAS & SOHN, 29, Franz Josefs quai, Vienne.

CAISSE PATERNELLE

Cie Aq. d'Assurances sur la Vie Humaine

Fondée en 1841

SIÉGE SOCIAL : 4, rue Ménars, PARIS

Assurances souscrites depuis l'origine : Plus de 680 millions — Sommes payées : Plus de 290 mil.

Direction pour la Belgique :

109, rue du Midi, BRUXELLES

Assurances pour les Colonies avec surprimes modérées.

J. DUQUÉ

EXPERT-COMPTABLE

du Parquet et des Tribunaux

3, rue Dumonceau, BRUXELLES

Expertises, Liquidations.

Organisation et contrôle de Comptabilités.

Digitized by Google

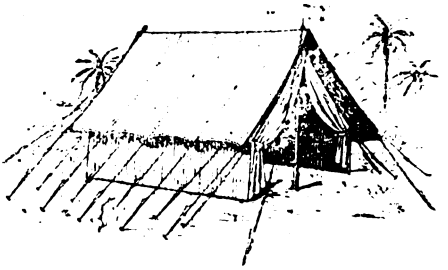

Fabrique Belge d'Aciers pour parapluies

VLAMINX & BLONDIEAU

VILVORDE

Spécialité de tentes de campement d'explorateurs et pour magasins

TENTES ET PARASOLS DE JARDIN

Parasols et Parapluies d'échange

Moustiquaires ordinaires et pliantes brevetées. — Chambres noires ou laboratoires portatifs pour photographes.

MANUFACTURE de COURROIES et de BACHES

CAMILLE FETU

31, rue du Chimiste, BRUXELLES

BACHES EN TOUS GENRES POUR COLONIES

Spécialité de sacs en toile imperméable pour explorateurs (literies et empaquetage).

Matériel de Tuileries et de Briqueteries

BOULET & Cie

Constructeurs-Mécaniciens

28, rue des Ecluses-St-Martin, Paris

Médailles d'Or aux Expositions univ. Paris 1878, 1889 et 1900 — Barcelone 1888. — Anvers 1885 et 1894. — Bruxelles 1897

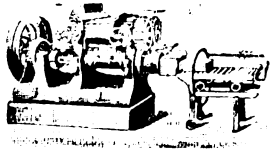

Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie.

OFFICE

Luso-Brésilien

Ibéro-Américain

16, Rue du Grand-Cerf, 16

BRUXELLES

Traduction

Digitized by Google

Bilan : 31 mai. — *Assemblée générale* : 3me samedi d'octobre.
Coupons : Banque africaine, avenue des Arts, 30, Bruxelles.
Constitution : 26 mai 1894. — *Reconstitution* : 28 octobre 1895.

La culture et l'exploitation des produits végétaux du Congo, tels que café, cacao et toutes opérations commerciales et industrielles. Objet

1,250,000 francs : 25,000 actions de capital de 50 francs 20,000 parts de fondateurs. Capital

5 p. c. à la réserve; 6 p. c. à l'administration, et le tiers aux commissaires; premier dividende de 6 p. c. aux actions de capital ; 5 p. c. à la disposition du Conseil pour gratifications aux agents. Répartition

Le solde à répartir entre les actions de capital et les actions de dividende.

Voici les résultats des exercices écoulés : 1895-1896 (7 mois) bénéfice net fr. 123,067.45; 1896-1897 bénéfice net fr. 263,120.00; 1897-1898 bénéfice net fr. 279,737.67; 1898-1899 : fr. 355,859,72. Résultats

Dividendes :	1896	1897	1898	1899
Actions de capital . . .	1.75	5.00	6.20	9.00
Actions de dividende . .	0	2.00	4.00	7.50

BILAN AU 31 MAI 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Premier établissement	939,115,07	Capital :	
Factoreries et constructions	1 »	25,000 actions de capital à 50 fr. . . fr.	1,250,000 »
Mobilier et matériel en Afrique	1 »	20,000 actions de dividende	Mémoire
Matériel nouveau	1,957,53	Créditeurs divers	756,100,55
Ecurie-étable, basse cour	2,486,60	Dividendes non réclamés.	21,353,90
Mobilier en Europe	1 »	Prévisions pour frais à débourser pendant l'exercice suivant et touchant à l'exercice 1899-1900	221,394,57
Matériel de navigation	25,707,80	Réserve légale	125,000 »
Débiteurs divers	390,918,52	Réserve extraordinaire	290,900 »
Marchandises d'Europe	348,769,65	Compte d'ordre.	70,000 »
Id. d'Afrique.	1,035,058,22	Profits et pertes	355,839,72
	Fr. 3,089,703,74		Fr. 3,089,708,74

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MAI 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais généraux d'Afrique	fr. 265,747,24	Reliquat exercice précédent	8,917,84
Frais généraux d'Europe	46,064,68	Bénéfice sur les opérations du présent exerc.	674,420,87
Intérêts de banque, commissions . . .	6,759,55		
Amortissement créances douteuses . . .	8,907,52		Fr. 683,238,71
Bénéfice net	355,859,72		
	Fr. 683,338,71		

Belgika.

Siége social : 93, rue de Laeken, Bruxelles.

Téléphone 30 7. Adresse télégraphique { Belgika-Santhomé. Belgika-Bruxelles.

Administrateurs : MM. V. Van den Vinne, *Président du Conseil d'Administration* ; Bourson Eugène, Van Hoebroeck, Delbruyère Léon, Adrien Hallet, Edg. Gerondal, J. Van Hulst, *Administrateur-Délégué.*

Commissaires : Claes John, Hammelrath P., V. Crabbe.

Bilan : 31 décembre.—*Assemblée générale* : 4me mardi de juillet.
Reconstitution : 20 juin 1899.

Obje La Société a pour but l'exploitation des factoreries de Matadi, de Tumba, de Léopoldville et de leurs succursales actuelles ou futures en Afrique ainsi que celles de ses magasins en Belgique. Elle possède également des postes de récolte de caoutchouc dans le Kassaï, à Stanleyville et dans la région du Sud.

Elle peut faire toutes les opérations d'importation et d'exportation et même fabriquer les articles qui se rattachent à son commerce, s'intéresser en Afrique, dans toute industrie ou exploitation connexe ou similaire.

Digitized by Google

3,000,000 de francs, divisés en 30,000 actions privilégiées de 100 francs et 3,340 actions ordinaires sans désignation de valeur, le nombre de ces dernières ne pouvant jamais être augmenté. Capital

1er dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées, sur le solde, 25 p. c. aux actions privilégiées, 75 p. c. aux actions ordinaires. Répartition

			Capital.	Bénéfice net.
Exercice	1894-1895	(8 mois)	150,000	38,386 61
»	1895-1896	»	225,000	131,678 79
»	1896-1897	»	450,000	333,848 95
»	1898-1899	»	3,000,000	351,015 71

Résultats

Le bénéfice distribuable est de fr. 351,015,71, qui est réparti de la manière suivante : réserve légale, fr. 17,166,09 : 1er dividende de 5 p. c. aux 30,000 actions privilégiées, en proportion de leur montant libéré, en conformité de l'article 36 des statuts, 55,625 francs; 10 p. c. à répartir d'après le même article 36, fr. 26,053,07; 2e dividende aux actions privilégiées, fr. 24,122,22; dividende de 65 francs aux 3,340 actions ordinaires, fr. 217,100; solde à nouveau, fr. 9,949,33.

Portefeuille

115,000 fr. Rente Belge 3 p. c.	fr.	112,786 03
264 actions privilégiées de 100 fr. de The Gold Coast India Rubber Company.	»	26,400 »
45 actions de capital Haute Sangha	»	3,379 80
2,600 actions de capital Société M'Poko	»	260,000 »
40 actions de 50 milreis de l'Uniao Commercial Africana	»	3,950 »
Total . . .	fr.	406,515 83

Pour mémoire :

3,783 actions de capital de 100 francs de The Gold Coast India Rubber Company.

1,000 parts de fondateur Société M'Poko.

200 parts de fondateur Haute Sangha.

Digitized by Google

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Actionnaires	fr.	253,640 »
Premier établissement		1,096,651,99
Matériel et mobilier		267,943,77
Service financier : caisses et banques		496,020,79
Portefeuille		406,515,83
Marchand. européennes, indigènes et bétail		1,660,139,35
Débiteurs et bons sur l'Etat		358,920,08
Compte d'ordre : titres déposes		41,000 »
Total	fr.	4,580,831,81

PASSIF.

Capital :			
30,000 actions privilégiées de 100 fr.	fr.	3,000,000 »	
3,340 actions ordinaires sans désignation de valeur			
Réserves :			
Statutaire		389,518,47	
Extraordinaire			
Versement non appelé sur participation à la Société M'Poko			195,000 »
Actions à rembourser de l'ancienne Société Belgika en liquidation			9,000 »
Dividendes non réclamés à l'ancienne Société Belgika en liquidation			37,362,50
Créditeurs divers			408,135,13
Compte d'ordre : titres déposés			41,000 »
Profits et pertes :			
Fonds affectés à la réserve extraordinaire		90,000 »	
Solde à répartir		351,015,71	
			441,015,71
Total,	fr.		4,580,831,81

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DOIT.

Somme affectée à la réserve extraordinaire	fr.	90,000 »
Répartition :		
5 p. c. à la réserve légale.	17,166,09	
Dividende de 5 p. c. aux 30,000 actions privilégiées.	55,625 »	
Sur les sommes versées conformément à l'article 36 des statuts.		
10 p. c. à répartir suivant l'article 36 des statuts	27,083,07	
Deuxième dividende aux 30,000 actions privilégiées.	24,122,22	
Exceptionnellement de 10 p. c. pour l'exercice 1899.		
Dividende de 65 francs par titre aux 3,340 actions ordinaires	217,100 »	
Solde à reporter à nouveau	9,949,33	
		351,015,71
Total	fr.	441,015,71

AVOIR.

Solde de l'exercice précédent	fr.	7,693,87
Primes sur émission des actions privilégiées		32,370 »
Bénéfice de l'exercice		400,951,84
Total	fr.	441,015,71

Digitized by Google

Comptoir Commercial Congolais.

Siége social : Fayala sur la Wamba (Congo).
Siége administratif : Anvers, rempart Kipdorp, 48.

Téléphone 1309. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Alexis Mols, *Président du Conseil d'Administration*; Edm. Dewael, P. Schmoele, L. Hoeckle, Charles de Wael, Léonce Groetaers, P. Van Geert.

Commissaires : MM. Jean Waeker, Fréderic Reiss, Gauthier Vellinger.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er jeudi de juin.

Constitution : 26 juillet 1895 sous forme de Société anonyme et transformée, le 24 février 1898, en Société à responsabilité limitée sous le régime de la loi congolaise, reconstituée sous forme de Société anonyme.

Elle a entrepris ou compte entreprendre des cultures de caoutchouc, café, cacao, tabac, vanille et plantes potagères, etc. Objet

500,000 francs, divisés en 2,000 actions de 250 francs. Capital

L'état Indépendant du Congo, qui possédait 500 parts de fondateur de la société ancienne, a consenti à l'annulation de ces titres moyennant une participation d'un tiers dans les bénéfices de la société nouvelle.

Le Bassin de la Wamba. Concession

Exercice 1899 : bénéfices 263,509 fr. 68. Dividende : 50 francs. 100,000 francs à la constitution d'un fonds de roulement et le solde du bénéfice de l'exercice soit 38,000 sera reporté à nouveau. Résultats

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires	fr. 325,000 »	Capital	fr. 500,000 »
Immeubles et plantations en afrique	23,320,15	Réserve	150,000 »
Matériel en Afrique	72,128,20	Amortissements	41,610,60
Mobilier de bureau Europe	1,855,50	Créditeurs divers	508,636,70
Articles d'échange, approvisionnements, produits	912,208,76	Profits et pertes	231,039,68
Débiteurs divers	5,747,67		
Caisses et banque	65,103,65		
Frais de premier établissement	25,923,55		
	Fr. 1,431,286,98		Fr. 1,431,286,98

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Amortissements	fr. 32,470 »	Ancien solde	Fr. 399,10
Compte bilan	231,039,68	Intérêts	1,021,52
		Bénéfices d'exploitation	262,089,06
	Fr. 263,509,68		Fr. 263,509,68

Société anonyme d'Agriculture et de Plantation au Congo.

Siége social : 174, rue Royale, Bruxelles.

Téléphone : Adresse télégraphique : Agricong, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Baron DE STEIN, *Président du Conseil d'administration*; SIGMUND Simauer, PAUWELS Florent, FRANK Adolphe, ANCION Jules, SCHELLEKENS Léon.

Commissaires : Comte LEGRELLE Oscar, BRUYSCHAERT Gustave, De BRUYN Félix, *Directeur*, DE BRUYN Tony.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 2me mardi de mai, *Constitution* : le 15 juillet 1896.

Objet L'Exploitation des produits naturels du Congo.

Capital 600,000 francs : 1200 actions de 500 francs.

L'Etat Indépendant est intéressé dans l'entreprise comme souscripteur de 400 actions.

Répartition 1° 80 p. c. aux actionnaires ; 2° 12 p. c. aux administrateurs; 3° 3 p. c. aux commissaires; 4° 5 p. c. pour rémunérer les services extraordinaires de la direction ou des employés en Europe et en Afrique.

Concession La concession de la Société se trouve située au confluent du Lomami et du Congo et comprend 10,000 hect., dequis qu'elle a cédé 20,000 à la Compagnie d'Isangi contre une participatian de 600,000 francs dans cette Compagnie.

Résultats Exercice 1899 : bénéfices fr. 116,205.46. dividende 50 fr.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF			PASSIF.		
Plantations premier établissement.	fr.	569,481,74	Capital	fr.	600,000 »
Pour mémoire bâtiments et terrains		» »	Apports faits à la Société Isangi		600,000 »
Produits d'Afrique		127,601,87	Etat Indépendant du Congo		40,486,39
Société Isangi pour cession de postes		600,000 »	Créditeurs divers		962,43
Sté Isangi, ravitaillements faits p. son compte		128,676,40	Amortissements		37,982,58
Banquier		6,331,32	Réserve légale		6,299,84
Débiteurs divers		4,750,67	Réserve disponible		37,823,80
Mobilier des bureaux		2,912,50	Administrat. et commissair. (compte d'ordre)		120,000 »
Portefeuille (compte d'ordre)		120,000 »	Bénéfices		116,205,46
	Fr.	1,559,754,50		Fr.	1,559,754,50

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 1899.

DÉBIT.			CRÉDIT.		
Amortissement du mobilier	Fr.	323,61	Recouvrements divers	Fr.	2,601,40
Frais généraux		13,085,22	Bénéfices sur opérations		130,291,82
Intérêts		2,159,19			
Créances irrécouvrables		1,119,74			
Solde		116,205,46			
	Fr.	132,893,22		Fr.	132,893,22

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Provision pour patente	Fr.	3,486,16
Réserve légale		5,635,96
Aux administrateurs		13,526,32
Aux commissaires		2,254,38
A la disposition du conseil (art. 29 § 4)		5,635,97
Aux actionnaires		60,000 »
Solde à nouveau		25,666,67
	Fr.	116,205,46
Bénéfices nets de l'année		116,205,46

Digitized by Google

Congolia.

Siége social : Bruxelles, rue des Croisades, 41.

Téléphone 3428. Adresse télégraphique : Ruffier Fruxelles. A. B. C.

Administrateurs : MM. Emmanuel Ruffier, Marc Monnom, Edmond Demolder, Léopold Boigelot, Robert Paridant.

Commissaires : Van Steenberghe, Beaumont Hippolyte.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 4e mardi de juillet à 3 heures. — *Constitution* : 30 juin 1900.

Objet La « Congolia » est la suite de la société en commandite Ruffier et Cie. La société a pour l'objet l'exploitation des factoreries de Boma, Matadi, Tumba et N'Dolo et de leurs succursales actuelles ou futures en Afrique. Elle peut, en un mot, faire toutes opérations commerciales, agricoles, industrielles ou autres qui seraient de nature à développer ou favoriser l'une ou i'autre des branches de son objet.

Apports La firme Ruffier et Cie fait apport à la société des terrains avec les constructions érigées à Boma, à Matadi et Tumba, des constructions élevées à N'Dolo sur un terrain loué à l'Etat Indépendant du Congo, d'un steamer en fer.

Capital 600,000 francs, représenté par 6000 actions de capital de 100 fr. chacune ; il a été créé, en outre 6000 actions de dividende et 45 parts de fondateur, sans désignation de valeur.

Répartition 5 % à la réserve ; 5 % à titre de 1er dividende aux actions de capital et 50 francs à chacune des 45 parts de fondateurs ; avec rappel eventuel ; le solde se partagera de la façon suivante : 10 % au conseil d'administration, 10 % pour renumérer les agents d'Afrique sur le surplus, 25 % aux actions de capital à titre de 2e dividende et 75 % aux actions de dividende.

Digitized by Google

Compagnie Anversoise des plantations du Lubefu.

Siége social : Bruxelles, avenue des Arts, 30.

Téléphone 2350. Adresse télégraphique : Végétaux Bruxelles.

Administrateurs; MM. HERTOGS. Alph., *Président du Conseil d'administration*; ROOSE Alf., à Bruxelles, COLS Louis, à Anvers, Gilliot Léon, DE RIDDER Louis, D'HEYGERE Camille.

Commissaires : MM. DE KINDER Em., à Anvers, JACOBS Victor, à Anvers, ROOSE Arthur, à Bruxelles.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er mercredi de juillet. *Constitution* : 1er décembre 1897.

La culture et l'exploitation des produits naturels du Congo. Objet

Elle s'occupera principalement des cultures de la gutta-percha, landolphia, hevea, manicoba, kola coca, cacao, café, plantes pharmaceutiques, indigo et tabac.

600,000 francs, représentés par 2,400 actions ordinaires de 250 fr. chacune. Il est en outre, créé 2,400 actions de jouissance. Capital

1° 5 p. c. pour la réserve; 2° 5 p. c. aux actions ordinaires, avec prélèvement. Le solde sera répartl comme suit : 1° 3 p. c. à chaque administrateur avec minimum à fixer par l'assemblée générale ; 2° à chaque commissaire un tiers du tantième revenant à un administrateur; 3° le Conseil d'administration pourra proposer d'affecter une somme jusqu'à concurrence de 20 p. c. du restant pour constituer une réserve spéciale au fonds de prévision ; 4° le surplus sera distribué par moitié aux actions de capital et par moitié aux actions de jouissance. Répartition

La concession est située dans le bassin du Lubefu, affluent du Kassaï. Concession

Excercice 1899 : Le bénéfice net s'élève à fr. 170,002.84 et permet la répartition des dividendes suivants : Fr. 2.50 au coupon n° 1 des actions de capital ; fr. 16.25 au coupon n° 2 des actions de capital, et 10 francs au coupon n° 2 des actions de jouissance. Résultats

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Compte actionnaires	fr. 303,762,50	Capital :	
Mobilier en Europe	1,244,93	2,400 actions ordinaires	fr. 600,000 »
— et matériel en Afrique	9,012,63	2,400 actions de jouissance (mémoires)	» » »
Plantations et constructions	70,004,45	Créditeurs divers	42,784,07
Frais de premier établissement	35,952,57	Prévisions pour frais divers à débourser pendant l'exercice suivant et touchant au présent exercice	71,515,11
Domaine d'Afrique	34,000 »	Compte d'ordre :	
Marchandises d'Europe	120,622,95	Cautionnements des administrateurs et commissaires	35,000 »
— d'Afrique	303,512 »	Profits et pertes	170,002,84
Caisse en Afrique	1,119,25		
Debiteurs divers	5,070,74		
Compte d'ordre, titres en dépôt	35,000 »		
	Fr. 919,302,02		Fr. 919,302,02

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Escompte et intérêts en compte courant	fr. 1,934,52	Bénéfice sur opérations d'Afrique	213,726,07
Frais généraux d'Europe	7,368,19		
Frais généraux d'Afrique	34,420,52		
Bénéfice net	170,002,74		
	Fr. 213,726,07		Fr. 213,726,07

X

Société Générale Africaine.

Siége social : Boma, État Indépendant du Congo.

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE (RÉGIME CONGOLAIS).

Anvers : Rempart des Béguines, 104.

Téléphone 1688. Adresse télégraphique : Genaf-Anvers.

Administrateurs : Président : M. Alexandre DE BROWNE DE TIÈGE; Constant DE BROWNE DE TIÈGE, Sam. WIENER, H. POCHEZ, Alex. MOLS et Henri SIMONT.

Commissaires : Ed. BUNGE et A. LEFÈVRE.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : en mai.

Constitution : Décret du Roi-Souverain, publié dans le *Bulletin officiel* de l'Etat Indépendant, du mois de décembre 1897.

Digitized by Google

Toutes entreprises et affaires financières, industrielles, commerciales, agricoles, minières, de transport et généralement quelconques. Elle pourra de même s'occuper de tous objets d'ordre non économique et autres autorisés par l'assemblée spéciale. Objet

Elle pourra également créer et émettre des billets de banque garantis par l'Etat, moyennant une entente préalable avec l'Etat Indépendant du Congo.

12 millions de francs, représenté par 12,000 actions de 1,000 francs entièrement souscrites. Il pourra être émis des coupures de 25 et de 100 fr. Le capital social peut être augmenté par décision de l'assemblée générale. Toutefois, le Conseil d'administration est autorisé dès à présent à porter le capital social, sans intervention de l'assemblée générale, à 30 millions, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions libérées, pour servir à l'acquisition de concessions de propriété, de matériel ou de marchandises nécessaires ou utiles au but social. Capital

La Société est administrée par un conseil composé, outre le président, de quatre membres au moins et de douze membres au plus, dont la moitié est nommée et révoquée par décret et la moitié par l'assemblée générale des porteurs d'actions, pour un terme de cinq ans. Toutefois les administrateurs sont pour la première fois nommés par décret jusqu'au 31 mai 1905. Administration

Le président de conseil d'administration est nommé et révoqué par le Roi-Souverain. Il peut être pris en dehors du conseil d'administration, dont, par le fait de sa nomination, il fait partie de plein droit et avec les mêmes prérogatives que les autres membres nommés par décret ou élus par l'assemblée générale.

5 p. c. pour constituer le fonds de réserve; 5 p. c. aux actions. Le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 1 p. c. à chaque administrateur et 1/3 à chaque commissaire et le restant aux actions. Répartition

La Société est fondée pour une durée illimitee.

Le rapport mentionne la constitution, « avec un puissant groupe financier russe, de la Société anonyme minière des Aïmaks de Touchetoukhan et de Tsetsenkhan, en Mongolie. Cette société a pour objet l'exploitation de la concession exclusive de gisements miniers de toute nature, la fondation de toutes entreprises commerciales et industrielles en Mongolie et dans la Chine septentrionale, ainsi que l'extraction et la production en Russie de l'or, du platine et d'autres métaux ». Résultats

Digitized by Google

X

Société anonyme « La Djuma ».

Siége social : quai du Bas-Escaut, 26, Gand.

Administrateurs : MM. le baron Léon BETHUNE, Eugène DE HEMPTINE, Jean DE HEMPTINNE, Paul DE HEMPTINNE, Baron Félix BETHUNE.
Commissaires : MM. David FISCHBACH MALACORD, Joseph DE HEMPTINNE.

Bilan : 28 février. — *Assemblée* : 1er lundi d'octobre.
Constitution : 29 décembre 1897.

Objet — l'Établissement de cultures et de comptoirs commerciaux au Congo.

Capital — 250,000 francs, 500 actions de 500 francs.

Répartition — 20 % à la réserve. 2 % à chaque administrateur, 2/3 à chaque commissaire, le solde aux actions.

Concession — Bassin de la Djuma.

Kassaienne.

X

Siége social : 30, Place de Louvain, Bruxelles.

Téléphone 259. Adresse télégraphique : La Kassaïenne, Bruxelles.

Administrateurs ; MM. WORMS, *Industriel*, *Luxembourg*, *Président du Conseil d'Administration;* POLAK Emile, Richard VLEMINCX, Alphonse WORMS.
Commissaire : Henri BOSSUT.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 4me lundi d'octobre.
Constitution : 27 janvier 1890.

Objet — Établissement de cultures de cafés et d'autres cultures au Congo, la vente, l'échange, l'achat de produits indigènes et belges, l'exploitation des produits du Congo.

Capital — 150,000 francs, représentés par 750 actions de 200 francs.
Il est crée en outre 3,750 parts de jouissance.

Répartition — 5 p. c. à la réserve légale : 5 p. c. aux actions : 5 p. c. à l'administrateur-délégué; sur le surplus : 1° 5 p. c. pour les administrateurs autres que l'administrateur-délégué et les commissaires, les

Digitized by Google

émoluments d'un commissaire ne pouvant dépasser le tiers de ceux d'un administrateur; 2° Une somme suffisante pour payer 5 francs par titre aux actions, comme deuxième dividende, et aux parts de jouissance à titre de dividende. L'excédent des bénéfices sera versé à un fonds spécial destiné à la libération et à l'amortissement au pair des actions. Chaque fois que ce fonds spécial dépassera le cinquième du capital une somme équivalente au dit cinquième servira : D'abord à compléter la libération des actions; ensuite, après leur libération complète, à l'amortissement de ces actions. La répartition des dits cinquièmes sera faite au marc le franc, entre toutes les actions, par les soins du conseil d'administration. Après amortissement complet des actions, la répartition des bénéfices se fera de la manière suivante, sous déduction, s'il y a lieu encore, des prélèvements requis par la loi pour la réserve légale : Il sera prélevé d'abord 5 p. c. pour l'administrateur-délégué, ensuite 5 p. c. pour les administrateurs autres que l'administrateur-délégué et les commissaires, à répartir entre eux comme il est dit ci-dessus. Le surplus sera réparti entre toutes les parts de jouissance, comprenant les actions amorties.

La Société a obtenu une concession dans le Kassaï. Concession

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.			PASSIF.		
Terrains et immeubles	Fr.	60,265,75	Capital :		
Magasin, suivant inventaire		188,239,18	750 actions à 200 francs l'une	Fr.	150,000 »
Frais de constitution et mobilier		6,697,65	3,750 actions de jouissance, (pour mémoire)		»
Banques et caisses		29,236,38	Créditeurs divers		72,351,50
Débiteurs divers		12,803,05	Garantie de gestion (70 actions, pour mémoire)		»
Portefeuille, 70 actions (pour mémoire)		»	Profits et pertes		74,890,51
	Fr.	297,242.01		Fr.	297,242,01

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.			CRÉDIT.		
Amortissement sur frais de constitution et mobilier	Fr.	1,347,30	Bénéfice de l'exercice 1899-1900	Fr.	74,890,51
Solde		73,543,21			
	Fr.	74,890,51		Fr.	74,890,51

Digitized by Google

X

Compagnie générale pour le développement du Commerce et de l'Industrie du Congo.

Siége social : Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups, 42.

Téléphone 3470. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. L. Bethune, B. Cools, J. de Borchgrave, A. Mols, A. Stevens.

Commissaires : Baron de Bieberstein, comte G. de Sanzac de la Vauzelle, R. Pauwels.

Bilan : 15 février. — *Assemblée* : 2me mardi de mai.
Constitution : 2 février 1898.

Objet — Toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, forestières ou minières. Toutes opérations financières, de banque et de crédit; l'étude de tous moyens de transports par terre et par eau, leur réalisation et leur exploitation. Elle peut aussi entreprendre tous travaux publics ou privés.

Capital — 1,500,000 francs et représenté par 15,000 actions de capital de 100 francs. 15,000 parts de fondateur. Le nombre de ces dernières ne pourra jamais être augmenté.

Répartition — 5 p. c. au profit du fonds de réserve. — *A*. Payement d'un dividende aux actions de capital de 5 p. c. sur le montant versé de ces actions. — *B*. Sur l'excédent il est attribué : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur, 1/2 p. c. à chaque commissaire. — *C*. Le solde sera distribué à titre de dividende, également et indistinctement, entre toutes les actions de capital et les parts de fondateur.

Résultats — Exercice 1899 : 274,728 frs; dividende : 10 fr. aux actions de capital, 5 fr. aux parts de fondateurs.

Porte-feuille — La Société a pris des participations dans les Sociétés suivantes : La Compagnie Franco-Congolaise du Bassin de la Sangha, le Comptoir colonial Français, la Compagnie Française du Congo, la Compagnie propriétaire du Kouïlou-Niari, la Société de l'Afrique Equatoriale, la Compagnie commerciale des Colonies, la Compagnie des Placers Guyanais, la Compagnie générale des Philippines pour le développement du Commerce et de l'Industrie, la Compagnie Sucrière Européenne et Coloniale, l'Horticole Coloniale, la Mutualité Coloniale et Industrielle, la Société anonyme des Mines et Hauts-Fourneaux d'Orel.

Digitized by Google

BILAN AU 15 FÉVRIER 1900.

ACTIF.

Actionnaires	Fr.	445,200 »
Caisse et banques		77,861,60
Portefeuille, valeur au prix d'achat		1,238,047,75
Premier établissement et mobilier		6,377,25
Frais d'études d'affaires diverses		13,986,60
Débiteurs divers		203,675 »
Cautionnements : administrateurs et commissaires		36,000 »
	Fr.	2,021,148,20

PASSIF.

Capital :		
15,500 actions de capital de 100 fr. chacune	fr.	1,500,000 »
15,000 parts de fondateur		(Pour mémoire)
Réserve légale du premier exercice		8,613,32
Coupons restant à payer		2,380 »
Prime d'émission		131,803,60
Créditeurs divers		83,192 »
Administrateurs et commissaires :		
Cautionnements		36,000 »
Profits et pertes		259,159,28
	Fr.	2,021,148,20

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais généraux et d'administration	Fr.		15,569,27
Solde bénéficiaire à répartir comme suit :			
1. Amortissement sur frais de premier établissement	Fr.	6,376,35	
2. Amortissement sur frais d'études d'affaires diverses		13,986,60	
3. Réserve légale		11,294,95	
4. Premier dividende de 5 p. c. aux actions de capital sur les versements effectués		52,740 »	
5. Tantièmes aux administrateurs et commissaires		15,728,33	
6. A répartir entre 30,000 actions indistinctement		150,000 »	
7. Report à nouveau		9,032,45	
			259,159,28
	Fr.		274,728,55

CRÉDIT.

Bénéfices sur réalisations du portefeuille	Fr.	253,364,01
Intérêts et commissions		8,467,13
Solde de l'exercice précédent		12,897,41
	Fr.	274,728,55

Centrale Africaine.

Siége social : rue Haut Rempart, Alost.

Téléphone 58. Adresse télégraphique : Cafri, Alost.

Administrateurs : MM. Gheeraerdts, *Président du Conseil d'administration* (bourgmestre à Alost); Gheeraerdts Léon, Moens Théodore Moens Eugène, Geerinckx Léon, Denayer Théodore, De Clippele Paul.

Digitized by Google

Commissaires : MM. DECOEN-BURNY Léon (banquier); MEERT Louis (négociant).

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2e lundi de mai. — *Coupons* : Banque De Coen et Cie, rue Neuve, Alost.

Constitution : 14 avril 1898. — *Reconstitution* : 14 avril 1899.

Objet — Établissement de cultures et de comptoirs commerciaux au Congo, l'exploitation et la vente des produits naturels et cultivés du Congo, ainsi que le négoce de ces produits.

La Société se propose de cultiver principalement le café, le cacao, et les caoutchouquiers brésiliens.

La Société a établi récemment une manufacture de caoutchouc à Alost et dans ce but elle a acquis les bâtiments de l'ancienne filature Van den Bossche et Cie.

Capital — Le capital social est fixé à la somme de 1,000,000 francs. Il est divisé en 10,000 actions de 100 francs chacune; 10,000 parts de fondateurs.

Concession — La concession de la société est située sur les rives de la Djuma Kwilu et a une superficie de 2,000 hectares.

Répartition — 1/20 à la réserve légale 5 p. c. aux actions de capital; 15 p. c. de l'excédent pour rétribuer le conseil d'administration et le collège des commissaires; ces derniers ne peuvent avoir plus du tiers du traitement d'un administrateur conformément à la loi, le solde sera partagé par moitié aux actionnaires et aux parts de fondateur.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.	440,000 »
Caisse	7,049,03
Débiteurs divers	27,990,76
Banquiers	69,689,05
Premier établissement, immeubles en Afrique, terrain et factoreries	241,816,87
Immeubles en Europe, usine, constructions et installations	78,958,91
Matériel divers et mobilier	13,598,40
Marchandises en magasin en Europe . .	303,40
Marchandises en magasin en Afrique .	45,976,24
Matériel fluvial, steamer, etc. en Afrique .	86,159,07
Compte d'ordre, cautionnements des administrateurs et commissaires	28,000 »
Fr.	1,039,621,76

PASSIF.

Capital actions	1,000,000 »
10,000 actions de dividende	mémoire
Créditeurs divers	11,621,76
Compte d'ordre, cautionnement des administrateurs et commissaires. . . .	28,000 »
Fr.	1 039.621,76

Digitized by Google

SARDINES, BEURRES & TOUTES CONSERVES

AMIEUX - FRÈRES

Portant la devise : **TOUJOURS A MIEUX**

Fournisseurs des Ministères de la Guerre et de la Marine, des Compagnies de Navigation et des Expéditions Coloniales

Demander le prix courant général

A **M. AMIEUX* & Cie**, à Chantenay-lès-Nantes.

VERHAEREN & DE JAGER

BRUXELLES

CONSTRUCTEURS — COLONIAL ENGINEERS

Maison fondée en 1871

Hangars, Bâtiments, Habitations et Eglises en fer, Ponts
Ponceaux, Matériel de Chemins de fer portatifs
Machines et Appareils pour Plantations de Sucre, Café, Cacao

Demandez notre Album illustré Edition 1900.

NOIX DE KOLA

FRAICHES

de Sierra Leone

de toute première qualité

—

S'ADRESSER A LA

FLANDRIA COLONIALE

146, rue Royale, BRUXELLES

ou directement à

MM. C. DUTSCHER & Co

à Freetown (SIERRA LEONE)

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

CIMENTS PORTLAND LIÉGEOIS

Haccourt-Visé (BELGIQUE)

Ciment Portland artificiel de toute première qualité répondant aux plus hautes exigences.

Production annuelle 60,000,000 de kilogrammes.

CRÉDIT COMMERCIAL CONGOLAIS

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège Social : ANVERS, 18-20, Rue des Récollets

Succursale à MATADI — Agences à BOMA, TUMBA et LEOPOLDVILLE

Adresse Télégraphique : CONGOBANK — Téléphone 2411.

Opérations de Banque. — Commission — Consignation — Transport et Entreposage.

COMPTOIRS COMMERCIAUX : BOMA, MATADI, TUMBA, LÉOPOLDVILLE.

Digitized by Google

Matériaux de Construction
BOISSEAUX
ÉVIERS
FONTE
FAÏENCE
Carrelages
Revêtements
Léop. MASSONET & Cie
Chaussée d'Etterbeek, 24, 26 & 28
BRUXELLES.
Dépôt :
Chaussée d'Alsemberg, 151. St Gilles
TÉLÉPHONE 2876. -
Dépôt :
Avenue de l'Hippodrome 119. Ixelles.
TUYAUX EN GRÈS
FAITIÈRES
POTERIE
CIMENT
CHAUX
PLÂTRE
FOURNISSEURS DES GRANDS TRAVAUX PUBLICS
GRAVIER

Société Equatoriale Congolaise.

Siége social : 10, rue des Beggards, Anvers.

Téléphone 2323. Adresse télégraphique : S E C.

Administrateurs : MM. Vicomte A. DE NIEULANT DE POTTELSBERGHE, *Président du Conseil d'Administration*; DE RIDDER Louis, ELSEN Carlo, ROOSE Alfred, L. COETERMANS, Camille D'HEYGERE.

Commissaires : VAN DE PUTTE Guillaume, JACOBS Frédéric, Baron PIERS DE NIEUWBURCH Albert.

Directeur : JACOBS Henri.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er mardi de juillet. *Constitution* : 28 avril 1898

La plantation, la culture et l'exploitation des produits naturels du Congo. Objet

400,000 francs, 800 actions privilégiées de 500 francs; 800 actions ordinaires. Le nombre de ces dernières ne pourra jamais être augmenté, même par modification des statuts. Capital

1° 5 p. c. pour la réserve légale; 2° 5 p. c. aux actions privilégiées avec rappel. Le solde sera réparti comme suit : 1° 10 p. c. au conseil d'administration avec un minimum à fixer par l'assemblée générale; 2° A chaque commissaire un tiers de tantième revenant à chaque administrateur; 3° une somme à la constitution d'une réserve extraordinaire; 4° Le surplus sera distribué par moitié aux actions privilégiées et par moitié aux actions ordinaires. Répartition

La compagnie met en valeur une concession obtenue de l'Etat Indépendant, située dans le bassin de l'Ikelemba (district de l'Equateur). Concession

Bénéfices 28,379 francs dividende, 5 p. c. aux actions de capital. Résultats

Digitized by Google

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Propriétés, cultures, factoreries et postes en Afrique	146,156,37	Capital représenté par : 800 actions privilégiées et 800 actions ordinaires	400,000 »
Compte d'actionnaires	90,325 »	Compte des créditeurs divers	54,773,85
Compte de banque	1,094,83	Compte en litige	7,902,[illegible]
Compte des débiteurs divers	3,038,90	Profits et pertes	28,379,08
Marchandises en cours de route	8,370,10	Cautionnement des administrateurs et commissaires	(mémoire)
Produits en Afrique	234,708 »		
Cautionnement des administrateurs et commissaires	(mémoire)		
Compte mobilier	1,493,75		
Solde du compte caisse	1,098,45		
Fr.	491,055,40	Fr.	491,055,40

PROFITS ET PERTES.

Frais généraux	fr.	191,055,11
Pertes sur compte exportation		7,249,45
Pertes et avaries		122,65
Solde profits et pertes		28,379,08
	Fr.	226,806,29
Solde du compte	fr.	226,806,29
	Fr.	226,806,29

Compagnie du Lomami.

Siège social : 26, rue Bréderode, Bruxelles.

Téléphone 564.

Administrateurs : MM. Charles Balser, *Président*; Alexandre Delcommune, *Administrateur directeur*; Ed. Despret, baron Lambert, Lyon Max, Herman Stern, Albert Thys.

Commissaires : MM. Jules Bobel, Georges Systermans, Edouard Thys-Cateaux, Jules Wilmart.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : premier mercredi de février.
Coupons : Balser. — *Constitution* : 5 juillet 1898.

Objet : Toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles ou autres, dans les limites les plus étendues, dans l'Etat Indépendant du Congo et, spécialement, dans les territoires situés dans la partie de la vallée

Digitized by Google

du Lomami en aval Benakamba, tels qu'ils sont déterminés dans la convention du 9 mai 1896 entre l'État du Congo et la Compagnie du Katanga.

3 millions de francs, représentée par 6,000 actions privilégiées de 500 francs; 4000 actions ordinaires. Il ne pourra jamais être créé des actions ordinaires nouvelles. Capital

La Compagnie du Katanga reçoit, à titre d'apport, 2,400 actions privilégiées entièrement libérées, et 2,200 actions ordinaires.

5 p. c. à la réserve; sur le surplus : 1° 3 p. c l'an sur le montant versé par anticipation sur les actions privilégiées; 2° Un intérêt de 6 p. c. l'an avec rappel sur les actions privilégiées entièrement libérées remises en représentation des apports et sur le montant appelé sur les actions privilégiées souscrites en numéraire; 25 p. c. de l'excédant disponible après les prélèvements ci-dessus, sont attrtbués à l'Etat Indépendant du Congo. Le surplus est ainsi réparti; 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; 30 p. c. pour la constitution d'un fonds d'amortissement des actions privilégiées; chaque action privilégiée amortie au pair sera remplacée par une action de jouissance. La somme nécessaire pour la formation éventuelle des fonds de réserve ou des fonds de prévision, 50 p. c. aux actions privilégiées ou aux actions de jouissance qui les remplacent, et 50 p. c. aux 4,000 actions ordinaires. Répartition

Les territoires où s'exerce l'activité de la Compagnie du Lomami sont situés, dans le bassin du Lomami en aval de Benakamba, à l'exclusion de ceux qui s'étendent sur la rive droite à une distanee de plus de 15 kilomètres de la rive et sur la rive gauche à l'exclusion du bloc dont l'exploitation est réservée dans le rayon d'Isangi à la Société d'agriculture et des plantations au Congo. Concession

Le bilan accuse, pour l'exercice 1898-1899, un bénéfice de 130,605 fr. 88, il a été distribué : Résultats

1° 5 p. c. au profit du fonds de réserve; 2° un intérêt de 3 p. c. l'an sur le montant versé par anticipatiou sur les actions privilégiées; 3° un intérêt de 6 p. c. l'an sur les actions privilégiées libérées, remises en représentation des apports, et sur le montant appelé sur les actions privilégiées souscrites en numéraire. Il a été reporté à nouveau 1.555 fr. 59.

Les 1,190 actions non libérées ont reçu 6 francs chacune; le coupon n° 1 des 2,410 actions libérées anticipativement a été de 18 francs. et coupon n° 1 des 2,400 actions d'apports entièrement libérées a été de 30 francs.

Digitized by Google

BILAN AU 30 JUIN 1899.

ACTIF.

Actionnaires	Fr.	476,000 »
Caisse à Bruxelles		230 »
Marchandises de provenance européenne		102,147,55
» » africaine		519,736,09
Vivres en Afrique		48,673,37
1er établissement et immeubles en Afrique		1,039,682,02
Caisse en Afrique		376,05
Matériel fluvial ; Steamer et allèges		68,522,47
» divers et mobilier		16,150,61
Bétail et basse-cour		1,591,97
Mobilier en Europe		2,471,75
Débiteurs divers		1,037,856,56
Comptes d'ordre :		
Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires		30,000 »
	Fr.	3,382,443,04

PASSIF.

Capital :		
6,000 actions privilégiées à 500 fr.	3,000,000	
4,000 actions ordinaires sans désignation de valeur.		
		3,000,000 »
Prévisions pour frais divers à débourser pendant l'exercice 1899-1900, sur opérations touchant celui de 1898-1899		129,713,74
Créditeurs divers		83,123,42
Comptes d'ordre :		
Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires		30,000,50
Solde, profits, pertes		130,605,88
	Fr.	3,382,443,04

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

CRÉDIT.

Frais divers en Afrique	Fr	233,202,50
Impositions payées à l'Etat Indépendant du Congo		12,745,09
Redevance à la Compagnie du Katanga		2,976,82
Frais d'Europe.		
Change, commission et divers		1,745,04
Loyer et contributions		638,97
Frais généraux et divers		10,217,84
Indemnité fixée aux administrateurs et commissaires		10,000 »
Personnel de l'Administration centrale		29,183,94
	Fr.	330,801,10
	Solde	130,605,88
	Fr.	461,406,98

DÉBIT.

Intérêts d'escompte	Fr.	901,61
Différence de change		38,91
Compte d'intérêts		29,855,60
Bénéfices sur opérations en Afrique		430,521,61
	Fr.	461,406,98

Société anonyme Trafic Congolais.

Siège social : Anvers, rue des Tanneurs, 25-27.

Téléphone 786. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. VAN MAEL, *Administrateur;* VAN DE WEYGAERT, C. DE RIDDER, G. VAN DEN BOSCH, R. PETEN.

Digitized by Google

Commissaires : OBELS, HAGHE, PELGRIMS.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er lundi de mai.
Constitution : le 14 juillet 1898.

Toutes opérations commerciales et industrielles, minières, forestières, agricoles et autres, dans le territoire de l'État Indépendant du Congo. **Objet**

500.000 fr. : 5,000 actions privilégiées de 100 fr. et 1,000 actions de fondateur, leur nombre ne pourra être majoré. **Capital**

5 p. c. pour la réserve légale, 6 p. c. à chaque action privilégiée avec rappel; sur le solde, 1° 2 p. c. à chacun des administrateurs; 2° 2/3 p. c. à chacun des commissaires; 3° les tantièmes alloués, aux directeurs, agents et autres employés; 4° une somme que le Conseil général a le droit de prélever pour servir à la formation d'un fonds de prévision. Le solde des bénéfices sera distribué pour moitié aux actions privilégiées et pour moitié aux actions de fondateur. **Répartition**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.
(du 14 juillet 1898 au 31 décembre 1899.)

ACTIF.

Actionnaires	fr.	200,000 »
Terrains et licences au Congo en achat		24,000 »
Marchandises générales		14,830,13
Vivres et matériel généraux		2,121,04
Marchandises au Congo		30,447 »
Vivres et matériel au Congo		12,948,49
Caisse		31,00
Banque d'Anvers		33,672,61
Actions et fonds publics		100,000 »
Actions et fonds publics déposés en garantie		49,506,05
Mobilier		2,664,79
Frais généraux		5,323,52
Frais d'installation		5,518,15
Frais au Congo		60,347,03
Prêts sur nantissement		50,000 »
Actions et fonds publics en nantissement		57,389,99
Comptes courants, débiteurs		24,452,36
Act. de fondateur de notre Société en dépôt		mémoire
Actions en dépôt comme garantie de gestion		mémoire
	Fr.	673,414,09

PASSIF.

Capital		500,000 »
Intérêts		3,519,32
Comptes courants créditeurs		112,505,08
Déposants d'actions de fondateurs de notre Société		mémoire
Déposants d'actions en garantie de gestion		mémoire
	Fr.	673,414,09

Digitized by Google

X

Société anonyme Crédit commercial congolais.

Siége social : Anvers, rue des Récollets, 18-20.

Téléphone 2411. Adresse télégraphique : Congobank { Anvers. Matadi.

Administrateurs : MM. Louis DE RIDDER, Camille D'HEYGERE, Maurice FOULON, Ernest LOWET, Alfred ROOSE, Arthur ROOSE.
Commissaires : Camille AMEYE, Edouard CEULEMANS, Léon GILLIOT.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier mardi de mai.
Constitution : 7 septembre 1898.

Objet — Les opérations commerciales, industrielles, financières, et toutes entreprises coloniales, quelle qu'en soit la nature, au Congo.

Capital — 1,200,000 francs en 12,000 actions de capital de 100 francs, dont 1,000 aux apports et 11,000 souscrites. Il a été créé en outre 12,000 actions de dividende, sans désignation de valeur dont 2,000 aux apports et 10,000 attribuées aux souscripteurs desactions de capital.

Répartion — 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital sur le surplus : 1 1/2 p. c. aux administrateurs et un 1/2 p. c. aux commissaires ; sur le solde : 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c. aux actions de dividende.

Etablissements — Comptoirs de Léopoldville, Tumba et Matadi, à ces deux derniers considérablement agrandis, sont venus s'ajouter les factoreries Martins à Boma et Matadi, acquises par le Crédit.

En plus de ces comptoirs, la Société a également repris une factorerie établie par feu M. Schaffenbergh.

Le comptoir de Tumba comprend une série de maisons que la Société a reprises de la Baptist Missionary Union.

La Société a organisé un service de transport, sur le Haut-Congo, et possède deux sternwheels de 27 tonnes.

Participation — La Société a également pris participation dans quatre entreprises distinctes à savoir : la Guinée portugaise, le Trust colonial, l'Horticole coloniale et l'Est-Africain ; de cette dernière, la Société a reçue, en rémunération de services rendus, cent parts de fondateurs. L'importance des intérêts pris dans les trois autres affaires qui précèdent sont, dans l'ordre de l'énumération, de 150,000 francs pour la pre-

Digitized by Google

mière, 50,000 francs pour la deuxième, et 30,000 francs pour la troisième, toutes participations privilégiées.

Les bénéfices nets s'élevant à 37,337,78 fr. ont été consacrés à des amortissements. Résultats

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

EUROPE		
Mobilier . . . . Fr.	7,530,41	
Marchandises	2,535,02	
Comptes courants . . .	59,410,35	
Caisse	5,107,53	
Portefeuille	230,001 »	
Frais de constitution . . .	19,180,30	
Compte d'ordre : titres en dépôt	75,000 »	
		398,804,41
AFRIQUE		
Immeubles	333,187,25	
Flottille	246,104,53	
Marchandises	632,137,12	
Débiteurs	162,368,23	
Caisses	24,061,01	
Mobiliers	22,892,75	
Premier établissement . .	17,610,50	
		1,471,031,39
	Fr.	1,870,465,80

PASSIF.

EUROPE	
Capital :	
12,000 actions de 100 francs entièrement libérées	1,200,000,00
Actions de dividende 12,000	(Mémoire)
Comptes courants	599,070,74
Compte d'ordre :	
Cautionnement des administrateurs et des commissaires	75,000 »
AFRIQUE	
Créditeurs	19,057,28
Solde du compte de profits et pertes . .	37,337,78
Fr.	1,870,465,80

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1899.

DÉBIT.

Frais généraux en Afrique . . . Fr.	107,088,20
» » en Europe	33,433,80
Escomptes et intérêts	9,322,03
Solde en bénéfices	37,337,78
Fr.	190,185,74
Amortissement des frais de constitution .	19,180,30
Amortissement du compte premier établissement en Afrique	17,610,50
A nouveau	547,08
Fr.	37,337,78

CRÉDIT.

Bénéfices sur opérations en Afrique . .	186,554,67
Bénéfices sur marchandises en Europe . .	3,131,85
Bénéfices divers	499,22
Fr.	190,185,74
Solde	37,337,78
Fr.	37,337,78

Digitized by Google

Société des Chemins de Fer Vicinaux de Mayumbé.

Bruxelles, rue Royale, 58.

Téléphone 1521. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. DE BROWNE DE TIÈGE Alexandre, COLLINET Léon, ORBAN Alfred, CASTERMANS Léon, MOLS Alexis, FICHEFET Eugène.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier lundi de juin à 11 h.
Constitution : Autorisée par decret du Roi Souverain le 30 juillet 1898 et constituée le 21 septembre 1898.

Objet

Par convention avec l'État du Congo en date du 21 septembre 1898, la société est concessionnaire, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, d'un chemin de fer reliant, dans les conditions les plus favorables, un point sur le Bas-Congo, accessible aux navires de mer à un point du bassin du Shiloango accessible aux navires à vapeur, et de tous embranchements destinés à mettre en valeur la région du Bas-Congo au nord du fleuve.

Avantages réservés à la Société

La société a l'usage gratuit des terrains nécessaires, sauf ceux à exproprier à Boma. L'État lui confère la propriété de 1,000 hectares de terrains par kilomètre de chemin de fer construit, ces terrains à prendre dans les domaines de l'État du Bas-Congo. Elle a en outre le droit d'exploiter pendant trente ans les fôrets de l'État dans une zone de cinq kilomètres de profondeur de chaque côté du chemin de fer.

Elle a encore la concession pendant trente ans des mines qu'elle découvrirait dans les districts du Bas-Congo, ces mines étant toutefois limitées au nombre de cinq, sauf remise à l'État de 25 °/₀ des avantages qu'elle en retirerait, à un titre quelconque, après attribution d'un intérêt de 5 °/₀ au capital d'exploitation.

Le chemin de fer devra être mis en exploitation pour le 31 décembre 1901 ; les embranchements devront être construits pour le 31 décembre 1908.

Capital

1 million de francs, représentés par 6,000 actions de 500 francs. souscrites par l'État du Congo, la Caisse commerciale de Bruxelles

Digitized by Google

conjointement avec le Crédit général liégeois, et un groupe anversois chacun pour un tiers.

6 °/₀ aux actions avec rappel. Sur le surplus, l'État a 30 °/₀ et l'administrateur de la société 10 °/₀. En cas d'émission d'obligations, celles-ci pourront, en sus de l'intérêt, recevoir 20 °/₀ de ce surplus et, à l'amortissement, être remplacées par des actions de jouissance qui toucheront ces 20 °/₀. Le solde appartient aux actions. Répartition

La ligne est actuellement en exploitation jusqu'à la Luki 32 kilomètres. Exploitation

---

La Lulonga, Société Anonyme.

Siège social : Bruxelles, rue Royale, 43-45.

Téléphone. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Edmond PARET, Louis DERIDDER, Théodore DE MARBAIX, Emile PARET, Henri MASSON, Max HEMELEERS.
Commissaires : Gustave DUMONTIER, Eugène BEIRLAEN.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er mercredi de mai.
Constitution : 22 octobre 1898.

L'exploitation au Congo, des produits végétaux généralement quelconques. Objet

1,000,000 francs par 20,000 actions de 50 francs et 6,000 actions de jouissance. Le nombre des actions de jouissance ne pourra jamais être augmenté, même par voie de modification aux statuts. Capital

MM. Bourlet et Mélius, font apport à la Société, savoir : Apports

Du résultat de leurs études et travaux préléminaires, il est attribué à MM. Bourlet et Mélius, 1,200 actions de jouissance. Les 4,800 actions de jouissance seront réparties entre souscripteurs des actions du capital au prorata de leur souscription.

2,000 hectares dans le Bassin de la Lulonga. Concession

La Société a une participation dans l'Horticole Coloniale et une de 10,000 francs dans un syndicat d'Etudes aux Indes Hollandaises (culture du caoutchouc gutta-percha et autres produits agricoles et forestiers). Porte-feuille

Digitized by Google

Répartition

1° 5 p. c. pour la formation d'un fonds de réserve; 2° 6 p. c. sur le montant du capital versé; 3° 10 p. c. qui sont mis à la disposition du conseil d'administration pour être distribués aux agents et autres employés; 4° 10 p. c. aux administrateurs et commissaires.

Le solde sera partagé entre les actions et les parts de fondateurs.

Résultats

Le premier bilan de cette Société accuse un bénéfice de 3,167,03 fr., dont le compte de profits et pertes nous indique la provenance dans les chiffres suivants : montant des vivres et marchandises employés au Congo, 7,047,22 fr.; frais généraux de l'année, 68,177,48 fr.; au crédit : intérêts et profits divers, 8,391,73 fr.; prime sur émission de 7,000 actions, 70,000 fr.; la différence entre le »doit» et l'«avoir», soit 3,167,03, est portée au bilan comme bénéfice.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.			PASSIF.		
Terrains et constructions au Congo . fr.		20,000 »	Capital :		
Frais de premier etablissement . . .		22,231,16	6,000 act. de 50 fr., 1re émission fr.	300,000 »	
Actions de deuxième émission non émises .		350,000 »	6,000 actions de dividende, sans désignation de valeur . . .		
Mobilier d'Europe		240,50	14,000 actions de 50 fr., 2e émission (direction du conseil d'administration)	700,000 »	
Matériel, mobilier, vivres et marchandises d'échange					1,000,000 »
Afrique		121,191,44	Versements restant à effectuer sur titres en portefeuille		10,000 »
Titres en portefeuille		35,000 »	Créditeurs divers		44,569,33
Caisse et banque		472,039,21	Bénéfice		3.167,03
Débiteurs divers		37,014,05			
	Fr.	1,057,753,33		Fr.	1,057,753,36

PROFITS ET PERTES.

DOIT.			AVOIR.		
Montant des vivres et marchandises employés au Congo pendant l'année 1899	fr.	7,047,22	Intérêts et profits divers	fr.	8,391,73
Frais généraux de l'année		68,177,48	Prime sur émission de 7,000 actions . .		70,000 »
Bénéfice		3,167,03		Fr.	78,391,73
	Fr.	78,391,73			

Digitized by Google

Société anonyme « L'Ikelemba ».

Siège social : Bassin de l'Ikelemba au Congo (État Indépendant).
Bruxelles, rue de la Presse, 39.

☎ Téléphone 325.

Administrateurs : MM. LAMBERTS, comte ROGER DE LA BARRE D'ERQUELINNES, BERO Adolphe, COLLET Auguste, MARTIN Ernest et RYCK Léon.— Commissaires : DE COEN Victor, BEAUTHIER Edouard, BERO Emile.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier samedi de juin.
Constitution : 29 octobre 1898.

Etablissement de cultures et de comptoirs en Afrique. Objet

500,000 francs : 5,000 actions de capital de 100 fr. et 5,000 actions de dividende. Capital

M. Louis Lamberts, fait apport, à la Société de l'Ikelemba, d'un bloc de 1,000 hectares de terres dans le bassin de l'Ikelemba : il lui est attribué les deux dixièmes des actions de dividende. Les 4,000 actions de dividende sont attribuées aux souscripteurs. proportionnellement à leur souscription. Les actions de dividende sont inaliénables pendant les deux premières années après la date de constitution. Le nombre des actions de dividende ne pourra jamais être augmenté, pas même par voie de modification aux statuts. Concession et rapports

1° 5 p. c. à la réserve; 2° 5 p. c. aux actions de capital avec rappel, sur le solde 2 p. c. à chaque administrateur et à chaque commissaire, un tiers du tantième revenant à chaque administrateur. Le surplus sera distribué par moitié aux actions de capital et par moitié aux actions de dividende. Répartition

Pour un capital social de 500,000 francs, le bénéfice brut s'est élevé à fr. 128,394,28; le bénéfice net est de fr. 105,373, 7, soit plus de 20 p. c. La réserve légale, soit 50,000 francs, est entièrement comblée; les frais de premier établissement et de mobilier en Europe et en Afrique sont complètement amortis, ce qui absorbe en tout fr. 23,894,26. De plus, les immeubles de la Société, portés au bilan pour fr. 32,582,65, sont amortis jusqu'à concurrence de fr. 6,479,71. Résultats

Le dividende est fixé à 5 p. c. pour les actions de capital.

Digitized by Google

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Premier établissement		fr. 15,364 »
Plantations		33,613,33
Immeubles		32,582,65
Mobilier :		
En Afrique	fr. 8,086,71	
En Europe	443,55	
		8,530,26
Marchandises :		
En Afrique	30,244,75	
En cours de route	7,765,44	
Vivres à Ikelemba	4,097 »	
		42,107,19
Produits en Afrique		4,620 »
Caisse :		
En Afrique	2,526,40	
En Europe	12,174,38	
En banque	30,985,20	
		45,685,08
Portefeuille		446,500, »
Cautionnements :		
A la Compagnie des chemins de fer du Congo	26,250 »	
Au téléphone	10 »	
		26,260 »
Débiteurs		140,50
Compte d'ordre : titres en dépôt		37,500 »
		Fr. 692,993,91

PASSIF.

Capital :		
5,000 actions de capital à 100 fr.	fr. 500,000 »	
5,000 actions de dividende	mémoire	
		500,000 »
Créditeurs		50,119,94
Compte d'ordre : cautionnement des administrateurs et commissaires		37,500 »
Profits et pertes		105,373,97
		Fr. 692,993,91

RÉSUMÉ DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1899.

DÉBIT.

Frais généraux		fr. 24,991,18
Bénéfice net		105,373,97
Repartition :		
Réserve légale	fr. 50,000 »	
Amortissement premier établissement	15,364 »	
— mobilier en Afrique	8,086,76	
— mobilier en Europe	443,55	
— sur immeubles et constructions	6,479,71	
Intérêt au capital	25,000 »	
		Fr. 130,365,15

CRÉDIT.

Intérêts divers	fr. 1,970,87
Bénéfice brut	128,394,28
	Fr. 130,365,15

Digitized by Google

La Loanjé, Société anonyme

Siège social ; Anvers, rue Wappers, 2.

Téléphone 442.

Administrateurs : MM. Wegimont, baron de Brocqueville, De Graux et Randaxhe.— **Commissaires** : MM. le baron d'Huart et Bloqueaux, *Directeur* : Daulne.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 31 mai.
Constitution : 31 décembre 1898.

L'exploitation, l'acquisition et la vente de produits naturels du Congo. Objet

1,000,000 francs : 10.000 actions de capital de cent francs et dix mille actions de dividende. Capital

5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. au conseil d'administration; un demi p. c. à chacun des commissaires; une somme à déterminer chaque année par le conseil d'administration pour être consacrée à l'amortissement des actions du capital; 15 p c. à la disposition du conseil d'administration pour rémunérer extraordinairement les directeurs et les agents de la Société; sur le surplus 50 °/₀ aux actions de capital et 50 °/₀ aux actions de dividende. Répartition

Rivière Loanjé; 2,000 hectares. Concession

La Société est en possession d'un portefeuille très bien garni et se décomposant comme suit : 1° 600 actions de 500 france de la Société Ibenga; 2° 825 actions de dividende de la Société Ibenga; 3° 2,000 actions de 100 francs de la Compagnie générale des Philippines; 4° 1,000 actions de dividende de la Compagnie générale des Philippines; 5° 200 actions de 100 frs de la Compagnie du Kouango français; 6° 100 actions de dividende de la Compagnie du Kouango français; 7° 50 actions de 500 francs de la Société de Manganèse du Bananal; 8° 380 actions de dividende de la Société de Manganèse du Bananal; 9° 20 actions Benito et Campo; 10° 25 actions de dividende de la de la même société. Portefeuille

Bénéfice : 45,651 fr.. aucun dividende n'a été distribué. Résultats

Digitized by Google

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires . . . . . Fr.	553,200 »	Capital . . . . . Fr.	1,000,000
Frais de premier établissement . . .	78,387,91	Intérêts sur libération anticipative d'actions	3,257,08
Debiteurs divers	79,533,39	Créditeurs divers	33,230,29
Portefeuille titres et participation . .	192,331,25	Fr.	1,036,487,37
Matériel de navigation, outils d'exploitation, marchandises d'échanges et de ravitaillements en Afrique et en cours de route	96,271,11		
Mobilier de bureau	2,475,95		
Dépôt statuaire d'actions nominatives par les administrateurs et commissaires. .	(Mémoire)		
Caisse et banque	34,287,37		
Fr.	1,036,487,37		

PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux . . . . . fr.	42,394,71	Commissions, intérêts et benéfice réalisé sur actions vendues	45,651,79
Intérêts sur libération anticipative d'actions	3,257,08		
Fr.	45,651,79		

L'Est Kwango, Société anonyme.

Siège social : Bruxelles, rue Hydraulique, 3.

☎ Téléphone 2879. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. De Bauw Oscar, Fisch Michel, Monet Henri, Hecq Félix, Van den Kerckhove Gustave.

Commissaire : Suys Ernest.

Bilan : 31 mars. — *Assemblée générale* : 1er mardi de mai.
Constitution : 7 janvier 1899.

Objet — L'établissement de cultures au Congo, la culture et l'exploitation des produits naturels du Congo. Elle peut s'intéresser dans toutes sociétés similaires.

Capital — 350,000 francs; 3,500 actions de capital de 100 francs. Il est créé, en outre 3,500 actions de jouissance dont 700 sont astribués à M. Oscar De Bauw, en rémunération de ses études. Le nombre des

Digitized by Google

actions de jouissance ne pourra jamais être augmenté par des modifications aux statuts. Elles sont inaliénables pendant les deux premières années. Le capital social peut être porté à 500,000 francs par décision du Conseil d'administration.

1° 5. p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital sur l'excédent; 10 p. c. au Conseil d'administration et aux commissaires; 45 p. c. aux actions de capital; 45 p. c. aux actions de dividende. Répartition

BILAN AU 31 MARS 1900.

ACTIF.			PASSIF.	
Premier établissement et installations . fr.		73,849,60	Capital . . . . . fr.	350,000 »
Actionnaires		131,475 »	Créditeurs divers	42,057,46
Marchandises d'échange en Afrique	38,890,31		Comptes d'ordre	37,501 »
Approvisionnements et médicaments	4,725,57			
Matériel, mobilier et bibliothèque	18,391,94		fr.	429,558,46
Caoutchouc	1,092,59			
Ivoire	324,97			
		63,425,38		
Marchandises en cours de route		17,320,15		
Mobilier et bibliothèque Bruxelles . . .		1,579,75		
Banquiers et caisses		30,403,72		
Portefeuille actions		34,000 »		
Débiteurs divers		40,003,83		
Comptes d'ordre		37,501 »		
Total . . fr.		429,558,46		

Plantations Lacourt.

Siège social : Bruxelles, rue de la Tulipe. 19.

Téléphone 4043. Adresse télégraphique : Plantations Lacourt, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Beauthier Edouard, Lacourt Victorien, Van der Haeghen Diomède, Lacourt Louis.
Commissaires : MM. Dubois Ernest, Dochen Ghislain.

Bilan : 31 mars. — *Assemblée générale* : dernier samedi de septembre. — *Constitution* : 25 février 1899.

L'établissement de cultures de rapport et de comptoirs et, en général, toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles. Objet

800,000 francs, 8,000 actions de capital de 100 francs et 8000 parts de fondateur. Capital

Digitized by Google

Le nombre de celles-ci ne pourra jamais être augmenté; parts de fondateur inaliénables pendant les deux premières années.

Concession

1° 1,000 hectares de forêts dans le Bassin du Sankuru; 2° l'option pour l'achat de quatre mille hectares de forêts au même endroit; 3° trois hectares, sis entre la concession de la Kondüe et le Sankuru, s'étendant sur deux cents mètres le long de la rive et sur cent cinquante mètres de profondeur; 4° un terrain de commerce, mesurant un hectare cinquante ares, s'étendant sur cent mètres à front de la route de Luluabourg à Lusambo à environ quatre kilomètres de la rivière La Mansangoma.

Sept mille actions de capital entièrement libérées et sept mille parts de fondateurs ont été attribuées à M. Victorien Lacourt.

Répartition

1° 5 p. c. à la réserve; 6 % aux actions de capital avec rappel; sur le solde : 2 p. c à chaque administrateur et à chaque commissaire, un tiers du tantième revenant à chaque administrateur. Le surplus par moitié aux actions de capital et par moitié aux parts de fondateur.

Résultats

Le 1er bilan renseigne un bénéfice d'exploitation sur caoutchouc de fr. 443,882.08

Le solde à répartir permet de distribuer un dividende de 6 francs aux actions de capital et de rembourser, en outre, 34 francs sur la valeur nominale de celle-ci.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 MARS 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Concessions, terrains, bâtiments, plantations, matériel d'Afrique et frais de premier établissement . . . . . fr.	664 007.40	Capital	800.000 »
Banque et caisse	112,087.61	Créditeurs divers et compte des agents . .	107,889,60
Magasins en Afrique, marchandises d'échange et produits.	515 521 »	Profits et pertes. — Solde en bénéfices . .	384 732,91
Mobilier d'Europe	925,50		
	F. 1,292,622 50		Fr. 1,292.622,60

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRÊTÉ AU 31 MARS 1900.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux d'Europe et d'Afrique, traitements et entretien des agents blancs, salaires et entretien des ouvriers noirs .	63.150,82	Bénéfice réalisé sur le caoutchouc . . .	413,852,08
Solde en bénéfices	384,732,91	Intérêts sur compte courant à la banque . .	4,001.65
Fr.	447,883,73	Fr.	447,883,73

Digitized by Google

COURTIERS DE NAVIRES - AGENTS MARITIMES

AFFRETEMENTS - EXPÉDITIONS

GRISAR & MARSILY, ANVERS

AGENTS DES LIGNES RÉGULIÈRES :

Deutsche Dampfschifffahrts Gesellschaft **Kosmos.**— Départs réguliers et directs entre *Anvers* et le *Chili*, le *Pérou*, l'*Equateur*, l'*Amérique centrale*, le *Mexique* et *San-Francisco*.

Mirabeau Line. — Départs hebdomadaires entre *Anvers* et *Hambourg* et vice-versa.

Bismark Line. — Départs réguliers de Hambourg pour Malmö, Landsrona, Helsingborg, Halmstad, Carlscrona, Trelleborg, Ystad, Ahus, Kalmar, Carlshamn, Oscarshamn et Westervik. Connaissements directs d'

ANVERS

Bailey et Leetham Ld Line. — Service hebdomadaire entre *Anvers* et *Hull* et vice-versa. — Connaissements directs pour les villes de l'intérieur de l'Angleterre, ainsi que pour *Reval*, *St-Pétersbourg* et *Moscou*.

Hansa St-Lawrence Line. — Départs réguliers pendant la saison entre *Anvers* et *Québec et Montréal*.

Hamburg Amerika Line. — Hamburg Süd Amerikanische Dampfschifffahrts Gesellschaft. — Départs réguliers et mensuels entre *Anvers* et *Para*, *Manaos*, *Maranham* et *Ceara* (avec faculté de transbordement à Hambourg).

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS

Grande Fabrique de Charcuteries et Viandes Conservées

RUDOLPH CLASSEN

Borgerhout-lez-Anvers

44, RUE VERTE, 44

Téléphone 2587

Maison la plus importante pour la fabrication des viandes fumées, jambons et saucissons conservés pour les pays tropiques.

Préparation spéciale pour la conservation des jambons et lards.

Travail Soignés — Prix modérés.

Digitized by Google

MANUFACTURE DE TENTES DE CAMPEMENT

Pour Ingénieurs, Explorateurs, Troupes, Conducteurs de travaux, Prospecteurs, Tentes pastorales, etc.

CONSTRUITES POUR PAYS CHAUDS OU FROIDS

Modèles spéciaux suivant plans et dessins

ÉM. VAN CAMPENHOUT

BRUXELLES, rue Seutin, 42

Exportation au Congo Belge, Congo Français, Indes, Guyane, Chine, Madagascar, Brésil, Mexique, etc.

Bâches, Tapis de tente, Sacs à effets, etc.

Fabrique Internationale de Conservee de Viandes pour les pays chauds et la Marine
Marque déposée « EXELSIOR »

A. VAN SOMEREN

Bureaux et Fabrique : *7, rue de l'Esplanade, 7, ANVERS*

Téléphone : 2883 Ad. télégr. : VAN SOMEREN, Anvers.

IMPORTATION — Fournisseur de l'État et des principales Sociétés congolaises. — EXPORTATION

17 MÉDAILLES 15 DIPLOMES

Exposition d'art culinaire d'Anvers (Section Congolaise), les plus Hautes Récompences. — Exposition universelle de Paris 1900 : Deux Diplômes d'Honneur. — Exposition Internationale d'Ostende 1901 : Deux Grands prix avec félicitations du jury. Diplôme d'Honneur et le Prix d'Honneur du Comité exécutif.

Extrait de viande Centaure. — SANS RIVAL, essentiellement reconfortant, recommandé aux anémiques, phtisiques, convalescents, etc.

Conserves de toute première qualité. — Bœuf, Veau, Mouton, Porc, Pâtés de Gibiers, Gibiers, Pommes de terre et légumes, Potages concentrés divers. Shop-box et Poissons divers.

Envois de prospectus et d'échantillons sur demande. — Exécution rapide de toute commande. — Préparations soignées et très fines.

PRODUITS SPÉCIAUX POUR LES COLONIES!

Extraits composés naturels pour la fabrication instantanée de Liqueurs et Sirops supérieurs. Sans appareil ni filtres.

Installation de fabriques d'eaux gazeuses — Appareils spéciaux pour pays chauds, d'un maniement simple et facile n'exigeant aucune connaissance technique. — Concessionnaire de vente des Siphons et appareils de la **Maison Durafort et fils Paris.** — Grand Prix exposition 1900. — Gratis, Catalogues, Renseignements, devis sur demande.

Arthur DE MEY, Chimiste, rue de Molenbeek, 141

LAEKEN-BRUXELLES

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES A [illegible] X POSITIONS TECHNIQUES

Digitized by Google

Société anonyme de Mouture et de Panification au Congo.

Siège social : Bruxelles, rue de Russie, 35.

Téléphone 477.

Administrateurs : MM. Eugène FICHEFET, Jean FICHEFET, MASUI, GRENIER.
Commissaires : MM. le général FISCH, Oscar LOOTENS.

Bilan : 1er août. — *Assemblée* : 2me mardi de juin.
Constitution : 4 mai 1899.

La Société a pour objet le commerce de blés et de céréales, la mouture et la panification au Congo. Objet

200,000 francs : 400 actions de 500 fr. et 200 parts de fondateurs attribuées à MM. Fichefet frères, Fisch, Galas, Lootens, Masui et Théodor. Capital

1° 5 p. c. à la réserve; 2° 6 p. c. aux actions de capital sur le surplus; 3° 15 p. c. aux administrateurs; 3 p. c. aux commissaires, le restant par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateur. Répartition

Pour le bilan voir : supplément.

Société agricole du Mayumbé.

Siège social : rue Royale, 58.

Téléphone 1521. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Léon COLLINET, Constant DE BROWNE DE TIÈGE, le comte A. D'URSEL.
Commissaires : MM. L. VAN DEN BOSCH et L. FUCHS.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier lundi de juin.
Constitution : 9 mai 1899.

Toutes opérations agricoles, forestières, commerciales, d'importations et d'exportations, d'exploitations, industrielles minières et autres. Objet

Digitized by Google

Capital — Le capital social est de 3,500,000 francs, divisé en 7,000 actions de capital de 500 francs.

Répartition — 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions ; 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur; 1/2 °/₀ à chaque commissaire le solde aux actions.

Etablissements — La Société agricole du Mayumbé a acheté à la Société des Chemins de fer Vicinaux du Mayumbé 75,000 hectares de terre.

Compagnie Sucrière Européenne et Coloniale à Bruxelles.

Siège social : Bruxelles, rue de Russie, 35.

Téléphone 407. — Adresse télégraphique : Sucrière, Bruxelles. Mayumbe.

Administrateurs : *Président* : E. Fichefet; *Administrateur-Délégué :* Alex. Uttini ; MM. Henri Bertrand, à Ixelles; Philippe de Buyl, à Saint-Gilles; Théo Masui, à Bruxelles; Victor van Volsem, à Genappe ; Wychgel, à Amsterdam, et Arthur Fichefet.

Commissaires : Léon Théodor, Puvrez de Groulart, Oscar Lootens, Hubert Koch.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* ; 2me samedi d'octobre.
Constitution : 25 mai 1899.

Objet — La Société a pour objet les exploitations sucrières tant en Europe qu'au Congo et autres colonies, ainsi que les plantations coloniales.

Capital — 2,500,000 francs ; 25,000 actions de 100 francs, 25,000 parts de fondateurs.

Répartition — 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; 1 1/2 à chaque administrateur; 1/2 à chaque commissaire; 1 1/2 supplémentaire à l'administrateur délégué; le solde 50 °/₀ aux actions, 50 °/₀ aux parts de fondateurs.

Etablissements. — La propriété comprend 10,000 hectares dans le Mayumbé.

La Compagnie a pris une participation de 700,000 lires dans une fabrique de sucre à Cremone (Italie).

Digitized by Google

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires . . . . . fr.	606,000 »	Capital actions : 25.000 actions de capital de 100 francs chacune . . . fr.	2,500.000 »
Domaine colonial en Afrique (Appn) . .	1,000.000 »	25.000 parts de fondateur, sans désignation de valeur	mémoire
Premier établissement en Europe. . .	48,718,94	Versements à effectuer sur participation «Zucchereria Nazionale»	210,000 »
Premier établissement en Afrique. . .	55,555,82	Comptes courants créditeurs :	
Mobilier en Europe et en Afrique. . .	12,703,53	Change sur participation « Zucchereria Nazionale » . . . . . 30.590 »	
Direction en Afrique : Matériel et outillage ; vivres et marchandises d'échange en magasin ; bétail et basse-cour, etc. . .	32,250,15	Créditeurs divers . . . 16.872,38	
Marchandises en cours de route . . .	7,126,83		47,462,38
Caisses à Bruxelles et à Tshisundi (Afrique)	4.351,70	Compte d'ordre : Cautionnement des administrateurs, commissaires et directeur .	123,800 »
Banques à Bruxelles et à Boma . . .	269,349,35	Profits et pertes	223,21
Débiteurs divers	20,129,27		
Participation dans la Société anonyme «Zucchereria Nazionale» de Gênes (Italie) .	700,000 »		
Participation dans le «Syndicat d'Etudes des îles Canaries»	1,500 »		
Compte d'ordre : Cautionnement des administrateurs, commissaires et directeur .	123,800 »		
Total égal . . fr.	2,881,485,59	Total égal . . fr.	2,881.485,59

Société des Produits du Mayumbé.

Siège social : Bruxelles; rue Royale, 138.

Téléphone 3771—3889. Adresse télégraphique : Promay

Administrateurs : MM. Arthur Petillon, Paul Simon, Armand Lepère. Max Hemeleers, Louis De Ridder, Camille Bourlet, Aimé Hutt. **Commissaires** : L. Beirlan. Directeur en Europe : E. Titeux, en Afrique : E. Beirlaen.

Bilan : 31 octobre. — *Assemblée* : 3me mercredi de mars.
Constitution : 27 mai 1899.

La culture, l'exploitation et le commerce de tous les produits végétaux généralement quelconques du Congo. Elle réalisera son but par Objet

Digitized by Google

la création de chantiers où elle exploitera les bois de la forêt du Mayumbé, elle établira, des cantines, distillerie et une ferme modèle et un hotel à Boma.

Capital 1,000,000 . 10.000 actions de capital de 100 francs, et 10,000 actions de dividende.

Répartition 5 p. c. des bénéfices à la réserve; 5 p. c. aux actions privilégiées; sur le surplus 15 p. c. aux administrateurs et commissaires et le solde sera partagé par moitié entre les deux types d'actious, sauf la faculté de doter un ou plusieurs fonds spéciaux de réserve.

Concession 5,000 hectares dans le Mayumbé plus une option de 5,000 hectares.

Plantations de la Lukula.

Siège social : Bruxelles, square Marguerite, 35.

Téléphone 2549. Adresse télégraphique : Lukula, Bruxelles.

Administrateurs : Comte Ch. VAN DER STRAETEN-PONTHOZ, Michel FISCH, Henri MASSON, Arthur CORR, Ed. ROMBERG, JOS. VAN TICHELEN.

Commissaires : Ch. LESTGARENS, Alex. BIDART.

Bilan : Septembre. — *Assemblée* 2me mardi de décembre.
Constitution : 10 juin 1899.

Objet Toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, financières et autres, au Congo et dans autres pays où elle le jugera favorable à ses intérêts.

Capital 1,500,000 francs ; 15,000 actions de 100 francs; 15,000 actions de dividende.

Répartition 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; sur le surplus 10 °/₀ à la disposition du conseil d'administration ; 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur, 1/2 °/₀ à chaque commissaire; sur le solde 50 °/₀ aux actions, 50 °/₀ aux actions de dividende.

Concession 15,000 hectares situés dans le Mayumbé.

Digitized by Google

BILAN AU 31 AOUT 1900.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		558,080,00
Immeubles en Afrique comprenant :		
A) Terrains en Afrique . . fr.	900,000.00	
B) Constructions en Afrique . .	21,476.69	
C) Plantations en Afrique . .	24,099,34	
		945,576,03
Matériel et mobilier (Europe).		3,090 08
Matériel et mobilier (Afrique).		22,473 79
Marchandises et produits		89,242,65
Portefeuille		1,861,85
Banque en Europe		12,241,80
Caisse en Europe		6,202,81
Caisse en Afrique comprenant :		
A) Caisse à Manyenga-Zambi . .	459,70	
B) — à Landana	9,192,37	
C) — à Boma	5,000,00	
		14 652,07
Basse-cour et troupeau		2,986,32
Frais de premier établissement en Europe et en Afrique		46,144 89
Frais généraux d'Europe		12,632,36
Frais généraux d'Afrique		34,855,50
Divers débiteurs		2,026,84
Compte d'ordre : Cautionnements des administrateurs et commissaires.		70,000 »
Total . . fr.		1,822,046.99

PASSIF.

Capital formé par l'émission de 15,000 actions privilégiées de 100 francs chacune . fr.		1,500.000,00
Il a en outre été créé 15,000 actions ordinaires sans désignation de valeur.		mémoire
Divers créditeurs comprenant :		
1° Somme restant à payer sur l'achat des 15,000 hect. de terrain	225,000,00	
2° Divers fournisseurs	27,046,99	
		252.046,99
Compte d'ordre : Cautionnements des administrateurs et commissaires.		70.000 »
Total . . fr.		1.822.046,99

Société Isangi.

Siège social : Anvers, rempart des Béguines, 104.

Téléphone 2719. Adresse télégraphique : Isangi, Anvers.

Administrateurs : MM. Adolphe baron De Stein, Edouard Bunge, Adolphe Frank, Alexis Mols, Jules Ancion, Sigmund Sinauer.

Commissaires : MM. Busschaert et Léon Schellekens.

Digitized by Google

Bilan ; 30 juin. — *Assemblée générale* : dernier samedi de septembre. — *Constitution* : 17 juin 1899.

Objet — Toutes opérations commerciales d'importations ou d'exportations, d'exploitations industrielles, minières, forestières, agricoles et autres, en Afrique.

Capital — 1,000,000 de francs; 2,000 actions privilégiées de 500 et 2,000 actions ordinaires.

Apports — La Société anonyme d'Agriculture et de Plantations au Congo fait apport à la Société Isangi de 20,000 hectares qu'elle possède dans le Haut-Congo, des postes qu'elle a créés, des terres sur lesquelles elle a reçu l'autorisation de récolter le caoutchouc et de collectionner l'ivoire ainsi que des marchandises importées au Congo, se trouvant dans ses divers établissements.

En rémunération de ces apports, la Société anonyme d'agriculture et de plantations au Congo reçoit : 1° 1,200 actions privilégiées entièrement libérées ; 2° 600 actions ordinaires. Il est remis 1,000 actions ordinaires à M. Adolphe baron de Stein qui pourra en disposer suivant conventions particulières.

Répartition — 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. pour les actions privilégiées ; 15 p. c. pour le Conseil d'administration et le Collège des commissaires. Le surplus sera partagé uniformément et indistinctement entre les actions privilégiées et les actions ordinaires, le tout sous déduction des sommes que le Conseil jugerait bon d'attribuer au fonds de prévision ou de réserve.

Résultats — Le bilan de la Société solde avec un bénéfice de fr. 225,841.04 sur un capital nominal de 1 million de francs sur lequel 320,000 francs restent encore à payer.

Il a été mis à la réserve les 5 °/₀ légaux et payé un intérêt de 5 °/₀ sur le montant libéré des actions de capital, il a été distribué en outre à chacune des actions ordinaires indistinctement la somme de 30 fr. à titre de dividende. En outre le Conseil a proposé d'inscrire à une réserve extraordinaire la somme de fr. 33,456.60, consacrée à des amortissements sur le poste ravitaillement en Afrique.

Digitized by Google

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires . . . . . fr.	320.000 »	Capital . . . . . fr.	1,000.000 »
Terrains, postes (apports)	600,000 »	Créditeurs divers.	212,867,63
Mobilier et premiers frais	8,670,26	Agents (cautionnements)	12,813.79
Caisse	492 »	Bénéfice.	225,841.01
Ravitaillements et marchandises d'Europe.	240,179.66		
Produits d'Afrique.	252,354,89	Fr.	1,451,222,46
Plantations et bétail	29,525,05		
Fr.	1.451.222,46		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais généraux . . . . . fr.	12.621,82	Bénéfices sur opérations . . . . fr.	244,380.77
Intérêts	5.917.91	Fr.	244,380,77
Solde	225,841,04		
Fr.	244.380,77		

Africa.

Siège social Anvers, (quai Plantin), Sablon, 1.

Téléphone 2245. Adresse télégraphique : Anvers-Africa, Congo-Africa, San Thomé, A. B. C.

Administrateurs : MM. Bureau Emile, Brughmans Jean, Creutz Prosper, Grégoire Barthélemy, Kreglinger Alfred.
Commissaires : MM. Le Grelle Emile, Grisar Armand.

Bilan : 1er décembre. — *Assemblée* ; 1er lundi de mai.
Constitution : 22 août 1899.

Exportation au Congo et l'exploitation de factoreries au Congo, toutes affaires d'importation et d'exportation. **Objet**

500,000 francs; 5,000 actions de capital de 100 francs, 7,500 actions de dividende. **Capital**

5 p. c. à la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions de capital; le reste : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire; le solde : 50 p. c. aux actions de capital, 50 p. c. aux actions de dividende. **Répartition**

Digitized by Google

Andréa.

Siège social : Bruxelles, rue du Trône, 74.

Téléphone 3846. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. DEL MARMOL-DE MACAR, banquier à Enseval, président; RENARD DE BECKER, propriétaire à Bruxelles; MORAY, propriétaire à Ixelles; BOVY J.; JANSSENS Paul; ORTEGAT Hippolyte; DANCO Pierre.

Commissaire : DE DECKER Joseph.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : le 15 avril ou le lendemain si c'est un jour férié. — *Constitution* : 29 novembre 1899.

Objet. L'exportation, l'acquisition et la vente des produits d'Afrique. Elle peut établir des usines, sièges d'opération et comptoirs, créer des succursales en Belgique, en Afrique et dans tous les autres pays.

Capital. 200,000 francs; 400 actions de 500 francs; 200 actions de dividende.

Répartition. 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. aux administrateurs et aux commissaires; le solde : 50 p. c. aux actions de capital, 50 p. c. aux actions de dividende.

Urselia.

Siège social : Marché aux Bois, 28.

Téléphone. Adresse télégraphique :

Administrateurs : Mgr le duc Joseph D'URSEL, le Cte Hippolyte D'URSEL, Cte Adrien D'URSEL, Raymond VAN YPERSELE DE STRIHOU.

Commissaire : Cte Auguste D'URSEL.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er mardi de mai. *Constitution* : 12 janvier 1900.

Objet. L'exploitation agricole et commerciale d'un domaine de quatre mille hectares dans le Mayumbé (Bas-Congo).

Capital. Cinq cent mille francs, cinq cents actions de mille francs.

Répartition. 5 % à la réserve; 10 % au conseil d'administration et commissaires ou à répartir entre les employés comme gratification; le solde aux actions.

Digitized by Google

Plantations coloniales de la Luki.

Siège social : Bruxelles. rue de Russie, 35.

Téléphone 407. Adresse télégraphique : Luki Bruxelles. Luki Mayumbe A B C

Administrateurs : E. Fichefet, Ph. de Buyl, J. Goffinet, Vte De Nieulant, L. Coetermans, Ch. Mandiaux, C. Elsen, M. Scheisinger, L. Grenier.

Commissaires : L. Théodor, A. Fichefet, L. Jacobs, O. Lootens, G. Van de Putte.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 2me samedi de décembre à 2 heures. *Constitution* : 27 mars 1900.

La mise en valeur et l'exploitation agricole de 15,000 hectares, situés dans le Mayumbé dans la vallée de la Luki. Objet.

2,000,000 francs; 20,000 actions de capital et 20,000 actions de jouissance. Capital.

5 % à la réserve; 5 % aux actions de capital; 1 1/2 % aux administrateurs: 1/2 % aux commissaires, le solde moitié aux actions de capital et moitié aux actions de jouissance. Repartition.

Savonnerie Africaine.

Siège social : Wavre, rue du Pont, 37.

Téléphone 13.

Administrateurs : MM. E. Dalimont, A. Bernage, G. Fortamps, E. Martin, L. Van Gameren.

Commissaires : MM. E. De Vadder, Ch. Ralet.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : dernier samedi de juillet à 3 heures. *Constitution* : 6 avril 1900.

Achat et vente d'huile, fabrication des savons en Afrique. Objet.

150,000 francs; 1,500 actions de 100 francs; 1,500 parts de fondateurs. Capital.

Digitized by Google

Répartition. 5 °/₀ à réserve; 5 °/₀ aux actions avec rappel en cas d'insuffisance; sur le solde : 2 °/₀ à chaque administrateur, le tiers de la part de chaque administrateur avec chaque commissaire, le solde moitié aux actions de capital et moitié aux parts de fondateurs.

Mayumbienne.

Siège social : Bruxelles, avenue de la Cascade, 9.

Adresse télégraphique : Maymbienne.

Administrateurs : MM. général Fisch, Corr. Cassart, Lange, baron de Crombrugge.
Commissaires : MM. Chaumont, Demeur.

Bilan : 1 septembre. — *Assemblée générale* : le 1er mardi de mars.

Objet La mise en valeur et l'exploitation de 500 hectares de terres dans le Mayumbé, concession apportée par M. Cassart.

Capital 400,000 francs; 4,000 actions de capital; 4,000 parts de fondateurs.

Répartition. 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; sur le surplus 1 1/2 °/₀ à chaque administrsteur, 1/2 aux commissaires; 3 °/₀ à l'administrateur-délégué; constitution d'une réserve extraordinaire pour l'amortissement des actions de capital, le solde moitié aux actions de capital ou aux actions de jouissance qui les remplacent, moitié aux parts de fondateurs.

Entreprise Africaine.

Siège social : rue Royale, 41.

Téléphone 4552. Adresse télégraphique : Entrafi { Sao-Thomé. Bruxelles. A. B. C. Nys.

Administrateurs : Huart-Hamoir Achille, Général Fisch, Bourson Eugène, Osterrieth Paul, Ectors Camille, Gerondal Edgard, de Smet Alfred, Legros Jules.
Commissaires : Lambotte Elie, Maffei Joseph, Delalieux Edouard.

Digitized by Google

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : dernier mardi de décembre, à 10 heures du matin.

Constitution : 14 juin 1900.

Cette Société a pour objet l'étude et la mise en valeur de toutes entreprises commerciales et industrielles en Afrique. Objet

1 million, divisée en 10,000 actions privilégiées de 100 francs. Il a été créé aussi 10,000 parts de fondateur. Capital

Sur les bénéfices, après prélèvement de sa réserve, il sera payé d'abord un premier dividende de 6 p. c. aux actions privilégiés sur leur montant libéré, et ce dividende sera récupérable sur les bénéfices ultérieurs en cas de manquant d'un exercice. Il sera alloué ensuite 10 p. c. aux administrateurs et commissaires et le solde sera réparti à raison de 10 p. c. à l'administrateur et au personnel en Afrique, 45 p. c. comme second dividende aux actions privilégiées et 45 p. c. aux parts de fondateur. Répartition

---

Comptoir Congolais « Velde ».

Siège social : Anvers, rue Jésus, 29 à 33.

Téléphone 945. Adresse télégraphique : Velde.
A. B. C.

Administrateurs : MM. Mols Alexis, Van de Velde Louis, Creutz Prosper
Commissaire : Reiss Fréderic.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : le dernier lundi de juin à 11 heures. — *Constitution* : 5 octobre 1900,

Reprise des comptoirs créés dans l'État Indépendant du Congo par la maison L. et W. Van de Velde, d'Anvers. Objet.

1,000,000 francs : 2,000 actions de 500 francs dont 1,200 aux apports. Il n'a pas été créé de parts de fondateurs. Capital.

5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions sur l'excédent ; 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires, à se répartir entr'eux selon la loi ; 90 °/₀ aux actions à moins que l'assemblée générale ne décide de les affecter à la création d'une réserve extraordinaire. Répartition.

Digitized by Google

AFRIQUE

A. — COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

COLONIES ESPAGNOLES.

Tramways Électriques de Teneriffe (Iles Canaries).

Siége social : Bruxelles, rue de Russie, 36.

Téléphone 1976. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. le baron Albert de Fierlant, César Denis, Eugène Fichefet; Myrtil Schleisinger; Jules Goffinet, ingénieur; Félix Simon, de la Disconto Bank, de Breslau; Victor Van Volsem, à Bruxelles. — *Commissaires* : O. Lootens, Th Masui, H. Squilbin,

Bilan ; 30 septembre. — *Assemblés* : 2me mardi de février.
Constitution : 28 septembre 1899.

Objet. L'exploitation de tramways électriques aux Iles Canaries, et entreprises d'éclairage et de transport de force.

Capital. 1,500,000 francs; 15,000 actions de capital de 100 francs, 15,000 actions de dividende.

Répartition. 1/20 à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. aux administrateurs et commissaires; le solde sera réparti par moitié entre les actions de capital et les actions de dividende.

Société canarienne de Meunerie et de Panification (Système Schweitzer).

Siége social : Bruxelles, rue de Russie, 35.

Téléphone 407. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. Alvarez et de Pradere; Jean-Baptiste Faure; le comte Vincente de Galarza, rentier, sénateur; José Diaz Folcon, négociant. à Las Palmas (Iles Canaries); Loronzo S. Morellan,

Digitized by Google

banquier, à Paris ; le marquis de Pret de Nantouilet, ministre plénipotentiaire d'Espagne en Suède et Norwège, à Stockholm. — *Commissaire* : M. Philips Félix.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me samedi du mois d'avril. *Constitution* : 6 décembre 1899.

L'exploitation, dans l'étendue du territoire des Iles Canaries des meuneries-paneteries systèmes Schweitzer, ainsi que l'exploitation de cette marque de fabrique. Objet.

Un million de francs; six mille actions privilégiées et quatre mille actions ordinaires, chacune de cent francs. Capital.

1° 10 p. c. à la réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actions privilégiées un premier dividende de 7 1/2 pesetas pour cent francs ; sur le surplus, il sera attribué 10 p. c. aux administrateurs et commissaires ; le solde sera réparti par 1° 60 p. c. aux actions privilégiées ; 2° 40 p. c. aux actions ordinaires. Répartition.

II. — COLONIES FRANÇAISES.

Société Agricole de Sebikohtane (Sénégal).

Siége social : Schaerbeek, rue des Palais, 37.

Téléphone 4474. Adresse télégraphique : Pépinières Bruxelles Sebiko Paris

---

Administrateurs : MM. Edmond Paret, Emile Paret, Eugène David, Gustave Dumontier, Ferdinand Cadillac, Godefroid Lebeuf et Florent Mouton. — *Commissaires* ; Eben et Erremus.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 2me jeudi du mois d'octobre. *Constitution* : 6 juin 1899.

La mise en valeur d'entreprises coloniales au Sénégal, ayant pour but la culture du caoutchouc, des indigos, des tabacs, des arachides et autres produits. Objet

1,000,000 de francs; 5,000 actions privilégiées de 100 francs et 10,000 actions de capital ordinaires de 50 francs. Capital.

Digitized by Google

Répartition. **5 % à la réserve; 5 % aux actions privilégiées; 10 % à titre de gratification aux employés; 2 % à chaque administrateur; 2/3 % à chaque commissaire; le solde à partager par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateurs.**

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		108,919 »
Apports statutaires :		
Terres, Immeubles, etc. — 1750 act. privilégiées . .	175,000 »	
Terres, Immeubles, etc. — 1750 act. ordin. (mémoire) .	87,500 »	262,500 »
Terres, Immeubles, etc. — Espèces		37,000 »
Études, voyages, options, etc.		
8250 actions ordinaires de 50 fr. (mémoire)	412,500 »	
		412,500 »
Mobilier		3,639,27
Matériel		9,549,03
Frais de premier établissement . . .		56,219,96
Cultures. exploitations		76,106 96
Marchandises :		
D'Europe (en Afrique et en cours de route)	20,623,73	
Africaines	24,443,82	
		45.067,55
Caisse et banque .		
Espèces en banque . . .	12,258 »	
Caisse Paris	3,796,17	
Caisse Bruxelles	1,418,18	
Caisse Sébikhotane . . .	12,450,68	
		29,923,03
Débiteurs divers		814,55
	Fr.	1,042,239,35

PASSIF.

Capital social :		
5,000 actions privilégiées de 100 francs . fr.		500,000 »
10,000 actions ordinaires de 50 fr. (mémoire	500,000 »	
Créditeurs divers		11,482,23
Amortissements divers		23,494,49
Profits et pertes, solde		7,262,63
	Fr. 500,000,00	542,239,35
	1.042.239,35	

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Amortissements divers . . . fr.	23,494,49
Solde	7,262,63
Fr.	30.757,12

CRÉDIT.

Intérêts et bonifications . . . . fr.	1,722,91
Bénéfice sur cultures et magasin . . .	29,034,21
Fr.	30,757,12

Digitized by Google

Coloniale Franco-Belge

Siége social : Bruxelles, rue d'Arenberg, 13.

Téléphone 1200. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. Adrien Couturier, directeur du Crédit foncier colonial de France, à Paris; comte Emile de Keratry, ancien député à Paris; Charles Soller, explorateur, à Meudon; Léon Van Keerberghen, agent de change, Bruxelles; Théod. Corneille 't Hoen, banquier, Bruxelles. Marcel Bovy, agent de change Bruxelles. — *Commissaires* : E. P. Levecque, ancien député, Paris; René Vauthier directeur de la « Belgique Coloniale »; Félix Philips, Bruxelles.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3me mercredi de mai.
Constitution : 21 septembre 1899.

Toutes les opérations commerciales, surtout d'exportation et d'importation, industrielles, minières, agricoles, forestières, etc. Objet.

1,000,000 francs; 10,000 actions de 100 francs et 40,000 actions de dividende. Capital

M. Rousseau fait apport : *A*) De l'option d'acquérir, au prix de 200,000 francs, l'île d'Arguin, située au nord du Sénégal; *B*) du bénéfice des conventions suivantes : 1° la concession de la rive gauche de la Lefini, dans le Congo français; 2° la concession de MBanio, d'environ 300,000 hectares; 4° quatre concessions territoriales d'une étendue de 40,000 hectares, à choisir dans le bassin de la Noumbé; *C*) de tous les droits que M. Rousseau possède relativement à des concessions nouvelles, sollicitées en Afrique. Apports et établissements

5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; sur le surplus : 10 p. c. aux administrateurs, et aux commissaires; sur l'excédent 15 p. c. à l'amortissement des actions de capital; sur le solde : 50 p. c. aux actions de capital, 50 p. c. aux actions de dividende. Répartition.

Digitized by Google

Société anonyme du Benito et du Campo à Anvers.

Siège social à Anvers, Rue Wappers, N° 2.

téléphone : 442. adresse télégraphique : Benito Anvers.

Administrateurs : M. M. le baron d'Huart; Jacques Constant Maho; Adolphe Joseph Daulne. — *Commissaires*: M. M. Pierre-Constant Bloquaux; Albert Verbeeck.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier mardi de mai. *Constitution* : 4 mai 1900.

Objet L'acquisiton et la vente des produits naturels d'Afrique et toutes les opérations tendant à la réalisation la plus avantageuse des marchandises de toute nature, soit à l'état brut, soit après préparation, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers.

Capital. 100,000 francs 200 actions de capital de 500 francs chacune au porteur; cent actions de dividende.

Repartition. 5 p. c. réserve, 5 p. c. aux actions de capital à titre de premier dividende. L'excédent du produit net sera réparti comme suit: 1° 10 p. c. au conseil d'administration; 2° 1/2 p. c. à chacun des commissaires; 3° Une somme à déterminer chaque année par le conseil d'administration pour être consacrée à l'amortissement des actions de capital : 4° 5 p. c. à la disposition du conseil d'administration pour rémunérer extraordinairement les directeurs et les agents de la société; 5° Le surplus sera réparti; 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c, aux actions de dividende.

III. — COLONIES ANGLAISES

The Gold Coast India Rubber Company

Siège social : Bruxelles, rue de Laeken, 83.

Téléphone 3007. Adresse télégraphique : Goldrubber Bruxelles.

Administrateurs : Callebaut Prosper; Dochen Ghislain; Faut Jules; Gerondal Edgard; Hallet Adrien; Vanden Vinne Victor; VanHulst

Digitized by Google

Fabrique de Pianos

MAISON B. VAN HYFTE

GAND | 32. Rue Basse des Champs, 32
32, Nederkouter, 32

Fondée en 1835: La plus ancienne fabrique des plus importantes du pays

Vaste Usine avec installation complète de Machines et Mécaniques des dernières inventions

PIANOS avec CADRE EN FER

RÉSISTANT A TOUS LES CLIMATS

EXPORTATION

N. B. La Maison recommande spécialement ses produits pour l'exportation aux colonies.

N. B. ÉCRIRE L'ADRESSE EN ENTIER S. V. P.

ALLSOPP'S

PALE ALE ET STOUT

DEWAR'S

SCOTCH WHISKIES

Agent : ALFRED DELAY

33, Quai au Foin, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 1519.

ADRESSEZ-VOUS A

E. VOLLMER

Rue Rogier, 130

BRUXELLES

POUR TOUS VOS BESOINS EN

Articles de la Métallurgie, Outillages, Fers, Aciers, Cuivres, Laitons, etc.

Moulages d'Acier. Pièces de forge.

INSTALLATIONS D'USINES DE TOUS GENRES.

J. PHILIPS GLAZER ET FILS

TERMONDE

Maison fondée en 1819

FABRIQUE DE COUVERTURES

en coton en tous genres et pour tous pays.

SPÉCIALITÉ DE COUVERTURES POUR LE CONGO.

Digitized by Google

30 Médailles aux Expositions — Hors concours Paris 1900

Fabrique de Produits et Conserves Alimentaires

FÉLIX POTIN

Bureaux de l'Exportation : 29, rue de Palestro — PARIS

PRODUITS DE PRÉPARATION SPÉCIALE

Pour la Marine, les Colonies, Explorateurs, Missions, etc., etc.

Chocolats
Cacao pur et soluble.
Confiserie et fruits confits.
Confitures.
Biscuits secs et Pâtisseries
Pâtes et Farines

Fromages, Beurre et Lait.
Huile et Vinaigre
Eaux et Savons pr Toilette
Conserves de fruits
Conserves de Légumes.
Conserves de Foies gras.

Conserves de Viandes.
Conserves de Gibiers.
Conserves de Poissons
Sirops et Liqueurs fines.
Vins français et etrangers.
Cognacs et Champagne.

Agent pour l'exportation à Anvers :

M. ROUSSEAUX, 6, Rue des Beggards, 6

EXPORTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AFRICA

IMPORTATION

★

Sablon, 1 (Quai Plantin) ANVERS

Succursale à PARIS, 30, Rue Lepeletier

Section spéciale d'équipements rationnels pour le Congo et les pays chauds

PRODUITS SUPÉRIEURS D'ALIMENTATION

Caisses de vivres pour voyageurs. Ravitaillement, etc.

RAYONS DIVERS. — Vivres, Literies, Parapluies, Eponges, Armes, Munitions, Malles, Uniformes, Coiffures, Ombrelles, Savons, Moustiquaires, Papeteries, Vêtements, Bonneteries, Couvertures, Parfumeries, Chaussures, Lingeries, Pharmacies, Objets de campement, Plaids, Cabans, Horlogeries, etc., etc.

AVIS IMPORTANT — Nos magasins sont uniquement desservis par un personnel ayant séjourné longtemps aux Colonies, et à même de guider le client dans son choix.

La Société possède des Comptoirs commerciaux au Congo.

Digitized by Google

Jules. — *Commissaires* : Claes Jean; Delalieux Edouard; Ledocte Eugène; Van Hoebroeck Edouard.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée générale* : 3me mardi de novembre.
Constitution : 28 mars 1899.

Favoriser et développer les relations commerciales entre la Belgique et les pays d'outre-mer, notamment les entreprises coloniales dans les contrées et territoires de l'Afrique. Objet

2,500,000 fr., 10,000 actions privilégiées et 15,000 actions de capital de 100 francs. Capital

Le bail du domaine de Breman Tarkwa, situé à la Côte d'Or (Colonie Anglaise); le bail apporté ne supporte d'autres charges que le fermage annuel et comporte le domaine entier de Breman Tarkwa, exception faite de l'emprise concédée à la Hagford Estate Company et le droit d'exploitation de l'acajou concédé à M. Pietersen sur deux cents milles carrés. Concession

5 °/o à la réserve; 6 °/o aux actions priviligiées; 10 °/o au conseil d'administration et aux commissaires. Le solde sera réparti à raison de 2/5 aux actions privilégiées et 3/5 aux actions capital. Repartition.

Société Anglo-Belge d'exploitations commerciales et agricoles au Lagos.

Anvers : rue Rubens 9.

Téléphone 653. Adresse télégraphique : Sabeca.

Administrateurs : MM. le baron Louis Weber de Treuenfels, à Anvers, Albert Diehl, à Anvers, Léon Van den Bosch, à Anvers, administrateur délégué, Léonce Groetaers, George Paget-Walford, à Anvers, George Willam Neville et John William Rowland. — *Commissaires* : Louis Van den Bosch, John Lysen, François Van Opstal.

Bilan : 30 juin. — *Asssemblée générale* ; 3me lundi d'octobre.
Constitution : 29 avril 1899.

L'exploitation des richesses naturelles, tant minérales que végétales du Lagos et autres pays africains. Objet.

1,700,000 francs; 3,500 actions privilégiées de 500 francs. et 7,000 actions ordinaires dont le nombre ne pourra en aucun cas être augmenté. Capital

Digitized by Google

Concessions

Les territoires situés au Lagos (possessions britanniques) d'une superficie approximative de 50 milles carrés anglais, soit environ 13,000 hectares.

La « Ilaro Estates and plantations Limited », en rémunération de ses apports, reçoit mille actions privilégiées, entièrement libérées et 4,500 actions ordinaires.

Répartition

1° 5 °/₀ à la réserve; 2° 5 °/₀ aux actions privilégiées sur l'excédent; A) 1 °/₀ à chaque administrateur ; B) 1/3 °/₀ à chaque commissaire; C) un pour cent supplémentaire au président du conseil d'administration et un pour cent supplémentaire à l'administrateur délégué; le solde sera réparti par moitié entre les actions privilégiées et les actions ordinaires,

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.			PASSIF.	
Actionnaires :			Capital :	
A verser sur 2,349 act. privilégiées de 375 fr.		880,875 »	3,500 actions privilégiées de 500 fr.	fr 1,750 000 »
Premiers établissements :			7,000 actions ordinaires	mémoire
A Anvers	fr 510,715,99		Créditeurs divers	6,722,91
A Lagos	66.689,62		Versements à faire sur titre en portefeuille	139,406,25
		577,405.61	Compte d'ordre:	
Banques et caisse		154,607,13	Cautionnement des administrateurs et commissaires	52,500 »
Portefeuille		151,516,25		
Débiteurs divers		3 405 45		Fr. 1,938.629,16
Marchandises		45,555,63		
Option		1,264 »		
Bateau		11,828,76		
Compte d'ordre :				
Titres en dépôt		52,500 »		
Profits et pertes :				
Solde		59·671,33		
		Fr. 1,933,629,16		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Divers	fr. 65.747,19	Intérêts	6,075,86
		Solde en perte	59,671,33
	Fr. 65.747,19		Fr. 65,747,19

Digitized by Google

Compagnie Coloniale de la Côte d'Or.

Siége social : Bruxelles, Boul. de la Senne, 93

Téléphone. Adresse télégraphique : Alumbelge.

Administrateurs : MM, E. Braive; A. Hallet; G. Macquet; O. Vineni et E. Van Hoegaerden; Van den Eynde Auguste. — *Commissaires* : A. De Pret Roose de Colesberg; J. Duwez.

Bilan : 31 septembre. -- *Assemblée*: 2me mercredi du mois de mars. *Constitution* : 16 juin 1899.

Toutes opérations commerciales de nature à favoriser les rélations de la Belgique et les pays d'outre mer et notamment les entreprises en Afrique. Objet.

Le capital est fixé è 2,500,000 francs, divisé en 6,250 actions privilégiées et 18,750 actions ordinaires, les unes et les autres de 100 francs chacune. Capital.

5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ aux actions privilégiées; 10 °/₀ aux administrateurs; le tantième légal aux commissaires; le solde à répartir indistinctement entre les 25,000 actions. Répartition.

Un domaine situé dans la colonie de la côte d'Or, dont le bail, d'une durée de 99 ans, a été concédé à MrM. Pobee, et R.S. Nansals Ockwoun et consorts. Les apportants recevront en échange; toutes les actions ordinaires de la Société, plus 4,000 livres affectées au paiement partiel de la cession du bail susdit. La concession comprend l'exploitation d'un domaine situé dans le Royaume de Sefwi. Concessions

La Flandria Coloniale.

Siége social : Bruxelles, rue du Trône, 74.

Téléphone : 3846. Adresse télégraphique : Flandriale.

Administrateurs : MM. Janssens Paul, président; Danco Pierre, administrateur délégué; De Coster Léon; De Decker Joseph; Kervyn de Meerendré Raymond; Libbrecht Charles; Ortegat

Digitized by Google

Hippolyte. — *Commissaires* : MM. De Decker Robert; Janssens Pierre; Van Bavegem Adhémar; Vercruysse Edgard.

Bilan : 31 décembre. *Assemblée* : 1er mercredi de juin.
Constitution : 8 Aout 1899.

Objet. Commerce, industrie. agriculture. commerce d'importation et d'exportation de tous produits fabriqués et naturels; exploitation de toutes mines et minières.

Concession Concessions, à la Côte d'Or, (Afrique).

Capital. 1,000,000 de francs; 10,000 actions privilégiées de 100 francs et 10,000 actions ordinaires de 100 francs.

Répartition. 5 p. c. à la réserve, 6 p. c. de dividende aux actions: 2 p. c. à chaque administrateur et 2/3 p. c. à chaque commissaire; le solde; 50 p. c. aux actions privilégiées, 50 p. c. aux actions ordinaires.

Compagnie Anglo-Belge de la Côte d'Or.

Siège social; Anvers, Marché aux Souliers, 9.

Téléphone 974. Adresse télégraphique : Equatorial.

Administrateurs : Arthur C. Ponsonby, administrateur délégué du Liberian Rubber Syndicate Ld, à Londres; Ernest Spencer, Esqre, membre du Parlement, à Londres; MM. Henri de Grelle-Rogier, consul de Belgique à Liverpool; Ernest Suys; Victor Dhanis et Xavier Storms, à Anvers. — *Commissaires* : MM. le baron Barbou de Roosteren; Fernand Dhanis; Raymond Peten, d'Anvers; et M. Croonenbergs, d'Anvers.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3me samedi de juin.
Constitution : 21 septembre 1899.

Objet Exploitation de concessions (bail emphytéotique) situées dans la colonie anglaise de la Côte d'Or.

Capital. 1,500,000 fr. en 15,000 actions de 100 fr. 15,000 actions de dividende.

Ce capital pourra être élevé à 3,000,000 fr.; le nombre des actions de dividende ne pourra en aucun cas être supérieur à 20,000.

Répartition. 5 % à la réserve; 6 % aux actions de capital; 1 1/2 % à chaque

Digitized by Google

administrateur; 1/2 °/₀ à chaque commissaire; le solde moitié aux actions de capital et moitié au parts de fondateurs.

L'exploitation de concessions, par bail emphytéotique renouvelable de quatre vingt-dix-neuf ans, situées sur la rivière Offin. Le but est l'exploitation minière et la production du caoutchouc. La Société a également ouvert des comptoirs à Cape Coast Castle. La Société a constitué à Londres une filiale la Boti offin gold and trading Co à qui elle a fait apport des concessions Wawusu (Offin) Monposu (Prah) et Boti. Concession

---

West African (Gold Coast) mining corporation limited.

Siége social ; Londres.
Bruxelles, rue Royale.

Téléphone. Adresse télégraphique.

Administrateurs : Fernand de l'Arbre, comte de Pret-Rose de Calesberg, comte de Liedekerke, De Ridder, Van den Borre.

La mise en valeur d'exploitations aurifères à la Côte d'Or. Objet.

100,000 livres; 70,000 actions privilégiées ayant droit à un premier dividende de 5 °/₀ et 30,000 actions ordinaires. Les bénéfices après les prélèvements d'usage seront partagés entre les deux catégories d'actions. Capital.

VI. — COLONIES PORTUGAISES.

Africaine Portugaise.

Siége social : Bruxelles, rue Ernest Allard, 28

Téléphone 3428. Adresse télégraphique : Afport A. B. C. { Bruxelles. Lisboa. Loanda. San Thomé.

Administrateurs : MM. Hermans de Favereau, Alb. Rolin, Pocos Leitao, Ed. Hinck, G. Van Steensel, Eug. Rolin, J. Van Hulst,

Digitized by Google

J. Hansez. — *Commissaires* : Octave Buysse, L. Van Vitsen, Louis Pirard, L. Hamès.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier samedi de juillet.

Constitution : 22 août 1899.

Objet. Faire tant en Afrique occidentale qu'au Portugal, toutes opérations de banque, de crédit, opérations commerciales, industrielles.

Capital. 1,000,000 de francs; 4,000 actions de capital de 250 francs; 6,000 parts de fondateur. Capital entièrement versé.

Répartition. 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. de dividende aux actions de capital; 5 p. c. à l'administrateur-délégué; sur le reste : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur, 1/2 p. c. à chaque commissaire ; le solde : 50 p. c. aux actions de capital; 50 p. c. aux parts de fondateur.

Établissements. Domaine de « Boa Esperança do Luinha » dans l'Angola, comprenant plantations de cannes à sucre, distillerie, plantations de café, cacao, caoutchouc. Comptoirs commerciaux à St-Paul de Loanda, Sassa, Golungo Alto, etc. Comptoir commercial à San Thomé.

Portefeuille. La Société pris des participations dans la Société des Plantations Amparo et de produits coloniaux à San Thomé; l'Union commercial Africana de Lisbonne et la Cie d'Orient de Bruxelles.

Compagnie de la Guinée Portugaise.

Siège social : Bruxelles, avenue des Arts, 30.

☎ téléphone 2350 : Adresse télégraphique : Végétaux.

Administrateurs : MM. Alfred Roose, Arthur Roose, Camille d'Heygere, Hage-Orban de Xivry, D'Udeken d'Acoz, Arnold. — *Commissaires* : André Van Iseghem, Ernest Halleux.

Bilan : 31 Mai. — *Assemblée générale* : dernier mardi de Novembre à onze heures du matin.

Constitution : 31 décembre 1898.

Objet. La société a pour objet l'exploitation industrielle, commerciale et agricole de domaines situés en Guinée Portugaise.

Capital. 2,000,000 francs; 20,000 actions de capital de 100 francs; 20,000 actions ordinaires.

Digitized by Google

1. Diverses propriétés dans les iles Bolama et Cobras, situées à l'embouchure du Rio Grande et sur les deux rives de ce fleuve vers cette embouchure, de 20,000 hectares environ; Apports.

2. Diverses autres propriétés dans le Rio-Cassinie, d'une superficie de 10,000 hectares environ;

3. Diverses propriétés dans les iles Bijagoz, d'une superficie de 5,000 hectares environ;

4. Le bénéfice des négociations poursuivres pour l'acquisition de territoires dans différentes régions de la Guinée, mesurant 50,000 hectares environ;

5. La clientèle et l'organisation d'une factorerie à Bolama, des installations et des relations commerciales de celle-ci;

1° 5 °/₀ à la réserve; 2° 5 °/₀ aux actions privilégiées; 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur et 1/2 °/₀ à chaque commissaire; le solde par moitié entre les actions privilégiées et les actions ordinaires. Répartition

Le bénéfice à été de 40,482 fr. 97 consacré à des amortissements. Résultats.

BILAN AU 31 MAI 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Premier établissement . . . . fr.	31,559,43	Capital :	
Plantations	417,472,08	20,000 actions de capital à 100 francs . fr.	2,000.000 »
Immeubles	423,545,63	20,000 actions de dividende	(mémoire)
Flottille	272,560,15	Créditeurs divers	255,182.57
Matériel d'exploitation en Afrique . .	51,920,83	Prévisions pour frais divers à débourser pendant l'exercice 1900-1901 et touchant aux opérations de l'exercice 1899-1900 .	77,800,20
Mobilier et matériel en Afrique . . .	49,375,25	Compte d'ordre : cautionnement des administrateurs et commissaires . . .	60.000 »
Marchandises en Afrique	324,675.22	Profits et pertes	40,482.97
Produits en Afrique	9,272,26		
Marchandises en cours de route . . .	104,471,31		
Produits en cours de route	371,323,33		
Caisse en Afrique	2,059,96		
Mobilier en Europe	121.10		
Marchandises en Europe	469 »		
Débiteurs divers	254,640.16		
Portefeuille	60.000 »		
Compte d'ordre : Titres en dépôt . . .	60,000 »		
Fr.	2,433,465,74	Fr.	2,433,435 74

Digitized by Google

La Guinéenne.

Siége social : Anvers. Rempart Kipdorp, n° 48.

Téléphone 2096. Adresse télégraphique.

Administrateurs : Alexandre de Tiège, Auguste Collignon, Albert Cousin, Alexandre Franck, Wilhelm Mallinckrodt. — *Commissaires* : Em. Grisar, J. B. Jacquot.

Bilan : 20 juin. — *Assemblée* : générale : 1er mardi de novembre. *Constitution* : 1er février 1899.

Objet — La société a ponr objet toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, forestières, minières, financières, d'armement.

Capital. — Deux cent cinquante mille francs ; mille actions de deux cent cinquante francs ; 1750 parts de fondateurs.

Repartition. — 5 p. c. à la réserve légale ; 6 p. c. aux actions de capital avec rap. pel ; sur le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires ; 5 p. c. à la dispositon du conseil d'administration pour être affectés à des rémunérations spéciales ; le solde à répartir par moitié entre les actions de capital et parts de fondateur.

Résultats. — Perte le 76,940,64 fr.

BILAN.

ACTIF.		PASSIF.	
Caisse	fr 1,705 55	Capital	fr. 250,000 »
Portefeuille	53,635 »	Créditeurs divers	45,554,97
Marchandises	37,801,32		
Produits	56,453,96		Fr. 295,554,97
rnement	29,116,25		
obil ier et matériel	8,058,73		
Débiteurs divers	31,843,52		
Profits et pertes	76,940,64		
	Fr. 295,554,97		

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DOIT.		AVOIR.	
Transfert du compte, frais de premier établissement . . . . . fr.	6,721,65	Bénéfices sur divers comptes . . . fr.	15,320,97
Frais armement	11.054,64	Solde débiteur	76,940,64
25 p.c., d'amortissement sur matériel-mobilier .	2.686,31		Fr 92 261,61
25 p. c., d'amortissement sur armement . .	9,705,41		
Frais généraux, en Guinée portugaise 49,812,11			
Frais généraux, à Anvers . . . 12,281,19			
	62,093,60		
	Fr. 92,261,61		

La Coloniale Portugaise.

Siège social : Anvers, Rue du Canal, N° 6.

Téléphone : 541.

Adresses télégraphiques Codes Mercuur; Universel, Colonial. { Portugaise Anvers. Portugaise Canakry. Portugaise Bissao. Portugaise Bolama.

Administrateurs : Eugène Meeus, Emile Richald, Constantin Chovau, Hyacinthe Ferrolliet, L. Van Dyck. — *Commissaires* : Léon Croonenberghs, Hilaire Mestdagh, Pierre Meeus, J. B. André.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée générale* : 1er lundi de décembre, *Constitution* : 9 mars 1899.

L'exploitation industrielle, minière, commerciale et agricole de domaines situés en Guinée Portugaise et d'autres pays. Objet.

2,000,000 francs; 20,000 actions de capital de 100 fr. et 30,000 parts de fondateur. Capital.

1° Une propriété située dans la Guinée portugaise, à l'entrée de la Rio-Grande-de-Boulam, vis-à-vis de l'île de ce nom, et comprenant le territoire de Bambaïa, Bissasma, Bonne-Espérance, Felicia et Gan Sambara, mesurant environ trente mille hectares; 2° des comptoirs et factoreries situés : A) dans la propriété de Bambaïa; B) de Bissasma; Propriétés.

Digitized by Google

c) de Bonne-Espérance; D) dans la ville de Bissao; E) dans la ville de Boulam; 3° un part de quatre treizièmes dans la propriété d'un second comptoir établi à Boulam; 4° toutes les plantations se trouvant sur les dites propriétés et se composant de lianes et arbres à caoutchouc, palmiers, arachides caféiers, kolatiers et autres.

Répartition. 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital avec rappel; sur le surplus, 15 p. c. aux administrateurs et commissaires; le solde à partager entre les actions de capital et les parts de fondateur.

Résultats. L'exercice 1900 s'est clôturé par un bénéfice net de 54,238 fr. qui ont été consacrés à l'amortissement du compte de premier établissement.

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Actionnaires	fr. 117,560.20
Apports	1,000,000 »
Banquès et caisses	43,819,36
Débiteurs divers	175.944,62
Marchandises générales	610.518.24
Immeubles	47,093,44
Mobilier et matériel divers	19,754.76
Matériel fluvial	6,510,13
Exploitation agricole	15,488,83
Compte de premier établissement	68,771,98
Frais de constitution	38,237.41
Garanties de gestion (compte d'ordre)	60,000 »
	Fr. 2,203,698,97

PASSIF.

Capital 20,000 actions	fr. 2,000,000 »
30,000 parts de fondateurs	mémoire
Créditeurs divers	89.460,46
Garanties de gestion (compte d'ordre)	60,000 »
Profits et pertes	54,238.51
	F. 2.203,698,97

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Frais d'administration, de direction des comptoirs en Afrique, intérêts, escomptes. etc. fr.	64.709 71
Solde des bénéfices nets	54,238,51
	Fr. 118,948,22
Bénéfices sur marchandises, sur opérations des comptoirs et caravanes, intérêts, etc. fr.	118,948,22
	Fr. 118.948,22

Digitized by Google

Plantations Amparo, à San Thomé et Produits coloniaux.

Siège social : Bruxelles.

Téléphone. Adresse télégraphique :

Administrateurs : Jamar Fernand; Van Hoebroeck Edouard; Verspreuwen Désiré; Van Helst Jules; Rolin Albert. — *Commissaire* : Claes Jean.

Bilan : 30 avril. — *Assemblée générale*; 3me mardi de juillet.
Constitution : 11 février 1899.

Le commerce des produits coloniaux et toutes les opérations qui s'y rattachent. Objet

700,000 francs représenté par 1,400 actions de 500 francs; 720 parts de fondateur. Capital.

5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions de capital, sur le surplus 50 °/₀ aux actions de capital et 50 °/₀ aux parts de fondateur 2 °/₀ à chaque administrateur et 2/3 °/° à chaque commissaire. Répartition.

Bénéfice net de 434,28 fr. Résultats

BILAN AU 30 AVRIL 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Capital	fr.	Capital	fr. 700,000 »
Obligations		Obligations	98,000 »
Immeubles et exploitation	843,050,28	Immeubles et exploitation	
Service financier	13,800,21	Service financier	
Comptes courants	17 158,15	Compte courants	75,574,36
Compte d'ordre, cautionnements de MM. les administrateurs et commissaire	31,500 »	Compte d'ordre, cautionnements de MM. les administrateurs et commissaire	31,500 »
Profits et pertes		Profits et pertes	434,28
	Fr. 905,508,64		Fr. 905,508,64

PROFITS ET PERTES.

DÉBIT		CRÉDIT.	
Frais généraux	fr. 17,081 16	Frais généraux	fr.
Bénéfice brut		Bénéfice brut	17,515,44
Bénéfice net	434,28	Bénéfice net	
	Fr. 17,515,44		Fr. 17,515,44

Digitized by Google

Compagnie agricole de l'Ouest Africain.

Siège social : Bruxelles, boulevard Anspach, 95.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : Poiry G. Président du conseil d'administration. MM. Hinck Edouard, Ghislain Dochen, Foulon Adolphe, Lapléne Albert, Le Docte Eugène, Poiry Célestin, A. Hallet. — *Commissaires* : De Raeve Jean, Martin Gustave.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me mardi de juin.
Constitution : le 28 décembre 1897.

Objet. Toutes les opérations se rattachant au commerce et à l'élevage du bétail; le commerce de tous les produits de l'Afrique, les industries agricoles et les entreprises de transport.

Capital. 1,000,000 francs : 4,000 actions de 250 francs; 2400 parts de fondateurs.

Répartition. 1) 5 p. c. à la réserve; 2) 5 p. c. aux actions; 3) sur le surplus 15 p. c. au conseil d'administration et au collège des commissaires; l'excédent pour moitié aux actions de capital et aux parts de fondateur.

Résultats. Exercice 1898-1899, bénéfices 77,355,94 fr. dividendes 12,50 fr. aux actions de capital et 5 francs aux parts de fondateurs.

Exercice 1899-1900 perte : 117,556 fr.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.		
Frais de premier établissement	7,463.83	Capital :		
Mobilier à Bruxelles	2,208 91	4,000 actions de 250 fr. l'une fr.	1,000,000 »	
Caisse et banquiers	70 449,77	2,400 parts de fondateurs sans désignation de valeur	»	
Portefeuille	302.060.10			1,000.000 »
Marchandises en cours de route	7,640,53	Réserve statutaire		3.867,75
Inventaires et comptes de Loanda	141,903,65	Dividendes non réclamés		1.140 »
Débiteurs divers	233 059.08	Créditeurs divers		187,521,30
Compte d'ordre, titres déposés par MM. les administrateurs et commissaires	90.000 »	Compte d'ordre, cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires		90 000 »
Valeurs restant à justifier à défaut d'inventaires représentatifs	310,126.79			
Profits et pertes, solde en perte	117,556 39			
Ensemble	fr. 1.282,529 05	Ensemble	fr.	1,282.529,05

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR		
Frais généraux en Europe	fr. 16,082,34	Solde de l'exercice précédent		fr. 21,464,19
Frais généraux en Afrique	53,699 14	Compte d'intérêts		5,581.84
Pertes résultant de l'exploitation	314,820 94	Primes sur émission d'actions nouvelles		240,000 »
Valeurs restant à justifier à défaut d'inventaires représentatifs.	310.126,79	Valeurs restant à justifier à défaut d'inventaires représentatifs	fr. 310,126,79	
	Fr. 694,729.21	Solde en perte	117,556.29	
				427,683.18
				Fr. 694,729,21

Société des Produits Africains.

Siège social : Anvers, rue Beggards, 6[1].

Téléphone : 2442. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM Jules Bickx, agent de change, à Bruxelles; L. Boettjir, négociant, à Braives; Victor Dhanis, administrateur de la Société anonyme pour le Commerce Colonial, à Anvers; Heiligenthal, négociant à Lisbonne; Jules Verspreeuwen, négociant et échevin à Anvers. — *Commissaire* : M. François Grell, négociant à Anvers.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier samedi du mois de mai. *Constitution* : 5 août 1899.

La mise en valeur d'établissements commerciaux trés importants établis à Lisbonne, ainsi que d'une concession de 50,000 hectares dans la province d'Angola (Congo portugais). Objet.

1,500,000 fr.; 15,000 actions de capital, 15,000 parts de fondateurs. Capital

5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions; le solde, après défalcation des tantièmes aux administrateurs et commissaires, se partage moitié aux actions et moitié aux parts de fondateur. Répartition.

Digitized by Google

Compahnia de Angola.

Siège social : Schaerbeek-lez-Bruxelles, rue des Palais, 37.

Téléphone 4474. Adresse télégraphique.

Adninistrateurs : MM. Paret Edmond, Dumontier Gustave, Bayer Henri, Spreutels, Paret Emile. — *Commissaires* : Dujardin-Lammens, Mouton Florent.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* ; 3me jeudi de mars.
Constitution : 3 décembre 1898.

Objet. La mise en valeur d'entreprises coloniales en Afrique (Congo Portugais, district de Loanda, Bengwela et Mossamédès) par la culture du caoutchouc, café, tabac, le commerce, l'industrie et l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol.

Capital. 260,000 francs ; 5,200 actions de 50 francs ; 5,200 parts de fondateur dont le nombre ne pourra être augmenté.

Répartition. 1° 5 °/₀ à la réserve ; 2° 6 °/₀ aux actions de capital ; 3° 10 °/₀ pour être distribués aux agents et autres employés ; 4° 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires ; le solde en deux parties égales aux actions de capital et aux parts de fondateur.

Comptoir commercial de Benguella.

Siège social : Bruxelles, Avenue des Arts, n° 30.

Téléphone : 2350. Adresse télégraphique : Végétaux. — Bruxelles.

Administrateurs : MM. Alfred Roose, Liefmans, C. Ameye, Arthur Roose, Muselly et Van Tomme. — *Commissaires* : De Cocq, J., de l'Arbre.

Bilan : le 31 décembre. — *Assemblée* : 3me mardi de juin.
Constitution : 30 août 1900.

Objet. Le commerce de tous produits coloniaux ainsi que toutes marchandises d'échange.

Capital. Le capital social est fixé à 1,500,000 francs, représenté par 3,000 actions de 500 francs. Il a été créé en outre 4,500 parts de fondateur, dont le nombre ne pourra jamais être augmenté.

Apports. Les apports représentant une somme de neuf cent cinquante mille

Digitized by Google

francs ont été rénumérés par l'attribution de 1900 actions de capital de 500 francs chacune complètement libérées, plus la totalité des parts de fondateur; ils comprennent :

1° Un grand immeuble à Benguella; 2° Le bénéfice de la location pendant 12 années d'une belle maison dite factorerie Victoria, à Benguella; 3° Le bénéfice de la location pendant 3 années d'une factorerie sise à Benguella; 4° Une maison à Catumbella dite factorerie Cuia; 5° Une factorerie à Coconda; 6° Une factorerie à Monongue; 7° Une factorerie à Catoco; 8° Le matériel d'exploitation qui se trouve sur les lieux, notamment le bétail, instruments agricoles, etc.; 9° Une quantité de marchandises représentant une valeur de fr. 689,879,79; 10° Le portefeuille de l'ancienne société, d'une valeur de 10,000 francs.

1° 5 p. c. pour la constitution du fonds de réserve; 2° 6 p. c. comme dividende aux actions, sur le montant dont elles sont libérées. Le surplus sera réparti comme suit : 10 p. c. aux administrateurs et commissaires. Le solde sera partagé par moitié entre les actions et les parts de fondateur. Répartition.

B. — COTE ORIENTALE.

Société pour le développement de l'Industrie et du Commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie (Empire d'Ethiopie).

Siège social : Bruxelles, rue Bréderode, n° 16.

Téléphone. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. de Laveleye Georges, Laurent Alexis, Maes Félicien, Lyon Max, Walford Georges Paget, Anspach Lionel. — *Commissaires* : MM. Lowet Ernest, Systermans Georges, Beckman Alphonse.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée générale* : 4me mercredi de janvier. *Constitution* : 2 mai 1898.

Le commerce, l'industrie, les travaux publics et particuliers, l'exploitation des mines, et généralement de toutes les ressources et richesses de la région. Objet.

Digitized by Google

Capital. 1,800,000 francs ; 3,600 actions privilégiées de 500 francs, 18,000 actions ordinaires.

Concession. 1° Le monopole exclusif de l'exportation de l'ivoire, de l'or, du café, du caoutchouc, des plumes d'autruche, du musc, des gommes, et de tous les produits agricoles, ainsi que du droit de fonder des comptoirs et établissements commerciaux dans toute l'étendue des provinces équatoriales d'Ethiopie.

2° Le monopole exclusif des articles d'équipement, d'alimentation et de toute espèce de marchandises dont le gouvernement des provinces équatoriales d'Ethiopie pourra avoir besoin.

Répartition. 6 °/₀ aux actions privilégiées ; 10 °/₀ pour être répartis entre les administrateurs et les commissaires ; 5 °/₀ à titre de gratification au personnel. La moitié à toutes les actions ordinaires, par parts égales, à titre de dividende moitié aux actions privilégiées.

Résultats Le bilan arrêté au 31 mai 1899, clôture simplement un exercice de mise en train. Le poste principal du bilan soit fr. 1,201,881.55 étant relatif à l'exploitation du comte de Leontief, ne pourra être détaillé qu'après le retour de celui-ci en Europe.

Le rapport s'étend sur la situation faite au comte en Abyssinie. Aucun dividende distribué.

Société des mines d'or et autres minerais des provinces équatoriales d'Abyssinie (empire d'Ethiopie).

Siége social : Bruxelles, rue Bréderode, n° 16.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Bilan : 15 octobre. — *Assemblée* : 4me mercredi de mars. — *Constitution* : 25 août 1900.

Objet. La mise en valeur d'une concession des mines des provinces équatoriales d'Abyssinie retrocédée à M. le baron de Chédeuvre par la société belge pour le développement de l'industrie et du commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie et dont il est fait apport.

Capital. 1,000,000 francs : 10,000 actions privilégiées de 100 francs, dont 5,000 ont été offertes en souscription ; les 5,000 restantes, outre 20,000 acttons ordinaires sans désignation de valeur, sont remises au

Digitized by Google

fondateur apportant, à charge par lui d'indemniser la société belge pour le développement de l'industrie et du commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie.

5 p. c. à la réserve légale; la somme nécessaire pour payer un intérêt de 4 °/₀ l'an sur le montant versé par anticipation sur les actions privilégiées; la somme nécessaire pour payer un intérêt de 6 °/₀ l'an aux actions privilégiées, remises pour apports et sur le montant appelé et versé des actions souscrites contre espèces, avec récupération sur les bénéfices des années ultérieures au cas ou les bénéfices d'un ou de plusieurs exercices ne permettraient pas l'attribution intégale de ces intérêts. Du surplus, 10 p. c. seront alloués aux administrateurs et commissaires et le solde, après distraction des sommes à affecter éventuellement à la dotation de fonds spéciaux de réserve et de prévision, sera réparti comme suit : moitié entre toutes les actions ordinaires, par parts égales, à titre de dividende, l'autre moitié étant affectée au service des actions privilégiées de la manière suivante : aussi longtemps que les actions privilégiées ne seront pas toutes entièrement libérées, cette part de bénéfices sera distribuée par parts égales entre toutes les actions privilégiées, savoir : *a*) pour les actions entièrement libérées, à titre de second dividende; *b*) pour celles libérées partiellement, à valoir sur leur libération. Lorsque toutes les actions privilégiées seront entièrement libérées, cette part de bénéfices sera consacrée au remboursement de ces actions par tirage au sort, à leur valeur nominale. Les titres ainsi remboursés seront remplacés par des actions ordinaires identiques aux 20,000 créées par les statuts. Enfin, lorsque toutes les actions privilégiées auront été ainsi remboursées ledit solde disponible sera réparti également entre toutes les actions ordinaires. Répartition.

Compagnie Commerciale Anversoise de l'Est Africain.

Siège social : Anvers, rue Anselmo, 24.

Téléphone : 2412

Adresse télégraphique : Landolphia.
A. I et A. B. C.

Administrateurs ; Ameye Camille, De Ridder Louis, Lowet Ernest, Sgal Louis, Van de Putte Guillaume, Aime Hutt. — *Commissaires* : De Witte François, De Winter Albert.

Digitized by Google

Bilan : 1er mai. — *Assemblée générale* : 1er mardi d'octobre.
Constitution : 24 septembre 1898.

Objet. Toutes opérations commerciales, industrielles et financières en Afrique orientale et occidentale.

La Société a repris tous les meubles et immeubles, droits et intérêts de la Dubrica Trading Company Limited à Tompetta (Dubrica), Correrah, Dominghia, (Rio Pongo), Rotterdam, (Mellacoree), Conakry et partout ailleurs à l'ouest de l'Afrique.

En outre, le domaine d'exploitation de la Société comprend le lac Tanganika, la Rhodesia et les pays limitrophes.

Capital. 1,250,000 francs ; 12,500 actions de capital de 100 francs et 12,500 actions ordinaires. Leur nombre ne pourra jamais être augmenté, même par modification aux statuts.

Répartition. 1° 5 p. c à la réserve ; 2° 5 p. c. aux actions de capital ; 3° 1 1/2 p.c. à chaque administrateur et 1/2 p. c. à chaque commissaire sur l'excédent 50 p. c. pour les actions de capital ; 50 p. c. aux actions ordinaires.

Résultats. Perte de fr. 366,56.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires	fr. 490,000 »	Capital	fr. 1 250.000 »
Apports	50.000 »	Créditeurs	32,495,79
Mobilier	1,893 »	Solde profits et pertes	366,56
Etablissements Est	183,801 32		
Etablissements Ouest	518,449,39		
Marchandises Europe	98 »		
Débiteurs	28 662,74		
Premier établissement	20,527.90		
	Fr 1 282,852,35		Fr. 1,282,852,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Bénéfice net sur établissements Ouest		fr. 35 942,45
		Fr. 35,942,45
Frais généraux Anvers	fr. 24,846,07	
Frais généraux Liverpool	6,562,11	
Intérêts et commission	4,167,71	
Solde profits et pertes	366,56	
		35,942,45
		Fr. 35,942,45

Digitized by Google

Compagnie de l'Inhambane.

Siège social : Bruxelles. Avenue des Arts, 30.

Téléphone : 2350. Adresse télégraphique : Végétaux.

Administrateurs : MM. Alfred Roose, *Président*; M. Arthur Roose, Camille d'Heygere, Richmond, Collet et Betissol. — *Commissaires* : MM. Jules Mussely et Arnold d'Udekem d'Acoz.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me mardi de juin à 3 heures. *Constitution* : 23 septembre 1899.

Toutes entreprises coloniales et spécialement l'exploitation du caoutchouc dans le district de l'Inhambane. Objet.

1,250,000 francs; 12,500 actions de capital et 12,500 actions de dividende. Capital.

5 p. c. pour la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions capital; 1 1/2 p. c. pour chaque administrateur et 1/2 p. c. pour chaque commissaire, il est attribué 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c. aux actions de dividende. Répartition.

L'Africaine et le Trust ont racheté, de la Companhia de Borracha, le privilège exclusif de l'exploitation du caoutchouc dans le district de l'Inhambane, dans la province de Mozambique. Ce privilège s'étend sur un territoire de 5,000 lieues carrées et a été consenti pour une durée de 25 années. Il comprend : 1° Plantation en 2 ans de 20,000 boutures de caoutchouc avec paiement d'une redevance pour le sol cultivé, d'environ 700 francs; 2° Faculté à l'expiration des 25 ans de continuer le bail aux mêmes conditions; 3° Exemption de toute taxe ou contribution. Concession.

Compagnie du chemin de fer de Beira au Zambèze (Mozambique).

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. R. Baudouy, E. Jacqmain, Thibault. — *Commissaire* : M. G. Lejeune.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* ; 3me jeudi de juin. *Constitution* : 24 octobre 1898.

Digitized by Google

Objet — Construction de chemins de fer, de transports par terre et par eau, et mise en valeur de terres et forêts;

Capital — 1,000,000 fr.; 2,000 actions privilégiées de 500 fr.; 6,000 actions ordinaires sans désignation de valeur,

Répartition — 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions privilégiées; le surplus 15 p. c. aux administrateurs et commisaires; le solde 25 p. c. à l'amortissement des actions privilégiées, 75 p. c. aux actions ordinaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.		
Apports, concessions	fr. 325,000 »	Capital :		
Actionnaires	675,000 »	2,000 actions privilégiées		fr. 1,000,000 »
Caisse et banque	6,130,37	6,000 actions ordinaires		mémoire
Frais de premier établissement	21,436,63	Créditeurs divers :		
		Hoffer	25,000 »	
		Société industrielle d'Orient	2,567 »	
				27,567 »
	Fr. 1,027,567 »			F. 1,027,567 »

AMERIQUE

Compagnie des Produits Kemmerich.

Siége social : place de Meir, 23.

Téléphone 505. Adresse télégraphique

Administrateurs : MM. de Bary Henri-Albert, Hütz Hugo, Haveuith Alfred, Van De Put Alphonse, Hutz Carl-W. — *Commissaires* : MM. Van Tricht Jos., Heirman Gustave, Stappers Jules.

Bilan : 30 septembre. — *Assemblée générale* : 15 mai.

Constitution : 4 novembre 1884, modifié le 27 novembre 1890, le 2 avril 1894, le 17 décembre 1898.

Objet — Achat, élevage, engraissage et abattage de bétail d'Amérique, fabrication de l'extrait de viande, de bouillons, peptones, viande salée, séchée, conservée, suif, graisse, cuir et tout ce qui se rapporte à cette industrie ainsi qu'à la réalisation de ces produits.

Digitized by Google

7,000.000 francs, en 14,000 actions de 500 francs, 5,000,000 en 5000 actions privilégiées. Capital

5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende aux actions privilégiées; 6 p. c. de dividende aux actions ordinaires; le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; le reste aux actions ordinaires. Répartition

1892. Bénéfices nets fr. 421,052.63, 1893 id. fr. 425,810.75, 1894 id. fr. 463,832.12, 1895 id. fr. 593,566.85, 1896 id. fr. 527,683.86, 1897 id. fr. 530,016.87, 1898 id. 532.172.06 1899 id. fr. 828,311.87. Résultats

---

Société Belge de Chemins de fer au Mexique.

Siége social : 3, Mont. du parc Bruxelles

Téléphone 1936. Adresse télégraphique Mexicana. A. B. C.

Administrateurs : MM. Vict. Stoclet, président; Joseph Devolder; Alfred Havenith; Max Hellman; Oct. Neef-Orban; A. Gordon Pollock; D. E. Seligman; Gen. Don S. Villareal; Don José Maria Garza Galan; — *Commissaires* : Félicien Limelette; Aug. Serruys; L. Anoul.

Bilan : 31 décembre; — *Assemblée* : 2e samedi de mai, à 10 h. *Constitution* : 15 juillet 1893.

Elle a pour objet l'achat et la vente d'actions, l'obligations, de bonds et autres titres, ainsi que des coupons d'obligations, de bonds et d'autres titres de sociétés de chemins de fer mexicains et plus spécialement de la Compagnie du chemin de fer de Monterey au Golfe du Mexique, ainsi que la constitution de sociétés nouvelles, ayant pour objet la construction ou l'exploitation de chemins de fer au Mexique. Objet

10,572 9/10 actions de capital et 160 33/50 actions de jouissance. Capital

5 °/₀ à la réserve; sur le restant : 250 fr. par action de capital, avec reprise sur les exercices ultérieurs en cas d'insuffisance, avant toute répartition aux actions de jouissance. Le solde aux actions de jouissance. Répartition

Dividende	1896	1897	1898	1899
Act. de cap. f.	70	100	80	48
Act. de jouissance f.	0	0	0	0

Résultats

Digitized by Google

La Floridienne, J. Buttgendach et Cie.

Siége social : Bruxelles, rue du Nord, 34

Téléphone. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. Bertrand Henri, Rolin Jules, Béthune (baron), Nerinckx Edmond, Vander Rest, Gustave. — *Commissaires* : MM. Braun Emile, Vander Elst Léon, Begerem Amaury, de Sansac de la Vauzelle (comte).

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 2me samedi de mai.
Constitution : 3 décembre 1898.

Objet — Exercer l'industrie et le commerce de phosphates et de matières phosphatées, telles que les scories de déphosphoration et autres, d'extraire les phosphates ou de les faire extraire, de les sécher, moudre et transformer. Elle peut acquérir tous gisements de concessions de phosphates.

Capital — 2,500,000 fr.; 5,000 actions de 500 fr.; 5,000 parts de fondateurs.

Répartion — 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions; le reste : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire; 1/2 p. c. à chaque administrateur-délégué; 1 1/2 p. c. à chaque directeur général; un tantième au fonds de prévision; le solde : moitié aux actions; moitié aux parts de fondateur.

Résultats — Les bénéfices à repartir pour l'exercice de 1899 ont été de 665,806 francs 85, permettant la distribution de deux dividendes de 5 °/o aux actions et un dividende de 5 °/o aux parts de fondateurs.

Compagnie des chemins de fer Sud-Ouest Brésiliens.

Siége social : 26, Boulevard Bischoffsheim, Bruxelles.

Téléphone : Adresse télégraphique

Administrateurs : MM. Eug. Despret, président; F. Philippson; A. Foquet; A. Spee; — *Commissaires* : Th. Horn; A. de Hulst; E. Gobbert.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er jour non férié après le 1er juillet.
Constitution : 29 juillet 1890.

Objet — Construction de chemins de fer au Brésil.

Digitized by Google

25 millions de francs en 50,000 actions de 500 fr. Elle a créé un capital-obligations égal. Capital

1° 5 p. c. pour la formation du fonds de réserve légal; Répartition

2° Une somme égale à 1,20 p. c. du montant versé des actions privilégiées avec droit de répétition sur les exercices ultérieurs en cas d'insuffisance. Cette somme sera versée dans un fonds qui servira à l'amortissement des actions privilégiées, soit au pair par tirage au sort, soit au-dessous du pair par voie de rachat.

Chaque année il sera créé un nombre d'actions de dividende égal au nombre d'actions privilégiées amorties, et chaque action privilégiée amortie par tirage au sort ou par rachat sera remplacée par une action de dividende;

3° La somme nécessaire pour payer aux actions privilégiées amorties et non amorties un dividende de 4 p. c. du montant appelé et versé de ces actions. En cas d'insuffisance de bénéfice pour parfaire ce dividende, il sera fait sur les exercices ultérieurs, au profit de ces actions, reprise du complément augmenté des intérêts composés à 4 p. c.

Le dividende afférent aux actions privilégiées amorties sera versé dans le fonds d'amortissement des actions privilégiées;

4° 10 p. c. du surplus pour le conseil d'administration et le collège des commissaires à répartir entre eux suivants leurs conventions particulières.

5° Le solde sera réparti par parts égales entre toutes les actions non privilégiées, de dividende et privilégiées non amorties.

Résultats

Dividendes	1895	1896	1897	1898	1899
Act. priv. fr.	20	20	20	20	20
Act. ord. fr.	0	0	0	0	
Act. divid. fr.	0	0	0	0	

Société Industrielle et Pastorale Belge Sud-Américaine.

Siége social : place de Meir, 23.

Téléphone 505. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. Havenith, A. Van de Put, Alph. Romero, J. de Bary, H. Osterrieth, Tornquist, E. de Bary, R. Rhodius. — *Commissaires* : F. Jacobs, F. Van Dyck.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 1er octobre.
Constitution : 4 juillet 1894.

Digitized by Google

Objet — Achat, vente, engraissage de bétail et tout ce qui s'y rattache dans la République argentine et pays limitrophes.

Capital — 8,000,000 francs; 8,000 actions privilégiées de 1,000 francs et 10,000 actions ordinaires de 500 francs. Il est créé 12,000 actions de dividende. La Société a émis pour 10,000,000 francs d'obligation 4 °/₀ de 500 francs et 5,000,000 à 5 °/₀ de 500 francs.

Répartition — 5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ aux actions privilégiées; 7 °/₀ aux actions de capital sur l'excédent, 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires, le solde moitié anx actions privilégiées et moitié aux actions de capital.

Répartition — 1895-1896 : 237,265 fr.; 1896-1897; 287,551 fr.; 1897-1898 : 637,777 fr.; 1898-1899 : 908,075 fr. 79.

L'exercice de 1900 a laissé un bénéfice de 1,045.832 fr. qui a permis la distribution des dividendes suivants ; 6 °/₀ aux 8,000 actions privilégiées; un premier dividende de 7 °/₀ aux 7,000 actions ordinaires, un deuxième dividende de 30 fr. aux 6,000 actions ordinaires et un dividende de 15 fr. aux parts de dividende.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Actionnaires : 50 p. c. non appelés sur 5 millions de francs.		
Actions ordinaires . . . . . fr.		2,500,000 »
Compte propriétés		3.041.361 »
Prêts hypothécaires . .	21.055,582,45	
Moins part de cointéressés .	2 606.010 »	
		21.449,572.45
Débiteurs et créditeurs divers . . .		3,703,432 88
fr.		30,694,366,33

PASSIF.

Capital :		
8.000 actions privilégiées à fr. 1,000 . . . . fr.	8,000,000 »	
6,000 actions ordinaires à fr.500	3,000,000 »	
4.000 actions ordinaires, émises en date du 28 juin 1900, à 500 francs. (Ces 4,000 actions ne participent pas dans les bénéfices du 30 juin 1900) .	2,000.000 »	
		13,000,000 »
Obligations 5 p. c.		5,000,000 »
Obligations 4 p. c.		10,000,000 »
Réserve légale.		103,533.55
Fonds de réserve extraordinaire, comprenant une prime de 200 francs par action sur 4,000 actions ordinaires, émises en date du 28 juin 1900		1.545.000 »
Profits et pertes		1,045,832,78
		Fr. 30,694,366,33

Digitized by Google

COMPTE DES PROFITS ET PERTES, RÉSUMÉ AU 30 JUIN 1900.

DOIT		AVOIR.	
A frais généraux	f. 140,520 48	Par solde ancien	fr. 11.904,80
A bénéfice, exercice 1899-1900. . . .	1.045,832,78	Par intérêts	1,174.448.46
	Fr. 1.186,353,26		Fr. 1,186,353,26

Compagnie des Produits Cibils, à Anvers.

Siége social : Bruxelles, Rue Bréderode.
Anvers, Rue Gerard, 14

Téléphone : 725. adresse télégraphique :

Administrateurs : M. le baron B. de Steenhault, MM. Jaime Cibils Buxareo, Jules Carlier, François Empain, Alexis Mols, Zénon Glorieux, L. Favresse, Alexis Delcommune, L. Thierry, Alb. Thyr, G. de Laveleye, Ed. Empain, C. Balser; — *Commissaires* : MM. G. Henrez-Puissant, G Schoenfeld.

Objet

L'exploitation du domaine de Descalvados, province de Matto-Grosso, au Brésil, cette exploitation consistant dans l'élevage, l'engraissage, l'abattage, l'achat et la vente du bétail ; la fabrication des produits Cibils, del'extrait de viande, de bouillon, peptones, viandes.

Capital

Cinq millions francs, représentés par 20,000 actions de priorité de 250 fr., amortissables par 500 fr. Il est en outre créé 14,000 actions de dividende sans désignation de valeur. La société a émis pour 4.000.000 obligations.

Répartition

1/20 au fonds de réserve; 6 0/0 de dividende sur le montant versé des actions de priorité ; sur le surplus 10 0/0 pour amortir, par voie de tirage au sort, les actions de priorité à 500 fr., 20/00 à titre de deuxième dividende aux actions de priorité; 5 0/0 aux administrateurs et commissaires; 65 0/0 aux actions de dividende, à titre de dividende.

Etablissements

« La Société exploitera à l'avenir trois branches lucratives; les extraits de viande, le caoutchouc et le commerce d'échange en Bolivie, au Paraguay et au Brésil.

Résultats

Le bénéfice de l'exploitation pour 1900 a été de 1,008,472 frs supérieur de 182,159 fr. à celui-ci de l'exercice précédent. Le bénéfice distribuable était de fr. 268,734,35. Il a été distribué comme dividende 6 0/0 soit 15 francs avec 14,000 priorités anciennes; 6 0/0 soit 5,40 fr. sur le montant appelé des 6000 priorités nouvelles.

Digitized by Google

BILAN.

ACTIF.

Domaine de Deacalvados . . . . fr.		2,250,000 »
Bétail, porcs, etc.		3.332,000 »
Propriétés nouvelles en Amérique . .		602,174.42
Obligation à la souche		150,000 »
Actionnaires		450.000 »
Caisses :		
Europe . . . . . fr.	2,985.94	
Amérique	39,917,70	
		42,903,64
Effets à recevoir . . . . . fr.		127,106,25
Frais de premier établissement fr.	121,431,30	
Amortissement . . .	6,431,30	
		115 000 »
Produits fabriqués et approvisionnements fr.		878.641,24
Matériel d'installation et mobilier . . . . . fr	366.572,48	
Amortissement . . .	70,881,68	
		295,687,80
Débiteurs divers . . . fr.	360.489,93	
Amortissement . . .	6,000 »	
		354,489,93
Compte d'ordre : Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires. . fr.		135,000 »
Fr.		9,733,003,28

PASSIF

Capital :		
19,961 actions de priorité à 250 francs. . . . fr.	4,990,250 »	
39 actions amorties à 250 francs.	9,750 »	
		5,000,000 »
14,000 actions de dividende sans désignation de valeur		» »
7,821 obligations à 500 fr. .	3,910,500 »	
179 obligations amorties. .	89,500 »	
		4,000,000 »
Réserve statutaire . . . . . fr.		54,985,10
Actions à rembourser		1,000 »
Obligations à rembourser		24,000 »
Dividendes sur actions de priorité restant à payer		7,864,65
Intérêts d'obligations restant à payer . .		91,237 50
Fonds d'amortissements		1,436,40
Créditeurs divers		148,748,78
Compte d'ordre : Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires . .		135,000 »
Solde en bénéfices		268,734,35
Fr.		9,733,003.28

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 28 FÉVRIER 1900.

DÉBIT.

Frais d'exploitation . . . . . fr.	391,612,21
Frais généraux en Europe	78,810,40
Droits de patente	4,142,68
Service des obligations	198,335 »
Amortissements sur inventaires . . .	83.316.07
Solde en bénéfices	268,734,35
Fr.	1,025,150,72

CRÉDIT.

Solde à nouveau . . . . . fr.	2,023,95
Coupons des obligations à la souche . .	6,750 »
Escomptes et intérêts	7,913,90
Bénéfice brut sur exploitation . . .	1,008,472,78
Fr	1,025,150,72

Digitized by Google

Rural Belga Sud-Americana.

Siége social : Anvers, Longue rue Neuve, 44.

Téléphone 570. Adresse télégraphique.

Administrateurs ; MM. Brauss Théodore, Osterrieth Alfred, De Goof Louis, Mallinckrodt Wilhem, Arning F.-W., Mahn Adam, Havenith Paul. — *Commissaires* : MM. Osterrieth Robert, Fuchs Léon.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : le 3me mercredi de juin.
Constitution : 3 janvier 1896.

Toutes les opérations commerciales d'importations ou d'exportations, toutes affaires de banque, d'exploitations industrielles, minières, forestières, agricoles, pastorales et autres avec l'Amérique du Sud. Objet

1,500,000 francs, 3000 actions de 500 francs. Capital

5 °/o à la réserve; 4 °/o de dividende aux actions, sur l'excédent : 10 °/o aux administrateurs et commissaires; 90 °/o aux actionnaires.

1896 : fr. bénéfice 74,344.47; 1897 ; fr. 47,547.58; 1898 : fr. 48,377.90; 1899 ; perte fr. 32,691 92. Résultats

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Terrain et immeubles au Paraguay. . fr.	913,069,53	Capital . . . . . fr.	1.500.000 »
Estancia San-Ernesto	218,374,38	Réserve légale	8.363,50
Estencia San-Blas	98,388,98	Créditeurs divers	212,285,26
Matériel et main-d'œuvre en exploitation des Yerbales	62.971,67	Profits et pertes	5,461,94
Stock de Yerba et autres marchandises . .	179,701.76		fr. 1,726,110,70
Espèces en caisse et banque	44,308,24		
Effets à recevoir et valeurs en portefeuille .	70,926,38		
Mobilier, ustensiles, etc.	11,038 »		
Débiteurs divers	127,431,76		
	Fr. 1.726,110,70		

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT			AVOIR.	
Dividende pour l'exercice 1898 .	fr. 56,500 »		Solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1898	fr. 102.567,63
Au conseil d'administration et aux commissaires	5.494,87		Bénéfices réalisés	115,119,65
Réserve légale	2,418.90			
		Fr. 64,413,77		Fr. 217,687,28
Frais généraux en Amérique du Sud et à Anvers	fr.	76,258,30		
Perte de change et autres		71,553 27		
Solde en bénéfice.		5 461,04		
		Fr. 217,687.28		

San Luis.

Siége social: Anvers R. Jesus, 35.

Téléphone : 626.

Anvers :
Adresse télégraphique « San Luis ».
Buenos Ayres : Carodiehl.
A. B. C.

Administrateurs : MM. Bracht Th. président; Meer Victor; admistrateur délégné Osterieth Alfred; Faure Gabriel; Faure Georges, à Bordeaux. — *Commissaires* : MM. Mallinckrodt; Bracht A. à Buenos-Ayres. Gerant à Buenos Ayres : Carlos Dielh; Piedad 531.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 3e lundi d'octobre.
Constitution : le 21 avril 1896.

Objet — Achat, vente et exploitation agricole et pastorale de terrains et immeubles dans l'Amérique du sud.

Capital — 1,000,000 fr., divisé en 1000 actions nominatives de 1,000 fr., obligations à 5 °/₀ de 500 francs 500,000 frs.

Répartition — 5 °/₀ à la réserve; 3 °/₀ de dividende aux actions; 10 °/₀ aux administrateurs; 1/3 du tantième revenant à un administrateur à chaque commissaire; le reste aux actions.

Résultats — Le but de la Société étant d'accoître constamment les existences animalières jusqu'au complet peuplement du domaine de la Cie qui s'étend sur environ 15,000 hectares, il n'a donc été fait de répartition qu'au moyen des ressources liquides et elles ont été limitées pendant les deux dernières années au 1er dividende de 3 °/₀ prévu aux statuts. La réserve statutaire a son plein.

Digitized by Google

BILAN AU 31 MAI 1900.

ACTIF.

Buenos Ayres :		
Inventaires : Immobilisations. . . . fr.		925,062,70
Bétail		922,113,70
Débiteurs et caisse . , ...		127,382 45
		Fr. 1,974,558,85
Anvers :		
Caisse à banques . . . . fr.	114,267,64	
Fonds publics	25,713,46	
Mobilier	1,00	
		139,983,10
		Fr. 2,114,540,95

PASSIF.

Buenos Ayres :		
Créditeurs . . . . . fr.		46,681,05
Anvers :		
Obligations ordinaires . } Intérêts sur obligations . } fr.	510,416,66	
Capital social	1,000,000 »	
Réserve spéciale	191,198,88	
Réserve sociale	100,000 »	
Solde bénéficiaire 98/99 . .	125.389.22	
Bénéfice sur inv.	140,855,14	
		2,037,859,90
		Fr. 2,114,540,95

PROFITS ET PERTES.

Estancia San Luis Buenos-Ayres . . fr. (différence sur inventaire).	165,205,10	
Frais d'Europe.	24,349,14	
		Fr. 140,855,14

La Brésilienne.

Rapport officiel - 15 nov 1902

Siège social : Bruxelles Avenue des l'Arts, 30.

Téléphone 2350. Adresse télégraphique : Végétaux

Administrateurs : Alfred Roose; C. d'Heygere; J. Mussely. — *Commissaires* : MM. A. Orban de Xivry et P. Heineman.

Bilan : 31 mars. — *Assemblée* : 3me Mardi d'octobre à 3 heures.
Constitution : 9 novembre 1898.

La Société a pour objet principal le commerce, la récolte et la culture du caoutchouc et autres produits du sol au Brésil. Objet

1,200,000 fr., 12,000 actions de capital de 100 fr. et 12,000 actions de dividende, dont le nombre ne peut être augmenté. Capital

Il est prélevé sur les bénéfices nets : Répartition

1° 5 p. c. pour la réserve; 2° 5 p. c. de dividende aux actions de capital. Du reliquat, il est attribué 2 p. c. à chaque administrateur et un tiers de cette somme à chaque commissaire. Le solde est réparti

Digitized by Google

par un moitié entre les actions de capital et les actions de dividende.

Résultats

Elle a la pleine propriété des domaines à caoutchouc actuellement en activité d'exploitation du Rio Amara, Boca de Limao et Amara Miry, d'une superfice totale de 11,670 hectares environ situés dans les îles à proximité de l'embouchure de l'Amazone, à environ 15 heures de navigation de Para.

Resultats.

Exercice : 1898-1899.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de fr. 50,525,51. La répartition de ces bénéfices a eu lieu comme suit : à la réserve légale; 5 p. c., soit fr. 2,526,26; amortissement du premier établissement fr. 25,626,86; amortissement mobilier fr. 7,397,54; amortissement sur matériel de navigation fr. 9,593,60; solde à reporter à nouveau fr. 5,311,74.

Portefeuille.

3101 actions électricité de Para.

3101 de dividende de la même Société.

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1899.

ACTIF.

Propriétés . . . . . fr.	756.426 »
Premier établissement	25,686,26
Mobilier :	
Bruxelles, Liverpool et Para	7,398,54
Marchandises en stock	107.025,87
Marchandises en cours d'expédition vers l'intérieur du Brésil	173,868.08
Débiteurs divers	287.737,16
Caisse à Para	3,177,93
Matériel de navigation	44,593,60
Portefeuille :	
1,006 actions de capital à 100 fr. électricité de Para	100.580 ».
2,095 actions de capital à 100 fr. électricité de Para	mémoire
3,101 actions dividende électricité de Para .	id.
Compte cautionnement :	
Titres en dépôt	60,000 »
Fr.	1,566,493,44

PASSIF.

Capital :	
12.000 actions de capital à 100 fr. . . . fr.	1,200,000 »
12.000 actions dividende	mémoire
Créditeurs divers	255,968,03
Compte d'ordre :	
Cautionnement des administrateurs et commissaires	60,000 »
Profits et pertes.	50,525,41
Fr.	1,566,493,44

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 NOVEMBRE 1899.

DOIT.			AVOIR.	
Frais généraux . . . . . fr.		17,832,99	Bénéfice brut sur opérations . .	fr. 106,517,66
Frais d'administration		28,144,61		
Frais de transports et assurances . . .		10.014,65		Fr. 106,517,66
Bénéfice net		50,525,41		
Répartition :				
Réserve légale 5 p. c. sur fr. 50.525 41	2,526,27			
Amortissement premier établissement	25.686,26			
Amortissement mobilier . . .	7.397,54			
Amortissement du matériel de navigation	9,593,60			
Solde à reporter à nouveau. . .	5,321.74			
Fr.	50 525,41	106.517,66		

Cie des Caoutchoucs du Matto-Grosso.

Siége social : Anvers, rue du Chêne, 15.

Téléphone 2128. Adresse télégraphique Matogrosse. A. B. C. et A. I.

Administrateurs : MM. A. Osterrieth, Ed. Thys, Léon Fuchs, Em. Grisar, A. Schoch, Fr. Nicol. — *Commissaires* : P. Creutz, L. Gielis.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3me jeudi de juin.
Constitution : 28 novembre 1898.

La mise en valeur de la concession obtenue par M. Conrad Andeer du gouvernement du Matto-Grosso (Brésil). Objet

1,000,000 de francs ; 2,000 actions de 500 francs, et 2,000 actions de jouissance dont le nombre ne pourra jamais être augmenté ou diminué. Capital

1° 5 p. c. à la réserve légale; 2° 6 p. c. aux actions; le surplus reviendra ; 1° 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; 2° 5 p. c. à la disposition du conseil d'administration pour être affectés à des réserves spéciales; 3° le solde sera réparti par moitié entre les actions de capital et les actions de jouissance. Répartition

MM. Osterrieth et Cie font apport à la présente Société : Apports

Digitized by Google

1° D'une concession obtenue par M. Conrad Andeer, du gouvernement de l'Etat du Matto-Grosso (Brésil) ; 2° de l'actif et du passif d'un syndicat au capital versé de 230,000 fr.; 3° du bénéfice des conventions verbales intervenues avec MM. C. Andeer et Paul Lunden.

Coloniale Belge Mexicaine.

Siége social : Anvers, Kipdorp, 46.

Téléphone 16.0. Adresse télégraphique : Belmex, Anvers.

Administrateurs ; J. Wegimont, Carlier d'Andrimont, J. Sibenaler, baron A. de Moffarts. — *Commissaire* ; Attout Van Cutsem.

Bilan ; 31 décembre. — *Assemblée* : le 1er lundi de juin à 10 heures du matin. — *Constitution* : 20 mars 1899.

Objet — Toutes opérations relatives à des terrains situés principalement au Mexique, l'achat, l'exploitation, l'exportation et la vente de produits naturels mexicains et autres, ainsi que toutes opérations commerciales, financières quelconques.

Capital — Sept cent mille francs; quatorze cents actions de capital de cinq cents francs et quatorze cents actions de dividende.

Apports — M. Armand Capon fait apport de quatre cents hectares de terre, dont trente hectares en exploitation, situés au Mexique, à San Juan, le long du chemin de fer en exploitation de Juile en San Juan ; de tous les droits qu'il a acquis au Mexique dans l'isthme de Tehuantepec avec les avantages et charges qui s'y rattachent; des plans, travaux, études préparatoires qui ont servi de base à la fondation de la présente Société.

Répartition — 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions de capital; sur le surplus 3 p. c. à chaque administrateur et 1 p. c. à chaque commissaire; une somme à déterminer pour la constitution d'une réserve extraordinaire, le solde par moitié aux actions de capital et aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Capital :			
Versement non appelés sur 1,400 actions . . . . . fr.		630,000	
Libération par apports. fr.	81 000		
Versements anticipés . .	96,700		
		177 700	
			452 300 »
Premier établissement . . . . . fr.			3,612,25
Caisse			137,00
Banque			94,014,36
Marchandises en magasin			216,83
Frais généraux			10,743,33
Divers débiteurs.			82 75
Exploitation San Juan, propriétés, bétail, matériel			148 457 01
Mobilier			280 »
Intérêts			1,557,95
Cautionnements			52,500 »
		Fr.	763,880,30

PASSIF.

Capital . . . . . fr.	700,000 »
Créanciers divers	11,358,52
Bénéfice sur marchandises	21,78
Cautionnements	52,500 »
Fr.	763,880,30

Belgo-Brésilienne.

Siège social : Bruxelles, rue de Toulouse, 34.

Téléphone 4025. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. de Broqueville; Louis Nève à St-Léonard; Cam. Perin, à Masuy St-Jean; Léop. Lipman, à Bruxelles; André Dumont, à Louvain. Léon Vande Werve de Vosselaere; Georges Helleputte; Arthur Verhaegen. — *Commissaires* : MM. E. Hoyoit de Termicourt; B. Kervyn de Lettenhove; Denis-Van den Bogaerde, Baliencourt dit Courcol.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 2me mardi de mois de décembre à 10 heures. — *Constitution* : 23 mars 1899.

Toutes opérations commerciales et industrielles spécialement au Brésil. Objet

Digitized by Google

Capital Un million de francs, 4,000 actions de capital de 250 francs; et 1200 actions de jouissance, divisées en coupure de dixième.

Apports. M. Léopold Lipman, fait apport à la présente société :

En sa qualité de liquidateur de la Société en nom collectif, en liquidation, exerçant sous la raison sociale Lipman, Knage et Cie et sous la dénomination de Société générale brésilienne d'Etudes et d'Entreprises, de toutes concessions immobilières ou mobilières, toutes options obtenues par M. Lipman ou en cours d'obtention au Brésil, c'est à dire : L'option sur les terrains de Candrotas; l'option sur les mines de Camaquan; la concession en cours d'obtention du port de Chuy, dont M. Lipman est promoteur au Brésil; l'option sur la minéralogique de mines d'or et mercure; l'option sur la mine de Rapeira, mine d'or; différentes options sur des mines d'amiante et de manganèse: l'option sur la Compagnie Norte-Mineira; différentes concessions de caoutchouc au Para et l'Amazone; la concessions des égouts de Peloton.

En rémunération de cet apport il est attribué à la Société Lipman, Knage et Cie, en liquidation, neuf cent soixante actions de jouissance de la présente société, pour être réparties par le liquidateur entre les porteurs de parts de la Société Lipman, Knage et Cie, en liquidation, au prorata de ces parts;

Répartition 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions de capital; sur le solde 2 °/₀ à la disposition du conseil d'administration; 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires; sur le solde 25 °/₀ aux actions de capital et 75 °/₀ aux parts de fondateurs.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.

Il reste dû par les actionnaires. . .	fr	269,312,50
Cautionnements des administrateurs et commissaires de la société		230,000 »
Dépôt en garantie		10 »
Mobilier (5 p. c. d'amortissement deduit) .		798,23
Materiel (10 p. c. d'amortissement déduit) .		3,600,70
Portefeuille (actions de capital) . . .		346,900,70
2,488 parts de fondateur, portes pour memoire, immobilisations et etudes au Brésil . .		270,940,60
Caisse		1 088,74
En banque.		130,056 60
Comptes débiteurs		1.683,88
Solde compte profits et pertes		44,650,70
	Fr.	1,303,028,78

PASSIF.

Capital	fr.	1,000,000 »
Cautionnements des administrateurs et commissaires de la société		230,000 »
A verser sur souscription		52,500 »
Comptes crediteurs		20,528,78
	Fr.	1,303,028,78

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais de premier établissement . . fr.	13,816.35	Bénéfice sur change et intérêts . . . fr.	16,720,28
Frais généraux	35,780,36	Solde	44.650,670
Pertes sur change, commissions et intérêts .	11,334,66		
Amortissement sur matériel et mobilier . .	439,61	Fr	61,370,98
Fr.	61,370,98		

Ouro Preto (Brésil).

Siège social : rue Rubens; n° 9, Anvers.

Téléphone 653. Adresse télégraphique : Pretouro. A B C, Nys.

Administrateurs : MM. baron Ch.-E.-J. de Gruben, Président; baron L. Weber de Treuenfels, Vice-Président; Albert Diehl, P.-F. de Doncker, Alphonse Jaumain, Ch. Bettendorf, Léon Vanden Bosch, L. de Buggenoms. — *Commissaires* : MM. D. Vanden Bogaerde, Ch. Notte, John Vander Taelen.

Bilan : 31 octobre. — *Assemblée* : 3e mardi de mars à 3 heures. *Constitution* : le 30 mars 1899.

L'extraction de minerais de manganèse et de fer, leur transformation en fonte, fer ou acier et tout ce qui se rapporte à cette industrie. Elle pourra exploiter tous produits et gisements généralement quelconques, les pierres précieuses et autres matières. Objet

3 millions de francs, en 6,000 actions privilégiées de 500 fr.; 6,000 actions ordinaires sans valeur nominale, dont le nombre ne pourra jamais être angmenté. Capital

5 p. c. à la réserve; premier dividende de 6 p. c. aux actions privilégiées; sur le surplus, 1 p. c. à chaque administrateur et 1/3 p. c. à chaque commissaire, 1 p. c. en plus au président, 1 p. c en plus à l'administrateur-délégué, x p. c. au personnel; sur le solde, moitié aux actions privilégiées, moitié aux actions ordinaires. Répartition

Digitized by Google

Compagnie d'entréprises électriques de Para (Brésil).

Siége social : Bruxelles, rue Fossé aux Loups, 37.

Téléphone 2566. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. Jules de Borchgrave, membre de la Chambre des représentants; Paul Macau, avocat, à Bruxelles; André Van Iseghem, avocat, à Bruxelles; Otto Fuerth, directeur de la Société La Brésilienne, à Para; Fernand de l'Arbre, négociant à Anvers; Camille d'Heygere, ancien magistrat de l'Etat Indépendant du Congo. — *Commissaires* : MM. Lurmann, H. Pond, Estrada Nazareth.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : dernier lundi de septembre.
Constitution : 10 mai 1899.

Objet L'exploitation de l'éclairage électrique privé ou public de Para, ainsi que toutes opérations relatives à l'éclairage, ainsi qu'à la production et à l'exploitation de la force électrique.

Capital 1,250,000 francs; 12,500 actions de capital de cent francs. 12,500 actions de dividende.

Répartition 5 p. c. à la réserve légale; 6 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. au conseil d'administration et au collège des commissaires; enfin le solde à partager entre les actions de capital et les actions de dividende.

Résultats. Le bénéfice net s'est élevé à 32,494,75 fr. affecté à des amortissements.

Mines de Cuivre de Camaquam (Brésil).

Siège social : Bruxelles. Rue des deux Églises, n° 8.

Téléphone 2210. Adresse télégraphique : Camac.
A B C

Administrateurs : Joseph Devolder; Jean Cousin; Chevalier de Bauer; Charles de Broqueville; Louis Nève; André Dumont. — *Commissaires* : MM. Eugène Denis Van den Bogaerde; E. Hayoit de Termicourt; Joseph Kervyn de Lettenhove et Alexis Laurent.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : premier mardi d'octobre.
Constitution : 20 décembre 1899.

Digitized by Google

La recherche, l'achat, la vente, la location et l'exploitation de mines ou minières, et notamment la mise en valeur des droits et privilèges d'exploitation des mines de cuivre ayant appartenu au colonel Joâo Dias dos Santos Rosa, situées sur les rives du Camaquam, deuxième district de Caçapava (Etat de Rio Grande do Sul, Brésil), ainsi que des machines et matériel servant à l'exploitation des dites mines, que la Banque d'Outremer a acquis de MM. Edmundo Berchon des Essarts, médecin, et de José-Gonçalves Chaves, ingénieur civil; la pleine propriété d'environ cinq cent cinquante hectares, situés dans le troisième district de Caçapava (Etat de Rio Grande do Sul, Brésil), sur les rives du Camaquam, à l'endroit dénommé « Minas de Cobre », que M. et Mme Chaves se sont engagés à transférer à la Banque d'Outremer. Objet

1,500,000 francs représentés par 3000 actions de capital de 500 fr. 6000 parts de fondateur. Capital

5 °/o à la réserve; 5 °/o aux actions de capital; sur le surplus 10 °/o aux administrateurs, la somme nécessaire pour attribuer le 1/3 de cette somme à chaque commissaire, le solde par moitié aux actions et aux parts de fondateur. Répartition

---

Cie des Placers Guyanais.

Siège social : Anvers, rue Nationale 42.

Téléphone 77. Adresse télégraphique.

Administrateurs : MM. J. Van Ryswyck, bourgmestre d'Anvers, Président; Prosper Van Geert, administrateur du Comptoir Commercial Congolais, Vice-Président; baron L. Bethune, Levat, E. Manby, W. F. Schmoele et V. Villinger. — *Commissaires* : MM. Charles Van Geert, propriétaire à Anvers; R. Ehrhardt et C. Schlossberger.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mardi de mai.
Constitution : octobre 1899.

L'exploitation de concessions aurifères obtenues dans la Guyane française par M. E.-D. Levat, ingénieur des mines. Ces concessions sont au nombre de onze et s'étendent sur 13,500 hectares divisés en bandes le long de diverses rivières Objet

Digitized by Google

Capital 500,000 fr.; 1,000 actions de 500 fr.; 1,000 parts de fondateur.

Répartition 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions de capital; 10 °/₀ au conseil d'administration et aux commissaires, le solde à répartir par moitié entre les actions de capital et les parts des fondateurs.

Compagnie La Laura.

Siége social : Anvers, place de Meir, 23.

Téléphone 505. Adresse télégraphique.

Administrateurs : Albert de Bary, Georges de Bary, Wilhelm van Mierbach, Wilhem Altgelt, Rudolfo Funke. — *Commissaire* : Ernest Brugman.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 10 juin et le lendemain en cas de jour férié. — *Constitution* : 21 février 1900.

Objet L'achat, l'engraissage et la vente de bétail à cornes, de chevaux, de moutons, l'organisation d'établissements d'élevage et d'abattage pour la race bovine, ovine et chevaline, les débits de laines, peaux et cuirs, etc., en Europe, en Afrique, dans l'Asie orientale, en Australie et dans les pays de l'Amérique du Nord et du Sud.

Capital 1 million représenté par 700 actions ordinaires de 1,000 francs et 300 privilégiées de 1,000 francs, 2,000 parts de fondateurs.

Répartition 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions privilégiées avec rappel en cas d'insuffisance; 10 p. c. aux actions ordinaires sans rappel, sur l'excédent 10 p. c. aux administrateurs et aux commissaires à se répartir selon la loi. Le restant des bénéfices à partager par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateurs.

Compagnie Belge de l'Amérique centrale.

Siège social : Bruxelles, rue Royale, 150.

Téléphone 4136. Adresse télégraphique :

Administrateurs : Baron C. de Broqueville, Wegimont, L. Thienpont, M. Bekaert, P. Le Marinel. — *Commissaires* : E. de Balliencourt, P. Janssens, Poncelet, Wégimont.

Digitized by Google

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 2me mercredi du mois d'octobre, à 10 heures du matin. — *Constitution* : 7 mars 1900.

Faire en tous pays, mais spécialement dans l'Amérique centrale, toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, financières, de transports, minières et autres, et ce dans les limites les plus étendues. Objet

La Compagie générale des Philippines fait apport à la Société, du bénéfice d'une convention avec MM. Capouilliez et Van de Putte, relatives à certaines entreprises commerciales et industrielles, options d'achat de plantations et terrains de l'Amérique centrale et notamment au Guatémala. Apports

1,000,000 fr.; 4,000 actions privilégiées de 250 fr. 4,000 actions ordinaires. Capital

5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ aux actions privilégiées avec rappel en cas d'insuffisance, sur le solde 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur 1/3 °/₀ à chaque commissaire. Le solde par moitié aux actions privilégiées et parts de fondateurs. Répartition

---

The Cape Nome Pioneer Co.

Siège social : Anvers, Rue aux Lits, 14.

Téléphone : 1192 Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Jos. Heymann; Maurice Steinert; Oscar Van der Molen; Lyman Ailes; L. Mauclaire; James E. Blair et L. Vander Taelen. — *Commissaires* : MM. Jean Vander Taelen; et John Vander Taelen.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er jeudi de février à 3 heures. *Constitution* : 10 mars 1900.

La recherche et l'extraction de l'or, spécialement dans les concessions qui lui sont apportées dans l'Alaska (Amérique du Nord); l'achat et la vente de l'or et des métaux précieux. Objet.

900,000 francs : 250 actions privilégiées de 500 francs et 155 actions ordinaires de 5,000 francs. Capital

5 p. c. à la réserve; la somme nécessaire attribuer aux actions un dividende de 200 p. c. lorsque ce chiffre sera atteint soit en un exercice ou en plusieurs, la partage des bénéfices se fera de la façon suivante : 5 p. c. à la réserve; 17 p. c. aux administrateurs et commissaires; 8 p. c. à M. Ailes, le solde entres les actions privilégiées et les actions ordinaires. Répartition

Digitized by Google

Bananal.

Siège social : Anvers, rue Wappers, 2.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : L. Criquillion, comte C. de Briey, J. de Brouwer, H. Randaxhe, E. Outshoorn, G. Sanville. — *Commissaires* : Herbets, Huylbrechts et Daulne,

Bilan ; 30 avril 1901. — *Assemblée* : 30 juillet. — *Constitution* : 20 mars 1900.

Objet L'extraction et la vente des manganèses de fer.

Exploitation Les fermes de Bananal et de Botafogo situées au Brésil, au Tripuy faubourg de la ville d'Ocero Preto (État de Minas Geraes).

Capital 1,000,000 fr.; 2,000 actions de 500 francs ; 2,000 actions de dividende. Les actions de capital seront remboursées au pair et remplacées par des actions de dividende ayant les mêmes droits que les actions de capital sauf le droit au premier dividende de 5 p. c.

Répartition 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; 10 p. c. aux administrateurs, 1/3 aux commissaires; un tantième éventuel au personnel 50 p. c. aux actions, 50 p. c. aux parts de fondateurs.

Tundra gold Mining C°.

Siège social : Anvers, Rue aux Lits, 14.

Téléphone : 1192. Adresse télégraphique : Nome.

Administrateurs : MM. Oscar Van der Molen, Louis Mauclaire, Maurice Steinert, Joseph Heymann, baron Edouard de Sprimont, James E. Blair fils, Lyman S. Ailes. — *Commissaires* : MM. Pierre Willemin, Louis Van der Taelen.

Bilan : 30 novembre. — *Assemblée* : 3me lundi de janvier à 3 heures. *Constitution* : 27 mars 1900.

Objet Exploitation de terrains aurifères dans l'Alaska.

Capital 300,000 fr. en 600 actions de 500 fr.

Répartition 5 p. c. à la réserve; 17 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; le solde aux actions.

Digitized by Google

The Anvil Gold Mining Cº.

Siège social : Anvers, Rue aux Lits, 14.

Téléphone : 1192. Adresse télégraphique : Nome.

Administrateurs : MM. Pierre Willemin; Maurice Steinert; Louis Mauclaire; Thomas Blair père; Lyman S. Ailes, Joseph Heymann, Jean Vander Taelen. — *Commissaires* : MM. Oscar Van der Molen; Carlo Vander Taelen.

Bilan : 30 novembre — *Assemblée* : 3me lundi de janvier à 3 heures. *Constitution* : 27 mars 1900.

Recherche et extraction de l'or dans les concessions apportées à la société dans l'Alaska; achat et vente de métaux précieux; traitement industriel et lavage du minerai et des sables aurifères; acquisition et obtention de tous terrains et concessions pour l'extension du but social; en général toutes les opérations se rattachant à l'une ou l'autre branche de cette industrie. Objet

300,000 fr. 600 actions de 500 fr. Capital

5 p. c. à la réserve; 17 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires, le solde aux actions. Répartition

The Granite Gold Mining Company.

Siège social : Anvers, Rue aux Lits, 14.

Téléphone : 1192. Adresse télégraphique : Nome.

Administrateurs : MM. P. Villemin, Jean Vander Taelen, Joseph Heymann, Maurice Steinert, Louis Mauclaire, Jame E. Blair fils, Lyman S. Ailes. — *Commissaires* : MM. E. Van der Taelen, baron Edouard de Sprimont.

Bilan : 30 novembre. — *Assemblée* : 3me mardi de janvier à 3 h. *Constitution* : 27 mars 1900.

Recherche et extraction de l'or, spécialement dans les concessions apportées en Alaska à la compagnie. Objet

300,000 fr. 600 actions de 600 fr. Capital

5 p. c. à la réserve; 17 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; le solde aux actions. Répartition

Digitized by Google

Abuna.

Siège social : Bruxelles, Avenue des Arts, 30.

Téléphone 2350. Adresse télégraphique : Végétaux.

Administrateurs : MM. F. Van Octroy, à Gand; A. Van Gèle, A. Roose et C. d'Heygere, à Bruxelles. — *Commissaires* : MM. A. Renson, notaire à Dinant et L. Rycx, à St-Gilles lez-Bruxelles.

Bilan : 31 mars. — *Assemblée* : 1er mercredi à 11 heures.
Constitution : 18 juillet 1900.

Objet — Le commerce, la récolte et la culture du caoutchouc et autres produits du sol au Brésil.

Capital — 1,350,000 francs; 13,500 actions de capital de 100 francs ; 13,500 actions de dividende. Le capital social pourra être porté à 3,000,000 de francs, par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Apports — En rémunération des apports, comprenant des propriétés à caoutchouc situées sur l'Abuna, des bâtiments, plantations, cultures, matériel qui s'y trouvent, des marchandises d'échange, le bénéfice de diverses conventions et des travaux et dépenses déjà effectués sur les biens, il est attribué : 20,000 francs en espèces, 8,500 actions de capital entièrement libérées et 8,500 parts de fondateur.

Répartition — 5 % à la réserve; 5 % aux actions; sur le solde, 2 % à chaque administrateur, et un tiers de cette quotité à chaque commissaire; sur le solde, 50 % aux actions et 50 % aux actions de dividende.

Mexicaine Sud Orientale.

Siège social : Bruxelles. Rue du Bois Sauvage, 26

Téléphone : 1995. Adresse télégraphique : Tabasco.

Administrateurs : MM. Emile Braun; Auguste Clayes-Carregha, Maurice de Smet de Nayer; Eugène Herman; Edmond Parmentier; Léon Tertzweil; Joseph Buttgenbach. — *Commissaires* : Carlier Jules; Callier Hip.; Baron Casier V.; Leirens N.; Story Alb.

Bilan ; 30 juin. — *Assemblée* : 2me mercredi d'octobre à 10 heures.
Constitution : 25 juillet.

Digitized by Google

Faire en tous pays, et spécialement au Mexique, toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, financières, de transports, minières et autres, dans les limites les plus étendues. Objet

2 millions de francs, 8,000 actions de 250 francs; 8,000 actions de dividende. Capital

5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions sur le restant : 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; 15 p. c. à la disposition du conseil d'administration pour rénumérer les administrateurs délégués et les directeurs. Le solde à partager entre les actions de capital et les actions de dividende. Répartition

Les apports se composent : 1° d'une propriété de 4939 hectares 75 ares, située dans le district de Chiapa, Mexique; 2° d'une propriété dénommée, hacienda de San Carlos avec ses dépendences, situé à Tenosique dans l'Etat de Tabasco, Mexique; 3° d'une concession de 46,881 hectares du gouvernement Mexicain pour l'exploitation des forêts jusqu'en 1908 avec option d'achat; 4° de toutes constructions, matériel et animaux qui se trouvent sur la concession; 5° de tous les bois coupés et notamment de 2500 tonnes d'acajou; 6° de toutes les sommes dues par les ouvriers et les entrepreneurs. Apports

---

L'Argentine.

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. Labrousse P.; Morin A.; Forain V.— *Commissaires :* Flicon dit Gatinais; Weil.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 2me lundi d'octobre à 2 heures.
Constitution : 17 septembre 1900.

Exportation et importation de bétail vivant en Argentine. Objet

1,000,000 francs : 10,000 actions de 100 francs, dont 5,000 ont été souscrites et libérées de 10 p. c. et 5,000 remises en rémunération des apports. Capital

5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de premier dividende aux actions; le surplus, après déduction de 10 p. c. à allouer aux administrateurs, sera attribué aux actions à titre de second dividende. Après déduction de la réserve, et avant toute répartition, il sera loisible à l'assemblée, Répartition

Digitized by Google

sur la proposition du Conseil d'administration, de prélever telle somme dont elle fixera l'importance pour créer un fonds de prévoyance et de prévision.

North Baïha.

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. Carvalho Francisco; Comte de Morny Serge; de Fontenilliat; Duhamel; Marquis de la Fressonge. — *Commissaires* : MM. Gromier Marc; Gossart.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me mardi de Mai.
Constitution : 6 octobre 1900,

Objets — Exploitation de caoutchouc et de mines.
Capital — 4,000,000 fr. 40,000 actions de 100 francs.
Propriété — La pleine propriété d'un domaine située dans l'Etat de Bahia (Brésil) sous les communes de Soure, Tucano, Razo, comprenant terres arables, paturages et forêts, formant une superfice de 30,000 hectares divisés en 14 fermes.
Répartition. — 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions sur le surplus; 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires et 90 °/₀ aux acctions.

The Belgo-Canadian pulp company.

Siège social : Bruxelles, Avenue de l'Astronomie, 16.

☎ Téléphone : 61.

Administrateurs : MM. Devolder, Alb. Nyssens, De Vylder, Cornet. L. Cousin, G. de Laveleye, comte H. d'Ursel. — *Commissaires* : Trouet L.; T'Schaggeny R.

Bilan : 30 avril. — *Assemblée générale* : 4me mardi de juillet à 11 heures.
Constitution : 6 octobre 1900.

Objet — Création d'une fabrique de pâte a papier à Shawinagan (Canada).
Capital — 3,000,000 fr. 6,000 actions de capital; 6000 actions de dividende.

Digitized by Google

5 p. c. à la réserve légale; 4 p. c. sur les versements anticipés; 5 p. c. à titre de premier dividende au capital appelé et versé; sur le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration et une somme représentant 1/3 du tantième touché par les administrateurs pour les commissaires, le solde à partager par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateurs. Répartition

Concessions forestières octroyées par le gouvernement de la province de Quebec (Canada) à M. Melville d'une superficie de 743 milles carrés, situées sur des terres de la couronne situées le long du fleuve St-Maurice et de ses affluents. Apports

ASIE

Société d'Étude de Chemins de fer en Chine.

Siège social : Bruxelles, Montagne du Parc, n° 3.

Téléphone 1449. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. V. Stoclet, président; baron Hely d'Oissel, Paris; chevalier de Bauer, Bruxelles; L. Barbanson; J. De Volder; A. Greiner, Seraing; Ulmann, Paris; Edmond Duval, Five-Lille; Jules Goisin, Paris ; Fred. Mallet, Paris; Moyaux, Bruxelles; Is. De Schryver, Bruxelles; J. Carlier, Bruxelles. — *Commissaires* : O. Bihet, L. Moyaux. Jos. Chantraine, baron de Lanssaer, Paris.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mardi de mars à 3 heures. *Constitution* : 3 mars 1899.

L'étude de toute concession, construction exploitation de chemin de fer ainsi que la fourniture du matériel. La Société a conclu une convention avec la Cie des Chemins de fer Chinois pour la construction et éventuellement l'exploitation du Chemin de fer Hankow à Pékin; elle a été chargée de la fourniture du matériel et s'est chargée de son côté du placement de 112,500,000 francs d'obligations destinées à l'achèvement de la ligne. Les obligations jouiront d'un intérêt de 5 p. c. garantis sur l'exploitation de la ligne et avec la garantie en cas d'insuffisance du gouvernement chinois. Objet

1,000 actions de 1,000 francs. Capital

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1898.

ACTIF.		PASSIF	
Frais de mission en Chine et divers . fr.	639,549,34	Capital (1,000 actions de 1,000 fr. . . . fr.	1,000,000 »
Mobilier	4,187,70	Créditeurs	12,179,479,78
Matériel de construction	7,382,05	Intérêts et commissions.	78,331,74
Caisses et banquiers.	152,038,45	Cautionnements	73,000 »
Débiteurs.	12,484,753,78		
Cautionnements	73,000 »		Fr. 13,330,811,32
	Fr. 13,330,811,32		

Société Belge Chinoise de Commerce et l'Industrie.

Siège social : Anvers, Avenue des Arts, 27.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Fréderic Speth, Charles Good et Charles Corty, à Anvers, et Philippe Lieder, à Hambourg. — *Commissaire* : G. T. Bachmayer.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : dernier lundi de novembre à 3 h.
Constitution : 15 mai 1899.

Objet. L'étude et l'exploitation, de toutes entreprises industrielles, minières, commerciales ou financières en Chine.

Capital 1 million de francs ; 2,000 actions de 500 francs et 2,500 parts de dividende.

Répartition. 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions ; sur le solde 15 °/₀ administrateurs ; 85 °/₀ à partager entre les actions de capital et de dividendes après la somme nécessaire pour la constitution d'une réserve extraordinaire.

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires . . . . . fr.	900,000 »	Capital . . . . . fr.	1,000,000 »
Banque	62,855,53	Créditeurs.	17,062,34
Caisse	55,49		
Matériel	1,230 »		Fr. 1,017,062,34
Solde	52,911,32		
	F. 1,017,062,34		

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais de constitution	fr. 4.939,25	Intérêts	fr. 2.472,39
Frais généraux en Europe	2,554,34	Solde	52,911.32
Frais de voyages et d'études	31 406,51		
Frais généraux en Chine	1.021,79		Fr. 55.383.71
Salaires en Chine	15,461,82		
	Fr. 55,383,71		

La Belgo Chine.

Siège social : Anvers, rue St-Paul, N° 15.

Téléphone 109. Adresse télégraphique : Belchin.

Administrateurs : MM. Gustave Gérard; Hilaire Gérard; Charles William Twelves, Georges Thiberghien et Emile Souweine. — *Commissaires* : MM. Arthur Palman, avocat; Jules Coupez.

Bilan : 30 Novembre. — *Assemblée* : premier lundi de Mars. *Constitution* : 22 août 1899.

Faire, en Chine ou ailleurs, toutes opérations de commerce, de mise en valeur et d'exploitation commerciale et industrielle de plantations, de concessions minières et autres. **Objet**

200,000 francs, en 2,000 actions privilégiées de 100 francs. Le capital pourra être porté à 2 millions par décision du conseil d'administration. Il est crée 2,000 actions ordinaires et 100 parts de fondateur sans désignation de valeur. Les actions ordinaires sont toutes réparties parmi les souscripteurs au prorata de leurs souscriptions. Les 100 parts de fondateur sont attribuées à M. Gérard et Pirotte. **Capital**

5 p. c. à la réserve; un dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées; sur l'excédent, 2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire; 5 p. c. à la disposition du conseil d'administration; le solde est réparti par tiers entre les actions privilégiées, les actions ordinaires et les parts de fondateur. **Répartition**

Digitized by Google

Comptoirs en Chine.

Siège social : Bruxelles, Rue de la Pépinière, 3.

Téléphone : 4318 Adresse télégraphique : Fédin.
A B C 4 ed; A I.

Administrateurs : MM. Eugène Bauchau, industriel à Louvain; Emile Braive, ingénieur à Bruxelles; Léon Herry, propriétaire à Ixelles; Comte Adrien d'Oultremont; Edmond Parmentier, propriétaire à Ixelles; Antoine Pescatore, ingénieur Londres; Patrice Suys, agent de change à Anvers, et M. le comte Charles d'Ursel, propriétaire à Oostcamp.

Commissaires : MM. J. Borel, A. Gillard, Léopold Hames, Liège; Vandewiele.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er lundi d'avril.
Constitution : 13 novembre 1899.

Objet L'étude et l'exploitation de toutes entreprises commerciales, minières, industrielles ou financières en Extrême-Orient, ainsi que toutes opérations quelconques s'y rattachant.

Capital 1,150,000 fr.; 2,300 actions de capital de 500 fr. 2,300 actions de jouissance.

Répartition. 6 % à la réserve; 5 % aux actions 10 % aux administrateurs et commissaires; le solde à partager entre les actions de capital et les parts de fondateur.

Société Industrielle du Turkestan (Nazaroff et Cie).

Siège social : Anvers, rempart Kipdorp.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Joseph H Waterkeyn, Président; Léon Demaret, François De Malque; Vassili D. Reloff, à Roubéji lez-Saint-Pétersbourg, Gustave Smits, Paul Le Marinel. administrateurs, et M. Adolphe Van de Wiele, administrateur-délégué. —

Digitized by Google

Commissaires : MM. Adriaenssen ; Achille Bossumé et Paul Waterkeyn.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier mardi du mois de mai.
Constitution : 25 novembre 1899.

Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, agricoles, minières, de transport ou autres qui sont de nature à intéresser le développement du commerce et de l'industrie au Turkestan russe. Objet

1,500,000 francs, divisé en 1,000 actions de 500 francs, série A, et en 2,000 actions de 500 francs, série B. Capital

5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions série A, après le paiement de 1 1/2 °/₀ aux administrateurs et 1/2 °/₀ aux commissaires, il est prélevé 20 °/₀ pour l'amortissement des actions série A, le solde aux actions série B, à moins que l'assemblée générale ait affecté ce solde à un fond de prévision. Répartition

---

European Extrême Orient Company.

Siège social : Bruxelles, boulevard du Hainaut, 87.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Michel Goutharet, Routier, Bourdelain, Van Cuyck-Orval. — *Commissaire* : G. Nieberding.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : le 15 avril de chaque année.
Constitution : 9 décembre 1899.

Importation et exportation vers les pays de l'Extrême-Orient. Objet.

125,000 francs ; 2,500 actions de 500 francs ; 2,500 parts de fondateur. Capital.

5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital ; sur le surplus, 15 p. c. aux administrateurs et commissaires, 25 p. c. aux actions et 60 p. c. aux parts de fondateur. Répartition

Digitized by Google

Cie Belge Commerciale, Industrielle et Minière pour l'Extrême-Orient.

Siège social : Anvers, Rempart Kipdorp, 48.

Téléphone : 2096. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Alexandre de Browne de Tiège, comte Louis de Brouchoven de Bergeyck, Edouard Bunge, Alexis Mols et Léonce Groetaers. — *Commissaires* : MM. Fernand Dejardin, Eugène Pauwels, Philippe Cardon et Constant de Browne de Tiège.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3me lundi de mars. — *Constitution* : 6 Janvier 1900.

Objet — Toutes entreprises financières, commerciales industrielles, minières agricoles ou forestières et de voies de communications et principalement à l'étranger.

Capital — 500,000 francs, représenté par 1,000 aciions privilégiées de 500 fr. 2,000 actions de dividende.

Répartition — 5 °/o à la réserve; 6 °/o aux actions de capital, sur l'excédent; 12 °/o aux administrateurs et commissaires; 44 °/o aux actions de capital; et 44 °/o aux parts de fondateur.

Eastern Products.

Siége social : Bruxelles, rue Royale, 150.

Téléphone 4136. Adresse télégraphique :

Administrateurs : Ernest Melot, Joseph Wegimont, Louis Thienpont, Maurice Bekaert. — *Commissaire* : Théophile Libbrecht-Soupart.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* ; 3me mercredi d'avril.
Constitution 10 janvier 1900.

Objet — Toutes opérations commerciales., industrielles, agricoles, financières, de transport, minières et autres.

Capital — 250,000 fr.; 1,000 actions privilégiées, 1,000 parts de fondateur.

Résultats — 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions privilégiées; sur le surplus : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire; 10 p. c. à la disposition du conseil d'administration pour la direction d'outre-mer, le solde à répartir par moitié aux actions privilégiées et aux parts de fondateur.

Digitized by Google

Cie internationale d'Orient.

Siège social : Bruxelles, rue Joseph II, 45.

Téléphone : 4431. Adresse télégraphique : Interorient; code A. B. C.

Administrateurs : MM. A. Beernaert, Ch. Balser, chevalier R. de Bauer, Alph. Beeckman, Léon Cassel, V. Fris, D. Fuhrman, Hovine, Houzeau, de Laveleye, Alb. Nyssens, F. Philippson, G. de Sinçay, Alb. Thys G., P. Walford ; et comme membres étrangers : MM. de Germini, administrateur de la Banque Impériale Ottomane; von Hansemann, de la Disconto-Gezellschaft, de Berlin; H. Wallicht, de la Deutsche Bank; Dorizon, directeur de la Société Générale, à Paris; Rothstein, banquier à Saint-Pétersbourg; Brussel, directeur de la Hong Kong and Shangaï, Banking Corporation, à Hambourg; Mercet, vice-président du Comptoir d'Escompte, à Paris; Castelbolognesi, directeur de la Banque Monzi et Cie Rome. — *Commissaires* : J. Cooreman, Ed. Rolin, L d'Andrimont, Verhaegen, P. Lefebvre, Baeyens, Nyssens, Huart, E. de Hemptine, A Grisar, Kervyn de Lettenhove.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 3me mercredi de mai.
Constitution : 28 mars 1900

Objet

L'Étude et éventuellement la réalisation de toutes opérations, d'industrie de travaux publics, de commerce et de finances dans les pays d'Orient. La société pourra organiser toutes expéditions d'Études et de recherches scientifiques et autres en Orient. Elle pourra acquérir dans ce but un ou plusieurs bateaux.

Capital

8,500,000 fr. il poura être porté par décision de l'assemblée générale à 10,000,000 fr. Aucun transfert d'actions ne pourra se faire avant le 1er janvier 1902. Il n'a été crée aucune part de fondateur. Les apports n'ont reçu aucune renumération.

Répartition.

5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; sur le surplus 5 p. c. au comité permanent; 10 p. c. au conseil d'administration; une somme représentant 1/3 du traitement des administrateurs pour les commissaires. Le solde aux actions sauf dispositions contraires du conseil d'administration.

Digitized by Google

Cie générale de Chemins de fer et de Tramways en Chine.

Siége social : Bruxelles. rue de l'Enseignement, 56.

Téléphone 752. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. de Bauer, A. Benard, A. Doniol, A. du Roy de Blicqny, Ed. Empain, P. Empain, A. Rouffart. — *Commissaires* : M. Anspach, J. de Bauer, J. de Jacquier de Rosée, Ed du Roy de Blicquy, G. Cramer.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er jeudi d'octobre à 3 heures.
Constitution ; 26 mars 1900.

Objet — Etude de concession de chemins de fer et tramways en Chine et dans tous les pays voisins. La fourniture du matériel. La compagnie peut s'intéresser à toutes industries s'y rattachant.

Capital — 1,000,000 fr.; 4,000 actions de 250 fr.

Répartition. — 1/20 à la réserve; 5 °/o aux actions; sur le surplus 10 °/o à l'administration, comme tantième dans les bénéfices; le solde aux actions, l'assemblée générale pourra attribuer actuellement une certaine somme à répartir entre les administrateurs et commissaires.

La Chine.

Siège social : Charleroi.

Adresse télégraphique .

Administrateurs : MM. Meurice Charles; Leirens Norbert; Leirens Léon; Collins Léon; Astruc Georges; Simon Lambert. — *Commissaires* : Gits Georges; Lemaître Joseph; Vanden Elschen.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mercredi du mois d'avril à 3 heures.
Constitution : 23 mai 1900.

Objet — L'étude et la recherche de gisements miniers d'or aussi que de toutes minières, carrières.

Capital — 1,325,000 francs, 1325 actions de 1000 francs et 1325 parts de fondateur. Le capital pourra être porté à 2,000,000 par la création

Digitized by Google

de 675 actions de 1000 frs. Il pourra être créé des actions de jouissance à raison de 1 action de jouissance par 4 actions de 1000 francs.

Un procédé permettant de retirer les métaux nobles, or ou argent des minerais réfractaires; l'étude de gisements aurifères en Mongolie; les négociations en cours pour l'obtention de concessions; un laboratoire installé à Tientzin; le solde numéraire en caisse s'élevant à à 109427 fr. Apports

Ces apports sont rénumérés par l'ensemble des actions de capital et l'ensemble des parts de fondateurs.

5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; 2 °/₀ à chaque administrateur et un tiers de la part des administrateurs à chaque commissaire; 20 °/₀ à la constitution d'un fonds de prévision, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la somme de 200,000 fr.; sur le surplus : 50 °/₀ à titre de second dividende aux actions de dividende et aux parts de fondateurs. Répartition

OCEANIE

L'Almendarès, fabrique de ciment Portland à la Havane.

Siège social : Bruxelles.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Fr. de Paula Alvarez, président; Raf. Angulo, H. Faura, Comte V. de Galarza, F. Kelhy de Salva, comte de Pradère, Eug. Boyer, André Monnier, P. J. V. Terrier, Léon Weil. — *Commissaire* : Paul Nathan.

Bilan : 31 mars. — *Assemblée* : 2e mercredi de septembre, à 2 heures. — *Constitution* : 31 juillet 1897.

La fabrication de ciment Portland et l'exploitation de toute autre industrie utilisant le ciment. Objet

2,500,000 francs; 25,000 actions privilégiées; 10,000 actions ordinaires. Capital

5. p. c. à la réserve; 1e dividende de 8 p. c. aux actions privilégiées; sur l'excédent : prélèvement d'une somme suffisante pour constituer, au bout de 10 ans, un fonds d'amortissement des actions privilégiées représentant avec les intérêts qu'il aura produit, le cinquième du capital des actions privilégiées émises augmenté de Répartition

Digitized by Google

20 p. c. A la fin de chaque période décennale le fonds servira à amortir des actions privilégiées à 120 fr. par tirage au sort ou par rachats a un montant inférieur, si possible. Les actions amorties seront remplacées par des actions de dividende. Sur le surplus : 10 p. c. à l'administration; sur le solde : 25 p. c. aux actions privilégiées et aux actions de dividende, 75 p. c. aux actions ordinaires.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 MARS 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Apports statutaires . . . . . fr.	500,000 »	Capital :	
Immeubles et constructions nouvelles . .	504,662,42	25,000 actions privilégiées de 100 fr., 10,000 actions ordinaires sans désignation de valeur . . . . . fr.	2,500,000 »
Matériel d'exploitation	779,933,66	Créditeurs divers	92,741,15
Mobilier Havane Paris	16,084,20		
Frais de premier établissement . . .	487,681,46		
Caisses et Banques	300,119,41		
Compte de divers	4 860 »		
Fr.	2,592,741,15	Fr.	2,592,741,15

Compagnie Générale des Philippines.

Siège social : Bruxelles, rue Royale, 15 .

Téléphone : 4136. Adresse télégraphique : Absorption { Bruxelles. Manille.

Administrateurs : MM. Ernest Mélot, Président; Maurice Békaert, Ed. C. André, Louis Thienpont, Jos. Wégimont, baron Ch. de Broqueville. — *Commissaires* : MM. Aug. Jacques, Aug. Mélot, Emile Tibbaut, Emile Hoet.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er lundi de mai à 2 heures. *Constitution* : le 14 juin 1899.

Objet. L'étude et la réalisation de toutes opérations financières, industrielles, minières, agricoles, de travaux publics, de transport aux Iles Philippines.

Apports M. Edouard C. André, consul de Belgique à Manille, faisait apport: *a*) de ses concessions sur un groupe minier aurifère d'un ensemble d'environ 696 hectares, sis dans l'île de Luçon, province de Camarines,

Digitized by Google

district de Nambulao; *b*) de ses concessions sur un groupe minier aurifère d'environ 984 hectares, sis dans l'île de Luçon, province de Benguet, district d'Ontamoc, et d'Ambuclao, de ses concessions sur des gisements de fer magnétique dans l'île de Calambangugan, province de Camarines, district de Mambuclao; *c*) d'un droit de préférence pour l'acquisition de ses autres concessions minières, endéans 10 années, à l'exclusion de certaines mines de houille; *d*) de ses droits d'option sur environ 100,000 hectares de plantations en plein rapport, situées dans diverses régions des Iles Philippines, comprenant des cultures de chanvre, canne à sucre, café, coprah, cacao, bambou, riz, etc.; *e*) de son engagement de remplir les fonctions de directeur-gérant de tous les intérêts de la Société aux îles Philippines, pendant 5 ans. Cet apport se fit entre 15,000 actions ordinaires de la société actuelle et 20 p. c. des actions tant de capital que de jouissance de toute société filiale qui serait créée pour l'exploitation des concessions minières autres que celles de fer magnétique appartenant à l'apporteur, ou de 20 p. c. des bénéfices nets à retirer par la Société des dites concessions.

3,000,000 francs; 30,000 actions privilégiées; 30,000 parts de fondateur. Les 30,000 actions ordinaires sont inaliénables pendant 2 ans. Capital

5 °/₀ à la réserve; 1er dividende de 5 °/₀ aux actions privilégiées avec rappel éventuel sur les exercices subséquents; sur le surplus : 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur et 1/2 °/₀ à chaque commissaire; sur le solde, moitié aux actions privilégiées, moitié aux actions ordinaires. Repartition

---

Philippines Trading Company.

Siége social : Anvers, rue Kipdorp, 19.

Téléphone 1600. Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. E. Melot, *Président*; L. Thienpont, J. Wégimont, le baron Ch. de Broqueville, Edouard-C., André, Maurice Bekaert. — *Commissaires* : MM. Auguste Jacques, Auguste Mélot, Emile Tibbaut, Emile Hoet.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : le dernier mercredi du mois d'avril, à 3 heures.

Constitution : 14 juin 1899.

Digitized by Google

Objet Faire aux Iles Philippines, toutes opérations de commerce, de mise en valeur et d'exploitations commerciales et industrielles, plantations, de concessions minières et autres, ainsi que toutes opérations d'assurances maritimes et terrestres contre tous risques.

Apports M. André fait apport ; 1° A) de la firme commerciale E. André et Cie, à Manille; B) de son agence d'assurances contre l'incendie, établie à Manille; 2° des concessions lui appartenant sur quatre mines de charbon, sises dans les provinces d'Infanta et de Tayalas, districts de Pollillo, Atimonan el Mauban. En rémunération de ses apports, M. André reçoit deux cents actions privilégiées entièrement libérées et cinq cents actions ordinaires de la Société.

Capital Six cent mille francs en deux mille quatre cents actions privilégiées de deux cent cinquante francs et quatre mille actions ordinaires.

Le nombre des actions ordinaires ne pourra plus être augmenté dans la suite, même par voie de modifications aux statuts.

Répartition. 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions; sur le surplus : 1 1/2 à chaque administrateur; 1/2 °/₀ à chaque commissaire; 3 °/₀ à la disposition du conseil d'administration pour rénumérer le personnel, le solde à partager par moitié entre les actions et les parts de fondateur.

Compagnie agricole et commerciale de Barito.

Siège social : Bruxelles, rue Royale, n° 43.

Téléphone : Adresse télégraphique :

Administrateurs : MM. Stuffken, Ameye, Hemeleers, Louis de Ridder, de Ram, Johanne, Stephanus Bowles; Henri Ravensway et Bowles. — *Commissaires* : de Ridder Charles, Masson Henri, Bourlet Corneille.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 4me mercredi de juin.
Constitution :

Objet. Toutes les opérations, affaires et entreprises coloniales, agricoles ou forestières et minières et spécialement la production du caoutchouc et de la gutta-percha, dans les Indes Néerlandaises et aux Strait Settlements.

Capital. 218,000 francs, par 2180 actions de 100 fr. 2180 actions de dividende.

Digitized by Google

5 p. c. à la réserve, 5 p. c. aux actions de capital; 15 p. c. aux administrateurs et commissaires; le solde est réparti par moitié entre les actions du capital et les actions de dividende. Repartition.

A) Deux concessions obtenues par M. B. Ravensway, du gouvernement des Indes Neerlandaises d'une durée de 75 ans. La première porte 5000 bouws (un bouw equivaut à peu près à 3/4 d'hectare) de terres situées à Moervara-Tervé, île de Bornéo, localité distante de 24 heures de navigation de Bandjermasin en descendant le fleuve Barito. Apports

La seconde concession concernant trois terrains et une maison d'habitation d'une contenance d'un hectare et situés à Moervara-Tervée et situé le long du Barito.

B) De la propriété de terrains situés à Bandjermasin.

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES

BANQUES COLONIALES
ET ÉTABLISSEMENTS GENERAUX DE COLONISATION EN FRANCE

Association Coloniale.

Siège social : Paris. — *Succursale :* à Anvers. — *Objet* : La prise de participations dans toutes entreprises coloniales ou industrielles constituées ou à constituer, tant en Belgique qu'à l'étranger, et toutes opérations commerciales, industrielles, financières de banque et de crédit, agricoles, forestières ou minières. — *Capital* : Un million de francs représenté par 10,000 actions de 100 fr. chacune. Il existe en outre 10,000 parts de fondateur.

Banque privée Industrielle, Commerciale, Coloniale Lyon-Marseille.

Siège social : 41, rue de l'Hôtel-de-Vie, à Lyon. — *Conseil d'Administration* : MM. Vial, Pradel, Pila Muranyi, de Fischer, Longin, Robin, Rondel, Guilland. — *Commissaire-censeur* : M. Canavy. — *Conseil de direction* : MM. Pila, Vial, Pradel, de Fischer. — *L'Objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque, créer toutes Sociétés commerciales ou civiles, acheter ou vendre des immeubles, etc. — *Le capital social* est de dix millions de francs, divisé en 20,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 20 °/₀ aux administrateurs ; 80 °/₀ aux actions. — *Assemblée* ; Dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
En caisse et à la banque de France . fr.	1,097,029,42	Capital . . . . . fr.	10,000,000 »
Portefeuille	11,175,206,33	Réserve légale.	38,337,10
Comptes-courants clients	6,621,814,76	Réserve facultive	238,724,44
Correspondants banquiers	2,658,951,03	Réserve spéciale du comptoir Lyonnais (Robin, Rondel et Cie)	2,206,057,05
Débiteurs par acceptations	3,570,860,31	Acceptations	3,570,860,31
Avances sur garanties	3,553,602,79	Dépôts et comptes-courants . . .	17,235,793,40
Reports	1,326,804,05	Correspondants banquiers	1,844,638,43
Actions, obligations, rentes et participations	3,676,409,98	Réescompte du portefeuille	57,500 »
Coupons à encaisser	63,676,24	Comptes d'ordre	27,115,76
Mobilier, agencement et transformation des locaux	188,054,75	Profits et pertes (bénéfices)	1,205,378,10
Liquidation du comptoir Lyonnais (Robin, Rondel et Cie)	2,242,895,43		
Actionnaires (acompte de dividende) . .	250,000 »		
Fr.	36,425,304,59	Fr.	36,425,304,59

Banque Transatlantique.

Siège social : Paris, rue Auber, 6. — *Administrateurs* : *Président* : M. Eugène Pereire ; *Membres* : MM. H. Durangel; L. Bloch, *Administrateur-Délégué* ; Th. Cloquemin, Géry, S. Marquis de Flers, Jules Forti, D. Gavini, S. Halfon, Ch. Jolibois, Edmond Régnauld, Aug. Thurneyssen, — *Commissaires des comptes* : M. Lepape. — *Adjoint* : M. Astruc. — *Objet de la Société* : Toutes opérations de banque et de bourse. — *Capital social* : Vingt millions, divisés en 40,000 actions de 580 fr. ; versements appelés, 250 fr. *Les titres* sont au porteur et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme. — *Répartition des bénéfices :* 1° 5 °/o à la réserve; 2° 5 °/o au capital versé et le surplus : 90 °/o aux actions; 10 °/o aux fondateurs représentés par des parts de fondateurs. — *Assemblée* : en mai.

Compagnie africaine industrielle.

Siège social : Lisbonne, agence principale à Paris. — *Administrateurs* : MM. le comte de Bondy, *Président*; L. Barthélémy, *Administrateur-Délégué* ; P. Bouard, G. Kammermann; marquis de Fontes

Digitized by Google

Pereira de Mello; G.-A, dos Santos Couvreur; A.-A.-B. de Souza. — *Objet* : Création de toute industrie en tous pays mais principalement dans les pays neufs de l'Afrique. Exploitations de tous privilèges et notamment celui de la fabrication des poudres et explosifs au Mozambique. — *Capital* : deux millions francs divisés en 2,000 actions de 100 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actionnaires; le solde, 10 °/₀ à une seconde réserve; le solde aux actionnairés à moins de décision contraire.

Compagnie coloniale d'Exportation.

Siège social : 58, rue Taitbout, Paris. ☎ 154-26. — Adresse télégraphique : Colexport-Paris, Code : A. Z. — *Administrateur-fondateur* : M. Aug. Boudoux-Théry, industriel à Saint-Quentin (Aisne). — *Administrateurs* : MM. E. Lemaistre, P. Amyot ; Caigné-Cendrier. — *Objet de la Société* : Création, exploitation, développement et acquisition de tous établissements commerciaux, agricoles, industriels et coloniaux en France, dans les colonies françaises et à l'étranger. — *Capital social :* Cinq cent mille francs, divisés en 1,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Répartition* : 5 °/₀ la réserve ; 5 °/₀ d'intérêt aux actions ; snr le surplus : une somme facultative de 4 °/₀ au maximum au personnel ; le surplus aux actions. Un fonds de prévoyance est facultatif. — *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée* : dans les huit mois suivants.

Compagnie française de Commerce africain.

Siège social : Paris, rue Chateaudun, 41*bis*. Téléphone 225-71. Anvers, rue Jésus, 33. — *Administrateurs* : MM. A. Aerts, P. Crentz, M. de Lange, F. Rosseels, L. Van de Velde, W. Van de Velde. — *Commissaire* : M. Suys. — *Objet* : L'objet de la Société est de faire toutes opérations agricoles, forestières, industrielles et commerciales, toutes entreprises de transport par terre et par eau, de travaux publics, de colonisation et autres, notamment en Afrique. — *Capital* : 250,000 francs, divisé en 500 actions de 500 francs. Parts de fondateurs : 500. — *Répartition* : 5 p. c. réserve légale; 6 p. c. au capital versé; le surplus, 30 p. c. à la disposition du conseil d'administration ; 40 p, c. aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

Compagnie commerciale d'Exportateurs et Importateurs Réunis.

Siège social : 54, rue des Petites-Ecuries, Paris. *Adresse télégraphique* : Compacomer Paris. Codes usités : A. B. C; A[1]; A. Z. Téléphone 240-30 et 240-31. — *Conseil d'Administration* : MM. Gustave Boutelleau, *Président*; M. Jules Carlier, *Vice-Président*; M. François Nicol, *Administrateur-Directeur*; MM. Robert Desbrière, Georges Filleul-Brohy, A. de Laveleye-Lynen, Alfred Osterrieth, Gabriel Trarieux, A. Van Minden. — *Commissaires*: MM. Schulz, G. Fontaine Bour, Savy. — *Objet de la Société :* L'achat et la vente, pour compte propre ou pour compte de tiers, de tous produits ou articles d'importation ou d'exportation provenant de tous pays ainsi que toutes opérations commerciales avec toutes les nations du globe. — *Capital social* : trois millions francs, divisés en 4,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 4,000. — *Obligations* : 4,000 obligations de 500 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ pour la réserve légale; 5 °/₀ aux actions à titre de premier dividende; le surplus, 15 °/₀ au conseil d'administration; 5 °/₀ à la direction; 5 °/₀ au personnel. Le reliquat se partage comme suit : 37 1/2 °/₀ aux actionnaires et 37 1/2 °/₀ aux parts de fondateurs, lorsqu'elles seront créées.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de premier établissement du siège social des succursales et des comptoirs fr.	376,933,55	Capital actions. . . . . fr.	3,000,000 »
Mobilier	38,783 »	Comptes créditeurs	501,619,25
Eau et gaz d'avance	6,015 »	Effets à payer	1,258,145,35
Comptes debiteurs	2,746,574,10	Fournisseurs divers.	814,883.90
Succursales d'Anvers, Londres et Buenos-Aires	1,302,173 »	Comptes réserves 1898	114,435,70
Caisse	10,045,85	Profits et pertes	914,494,85
Banques	612,158,25		
Portefeuille (effets acceptes)	184,126,05		
Titres et participations	1,337,240,25		
	Fr. 6,633,579,05		Fr. 6,633,579,05

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux et d'administration, patente, impôts, timbres, etc	121,128,50	Bénéfice, commissions et intérêts	fr. 1,035,623,35
Bénéfice net	914,494,85		
	Fr. 1,035,623,35		Fr. 1,035,623,35

RÉSERVES.

Réserve légale :		
Exercice 1898	fr. 15,044,95	
Exercice 1899	19,936,65	
		34,081,60
Réserve extraordinaire :		
Exercice 1898	99,390,75	
Exercice 1899	51,597,25	
		150,988 »
Fonds spécial d'amortissement		335,000 »
		Fr. 520,069,60

Compagnie du Commerce extérieur.

Siège social : Paris, cité Rougemont, 8. ☎ 212-64. — *Objet :* Toutes opérations commerciales soit en France, soit aux colonies, et notamment avec la régence de Tunis et la Tripolitaine. — *Capital* : 500,000 frs, en 5,000 actions de 100 fr. — *Répartition :* 5 °/₀ à la réserve; 10 °/₀ aux administrateurs; le surplus aux actionnaires.

Compagnie française de Colonisation.

Siège social : Bruxelles. — *Objet :* L'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, de tous terrains propres à la culture du café en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar ou ailleurs, soit dans les possessions françaises ou étrangères; la revente des dits terrains et de leurs produits directs ou intercalaires, la création de dépôts en France ou à l'étran-

Digitized by Google

ger et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant de près ou de loin à la Société. — *Capital* : 1,000,000 de fr. Il est divisé en 10,000 actions de 100 francs chacune. Il est créé, en outre, 10,000 actions de dividende sans désignation de valeur.

Compagnie Française des Câbles Télégraphiques.

Siège social : Paris, avenue de l'Opéra, 38. ☎ 235-56. — Adresse télégraphique : Câbles-Paris. — *Administrateur-directeur* : M. Depelley. *Conseil d'Administration Président* : M. le contre-Amiral J. Caubet. *Membres* : MM. Angliviel de la Baumelle; Depelley; Le Bègue; Marquis de Lauris; A. Lefaivre. — *Commissaires des comptes* : MM. de Sainte-Marie; baron de Pontalba; Corrion. — *Administrateur-directeur* : M. J. Depelley. — *Commissaires* : MM. Sainte-Marie; Pontalba; Corrion. — *Objet* : La propriété et l'exploitation de réseaux télégraphiques sous-marins. La Compagnie exploite trois réseaux; celui de l'Amérique du Nord (Terre neuve, Nouvelle Ecosse, Etats-Unis;) celui des Antilles et de l'Amérique du Sud, (Cuba, Haïti, République dominicaine, Curaçao, Guyane Hollandaise, Guyane Française); celui de l'Océan Pacifique (Nouvelle Calédonie Australie, Venezuela, La Martinique, La Guadeloupe, Marie-Galante. — *Capital social* : Vingt-quatre millions, divisés en 96,000 actions de 250 fr., entièrement libérées; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Parts bénéficiaires* : 10,000. — *Obligations* : 1° 14,200 obligations de 500 fr., 5 °/o remboursables à 500 fr., jusqu'en 1921, par tirages semestriels en avril et en octobre. Remboursement : 1er mai et 1er novembre. Intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — 2° 10,420 obligations de 500 fr., 4 °/o (câble Australie-Nouvelle-Calédonie). Remboursables à 500 fr., jusqu'au 1er novembre 1923, par tirages semestriels en avril et octobre. Remboursements et tirages : les 1er mai et 1er novembre. — Les porteurs de ces obligations sont réunis en une société civile, constituée le 30 avril 1895. Les obligations sont garanties par les produits de l'exploitation du câble Australie-Nouvelle-Calédonie, produit garanti jusqu'à 200,000 fr. par l'État français et 100,000 fr. par les gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud. — 3° 45,000 obligations de 500 fr., 4 °/o (câble transatlantique),

Digitized by Google

ayant servi à la construction et à la pose d'un second câble transatlantique de Brest à New-York, remboursables à 500 fr. jusqu'au 1er août 1926, par tirages semestriels en janvier et juillet. Remboursement : 1er février et 1er août. — La Société civile constituée pour ces obligations à Paris, le 24 juillet 1896, reçoit de l'État français, une subvention annuelle de 800,000 fr., concédée pendant 30 ans et, pour complément de l'intérêt et de l'amortissement, les sommes nécessaires sur les recettes perçues par l'État pour le compte de la Compagnie. 4° 30,000 obligations 5 °/₀, 2e série, remboursables à 500 francs jusqu'en 1926 par tirages semestriels en mai et novembre. Remboursements : 1er juin et 1er décembre ; *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 °/₀ au capital versé ; fonds d'amortissement des actions en 66 ans ; 12 °/₀ au Conseil d'administration ; le surplus, 78 °/₀ aux actions et 22 °/₀ au parts de fondateurs.

Compagnie française d'Exploration et de Colonisation.

Siège social Paris, rue Rouget de Lisle, 5. — *Administrateurs* : MM. S.-J. Verberckmoés, J. de Beaufort, A de Méhérenc de Saint-Pierre, M.-A. Courmes et A. Adam. — *Capital* : 200,000 francs, divisé en 400 actions de 500 francs entièrement libérées. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve légale ; somme suffisante pour servir l'intérêt et l'amortissement des emprunts ; 5 p. c. jetons de présence ; toutes sommes jugées utiles par assemblée générale pour réserve et le reste aux actions, à titre de remboursement ; après il sera délivré des actions de jouissance.

Compagnie Lyonnaise d'Exploration et de Banque.

Siège social : 3, rue Président Carnot, Lyon. — ☎ 15-53. — *Adresse télégraphique* : Explor-Lyon. — *Code* : A B C. — *Administrateurs* : à Lyon, *Président* : M. G. Dambmann ; *Vice-Président* : M. le vicomte de Bellescize. — *Membres* ; MM. J. Gignoux, Valayer, F. Flotard. — A Paris, *Membre* : M. C. Cambefort. — A Londres, *Membre* : M. C.-J. Prinsep, secrétaire de la « Consolidated Gold Fields of S. A. ». — *Commissaire des comptes* : M. C. Bouvier à Lyon. — *Objet* : La recherche, l'étude, l'exploitation des mines d'or ou de gise-

Digitized by Google

ments aurifères, la création d'entreprises minières de tous genres et l'exploration, l'étude et le placement de toutes valeurs industrielles ou autres. — *Capital* : Quatre millions de francs, divisés en 40,000 actions de 100 fr. Versements appelés : 25 frs (libération facultative). Les titres libérés sont nominatifs ou au porteur et sont cotés au comptant à la Bourse de Lyon. Parts de fondateurs : 1,750. Dividendes distribués fr. 2.50 pour le 1er exercice, expiré le 31 décembre 1896, 6 fr. pour le 2e, 10 fr. pour le 3e, 7,50 fr. pour le 4me. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 6 p. c. au capital versé. Sur le surplus : 15 p. c. au conseil d'administration; 85p. c. aux actionnnaires. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er semestre.

Comptoir colonial français.

Siège social : Paris, rue des Petites Ecuries, 54. ☎ 240-30. — *Adresse télégraphique* : Aframeric. — *Code* : A B C.; A I et A Z. — *Constitution* : mai 1899. — *Administrateurs* : MM. Georges Filleul-Brohy, à Paris; Alphonse Lambrechts, à Bruxelles; Alexis Mols, à Anvers; François Nicol, à Paris; Alfred Osterrieth, à Anvers; van Minden, à Paris. — *Commissaires* : MM. Auguste de Laveleye-Lynen, à Bruxelles; Gabriel Pelletier, à Paris. — *Objet* : Toutes affaires de colonisation et de commerce, plus spécialement dans les pays d'outre-mer; exploitation de comptoirs et plantations de caoutchouc sur le Rio du Javary (Pérou), à Manaos et au Para (Brésil), à Saint-Louis et à Conakry (Afrique). La Société a participé à la formation de plusieurs Sociétés coloniales parmi lesquelles nous relevons : La Compagnie française du Congo, la Société de l'Afrique équatoriale, la Compagnie de l'N'Kémé et de l'N'Keni. la Compagnie Française de l'Oubangui-Ombella, la Compagnie Agricole, Commerciale et Industrielle de la Léfini, la Société Agricole et Commerciale du Setté-Cama. — *Capital* : 9 millions; 18,000 actions de 500 francs. — *Répartition* . 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions ; sur le surplus : 12 °/₀ aux administrateurs, 5 °/₀ à la direction, 3 °/₀ au personnel et le surplus aux actions.

Comptoir colonial d'échanges.

Siège social : rue St-Anne, 4, Paris. ☎ 240-94.

Digitized by Google

Comptoir des intérêts coloniaux.

Siège social : Paris, 83, rue de la Victoire Paris. — *Objet* : Commission, représentation, et d'une manière générale toutes opérations financières, agricoles, commerciales et industrielles ayant trait aux colonies. — La société a fusionnée avec la société commerciale et industrielle des colonies françaises. — *Capital* : 300,000 francs entièrement libérés.

Comptoir national d'escompte de Paris.

Siège social : 14, rue Bergère, Paris. ☎ 148-96. — *Adresse* télégraphique : Comptonia. — *Administrateurs* : MM. Denormandie, président; E. Mercet, V. Thiebaut, L. de Sinçay, J.-C. Roux, C. Carraby, P. Melodion, J. Rostand, C. Cambefort, E. Lazarus, C. Krantz. — *Commissaires des comptes* : MM. C. Baron, O. Blondeau. — *Direction* : MM. A. Rostand, A. Gallay, E. Ullmann, J. Bordó. — *Objet de la société :* Toutes opérations de banque, escompte, recouvrements, dépôts de fonds, chèques, de commission, etc. etc. La société outre ses établissements en France et en Europe possède des agences à Calcuta, Bombay, Melbourne, Sydney, Nouvelle Orléans, San Francisco, Chicago, Madagascar, Tananarive. La société prête son concours aux Banques Coloniales et a largement concouru aux derniers emprunts coloniaux français. — *Capital* : Cent et cinquante millions, divisés en 300,000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Le capital peut être élevé jusqu'à 200 millions par simples décisions du Conseil d'Administration. — *Répartition des bénéfices* : 1° 5 °/₀ pour former une réserve du quart du capital social. L'assemblée générale peut décider, en outre, qu'il sera prélevé, avant toute distribution des bénéfices, une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance ; 2° 5 °/₀ d'intérêt au capital actions sur les sommes versées; cet intérêt pourra être prélevé ou complété sur la réserve légale, tant que celle-ci ne sera pas inférieure au dixième du capital social. — Sur l'excédent, il est attribué 5 °/₀ aux administrateurs. Le surplus est distribué : 70 °/₀ aux actions; 30 °/₀ aux 60,000 parts de fondateur dans la proportion du capital initial de 40 millions par rapport au capital augmenté à 150 millions.

Digitized by Google

Crédit Foncier Colonial.

Siège social : Paris, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), 2. ☎ 142-95.— Adresse télégraphique : Crédicol Paris. — *Administrateurs* : MM. Demarest. E. Boissaye, Passy, Vuigner, de Carrère, Denière, Dubois, Hallez, Renevey, Imhaus, Monvoisin. — *Censeurs* : MM. Vuigner, Ehrmann, Cugnin, Gaulet, *Directeur* : M. A. Couturier.— *Capital social* : Douze millions, divisés en 24,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* créées en vertu du Concordat du 7 juin 1892, en échange des obligations de 500 fr. et 600 fr. — I. — *Obligations de 420 francs* : 39,277 obligations de 420 fr,, donnant droit à un intérêt maximum de 5 °/₀, comportant un coupon fixe de 12 fr,, payable le 1er janvier et un coupon d'intérêt variable, ne pouvant dépasser 9 fr., payable le 1er juillet. Amortissement à 420 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. — Tirages les 15 juin. — Remboursements les 1ers juillet. — II. — *Obligations de 350 francs* : 15,523 obligations de 350 fr., donnant droit à un intérêt maximum de 5 °/₀, comportant un coupon fixe de 10 fr., payable le 1er janvier, et un coupon d'intérêt variable ne pouvant dépasser 7 fr. 50, payable le 1er juillet. Amortissement à 350 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. Tirages les 15 juin. Remboursements les 1ers juillet. Le compte d'exploitation de l'exercice 1899, a été arrêté à la somme de fr. 1,373,819,54. De ce montant, il a été déduit fr. 493,061,30 pour intérêt fixe aux obligations, de sorte qu'il est resté un solde de fr. 880,758,24 qui a été employé comme suit : fr. 626,171,69 pour éteindre la perte de l'exercice 1895; fr. 38,187,97 ont été reportés au compte disponible; fr. 152,751,93 ont été affectés au service de l'intérêt variable, et fr. 63,646,65 à l'amortissement.

Crédit Lyonnais.

Siège social : Lyon, Palais du Commerce. *Succursale* : Paris 19 et 21, boulevard des Italiens. — *Conseil d'administration* : *Président* : M. Henri Germain. — *Membres* : MM. H. Bouthier, *vice-président*; G. Brölemann, Léon Masson, E. Bethenod, René Brice, H. Morin-Pons, E. Kleinmann, Marius Bô, de la Martinière, J. Rosselli, Fabre-Luce, baron Brincard. — *Commissaires des comptes* : MM. des Vallières, Vautier, Tresca. — *Directeur-général* : M.

Digitized by Google

Adrien Mazerat. — *Objet* : Opérations d'escompte, de réescompte; avances sur fonds publics, warrants ou autres valeurs; émissions d'emprunts publics ou de valeurs industrielles; opérations de comptes courants productifs d'intérêts; réception de dépôts et en général toutes opérations de banque. — *Capital social* : Le capital social de la Société à responsabilité limitée, constituée en 1863, avait été fixé à vingt millions; celui de la Société anonyme, constituée en 1872, a été fixé à cinquante millions, représenté par 100,000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., sur lesquelles 80,000 ont été attribuées à la liquidation de la Société à responsabilité limitée, en représentation de l'apport de son actif, et 20,000 ont été souscrites au pair et libérées de 250 fr. — Par décision de l'assemblée générale du 16 avril 1875, ce capital a été porté à soixante-quinze millions, par la création de 50,000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société en mai 1875 et réservées aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes. Elles ont été libérées, en souscrivant, de 250 fr. (Une répartition de réserve de fr. 62,50 par action ancienne a été appliquée jusqu'à due concurrence à ce versement). — Par décision de l'assemblée générale du 5 avril 1879, le capital a été élevé à cent millions par la création de 50,000 actions nouvelles de 500 fr. qui ont été émises par la Société, en avril 1879, aux prix de 625 fr. (dont 25 fr. ont été portés à la réserve), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes. — Par décisions des assemblées générales des 12 mars et 26 avril 1881, le capital social a été porté à deux cents millions par la création de 200,000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société, en mars 1881, aux prix de 750 fr. (dont 500 fr. applicables au capital et 250 fr. aux réserves), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 1 ancienne. Depuis le 12 mai 1900 le capital a été porté à 250 millions, divisé en 500,000 actions de 500 francs. — *Répartition des bénéfices* : 20 % à la réserve; 5 % au capital versé et le surplus, 15 % au Conseil d'administration et 85 % aux actions. — *Assemblée* : avant le 1er mai.

La Coloniale.

Siége social : 46, rue de la Victoire, Paris. — *Administrateurs* : MM. Ch. Fisson, E. Rousselot, M. Videcocq. — *Objet* : Le com-

Digitized by Google

merce d'importation en France et à l'étranger de marchandises de provenance des colonies françaises et notamment de l'Indochine. Entreprises de travaux publics et de transports, avances sur récoltes. — *Capital :* 200,000 fr. en 2,000 actions de 100 francs, dont 650 d'apport entièrement libérées et 1,350 souscrites et libérées de 25 fr.

La colonisation Française.

Siège social : 51, rue de Vivienne, Paris. — *Administrateurs* : MM. Rigondaud, A. Rubay, J. Teyssèdre. — *L'objet* : de la Société est la recherche, l'obtention, l'acquisition et la cession, l'apport ou l'exploitation de toutes concessions coloniales : toutes exploitations minières, forestières, agricoles, industrielles et commerciales dans les colonies françaises. — *Le capital social* est de deux cent mille francs, divisé en 2,000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 6,000. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; 5 p. c. au Conseil d'administration; le surplus : 75 p. c. aux actions; 25 p. c. aux parts de fondateurs.

Omnium Industriel et Colonial.

Siège social : Paris, 18, rue de Provence. ☎ 118-50. — *Adresse télégraphique*; Batrou. Paris. — *Constitution* : 28 avril 1900. — *Administrateurs* : MM. Batiste, A. Rousselle, J. Lardant. — *Objet* : La souscription et l'acquisition de toutes actions et la prise de toutes parts dans toutes sociétés industrielles, commerciales et financières créées ou à créer et de toutes obligations de ces mêmes sociétés; la fondation et l'administration de toutes sociétés commerciales, industrielles et financières en France, dans les colonies françaises, dans les pays de protectorat et à l'étranger; la participation à tous syndicats industriels et autres; la gestion de tous titres composant le portefeuille social, et, généralement, la vente et l'acquisition de toutes actions, obligations et autres titres, et toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *Capital* : 200,000 fr., divisé en 2 000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Répartition* : 5 °/₀ à la reserve ; 5 °/₀

Digitized by Google

de dividende aux actions; une somme facultative à un fonds de réserve spécial; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration. Le solde aux actions.

Société coloniale française.

Siège social : Paris, rue d'Enghien, 23. ☎ 247-38.

Omnium colonial français.

Siège social : Paris, rue Pasquier, n° 2. — *Adresse télégraphique* : Niuges Paris. — ☎ 279-97. — Code télégraphique en usage : du lieutenant Nys — *Administrateurs* : Président du Conseil : M. Oudin Alfred; Administrateur-Délégué : M. le Général Leplus François-Ernest; MM. le Comte Revelière de la Revelière Ernest, de Brancion de Liman, de Mont-Serrat Fréderic, Keusters Léon, De Bruyne Théophile, Ortegat Hippolyte, Janssens Paul, Dehesdin Gaston. — *Commissaires des comptes* : MM. Paul Tanière, Lauwers-Reding. — *Objet* : l'étude pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer, toutes opérations commerciales et financières. — *Capital* : 2,000,000 francs, 20.000 actions et 20,000 parts bénéficières. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; 10 p. c. au conseil d'administration; sur le solde aprés amortissement, 75 p. c. aux actions; 25 p. c. aux parts bénéficières. compte de profits et pertes au 31 décembre 1899 qui se traduit par un solde débiteur de 18,069 fr. 22 se présente comme suit :

Les participations de l'Omnium au 31 décembre, qui s'élevaient à 856,250, sauf mémoire, résidaient dans les Compagnies de la Haute N'Gounié, du Kouango-Oubanghi, du Kouango Rive Droite, et du Wharf de Tamatave.

Société commerciale coloniale

Siège social : Paris, 9, Cité Trévise. — *Constitution* : 25 novembre 1899. — *Administrateurs* : MM. Georges-Paul Jaquet, Maurice-Lucien Alépée, Georges-Henri Godeau. — *Objet* : La fondation et l'exploitation de comptoirs commerciaux, la fondation et l'achat de toutes maisons de commerce, quel que soit leur objet, leur exploitation, en

Digitized by Google

un mot, toutes opérations commerciales quelconques, le tout aux colonies françaises ou étrangères, dans les pays de protectorat français et dans tous les pays étrangers, et toutes opérations immobilières quelconques par voie de spéculation ou autrement, également aux colonies français et dans tous pays étrangers. — *Capital* : 100,000 fr. en actions de 100 fr. — *Apports:* Il est attribué à MM. Artaud, Jaquet et Alépée, en représentation de leurs apports et à titre de fondateurs : 250 actions, entièrement libérées, de 100 francs chacune, à prendre sur les 1,000 actions formant le du fonds social; et 120 parts de fondateurs donnant droit à une part des bénéfices. — *Répartition* : Sur les bénéfices il est prélevé : 5 °/₀ pour constituer la réserve légale; la somme nécessaire pour servir 5 °/₀ aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Le surplus sera réparti comme suit : 10 °/₀ au Conseil d'administration ; 10 °/₀ aux parts de fondateurs, et 80 °/₀, soit le solde, aux actions. — *Assemblée* : avant le 15 juin.

Société d'Explorations coloniales.

Siège social : Paris, rue Le Pelletier, 4. — *Administrateurs* : MM. Georges Bourdon, Léon Lefebvre, William Guynet, Henry Glorieux, A. Mols. — *Objet* : Toutes études pour obtention de concessions dans les pays d'outre-mer; la réalisation de toute acquisition de territoire, la prise de possession de toutes propriétés; toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières qui seront jugées utiles à la mise en valeur de ces propriétés; achat et vente de produits coloniaux, etc. — *Capital* : 1 million, divisé en 2,000 actions de 500 francs entièrement souscrites et libérées des trois quarts. Il est créé 2,000 parts de fondateur donnant droit à 50 p. c. de bénéfices.— *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; 10 p. c. au conseil d'administration; sur le solde, 50 p. c. aux actions; 50 p. c. c. aux parts de fondateurs.

Société franco-néerlandaise d'Exploitations coloniales.

Siège social : Amsterdam, 5, Eggertstraat; succursale, 16, rue Raffet, Paris. — *Adresse télégraphique* : Wehryam, Paris; code télégraphique :

Digitized by Google

A. B C. et A. I. code. — *Administrateurs* : MM. A. Wehry, *président* ; H. Thirria, J. de Floris, E. Lévêqne, F.-W. Wilde. — *Objet* : Cultures de caféiers, caoutchouctiers, poivres. Plantations de Soeka-Oentoeng, régence de Préanger à Java. — *Capital* : 125,000 florins des Pays-Bas en 500 actions de 250 florins. — *Répartition* : après déduction de 6 °/₀ au capital; 60 °/₀ aux actionnaires; 10 °/₀ au Directeur-délégué à Batavia ; 5 °/₀ au conseil d'administration ; 15 °/₀ aux parts de fondateur ; 10 °/₀ au fonds de réserve.

Société Française d'Exploration coloniale.

Siège social : 1*bis* Boulevard des Italiens. — *Administrateur-Président* : M. J. de Moulignon. — *Administrateur-délégué* : M. A. Rubay. — *Administrateurs* : MM. le prince de Croy, A. Frénais, E. Gautier, J. Teyssèdre. secrétaire du Conseil. — *Ingénieur-directeur des travaux et de l'exploitation de la mine* : M. H. Vallée. – *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines d'or sur les terrains aurifères de Alangoua. — *Le capital social* est de huit cent mille francs.

Société franco-néerlandaise des Plantations de Java.

Siège social : Amsterdam, 5, Eggerstraat. = *Adresse télégraphique*: Wilde, Amsterdam. — ☞ 686, succursale à Paris, 28, rue du Rocher. — *Membres du Conseil* : *Directeur à Batavia,* M. Albert Mohr; *Président du Conseil d'Administration,* M. Albert Wehry; *Membres du Conseil*, MM. Henri Wiener, Robert Ellissen, Alfred Cornély, F. W. Wilde. — *Objet de la Société* : Culture de caféiers, caoutchouctiers, thé, quinquina, poivre. Plantations à Tjidjeroek, Hampang, Sarang-Halimoen, Margawindoe. — *Capital social* : florins P. B. 350 mille, divisé en 1400 actions de 250 florins P. B. — Plantations de Tjidjeroek, Sarang-Halimoen, Margawindoe et Hampang, situées dans la Régence de Préanger à Java. — *Répartition des bénéfices* : 10 °/₀ pour le fonds de réserve; 6 °/₀ au capital; de ce qui reste : 10 °/₀ au Conseil d'administration; 5 °/₀ pour le directeur-délégué à Batavia. Le solde est réparti comme suit : 75 °/₀ aux actionnaires; 25 °/₀ aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

Société Française du Commerce du Sud Africain.

Siège social : Paris, rue Boudreau, 9.—*Administrateurs* : MM. Léon Orosdi, Chalput, lé baron J. de Gunsburg, Lemoine, H. Back de Surany, Janot, *Commissaires des comptes* : MM. P. Eonnet et Joseph Henrotte. — *Objet* de la Société : Commerce et industrie en Afrique du Sud, avec succursales à Johannesburg et Laurenço-Marquez. — *Capital social* : Trois millions de francs, divisés en 30,000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — Les titres sont au porteur et sont cotés en Bourse à la cote officielle des agents de change. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve jusqu'au 1/10 du capital versé; sur le surplus : 22 °/₀ à la Banque française de l'Afrique du Sud et à la Société anonyme des établissements Orosdi-Back; le reste : 10 °/₀ au Conseil d'administration et 90 °/₀ aux actionnaires.

Société Générale d'exploitations coloniales.

Siège social : 4, rue de Castellane, Paris. — *Administrations* : MM. Digeon, Barnier, d'Espagny, Desmazures. — *Objet* : Exploitations minières; création d'établissements industriels aux colonies. — *Capital* : 500,000 fr. en 50,000 actions de 100 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ d'intérêt au capital versé; le solde : 90 °/₀ aux actions; 10 °/₀ aux administrateurs.

Société Industrielle et Coloniale.

Siège social : 17, rue de Châteaudun Paris.— *Conseil d'Administration* : MM. Paul Colombier, Dutilh de la Bugue, Raphaël Wood. — *Objet de la Société* : La création de Sociétés industrielles et commerciales, la mise en valeur de tous procédés ou inventions. — *Capital social* : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1,000 fr. — *Parts des fondateurs* : 200. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 50 p. c. aux actionnaires; 10 p. c. au Conseil d'administration; 10 p. c. aux directeurs; 10 p. c. aux employés; 20 p. c. aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

Société Marseillaise de Crédit Industriel et commercial et de Dépôts.

Siège social : 63 rue Paradis, Marseille. Succursale : 4, rue Auber, Paris. — *Conseil d'administration* : *Président* : M. A. Rey. — *Vice-Président* : M. A. Bergasse. — *Membres* : MM. A. Féraud, E. Armand, Darier, C. Gros, A. Jouët-Pastré, Krantz M. Landon, E. Montamat, O. Noël, N. Paquet, M.-E. Rodocanachi, A. Rodrigues, Rostand, J. C. Roux, P. Zarifi. — *Commissaires des comptes* : MM. E. Gouin et H. Rossollin. — *Directeur de la Succursale de Paris* : M. Oswald Pourrière. *Secrétaire général à Marseille* : M. Louis Aubert. — *Objet de la société* : Toutes opérations de banque. — *Capital social* : Trente millions, divisés en 60,000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. Réserves 7,500,000. Les actionnaires ont pendant 5 ans, à partir du 1er mai 1898, la falculté de libérer intégralement leurs actions. — *Les titres* sont au porteur. — *Répartition des bénéfices*: 5 °/₀ à la réserve; 4 °/₀ au capital versé; le surplus, selon les décisions de l'Assemblée générale.

Société nationale des produits Africains.

SOCIÉTÉ ANONYME.

Siège social : 43, rue Cordorcet, Paris. — *Capital* : Le capital social est de un million de francs.

Société Nantaise de culture coloniale.

Siège social : Nantes, rue Gresset 9. — *Capital* : cent et quinze mille francs.

Union agricole d'Afrique.

Siège social : 62, rue de Provence, Paris. — *Administrateurs* : MM. L. Barthélemy; J. Berge; L. Guébin; A. Berge; E.Hénard. — *Commissaire des comptes* : P. Binet. — *Gérant* : M. E. Colin, à Saint-Denis-du-Sig (Algérie). — *Objet* de la Société : Fondation et exploitation d'une commune agricole sur le territoire concédé à la Société. — *Capital social* : Un million, par émissions successives, libéré de 369,450 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 205. Taux d'émission : 1,000 fr. — Revenu : 50 fr. — *Répartition des bénéfices* : 10 p. c. au gérant; le reste selon décision de l'assemblée.

Digitized by Google

LES SOCIÉTÉS COLONIALES
AU CONGO FRANÇAIS

Sté de l'Afrique équatoriale.

Siège social : Paris, rue des Petites Écuries, 54. — *Adresse télégraphique* : Compaginar-Paris; ☎ 240-30, 240-31 ; *Codes télégraphiques* : A B C; A.— *Administrateurs* : MM. Bernain, Nicol, Desbrière, David, Trarieux, Van Den Nest. — *Objet* : La mise en valeur de la concession de MM. Nicol et Bernain, accordée par décret en date du 31 mars 1899, située dans la Sangha. — *Capital* : 2,000,000 francs : 4,000 actions de 500 francs; 4,000 parts bénéficiaires; 2,000 aux fondateurs; 2,000 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 10 p. c. à la direction; 5 p. c. aux actionnaires; une somme au fonds d'amortissement; le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration; 45 p. c. aux actions; 45 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession*. (Voir carte n° 7). — *Superficie* : 33,850 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 30,000 francs; postes de douanes, 15,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 6,000 fr ; 6 à 10 ans 9,000 fr.; 11 à 30 ans, 12,000 fr. — *Service de navigation* : Un vapeur grand modèle.

Sté de l'Afrique française

Siège social : Boulevard d'Hausmann, 74, Paris. — ☎ 251-25. — *Adresse télégraphique* : Safri-Paris. — *Administrateurs* : MM. J. Ritaine Descamps, J. Léantaud, 34, Avenue de l'Opéra, A. Bonnehons, Marc Monnom Poulseur, (Belgique), E. Dervaux. — *Commissaires* : MM. J. Hermann, Louis Dervaux, Thaune. — *Objet* : Mise en valeur de la concession accordée à M. Ritaine Descamps, par décret, en date du 28 mars 1899. — *Capital* : 1 million : 2000 actions de 500 francs, parts bénéficiaires 3000. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c, aux actions: 10 p c. au conseil d'administra-

Digitized by Google

tion; 20 p. c. au fonds d'amortissement; le surplus 50 p. c. aux actions; 50 p. c. aux parts bénéficiaires. Lorsque les actions seront remboursées 75 p. c. aux parts bénéficiaires et 25 p. c. aux actions de jouissance.

Superficie : 9,350 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement 25,000 francs, postes de douanes 25,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans 4000 francs; 6 à 10 ans, 10,000 francs; 11 à 30 ans, 16,000 francs. 2 bateaux à vapeur, petit modèle. — *Assemblée* : dernier mercredi de juin.

Alimaïenne.

Siège social : Paris, rue de Mogador, 8. — ☎ 131-69. — *Adresse télégraphique* : Alima, Paris. — *Administrateurs* : MM. le comte d'Aulan, Henri Bousquet, à Paris; Constant de Browne de Tiège, à Anvers; Albert Cousin, à Paris. — *Commissaires* : MM. le comte de Breuilpont, Benjamin Delgutte, à Paris. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. Cousin, sur l'Alima (rive droite), par décret en date du 19 mai 1899. — *Capital* : 1,000,000 francs, 2,000 actions de 500 francs; 1,000 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; une somme pour la constitution d'un fonds de prévoyance et l'amortissement des actions; sur l'excédent : 15 p. c. au gouvernement français; 10 p. c. au conseil d'administration; sur le surplus : 75 p. c. aux actions; 15 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Le bassin de la rive gauche de l'Alima. (Voir carte 1° 19). — *Superficie* : 8,300 kilomètres carrés. — *Charges*; Cautionnements; 20,000 francs. Douanes : 15,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans 4,000 fr.; 6 à 10 ans 6,000 fr.; 11 à 30 ans 8,000 fr. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 2me trimestre.

Sté Agricole et Commerciale du Bas Ogooué (Congo français.)

Siège social : Paris, rue de Châteaudun, 39. ☎ 272-71. — *Administrateurs* ; MM. Carimantrand, Braillard, Burot, Mallet. — *Commissaires des comptes* MM. Vercken, Fabron. — *Objet* : Exploitation agricole, industrielle et commerciale des terrains situés à Aschouka, Bas Ogooué (concédés à M. Rousselot), ainsi que la mise en valeur de la concession accordée à M. Carimantrand par décret en date du 16 juillet, située dans le Bas Ogooué. (Voir carte n° 35). — *Superficie* ;

Digitized by Google

2,200 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 15.000 francs; douanes, 15,000 francs. — *Redevance* : 1 à 5 ans ans 1,000 francs, 6 à 10 ans 1,600 francs, 11 à 30 ans 2,200 francs. — *Capital* ; 600,000 francs; 1,200 actions de 500 francs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. aux actions; 5 p. c. au fond de prévoyance; le solde se répartit commme suit : 10 p. c. au conseil d'administration; 20 p. c. à la disposition du conseil d'administration ; 70 p. c. aux actions.

Sté Agricole et commerciale du Cette Cama.

Siège social : Paris, rue des Moulins, 3. ☎ 280-69. — *Adresse télégraphique* : Settécama, Paris. — *Administrateurs* MM. Nicol, Devès, Pelletier, colonel de Pommayrac, G. Scellier. — *Commissaire des comptes* : MM. Bauer, Bouilliette, Van Minden. — *Objet* : Mise en valeur de la concession apportée par M. Devès et Cie, obtenue par décret en date du 26 mai 1899. — *Capital* : 1,650,000 francs, 3,300 actions de 500 francs; 6,600 parts bénéficiaires dont 3,300 aux fondateurs et 3,300 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; une somme au fonds de prévoyance et pour l'amortissement des actions; sur l'excédent : 15 p. c. à l'Etat français, 10 p. c. au conseil d'administration, puis 50 p. c. aux actions, 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : voir carte n° 22, sa superficie est de 23,400 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement: 20,000 frs. douanes : 20,000 francs. — *Redevances* 1 à 5 ans 6,000 fr., 6 à 10 an, 9,000 fr., 11 à 30 ans 12,000 fr. Un bateau petit modèle. — *Assemblée* : 1er semestre.

Sté Agricole de Batah.

Siège social : Paris, rue Taitbout, 5. — *Administrateurs* : MM. Muller, A. Prince, Béraud. — *Objet* : L'exploitation agricole de terrains, propriétés, établissements situés à Batah, composant l'apport de la Société commerciale, industielle et agricole du Haut Ogooué. — *Capital* : 100,000 francs, 1,000 actions de 100 francs; parts bénéficiaires 100. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions; une somme au fonds de prévoyance; le surplus 60 p. c. aux actions; 15 p. c. au conseil d'administration; 5 p. c. pour gratifications; 20 p. c. aux parts bénéficiaires.

Digitized by Google

Cie Agricole, commerciale et industrielle de la Lefini.

Siège social : Paris, rue des Petites-Écuries, 54. — *Adresse télégraphique* : Compaginar-Paris. — ☎ 240-30 et 240-31 ; codes : A. B. C. et A'. — *Administrateurs* : MM. Nicol, *président*, 15, rue de Phalsbourg, Desbrière, Bourcier, Bouvier, Scellier. — *Commissaires des comptes* : MM. Lutscher, Tuleu. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. Bouvier par décret en date du 7 juillet 1899 sur la Lefini, rive gauche. — *Capital* : 1,200,000 francs représenté par 12,000 actions de 100 francs ; 12,000 parts bénéficiaires dont 6,000 au fondateur et 6,000 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital ; une somme pour la constitution d'une réserve extraordinaire et l'amortissement des actions decapital ; 15 p. c. à l'État français ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 37 1/2 p. c. aux actions ordinaires et 37 1/2 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : La partie du bassin de la Lefini située sur la rive gauche de cette rivière. (Voir carte n° 29.) — *Superficie* : 13,700 kilomètres carrées. — *Charge* : Cautionnement, 20,000 fr. ; douanes, 20,000 fr. — *Redevances* : 1 à 5 ans 3,000 fr. ; 6 à 10 ans 4,500 fr. ; 11 à 30 ans 6,000 fr.

Cie Agricole du Kouilou-Niari.

Siège social : Paris, 74, Boulevard Haussman.

Administrateurs : MM. Alexis Mols, Ritaine Descamps, Léonce Groetaers, Louis Vandevelde, Max Grisar, Armand Grisar, Henri Poirier. — *Objet* : Toutes opérations commerciales, d'importation, d'exportation, d'exploitations industrielles, minières, forestières, agricoles et autres au Congo français et principalement sur le territoire dont elle a la propriété absolue. — La société a acheté à la compagnie propriétaire du Kouilou-Niari 50,000 hectares de terre au Congo français à prendre d'un seul tenant. — La société a acheté à la compagnie hollandaise « Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap » tous les terrains, établissements, concessions, outillage et matériel de navigation que celle-ci possède dans cette partie du Congo, ainsi que : 1° Les plantations importantes de Cayo et de Sansa. 2° Les droits à une concessiou en toute propriété de 150 hectares au lac Cayo. 3° Un terrain au Chari de 125,000 mètres carrés. 4° Les plantations et

Digitized by Google

terrains de Tabou, rive droite de la rivière Kouilou 5° Les plantations et terrains de Mayomba, au bord droit de la rivière du Kouilou jusqu'à Rio Lumbo, plus de 40 kilomètres carrés. 6° Les plantations et terrains de Kakamoeka. 7° Les terrains de Chicambo, d'une longueur de 3 kilomètres et d'une largeur de 600 mètres. 8° Les terrains de Kulla, d'une longueur de 1 1/2 kilomètre et d'une largeur de 1 kilomètre. — *Capital* de 1,650,000 francs, représenté par 3,300 actions de 500 francs chacune. Il a été créé en outre 6600 parts de fondateurs donnant droit à 50 p. c. des bénéfices après prélèvement des réserves et de l'intérêt de 5 p. c. aux actionnaires.

Sté agricole de N'Kogo (Congo français).

Administrateurs : MM. Edouard Muller, Eugène Honoré, Médard Béraud. — *Objet* : l'exploitation agricole d'une propriété de 250 hectares, située dans la région du Bas Ogooué, près de la petite rivière de N'Kogo (Congo français), comportant l'apport de la « Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué », ainsi que tous autres terrains dans cette même région, dont la présente Société pourrait devenir par la suite propriétaire, locataire ou concessionnaire, à tel titre et de quelque manière que ce soit L'obtention de toutes concessions de terrains à exploiter, l'acquisition ou la location en vue de leur exploitation de tous terrains et constructions situés dans la même région. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la Société, directement ou indirectement. — *Capital* : 225,000 fr., représenté par 2,250 actions de 100 fr. chacune, dont 250 sont attribuées à la société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué en représentation de son apport. Les 2,000 autres actions ont été entièrement souscrites et libérées du quart. — Il est créé 400 parts bénéficiaires dont 200 sont attribuées à la Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué. — Les 200 autres sont attribuées aux premiers souscripteurs à raison d'une part bénéficiaire pour 10 actions souscrites.

Sté Anonyme coloniale du Haut-Como.

Siège social : Paris, rue Chauchat, 4. — *Adresse télégraphique* : Haucomo-Paris. — ☎ 245-90. — *Conseil d'administration* : MM. Comte

Digitized by Google

Lionel de Gournay, 73, rue de Varennes, Paris, *Président* : A. de Boisset Glassac, ingénieur civil à Morsang sur Vrye, Xavier Lauras, 2, Avenue de Villars, Paris, A. Simon, 60, Bd Malesherbes, Comte de Villers, 19, Avenue Victor Hugo, Paris, Henri de Lorme. 9, rue Duphat, Paris, Comte Hallez d'Arros, 16, rue de Berlin, Paris, secrétaire. — *Commissaire des comptes* : MM. J. Lacretelle, 29, rue Cambacérès, Paris. — *Objet* : Exploitation d'une concession au Congo français. — *Capital* : 300,000 francs.

Cie du Bavili M'Banio.

Siège social : 24, rue des Petites Écuries, Paris. — *Objet*. L'exploitation d'une concession accordée à M. Bagenet, par décret du 22 juillet 1898, dans la lagune de M'Banio, sur une étendue de 2,800 kmq. — *Capital* : 400,000 francs. — *Charges* :
— *Redevances* : de 1 à 5 ans, 2,000 fr. de 6 à 10 ans, 3000 fr. de 11 à 30 ans, 4000 fr. Cautionnement 10,000 fr. Contribution aux postes de douanes 10,000 fr.

Sté Brazzaville. Compagnie française d'exploitation

Siège social : Paris, rue d'Alger, 3. — ☎ 270-06. — *Constitution* : 1er novembre 1899. — *Administrateurs* : MM. Paul Cabaret, Andries de Bloeme; Georges-Théodore Philippi ; Louis Mainard ; Victor Flachon; Arthur Guinard à Paris. — *Objet* : Faire au Congo français et dans les régions du Haut-Oubanghi et du Tchad, ou dans toute autre colonie africaine française, sous quelque forme qu'elle le juge convenable, toutes opérations, exploitations ou transactions commerciales, industrielles, financières, forestières, minières, agricoles, d'élevage et de transport qu'elle jugera utiles ; poursuivre l'obtention, l'exploitation ou la cession de toutes concessions, créer et entretenir tous comptoirs, acquérir, échanger ou vendre tous terrains, tous produits et marchandises quelconques ; établir, acheter, louer et vendre tous bateaux ou tous autres moyens de transports ; faire les transports, soit par voie navigable, soit par chemin de fer ou voie de terre, tant pour le compte du gouvernement français que pour le compte de tiers et pour elle-même et, en général, faire toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *Capital* : 500,000 francs, divisés en 1,000

Digitized by Google

actions de 500 francs chacune, entièrement libérées. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 5 p. c. pour la réserve légale ; un premier dividende de 5 p. c. sur le montant du capital versé. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires, revient : 20 p. c. aux parts bénéficiaires ; 70 p. c. à toutes les actions à titres de deuxième dividende ; 10 p. c. au Conseil d'administration.

Sté Bretonne du Congo.

Siège social : Boulevard de Courcelles, 51 à Paris. — *Administrateurs* : MM. comte de Kergariou, Marcel Jobet, Emmanuel Martin.— *Objet* : L'exploitation de la concession des terres domaniales du Congo Français accordée à M. le comte de Kergariou par décret du 6 décembre 1899. Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, minières, forestières, agricoles et autres, se rattachant à la dite concession. Toute entreprise de transport par terre ou par eau, et en général, toutes opérations quelconques au Congo ayant pour but la mise en valeur de la concession ci-dessus. — *Capital* : 300,000 francs, divisé en 3,000 actions de 100 francs, entièrement souscrites et libérées du quart. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets il sera prélevé : 1° 5 °/₀ réserve légale ; 2° Une somme suffisante pour servir un intérêt de 5 °/₀ sur le montant du capital actions, versé ou non encore amorti ; 3° La somme qui sera fixée par l'assemblée générale pour faire face à l'amortissement par voie de tirage au sort du capital-actions. Sur l'excédent : 15 °/₀ à l'État français ; 10 °/₀ aux administrateurs. Le solde aux actions.

Cie des Caoutchoucs et produits de la Lobay.

Siège social : Paris, rue le Peletier, 4. — *Adresse télégraphique* : Prolobay-Paris. — *Administrateurs* : MM. Motte Bossut Léon ; Grisar Ernest ; Cauvez Ignace ; de Hemptinne Jean. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à Mr Cauvez par décret en date du 5 avril 1899. — *Capital* : 2,000,000 francs en 4,000 actions de 500 francs ; 6,000 parts bénéficiaires dont 3,000 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital ; une

Digitized by Google

somme à déterminer par l'assemblée générale pour un fonds de prévoyance, ainsi que pour l'amortissement des actions; 15 p. c. au gouvernement français; sur le surplus 10 p. c. au conseil d'administration; 45 p. c. aux actions; 45 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Comprend le bassin de la rivière Lobay et de ses affluents. 32,400,000 hectares en pleine forêt équatoriale. (Voir carte n° 8). — *Charges* : Cautionnement : 30,000 francs. — *Contribution aux postes de douanes* : 30,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 15,000 fr. 6 à 10 ans 22,500 fr. 11 à 30 ans, 30,000 fr. — *Service de navigation* : Obligation d'avoir un steamer grand modèle et deux de petit modèle.

Sté Coloniale du Baniembé

Siège social : Paris, rue de Hanovre, 6. Succursale à Anvers, 20, longue rue des Claires.—*Adresses télégraphiques* : Baniembé, Paris et Anvers; code du lieutenant Nys. — *Administrateurs* : MM. David, Decourcelle, Gillain, Gauthier, Jacta. — *Commissaire* : M. A. Collot. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. David par décret en date du 15 avril 1899. — *Capital* : 1,200,000 francs; 2,400 actions et 2,400 parts bénéficiaires. — *Répartition*: 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actions sur le capital versé; 10 °/₀ réserve facultative; sur le solde : 15 °/₀ à l'État. Sur le surplus : 10 °/₀ au conseil d'administration; 45 °/₀ aux actions; 45 °/₀ aux parts bénéficiaires. — *Concession* : La concession comprend le bassin du Baniembé situé entre les rivières Lobaï et Ibenga. (Voir carte n° 14.) — *Superficie* 3,600 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement : 18,000 francs; douanes : 15,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans 2,000 francs, 6 à 10 ans, 3,000 francs, 11 à 30 ans 4,000 francs. Un bateau grand modèle.

Cie Coloniale de Fernand-Vaz Congo français.

Siège social : Paris, boulevard Haussmann, 46. ☎ 223-73. — *Adresse télégraphique* : Fervaz, Paris. — *Administrateurs* : MM. Izambert, Edm. Caze, J. Plasse. — *Commissaire* : M. F. Montagne. — *Objet* : Mise en valeur et exploitation de la concession coloniale dite de Fernand-Vaz, obtenue par M. Izambert, par décret en date du 26 juin 1899. — *Capital* : 1,500,000 francs: 15,000 actions de capital,

Digitized by Google

15,000 parts bénéficiaires dont la moitié à M. Izambert pour ses apports — *Concession* : La concession comprend les territoires à peu près entre le 1er et le 2me degré de latitude Sud, limités à l'Ouest par l'Océan atlantique et à l'Est par les rivières Ngounié et Ovigui. (Voir carte n° 30.) — *Superficie* 2,600,000 hectares. — *Charges* : Cautionnement : 20,000 francs; douanes : 20,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans 10,000 francs, 6 à 10 ans 15,000 francs, 11 à 30 20,000 francs. Un bateau petit modèle.

Cie coloniale du Gabon (Congo français).

Siège social : Paris, rue de Chateaudun, 39. — 272-71. — *Administrateurs* : MM. Carimantrand, G. Levy, Braillard, comte A. Armand et Mallet. — *Commissaire des comptes* : M. Vercken. — *Objet* : Exploitation et mise en valeur de la concession territoriale accordée à la Sociéte Agricole et Commerciale du Bas-Ogooué par décret du 16 juillet 1899, modifié par décret en date du 8 février 1900. — *Superficie* : 1000 kilomètres carrés environ. — *Date de la constitution* : 10 avril 1900. — *Capital* : 375,000 francs représenté par 3750 actions de 100 francs; 15,000 parts bénéficiaires dont 7,500 sont attribuées à la société du Bas-Ogooué et 7,500 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions; une seconde somme pour la constitution du fonds de prévoyance; une somme pour l'amortissement des actions; la différence constituera le revenu dont 15 °/₀ à l'État; 10 °/₀ au Conseil d'Administration et 5 °/₀ à la disposition du Conseil pour le personnel; le surplus sera partagé à raison de 50 °/₀ pour toutes les actions amorties ou non amorties et 50 °/₀ aux parts bénéficiaires. — *Charges* : Cautionnement : 15,000 francs ; douanes 15,000 francs. — Redevances annuelles à partir du 1er juillet 1900 : 1 à 5 ans : 500 fr. ; 6 à 10 ans : 800 fr. ; 11 à 30 ans 1,500 fr.

Société Coloniale du Haut Gabon.

Siège social : Paris, rue de Chateauden 39. — *Administrateurs* : MM. L. de Gournay; A. Simon; H. de Villars; de Buisses Glassen; A. Lauras; de Loros. — *Objet* : Acquisition et exploitation de concessions dans la région du Haut Como entre les rives du Gabon et les monts de Cristal et généralement au Congo français. — *Capital* :

Digitized by Google

3,000,000 fr. en 3000 actions de 100 dont 2000 actions en numéraire et 1000 attribuées à la société du Haut Como en rémunération de ses apports. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; un dividende de 6 °/₀ aux actions; sur l'excédent : 10 °/₀ au conseil d'administation; sur le solde une somme facultative à une réserve extraordinaire; le surplus aux actions.

Cie coloniale de l'Ogoué N'Gounié.

Siège social : Paris, rue Le Peletier, 4. — *Administrateurs* : MM. Lucien Gazengel, fondateur, à Paris; Alexis Mols, à Anvers; Ernest Ducas, à Paris; baron de Saint-Didier; Jean Schulz à Paris.— *Objet* : La mise en valeur de concession accordée à M. Gazengel par décret en date du 15 avril 1897 située sur l'Ogooué, rive gauche et l'exploitation de la propriété apportée par M. Gazengel (voir carte n° 11). — *Capital* : 500,000 francs; 1,000 actions de 500 fr. 1000 parts bénéficiaires dont 500 au fondateur et 500 aux souscripteurs. — *Repartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; 10 p. c. à la réserve spéciale; une somme pour l'amortissement des actions de capital; pour l'excédent 15 p. c. au gouvernement français; 10 p. c. au Conseil d'administration; 37 1/2 p. c. aux actions; 37 1/2 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concessions* : Voir carte n° 11. — *Superficie* : 3,700 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement 12,500 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 2,500 francs; 6 à 10 ans, 3,750 francs; 11 à 30 ans, 5,000 francs.

Sté commerciale et agricole de l'Alima.

Siège social : Paris, rue de Hanovre, 6. — *Administrateurs* : ME. Boin, Coosemans, David, Decourcelle, Jacta. — *But* : la mise en valeur de la concession accordée à MM. Jacta, Decourcelle, par décret en date du 15 avril 1899. — *Capital*; 1,200,000 francs; 2,400 actions de 500 francs; 2,400 parts bénéficiaires. — *Rétribution* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; 10 p. c. à la réserve spéciale; sur l'excédent 15 p. c. à l'État français; 10 p. c. au Conseil d'administration; 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Cette concession comprend tout le bassin de la rive droite de l'Alima et affluents (voir carte n° 13). — *Superficie* : 20,200 kilo-

Digitized by Google

mètres carrés. — *Charges*; Cautionnement : 20,000 francs, douanes; 15,000 francs; *Redevances* : 1 à 5 ans, 4,000 francs; 6 à 10 ans, 6,000 fr.; 11 à 30 ans, 8,000 francs. — Un bateau à vapeur grand modèle.

Cie commerciale et agricole du Haut-Ogooué

Siège social : Paris, rue Taitbout, 51. — ☎ 213-61. — *Administrateurs* : MM. Muller, E.; Médard Béraud: Honoré, E.; Prince, A.; Halphen, J. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. Daumas. — *Capital* : 3.000,000 de francs; 6.000 actions de 500 francs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende sur le capital versé; une somme facultative à un fonds de prévoyance : L'excédent : 60 p. c. aux actions; 15 p. c. aux administrateurs; 5 p. c. au personnel; 20 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : La libre disposition en jouissance pleine et entière, durant une période de trentes années consécutives, de tous les territoires d'un domaine colonial compris dans le bassin supérieur de l'Ogooué (voir carte n° 28). 2° La disposition exclusive et gratuite de toutes les installations officielles actuelles établies dans le basin du Haut-Ogooué non compris N'Djolé. — *Dividendes* : 1899, 2.50 fr. par titres sur les actions et les parts bénéficiaires, plus intérêts de 5 °/₀ sur le capital versé.

Cie Commerciale et coloniale de la Kadeï-Sangha.

Siège social : Paris, 22, rue de la Chaussée d'Antin. — ☎ 281-33. *Administrateurs* : MM. Detré, Lafarge, Montreuil, Nouzaret J.; — *Objet* : La mise en valeur de la concession obtenue par M. Nouzaret par décret en date du 31 mars 1899 sur la Mambéré rive droite. — *Commissaires* : MM. H. Nouzaret, E. Mahy. — *Capital* : 1,000,000 de francs en actions de 500 fr. Il est crée 4,000 parts de de bénéficiaires dont 2,000 en rétribution des apports et 2,000 ont été remises aux souscripteurs du capital action. — *Répartition* : 5 p. à la réserve; 10 p. c. à un fonds de prévoyance; 5 p. c. de dividende aux actions. Sur l'excédent : 15 p. c. à l'Etat; 10 aux administrateurs. Le solde : 50 p. c. aux parts bénéficiaires, 50 p. c. aux actions. — *Concession* : La concession est limitée au Nord par le 6e degré de latitude Nord jusqu'à son intersection avec la rivière Mambéré; à l'Est la rivière

Digitized by Google

Mambéré; au Sud le 6e degré de latitude Nord; à l'Ouest la frontière du Cameroun. (Voir carte n° 6). — *Superficie* : 6,500 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 15,000 francs; douanes, 15,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 3,500 fr.; 6 à 10 ans 5,000 fr.; 11 à 30 ans, 7,000 fr.; Un bateau petit modèle.

Cie commerciale et coloniale de la Mambéré-Sangha.

Siège social : Paris, rue de la Chaussée d'Antin, 22. — *Administrateurs* : MM. Plantecoste, Pavin de Lafarge, Normandin, Nouzaret. — *Objet* : La mise en valeur et l'exploitation de la concession au Congo français, d'une étendue de 650 à 700,000 hectares, accordée à M. E. Normandin, par décret de M. le président de la République en date du 16 juillet 1899; toutes opérations agricoles, forestières, minières, industrielles et commerciales quelconques. toutes entreprises de transports par terre ou par eau, et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher d'une façon quelconque à l'exploitation de la concession dont il s'agit et en faciliter le développement. — *Capital social* : 600,000 fr., divisé en 6,000 actions de 100 francs chacune entièrement souscrites et libérées du quart. Il est en outre crée 6,000 parts bénéficiaires. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 p. c. pour constituer le fonds de réserve légale; 10 p. c. pour constituer un fonds spécial de prévoyance ou d'amortissement des actions par voie de tirage au sort, dont le conseil d'administration déterminera l'emploi; somme nécessaire pour servir, à titre de premier dividende, 5 p. c. aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions sont libérées, conformément aux appels de fonds et sans tenir compte des libérations anticipées. Le surplus sera réparti comme suit : Il est d'abord prélevé 15 p. c. pour la part de l'État, en vertu de l'article 13 du cahier des charges annexé au décret de concession. 10 p. c. pour le conseil d'administration, dont les membres feront partage comme ils l'entendront. Le surplus appartiendra : 50 p. c. aux parts bénéficiaires; et 50 p. c. aux actions, proportionnellement à leur nombre et sans tenir compte du montant de leur libération.

Digitized by Google

Cie Commerciale de Colonisation du Congo français.

Siège social ; 3, rue d'Alger, à Paris. — *Objet* : Exploitation d'une concession de 12,400 kilomètres accordée à la Cie française du Congo et des colonies africaines, située à Nanu Poundé. — *Capital* : Un million de francs. — *Charges* : Redevances : de 1 à 5 ans 6,000 francs, 6 à 10 ans 9,000 francs, de 11 à 30 ans 12,000 francs. Cautionnement 15,000 francs; contribution aux postes de douanes : 12,000 francs.

Sté Commerciale et Industrielle du Congo français.

Siège social : 20, rue Saint-Georges, Paris, ☎ 240-22. — *Administrateurs* : MM. Gaston Buron, Ed, Gaudet; A. Laurans, A. Le Chatelier, L. Le Chatelier, Denis Pérouse, J. Plassard. — *Commissaire des comptes* : M. Allain Launay. — *Objet* de la Société : Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, minières, agricoles et forestières jugées utiles pour la mise en valeur et d'exploitation des propriétés et concessions de la Société d'études et d'exploitation du Congo français. — *Capital* : Neuf cent mille francs, divisés en 1,200 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., et 600 actions d'apport; 600 parts de fondateurs. — *Répartition* : 6 °/₀ au capital versé; 5 °/₀ à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire, le surplus : 10 °/₀ au conseil d'administration, 70 °/₀ aux actionnaires, 20 °/₀ aux parts de fondateurs.

Cie de Ekela Sangha.

Siège social : Paris, rue Saint Georges, 20. — *Adresse télégraphique* : Ekela-Paris. — ☎ 267-12. — *Administrateurs* : MM. Ritaine Descamps, Léonce Groetaers, le baron Maurice de Saint-Didier, Willam Guynet et Emile Cravoisier. — *Objet* : La mise en valeur de la concession apportée par M. Guynet obtenue par lui par décret en date du 13 mars 1899 et située sur la Sangha, rive gauche. — *Capital* : Le fonds social est fixé à la somme de 700,000 fr. divisé en 1400 actions de 500 francs libérées du quart. Les 2,800 parts bénéficiaires sont attribuées : moitié aux souscripteurs des actions à raison d'une part par action souscrite et moitie à M. Cuynet, fondateur. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions;

Digitized by Google

10 p. c. réserve extraordinaire; une somme pour assurer un amortissement des actions; sur l'excédent 15 p. c. à l'État français; 5 p. c. au personnel; 10 p. c. au conseil d'administration; 35 p. c. aux actions; 35 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession :* Limites : Au Nord par le parallèle passant par le confluent de la Nana Poundé et de la Mambéré ou Ekela; au Sud par la rivière Lipa; à l'Est par la ligne de faîte qui limite à l'Est le bassin de le Sangha; à l'Ouest par la Mambéré ou Ekela. (Voir carte n° 5). — *Superficie* : 5,040 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement, 18,000 francs. Contribution aux postes de douanes, 12,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 2,500 francs; 6 à 10 ans, 3,200 francs; 11 à 30 ans, 5,000 francs. Obligation de mettre à flot un certain nombre de chaloupes à vapeur.

Sté des Factoreries de N'Djolé.

Siège social : Le Havre, rue Auguste Comte, 37. — *Adresse télégraphique* : Factoreries-Havre.— *Administrateurs* : MM. Lambin, Schotsmans, Guillemaud, Guynet, Salmon, Sculfort, Verley. — *Directeur* : M. Monthaye. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. Monthaye par décret en date du 9 juin 1899. — *Capital* : 600,000 francs. — *Concession :* La concession est limitée au Nord par le fleuve Ogooué; à l'Est par la concession Daumas; au Sud par la rivière N'Gounié. (Voir carte n° 25.) — *Superficie* : 4,200 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 15,000 francs; douanes, 10,000 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 3,000 francs; 6 à 10 ans, 4,000 fr.; 11 à 30 ans, 6,000 fr. Un bateau à vapeur petit modèle.

Cie française du Congo.

Siège social : Paris, rue des Petites Écuries, 54. — *Adresse télégraphique* : Campaginar-Paris. — ☎ 240-30, 240-31; — *Codes télégraphiques usités* : A B C; A'. — Date de l'*Assemblée générale* 20 juin, du *bilan* 31 décembre. — *Administrateurs* : MM. Filleul-Brohy, Nicol, Desbrière, Boutelleau, Faure, Vanden Nest.— *Commissaires des comptes* : MM. Pelletier, Frachon. — *Objet* : La mise en valeur de concession accordée à MM. Desbrière, Filleul-Brohy, Saillard et de celle accordée à MM. G. Faure et Boutelleau, par decret du 5 avril 1899, dans la Basse Likuala entre la Sangha et l'Oubanghi. — (Voir carte

Digitized by Google

n° 12). — *Capital* : Trois millions représentés par 6,000 actions de 500 francs et 6,000 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; une somme pour l'amortissement des actions; 15 p. c. au gouvernement français; sur le solde 10 p. c. au Conseil d'administration; 10 p. c. pour la direction en Afrique et en France; 40 p. c, auxactions; 40 p. c. aux parts bénéficiaires. *Concession* : Une bande de 20 kilomètres de largeur en moyenne le long de la rive droite de la rivière Gokoula (Voir carte n° 12). — *Superficie* : 55,100 kilomètres carrés. — *Cautionnement* : 60,000 francs. — *Contributions aux postes des douanes* : 80,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 25,000 francs; 6 à 10 ans, 35,000 francs; 11 à 30 ans. 50,000 francs; un bateau à vapeur grand modèle.

Cie Française du Congo et des colonies Africaines.

Siège social : Paris, rue d'Argenteuil, 10. — *Administrateurs* : MM. de Bloeme; Cabaret; Flachon; Guinard; Mainard; Phillipi. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à la compagnie par décret en date du 9 juin 1899. — *Capital* : 1 million; 2,000 actions de 500 francs : 300 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; sur le restant 20 p. c. aux parts bénéficiaires; 70 p. c. à toutes les actions à titre de deuxième dividende; 10 p. c. au conseil d'administration. — *Concession* : Le Bassin de la rivière Nana, affluent de la Sanga. (Voir carte n° 24). — *Superficie* : 12,400 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 15,000 fr.; douanes, 12,000 fr. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 6,000 fr.; 6 à 10 ans, 9,000 fr.; 11 à 30 ans, 12,000 fr. Un bateau petit modèle, un bateau grand modèle.

Cie Française du Congo occidental.

Siège social : Paris, 42, rue du Louvre — ☎ 279-31. — *Adresses Télégraphiques* : En Europe : Nyanga-Paris; en Afrique : Verboom-Mayumba. — *Administrateurs* : MM. Du Vivier de Streel, Alfred Lindeboom, L. Duvigneau de Lanneau; P. Porteneuve; A. Dutreux. — *Commissaires* : M. Louis Mesnil; A. Beaudinot — *Objet* : La mise en valeur de la concession obtenue par MM. Vergnes et Lindeboom par décret du 26 mai 1899. — *Capital* : 2,500,000 de francs divisé en 5,000 actions de 500 francs; 4,000 parts bénéficiaires dont 2,000

Digitized by Google

ont été remises aux apporteurs MM. Vergnes, Lindeboom et Duvignau de Lanneau. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions 15 p. c. à l'État, 10 p. c, au conseil d'administration; le surplus, 1/2 aux actions, 1/2 aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Elle a pour objet l'exploitation et la mise en valeur des terrains situés dans la partie du Congo français arrosée par la « Nyanga » et ses affluents. (Voir carte n° 23). — *Superficie* : 20,200 kilomètres carrés. —*Charges*: Cautionnement: 45,000 francs.—douanes : 45,000 francs, —*Redevances*: 1 à 5 ans, 11,000 fr. 6 à 10 ans, 16,500 fr.; 11 à 30 ans. 22,500 fr. Deux canots à vapeur. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve; 20 p. c. pour constituer un fonds d'amortissement; une somme suffisante pour servir aux actionnaires 5 p. c.; sur le surplus 15 p. c. à l'État; 10 p. c. au conseil d'administration; sur le surplus 50 p. c. aux actions, 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Bilan* : Fin décembre : Assemblée générale : En Mai.

Observations. — La compagnie a fait dans le cours de son premier exercice 1900, 60 tonnes de caoutchouc, 2,500 T. de bois, 100 T. d'amandes de palme. Elle a planté 350,000 pieds de cacao, 100,000 pieds de caoutchouc et a établi des cultures étendues de vanille, ananas, riz, maïs, canne à sucre, coton, bananes, papayers, etc.

Elle a constitué la Société du Littoral Bavilli (voir carte n° 36) dont elle possède en portefeuille tous les titres, et à étendu de ce fait son domaine de près 4 millions d'hectares. Elle porte actuellement son capital à 4 millions par l'émission de 3,000 titres nouveaux.

Cie Française du Haut-Congo.

Siège social : Paris, rue de la Grange Bâtelière, 13. ☎ 287-99. — *Adresse télégraphique* : Mossaka, Paris. — *Administrateurs* : MM. Henri Trechot, François Trechot, à Brazzaville; Achille Adam, Emile Alcan, Georges Brack, Gerson Fribourg, Joseph Remond, J.-R. Jacob Paquin, à Paris, Emile Ponche, à Amiens, Albert Diehl. — *But* : La mise en valeur de la concession de MM. Trechot, frères, accordée par décret du 31 mars 1899, située dans le bassin de la Likuala Mossaka et les lagune de Likuba. — *Capital* : 2,500,000 francs, 5,000 actions de 500 francs. 5,000 parts bénéficiaires aux premiers souscripteurs, 5,000 parts bénéficiaires aux apporteurs de la concession. — *Concession* : 36,000 kilomètres carrés de terrains

Digitized by Google

arrosés par la Likuala et la Mosaka et affluents et sous-affluents de ces denx rivières. La Compagnie française du Haut Congo possède des factoreries à Loango, Matadi, Brazzaville, Bongo, Bangui et dans quatre autres centres moins importants. La Société a passé un contrat avec le gouvernement français, lui assurant le service de navigation entre Brazzaville et Bongo, et un autre service entre Brazzaville et Ouesso situé sur la Haut-Sangha. (Voir carte n° 2.) — *Superficie* : 36,000 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement: 50,000 francs; douanes 30,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans 15,000 fr., 6 à 10 ans 20,000 fr., 11 à 30 ans 30,000 fr. 3 bateaux petit modèle.

Cie Française de l'Ouhamé et de la Nana.

Siège social : Paris, 3, rue d'Alger. — *Administrateurs* : MM. Ferdinand de Behagle, Georges-Théodore Philippi, Andries de Bloeme, Louis Mainard, François Renchet, Antoine Mainard, Victor Flachon, Arthur Guinard. — *Objet* : L'exploitation de la concession des terres domaniales au Congo français, accordée à M. Flachon Victor, agissant au nom de M. de Béhagle Ferdinand, de M. Guinard Arthur, de M. Renchet François, par décret de M. le président de la République du 21 février 1900. Toutes opérations commerciales, d'importation et d'exportation, ainsi que toutes opérations financières, industrielles, mobilières, immobilières, minières, forestières, agricoles et autres se rattachant à la dite concession. Toutes entreprises de transport par terre et par eau, de travaux de canalisation et autres ayant pour but la mise en valeur de la concession dont il s'agit, ou son exploitation. Toutes participations dans toutes entreprises et sociétés ayant le même objet. Enfin, l'exploitation des autres concessions que la Société pourrait éventuellement obtenir et les opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et agricoles y relatives. — *Capital* : 2 millions de francs, divisé en 4,000 actions de 500 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. Il est créé 8,000 parts bénéficiaires qui pourront être représentées par des titres dont le conseil d'administration déterminera la forme.

Sté Franco-Congolaise de la Sangha.

Siège social : Paris, rue Caumartin, 62. — ☎ 274-70. — *Administrateurs* : MM. Delineau, industriel, à Paris; Marie-René de

Digitized by Google

Maupeau, industriel, à Paris; Ritaine-Descamps, industriel, à Tourcoing et Jules de Borchgrave, à Bruxelles. — *Objet* : La mise en valeur de la concession apportée par M. Delineau (12 mai 1899). — *Capital* : 600,000 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende au capital versé et non amorti des actions; une somme à un fonds de prévoyance. Sur l'excédent : à l'Etat 15 p. c.; aux administrateurs 10 p. c.; Le solde : 75 p. c. aux actionnaires; 25 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : (Voir carte n° 16). — *Superficie :* 3,600 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement : 15,000 fr.; douanes 15,000 fr. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 3,000 fr.; 8 à 10 ans, 4,500 fr.; 11 à 30 ans, 6,000 fr. Un bateau petit modèle.

Cie du Gabon.

Siège social : 24, rue des Petites Écuries, à Paris. — *Administrateurs* : MM. P.-A. Ducret, B.-P. Durand, A. Hallet. — *Objet* : L'obtention et l'exploitation de concessions territoriales aux colonies et principalement au Gabon; y faire toutes opérations d'exploitations directes ou en participation avec d'autres sociétés existantes ou à créer. — *Capital* : 40,000 francs divisé ou 160 actions de 250 francs chacune. — *Parts de fondateur* : 2,000 parts. — *Répartition* : 1° 5 °/₀ réserve légale; 4° La somme nécessaire pour verser 5 °/₀ de dividende aux actions; 3° Une somme pour former un fonds de réserve spéciale : sur le solde 10 °/₀ au Conseil d'administration; 45 °/₀ aux actions; 45 °/₀ aux parts de fondateur.

Cie de la Haute-N'Gounié.

Siège social : Paris, rue Pasquier, 2. — *Adresse télégraphique* : Niuges-Paris. — ☎ 279-97, code du lieutenant Nys. — *Administrateurs* : MM. général Leplus, comte Revelière de la Revelière, de Brancion de Liman, de Mont Serrat, Wégimont. — *Commissaires* : MM. Lamarque, Nuffys. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. le général Leplus par décret du 2 mai 1899. — *Capital* : 1,000,000 francs; 10,000 actions de capital; 10,000 parts bénéficiaires dont 5,000 aux fondateurs et 5,000 aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 10 p. c. au fonds de prévoyance et pour l'amortissement des actions; 5 p. c. aux actions de capital; sur l'excédent :

Digitized by Google

15 p.c. au gouvernement français; 5 p. c. au conseil d'administration; le surplus : 50 p. c. aux actions; 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : La concession de la Haute-N'Gounié est limitée du N. O. au S. O. par la concession Daumas et au Sud par le cours de la N'Gounié qui la sépare des concessions Isambert et Devès.(Voir carte n° 26.) — *Superficie* : 1,100 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement : 11,500 francs; douanes : 22,500. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 3,600 fr.; 6 à 10 ans, 5,000 fr.; 11 à 30 ans, 7,200 fr. Un bateau petit modèle et 6 pirogues à vapeur.

La Haute Sangha.

Siège social : Paris, rue Saint-Marc, 17. — *Adresse télégraphique* : Lahausangha-Paris. — ☎ 219-11; Code usité A.B.C. — *Administrateurs* : MM. Achille Delattre, René Henry, Gustave Kolb-Bernard, Léon de Bertier de Sauvigny, Roger Nogues, Jean Nouzaret; Paul Durand, Directeur, 24, Boulevard Poissonnière, Paris. — *Comité technique* : MM. A. Hallet, A. Gerondal, Durand. — *Commissaire des comptes* : M. Abel Juge, 2, rue de Châteaudun, Paris. — *Objet* : La mise en valeur de la concession apportée par M. Paul Durand, comprenant 1,500,000 hectares, situés dans la Haute Sangha. — *Capital* : 1,500,000 francs; 15,000 actions de 100 francs; 20 mille actions de dividende. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; une somme au fonds de prévoyance; 15 p. c. au gouvernement français; 10 p. c. au conseil d'administration; sur le surplus 50 p. c. aux actions de capital; 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : La concession est limitée au Nord par le 5° de latitude nord; à l'Est par les rivières Mambéré et Ekela (Sangha) jusqu'au confluent de cette dernière avec la rivière Kadeï; au Sud-Ouest et au Sud par la rivière Kadeï jusqu'à son confluent avec la rivière Chaad et Doumé et ensuite cette rivière jusqu'à son intersection avec la frontière du Cameroun; à l'Ouest la frontière du Cameroun jusqu'à sa rencontre avec le cinquième parallèle. — (Voir carte n° 9). — *Superficie* : 15,000 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement, 30,000 francs; douanes, 20,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 6,000 francs; 6 à 10 ans, 9,000 francs; 11 à 30 ans, 12,000 francs. — *Service de navigation* : Deux bateaux à vapeur petit modèle. — *Bilan* : 31 décembre. *Assemblée* 2me mardi d'octobre.

Digitized by Google

Sté Ibenga.

Siège social : Paris, rue de la Victoire, 64; ☎ 267-12. — *Adresse télégraphique* : Gabine-Paris. — *Administrateurs* : Comte Hurault de Ligny, Guynet, C. Maho, H. Sculfort, E. de Bailliencourt, Copin, Dessort. — *Commissaires* : MM. P.-H. Mancheron; H.-B. Verspreeuwen. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à M. Siegfried par décret en date du 5 avril 1899. — *Capital* : 2,250,000 francs. 4,500 actions de 500 francs. Il est créé en outre 9,000 parts bénéficiaires dont la moitié aux fondateurs et l'autre moitié aux souscripteurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actionnaires, une certaine somme pour constituer une réserve extraordinaire ou rembourser les actions; 15 p. c. au gouvernement français; 10 p.c. au conseil d'administration; le surplus: 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Le bassin de la rivière Ibenga. (Voir carte n° 15). — *Superficie* : 14,200 kilomètres carrés. — *Charges* : Cautionnement : 30,000 francs; douanes : 15,000 francs. — *Redevances* ; 1 à 5 ans, 5,000 fr.; 6 à 10 ans, 10,000 fr.; 11 à 30 ans, 15,000 fr.; Un bateau grand modèle. — *Bilan* : 31 décembre. *Assemblée* : 1er semestre.

La Kotto.

Siège social : Paris, rue Taitbout, 23. — *Adresse télégraphique* : Kotto-Paris. — ☎ 377-69; code A. Z. — *Administrateurs* : MM. Remy Martin, H. Genestal, vicomte de Leusse, A. Badin, F. Eugster, J. Gratry, A. Josse, G. Raverat. — *Commissaires des comptes* : MM. Piot, Naudin. — *But* : La mise en valeur de la concession accordée à MM. Boulet, Remy-Martin et Mathieu A. par décret en date du 16 juillet 1899. — *Capital* : 2,500,000 francs. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/o à la réverve; 5 °/o au capital versé; 10 °/o à un fonds de prévoyance. Le surplus : 15 °/o à l'État Français; 10 °/o aux administrateurs; le solde : 50 °/o aux actions; 50 °/o aux parts bénéficiaires. — *Concession* : Cette concession comprend les terres limitées à l'Ouest et au Nord par la ligne de faîte qui limite vers l'Est : 1° le bassin de la rivière Bangui; 2° le bassin du Chari jusqu'aux sources de la branche la plus orientale de la rivière Kotto. A l'Est par la rive droite de la dite rivière, depuis

Digitized by Google

la source de la branche la plus orientale jusqu'à son confluent avec l'Oubaghi; au Sud, par la rive droite de l'Oubanghi, entre le dit confluent et la limite orientale des réserves prévues autour de Mobaye. (Voir carte n° 33.) — *Superficie :* 3,700,000 hect. *Charges :* Cautionnement, 60,000 francs; douanes, 62,500 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 19,000 fr.; 6 à 10 ans, 28,000 fr.; 11 à 30 ans, 39,000 francs.

Cie du Kouango français.

Siège social : 2, rue Pasquier, Paris. — *Adresse télégraphique* : Niuges-Paris. — ☎ 279-97. — *Code télégraphique* du lieutenant Nys, — *Administrateurs* : Président du conseil : MM. de Mont-Serrat Frédéric; Vice-président, le Général Leplus Ernest; Administrateur-Directeur en Afrique : M. Séguin Georges; Oudin Alfred, de Brancion de Liman, Keusters Léon. — *Commissaires des comptes* : MM. Auguste Lamarque, Ruffy. *Objet* : La mise en valeur de deux concessions situées l'une sur la rive gauche du Kouango, limitée au nord sud par le cours de l'Oubanghi d'une surperficie de un million cinq cent mille hectares, l'autre sur la rive droite de la rivière Kouango. — *Capital* : Deux millions quatre cent mille francs, en 24,000 actions de 100 francs. Il existe 24,000 parts bénéficiaires dont 18,000 ont été attribuées aux fondateurs et apporteurs. — *Répartition* : Sur les bénéfices il est d'abord prélevé : 1° 5 p. c. pour constituer la réserve légale jusqu'à concurrence du dixième du capital social; 2° 10 p, c. pour constituer un fonds de prévoyance. Ce prélèvement cessera lorsque le fonds de prévoyance ajouté à la réserve légale atteindra le quart du capital-actions versé; mais cette limite ne sera pas nécessairement obligatoire; 3° La somme nécessaire, s'il y a lieu, pour l'amortissement des actions par voie de tirage au sort, dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration; 4° 5 p. c. à titre d'intérêt à payer au capital-actions versé et non amorti. En cas d'insuffisance des résultats d'un exercice, cet intérêt pourra être prélevé sur le fonds de prévoyance en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale. Après ses divers prélèvements, il sera encore prélevé : 1° 15 p. c. au profit de l'Etat français par application de l'article 21 du cahier des charges, qui règle les conditions de la concession; 2° 5 p. c. pour le Conseil d'administration, qui en fera la

Digitized by Google

répartition entre ses membres comme il le jugera convenable. Enfin le surplus des bénéfice sera attribué : 50 °/₀ à répartir uniformément entre toutes les actions amorties ou non amorties ; 50 °/₀ aux parts bénéficiaires.

Messageries fluviales du Congo.

Siège social : Paris, 24, rue des Petites Ecuries. ☎ 228-80. — *Adresse télégraphique* : Messongo Code télégraphique Coste. — *Constitution* : 7 novembre 1899. — *Administrateurs* : MM. Ritaine-Descamps, Bonnehon, Bourdon, Bourcier, David, Desbrière, Filleul-Brohy, Léautaud, A. Motte, Nicol, Beulque, b^on de St-Didier, Trarieux et Henri Poirier. — *Objet* : Assurer, aux lieu et place de ses adhérents, le service de transport fluvial; faire pour leur compte, toutes opérations de transit, d'importation et d'exportation, notamment créer, sur tels points de leur concession qu'elle jugera convenable, tous établissements nécessaires pour assurer leur ravitaillement en marchandises de traite, vivres, matériel etc. Établir des maisons à usage de bureaux, entrepôts et magasins à Brazzaville et à Ouesso dans la colonie, et partout où il sera utile en dehors de la colonie. Elle pourra aussi exécuter tous transports pour compte des tiers. — *Capital* : 4 millions de francs, divisé en 8,000 actions de 500 francs chacune. Il est créé 4,000 parts de fondateur qui seront à la disposition du conseil d'administration pour être distribuées ainsi qu'il avisera. Il en sera rendu compte aux actionnaires. Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé dans l'ordre suivant : 1° 5 p. c. pour le fonds de réserve prescrit par la loi; 2° la somme nécessaire pour fournir, aux actions 5 p. c. des sommes dont elles sont libérées ; 3° 10 p. c. attribués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs, suivant leur décision; 4° 10 p. c. pour constituer un fonds de réserve spécial ou d'amortissement; le surplus : 50 p. c. aux actions, 50 p. c. aux parts de fondateur. L'assemblée générale pourra décider l'amortissement des actions et en déterminer toutes les conditions. Les actions amorties seront remplacées par des actions de jouissance qui conféreront les mêmes droits que les titres non amortis, sous la seule exception des intérêts. — *Assemblée générale* : fin juin. — *Bilan* : fin décembre.

Digitized by Google

Cie de la Mobaye.

Siège social : Paris, 17, rue Tronchet, — *Conseil d'administration :* MM. Ferdinand Quantin; Emile Martin; Emile Gauthey; Maurice Pereire; Gaston Guinard; Ernest Wormser; Alfred Roose; Arthur Roose. — *Objet :* L'exploitation d'une concession comprenant le bassin de la rivière Bangui ou Mobay et de ses affluents. (Voir carte n° 32). — *Superficie :* 8000 km². — *Capital* : 1,000,000 fr. — *Conditions spéciales du cahier des charges : Cautionnement :* 25,000 francs. *Contributions aux postes de douanes :* 25,000 francs. *Redevanees :* de 1 à 5 ans, 5,000 francs; de 6 à 10 ans, 7,500 francs; de 11 à 30 ans, 10,000 francs. *Service de navigation :* obligations de mettre à flot un bateau à vapeur grand modèle.

La M'Poko.

Siège social : Lille, rue du Pas, 15. — *Administrateurs :* MM. Jules Gratry; Emile Vandenperre; Adrien Hallet; Julien Richmond; Hector Delotte; Auguste Gratry; Paul Arnold et Georges Lefebvre. — *But :* La mise en valeur de la concession obtenue par Jules Gratry, par décret de 12 mai 1899 dans le basin de la M'Poko. — *Capital :* 2,000,000 fr., 20,000 actions de capital, 20,000 parts bénéficiaires. — *Répartition :* Les actions de capital, indépendamment d'un intérêt de 5 p. c., reçoivent 75 p. c. des bénéfices nets, les 25 p. c. restants étant accordés aux parts bénéficiaires attribuées à M. Gratry par les statuts. — *Concession :* Située dans le basin de la M'Poko, un des affluents importants de l'Oubanghi. Elle s'étend depuis environ le 4e jusqu'au 6e parallèle Nord. (Voir n° 17). — *Superficie :* 16,500 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement : 30,000 francs; douanes, 15,000 francs. — *Redevances* : 1 à 5 ans, 7,500 fr.; 6 à 10 ans, 10,000 fr.; 11 à 30 ans, 15,000 fr. Un bateau petit modèle et un bateau petit modèle.

Cie de la N'Goko (Ouesso).

Siège social : Paris, 11, rue Laffitte. — *Administrateurs :* M. le comte Mimerel, *président*; M. Edg. de Sinçay, *vice-président*; MM. H. G. Henrotte, fils; Victor Kinckler; L. Laveissière; A. G. Mestayer; J. Ritaine Descamps. *Ingénieur conseil* : M. V. Kinckler.

Digitized by Google

Secrétaire général : M. H. Nougués. *Commissaires :* Eug. Henrotte, Ed. Audra. — *Objet :* La mise en valeur de la concession accordée à MM. Paquier, Kinckler et comte Mimerel, par décret du 29 juillet 1869. — *Capital :* un million deux cent cinquante mille francs, divisé en deux mille cinq cents actions de cinq cents francs chacune. Il existe en outre 5000 parts bénéficiaires. — *Concession :* Le bassin français de la N'Goko jusqu'à la limite Sud de la Société du Sud Cameroun (voir carte n° 38). — *Contenance* : 1,400,000 hectares. — *Charges :* Cautionnement 28,000 : fr.; — douanes 2,500 fr. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 6,500 fr.; 6 à 11 ans, 9,500 fr.; 11 à 30 ans, 13,000 fr.

Cie de l'N'Kéme et l'N'Kéni.

Siège social : Paris, rue des Petites-Écuries, 54. — *Adresse télégraphique :* Campaginar-Paris. — ☎ 240-30 et 240-31, code télégraphique : A. B. C. et A. — *Administrateurs :* MM Desbrière, 104, boulevard de Courcelles, Paris; Nicol, 15, rue de Phalsbourg, Paris; Romaire, 104, rue Royale, Bruxelles; Scellier, 44, rue Laffite, Paris; St. Germain, 8, place de la Madeleine, Paris. — *Objet :* La mise en valeur de la concession accordée à M. Romaire, par décret en date du 26 mai 1899. — *Capital :* 1,000,000 de francs; 10,000 actions de 100 francs libérées du quart; 12,500 parts bénéficiaires attribuées aux fondateurs. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; une somme au fonds de prévoyance et pour l'amortissement des actions; 15 p. c. au gouvernement français; 10 p. c. au conseil d'administration; le surplus : 75 p. c. aux actions; 25 p. c. aux parts bénéficiares, — *Concession :* Le bassin de la rivière N'Kémé et de la N'Kéni. (Voir carte n° 21.) — *Superficie :* 1,200 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement : 20,000 francs; douanes : 24,000 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 2,000 fr.; 6 à 10 ans, 3,000 fr.; 11 à 30 ans, 4,000 fr. Deux bateaux, petit modèle.

Sté de l'Ongomo.

Siège social : Paris, 80, rue Taitbout. — *Adresse télégraphique :* Ongomo-Paris. — ☎ 284-41. — *Administrateurs :* MM. Jules Plassard, *président;* Adrien Couturier, *vice-président;* de Monchicourt, colonel Grand-Jean, Joseph Plassard, G. Jobet. — *Capital :*

Digitized by Google

1,200,000 fr., divisé en 2,400 actions de 500 fr., 4,800 parts bénéficiaires sans valeur nominale — *Objet :* La mise en exploitation de la concession accordée à M. Jobet par décret en date du 9 juin 1899. — *Concession :* Le bassin de l'Ongomo affluent du Kouilou situé entre les 2e et 3e degrés de latitude sud et les 10e et 11e parallèles est du Méridien de Paris. — *Superficie :* 8,200 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement 20,000 francs. Douanes 20,000 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 4,000 francs; 6 à 10 ans, 6,000 francs; 11 à 30 ans, 8,000 francs.

Cie de l'Oubangui-Ombella.

Siège social : Paris, rue des Petites Ecuries, 55. ☎ 240-30 et 240-31. — *Adresse télégraphique :* Campaginar, Paris. Codes A. B. C. et A. — *Constitution :* 4 janvier 1899, — *Administrateurs ;* MM. Trarieux, *Président* : Desbrière, Nicol, Laroche, Robin. — *Commissaires des comptes* : MM. Leconte de l'Isle, 54, rue des Petites Ecuries, Paris; Moracin, id. — *Objet* : L'exploitation d'une concession accordée à MM. Joseph Laroche, et Armand Robin, au Congo français (bassin de la rive droite de l'Ombella). (Voir carte n° 39.) — *Capital :* Le capital social a été fixé à 1,000,000 francs, représenté par des actions de 500 francs chacune, libérées préalablement du quart. Il a été créé, en outre, 1,600 parts bénéficiaires sans désignation de valeur, attribuées au fondateur. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve, 5 °/₀ aux actions; sur le surplus 15 °/₀ au gouvernement français, 10 °/₀ pour la direction en France et en Afrique; le solde pour moitié aux actions ordinaires et aux parts bénéficiaires. — *Redevances* : 1 à 5 ans 1,750 fr., 6 à 10 ans 2,500 fr., 11 à 30 ans 3,500 fr. — *Charges* : Cautionnement 10,000 fr.; douanes : 11,000 fr. Un bateau petit modèle.

Cie des Produits de la Sangha Lipa-Ouesse.

Siège social : Paris, rue Laffite, 11. ☎ 276-09. — *Administrateurs :* MM. Henrotte, banquier, à Paris, *Président;* Guet, *Vice-Président;* Mestayer, ingénieur civil ; Mols, E. Digneffe, E. de Sinçay, à Paris. — *Commissaires* : MM. le baron Hulot, a Paris; comte de Mas Latrie, Edouard Andra. — *But :* La mise en valeur de la concession accordée à M. Mestayer par décret en date du 31 mars 1899. — *Capital :* 1,500,000 francs. — *Concession :* Voir carte n° 4. — *Superficie :*

Digitized by Google

1,800,000 hectares. — *Charges :* Cautionnement : 25,000 francs; postes de douanes, 25,000 fr. — *Redevances* : 1 à 5 ans 5,000 francs, 6 à 10 ans, 7,500 fr., 11 à 30 ans, 10,000 fr. 3 bateaux à vapeur petit modèle.

Cie des Produits végétaux de la région de Libreville.

Objet : Exploitation d'une concession de 10,000 hectares, située sur les rivières Ikai et Mengia qui se jettent dans l'estuaire du Gabon. — *Capital* : 500,000 fr.; en 5,000 actions de 100 fr. et 5,000 parts de fondateur.

Cie propriétaire du Kouilou Niari.

Siège social : Paris, 44, boulevard Haussman. — *Adresse télégraphique*: Francongo-Paris, 240-22.— *Administrateurs*: MM. A. Motte, G. Dubar, M. Bernard, H. Glorieux, A. Mols, A. Van Minden, G. Ritaine Descamps, E. Segard-Six. — *Commissaires* : M. Beulque-Lemmens. — *But* : La mise en valeur d'une propriété d'environ 3,000,000 d'hectares située sur la Rivière Kouilou Niari. — *Capital* : 3,000,000 francs; 6,000 actions de 500 francs; 6,000 parts de fondateurs. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé; 1° 5 p. c.; au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions 5 p. c. des sommes dont elles sont libérées; 3° 10 p. c. attribués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs, suivant leur décision. Le surplus des bénéfices sera divisé en deux parts : 50 p. c. appartiendront aux actions et 50 p. c. aux parts de fondateur. — *Concession* : La concession comprend la pleine propriété située sur le Kouilou Niari et ses affluents d'une contenance d'environ 3,000,000 hectares sans aucune charge ou redevance envers l'État français.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.		PASSIF.	
Banque et caisses . . . . . fr.	793,551,01	Capital social . . . . . fr.	3,000,000 »
Domaine et immeubles	1,742,161,03	Solde créditeur du compte profits et pertes .	86.125,93
Outillage, mobilier, matériel de navigation .	100,000 »	Créditeurs divers	39,244,50
Marchandises de traite, provisions de bouche en stock au Congo et en cours de route, d'après inventaires	349,816,29	Fr.	3,125,370,43
Produits en stock en Europe et au Congo ou en cours de route	27,816,29		
Frais de constitution de la Société. . .	107,724 »		
Débiteurs divers	4,281,25		
Fr.	3,125,370,43		

RÉPARTITION DU COMPTE PROFITS ET PERTES.

Solde créditeur . . . . . ; .		fr' 86,125,93
A déduire :		
5 o/o réserve légale	4,306,30	
2 o/o amortissement sur outillage, mobilier, etc.	2,000 »	
Amortissement au compte « Frais de constitution de la Société » . .	4,819, 3	
Dividende proposé de 12 fr. 50 c. par action, soit : 6,000 actions à 12 fr. 50 c.	75,000 »	
Somme égale . .		Fr. 86,125,93

— — — —

Cie de la Sangha.

Siège social : Paris rue Chateaudun, 41*bis*.—*Adresse télégraphique :* Comafrican. — ☎ 225-71. — *Administrateurs :* MM. Georges Fautrel ; Comte Gabriel de Lapeyrouse ; Maurice de Lange. — *Commissaires :* MM. S. Jore ; A. Rivière. — *Objet :* La mise en valeur de la concession accordée à MM. Gimmig et Campagne, par décret en date du 31 mars 1899 à Gokoula et N'Daki. — *Capital :* 800,000 fr. 1600 actions de 500 francs, 1600 parts bénéficiaires, dont la moitié aux souscripteurs. — *Concession :* La concession est limitee du Nord-Ouest par la rivière Gokoula, au Sud-Ouest par la Sangha, au Sud-Est par la ligne de faite qui limite vers le Sud le bassin de la

Digitized by Google

rivière; à l'Est par la ligne de faite qui limite vers l'Est le bassin de la Sangha. (Voir carte n° 3). — *Superficie :* 5400 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement : 20,000 francs. Douanes : 25,000 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 3,000 fr.; 5 à 10 ans. 45,00 fr. 11 à 30 ans, 6,000 fr. Un bateau à vapeur petit modèle.

Sté de la Sangha équatoriale.

Siège social : Paris, rue Taitbout, 87. — *Adresse télégraphique:* Equatoriale-Paris. — ☎ 269-79. *Code télégraphique :* A Z. — *Administrateurs :* MM. Borowsky, Collas, Monniez, Guilloux, Lauer. — *Commissaire* : M. Gimmig. — *Objet :* La mise en valeur de la concession obtenue par M. Collas, par décret du 19 mai 1899. — *Capital :* 1,000,000 francs; 10,000 actions de capital, 10,000 parts bénéficiaires. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; 15 p. c. au gouvernement français; 10 p. c. aux administrateurs; sur l'excédent 50 p. c. aux actions de capital et 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Concession :* Cette Société a repris une concession de M. Collas, consistant en terrains situés dans le Congo français, entre l'Equateur, au Nord, la rivière Sangha, à l'Est; le fleuve Congo; au Sud; et les collines de la Likula, à l'Ouest. (Voir carte n 18). — *Superficie :* 5,490 kilomètres carrés. — *Charges :* Cautionnement: 20,000 francs; douanes, 20,000 francs. — *Redevances :* 1 à 5 ans, 4,000 francs; 6 à 10 ans, 6000 francs; 11 à 30 ans, 8,000 francs. Uu bateau grand modèle. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er semestre.

Sultanats du Haut Oubanghi.

Siège social: Paris, rue de Surène, 7. ☎ 132-92. — *Adresse télégraphique:*: Sultanats-Paris. — *Administrateurs*: MM. E. Watel, A. Couvreux, A. Vallete-Duc, M. Tandonne. E. Bouchard, M. Gauthey; M. Duchanoy; Mante, Mirand-Devos, Raverat, Dhanis, E. Bunge. — *Commissaires* : MM. Mascart, Hallet, Clairouin. — *Délégué du ministère des colonies :* M. Ponsinet. — *Agent général* chargé de la direction : M. Engeringh. — *Objet* : La mise en valeur de la concession accordée à MM. Couvreux et Bouchard, par décret du 1er Septembre 1899. — *Capital* : 9,000,000 de francs; 18,000 parts bénéficiaires.

Digitized by Google

— *Répartition* : 5 p. c. aux actions. Une somme à fixer pour l'amortissement des actions par leur remboursement et leur remplacement par des actions de jouissance. — Sur le surplus 5 p. c. pour l'État Français et 10 p. c. pour le conseil d'administration ; sur le solde aux actions 75 p. c. aux parts bénéficiaires 25 p. c. — *Concession* : Cette concession, comprend 9 millions d'hectares et s'étend sur toute la région située au Nord du M'Bomou entre cette rivière et le bassin du Bahr-el-Ghazal. Elle renferme les Sultanats de Bangasso, de Semio et de Rafaï (Voir carte n° 37). — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : dans les neuf mois de la clôture de l'exercice.

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES
A LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

Banque du Sénégal.

Siège social : Saint-Louis. — *Objet* : Opérations de crédit et de banque au Sénégal, au Soudan, à la Côte occidentale d'Afrique. — *Capital* : Toutes les actions de la banque sont immatriculées à Saint-Louis. Le capital, porté à 600,000 fr. par un décret du 4 juillet 1888, est représente par des titres de rente 3 °/₀ amortissable. — *Exercice 1898-1899* : Le fonds de réserve statutaire a été élévé a 64,706 fr. 70. Après déduction des charges et dépenses diverses, les bénéfices ont été de 85,807fr. 56. Le mouvement général des affaires de la Banque du Sénégal pendant l'exercice 1898-1899 a compris pour les escomptes, prêts et avances 2,010,629.85
et pour les opérations de change. 7,520,307.72
Soit un total de. . . . 9,530,937.57
en augmentation de 857,880 fr. 37 sur l'exercice précédent, portant sur les opérations du change. Un dividende de 5 °/₀ l'an, soit 25 fr. a été distribué aux actionnaires. Au mois de mars 1899, la Banque du Sénégal a ouvert une agence à Rufisque, pour pouvoir plus efficacement prêter son concours au commerce local.

Cie Agricole au Dahomey.

Siège social : 7, rue St Lazare, Paris. — *Capital social :* Deux cent quarante mille francs, divisés en 480 actions de 500 francs. — *Gérant :* M. A, Saudemont.

Cie commerciale et agricole de la Casamance (en liquidation).

Siège social : Paris, cité d'Antin, 4. — ☞ 154-74.

Digitized by Google

Cie des Caoutchoucs de Casamance.

Siège social : 8, rue de Mogador, Paris. — *Adresse télégraphique* : Casamance-Paris. — ☎ 131-69. — *Administrateurs :* MM. Albert Cousin; Albert Hattu; André Michelin. — *Commissaire des comptes :* Mr Louis Mara. — *Objet :* 1° L'exploitation agricole, commerciale, industrielle et minière de la Casamance (Sénégal), et spécialement de territoires concédés par décret de M. le président de la République en date des 14 août et 26 décembre 1889 et du 20 août 1894; 2° l'exploitation et le développement des établissements commerciaux et agricoles, dont la Compagnie commerciale et agricole de la Casamance est propriétaire en Casamance et dont elle a fait apport à la présente Société; — 3° toute opération se rattachant directement ou indirectement à la création ou au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'exploitation minière en Afrique occidentale; 4° l'exploitation et création de services de transports; 5° toutes opérations relatives aux produits coloniaux, tant en Europe qu'en Afrique. — *Capital* : Cinq cent mille francs, divisés en 5000 actions de 100 fr., dont 2,500 actions d'apport et 2,500 souscrites en numéraire. — *Parts* de fondateurs : 5,000. — *Répartition :* des bénéfices ; 1° Un vingtième, soit 5 °/o pour constituer le fonds de réserve exigé par l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867; 2° la somme nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 °/o aux actionnaires, sur les sommes dont leurs actions sont libérées. Sur le surplus, il est attribué; 10 °/o au Conseil d'administration. Le reliquat appartiendra à titre de dividende, savoir : 50 °/o aux actions ; 50 °/o aux parts de fondateurs.

Cie du Chemin de fer de Dakar à St-Louis (Sénégal).

Siège social : 19, rue Cambacérès, Paris. — ☎ 259-06. — *Adresse Télégraphique* : Railkar Paris. — *Conseil d'administration : Président* M. Edouard de Traz. — *Membres :* MM. Champouillon, Amiral Dumas-Vence, Kowalski, Pouyer, Vieuxtemps, Raabe. — *Commissaire des comptes :* M. Guyot. — *Objet :* Exploitation de la ligne du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, concession avec avance du gouvernement de 12,680,000 fr. remboursables avec intérêt à p. c. — *Capital social :* Cinq millions quatre vingt-un mille francs, divisés en 10,162 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, remboursables à 650 fr. en 98 ans, à partir de 1885. — *Répartition des bénéfices :* Lorsque l'État sera remboursé de ses avances l'excédent du bénéfice sera réparti; aux administrateurs 5 p. c ,

Digitized by Google

réserve légale 5 p. c. avec 508,100 fr. comme le maximum, le reste aux actionnaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Premier établissement :		
Dépenses au 31 décembre 1899 . .		fr. 19,706 004.28
Caisses :		
Espèces en caisse, à Paris et à Dakar, au 31 décembre 1899		89,278,32
Portefeuille, titres :		
Rente française 3 o/o . .	397,342,30	
Obligations de chemins de fer :		
Nord, P.-L.-M., Ouest, Est, Bône-Guelma . . .	948,105 »	
Obligations foncières 1883 .	311,387,50	
Obligations ville de Paris 1892	853,567,87	
Fonds en report . . .	709,878 »	
		3,286,190,67
Approvisionnements :		
Matières en magasin au 31 décembre 1899 .		736,317,90
Comptes courants (espèces en dépôt) :		
Crédit Lyonnais . . .	371,887,82	
Comptoir national d'escompte	482,274,25	
Banque de France . . .	37,679,07	
		891,841,14
État :		
Résultats de l'exploitation et garantie kilométrique :		
Exercices 1883 à 1898 . .	21,190,538 »	
Exercice 1899	903,518,99	
		22,094.056,99
Intérêts sur avances de garantie de l'État .		7,022.090,03
Compte de liquidation :		
Ci.		7,219,19
Débiteurs divers :		
Ci.		1,638,524,14
Total de l'actif . .		Fr. 55,471,522,66

PASSIF.

Capital :		
1 ,010 actions de capital.		
122 — jouissance.		
10,162 actions		fr. 5,081,000 »
Amortissement du capital		
Provision pour amortissement du capital .		7,419,85
Complément du capital de premier établissement :		
Avances de l'État au 31 décembre 1899. .		14,320,698,77
Emploi des réserves, conformément à la sentence arbitrale		309,637,44
Avances de l'État pour la garantie :		
Avances au 31 decembre 1899 :		
Sur exercices 1883 à 1898 . .	21,138,462,67	
Exercice 1899	150,000 »	
		21,288,462,67
Intérêts de 4 o/o sur avances de garantie .		7,022,090,03
Garantie de l'État :		
Ci.		313,882,51
Intérêts et dividende :		
Solde des exercices antérieurs . . .		22,775,64
Majoration de 15 o/o pour dépenses accessoires :		
Solde au 31 décembre 1899		21,915,95
Créditeurs divers :		
Ci.		517,188,32
Travaux en cours ou prévus conformément à la sentence arbitrale :		
I. Ballastage	275,000 »	
II. Construction de bâtiments	1,883,125 »	
III. Alimentation et télégraphie	247,250 »	
IV. Voie du port de Dakar. .	137,000 »	
V. Construction de dépôts et remises à voitures . . .	150,000 »	
VI. Augmentation du matériel roulant	537,000 »	
		3,229,375 »
Attribution à la Compagnie ; (Art. 4 de la sentence arbitrale).		
Part des economies réalisées sur le montant des dépenses résultant de la formule forfaitaire à reporter, ci.		325,173,21
Réserve générale :		
Ci.		3,011,903,27
Total du passif . .		Fr. 55,471,522,66

Digitized by Google

Sté Coloniale française de la côte de Guinée.

Siège social : Paris, rue des Bons Enfants, 26. ☎ 246-79. — *Administrateurs* : MM. Dreyfus, Vorlot, Block, Jeanson, Paraf. — *Objet* : Exploitation d'une maison de commerce notamment sur la côte de Guinée. — *Capital* : Un million six cent mille fr. en 3,200 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/ à la réserve légale. Sur le surplus 15 °/₀ aux administrateurs, 85 °/₀ aux actions.

Sté Commerciale française du Haut Niger.

Siège social : 17, rue Faidherbe, Lille. — *Administrateurs* : *Président* : M. Eykman ; *Membres* : MM. Vieuille, Dubois, Rolez, P. Dubar. — *Commissaire* : M. J. Bernard-Perus. — *Objet* : La récolte ou l'achat et l'exploitation du caoutchouc et des autres produits du Soudan français, et tous les actes de commerce ou d'industrie se rattachant à cette exploitation. — *Capital* : Deux cent mille francs divisé en 400 actions de 500 fr.; parts de fondateurs, 160. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ réserve légale; 5 °/₀ au capital versé; 5 °/₀ pour former un fonds d'amortissement; le surplus : part attribuée aux agents employés en Afrique; le reste : 10 °/₀ au conseil d'administration, 40 °/₀ aux parts de fondateurs; 50 °/₀ aux actions.

Sté des Comptoirs et Placers du Haut Niger.

Siège social : Paris. — *Objet* : L'exploitation et la création dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale, notamment dans la Guinée française et les cercles du Soudan qui lui sont rattachés, ainsi que dans tous pays limitrophes ou voisins, de comptoirs et agences pour la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et produits, plus spécialement pour la traite du caoutchouc et le commerce des bœufs, les opérations de banque, les transports maritimes, fluviaux et par terre; toutes participations dans les entreprises ou sociétés ayant le même objet; l'achat et l'exploitation de concessions; l'organisation éventuelle de toutes missions ayant pour objet la recherche et l'étude des richesses minières; elle pourra demander, obtenir, exploiter ou rétrocéder toutes concessions territoriales, agricoles, minières, etc. — *Capital* 250,000 francs, représenté par 2,500 actions de 100 francs. Il est créé en outre, 1,500 parts bénéficiaires

Digitized by Google

de fondateur. — *Répartition* : 5 °/₀ pour la réserve légale ; une somme pour payer aux actionnaires 6 °/₀ du montant des actions. Sur le surplus, il sera prélevé 15 °/₀ à répartir entre le personucl en Afrique, 10 °/₀ à répartir entre les administrateurs et commissaires, et 15 °/₀ pour servir à la constitution d'un fonds de prévision. Le restant des bénéfices est réparti par parts égales, sur les actions et les parts bénéficiaires.

Cie des Comptoirs réunis d'importation, d'exportation et d'entreprises coloniales.

Anciennement comptoir africain de la Falémé, Société en commandite par actions sous la raison sociale ABBONA, GIRARD & Cie.

Siège social : Paris, rue Richer 20, 22. ☎ 149-00. — *Administrateurs* : MM. le comte de Montmort; Arthur Savaété; Cammaerts, Victor Roux, Ami Stirling, Charles Scelle, Ch. Le Picard (Eure), Napoléon Alker, Henri Noguès, Denis Thomas. — *Objet* : Exploitation en Afrique, dans la partie du Soudan arrosée par la Falémé, du Comptoir commercial fondé en 1895 par la Société Abbona et Cie, approvisionné d'articles ou produits d'Europe destinés à être vendus ou échangés contre les produits du sol ou de l'industrie d'Afrique; l'exploitation de toutes concessions des terrains obtenus et à obtenir dans ce but. — *Capital* : Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15,000 actions de 100 fr. chacune. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. pour constituer la réserve légale; somme égale à 5 p. c. du montant libéré des actions à titre de premier dividende; le solde est attribué, savoir : 10 p. c. au conseil d'Administration qui en fera, comme il en jugera convenable, la répartition entre ses membres; 5 p. c. au directeur commercial; 25 p. c. aux parts de fondateurs, le reste aux actions.

Sté d'Études et d'explorations au Soudan.

Siège social : Paris, rue de Hanovre, 4. *Constitution* : 8 mars 1899. — *Administrateurs* : MM. Théodore Berger: Paul Daléas, M. Eugène Lagache. — *Commissaire* : M. A. Lafargue. — *Objet* : l'Étude de toutes les affaires concernant l'Afrique Occidentale et spécialement le Soudan Français; recherches de tous minérais, l'obtention de toutes

Digitized by Google

concessions, leur exploitation, la rétrocession desdites concessions; l'achat de terrains, l'édification de constructions industrielles ou de maisons d'habitation, leur exploitation ou leur vente. L'exploitation de domaines agricoles acquis ou obtenus par concession. La vente et l'achat de tous produits et denrées. Les opérations d'importations ou d'exportation de toutes marchandises ou denrées. La création de toutes Sociétés ayant pour but les opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières. — *Capital* ; Le capital social est fixé à 4,000 actions de 100 francs chacune qui ont toutes été souscrites et libérées du quart. — *Répartition* : 1° 5 0/0 pour la réserve légale; 2° 10 0/0 pour le Conseil d'administration. Le surplus; 50 0/0 aux actions; 50 0/0 à la part bénéficiaires. — *Apports* : En représentation de leurs apports, il est attribué à M. Eugène Lagache et à M. Albert Lafargue une part bénéficiaire qui pourra être divisée en 4,000 fractions.

Cie Française de l'Afrique Occidentale.

Siège social : Marseille, rue Breteuil, 46. ☎ 629. — *Succursales :* Paris, rue de la Chaussée d'Antin, 38; Manchester, 10, Portlandstreet; Liverpool, 6, Castlestreet. — *Adresse télégraphique :* Senafrica. Code : A B C et code particulier. — *Administrateurs : Président :* M. Michel Etienne Rodocanachi, 10, Allées des Capucines, Marseille, *Vice-président :* M. Augustin Feraud; 13, rue Nicolas, Marseille, *Adr-Directeur :* M. F. Bohn, 421, rue Paradis, Marseille, *Adr-délégué :* M. Julien le Cesne, 38, Chaussée d'Antin, à Paris; MM. A. Rodrigues, 39, rue Montgrand, Marseille, Ch. Thérye, 32, rue Grignan, Marseille, Periclès Zarifi, 10, rue du Coq, Marseille, I. Amigues, 163, Avenue du Prado, Marseille, E. Montamat, 32, rue Estelle, Marseille. — *Commissaires des comptes :* Louis Aubert, 19, rue du Loisir, Marseille. — *Objet :* Exploitation et développement d'établissements commerciaux et industriels sur les côtes d'Afrique. — *Principaux Comptoirs à la Côte occidentale d'Afrique :* Saint-Louis, Dakar, Rufisque, Foundioungue, Casamance, Bissao, (Guinée portugaise), Gambie, Rio-Nunez, Dubreka, Benty, Conakry, Sierra-Leone, Sherbro, Grand-Bassam, Lahou, Assinie. — *Capital :* 6.000,000 de francs, divisé en 2,000 actions de 500 francs entièrement libérées. Les titres sont au porteur et sont côtés à la Bourse de Marseille. — *Répartition :*

Digitized by Google

5 p. c. à la réserve jusqu'au 1/10e du capital social; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 15 p. c. au conseil d'administration; 5 p. c. au personnel; 80 p. c. aux actionnaires. — *Dividendes :* 1897 : fr. 40; 1898 : fr 45; 1899 : fr. 50. — *Bilan :* 31 décembre. — *Assemblée :* en mai.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Matériel naval à vapeur	375,000 »
Immeubles et terrains d'Afrique	1,405,100 »
Caisse	6,365,80
Portefeuille (Effets à recevoir)	493,725,10
— (Titres)	193,400 »
Banquiers	691,391,20
Comptes courants débiteurs	30,973,11
Comptoirs d'Afrique	8,755,908,40
Comptoir de Manchester-Liverpool	103,181,05
	Fr. 12,115,104,66

PASSIF.

Capital social		6,000,000 »
Réserve legale (exercice 1899 non compris)		343,124,8
Fonds de prévoyance disponible (exercice 1899 non compris)		1,000,000 »
Fonds d'assurances		650,000 »
Fonds d'amortissement du matériel naval à vapeur		350,000 »
Fonds d'amortissement des immeubles d'Afrique		1,054,534,50
Fonds du personnel	142,350,50	
Moins employé en achats de titres	70,678,20	
		71,672,30
Effets à payer		132,145,5
Factures à payer		146,316,70
Comptes courants créditeurs		391,801,15
Coupons à payer		6,255,10
Foulah. — Armement		15,832,6
Comptes a régler		617,312,36
Profits et pertes :		
Exercice 1899	1,223,712,45	
Solde exercice 1898	82,398,92	
		1,306,111,38
		Fr. 12,115,104,66

Cie Française des charbonnages de Dakar.

Siège social : 30, rue des Bourdonnais, Paris. — *Administrateurs :* MM. Francis-Formby Back, Jean Baptiste Jacquot, Frédérick-William Manson, Thomas-Christophe Jordeson. — *Objet :* L'établissement et l'exploitation à Dakar d'un ou de plusieurs appontements ou pontons destinés à un depôt flottant de charbon et d'eau douce pour le ravitaillement des navires à Dakar. L'achat et la manutention

Digitized by Google

des charbons et eau douce, destinés à l'approvisionnement de ce dépôt. La vente à Dakar et ailleurs, aux navires, chemin de fer et autres acheteurs, de tous charbons et eau douce. Et en général toutes opérations commerciales ou autres pouvant s'y rattacher. — *Capital* : cinq cent mille francs, divisé en 5,000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 pour constituer la réserve légale; la somme dont, sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire aurait autorisé le prélèvement pour la constitution d'un fonds de prévoyance. Le solde est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement aux actions par eux possédées.

Cie Française du Haut Niger.

Siège social : Paris, rue de la Grange Batelière, 13. — ☎ 287-99. — *Administrateurs* : MM. Brack, E. Alcan, A. Diehl. — *Objet* : Toutes opérations civiles ou commerciales, industrielles, minières, tous travaux et entreprises dans tous pays et spécialement l'Afrique occidentale. — *Capital* : 400,000 fr. en 800 actions de 500 fr. Parts de fondateur : 800. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende aux actions; l'excédent : 10 p c. aux administrateurs; une somme pour un fonds de prévoyance; le solde : 50 p. c. aux actions; 50 p. c. aux parts de fondateur.

(Cie Française de Kong (Soudan français).

Siège social : 16, rue de Chateaudun, Paris. ☎ 107-09. — *Adresse télégraphique* : Kong. — *Administrateurs* : MM. Aug. Pellerin, Julien Halphen, L. Lévy, M. Terquem, G. Simonnet, Callot, Ribière. — *Commissaire des comptes* : M. Paul Béraud. — *Objet* : Exploitation commerciale, industrielle et agricole à la Côte d'Ivoire. — *Capital* : Deux millions cinquante mille francs divisés en 4,100 actions de 500 francs entièrement versés. Les titres sont au porteur; 1,000 parts de fondateurs. — *Répartition des bénéficiaires* : 5 °/₀ à la réserve ; jusqu'au 10me du capital social, 8 °/₀ au capital versé, soit 5 °/₀ pour intérêts et 3 p. c. à titre de 1er dividende; le surplus : 15 °/₀ au conseil d'administration, 5 °/₀ aux employés ; du reste 1/2 aux actionnaires, 1/2 aux parts de fondateur. — *Dividendes* des trois dernières années : 30 francs. — *Assemblée générale* : juin.

Digitized by Google

Sté Industrielle et Commerciale du Soudan français.

Siège social : 8*bis*, cité Trévise, Paris. ☎ 108-70. — *Administrateurs* : MM. Noël Pardon, Henri de Witte, de la Faille, Van den Bosch, le vicomte de Beughem, Teste, Bing, Rigard, le vicomte de Chauny. — *Commissaires des comptes* : MM. Lagros de Longeron, Froment Curtil. — *Objet* : L'objet de la Société est de tirer parti, soit industriellement soit commercialement, des richesses naturelles du Soudan français; de créer et d'exploiter toutes routes, voies ferrées ou services fluviaux, de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou de travaux publics en rapport avec son objet. — *Capital* : Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 1,400 actions de 1,000 fr. dont 1,060 actions ordinaires et 340 actions privilégiées. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; la somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées l'intérêt à 5 °/₀ du capital versé. Le surplus : 1° 15 °/₀ à la constitution d'un fonds de prévoyance; 2° 5 °/₀ au conseil d'administration et 15 °/₀ pour être répartis entre le personnel de la Société. Le surplus aux actions privilégiées actions ordinaires sans distinction.

Sté des Magasins Généraux du Bénin.

Siège social : 46, boulevard Magenta, Paris. — ☎ 219-72. — *Président du conseil d'administration* : M. Zoubet. — *Directeur* : M. Rigaud. — *Objet* : Exploitation de comptoirs commerciaux au Bénin. — *Capital social* : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 francs.

Sté minière et commerciale de Satadougou.

Siège social : Paris, 20, rue Saint-Georges. — *Objet* : Opérations commerciales et minières en l'Afrique occidentale. — *Capital* : Deux cent et cinquante mille francs, divisés en 2,500 actions de 100 francs.

Ouèmé Dahomey.

Siège social : 17, rue St-Marc, Paris. ☎ 219-11. — *Constitution* : Arrêté du 7 mars 1900. — *Conseil d'administration* : MM. A. Samson,

Digitized by Google

président; Henry administrateur délégué, A. Delattre, Laplène et Duval. — *Comité technique :* MM. Hallet, Pineur, Palazut. — *Commissaire des comptes :* M. Beaucamp. — *Objet :* L'exploitation d'une concession comprenant une superficie d'environ 136,000 hectares, en bordure à l'Est de la colonie anglaise du Lagos, entre le 6°55′ et le 7°20′ de latitude nord et délimité : au sud par le 6°55′ de latitude nord, depuis son intersection avec la frontière anglaise, jusque vers l'ouest, en un point placé sous ce même degré de latitude, par environ 0°14′ de longitude est; puis par une ligne partant du point ainsi déterminé et rejoignant le fleuve Ouèmé à la hauteur du village de Zinion ; à l'ouest par l'Ouèmé entre Zinion et Adégon et de ce point jusqu'à l'intersection du 7°20′ de latitude nord et de 0°20′ de longitude est par une ligne brisée à déterminer sur place dans un delai d'une année et passant par les villages d'Oko et d'Aissé: au nord par le 7°20′ de latitude nord entre les 0°20′ et 0°30′ de longitude est. — *Capital :* 500,000 fr. divisé en 5,000 actions de capital. Il a été créé en outre 6,000 parts de fondateurs. — *Redevances :* de 1 à 5 ans, 1,000 fr.; de 6 à 10 ans, 2,000 fr.; de 11 ans à l'expiration de la concession 2,000 fr. 2° 15 °/₀ du revenu annuel de la société. — *Cautionnement :* 5,000 fr.

Stᵉ des Plantations de Caoutchouc du Rio-Compony.

Siège social : Paris, rue de la Bourse, 2. — *Constitution :* 23 janvier 1900. — *Administrateurs :* MM. Crouan ; Binder et Tiébaut. — *Objet :* La plantation et l'exploitation du Caoutchouc et de différentes plantes tropicales, telles que le caféier, kolatier, etc., etc., etc , sur une concession obtenue dans la Guinée française. La concession est située le long de la rivière Compony en aval de Kandiafara. Elle pourra également faire le trafic du caoutchouc et autres denrées soudaniennes des régions avoisinant la concession et tout autre commerce pouvant intéresser la société dans la région. – *Capital :* Le capital social est fixé à 400,000 francs divisé en 800 actions de 500 francs; sur ces 800 actions, 600 ont été souscrites en numéraire et libérées de moitié Les 200 autres actions entièrement libérées de la Société ont éte attribuées aux fondateurs en rémunération de leurs débours pour les explorations et leurs études. — *Répartition :* Sur le produit net, il est prélevé : 10 p. c. pour le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce fonds de réserve cessera d'être obliga-

Digitized by Google

toire lorsqu'il aura atteint la moitié du capital social; et devra être reconstitué au moyen du prélèvement ci-dessus, s'il venait à tomber au-dessous de cette moitié; la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 p. c. sur le capital dont les actions seront libérées. Le surplus sera réparti de la manière suivante : 10 p, c. pour le conseil d'administration; les pourcentages dans les bénéfices alloués au personnel intéressé suivant les engagements faits par le conseil d'administration. La totalité de ces pourcentages ne pourra dépasser 10 p. c.; le surplus aux actionnaires.

Syndicat du Soudan Français.

Siège social : 26, rue Richer, Paris. *Administrateurs* : MM. Prince, Estien, Charles Expert-Bezançon, Hippolyte Suilliot, Georges Hartmann; Paul Kinsbourg. — *Objet* : Cette Société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et plus spécialement en Afrique et en France. — *Capital* : Le capital social, réduit de cent mille francs à soixante mille francs, a été porté ensuite à cent quatre-vingt mille francs, par l'apport du Syndicat français du Laos, par délibération du 10 juin 1898. — Il a été créé en outre 80 parts de fondateurs, sur lesquelles 40 parts attribuées à M. Tharel (fondateur), en représentation de son apport 40 autres parts remises à M. Eugène Béchet, représentant de la société en Afrique centrale.

Cie des Transports par automobiles au Soudan Français.

Siège social : Paris, rue de Provence, 46. — *Administrateurs* : MM. Charles Laffitte, propriétaire, 13, avenue de l'Opéra, Antonin Périvier, propriétaire. 144, avenue des Champs-Elysées, Eugène Aine, négociant, 1, place Vendôme, Alfred Monprofit, négociant, 15, rue d'Assas, Bernard Sales, propriétaire, 41, rue Notre-Dame-de-Lorette, Charles Lefrère, avocat, 46, rue de Provence, André Mévil, propriétaire, 112, boulevard Malesherbes à Paris. — *Objet* : L'exploitation de tous transports officiels ou privés par automobiles, dans la région du Soudan français, et notamment les transports entre le point terminus du chemin de fer partant de Kayes et les postes sur le Niger,

Digitized by Google

ainsi que l'exploitation de tous services de transports accessoires.— *Capital* : 1 million de francs en 2,000 actions de 500 francs chacune, souscrites et libérées du quart. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets : 1° 5 p. c. pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi : 2° somme suffisante pour assurer le service des intérêts du capital à raison 5 p. c.; 3° une somme qui sera proposée par le conseil d'administration et déterminée par l'assemblée générale pour être portée au crédit d'un compte spécial d'amortissement du matériel de premier établissement. Cette somme ne pourra jamais être supérieure à 20 p. c. des bénéfices nets restant libres après les deux premiers prélèvements ci-dessus, et elle cessera d'être prélevée lorsque le crédit de ce compte spécial d'amortissement aura atteint la moitié du prix d'achat de ce matériel de premier établissement; 4° un fonds de prévoyance dont l'importance est fixée par l'assemblée. Le solde sera ainsi attribué, 10 p. c. au conseil d'administration; 50 p. c. aux actionnaires ; 40 p, c. aux propriétaires de parts de fondateur.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES A MADAGASCAR

Sté Agricole et Commerciale de Madagascar.

Siège social : 21, rue de la Michodière, Paris. — *Administrateurs, Président* : M. Persel. — *Membres* : MM. L. Delacre, M. Laffont, E. la Fuente, M. Sanson. — *Objet* : La Société a pour objet l'exploitation de terrains agricoles et de faire le commerce de tous produits dans l'Ile de Madagascar. — Le *capital social* est deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois d'août.

Sté Agricole et immobilière de Madagascar.

SOCIÉTÉ ANONYME.

Siège social : 23, place Tolozan, Lyon. — *Adresse télégraphique* : Gindre-Lyon. — ☎ 12-23. — *Administrateurs* : MM. Gindre Henri, au château de Laverdines par Nèrondes (Cher), *Président*; baron de La Grange, au château de la Chesnaie par Vatan (Indre); Henrotte Hubert, banquier, 20, rue Chanchat, Paris; Gindre Ludovic, fabricant de soieries, 23, place Tolozan, Lyon. — *Commissaires des comptes* : MM. Hermann (.J), Amblard. — *Objet* : L'objet de la Société est l'obtention, l'acquisition, la location, la mise en valeur par tous les moyens de concessions minières et autres, l'exploitation de tous immeubles de tous privilèges et monopoles dans l'île de Madagascar et les pays tropicaux, l'aliénation par tous moyens des dits immeubles, concessions privilèges et monopoles: toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières, quelconques soit à Madagascar, soit dans tous pays tropicaux. — *Le capital social* est de un million de francs, divisé en 100 actions de 10,000 francs, libérées du quart. — Parts de fondateurs : 30. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. réserve légale; 10 p. c. compte d'amortissement; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 5 p. c. au Conseil d'administration; 75 p. c. aux actionnaires; 20 p. c. aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

Sté Auxiliaire de la colonisation française à Madagascar.

Siège social : 11, rue Saint-Augustin, Paris. — *Président* : M. Jules Plassard. — *Administrateurs* : MM. Edmond Gouin, le baron de Nervo, Fernand Pagès et de Pellerin de Latoche. — *Commissaires des comptes* : MM. Fernand Dubuisson et G. Tonnelier. — *Administrateur-Directeur* : M. Fernand Pagès. — *Objet* de la Société : L'étude, la mise en valeur de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales dans l'île de Madagascar, et généralement toutes entreprises susceptibles de favoriser et développer l'influence, l'industrie et le commerce français à Madagascar. — *Capital social* : Cent vingt mille francs, divisés en 120 actions de 1,000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — 90 *Parts* de fondateurs, à raison de 3 par action, pour les 30 premières souscriptions. — *Répartition* des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale; 10 p. c. au Conseil d'administration; le surplus à repartir aux actions et aux parts de fondateurs, dans les mêmes proportions.

Sté de Betaniména (Madagascar).

Siège social : Saint-Jean de Côte (Dordogne). — *Administrateurs* : MM. E. Laborde, J. Rabeaud, A. Pougnet, de Laurière, J. Sohier. — *Objet* : La mise en valeur de terrains situés à Betaniména; culture de caoutchouc et de vanille, exploitation de gisements de minérais et pierres précieuses. — *Capital* : 200,000 fr. en 200 actions de 1000 fr. dont 100 d'apport entièrement libérées. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale, une somme déterminée par l'assemblée pour une réserve extraordinaire; 5 p. c. d'intérêt aux actions.

Cie de Charbonnage & de Batelage de Madagascar.

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. — *Administrateurs* : MM. Debrun; Lavigne; Cordonnier; Morineau; Verspieren et le Dr Suberbie. — *Commissaire des comptes* : M. Guérard. — *Administrateur-délégué* : M. Gueugnier. — *Objet* : L'exploitation, à Madagascar, de toutes opérations commerciales, industrielles et de transports maritimes, et en particulier de l'établissement d'un service de batelage et d'un dépôt de charbons à Majunga. — *Capital social* : Cinq cent mille francs, divisés en 1,000 actions de 500 fr., entièrement

Digitized by Google

versées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 1,000 *Répartition des bénéfices* : 5 p c. à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 p. c. au capital versé; le surplus; 25 p. c. aux parts de de fondateurs; 10 p. c. au Conseil d'administration; 60 p. c. aux actionnaires; 5 p. c. à la disposition du Conseil pour constituer un fonds pour le personnel.

Sté Coloniale Bordelaise de Madagascar.

Siège social : 7, rue Michel, Bordeaux. — *Administrateurs* : MM. Lagarde Georges, Cassaet Eric, Buisson A., Sengés F., Got, Touton A., Touzin A. — *Objet* : L'objet de la Société est la mise en valeur d'une vaste propriété de 10,500 hectares, sise aux environs de Majunga; l'étude de toutes les questions commerciales et industrielles qui pourraient favoriser les affaires entre la place de Bordeaux et la colonie de Madagascar. — *Capital* : Le capital social est de trois cent quinze mille francs, divisé en 1,050 actions de 300 francs. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 10 p. c. à la réserve extraordinaire; 85 p. c. aux actions

---

Cie Coloniale française d'élevage et d'alimentation à Madagascar.

Siège social : 92, rue Richelieu, Paris. ☎ 270-17. — *Administrateurs* : MM. L. Orosdi, P. Lavigne, J.-J. Carnaud, A. Helbronner, H. Prot, R. Baudouy, E. Laillet. — *Commissaire des comptes* : M. Juge. — *Administrateur-Délégué* : M. P. Lavigne. — *Objet* : L'exploitation à Diègo-Suarez (Madagascar), d'une grande usine pour la conservation de la viande de boucherie, l'achat, la vente, l'élevage, l'importation et l'exportation des bestiaux. — *Capital social* : Deux millions de francs, divisés en 20,000 actions de 100 fr., capital entièrement versé. — *Les titres* sont au porteur. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve, jusqu'au 1/3 du capital social; 6 p. c. au capital versé; le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration; le solde : 50 p. c. à M. Gueugnier, comme fondateur.

Digitized by Google

Cie Coloniale de Madagascar.

Siège social 2, place de l'Opéra, Paris. — *Administrateurs* : MM. Th. Mante, V. Thiébaut, baron Chaudrac de Trazannes, de Richemont; L. Delhorbe, E. Laffon, Daléas. J.-Ch. Roux. — *Objet* de la Société : Toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la mise en œuvre des ressources naturelles du pays et de la colonisation. La Société a passé avec le ministère des colonies, une convention, pour l'exploitation, à Tamatave d'un entrepôt réel de douane et de magasins généraux à l'usage du commerce. — *Capital social* : Un million de francs, divisés en 10,000 actions de 100 fr. libérées des 3/4. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; 5 °/o pour une réserve extraordinaire; le solde : 10 p. c. au conseil d'administration; 90 p. c. aux actionnaires.

Cie Coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la côte Ouest de Madagascar.

Siège social : 18, rue des Pyramides, Paris. — *Téléphone* : 238-59.— *Adresses télégraphiques* : Boaniam-Madagascar; Biebersu-Paris. — Sièges d'exploitation à Madagascar : Majunga, Amboanio, Suberbieville. — *Conseil Administrateurs* : Cordonnier Louis, Président; Directeur : Diamanti Octave. — *Commissaire* : Coster Joseph. — *Objet* : Exploitation de gisements aurifères à Madagascar. — *Capital social* : Six million, quatre cent mille fr., divisés en 64,000 actions de 100 fr. libérées nominatives et au porteur. La création d'obligations pour 2 millions francs est autorisée. — *Répartition* : Les bénéfices nets répartis comme suit : 1° 5 p. c. pour former une réserve du cinquième du capital social; 2° 5 p. c. d'intérêt au capital des actions; 3° 8 p. c. aux administrateurs. Le reliquat est distribué : 30 p. c. aux parts de fondateurs; 70 p. c. aux actionnaires. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* en juin.

Cie Commerciale de Madagascar.

Siège social : 19, rue de Choiseul, Paris. — *Administrateurs* : MM. Henri Dubief, Ach. Lignon, H. Pensa, L. Servajern, G. Tourneil. — *Administrateur-délégué* : M. A. Dubief. — *Commissaires des comptes* : MM. Févela, Daléry. — *Directeur* : Dubief. — *Objet* : La

Digitized by Google

création de comptoirs français dans les principaux centres de consommation du globe et principalement au Transvaal et à Madagascar, l'exploitation de toutes concessions de quelque nature qu'elles soient. *Capital social* : Cinq cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés actuellement. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 75 p. c. aux actionnaires; 25 p. c. au Conseil d'administration.

Sté française de Commerce et de Navigation à Madagascar.

Siège social : Paris, 11, rue Saint-Augustin. — *Objet* : Achats de tous articles pour ses comptoirs. Rayons d'achats pour la Réunion. Importation de produits coloniaux. — *Directeur* : M. Roux. — *Capital* : 1,500,000 francs.

Sté d'Études et d'Explorations forestières et Commerciales à Madagascar.

Siège social : 8, rue Paul-Lelong, Paris — *Administrateurs* : MM. Jauvel, Jacquet, Bonnet. — *Commissaire* : M. Chaussard. — *Objet* : Les études et travaux de recherches de tous terrains et forêts, la demande et l'obtention de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication etc., dans l'île de Madagascar; 2° la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation dans l'île de Madagascar de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication et autres éléments s'y ratachant, ainsi que toutes industries annexes ou leur cession à des Sociétés d'exploitation; 3° la formation de Sociétés dont l'objet sera la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation de ces concessions, forêts, terrains, voies de communication et éléments divers, toutes industries ayant avec ces opérations un rapport direct ou indirect, ainsi que toutes participations dans d'autres Sociétés; 4° et en général toutes opérations de commerce dans l'île de Madagascar. — *Capital* : Le capital social est de cent mille francs divisé en 1,000 actions de 100 francs, dont 500 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 500 libérées, de 50 francs. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. d'intérêt au capital versé; 10 p. c. au Conseil d'administration; le surplus : 50 p. c, aux actions; 50 p. c aux parts benéficiaires.

Digitized by Google

Sté des Comptoirs Nord-Est de Madagascar.

Siège social : 6, rue de Flandre à Nantes. — ☎ 125. — *Adresse télégraphique* : à Nantes, Dramoce; à Diego Suarez, Grolleau; Code A. B. C.— *Administrateurs* : MM. Saunier, B. R. Fleury, P. Grolleau. — *Directeur* à Madagascar : M. Grolleau. — *Commissaire* : M. Menoreau. — *Objet* : Importation et exportation de tous produits, denrées et marchandises ainsi que le cabotage sur les côtes de Madagascar.— *Capital* : 505,000 fr. en 1010 actions de 500 fr.

Cie Forestière et minière à Madagascar.

Siège social : 3, rue Bourdaloue, Paris. — *Administrateurs* : MM. Delhorbe, Hégo, Eugène Issaverdens, Michelin, de Préville. — *Commissaire des comptes* : M. Bougenaux. — *Objet* : L'objet de la société est la recherche, l'étude, l'obtention, la mise en valeur et l'exploitation de concessions forestières, minières ou autres dans l'île de Madagascar, la participation dans toutes sociétés similaires ou la fusion avec ses sociétés; la création de toutes sociétés d'exploitation, l'apport ou la cession de tout ou partir des concessions, soit à toute société constituée ou à constituer soit à tout particulier, et toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet principal ci-dessus déterminé. — *Capital* ; Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2,000 actions de 100 francs, 2,000 parts bénéficiaires. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. réserve légale; 5 p. c. au capital versé ; 5 p. c. au conseil d'administration; le surplus moitié aux actions et moitié aux parts bénéficiaires.

Sté anme Forestière de Vinany Bé. (Madagascar.)

Siège social : Excideuil (Dordogne). — *Administrateurs* : MM. E. Laborde, G. Rabaud, A. Pouquet. — *Objet* : Exploitation de la forêt de Vinany Be. — *Capital* : 80,000 fr. en 80 actions de 1,000 fr., dont 40 d'apport entièrement libérées, et 40 libérées de 500 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions. Sur le surplus : 1/8 au directeur, 25 p. c. aux parts bénéficiaires, le solde aux actions.

Digitized by Google

Cie Française de cabotage à vapeur de Madagascar.

Siège social : 24, rue d'Enghien, Paris. — *Objet* : Le commerce et le cabotage sur les côtes de Madagascar. — *Capital* : 400,000 francs.

Cie Française d'Entreprises industrielles et commerciales à Madagascar.

Siège social : rue du Printemps, 2, Paris. — *Administrateurs* : MM. Karl Hanotaux, Jules Kopp, Zénoble Lubbé. — *Commissaire* : M. F. Albert Charles. — *Objet* : L'importation et l'exportation dans tous pays et principalement à Madagascar et toutes entreprises commerciales dans cette île et autres pays, ainsi que l'obtention de toutes concessions. — *Capital* : cent mille francs, divisé en 1,000 actions de 100 fr. chacune. Il existe 1,000 parts de fondateur. — *Répartition des bénéfices* — 5 p. c. à la réserve légale jusqu'» 1/20 du capital social : 10 p. c. au conseil d'administration, 5 p. c. à l'administrateur-délégué ou directeur; solde, moitié aux actionnaires et moitié aux parts de fondateurs.

Sté Française d'Etudes et Entreprises à Madagascar.

Siège social : 51, rue de Ponthieu, Paris. — ☎ 521-24. — *Adresse télégraphique* : Jeautaud Paris. — *Administrateurs* : MM. C. Jeautaud, de Rechniewski, E. Mignot. — *Commissaires* : MM. R. Michel, Brocq. — *Objet* : La prospection, l'étude et les recherches de tous gisements miniers, aurifères et autres; toutes opérations mobilières et immobilières, d'industries, de banque et de travaux. L'exploitation du domaine d'Antsiamala, de dix mille hectares, sur les rives du Sambivano.— *Capital*: 300,000 francs divisés en 3000 actions de 100 fr. chacune, libérées de 50 fr.— *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve jusqu'à 10 p. c. du capital social et 4 p. c. comme intérêt aux actionnaires; le surplus sera partagé comme suit : 8 p. c. au conseil d'administration; 50 p. c. aux actionnaires; 25 p. c. aux parts de fondateur (Série A), et 17 p. c aux parts de fondateurs bénéficiaires (Série B).

Digitized by Google

Sté Française Immobilière de Madagascar.

Siège soeial : 11, rue Saint-Augustin, Paris. — *Administrateurs* : M. Plassard, *Président* : MM. le baron de Nervo, F. Habert, Gouin, de Pellerin, de Latouche et Pagès. — *Objet* : L'achat, la mise en valeur et la réalisation de terrains et d'immeubles dans la colonie de Madagascar. — *Capital* : 125,000 frs.; 250 actions de 500 fr., dont 10 entièrement libérées ot 240 libérées du quart. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; 10 p. c. au Conseil d'administration.

Cie Française de Madagascar.

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. -- *Admtnistrateurs* : Président : E. Olivier. — *Membres* : MM. Gueugnier, Delacre, le comte de Malartie, Lapierre. — *Directeur* : M. Gueugnier. — *Objet* : Affaires d'importation et d'exportation à Madagascar, et toutes opérations commerciales, financières immobilières à Madagascar. — *Capital social* : est de deux cent mille francs, entièrement versés. Les titres sont au porteur ou nominatifs. Parts de fondateurs : 200. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. d'intérêt au capital versé; 20 p. c. aux parts de fondateurs; 10 p. c. administrateurs; 56 p. c. aux actions.

Sté Française de recherches et d'Exploitations de gisements miniers à Madagascar.

Siège social : 9, rue de Clichy, Paris. — ☎ 266-95. — *Adresse télégraphique* : Soframadag. — *Administrateurs* : MM. Duglé; Bougenaux; Serieys; H. Gautier. — *Commissaires des comptes* : MM. P. Jaquet A. Gaudel. — *Objet* : L'objet de la Société est la recherche et l'exploitation de l'or et de tous autres métaux à Madagascar. — *Capital* : 290,000 fr. divisé en 2,900 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital versé; 5 p. c. conseil d'administration; surplus : moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

Sté Française des Mines de l'Imerina.

Siège social : 19, rue de Choiseul, Paris. — *Administrateurs* : MM. Dubief A., Dubief H., Tourreil, Besson, Févelat. — *Objet* : Exploitations minières à Madagascar. — *Capital* : 325,000 fr.

Sté Franco-Antankare.

Siège social : 8, rue Saint-Blaise, Angers. — *Administrateurs* ; MM. Froger, Lacarrière, Grignon, Auduy, Girard, Dolbois, Lafarge, Dauge, Mesnard, H. Febvre, comte Léonce de Terves. — *Commissaires* : MM. Bougère, H. Cordier. — *Directeur* : M. F.-A. Andoy. — *Objet* : L'acquisition des terrains dans le pays des Antankars, leur exploitation et la mise en valeur par tous les moyens et toutes les opérations industrielles, commerciales et financières qui s'y rattachent directement ou indirectement, dans l'île, en France et à l'étranger. — *Capital* : 400,000 francs : 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 600, dont 4,000 remises M. Froger et 200 divisées en 800 coupures attribuées aux 800 premières actions.

Cie Franco-Malgache.

Siège social : Paris. — *Administrateurs* : MM. d'Adhemar, Brunel de Montpellier, H. Chavoix, Ehrmann, C. d'Heygere, Richemond, Alf. Roose. — *Commissaire* : P. Fuchs. — *Constitution* : 30 septembre 1899. — *Objet* : L'exploitation du sol et du sous-sol des terrains et domaines que comportent les concessions dont il lui est fait apport, ainsi que tous autres domaines dont elle obtiendrait la concession ou la propriété dans l'île de Madagascar. Cet objet comprend toutes les branches d'exploitation des domaines, tant au point de vue agricole, forestier ou minier qu'au point de vue industriel et commercial. L'exportation des produits de l'île; ainsi que toutes entreprises d'armement, d'affrêtement et de ravitaillement; établir ou exploiter, prendre ou donner en location toutes usines et toutes installations industrielles; obtenir, acquérir et exploiter ou faire exploiter toutes concessions de services publics ou privés pour le transport terrestre, maritime ou fluvial des personnes et des marchandises. La société s'occupe spécialement de la mise en valeur des concessions suivantes apportées par M. Locamus. 1) Cent mille hectares dans la presqu'île de Bavatobé, parmi les terrains limités : 1) au Sud par la rivière

Digitized by Google

Bevondra; 2) au S.-E. et à l'Est par la rivière Jongon, et au N.-E. par la baie Passandara; 3) au Nord par la baie de Bavoutoubé et le Canal de Mozambique. — 2) Deux hectares de terrain domanial dans l'île de Nossi-Combra, pour l'installation d'un sanatorium. — 3) Le complément des deux cent mille hectares, par 4 lots de 25 mille hectares de terrains domaniaux, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. — *Capital* : 4,000,000 francs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions. Une somme à une réserve spéciale, 10 p. c. au plus; sur le surplus : 10 p. c. aux administrateurs; 5 p.c. au personnel; sur le surplus : 50 p. c. aux actionnaires; 50 p. c. aux parts de fondateurs.

Cie Générale du sud de Madagascar.

Siège social : Paris, rue des Martyrs, 66. ☎ 279-71. — *Directeur* : M. Janne J.-L.

Sté Générale de transports à Madagascar.

Siège social : Paris 50, rue de la Chaussée d'Antin. — *Administrateurs* : MM. Delhorbe, Chalupt, Delessert, Herbault.— *Commissaire* : M. Olyois. — *Objet* : Transports de toute espèce à Madagascar où à destination de Madagascar, et toutes opérations qui s'y rattachent directement ou indirectement.— *Capital*: 800,000 fr. en 8,000 actions de 100 fr., 8,000 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. dividende au capital versé; sur le solde : 5 p. c. aux administrateurs; l'excédent : 75 p. c. aux actions; 25 p. c. aux parts bénéficiaires.

Sté des Gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar.

Siège social : 39, rue Thomassin, Lyon. — ☎ 1084. — *Adresse télégraphique* : Anasaha, Lyon. Code télégraphique : A. B. C. — *Administrateurs* : M. Bouvier, *Président*; MM.Léon Boussand, *Administrateur-Délégué*; Lucien Boussand, Duclaux, Jules, Monteil, Fisch et de Magneval.— *Commissaire* : M.Canavy.— *Directeur* : M.Sescau. *Objet* : L'exploitation des concessions aurifères d'Anasaha et de Voromahery près de Tsinjoarivo (Madagascar). — *Capital* : Le capital social est de deux cent mille francs en 8,000 actions de 25 francs. — *Bilan* : 30 juin.

Digitized by Google

Cie de Kitsamby et d'Ankavandra (Madagascar).

Siège social : 9, rue de Clichy, Paris. — ☞ 266-95. — *Administrateurs* : MM. Dubuy, Duglé, E. Bougenaux. — *Commissaires* : P. Jaquet; Serieys. — *Objet* : Exploitation du gisement minier de Kitsamby et autres gisements. — *Capital* : 110,000 francs en actions de 100 fr,

---

Cie Lyonnaise de Madagascar. Ancienne société en commandite Ch. Pagnoud et Cie, fondée en 1892.

Siège social : 26, de l'Arbre-Sec, Lyon. — *Adresse télégraphique* : Pagnoud-Lyon. — ☞ 13-00, code télégraphique : A. Z. — *Administrateurs* : MM. Ed. Prénat, *Président*, 5, quai d'Occident, à Lyon ; L, Wolff, rue Hôtel de Ville, à Lyon; L. Souchon, 5, place de la Charité, à Lyon; M. Gautier, 29, rue de Trion, à Lyon; *Administrateurs-délégués*, Ch. Pagnoud, 30, montée des Carmelites, à Lyon et Ch. Hallot, à Tananarive.— *Commissaires des comptes* : MM. J. de Boissieu, avenue de Noailles, à Lyon; L. Imbert, 21, rue Desirée. — *Objet* : Exploitation de comptoirs commerciaux à Madagascar. Comptoirs à Tamatave, Antsirabe, Ambositra, Vatomandry, Mananzary. Création à Tananarive du Grand Bazar Parisien, maison de vente en détail de tous produits français. — *Capital* : Deux millions de francs, divisé en 2000 actions de 1000 francs chacune, dont 200 entièrement libérées de moitié (actions nouvelles) : 216 parts bénéficiaires attribuées aux premiers souscripteurs de la Société en commandite, soit 58 à MM. Pagnoud et Hallot et 58 à diviser entre les premiers souscripteurs, à raison de 2 par parts de 5000 fr. soit à rembourser par 20 p. c. jusqu'à 500.000, 15 p. c. jusqu'à 750,000 fr. 10 p. c. jusqu'à 1,000,000 à prélever sur les bénéfices; à ce moment elles seront considérées comme remboursées et partant annulées. — *Assemblée* : novembre. — *Bilan* : 31 décembre. — *Dividendes* des cinq dernières années : 5 p. c. sur le capital versé.

Madagascar : Sté française de Commerce et de Navigation.

Siège social : Paris, rue Saint-Augustin, 11. — ☞ 236-13.

Digitized by Google

Cie Marseillaise de Madagascar, L. Besson et Cie

Siège social : Marseille, 5, rue de la République. ☎ 1182. — *Adresse télégraphique* : Malgache, Marseille. Code télégraphique : A. B. C. — A' Lieber. — *Membres du conseil de surveillance* : MM. Lucien Estrine, Fernand Kiss, Léon Magnan, Joseph Vigne, — *Objet* : Opérations commerciales à Madagascar. — *Capital* : 2,400,000 fr. en 4,800 actions de 500 fr. — *Bilan* : au 30 juin. — *Dividendes* : 1899-1900, 50 fr. pour les actions n° 1 à 120 1;23 fr. 23 pour les actions n° 1201 à 2400, 106 fr. 61 par part de fondateur.

Messageries françaises de Madagascar.

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. — *Administrateurs-Membres* : MM. E. Dusargues de Colombier, P. Gibus, L. Gueugnier, J. Mirio, Vincent. E. Jerameco. — *Objet* : 1° La construction et l'exploitation d'une voie navigable dite « Canal des Pangalanes », à établir le long de la côte est de Madagascar, entre Tamatave et Andevoranto ; 2° toutes autres entreprises de transports par terre et par eau dans l'île de Madagascar ; 3° l'exploitation de tous terrains boisés ou non boisés dans la dite île dont la concession serait apportée ou accordée à la Société ; 4° l'établissement et l'exploitation de tous restaurants, buffets et hôtels dans l'île de Madagascar ; 5° l'établissement et l'exploitation de magasins généraux, docks et warrants à Madagascar; 6° et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus spécifiés. — *Capital* : Le capital social est fixé à trois millions divisés en 30,000 actions de 100 francs chacuue, dont 12,500 entièrement libérées, ont été attribuées à la Compagnie française de Madagascar, en représentation des 10 °/₀ de bénéfices ci-dessous attribuées aux souscripteurs des 12,500 premières actions de numéraire, il a été attribué 12,500 titres de parts fondateurs au porteur, sans valeur nominale. Ces titres ont été répartis entre les souscripteurs des 12.500 actions, dans la proportion du nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, soit à raison d'une part par action. *Obligations* 1,250,000 en obligations de 500 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Aux actionnaires, à titres de premier dividende 6 °/₀; 15 °/₀

Digitized by Google

au conseil d'administration; puis 75 °/₀ à toutes les actions sans distinctions, et 10 °/₀ aux souscripteurs des 12,500 actions représentatives du capitai en numéraire.

Cie Mobilière et immobilière de Madagascar.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COLONIALE.

Siège social : 37, rue Taitbout, Paris. — *Objet* : L'objet de la société est l'achat de terrains, la construction de maisons, l'importation et l'exportation de matières premières à Madagascar. — *Capital* : Le capital social est divisé en deux mille huit cents parts de propriétés sans désignation de valeur.

Sté des Plantations de Mahanoro.

Siège social : Excideuil (Dordogne). — *Capital* : 300,000 fr.

Sté des Plantations de Mananzary.

Siège social : 42, cours du Chapeau Rouge, Bordeau. — *Capital* : 100,000 fr.

Sté Parisienne des Mines à Madagascar.

Siège social : Paris, 10, rue d'Aumale. — *Administrateurs* : MM. E. Theurier, M. Combet, L. Vallée, H. Bonduel. — *Objet* : La prospection, les recherches, l'étude de tous gisements miniers, aurifères ou autres dans l'île de Madagascar, l'exploitation de toute concession de mines et terrains; la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un de ces objets. — *Capital* : Cent et cinquante mille francs en 1,500 actions de 100 fr., dont 1,092 d'apport entièrement libérées, et 408 souscrites en espèces.

Sté Roubaisienne de Madagascar.

Siège social : Roubaix, rue de la Gare, 6. — *Administrateurs* : MM. A. Motte, A. Wattine, L. Moyart, Ch. Bernard, L. Mesureur,

Digitized by Google

A. Turgc-Dubois. — *Objet* : Mise en valeur de concessions de tous genres à Madagascar. — *Capital* : 500,000 francs en 1000 actions de 500 fr. dont 200 actions libérées attribuées à l'apporteur et 800 actions libérées de 125 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; 5 p. c. aux administrateurs. Le solde 50 p c. aux actions; 50 p. c. aux parts de fondateur.

Salines de Diego-Suarez.

Siège social : 47, rue des Mathurins. Paris. — *Conseil d'Administration* : MM. Léopold Degoix; Lucien Durant; Armand Guffroy; Arthur de Faymoreau; d'Arquistade; Henry Lée; Marius Martin; Octave Noël; le comte Elie Petiton; Louis Pichon; Henri Pignot; Gabriel Richou; Louis Girard; Eugène Renevey. — *Commissaires des comptes* : MM. Watteville et Maurice Guffroy. — *Objet* : Exploitation des salines et le commerce des produits de celle-ci, et notamment l'exploitation des salines dont apport leur est fait, et le commerce de sel dans la région de Sud-Est africain, les colonies françaises de Diego-Suarez, de la Réunion, dans les pays protectorats de Madagascar, Indes et autres régions. — *Capital* : Le capital a été réduit à six cent quatre-vingt mille francs et divisé en 1,700 actions de 400 fr. entièrement libérées.

Syndicat Lyonnais d'explorations à Madagascar.

Siége social : Lyon, rue Thomassin. — ☎ 1034. — *Constitution* : 7 février 1897. — *Code télégraphique* : A B C. — *Administrateurs* : MM. Léon Boussand, président; Meurs; Duclaux-Monteil; Bouvier et de Magneval; Louis Meurs, administrateur-délégué à Madagascar. — *Commissaire* : M. Canavy. — *Objet* : Exploitation de compte à demi avec la société des gisements aurifères d'Anasalia des concessions de gisements aurifères d'Anasalia et de Tsinjoarivo. Exploitation du gisement de Békabya dans la province de Majunga. Le syndicat a la priorité pour des gisements aurifères dans la baie d'Antonjil et pour l'exploitation d'un massif forestier de 170,000 hectares dans le nord de l'île. — *Capital* : 110.000 francs. — *Bilan* au 31 décembre.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES DE L'AFRIQUE ORIENTALE

Cie de l'Afrique Orientale (maritime et commerciale)

Siège social : Paris, Boulevard Hausmann, 153. — *Constitution* : 21 mars 1900. — *Administrateurs* : MM. Jules Mesnier, André Lawrence, de l'Enferna, Bertrand, baron de Langsdorff, Abel Suais, Jean-Henri Dessoudeix, ingénieur, demeurant à Paris, rue Tronchet, 81. — *Objet* : assurer par un service maritime les relations entre le port de Djibouti et les ports voisins, tels que Aden, Zeilah, Berbérah, et en général de faire toutes les opérations maritimes et commerciales de la côte d'Afrique. Compléter le service du port de Djibouti en créant tous magasins. entrepôts, dépôts de toutes natures nécessaires aux besoins commerciaux du pays, de transporter sur terre et sur mer tous passagers et toutes marchandises, de faires toutes opérations d'armement ou d'affrétement, et d'une façon générale de poursuivre toutes opérations financières, commerciales et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la préparation et à la réalisation de ces objets. — *Capital* : 500,000 francs, représentés par 1,000 actions de 500 fr. chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Banque coloniale de la Réunion

Siège social : Saint-Denis (Réunion). — *Administrateurs* : MM. Hue; Soinoury; Peyron; C. Gérard; Vergoz. — *Censeurs* : MM. U. Martin; Fulgence; G. Caillé. — *Objet* : Privilège d'émission de billets de banque de la Réunion : opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs. — *Capital* : 4 millions en 8,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 1 1/2 °/₀ à la réserve, 5 °/₀ au capital versé, le surplus : 50 °/₀ aux actions, 40 °/₀ à la réserve, 5 °/₀ au directeur, 5 °/₀ au employés.

Digitized by Google

Sté Bourbonnaise de Crédit

Siège social : Saint-Denis (Réunion). — *Administrateurs* : MM. Blay; Mazeau; Gysin; Paucera; Michel; Armanet. — *Objet* : opératiods de banque. — *Capital* : 500,000 francs.

Comptoir de Djibouti.

Siège social : Paris, 62, rue de Provence. — *Administrateurs* : MM. G. Costa de Beauregard, L. Barthélémy, comte Baudon de Mony, A. Carrière. — *Commissaires* : MM. Siméon, Defrance. — *Objet* : Exploitation commerciale et industrielle de la côte des Somalis et de l'Abyssinie, exploitation de fours à chaux à Gahalmahen, d'une scierie de blocs de madrépores pêchés dans la baie de Tadjourah. Le comptoir a la concession de la pêche des huîtres à perle et à nacre dans le golfe de Tadjourah. — *Capital* : 200,000 francs divisé en 200 actions de 1,000 francs. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/° à la réserve, 6 °/₀ aux actionnaires, 5 °/₀ au conseil, 25 °/₀ du restant au fonds d'amortissement et le solde 75 °/₀ aux actionnaires et 25 °/₀ aux parts bénéficiaires.

Comptoirs d'Éthiopie.

ASSOCIATION EN PARTICIPATION CIVILE.

Siège social : 40, rue de Provence, Paris. — *Président* : M. le baron Textor de Ravisi. — *Administrateurs* : MM. Pegeon, J. Laffitte. — *Directeur-gérant* : M. J. Garnier. — *Objet* : La fondation de comptoirs commerciaux dans tout le territoire d'Éthiopie.

Comptoirs Lyonnais d'Abyssinie.

Siège social : Djibouti. — *Administrateurs* : MM. Damé, Ghaleb, Moyne. — *Objet* : Exploitation à Djibouti et en Abyssinie de comptoirs de commerce; opérations de représentation, de commission tant à l'importation qu'à l'exportation, (quincaillerie, coutellerie, cotonnades, etc. etc).

Digitized by Google

Sté d'Études du Nil.

Siège social : Paris, rue Caumartin, 31.

Sté Française de Distillerie de Laurenço Marquès.

Siège social : 20, rue Tailbout, Paris. — *Administrateurs* : MM. L. Villars, Ch. Stiebel, A. de Lima-Mayer, A. Bensaude, baron d'Inhaca, J. Secar, C. Reincke. — *Objet* : Construction et exploitation d'une distillerie d'alcool à Laurenço-Marquès (Mozambique). — *Capital* : Un million en 2,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 8 p. c. aux actionnaires ; sur l'excèdent ; 15 p. c. aux administrateurs ; une somme pour un fonds de prévoyance ; le solde aux actions.

Cie Franco-Egyptienne agricole et industrielle

Paris, rue Mogador, 4. — ✉ : 224-20, en liquidation. — Liquidateur M. Mauger. — *Objet* : Exploitation de deux domaines et du capital apportés par M. Cluzet. — *Capital* : Six millions de francs en 12,000 actions de 500 fr. — Obligations : 4,200 de 500 fr. chacune.

Sté de la Grande Comore, Humblot et Cie.

Fondation : 1887. — *Objet :* Le domaine de la Société s'étend sur une grande partie de l'île. Son centre principal est situé à Nioumbadjou sur le versant Sud-Ouest de l'île ; le port de la propriété est Salismani où sont les magasins d'approvisionnement, les laboratoires pour la préparation de la vanille et les bâtiments où l'on sèche le girofle et le café ; à Boloni est située une scierie à vapeur, à 1,800 mètres d'altitude la Société possède un poste sanitaire de convalescence où elle a installé une ferme où sont cultivés tous les légumes et fruits d'Europe. La Société a comme ressource principale ses plantations de vanille. Elle a des plantations de cacao, de girofle, de caféiers. La noix de coco, la canelle, l'arachide sont également recoltées et on cherche à acclimater le thé, le quinquina, le caoutchouc.

Digitized by Google

Cie Impériale des chemins de fer Ethiopiens.

Siège social : Paris, 5, rue Scribe. ☎ 250-21. — *Adresse télégraphique* : Ethiopia-Paris. — *Administrateurs* : MM. Chefneux, baron B. de Langsdorff, H. Lacarrière, R. Denisane, A. Ilg, R. Baudouy, Ed, Caro, T. Seyrig, A. Suais; H. Teillard, *Secrétaire général*. — *Commissaires* : MM. Dubost et F. Lacarrière. — *Objet* : La construction et l'exploitation dans l'empire d'Ethiopie et dans la région faisant partie du territoire français, de chemins de fer et spécialement des lignes de Djibouti à Harrar, de Harrar à Entoto, de Entotto au Kaffa et au Nil Blanc, concédées par le gouvernement Ethiopien. Il existe cent parts de fondateur attribuées aux apporteurs MM. Ilg et Chefneux. — *Capital* : Dix-huit millions de francs, représenté par 36,000 actions de 500 fr. dont 28,000 actions souscrites en espèces et 8,000 actions attribuées en rémunération des apports et créées entièrement libérées. — *Répartition* : 5 °/o à la réserve; 5 °/o de dividende aux actions. L'excédent : 10 °/o aux administrateurs; 45 °/o aux actionnaires; 45 °/o aux parts de fondateur. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er semestre.

Sté Industrielle de Djibouti.

Siège social : 45, rue Vivienne, Paris. — *Administrateurs* : MM. Duparchy; Vigouroux; de Smety Senevez. — *Administrateur-délégué* : M. E. Senevoz. — *Commissaires des comptes* : MM. Ed. Aubert; A. Herrissant. — *Objet* : l'adduction, la canalisation et la distribution des eaux; la fabrication et la vente de la glace; l'étude, la création de toutes industries; faire toutes opérations mobilières ou immobilières. — *Capital* : six cent cinquante mille fr., divisé en 1,300 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 2,000 fr. — *Répartiiion* des bénéfices : 5 p. c. réserve légale; 5 p. c. au capital versé; le surplus; 10 p. c. au Conseil d'administration; 15 p. c. aux parts de fondateurs, 75 p. c. aux actionnaires.

Sté minière du Nyassa.

Siège social : Paris, 22, rue Taitbout. — *Administrateurs* : MM. A. Faxio, J. Daumas, G. Breittmayer. — *Commissaire* : M. Calvé. — *Objet* : Toutes études, explorations, entreprises minières, agri-

Digitized by Google

coles, forestières, de caoutchouc, industrielles, commerciales, financières, de banque, de colonisation, de transport et navigation dans la province de Mozambique ou dans toutes autres parties de l'Afrique. — *Capital* : un million deux cent mille fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende aux actions; l'excédent : 10 p. c. aux administrateurs; 90 p. c. aux actions.

Sté des plantations d'Anjouan.

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris. — *Administrateurs* : MM. Le Marquand, Laurent, Bourdillat, de l'Isle de Sales, Fievet et Laseaux. — *Objet* : exploitation de concessions et de cultures dans l'île d'Anjouan (Comorre). — *Capital* : 40,000 fr. en 400 actions de 100 fr.

Pêcheries de nacre et huitres perlières de la baie de Djibouti.

Siège social : Paris, 10, rue Chauchat. — *Administrateurs* : MM. Devès, Engel, Crémieux. — *Objet* : La pêche de la nacre et des huîtres perlières sur la côte française des Somalis; création de comptoir de ventes et achats de tout genre en ces lieux; la création de parcs de culture d'huîtres à nacre ou perlières; obtention de toutes concessions de pêche ou autres à la côte des Somalis ou ailleurs, leur exploitation. — *Capital* : 50,000 fr. en 500 actions de 100 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. d'intérêt aux actions. De l'excédent : 10 p. c. aux administrateurs; le solde : 50 p. c. aux actions, 50 p. c. au fondateur ou ses ayants droit.

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES D'ORIENT

Association Populaire Commerciale du Mekong.

Siège social : Paris, rue Notre Dame des Victoires, 26. — *Administrateurs* : MM. G. Adam, A. Guille, L. Delaffre, G. Jembonnet, L. Buchet, F. Emault, S. Blanc, A. Gourdin et E. Leloup. — *Objet* : Cette société a pour objet de faire par elle même ou pour le compte de tiers des opérations financières, industrielles, commerciales et agricoles en Indo-Chine ou dans les autres colonies françaises. — *Capital* : Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 francs chacune entièrement libérées.

Banque de l'Indo-Chine.

Siège social : 34, rue Laffite, Paris. — *Administrateurs* : MM. Denormandie, président; Ulysse Pila, Allard, Ch. Demachy, Masson, E. Gouin, baron Hély d'Oissel, Henrotte, Homberg, Mercet, de Montplanet. — *Commissaire du Gouvernement* : M. Billecocq. — *Directeur* : M. Stanislas Simon. — *Objet* : privilège exclusif de l'émission de billets de banque en Indo-Chine, dans l'Inde-Française et Nouvelle Calédonie; escomptes, avances sur nantissements, comptes de dépôts et toutes opérations de banque en général. — *Capital* : vingt-quatre millions en 48,000 actions de 500 frs. — *Répartition* : 1/2 p. c. à la réserve, 6 p. c. au capital versé, le surplus : 10 p. c. au fonds de prévoyance, 10 p. c. au conseil d'administration, 80 p. c. aux actions.

Banque russo-chinoise

Siège social : rue Le Peletier, 2, Paris. — *Administrateurs* : MM. Oukhtomsky; P. Bark; Chabrières; Chipoff; Davydoff; Hottinguer;

Digitized by Google

Noetzlin; Prouve; Rothstein; Verstraete. — *Directeurs à Paris* : MM. Radin; Ristelhueber. — *Capital* : 11,250,000 roubles divisé en 60,000 actions de 187 r. 50 chacune. — *Répartition* : Un tantième pour le Conseil d'Administration, les directeurs gérants et vice-directeurs de la Banque et de ses succursales; 10 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ du capital aux actions. L'excédent : 15 °/₀ au conseil d'administration; 5 °/₀ aux personnel; 80 °/₀ comme dividende aux actions ou comme réserve spéciale.

Cie des Chemins de fer garantis des colonies françaises.

Siège social : Paris, 95, rue Taitbout. — *Administrateurs* : MM. Brueyre, de Mas-Latrie, Marsaux, Petit, Rivière. — *Objet* : Construction et exploitation de la ligne de Saïgon à Mytho (Cochinchine), d'une longueur de 71 kilomètres. Le gouvernement colonial de Cochinchine garantit un intérêt de 4,025 fr. par kilomètre. — *Capital* ; 2,378,500 fr., divisé en 4,757 actions de 500 fr., libérées, au porteur, remboursables à 600 fr. — *Obligations* : 8,396 de 500 fr. 3 °/₀. — *Répartition* : 1° Une retenue pour fonds d'amortissement des actions, calculée de telle sorte que toutes les actions soient amorties à 600 fr. avant l'expiration de la concession. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance; 2° 6 °/₀ d'intérêt au capital des actions non amorties, soit 30 fr. par action; 3° 5 °/₀ pour former une réserve de 237,850 fr.; le surplus réparti entre toutes actions, amorties ou non amorties. Depuis le 1er octobre 1888, le gouvernement colonial de Cochinchine s'est chargé de l'exploitation de la ligne, moyennant le paiement d'une indemnité suffisante pour assurer l'intérêt à 6 °/₀ des actions et de leur amortissement, et de l'intérêt à 3 °/₀ des obligations et de leur amortissement — *Assemblée générale* ; 1er semestre.

Sté des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine.

Siège social ; 65, rue de la Victoire, Paris. — *Administrateurs* : MM. Dolfus, E. Engel, S. Marchegay, U. Pila, A. Rickmers, E. Isidor, F. Cremieux, J. Guilhaumat. T. Candiot. — *Objet* : Fabrication, vente de chaux, ciments; tous travaux de béton ét de ciment armés. Construction, achat, location d'usines et carrières. — *Capital* : Un million cinq cent mille francs en 3,000 actions de 500 fr., 3,600 parts de fondateur, dont 600 aux fondateurs et 3,000 aux souscripteurs.

Digitized by Google

Cté Commerciale de l'Extrême Orient.

Siège social : 19, rue Louis-le-Grand, Paris. ☎ 234-89. *Codes* : Lieber's ; A. B. C. ; A. Z. *Adresse télégraphique*: Barbierro-Paris. — *Administrateurs* : MM. Barbier, Charetton, Bernard, Levat, Roy de Louloy, Martin de Kergurionne, Julien Vargonnire. — *Objet* : Toutes opérations commerciales tant à l'importation qu'à l'exportation entre la France, la Russie, les pays d'Orient et l'Extrême Orient et notamment la Chine, la Mandchourie, le Japon et les possessions Russes de la Sibérie Orientale. — *Capital* : 300,000 fr. en 3000 actions de 100 fr. liberées de 50 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. au capital versé; une somme pour former un fonds de prévoyance; le solde : 60 p. c. aux aotions; 25 p. c. aux parts de fondateurs; 10 p. c. au Conseil d'administration ; 5 p. c. au personnel.

Comptoir Français du Tonkin.

Siège social: 181, rue Saint-Honoré, Paris. *Adresse télégraphique* : Vaillanfon ☎ 237-80; 237-92; 237-90 — *Code* A B C. — *Administrateurs* : MM. Henri Fontaine: Emile Fontaine; Lucien Fontaine. — *Commissaire* : E. L. E. Fontaine. — *Objet* : L'achat, la vente et l'échange de tous produits français d'Indo-Chine et d'extrême Orient. Le commerce des articles de quincailleries. L'exportation des produits similaires et la réimportationdes produits étrangers, surtout ceux d'extrême Orient. — *Capital* : Trois cent quarante mille francs, divisés en 680 actions de 500 fr. entièrement libérées. Les titres sont au porteur. — *Répartition des bénéfices* : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé, avant tout partage et répartition; 5 p. c. des bénéfices pour former le fonds de réserve légale. Le surplus sera réparti, savoir : 1° 20 p. c. à l'administrateur-délégué à Hanoï; 2° 15 p. c. à l'administrateur-délégué à Paris et au conseil d'administration conjointement; 3° 10 p. c. au personnel s'il y a lieu ; 4° 55 p. c. aux actionnaires à titre de dividende proportionnellement au nombre de leurs actions. — *Dividendes* : 1897-65 fr.; 1898-39 fr.; 1899-60 fr. par action. *Bilan* : 31 decembre; *Assemblée* :en juillet.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Caisse à Hanoï	40,090,37	
Cautionnements	180 »	
Effets (apr. le rabais 10 %)	24,476,91	
Débiteurs divers (apr. rabais)	255,431,96	
Créances douteuses (rabais 80 %)	2,937,51	
		323,716,75
Marchandises importées en magasin à Hanoï	250,000 »	
Marchandises sur mer	65,709,91	
Produits exports à Hanoï	92,913,01	
— — Paris	8,213,40	
Avances pour achat de marchandises (moins rabais)	26,950,51	
Avances pour achat de marchandises Despland (moins rabais)	55,572,86	
		558,359,69
Immeubles et terrains : (Valeur initiale : 136,325,67) Valeur au présent inventaire	46,625,76	
		46,625,76
Comptoir de Lang Tcheou :		
Marchandises	8,503,88	
Espèces en caisse	1,954,97	
Debiteurs divers apr. rabais	5,414,94	
		15,876,79
Economies réalisées sur assurances	761,99	
		761,99
Total :		895,340,98

PASSIF.

Capital		340,000 »
Réserve légale		23,213,55
Fonds de prévoyance laissés par les actionnaires	67,159,56	
Fonds non attribués faisant retour au fonds de prévoyance	3,538,20	
		70,697,76
Comptes courants du personnel	41,482,14	
Crédits divers à Hanoï	30,137,34	
Crédits Fontaine frères et Vaillant y compris intér.	271,918,90	
Economies realisées sur assurances	761,99	
		761,99
Balance bénéfices		117,129,29
Total		895,340,98

Sté Cotonnière de l'Indo-Chine.

Siège social : Paris, rue de la Victoire, 65. — *Administrateurs* ; MM. A. Engel, E. Engel, U. Pila, G. Kœchlin, Dunlop-Best, L. Pradel, H. Noack-Dollfus, Rickmers. — *Commissaire* : M. Canavy. — *Objet* : L'objet de la Société est l'exploitation sous toutes ses formes

Digitized by Google

de l'industrie du coton ou tous autres textiles en Indo-Chine et pays limitrophes. — *Capital* ; Deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5,000 actions de 500 fr., libérées de 125 francs. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ réserve légale; amortissement, 5 °/₀ au capital versé; le surplus : 15 °/₀ au conseil d'administration; le solde aux actionnaires.

Société cotonnière du Tonkin

Siège social : 131, Boulevard Malesherbes. — *Administrateurs* : MM. Berenger, Bouton, Clinchant, Cupré, Dumarest, Garcien, Grandgeorge. — *Objet* : Exploitation d'une filature de coton au Tonkin. — *Capital* : 1,600,000 fr. en 320 actions dn 5,000 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; des sommes facultatives à une réserve extraordinaire; sur l'excédent : 15°/₀ aux administrateurs, le surplus aux actions.

Docks et Houillières de Tourane.

Siège social : 65, rue de la Victoire, à Paris: direction, 2, rue de la République, à Lyon. — *Administrateurs* : MM. Ulysse Pila, Malon, Guillaume Beer, Charles Cambefort, Amédée Girod de l'Ain, Jean Keller, J.-V. Kimmerling, Louis Pradel. A. Reckmers, R. Wagner, Ch. Roux. — *Objet* : L'exploitation d'une concession de 3,000 hect. situés à 65 kilomètres de la rade de Tourane sur la côte d'Annam, comprenant un gisement houillier. Les fondateurs MM. Pila et Malon ont fait apport à la Société d'un contrat par lequel le gouverneur de l'Indo-Chine leur concède la location de l'observatoire dans le port de Tourane, le droit d'y construire des quais, des appontements, des magasins, un parc à charbon. — *Capital* : 3,500,000 francs.

Sté d'Études industrielles et commerciales de l'Annam et du Tonkin.

Siège social : 10, rue de la Paix, Paris. — *Administrateurs* : MM. A. Mandet, José Pédro do Prado. — *Objet* : Les recherches et études nécessaires pour l'obtention ou l'achat de toutes concessions de mines et de travaux publics, en général l'étude de toutes opéra-

Digitized by Google

tions industrielles et commerciales en Annam et au Tonkin. — *Capital social* : Soixante-dix-mille francs, divisés en 140 actions de 500 frs., entièrement libérées. Les titres sont au porteur.

Sté d'Exploitation Agricole au Tonkin.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Taitbout, Paris. — *Administrateurs* : MM. Dubré, fondateur; Vautrin, de Lorme, A. Clinchant. — *Commissaires des comptes* : MM. Hippolyte Masle, 89, rue de Rivoli; Toussaint-Carpentier, 14, rue Rodier à Paris.— *Objet* : La mise en valeur et l'exploitation d'une concession agricole à obtenir pour la culture en Indo-Chine, la vente et l'achat de tous immeubles en Indo-Chine la vente des produits de l'exploitation. — *Capital social* : Cent mille francs, divisés en 100 actions de 1,000 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5. p. c. au capital versé ; le surplus : 12 p c. aux administrateurs; le reste sera attribué à la création d'un fonds d'amortissement du capital.

Société financière d'Orient

Siège social : Boulevard d'Hausmann, 41, Paris. — *Administrateurs* : MM. Naville, Huron, Hahn, Henrotte, Nagelmackers, Spitzer, Lefranc, secrétaire général. — *Commissaire* : M. L. Lefranc. — *Objet* : Opérations financières. — *Capital* : 5 millions, divisé en 20,000 actions de 250 fr., libérées. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 °/₀ au conseil d'administration; 85 °/₀ aux actions.

Sté Française d'exploitations minières en Chine.

Siège social : rue de la Chaussée d'Antin, 38, Paris. — ☎ 130-70.

Digitized by Google

Sté Française d'explorations minières en Chine.

Siège social : Paris, rue Richer, 15. — ☎ 130-70. — *Administrateurs* : MM. J. Van Broeck, P. Dubois, E. Bouhey, P. Papon de Lameigné, Th. Lévy, G. de Klapka, M. Paisant. — *Objet* : Opérations de toute nature se rattachant à l'industrie minière en Chine, particulièrement dans les provinces dépendant du vice-roi de Nankin. — La société a la concession de mines d'or et de mercure dans la province de Koei-Tchéon, près Tao-Ting, de mines de plomb argentifère dans la province de Hunan près de Tang-Shah. — *Capital* : Un million de francs en actions de 1,000 fr. — *Assemblée* : second semestre. — *Bilan* : au 30 juin. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve, 5 p. c. d'intérêt sur le montant dont les actions sont libérées; sommes à déterminer par l'assemblée pour former un fonds de prévoyance, 10 p. c. de ce fonds sera la propriété du Conseil d'Administration. Sur le solde : 10 p. c. au Conseil d'Administration, 45 p. c. aux actions; 45 p. c. au syndicat apporteur.

Sté Française des Charbonnages du Tonkin.

Siège social : 5 rue Caumartin, Paris. — *Adresse télégraphique* : Charlicot Paris. — ☎ 244-42. — *Code télégraphique* : A B C. — 4ème Edition *Administrateurs* : MM. Jules Andresset, à Louviers *Président* ; Achille Luc, 4, rue Chauchat, Paris *Vice-président*; Albert Luc, 4, rue Chauchat, Paris; Thoumyre, à Dieppe; Raymond Ferrant, rue des Côtes à Maisons Lafitte; C. P. Chater à Hong-Kong; H. N. Mody à Hong-Kong. — *Directeur Commercial* : Mr Emile Lutz. — *Commissaires des comptes* : MM. Pelletier-Audresset et Paul Lévy. — *Objet* de la société : Exploitation des houillères de Hongay (Tonkin.) — *Capital social* : 4 millions de francs divisés en actions de 250 fr., entièrement libérées.

Digitized by Google

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Détail des comptes :		
Concessions et mines	fr.	4,900,000 »
Payé a l'enregistrement		4,348 »
Solde en caisse Paris		22,827,35
En banque, espèces		168,709,69
Provision pour solde de coupons		509,08
Loyer payé d'avance		820 »
Valeurs immobilisées :		
Primes de remboursement des obligations nouvelles		700,000 »
Solde débiteur des comptes Extrême-Orient suivant détail ci-dessous		5,280,394,97
Total		11,077,609,09

PASSIF.

Détail des comptes :			
Capital actions	fr.		4,000,000 »
Compte obligations			5,000,000 »
Coupons obligations restant à payer			1,261,13
Effets à payer			800,000 »
Créditeurs divers, y compris les jetons de présence, dus aux administrateurs et dont leur compte particulier a été crédité			38,625,[illegible]
Enregistrement à payer au 31 décembre			6,784,70
Intérêts sur coupons obligations (3 mois)			62,500 »
Fonds de réserve statutaire			21,119,92
Fonds d'amortissements divers			74,022,72
Profits et pertes :			
Exercice 1898		401,278,47	
Exercice 1899		1,072,121,66	
			1,473,400,13
Total			11,077,609,09

PROFITS ET PERTES.

CRÉDIT.

	1898	1899	Augmentation	Diminution
	—	—	—	—
Riz, loyers et recettes diverses	45,079,22	33,694,10	» »	11,385,12
Bénéfices sur briquettes et charbons	923,475,02	1,492,366,70	568,891,08	» »
Ristournes sur frets	4,415,45	877,95	» »	3,537,50
Différences sur change Extrême-Orient	3,167,07	9,328,35	6,161,28	» »
Bénéfice sur portefeuille	» »	12,233,25	12,233,25	» »
	973,137,33	1,548,500,35	587,285,61	14,922,62

Digitized by Google

DÉBIT.

	1898	1899	Augmentation	Diminution
	—	—	—	—
Pertes sur inventaires, rectification de comptes	13,843,49	54,614,37	40,770,88	» »
Pertes sur fabrcation à Kowloon . . .	29,494,65	» »	» »	29,494,65
Pertes sur ventes de briquettes à Saïgon . .	6,703,97	» »	» »	6,703,97
Réparations à l'usine de Kowloon . . .	» »	7,507,39	7,507,39	» »
Frais généraux à Hongkong	11,317,85	14,722,97	3,405,12	» »
Frais d'administration	26,000 »	28,000 »	2,000 »	» »
Frais généraux à Paris	49,939,90	40,283,63	» »	9,656,27
Frais de voyages	50,481,39	57,387,36	6,905,97	» »
Intérêts et changes	38,833,95	12,546,22	» »	26,287,73
Intérêts sur obligations	250,000 »	250,000 »	» »	» »
Enregistrement, droits de timbre . . .	3,101,05	11,316,75	8,215,70	» »
	479,716,25	476,378,69	68,805.06	72,142,62
Crédit . .	976,137,36	1,548,500,35	587,285,61	14,922,62
Débit . .	479,716 25	476,378,69	68,805 06	72,142,62
	496,421,11	1,072,121,66	518,480,55	57,220 »
Augmentation en 1899 . .	575,700,55		575,700,55	

Les bénéfices de l'exercice 1899 s'élèvent à 1,072,131,65 en augmentation de 575,700,55 sur 1898.

Sté Française de Transports frigorifiques.

Siège social : Paris, 15 et 17, rue Auber. — *Administrateurs* : MM. L.-D. Gallois, G.-C.-M. Richou, H. Logé. — *Commissaire* : M. d'Artemare. — *Objet* : Achat de tous comestibles et produits d'alimentation, leur transport en appareils frigorifiques ou autres, leur revente aux lieux de destination dans divers ports et villes intérieures de France, des colonies et de l'étranger et particulièrement dans toutes les localités de la Chine et de l'Indo-Chine. — *Capital* : Cent mille francs en 1,000 actions de 100 fr., dont 400 d'apport ; parts bénéficiaires 2,000. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ de dividende aux actions; le reliquat : 10 °/₀ au conseil d'administration; 40 °/₀ aux actions; 40 °/₀ aux parts de fondateur.

Digitized by Google

Sté Générale d'Études Industrielles et de Travaux en Chine.

Siège social : Paris, rue Richer, 15. — *Administrateur* : MM. Dubois; Doussot; Bailly; Delineau. — *Objet* : Entreprendre en Chine toutes études de travaux publics et privés, procéder aux recherches et prospections de mines de fer et de charbon; poursuivre l'obtention de toutes concessions et entreprises, les exécuter, les exploiter, etc. — *Le capital social* est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 francs, entièrement libérées et attribuées en représentation d'apports.

Sté Générale d'Etudes Industrielles et Commerciales pour la Chine et l'Indo-Chine.

Siège social : Paris, Rue Saint-Lazare, 55. — ☎ 132-71. — *Administrateur-délégué* : M. marquis de l'Enferna, 55, rue St-Lazare, Paris.

Sté Générale Industrielle de Chandernagor.

Siège social : 5, rue Clichy Paris. — *Administrateurs* : MM. H. N. Gladstone; W. B. Gladstone; Auchinchlosse; D. Pactor; A. Lion; Jeanne Julien; E. Levent. — *Commissaires des comptes* : Ils sont au nombre de deux. — *Administrateur-délégué* : M. D. Pector, 5 rue de Clichy Paris. — *Objet de la Société* : Création d'une usine pour la filature et le tissage du jute, à Chandernagor (Inde-Française). — *Capital social* : Un million huit cent mille francs, divisés en 3,600 actions de 500 francs entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs; ils ne sont pas côtés. — *Obligations* : 3,600 de 500 francs; 6 p. c. remboursables en 1943, émises à 500 fr.

Sté industrielle et commerciale de l'Indo-Chine

Siège social : Paris, 23, rue Taitbout. — *Conseil d'administration* : MM. Georges Raverat, président; A. Chaumier, administrateur-délégué; A. Cousin, L. Mellier, N. Pardon. — *Commissaires des comptes* : MM. L. Willemet, Picot, Représentant de la société en Indo-Chino, M. Claudo Coqui. — *Objet* : Toutes opérations industrielles et commerciales et Indo-Chine. *Capital* : cent mille frs. divisés en actions de 5000 fr.

Digitized by Google

Sté Industrielle d'Orient.

Siège social : boulevard Haussmann, 44, Paris. ☎ 232-38. — *Administrateurs* : MM. H. Dessoudeix, Ed. Caro, M. Baudouy, administrateur-délégué. — *Objet* : L'obtention de moyens de communications terrestres ou maritimes dans tous pays. — *Capital* : 500,000 fr. en 1,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 15 °/₀ au conseil d'administration; 25 °/₀ aux parts de fondateur; 60 °/₀ aux actionnaires,

---

Société anonyme de Kampot (Cambodge).

Siège social : 2, avenue de Villars, Paris. — *Administrateurs* : MM. de Gournay, de Laubes, Boisset Glassac, Dupont, Bonnotte, Lauras, Olener, de Sainte Suzanne. — *Objet* : Exploitation d'établissements coloniaux de tout genre au Cambodge. — *Capital* : Cent et cinquante mille francs en 300 actions de 500 fr.

La Laotienne.

Siège social : Paris, rue de Caumartin, 62. — *Administrateurs* : MM. Pierre Delineau, Delbouille, Dubois, Mols, Ritaine-Descamps et Hallot. — *Objet* : la continuation et l'extension des affaires industrielles et commerciales entreprises par M. Alfred Delineau, en Indo-Chine, notamment en ce qui concerne l'exploitation et le commerce des caoutchoucs et autres produits indigènes; l'exploitation de la concession territoriale accordée audit M. Alfred Delineau, par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 18 septembre 1899; l'exploitation de toutes autres concessions de territoire que la Société pourra obtenir du gouvernement ou acquérir de qui de droit; généralement toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, agricoles, forestières ou minières; toutes entreprises de transports par terre on par eau, de travaux publics ou autres; toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la création et au développement du commerce en Indo-Chine; la Société pourra également s'intéresser dans toute Compagnie créée ou à créer et dont les opérations auraient l'Indo-Chine et principalement le Laos et l'Annam pour objet, au point de vue commercial, industriel, forestier, agricole

Digitized by Google

et minier. — *Capital* : 600,000 fr. en 6,000 actions de 100 fr. 6000 parts de fondateur. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ de dividende sur le capital versé; 10 °/₀ au conseil d'administration; une somme à un fonds de prévoyance. Le surplus : 50 °/₀ aux actions; 50 °/₀ aux parts de fondateurs.

Sté Lyonnaise de colonisation en Indo-Chine.

Siège social : Lyon, 67, rue de la République. *Adresses télégraphiques* : Colindo Lyon. Chaffanjon-Tonkin. — *Administrateurs* : MM. E. Magentier, président; J. Vincent de Saint-Bonnet, Jean Balaij, Chaffanjon. — *Commissaires* : MM. A. Collonge, R. Auginieux, — *Objet* : La création et l'exploitation d'entreprises agricoles, commerciales ou industrielles en Indo-Chine. M. Métral, membre de la Mission Lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, avait, à son passage au Tonkin, obtenu une concession aux environs de Ninh-binh. C'est cette concession, d'une contenance d'environ 1,722 hect., que la Société a pour premier objet d'exploiter. Elle se compose d'anciennes rizières abandonnées par des Annamites au moment des troubles, de jungles et terrains boisées et marécageux sur les bords du Song-phu, et de terrains sur pentes et petits plateaux propres à la culture du thé, du café, du manioc. Les rizières anciennes et les nouvelles qui pourront être établies seront exploitées par métayage. — *Capital* : Le fonds social est fixé à la somme de 200,000 fr., divisé en 400 actions de 500 fr. Sur ces 400 actions 100 ont été attribuées aux fondateurs en rémunération de leurs apports.

Cie Lyonnaise Indo-Chinoise.

Siège social : Lyon, 12 rue de Bât d'Argent. — *Adresse télégraphique* : Alipulys Lyon. — ☎ 21-46. Code : A 1 Code Used — *Administrateurs* : MM. Ulysse Pila, F. Jacquier, A. Valayer, L. Pradel, J. de Boissieu, J. Kimmerling. A. Gaisman, H. Estier, A. Bréchard. — *Commissaire des comptes* : L. Canavy. — *Secrétaire général* : M. E. Courbois. — *Objet* : Le développement de l'industrie et du commerce français au Tonkin et en Chine, toutes opérations relatives à la propriété, la gérance, le fermage des propriétés foncières, des forêts, l'exploitation des carrières, mines de houille fer,

Digitized by Google

cuivre et autres. — *Capital* : Un million deux cent cinquante mille francs divisé en 250 actions de 5,000 francs. — *Répartition des bénfices* : 5 p. c. à la réserve légale; 5 p. c. au capital social versé; le surplus : 30 p. c. aux administrateurs-délégués, directeurs et employés; 10 p. c. au Conseil d'administration; 60 p. c. aux actionnaires.

Messageries fluviales de Cochinchine.

Siège social : Paris, rue Taitbout, 43. — *Adresse télégraphique* : Postage-Paris. — ☎ 117-87, code télégraphique A. Z. — *Administrateurs* : MM. J. Rueff, rue d'Anjou, 23, Paris; comte de Tinseau, rue de Vienne, 21, Paris, M. L. Blanchet, directeur de l'exploitation. — *Commissaire des comptes* : M. P. Blanchet, 34, rue de Corneilles, à Levallois-Perret. — *Objet* : L'exploitation de lignes de navigation desservant régulièrement les centres importants de la Cochinchine, du Cambodge, du Laos, du Siam. La Société possède des ateliers de construction et réparation de navires; des dépôts de charbon de Cardiff. — *Dividendes* des 3 derniers exercices : 5 p. c. net d'impôt.

Sté Métallurgique et Minière

Siège social : 64, rue de la Victoire, Paris. — *Administrateurs* : MM. Guèvy, Braly. — *Objet* : Etude, recherche, mise en valeur de gisements miniers en Indo-Chine. — *Captal* : 250,000 fr. en 500 actions de 500 fr., 350 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 35 °/₀ aux fondateurs; l'excédent aux actions.

Sté Minière et Agricole du Laos.

Siège social : 10, rue Lafayette, Paris. — En liquidation, *Liquidateurs* : MM. Paul Felix et Richemond. — *Objet de la Société* : Exploration et exploitation minières, agricoles ou autres, au Laos. — *Capital social* : Trois cent mille francs, divisés en 3,000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs.

Sté des Mines Bong-Miu

Siège social : 7, rue Port-Mahon, Paris. — *Administrateurs* : MM. A. Herbert, M. Pinguot, L. Ran. — *Objet* de la Société : Recher-

Digitized by Google

ches, acquisitions et exploitations de mines et gisements miniers dans le village de Bong-Miu de Hadong, province de Quang-Nam (Annam) et dans les autres villages contigus. — *Capital social :* Huit cent mille francs, divisés en 1,600 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Sté d'Études des Mines de Quang-Nam.

Siège social : Paris, rue Port-Mahon, 7. — *Capital social* : Quatre-vingt-dix mille francs. — *Assemblée générale* en décembre.

Sté Nouvelle de Kébao

Siège social : Paris, Avenue de l'Opéra, 19. — *Administrateurs* : MM. De Vergès; M. Boutan-Aubry; Chalmelton; Gugnin; Jean Dupuis; Ramaury; Martel; le comte de Ganay; Wherlin et Pestel; de Mathorel; de Labriolle. — *Objet de la Société* : L'exploitation agricole, commerciale et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin) Toutes opérations de vente, d'achat d'échange, de constructions ou autres pouvant se rapporter à cette exploitation, et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales et financières et autres, en Indo-Chine et en extrême-Orient, directement ou en s'intéressant à toutes Sociétés ou participations; ou de toute autre manière. — *Capital social*: Trois millions de francs, divisés en 30,000 actions de 100 francs entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Répartition des bénéfices.* L'ancienne Société de Kébao dissoute suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 1895, représentée par ses liquuidateurs, a fait apport à la nouvelle Sodiété de tous ses biens immobiliers et mobiliers, contre lesquels il lui a été attribué une part de 60 p. c. dans les bénfices nets de la Nouvelle Sociëté, lesdits bénfices établis après prélèvement : 1° de 5 p. c. à la réserve légale; 2° de somme nécessaire pour fournir aux actions de la nouvelle Société, 6 p. c. à titre d'intérêt ou de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti; 3° de somme suffisante pour assurer l'amortissement du capital en trente deux années du jour de la constitution définitive de la Société. Sur l'excédent, il sera encore prélevé 5 p. c. aux profit du Conseil d'administration; le surplus devra être réparti 40 p. c. aux actions

Digitized by Google

de la Société nouvelle et 60 p. c. aux actions de l'ancienne Société en liquidation; la Société nouvelle a pris outre engagement de payer jusqu'à concurrence de 500,000 fr., le passif de l'ancienne Société.

Rizière à vapeur de Cholon.

Siège social : Paris, rue Taitbout, 47. — *Conseil d'administration* : MM. E. Renard; L. Renard; E. Flachat; E. Cornu : A. Cornu; Bailargeau; Wallon; Mme veuve Spooner. — *Le capital social* est de neuf cent soixante mille francs, divisés en 240 action de 4,000 fr., entièrement libérées. — *Durée* : La Société a été constituée le 8 juillet 1885, pour se terminier le 31 octobre 1905. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve, 5 p. c. d'intérêt aux actions; le solde : 85 p. c. aux actions; 5 p. c. au Conseil d'administration; 10 p. c. aux fondateur.

Sté du Sanatorium Frigorifique de Saigon.

Siège social : rue Lepeletier, Paris. — *Conseil d'Administration* : MM. P. Graffin, M. Herbert, G. Bourcel. — *Objet* : L'établissement et la construction d'un sanatorium frigorifique à Saïgon. — *Capital* : cent mille francs, divisé en 1,000 actions de 100 fr., dont 950 entièrement libérées et 50 libérées du quart, dites de priorité. — *Parts* de fondateurs : 1,800. Pour couvrir les dépenses, il est émis 3,000 bons de délégation de 100 fr. au porteur, intérêt annuel 5 fr., remboursables à 100 fr.; en 25 ans, à partir du 25 avril 1898. — *Répartition* des bénéfices : 10 p. c. réserve légale; sur l'excédent on prélèvera une somme de 1,250 fr. par an pour être attribuée aux 50 actions de priorité, à tritre de premier dividende; une somme suffisante pour amortir lesdites actions de priorité en 3 ans. Lesdites actions une fois amorties seront remplacées par des actions de jouissance ce qui auront droit au prélèvement de 625 fr. par an; le surplus entre toutes les actions.

Cie Tonkinoise de Tramways à vapeur sur route.

Siège social : Paris, rue Caumartin, 32. — ☞ 249-61.

Digitized by Google

LES
SOCIETÉS COLONIALES FRANÇAISES
EN AMÉRIQUE

Banque Coloniale de la Guadeloupe.

Siège social : La Pointe-à-Pitre. — *Adminstrateurs* : MM. Bonnal, représenté par M. Justin Marie, Al. Beauperthuy, Laborderie de Fauconpré, La Loge. — *Censeurs* : MM. Desrivaux, représenté par M. Saumon, Ernest Champy, Grave. — *Directeur* : M. E. Réaux. — *Objet* : Privilége d'émission de billets de banque à la Guadeloupe, opérations de banque escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs. — *Capital* : Trois millions, divisés en 6,000 actions de 500 francs, dont 3,826 en Europe et 2,174 dans la colonie; libérées, nominatives et cotées en bourse à la cote officielle au comptant. — *Répartition des bénéfices* : 1 1/2 p. c. à la réserve jusqu'à la moitié du capital social; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 50 p. c. aux actions; 40 p. c. à la réserve; 5 p. c. au directeur et 5 p. c. aux employés.

Banque Coloniale de la Guyane.

Siège social : Cayenne. — *Administrateurs* : MM. Quintre, Edouard Antier, Lagay, Th. Le Blond, G. Lalanne. — *Censeurs* : MM. Godoulet, E. Le Blond, Wacongne. — *Directeur* : M. Quintrie. *Objet de Société* : Privilége d'émission de billets de banque à la Guyane, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordres, négociations de valeurs. — *Capital social* : Six cent mille francs, divisés en 1,200 actions de 500 francs, libérées. — *Les titres* sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote oficielle au comptant. — *Répartition des bénéfices* : 1 1/2 p. c. à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social; 5 p. c. au capital versé; le surplus : 50 p. c. aux actions; 40 p. c. à la réserve; 5 p. c. au directeur; 5 p. c. aux employés.

Digitized by Google

Banque des Iles St-Pierre et Miquelon.

Siège social : Saint-Pierre. — *Administrateurs* : MM. Daygraud; Guérin; Légasse (A), Légasse Jean, P. Ozon. — *Objet* : Opérations de banque. — *Capital* : 500,000 francs.

Banque nationale d'Haïti.

Siège social : rue de la Chaussée d'Antin, 66, Paris. — *Adresse télégraphique* : Insulaire-Paris. — ☎ 124-71. — *Code* : A. B. C. pour Port au Prince. — *Administrateurs* : MM. Lehideux, L. Ewald, G. May, M. Kahn, Weber de Treuenfels, Simmonds, Aubry, Chabert, de Montferrand. — *Commissaires* : MM. C. Durand, Bastien. — *Capital* : 10 millions en 20,000 actions de 500 fr. dont 250 fr. ont été versés. Il existe 6,000 parts bénéficiaires. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ d'intérêt aux actions sur les sommes versées; 10 °/₀ aux administrateurs; Le surplus: 25 °/₀ aux parts de fondateur; 75 °/₀ aux actions.— *Assemblée* : en juin. Acompte sur le dividende en janvier; solde en juin.

Banque coloniale de la Martinique.

Siège social: Saint-Pierre. —*Conseil d'administration* : MM. Lagrosillière, représenté par M. P. de la Cour, P. Borde, J. Gérard, Plissonneau. — *Censeurs* : MM. Bunel, représenté par M. Anquetil, H. Ariés, G. Noverre. *Directeur* : M. Kersaint-Gilly. — *Objet de la Société* : Privilége d'émission de billets de banque à la Martinique, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociation de valeurs. — *Capital social* : Trois millions, divisés en 6,000 actions de 500 fr., libérées dont 3,630 actions en Europe et 2,370 actions dans la colonie. — *Les titres* sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote officielle et au comptant. — *Répartition des bénéfices* : 1 1/2 p.c. à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social, 5 p. c. au capital versé; le surplus : 50 p. aux actions; 40 p. c. à la réserve; p. c. aux directeurs ; 5 p. c. aux employés;

Digitized by Google

Banque nationale de Mexique.

Siège social : Paris, boulevard Haussmann, 73. — *Adresse télégraphique* : Mèsico-Paris. *Code* : particulier. — *Administrateurs* : (comité de Paris) MM. E. Huard, E. Noetzlin, Ch Demachy, Batanero de Montenegro, de Bauer. — *Objet* : Opérations de banque. — *Capital* : 20 millions de piastres en 200,000 actions de 100 piastres. Il existe 30,000 parts de fondateur. — *Répartition* ; 6 °/₀ aux actions sur le capital versé ; 10 °/₀ à la réserve; une somme pour un fonds de prévoyance. L'excédent : 10 °/₀ aux administrateurs et membres du comité de Paris; 15 °/₀ aux parts de fondateur; 75 °/₀ aux actions.

Banque nationale de Saint-Domingue.

Siège social : 10, rue Auber, Paris. — *Conseil d'administration* : *Président* : M. C.-W. Wellis; *Membres* : MM. H.-S. Iselin, comte d'Ayguesvives, A.-D. Harmens, S.-M. Weed, Willard Braun. — *Commissaires des comptes* : MM. E. Mougras, vicomte J. d'Ayguesvives. — *Administrateur-délégué* : M. H.-S. Iselin. — *Objet de la Société* : Emissions de billets de banque à Saint-Domingue, de cédules hypothécaires, frappe de monnaies; emprunts de la République de Saint-Domingue, service des emprunts de la trésorerie et de toutes opérations ordinaires d'une banque de dépôts, prêts, escompte. — *Capital social* : Quatre millions, divisés en 8,000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve légale; 6 °/₀ aux actions; 10 °/₀ du solde au conseil d'administration; le solde, 50 °/₀ aux actions ; 50 °/₀ aux parts de fondateur.

Sté des Bateaux à vapeur de la Martinique.

Siège social : 13, rue de Trévise, Paris. — *Administrateurs* : MM. Auguste Hubeau, Adolphe de Fleurac, Louis Olive, André Ferval, Flavius Hayot. — *Commissaires des comptes* : MM. Charles Berlin, Armand Dumaix. — *Objet* de la Société : L'établissement et l'exploitation d'un service de bateaux à vapeur pour le transport de voyageurs et des marchandises, conformément au cahier des charges. — *Capital social* : Cinq cent mille francs, divisés en 1,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Digitized by Google

Chemins de fer Brésiliens.

Siège social : Paris, Avenue Matignon, 15. — *Administrateurs* : MM. Th. de Joly, de Beauvoir, Durieux, L. Fontaine, G. de Laveleye. — *Objet* : La construction au Brésil de la ligne de Paranagua à Curityba et prolongements. Le gouvernement Brésilien garantit à la Cie : 1° pour la ligne de Paragana à Curityba d'une longueur de 111 kilomètres une annuité or de 2,275,000 fr.; 2° pour ses prolongements d'une longueur de 311 kilomètres un intérêt de 6 p. c. payable en or au change pair sur un capital de 30,000 contos 000 par kilomètre, soit 1,558,420 fr. jusqu'en 1920. — *Capital* : 10 millions en 20,000 actions de 500 fr. libérées. — *Obligations* : La société a émis en 1887, 99,876 obligations de 500 fr., à 4 1/2 p. c.; en 1895, 6,800 obligations de 500 fr., à 4 1/2 p. c.—*Assemblée générale* : avant le 1er mai.

Cie des Chemins de fer de Porto-Rico.

Siège social : Rue de Caumartin, 41, Paris. — *Administrateurs* : MM. Torrepando, J. Silva, Bory d'Arner, A. Dubois, E. Duchâteau, F. Lachèvre, de La Fressange, Monaresinsa, Propper, Ucelay y Richer, Lebrun, Borrel, Mitault. — *Capital* : 3 millions en 12,000 actions de 250 fr. — *Obligations* : 1° 107,809 obligations, séries Mayaguez et Humacao; 2° 32,000 obligations de 500 p. c. à 3 p. c. en première hypothèque; 3° 15,000 obligations de 500 fr. 5 p. c. — *Répartition* : Paiements des intérêts et de l'amortissement; 10 p. c. aux actions, dont 0,5 p. c. au fonds de réserve; 90 p. c. aux obligations anciennes. — *Assemblée* : 1er semestre.

Sté Coloniale Havraise de Saumery et Cie.

Siège social : 38, rue de la Bourse, Le Hâvre. — *Administrateurs* : MM. Valle, E. Siegfried, Schmolle, G. Bossel, Durand, Tiel. — *Objet* : Exploitation de plantations de cafés et cacaos à la Guadeloupe; entreprises d'élevage. — *Capital* : 420,000 fr. en 420 actions de 1,000 fr. — *Répartition* : 10 p. c. à la réserve; sur l'excédent; 5 p. c. de dividende aux actions. L'excédent : 30 p. c. à la gérance; 70 p. c. aux actions.

Digitized by Google

Sté Commerciale française du Chili.

Siège social : Paris, rue d'Antin, 5. — *Adresse télégraphique* : Lostheni, Paris-Valparaiso. — ☎ 232-84. — *Code* : A. 1. — *Administrateurs* : MM. E. Chevrant, H. Finaly, de Germiny, E. Lhoste, E. Seligenstadt. — *Commissaires* : MM. Dumaine, Humbert. — *Objet* : Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ; entreprises de travaux publics. — *Capital* : 2,500,000 francs en 10,000 actions de 500 francs, libérées de 250 francs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. à titre de premier dividende ; 20 p. c. au conseil d'administration ; le surplus aux actions. — *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée* : novembre.

Cie Commerciale des Guyanes.

Siège social : 39, rue La Fayette, Paris. — ☎ 246-12. — *Administrateurs* : MM. Brossier, Caillet, Godet, comte P. de la ville de Bauge. — *Objet* : Opérations de commerce, commission, banque, prêts, assurance ; acquisition et exploitation de concessions, recherche et exploitation de mines d'or, établissement et exploitation de services maritimes et fluviaux. — *Capital* : 145,000 francs en 1450 actions de 100 francs entièrement libérées. Il existe 1000 parts de fondateurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 10 p. c. aux administrateurs ; 65 p. c. aux actions ; 20 p. c. aux parts de fondateurs.

Sté Commerciale et Agricole de Nipe.

Siège social : 43, rue St-Georges, Paris. — *Administrateurs* : MM. Simondet, Guy, Pellion, Normandin, Preverd. — *Objet* : Exploitation du domaine de Nipe dans l'île de Cuba. — *Capital* : Six millions deux cent mille francs en 62,000 actions de 100 francs. *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve ; sur l'excédent : 9 p. c. aux administrateurs ; 65 p. c. aux actionnaires ; 25 p. c. aux parts de fondateur.

Digitized by Google

Sté de Correspondances Téléphoniques à la Guadeloupe.

(LIGNE SOUS LE VENT)

Siège social : La Pointe-à-Pitre. — *Conseil d'Administration* : MM. L. Colardeau, A. Questel, L. Cafiero. — *Commissaire* : M. A. Sersily-Sergent. — *Administrateur-délégué* : M. A. Questel. — *La Société a pour objet* l'exploitation de réseaux téléphoniques subventionnés par la colonie. — *Durée de la Société* : 7 ans à partir du 1er janvier 1893.— *Le capital social* est de quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 180 actions de 500 fr., toutes attribuées aux fondateurs.

Cie des Dragages Aurifères de la Guyane Française.

Siège social : rue Taitbout, 44. — ☞ 287-17. — *Administrateurs* : MM. Motteroz, Boulaine, de Saint-Mesmim, Hubert Savaëte, Adrien Gacon, comte de Montmort, le baron Herre-Wyn, de Chambure. — *L'objet social* est le dragage des minerais aurifères de la Guyane française et l'exploitation des concessions accordées par le gouvernement. — *Le capital social* : est de cinq cent mille francs, divisé en 5,000 actions de 100 francs.

Cie Électrique de Saint-Pierre de la Martinique.

Siège social : Paris, Boulevard de la Madeleine, 17.— *Constitution* : 1er novembre 1899. — *Administrateurs* : MM. Edmond du Vivier de Streel, rentier, demeurant à Paris, 36, rue du Mont-Thabor; Louis Pelatan, ingénieur des mines, demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, 17 et M. Jean-Marie Roux, ingénieur électricien, demeurant à Paris, rue Madame, 57. — *Objet* : L'installation d'une station centrale électrique à Saint-Pierre de la Martinique; l'exploitation dans cette ville et à la Martinique, s'il y a lieu, de toutes autres applications de l'électricité, notamment de la traction par automobiles ou tramways électriques; la fabrication, la vente, l'achat et l'installation d'appareils électriques se rattachant à cette application, accumulateurs, dynamos, moteurs, etc.; et, généralement, la fabrication et l'exploitation à la Martinique de tout ce qui intéresse l'industrie électrique. — *Apports* : En rémunération de ses différents apports,

Digitized by Google

il est alloué à M. du Vivier de Streel : 500 actions de la Société, entièrement libérées ; et les 1,000 parts de fondateur. — *Capital* : Le fonds social est fixé à la somme de 250,000 fr., divisé en 2,500 actions de 100 fr. chacune, dont 500 entièrement libérées, ont été attribuées à M. du Vivier de Streel, en représentation de ses apports, et 2,000 ont été entièrement souscrites et libérées du quart. De plus, il est créé 1,000 parts de fondateur remises à M. Vivier de Streel. — *Répartition* : Sur les bénéfices nets annuels, il est d'abord prélevé 5 p. c. pour constituer la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir aux actionnaires 6 p. c. des sommes dont leurs actions sont libérées, et ce, à titre de premier dividende. Puis, sur le surplus, il sera prélevé 10 p. c. pour le conseil d'administration. — Enfin, les bénéfices restants seront ensuite répartis comme suit : 50 p. c. aux actions ; et 50 p. c. aux parts de fondateur. Toutefois, sur ce solde de bénéfices, l'assemblée aura le droit, sur la proposition du conseil d'administration, d'ordonner le prélèvement d'une certaine somme, mais qui ne pourra être supérieure aux trois quarts dudit solde destiné à l'amortissement des actions et à la création d'un fonds de prévoyance.

Crédit foncier franco-canadien.

Siège social : rue d'Autin, 3, Paris. — *Administrateurs* : MM. Brolemann, Wurtele, Barbeau, Brice, Camondo, Denfert-Rochereau, Molinari, Onimet, Uwrs. — *Objet* : Prêts hypothécaires. — *Capital* : 25 millions en 50,000 actions de 500 fr. — *Obligations* : 1° 30,000 obligations de 500 fr. à 3 p. c. ; 2° 54,636 obligations de 500 fr. à 3.40 p. c. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. d'intérêt aux actions sur le capital versé ; une somme facultative pour un fonds de prévoyance. Le solde : 6 p. c. aux administrateurs ; 6 p. c. aux fondateurs, le reste aux actions.

Cie Financière et commerciale du Pacifique.

Siège social : rue de la Chaussée d'Antin, 66, Paris. ☞ 139-47. — *Objet* : Opérations de banque.

Digitized by Google

Cie Fluviale et agricole de l'Artibonite (Haïti).

Siège social : rue Taitbout, 63, Paris.

Sté Foncière du Paraguay.

Siège social : 49, rue Cambon, Paris. — *Administrateurs* : MM. Cahen, A. Mirabaud, B. Rex, Einhorn. — *Objet* : Exploitations foncières au Paraguay. — *Capital* : 285,900 fr.

Cie Française de l'Amérique équatoriale.

Siège social : 8, rue de la Victoire, Paris. — *Objet* : Mise en valeur des richesses forestières et minières du territoire du contesté Franco-Brésilien. — *Capital* : 200,000 fr. en 2,000 parts de 100 fr.

Cie Française des Bananeraies nouvelles de la Colombie isthmique.

Siège social : 34, avenue Daumesnil.— *Administrateurs* : MM. Berthon, Dauline, Virat. — *Objet* : La culture du bananier à fruits exportables. — *Capital* : 300,000 fr. en 3,000 actions de 100 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 10 °/₀ aux administrateurs; 90 °/₀ aux actions.

Sté Française du Brésil.

Siège social : Paris, rue Laffite, 9. — *Administrateurs* : MM. Hély d'Oissel, Carraby, Dorizon, Le Bègue, E. Mercet, A. Rostand, Teixeira Soares, de Villèle. — *Secrétaire général* : Repingon. — *Capital* : 10 millions en 20,000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. d'intérêt aux actions; 10 p. c. facultatifs pour une réserve extraordinaire. L'excédent : 10 p. c. au conseil d'administration; 5 p. c. aux comités consultatifs; 10 p. c. aux parts bénéficiaires; 75 p. c. aux actions. — *Assemblée* : second semestre.

Digitized by Google

Cie Française des Chemins de fer de la province de Santa Fé.

Siège social : rue de la Chaussée d'Antin, 66, Paris. — ☞ 116-65. — *Administrateurs* : MM. L. Ewald, H. Ehrmann, comte R. Lavaurs, J. A. Mirabaud, L. Odier, marquis des Roys, G. Thenon, L. Villars. — *Objet* : Faire dans la province de Santa Fé, dans la République Argentine et dans celle de l'Uruguay, toutes opérations se rattachant à l'industrie des chemins de fer et des tramways. — *Capital* : Dix millions de francs divisés en 20,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : (Le 6 juillet 1892 un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine a homologué le concordat voté par les créanciers de la Société) — 1° Paiement, aux créanciers qui n'ont pas opté pour la conversion de leur titre de créance, d'un dividende fixe de 20 °/₀ de leurs créances en cinquantes années par cinquantième annuel ; 2° une somme à un fonds de prévoyance ; le surplus 93 1/4 °/₀ aux obligataires ; 6 3/4 °/₀ à la société qui pourra en disposer dans les termes de ses statuts.

Cie Française des Chemins de fer Vénézueliens.

Siège social : Paris, avenue Matignon, 15. — *Administrateurs* : MM. Durieux, Reynaud, Weber. — *Objet* : La construction et l'exploitation de lignes de chemin de fer au Venezuela. La Société est concessionnaire de 60 kilomètres allant de San Carlos, sur le Rio-Escalante à la Vigia, au pied de la Sierra. — *Capital* : 3 millions en 6,000 actions de 500 fr. libérées. — *Obligations* : 44,569 obligations de 500 fr. à 5 °/₀ créées en 1893. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Cie Française du Rio-Sinu.

Siège social : 47, rue Cambon, Paris. — *Administrateurs* : MM. Marinovitch, Boutan, F. Vercken, L. Boiteau. — *Objet* : Exploitation de propriétés situées dans les États-Unis de Colombie (province de Lorica, département de Bolivar). La culture de tous produits agricoles, notamment le cacao, la canne à sucre, le café. La fabrication du rhum, création de prairies, élevage du bétail, exploitations de bois précieux et scieries à vapeur. — *Capital* : 700,000 fr. en 1,400 actions de 500 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ sur le capital versé. Le solde : 20 °/₀ aux administrateurs ; 80 °/₀ aux actions.

Digitized by Google

Cie Franco-colombienne du Soto.

Siège social : 11, rue du Conservatoire, Paris. — *Administrateurs* : MM. L. Hanier, L. Chautemps, Ch. Hanier. — *Objet* : L'acquisition des cafés en Colombie et leur exportation vers les marchés de consommation. — *Capital* : 100,000 fr. en 200 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ au capital versé; sur l'excédent : 5 °/₀ à la réserve; 3 °/₀ aux administrateurs; 46 °/₀ aux actionnaires; 46 °/₀ aux parts de fondateur. (La société vient de prendre fin).

Cie Générale de l'Orénoque.

Siège social : Paris, rue Joubert 45. ☎ 224-82. — *Objet* : Exploitation de mines.

Cie Générale des Phosphates de la Floride.

Siège social : Paris, rue de Richelieu, 83. — ☎ 261-68. — *Administrateurs* : MM. E. Thomas, H. Legru, L. Lenol, E. Hebré, E. Boyer, bon Rogniat, E. Maillard. — *Commissaires* : MM. H. Bonnet, Parmentier. — *Objet* : Exploitations de terrains phosphatifères en Floride. — *Capital* : 2 millions en 4,000 actions de 500 francs. 1,000 parts de fondateur. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. d'intérêt aux actions. L'excédent : 10 p. c. aux administrateurs et commissaires; 20 p. c. aux parts de fondateur; 70 p. c. aux actions.

Gisements d'or de St-Élie.

SOCIÉTÉ ANONYME.

Siège social : 11, rue Godot-de-Mauroy, Paris. — *Adresse télégraphique* : Saint-Élie-Paris. — ☎ 244-54. — *Administrateurs* : MM. Comte d'Ayguesvives, *Président*, 144, avenue Malakoff; Tillier, *Vice-Président*, 64, boulevard de Courcelles; Th. Gautier, *Secrétaire*, 44, rue de Naples. — *Membres* : MM. de la Bouglise, 80, rue Taitbout; Davignau, 7, rue Palissy, à Agen; comte A. de Noailles, 16, rue Chauveau-Lagarde; Troplong, 46, rue de la Bienfaisanc. — *Commissaire des comptes et adresse* : Napoleone, 51, rue des Mathurins.

Digitized by Google

Administrateur-délégué : M. le comte d'Aguesvives. — *Objet* : Exploitation des alluvions et des filons aurifères existant dans la Guyane française. — *Capital* : Quatre millions de francs, divisés en 8,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. 8,000 parts de fondateurs sans valeur nominale. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve ; le surplus : 9 °/₀ aux administrateurs ; 1 °/₀ à la caisse de bienfaisance de la Société ; 45 °/₀ aux actionnaires ; 45 °/₀ aux 8,000 parts de fondateurs. — *Dividendes* : 1895-1896, 5 fr. ; 1897-1898. 5.50 fr. ; 1898-1899, 5.50. — *Bilan* : fin décembre.

Cie Havraise de plantations à la Guadeloupe.

Siège social : 38, rue de la Bourse, Le Havre. — *Conseil d'administration* : MM. de Saumery, Directeur général ; Raverat. Président ; J. Mac Léod, Secrétaire ; E. Siegfried, Mellier, Lancesseur. — *Objet* : La culture, l'exploitation industrielle de tous les produits de la Guadeloupe, tels que cafés, cacaos, manioc, cannes à sucre, la fabrication du rhum, l'élevage et vente du bétail. — *Capital* : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ réserve légale ; 5 °/₀ aux actionnaires sur le capital effectivement versé ; 5 °/₀ pour un fonds de prévoyance ; le surplus ; 15 °/₀ au conseil d'administration ; 85 °/₀ aux actionnaires.

Cie Huanchaca de Bolivie.

Siège social : Paris, rue du Général Foy. 46. ☎ 501-52. — *Conseil d'administration* : MM. A. de Urioste, L.-F. Puelma, A. Arie, R. Devès, F. Herrera, J. Pinkas, S.-R. Nava, L.-M. Sola. — *Objet* : Exploitatîon de mines d'argent en Bolivie-Mines de Pulacayo, Ubina et de l'Asiènto. — *Capital* : Quarante millions de fr. en 320,000 actions de 125 francs. — *Bilan* : Fin d'année.

Sté Industrielle et Financière de l'Amérique du Sud.

Siège social : Paris, 3, rue des Moulins. ☎ 280-69. — *Administrateurs* : MM. Caso, Kriglinger, Bousquet, Devès. — *Commissaires* : MM. Bourlliette, Pinçon. — *Objet* : Toutes entreprises minières, agricoles, forestières et de caoutchouc, industrielles, commerciales, financières, de banque, de colonisation et de transport par chemin de

Digitized by Google

fer, navigation ou autrement, en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Pérou, et généralement dans l'Amérique du Sud ou partout ailleurs. — *Capital* : 600,000 fr. en 1,200 actions de 500 fr. Il existe 1,800 parts de fondateur. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 10 °/₀ d'intérêt aux actions. L'excédent : 10 °/° aux administrateurs; 45 °/₀ aux actions; 45 °/₀ aux parts de fondateur.

Cie des Mines d'Or de la Guyane Hollandaise.

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social : rue de la Chaussée-d'Antin, 51, Paris. — *Administrateurs : Président* : M. O. Noël. — *Vice-président* : M. le comte Petiton. — *Membres :* MM. A. Guffroy, L. Durand, L. Girard, E. Le Blond, maire de Cayenne. — *Administrateur-délégué* : M. J. Malhe. — *Objet de la société* : Toutes exploitations minières et tout ce qui s'y rattache, et même l'achat, la vente, le cession et l'affermage de concessions de mines. — *Capital social* : Deux millions cinquante mille francs, divisés en 20,500 actions de 100 francs.

Cie de navigation et de colonisation des Antilles au territoire contesté Franco-Brésilien.

(AMAZONIE FRANÇAISE)

Siège social : 8, rue de la Victoire, Paris. — *Capital social :* trois cent cinquante mille francs, divisé en 3,500 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Cie Nouvelle du canal de Panama.

Siège social : Paris, rue Louis Le Grand. 7. ☎ 232-71 et 232-75. — *Administrateurs* : MM. Hutin, Bô, Choron, Couvreux, baron de Lassus St Gemés, G. Martin, F. Monvoisin, C. Rouget, P. Terrier. — *Commissaires* : MM. de Beaujen, Fougeu, Pinet. — *Objet* : L'achèvement du canal maritime de grande navigation entre les océans Atlantique et Pacifique, l'exploitation du canal, la construction, l'exploitation de toutes lignes de chemin de fer dans les parages du canal; l'exploitation des terrains concédés et des mines y contenues. — *Capital* : 65 millions de fr., divisé en 650,000

Digitized by Google

actions de 100 fr. chacune; dont 50,000 entièrement libérées furent attribuées au gouvernement des États-Unis de Columbie. — *Bilan* au 30 juin. — *Répartition* : 1° La participation stipulée au profit des États-Unis de Columbie; 2° 5 °/₀ à la réserve; 3° 5 °/₀ pour le fonds d'amortissement et l'intérêt des actions non amorties. Sur l'excédent: 5 °/₀ au conseil d'administration; sur le solde : 40 °/₀ aux actions créées; 60 °/₀ à Compagnie universelle du Canal interocéanique en liquidation.

Plantations de Don Diego.

Siège social : 41, rue de Berlin, Paris. — *Gérants* : MM. Legrand et Gérard. — *Objet*: Exploitation de domaines agricoles situés dans la Colombie (État de Magdalena, au pied de la Sierra Nevada). — *Capital* : 800,000 fr. en 16,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ aux actionnaires. Sur le surplus 10 °/₀ à MM. Penon et Gérard, 90 °/₀ aux actions.

Cie Sucrière de la Pointe-à-Pitre Ernest Souques et Cie.

Siège social : 6, rue d'Arbaud, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). — *Capital social* : Deux millions quatre cent mille francs. — *Objet* de la Société : Fabrique de sucres. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Sté des Sucreries du Port-Louis (Guadeloupe).

Siège social : 6, rue d'Arbaud La Pointe-à-Pitre. — *Le capital social* est de un million deux cent mille francs, divisé en 2,400 actions de 500 fr. — *Représentant* : à Paris : Banque des Consignations, 2, rue Blanche.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN OCÉANIE.

Comptoir Français de l'Océanie.

Siège social : rue du Faubourg-Saint-Denis, 28, Paris. — *Administrateurs* : MM. Edmond-Joseph Tarbé des Sablons, A. Lartmann, S. Ordner, Hoechster, Edmond-Eugène Tarbé des Sablons. — *Commissaire* : M. Bahen. — *Objet* ; Le commerce en Nouvelle-Calédonie

Digitized by Google

et dépendances et dans toutes autres contrées françaises ou étrangères de l'Océan Pacifique des matières premières et marchandises de toute nature, et spécialement des perles, de la nacre de l'écaille, de coprah, des plumes et du café, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions pour la recherche des huîtres perlières ; la création de tous comptoirs et dépôts. — *Capital* : Six cent mille francs, divisé en 1,000 actions de 100 fr., dont 1,000 entièrement libérees ont été attribuées en représentation d'apports et 5,000 libérées de 25 fr. — *Parts bénéficiaires* : 1,000. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ d'intérêt au capital versé ; l'excédent ; 60 °/₀ aux actions ; 40 °/₀ aux parts de fondateurs.

Sté des Etablissements de Gomen-Ouago.

Siège social : 4, rue Castellane, Paris. — *Administrateurs* : MM. Lucien Dellacre, Campionnet, comte de Maillé, A. Barnier. — *Objet* : L'exploitation des domaines, des troupeaux, des plantations et des établissements de Gomen-Ouago (Nouvelle-Calédonie), ainsi que toutes opérations agricoles, commerciales et industrielles s'y rattachant, tant en France que dans la colonie. — *Le capital social* est de cinq millions deux cent mille francs, divisé en 10,400 actions de 500 fr., dont 10,142 ont été attribuées en représentations d'apports et 258 libérées de 115 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 °/₀ pour constituer le fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint le 1/4 du capital social ; il reprendrait son cours s'il venait à descendre au-dessous du 1/4 ; puis somme suffisante pour servir un intérêt de 5 °/₀ l'an aux sommes versées sur les actions souscrites en numéraire ; le surplus est réparti également entre les actions.

Sté Française des soufrières de Vanua-Lava.

(Nouvelles Hébrides.)

Siège social : Paris, 59, rue de Provence. — *Adresse télégraphique* : Vanua-Paris. — *Constitution* : 1899. — *Administrateurs* : MM. Emile Mercet, Paul du Buit, Calixte, Carraby, Fidèle Eugster, David Levat, Charles Depincé. — *Objet* : L'exploitation aux Nouvelles Hébrides des Soufrières de Vanua Lava. — *Capital* : Un million de francs divisé en 2,000 actions de 500 francs.

Digitized by Google

Sté Française des Nouvelles-Hébrides.

Siège social : 59, rue de Provence, Paris. — *Adresse télégraphique* : Vanua-Paris. Code télégraphique : A. B. C. 4th. — *Administrateurs* : MM. Mercet, P. Du Buit, J. Chailley Bert, J. Le Cesne, Goury du Roslan. — *Commissaire* : M. L.-N. Rozet. — *Objet* : Exploitation agricole et minière des Iles des Nouvelles-Hébrides. Service maritime entre Noumea et les Nouvelles-Hébrides. La Société reçoit une subvention de 360,000 fr. par an qui lui est payée par le gouvernement française. La Société possède un vapeur et un ketch de 100 tonneaux. — *Capital* : Deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. 8,000 parts de fondateur, données aux actionnaires des anciennes sociétés que la présente remplace. — *Répartition* : 5 °/o à la réserve: 6 °/o de dividende aux actions. De l'excédent : 6 °/o au conseil d'administration; le solde : 1/21 aux actions; 20/21 aux 8,000 parts de fondateur.

Sté Générale de l'Océanie française.

Siège social : Paris, 27, rue Bonaparte. — *Constitution* : 14 décembre 1899. — *Administrateurs* : MM. Noël Pardon, Ernest Davillé, Cavadia, J. André, A. Jouve, H. Jouve, Davillé, St-Ange, Auguste Davillé. — *Objet* : 1° L'exploitation commerciale, industrielle et agricole des possessions françaises de l'Océanie et des archipels voisins; 2° toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à cette exploitation, notamment : A) la prise en concession, l'achat ou la concession de terrains ou propriétés; leur exploitation et mise en valeur, soit par la Société elle-même, soit par des concessions faites à des tiers, émigrants ou autres ; B) l'achat ou la création de stations commerciales, comptoirs, succursales et agences de nature à faciliter le développement des affaires de la Société; C) l'achat ou la création de toutes usines nécessaires à l'exploitation des produits coloniaux; D) la création de lignes de bateaux à vapeur subventionnées ou non par l'État, destinées à desservir les différentes îles de l'Océanie entre elles et les mettre en relations avec les divers autres pays du monde pour le transport soit des voyageurs, soit des marchandises; E) l'entretien, s'il y a lieu, auprès des comptoirs, d'établissements de bienfaisance ou de maisons d'écoles. En un mot, à faire toutes les opérations de nature à favoriser le développement matériel et moral des

Digitized by Google

colonies françaises en Océanie et des archipels voisins, et, par extension, tout ce qui s'y rapporte ou s'y rattache. La Société possède des propriétés forment un ensemble de 5,983 hectares. Partie des terrains sont des terrains d'élevage, partie des terrains de culture. On escompte la présence d'alluvions aurifères. Propriétés de Canala, Nakety, Cui, Thio, Saint-Paul et Saint-Pierre. — *Capital* : Le capital social est fixé à la somme de deux millions 250,000 francs divisé en 22,500 actions de 100 francs chacune. Sur ces actions, 2,500 sont attribuées à M. le docteur Ernest Davillé, en raison de ses apports et resteront à la souche pendant deux ans, conformément à la loi. Les 20,000 autres actions ont été souscrites et libérées du quart. Il existe 2,000 obligations de 500 fr. à 5 °/₀. — *Apports* : En rémunération de ses apports, M. Ernest Davillé reçoit : 1° 2,500 actions d'apport entièrement libérées; 2° une somme de 10,000 francs espèces, payables dès la constitution de la Société; le remboursement des avances faites par lui pour la Société et en vue de sa constitution. — *Répartition* : Il est créé 5,000 parts de fondateurs : 2,500 pour la S. G. E. I., 2,500 pour M. Ernest Davillé. Sur les bénéfices, il est prélevé 5 °/₀ pour la constitution du fonds de réserve légal. Le surplus sera réparti comme suit : 50 °/₀ aux actionnaires ; 20 °/₀ aux porteurs de parts de fondateur; 10 °/₀ réserve extraordinaire ; 15 °/₀ aux employés et agents de toute nature, sauf le directeur.

La Calédonienne.

Siège social ; rue de la Chaussée d'Antin, 18, Paris.

Nickel Corporation.

Siège social : Londres, 54, Old Broadstreet. — *Administrateurs* : MM. W. Wright, président; Clinton, Gough-Calthorpe, Leman, White, Bruff. — *Objet* : Exploitation de mines de nickel en Nouvelle Calédonie. — *Capital* : 750,000 livres sterling en actions de 5 livres.

Sté Anonyme « Le Nickel ».

Siège social : Paris, rue Lafayette. 13. — *Administrateur-Président* : M. Denormandie. — *Membres* : MM. E. Tambour, G. Mirabaud, Ephrussi, Thirria, Guyot, Sionnest, Charles Gomel, Cornélis de

Digitized by Google

Witt, Maneuvrier. — *Commissaires des comptes* : MM. Lutscher et Joast. — *Directeur* : M. A. Marchand. — *Objet de la Société* : Exploitation des mines de nickel et de cobalt situées dans la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'acquisition ou l'exploitation de toutes autres mines, et l'exploitation pour le compte de tiers de mines de nickel et de cobalt. — *Capital social* : Dix millions, divisés en 40,000 actions de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse. - *Obligations* : 2,000 obligations de 500 fr. 5 °/₀ remboursables en 5 ans à dater du 15 juillet 1900, par 1/5. 8,000 obligations émises en vertu d'une délibération du 28 décembre 1891, remboursables par tirages au sort de janvier 1895 à 1909; remboursement des titres les 15 avril et 15 octobre suivants. Intérêt annuels 25 fr. payables par moitié les 15 avril et 15 octobre de chaque année. 14,500 obligations de 500 fr, 4 °/₀ libérées au porteur, créées par délibération du conseil d'administration du 13 novembre 1893. —*Répartiton des bénéfice* : ; Une quotité minimum de 5 °/₀ et maximum de 20 °/₀ pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement peut être suspendu ou diminué lorsque cette réserve aura atteint le sixième du capital social; 6 °/₀ comme premier dividende aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées : 2 °/₀ pour le conseil d'administration; 3 °/₀ à la disposition du conseil pour être distribué, s'il le juge utile, aux administrateurs délégués. au comité de direction, aux directions de Paris ou ailleurs; à tous autres agents de la Société. L'excèdent sera réparti à titre de 2e dividende aux actionnaires.

Sté Anonyme des mines de nickel de St-Louis de Noumea.

(NOUVELLE-CALÉDONIE.)

Siège social : Paris, 13, rue du Faubourg Montmartre. — *Constitution* : 15 mars 1900. — *Administrateurs* : MM. Rivoire, Jallon et Bancharel. — *Commissaires des comptes* : MM. Lacour et Boiron. — *Objet* : L'achat et l'exploitation des mines de nickel, sises à Saint-Louis-de-Nouméa (Nouvelle-Calédonie), concédées à M. E. Sauquet, le 7 septembre 1893, au moyen de la promesse de vente, en date da 6 février 1900, faite par M. Suquet et Mme Amélie Lagarde, épouse Sauquet, que son mari autorise, à M. Blancharel de la concession des mines de nickel, dites de Saint-Louis, située à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); la demande en extension de concession, s'il y a lieu de la demander à l'État; l'achat de toute autre

Digitized by Google

concession qui serait utile à la Société. — *Apports* : M. Bancharel apporte à la Société : La promesse consentie par E. Sauquet, propriétaire à Bordeaux, et Mme Amélie Lagarde, son épouse, de lui autorisée, de vendre à M. Bancharel ou qui pour lui, la concession des mines de nickel dites de Saint-Louis, située à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), d'une contenance totale d'environ cent hectares. La dite promesse de vente est consentie aux conditions ci-après, pour lesquelles M. Bancharel a opté, que la Société s'oblige à remplir et exécuter fidèlement, de manière à ce que l'apporteur ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet. Une rente viagère sur la tête de M. Sauquet, d'un capital de 50,000 francs, non réversible, établie sur la base moyenne obtenue de la comparaison des tarifs des trois premières compagnies d'assurances sur la vie. En outre, M. Sauquet devra recevoir, au moment de la réalisation de la dite promesse, une somme de 10,000 fr. especes; les études analyses et tous travaux nécessaires à amener la constitution de la présente Société. En représentation de ces apports, M. Bancharel recevra une somme espèces de 60,000 francs. — *Capital* : 250,000 francs, divisé en 2,500 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées d'un quart.

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES ALLEMANDES

SOCIÉTÉS DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE.

Deutsch-Ost Afrikanische Gesellschaft.

Siège social: Berlin, Behrenstrasse 7a. *Constitution* 1885. — *Directeurs* : MM. Carl Bourjau, Alexandre Lucas. — *Conseil d'administration* : MM. Von der Heydt, Oppenheim, Hobrecht, Reuleaux, A. Bourjau, A. von Clemm. Dilthey, von Sydow-Bärfelde, A. Neubauer, Busse, L. Delbrück, O. Andreæ, M. Hasenclaver, graf von Hoensbroeck, E. Koenigs, C. A. Martius, Gebbard, Klüpfel, S. A. von Oppenheim, von Saint Paul-Illaire, W. von Rath, Warnholtz, Gottlieb Langen, A. Pastor, Dr Max Schoeller. — *But* : L'exploitation de plantations de ramie, de caféiers et cocotiers (la société possède des plantations à Kikogwe Mwera (Pangani), Muoa (Tanga), Union (Handéi). La société exploite en outre des comptoirs commerciaux à Bagamoyo, Dar-es Salam, Kilwa, Lindi, Mikindani, Muanza, Pangani, Tanga, Kampatta, Ibo, Nossilie, Majurga. — *Capital* : 7,128,000 marks.

Deutsch Ostafrikanische Guano-Handels und Plantagen gesellschaft.

Constitution : Mars 1899. — *Siège social* : Berlin W. Französische Strasse. — *Conseil d'administration* : MM. F. Molsse, Max Winter, R. Israël, A. Calmon. — *Directeur en Afrique* : baron von Brandenstein. — *Objet* : Obtenir et mettre en valeur des concessions territoriales dans l'Afrique orientale; faire le commerce du caoutchouc et de produits divers; exploiter le sol et planter du caout-

Digitized by Google

chouc. En outre entreprendre toutes affaires industrielles et se livrre à toutes opérations qui s'y rattachent. — *Capital* : 150,000 mk. en 300 titres de 500 mk.

Deutsch-Ostafrikanische Plantagen gesellschaft.

Siège social : Berlin, Bernburgerstrasse, 18. — *Adresse télégraphique* : Ostplanta-Berlin. — *Constition* : 1886. — *Direction* : MM. R. Rady, Johs. Lange. — *Conseil de surveillance* : MM. Oechelhanser, Grünthal, D. von Rabe, comte Douglas, D. Schroeder-Poggelow, D. Otto Arendt, von Löbbecke, Hoernecke, Küschling. — *Objet* : Établissement et exploitation de plantations dans l'Afrique orientale Allemande; toutes entreprises, principalement agricoles, et aussi les entreprises industrielles et commerciales. La société possède des plantations de café, caoutchouc et agave à Lewa et Magila. — *Capital* : 2,000,000 marks en deux mille actions nominatives sur lesquelles il a été versé M. 1,983,500. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 4 p. c. de dividende aux actions; sur le restant un tantième de 10 p. c. à l'administration; 10 p. c. au conseil de surveillance, 20 p. c. aux employés, le reste aux actions.

Eisenbahn-Gesellschaft fur Deutsch-Ostafrika.

Siège social : Berlin, Behrenstrasse, 16. — En liquidation : Max Winter, liquidateur. — *Conseil d'administration* : MM. K. von den Hendt, banquier à Berlin, *président* ; Dr Reuleaux, *vice-président* ; L. Delbrück, M. Hasenclever, L. Klüpfel, G. Strandes, A. Woermann. — *Conseil de Surveillance* : MM. A. Bourjau, G. Van der Zypen, A. H. Gebhardt. — *Objet* : Construire et exploiter dans l'Afrique orientale des voies ferrées et l'outillage des ports auxquels elles aboutissent; prendre des participations dans d'autres entreprises de chemins de fer, établir des entrepôts, exploiter des plantations. La première ligne en construction est celle de Tanga à Korogwe; il y a déjà environ 80 kilomètres de voie exploitable. La Société est en liquidation, elle a cédé son actif à l'Empire allemand. — *Capital* : Il était fixé provisoirement à 2 millions de mk., et divisé en 1,500 actions de 1,000 mk., et 2,500 actions de 200 mk.

Digitized by Google

Gummi-Handels-und Plantagen-Gesellschaft.

Siège social : Berlin, Behenstrasse, n° 9. — *Constitution* : 1898. — *Président du conseil d'administration* : M. Woltze. — *Capital* : 500,000 marks.

Irangi Gesellschaft.

Constitution : 21 mai 1896. — *Siège social* : Hambourg. — *Directeur* : M. Scharlach. — *Objet* : L'exploration géographique et géologique du nord de l'Afrique orientale allemande et plus spécialement la recherche des métaux. Le 21 mai 1896 la société a obtenu de l'Empire une concession s'etendant entre 34°10′ et 36°10′ en longitude orientale, et 3°10′ et 5°10′ de latitude sud; la concession comprend le monopole de l'exploitation des mines et en outre 10,000 hectares de terres à plantations.

Kaffeeplantage « Sakarre » A. G.

Siège social : Berlin. — *Constitution* : 1898. — *Directeur* : Dr Paul Neubaur, Knesebeckstrasse, 72, 73, à Charlottenburg. — *Administrateurs* : MM. Ph. Faul, Max Grawert, Alb. Wichterich, Conrad Scheide, Oscar von Willemoes. — *Conseil de surveillance* : MM. Max Schöller. D. Rud von Rabe, Cte Holenlohe-Oehringen, Karl Zeitschel. — *Objet* : L'exploitation de plantations. La société possède à Sakarre (West-Usambara) une plantation de caféiers. — *Capital* : M. 700,000 m. en 700 actions de 1000 marks. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 4 p. c. d'intérêt aux actions; sur le restant 7 1/2 p. c. de tantième au conseil de surveillance, des tantièmes à l'administration et au personnel; le surplus aux actions.

Karl Perrot et Co deutsche Lindi-Handels und Plantagen gesellschaft.

Siège social Wiesbaden. — *Administrateurs* : MM. E. Heinzmann, C. Ranzer, E. von Seckendorff, A. Heyl, von Osterroth-Schonnberg, C. Redeker; P. Wesenfeld. — *Directeur* : M. K. Perrot. — *Objet* : L'exploitation de factoreries, plantations à Lindi; cabotage.

Digitized by Google

Kilimandjaro Handels und Landwirtschafts gesellschaft.

Berlin : Maassentrasse n° 23 II. — *Constitution* : 1898. — *Directeur* : M. Dr K. Beerwald. — *Conseil d'administration* : MM. H. von Campe-Hannover, Dr Heck, G. Hörnecke, A. Lucas, Dr Scharlach, O. Wolff-Wasrode. — *Administrateur délégué* : M. Bronsart von Schellendorf. — *Objet* : Pratiquer dans l'Afrique orientale allemande l'élevage des autruches et comme objet secondaire développer et favoriser l'activité économique de la colonie. — *Capital* : 222,000 marks.

Kokosnussen Verwertungs gesellschaft.

Siège social : Cassel, Wilhelmshöher Allée. — *Directeur* : M. G. Passarge. — *Objet* : Le trafic et l'exploitation des noix de coco à Tanga.

L. et O. Hansing, Mrima Land und Plantagen gesellschaft.

Siège social : Hambourg. — *Constitution* : 1896. — *Directeurs* : MM. Louis Hansing et Otto H. Pansing. — *Objet* : L'achat et la vente de propriétés immobilières; la création et l'exploitation de plantations dans l'Afrique orientale allemande et toutes opérations en rapport avec ce but. Les plantations de la Société sont situées à Kitopeni et Schambissi près de Bagamoyo. Leur directeur est M. Ed. Mazarin. La Société s'adonne à la culture de la vanille.

Montan Gesellschaft.

Siège social : Behenstrasse, 7a, Berlin. — *Constitution* : 1895, 21 décembre. — *Direction* : MM. Karl Bourgeau, à Charlottenbourg; Alexandre Lucas, à Berlin. — *Objet* : Faire dans l'Afrique orientale des recherches pour le développement del'industrie minière. Exploiter des installations métallurgiques, des fonderies, chemins de fer miniers, des entreprises d'éclairage et de transport de force motrice, acquérir, exploiter, concéder, prendre ou donner à bail des établissements ayant rapport avec l'industrie minière. Faire valoir des concessions foncières, des exploitations agricoles, l'outillage de ports. En général tirer

Digitized by Google

parti de toutes concessions ou brevets dans l'Afrique orientale allemande, prendre des participations dans toutes espèces d'entreprises dans cette colonie. — *Capital* : Um million de marks.

Ost afrikanische Bergwerks-Industrie-gesellschaft.

Siège social : Berlin. — *Constitution* : 1896, 1 janvier. — *Directeur :* M. Maz Steinthal directeur de la « Deutschen Bank à Berlin. — *Objet :* Entreprises minières dans l'Afrique orientale allemande. — *Capital* : 1 million de marks.

Pangani gesellschaft.

Siège social : Berlin, Königin Augustastrasse, 13. I. — *Adresse télégraphique*: Sukarium-Berlin. ☎ Amt. IX 6754. Code : HI. — *Conseil d'Administration* : MM. R. Reimann, A. Müller, D. Cunze, A. Baumann, F. Hallström, G. Meinecke, R. Scharlach, M. Schröder, J. Strandes. — *Secrétaire* : M. Oscar Eulert, à Berlin. — *Directeur Technique* à Pangani : M. L. Ladisch. — *Objet* : L'exploitation de plantations de cannes à sucre et la fabrication du rhum. La société possède une concession de 2000 hectares et le monopole gouvernemental de la fabrication du rhum. La fabrique située sur le cours inférieur du fleuve Pangani est en voie d'achèvement. — *Capital* : Au 1er janvier 1901 il était de 700,400 marks, divisé en 543 titres de 1000 marks et 745 titres de 200 marks chacun. Le capital peut être porté à 1,000,000 marks.

Rheinische Handéi Plantagen gesellschaft.

Siège social : Cologne; Budengasse, 8. — *Constitution* : 1895. — *Directeurs* : MM. Lucas; D. Schoeller. — *Conseil d'administration* : MM. S. A. von Oppenheim, président; E. Pfeifer, vice-président; A. Guilleaume. — *Commissaires* : MM. K. Joest, comte Manfred Matuschka; Richard Schnitzler. — *Objet* : Plantations de caféiers à Ngambo dans l'Handéi (Afrique orientale allemande). — *Capital* : 1,500,000 marks.

Digitized by Google

Rufidji gesellschaft.

Siège social : Berlin, Schadowstrasse n° 4. — *Directeur* : Mr Arthur Parcus. — *Objet* : L'entreprise et l'exploitation de scieries de bois dans le delta du fleuve Rufidji. Les opérations sociales ont été inaugurées à Saninga dans le delta du Rufidji le 5 novembre 1898. — *Capital* : 148,000 mk.

Sankarawe (kaffee) Prinz Allbrecht Plantagen.

Siège social : Berlin. — *Directeur* : Mr Wyneken. — *Objet* : Plantations de caféiers à Kwa-Mkoro et à Sankarawe (Afrique orientale allemande.

Sigi. — Pflanzungs Gesellschaft.

Siège social : Essen. — *Constitution* 20 avril 1892 et 6 mars 1897. — *Conseil de surveillance* : MM. Krawelh président, Dr A. Beuter. vice-président, Dr W. Böninger, Aug. Daniel, A. Huffmann-Oboussier, J. L. Kruft, A. Muller, D. von Werner, Dietrich Baedeker. — *Objet* : exploitation de plantations. — *Capital* : 500,000 marks.

Usambara Kaffeebaum Gesellschaft.

Siège social : Berlin, Dessauerstrasse, 25. — *Adresse télegraphique* : Kaffeebau-Berlin. — *Code :* Staudt et Hundius. — *Constitution* : 1893, 7 juin. — *Directeur* : M. Kurella. — *Administrateur en Afrique* : M. Paul Schmidt. — *Conseil survillance* : MM. Dr. Kleist, K. Zeitschel, V. Lynen, O. Weber, L. Raetow, Hegewald, Flemming. — *Objet :* Exploitation de plantation de caféiers; la société possède une plantation à Bulau (Handei). — *Capital* : 1.000,000 mk.

Usinja Gold Syndicat

Siège social : Berlin, Bernburgerstrasse, n° 2. — *Constitution* : 1896. — *Direction* : comte v. d. Schulenburg-Wolfsburg. — *Objet* : L'examen des gisements aurifères indiqués par M l'ingénieur de mines Janke dans les mons Nsraguru au Sud-Ouest du lac Victoria;

Digitized by Google

l'exploitation éventuelle de ces gisements. En 1897 et 1898 le syndicat a donné à Mr Janke une mission qui a fourni de bons renseignements sur la teneur en or de ces gisements.

Westdeutsche Handels und Plantagen gesellschaft.

Siège social : Dusseldorf, Karl Antonstrasse, 26 — *Adresse télégraphique :* Westplant — ☎ 1967. — *Code* : Staudt et Hundius. — *Constitution* : 1895. — *Direction* : G. Franz, P. Hunninger. — *Conseil de surveillance* : MM. Ruegger, président, Poensgen, vice-président, R. Schoeller, R. Dilthen, E. von Reichenau, E. Katz, B. Jacobi, von Burgsdorff. — *Objet* : Le but de la société est la colonisation dans l'Afrique orientale allemande, principalement la création des comptoirs commerciaux l'établissement des plantations et de toutes entreprises ou industries. La société possède des plantations de cocotiers à Kiomoni, Putini (Tanga) à Magrotto et Schoeller (Handei); des comptoirs commerciaux à Tanga. — *Capital*: 1,500,000 marks.

SOCIÉTÉS DE L'AFFRIQUE ALLEMANDE DU SUD-OUEST.

Ausenkjer Syndikat.

Siège social : Berlin; Behrenstrasse, 7 a. — *Directeurs* : Dr Buss à Coblence. A. Lucas à Berlin. — *Objet* : L'exploitation de concessions immobilières et minières sur la rive droite du fleuve Orange à partir de la Rivière du Grand Poisson (Grozen Fischflus).

Damaraland-Farm-gesellschaft.

Siege social : Karlsruhe. — *Constitution :* 1899. — *Direction* : en Allemagne : V. van Scheffel à Karlsruhe; en Afrique : Friedrich Ziegler. — *Objet* : La société possède une concession à Okakango. — *Capital* : 87,000 marks.

Sté des Mines et du Chemin de fer d'Ottavi.

(Sud-Orient Africain)

Direction : MM. P. Boettger, G. Hartmann, E. Plock. — *Administrateurs* : MM. Hausemann, P. Fischer, E. Davis, Lakach,

Digitized by Google

Scharlach, Schwabach, Steinthal. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'un chemin de fer, sur une longueur de 400 milles de great Fish Bay, dans l'Angola, (au sud de Mossamédés) à Ottavi, dans le Damaraland allemand, sur le 2o me degré de latitude sud, première section d'une grande ligne destinée à traverser tout le sud-orient Africain et à rejoindre le Transvaal; l'exploitation d'un district minier qui a son centre à Ottavi. — *Capital* : 41 millions de marks.

Damaraland Guano Gesellschaft.

Siège social : Londres.— *Constitution* : 1895.— *Objet* : La concession moyennant une rétribution annuelle de 10,000 marks, de la chasse aux phoques, et l'exploitation des gisements de guano à l'Omaruru ; ces dernières sont estimées donner un rendement annuel de 100,000 Tonnes de Guano de la meilleure espèce.

Damara-und Namaqua Handels-gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Gr. Reichenstrasse 25/27. — *Directeur* : M. Woermann.— *Objet* : La société possède des factoreries à Swakopmund, Rehoboth, Grootfontein.

Deutsche Colonial Gesellschaft fur Sudwest-Afrika.

Siège social : Berlin; Wilhemstrasse, 45. — *Constitution* : 1885, 5 avril. — *Conseil d'administration* : MM. Hammacher, F., *président* ; W. Simon, Teichen, *vice-présiaent* ; Georges von Bleichröder, L. Delbrück, K. Funk, Göring, Prince Christian Kraft de Hohenlohe-Oehringen, E. Holländer, Koch, von Oppenheim, Vohsen.— *Direction* : MM. Cornelius, von Hoffman, Bugge, D. Rhode. — *Directeur en Afrique* : Dr Rhode. — *Objet* : La reprise des établissements, concessions et droits appartenant à M. Lüderitz dans l'Afrique du Sud Ouest dans les possessions Allemandes et leur extension par de nouvelles entreprises; les recherches et expéditions en vue de découvrir des terres exploitables ou des mines, la mise en train d'entreprises industrielles et commerciales; établissement de colons Allemands; l'exploi-

Digitized by Google

tation directe ou la concession à des tiers d'établissements de toutes espèces et enfin l'exercice des droits régaliens qui lui seraient concédés sur les territoires. — *Capital* : 2,000,000 marks.

Hanseatische Land, minen und Handelsgesellschaft für Deutsch Sud-west-Afrika.

Siège social : Hambourg, Nobelshof; Berlin, Postdamer plats, 3.— *Constitution* : 1893. — *Administrateurs* : MM. Dr Scharlach, Max von Brandt, Cawfton de Londres, R. Davis à Londres, L. Frowein, C. von den Hendt, von Lilienthal, Lucas, Nordenflucht. Woerman, Grote. — *Commissaires* : MM. Böddinghaus, Goerlich, Mestphal. — *Directeurs* : à Berlin, Georges Hartmann ; à Hambourg, Dr Scharlach. — *Objet* : Faire conformément aux lois et aux ordonnances en vigueur, la colonisation, l'agriculture, l'exploitation des mines et autres buts d'ordre économique et commercial ; acquérir des terres, les faire valoir, faire toutes opérations commerciales industrielles minières et de transport ou s'y intéresser. Spécialement la Société a pour but l'exploitation d'une concession obtenue du gouvernement impérial. La Société s'est intéressée fortement à la Damara und Namaqua Handelsgesellschaft le 26 mai 1899. Une mission d'explorations minières s'est rendue pour inspecter les districts de Bekobott et Khaua. — *apital* : 2,400,000 mk. en 12,000 parts de 200 mk. Sur ces 12,000 parts M. Lilienthal à Elberfeld et la South West-Afrika Cy ont reçu en commun 11,000 parts libérées et paiement de leurs apports. Les 1,000 parts restantes ont été souscrites à concurrence de leur valeur nominale et sont libérées.

Kaoko-Land-und Minengeselschaft.

Siége social : Berlin, Wilhelmstrasse, 45. — *Constitution* : 11 avril 1895. *Administrateurs* : MM. Brandt, *président*; Hofman, *vice-président*; D, Scharlach, A. Woerman, Corneliùs, van Nordenflycht, Scheidweiler, Gawston, Davis, Bugge, Fischer. — *Objet* : L'exploitation d'une concession vendue par la Deutsche Kolonial gesellschaft fur Sud-West Africa à la maison Hisch et Cie de Londres sous la condition qu'elle se substituât une société ayant son siège en

Digitized by Google

Allemagne et formée d'après le droit allemand. Les statuts de la Société furent approuvés par décret du chancelier de l'empire en date du 20 septembre 1895. — *Capital* : 10,000,000 marks.

Swakopmunder Handels gesellschaft.

Siège social : Berlin, succursale à Schwakopmund. — *Administrateurs* : MM. Bugge, Max Rhode, H. Fowler, E, Stolz. — *Objet* : Importation de marchandises européennes à Schwakopmund et autres localités de l'Afrique sud-occidentale allemande et l'exportation de produits africains. — *Capital* : 700,000 mk

---

Siedelungs-gesellschaft für Deutsch Sudwest Africa.

Siège social : Berlin, Wilhelmstrasse, 29. — *Constitution* : 30 janvier 1896. — *Direction* : MM. von Hoffman, Simon. — *Conseil d'administration* : MM. Simon, Dr Gobring, Schwabe, Bohfen, Wallich, Arnhold, von Bornhaupt, J. H. Esschenburg, Mölmann, von Tucher, prince de Wied. — *Objet* : Toutes entreprises de colonisation dans l'Afrique allemande sud occidentale. La société peut à cet effet s'intéresser à toutes entreprises, particulièrement à l'acquisition de propriétés foncières et leur exploitation. Elle peut s'occuper d'opérations commerciales, industrielles, minières, et toutes affaires de nature à remplir l'objet social. La société a obtenu une concession de 20,000 km² dont la moitié reste à la disposition du gouvernement pour y établir des anciens soldats de la force publique de la colonie. — *Capital* : 300,000 mark.

South West Africa Company Limited.

Siège social : Londres, 3, Laurence Pountneyhill, E. C. — *Constitution* : 1892. — *Administrateurs* : MM. G. Cawston à Londres, président; von Brandt à Weimar, E. Davis à Londres, baron von Nordenflycht à Berlin, Julius Scharlach à Hambourg, E. Wichmann à Londres, A. Woermann à Hambourg, Fischer à Berlin, J. B. Schröder à Londres, Atkinson à Londres. — Succursale à Berlin, Postdamerplatz, 3. — *Objet* : La compagnie possède un domaine connu sous le nom de Damaraland concessions; la moitié du capital de la société hanséatique pour l'Agriculture, mines et commerce dans la Deutsch sud-west Africa, à Hambourg;

Digitized by Google

plus des 4/5 du capital de la Kaokofeld gesellschaft, la plus grande partie du capital de la Damara und Namaqua Handelsgesellschaft et des participations importantes dans d'autres entreprises. Par suite d'une convention faite avec le gouvernement impérial, la société a obtenu en octobre 1899 une augmentation de territoire minier de 22,000 milles. — *Capital* : 25 millions de fr. en 1 million d'actions de 25 fr. A la fin de juin 1900, la totalité actions était émise.

The South African Territories Limited.

Siège social : 81, Cannonstreet, Londres E. C. — *Direction* : Samuel Pope, *président* à Londres, Dr Goering, Capt James Inman à Londres, D. N. Schaw, Eduard Bohlen à Hambourg, Dr Westphal à Hambourg. *Direction pour l'Allemagne* : Georges Hartmann à Berlin, Postdamerstrasse, 3. — *Objet* : La société a été reconnu par le gouvenement impérial. Les concessions de la société, qui a repris les biens du Kharas-Koma Syndicat et qui en plus a acquis sous certaines conditions de la Deutsche Kolonial Gesellschaft fur Snd West Afrika les droits miniers du territoire, s'étendant depuis le 24° jusqu'au fleuve Orange, se composent : 1° de droits miniers sur un territoire d'environ 38 millions d'acres Anglais, tout le Sud de la colonie; 2° du droit de choisir un territoire propre au peuplement d'une aire totale d'environ 10,800,000 acres anglais situé dans les districts de Bondelzwarts, Zwartmodder, et Veldschaendragers; 3° du droit d'accorder des licences aux colons en attendant la délimitation des lots; 4° du droit d'établir un chemin de fer depuis la baie de Luderitz au 20me degré de longitude. La société possède pendant 50 ans le droit exclussif d'établir des chemins de fer dans les trois districts de Bondelswart, Zwartmodder et Veldschaendragers aussitôt que la ligne de la baie de Luderitz sera ouverte au trafic jusqu'à un point éloigné de 72,000 milles anglais de la mer.— *Capital* : 10,000,000 marks en parts de une livre et dont jusqu'en juillet 1899, 6,624,140 marks (y compris 600,000 marks donnés au cédant) ont été émis. Le capital non émis est réservé pour une émission ultérieure. La société a émis en 1895 1,500,000 marks d'obligations à 6 % en première hypothèque en titres de 1000 marks chacun dans le public, et a remis aux cédants pour 500,000 marks de ces titres.

Digitized by Google

Syndikat fur Bewässerungs anlagen in Deutsch-Sudwest-Afrika.

Siège social : Berlin, Wilhemstrasse, 29. — *Constitution* : 1896, 28 juin. — *Membres du syndicat* : MM. Bohfen, Dr Dove, Dr Göring, Hindorf, D. Traug. D. L. Sander, Scharlach, Schenk, A. Schwabe, Aechtritz, Wohltmann, *Président* : Ernst Vohsen. — *Objet* : Recherches sur la possibilité et l'utilité de travaux d'irrigation dans le Sud-Ouest de l'Afrique et la réunion de capitaux nécessaires à l'exécution des projets. Le syndicat a dans l'été de 1896 chargé de recherches spéciales dans l'Afrique Australe M. l'ingénieur Rehbok professeur à l'école polytechnique supérieure de Karlsruhe qui a redigé un apport.

West-Afrikanische Pflanzungs-gesellschaft « Bibundi »

Siège social : Hambourg, Graskeller, 21, *Constitution* : 20 mars 1897. — *Direction* : MM. Jantzen, Thormahlen. — *Conseil de surveillance :* MM. J. Scharlach, von Kusserow, Carl Dolmann, Upmann, Schramm, Reck, Oechelhaeuser, Wohltmann, Duttenhofer, Max Esser, Hoesch, Brochoff. — *Objet* : Etablissement et exploitations de concessions territoriales au Kameroun, toutes entreprises agricoles et de plantations et aussi toutes affaires commerciales et industrielles qui en sont les suites. La Société a été créé pour la reprise des établissements de la Tabak Bau gesellschaft au Kameroun, d'Isongo appartenant à la firme Jantzen et Thormählen, de ceux de la même firme à Udje et Mokundange et de M. Oechelhauser à Mokundange. La Société possède des plantations de cacao à Bibundi, Ibongo, Mokundange, de tabac à Bibundi, de vanille à Bibundi. — *Capital* : 1,500,000 mk. en actions de 1,000 M.; 300 actions sont libérées. Sur les 1,200 autres il a été appelé 600,000 mk.

West Afrikanische Pflanzungs gesellschaft (Victoria).

Siège social : Berlin, Sommerstrasse n° 6. — *Constitution* : 21 janvier 1897. statuts modifiés le 27 mai 1898. — *Direction* : MM. Dr Esser, A. Bornmuller directeur des plantations. — *Conseil de surveillance :* Prince de Löwenstein Wertheim Freudenberg, Andrea, Ahn, Max Hiller, Hösch, Reck, Karl Lévy, Peill, Frelh, Seitz,

Digitized by Google

Douglas. — *Objet* : Obtention et exploitation de concessions situées dans les possessions allemandes au Kameroun, d'exploitations agricoles et de plantations et toutes entreprises commerciales ou industrielles en rapport avec ce but. La société possède des plantations de cacao à Victoria, Mittel, Simbe; de café à Buana, de maïs et de caoutchouc à Bula. — *Capital* : 2,500,000 Mk. en 2,500 actions de m. 1000. — *Répartition*: 5 °/₀ à la réserve; 4 °/₀ dividende aux actions; sur le reste 5 °/₀ de tantièmes aux actions, le reste constitue un dividende supplémentaire. — *Dividendes* : 1897 0 °/₀. — *Bilan* au 31 décembre 1897.

SOCIÉTÉS DU KAMERUN.

Deutsch West Afrikanische Handelsgesellschaft.

Siège social : Hambourg. — *Constitution*: 1er janvier 1897.— *Administrateurs*: MM. Bodo Clausen, A. Hallgarten, A. Weber, Ernst Otto. — *Objet* : La société s'est constituée par la reprise des établissements de Knutson, Valdau et Heilborn s'Afrikanska Handelsaktiebolag à la côte occidentale d'Afrique. La société possède des comptoirs au Kameroun et dans le protectorat du Niger à Old Calabar; elle exploite des comptoirs commerciaux à Akwa, Dido, Yebale, Bouabasi, Misolle, Ndokoko, Yobassi dans le Kameroun; de Bara, Bonge, N'Etan, Lobe, Bolo, Bela, Mussungo, Sele au Rio del Rey, de Ekong, Naku, Debitschi.

Handels und Plantagen-gesellschaft Sud-West-Kamerun.

Siège social : Berlin, Fananenstrasse, 30. — *Administrateurs* : MM. J. E. Lange, P. Reichard, P. Westphal. *Direction* : MM. Jaeger, E. Räppel. — *Objet* : Commerce et plantations dans les parties sud du Kameroun. — *Capital* : 1 million de marks en actions de 1,000 et 200 marks.

Kamerun Hinterland-Gesellschaft.

Siège sacial : Berlin, Charlottenbourg, Kantstrasse, 11. — *Constitution :* 18 janvier 1896. — *Direction :* MM. H. Jäger, P. Reichard. — *Conseil de surveillance* : MM. Georgi, Kneppel, Erich Stolte, Ottq

Digitized by Google

Wülsing. — *Objet* : La Société s'occupe du commerce en stations et en caravanes à la côte du Kameroun et dans l'Hinterland. Elle a établi à cet effet diverses factoreries dans le Sanaga. La Société exporte des noix de palme, de l'huile de palme, du caoutchouc, de l'ivoire, du copal, du cacao, etc. Les stations principales de la Société sont Kamerun, Bungo Malimba, Edea, Pungo Songo, et il existe un grand nombre de petits postes. — L'Agent principal de la Société en Afrique est M. E. Handmann. En outre, la Société y possède 10 agents. — *Capital* : 700,000 marks.

Kamerun Land und Plantagen gezelschaft.

Siège social : Hambourg, Graskeller, 21, et Grosse Reichenstrasse, 27. — *Constitution* : 15 mars 1898. — *Conseil d'administration* : MM. A. Woermann, E. Bohlen, Jantzen, Johs, Thormälen. — *Directeur* : F. Fréderidi à Bimba. — *Objet* : Plantations de Cacao et de café Libéria à Bimbia, N'Bamba. La constitution, l'exploitation, la location, la revente de concessions situées dans la possession du Kameroun ainsi que l'établissement et l'exploitation de plantations. Jusqu'à présent la Société s'est principalement occupée de la plantation de cacao. Des plantations existent à Bunbià, N'Bamba.

Kamerun Syndikat.

Siège social : Berlin, Hendstrasse, 7. — *Membres du syndicat* : MM. Henning, E. Fischer Linder, Krug V. Ridda, Dr Schott, Meinecke, Küderling, Campo, Dr Schulte, Major Kurt Morgen, Guthmann. — *Directeur* : Gustave Meinecke. — *Objet* : L'obtention et l'exploitation de concesssions dans l'Afrique occidentale propres aux cultures tropicales et toutes affaires généralement quelconques dans cette partie du monde.

Linnel & Compagnie

Siège social : Hambourg. — *Directeur* : Ernst Kraft à Hambourg. — *Objet* : Plantations de cacao et de caféiers arabica à Debundsch.

Digitized by Google

Moliwe-Pflanzungs-gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Gr. Recchenstr., 25-33. — *Constitution* : 1899. — *Fondateurs* : Son altesse royale le Prince Léopold de Bavière, Son altesse royale le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, S. A. R. le duc Régent de Mecklenbourg-Schwerin, le grand duc de Saxe Weimar, le prince de Reuss, Boetticher, Büsing, Cramer Klett, T. Gilka, K. Ingenohl, F. Loesener Sloman, E. V. Marx, Mense, comte von Monts, Oechelhaüser, W. von Ohlendorf, Paulus, R. Schöller, K. Weinberg, H. Wichelhaus, von Wolf. — *Objet* : L'exploitation d'une concession au Kameroun. — *Capital* : 1,100,000 mk.

Nordwest-Kamerun.

Siège social : Behrenstrasse, 7, à Berlin. — *Constitution* : 1899. — *Conseil d'administration* : *Président*, D. Max. Schoeller. *Membres* : F. Lobbe, prince de Hohenlohe, Hiller, Lucas, Dr Leist. — *Directeurs* : Dr Leitz, Karnholtz. — *Agent général au Kameroun* : D. Ramsay. — *Objet* : L'exploitation d'une concession de 80,000 kilomètres carrés pour une durée de 50 années après quoi elle fera retour à l'empire. Stations au Kamerun; Rio del Rey, chutes de Ndiang, Rivier Cross. L'exploitation de comptoirs commerciaux. — La concession a été surbordonnée aux conditions suivantes : 1° La liberté de commerce garantie sur tout son territoire. L'encouragement et le développement de toute industrie etexploitation n'empiétant pas sur les droits de la nouvelle société repris dans les conditions de la cession. 2° La prise à sa charge des frais de construction des routes. 3° La création d'exploitations agricoles ou minières. 4° Toutes les exploitations forestières devront maintenir au moins le quart de leur étendue absolument vierge de toute mise à profit. La nouvelle Société prend en outre l'engagement de dépenser annuellement pour le développement de la concession une somme de 100,000 mk., avec minium en dix ans de 3,000,000 mk. Elle s'inscrit en outre pour une somme de 100,000 marks qu'elle mettra à la disposition de l'expédition vers le lac Tchad. Enfin une partie importante de ses bénéfices seront versés au fisc du Kamerum, d'après la répartition suivante : 1° 5 p. c. du bénéfice net, puis par la suite, suivant l'importance et la progression de ceux-ci (les bénéfices) jusqu'ici la moité du bénéfice, et ce, après que toutes les actions auront reçu 20 p. c. du capital versé.

Digitized by Google

Pflanzung « Gunther Soppo ».

Siège social : Berlin, Sommerstrasse, 6. — *Constitution* : 1898. — *Administrateurs* : MM. D. Esser, prince de Löwenstein-Wertheim-Fredenberg, Max Gunther. — *Directeur* : M. Gunther à Victoria (Cameroun). — *Objet* : Exploitations de plantations de cacao et café à Soppo. La concession est bornée par les concessions de la « Moliwe » au Sud, de Victoria à l'Ouest, de Esser-Oechelhäuser au Nord. — *Capital* : 400,000 marks dont 300,000 marks ont été appelés.

Pflanzung Lisoka (Esser-Oechelhäuser).

Siège social : Berlin, Sommerstrasse, 6. — *Constitution* : 1899. — *Administrateurs* : MM. Dr Esser, Oechelhäuser, Hilfert. — *Directeur en Afrique* : M. O. Hilfert à Victoria (Cameroun). — *Objet* : Plantations de Cacao et de caoutchoucs, exploitation de plantations à Skokote. La concession compte 10,000 hectares. A la fin de 1899 elle comprenait 60,000 cacaoyers, du maïs, des plantations de pommes de terre, employait 200 travailleurs noirs et des agents blancs. — *Capital* : 500,000 marks.

Ramie-und Kakao Plantagen Gesellschaft.

Siège social : Berlin, Hendstrasse, 7. — *Directeur* : M. Meinecke, Berlin. — *Objet* : La Société a pour but l'introduction au Cameroun de la plantation sur une grande échelle de la ramie dont les fibres trouvent un emploi étendu dans l'industrie. La Société s'est assurée les service d'un spécialiste et a fait procéder à des essais au Cameroun. — *Capital* : 250,000 fr., représenté par 150 parts de 1,000 mk. chacune, et 500 de 200 mk.

Sud-Kamerun.

Siège social : Hambourg, Gr. Reichenstrasse, 25-33; Bruxelles, 17, rue Bréderode. — *Adresses télégraphiques* : Gesukarun-Hambourg; Kamerun-Bruxelles. — *Codes télégraphiques* : A. I.; A. B. C. 4me édon. — *Administrateurs* : MM. Scharlach, Colonel Thys, Schinckel, Adolphe Woerman, Hinrichsen, Siegmund, Scholto,

Digitized by Google

Douglas, Franz Philippson, Alexandre Delcommune, H. Lippens. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* : — *Constitution* : 8 décembre 1899. — *But* : La Société Sud-Kamerun a pour objet l'acquisition de terrains, de propriétés et de droits de toute espèce en Afrique occidentale; l'établissement de relations économiques et la réalisation des acquisitious faites y compris tous les produits africains. — 5,000 actions de 500 francs, 15,000 titres de jouissance. — *Concession* : La propriété des terres domaniales sitées entre le douzième degré de longitude est et le quatrième degré de latitude nord d'un côté, et les frontières politiques du Sud de l'Etat de Kameruu de l'autre côté. — *Répartition* : *a*) 5 p. c. minimum des bénéfices nets sont tout d'abord affectés à la formation d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint 25 p. c. de capital social, ou jusqu'à ce que ce montant ait été reconstitué au cas où il aurait été entamé. Ce fonds de réserve ne peut être appliqué qu'au rétablissement du capital social que des pertes auraient amoindri; *b*) 5 p. c. sur le montant libéré des actions; *c*) 10 p. c. sont attribués au fisc territorial de Kamerun; *d*) 10 p. c. du surplus sont réservés à la direction; *e*) Le solde est partagé également entre tontes les actions et les titres de jouissance émis.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

Europe :		
Actionnaires : capital restant à appeler, soit 75 p. c. sur 2,500 actions, série B de M. 400 ou 500 francs	M.	750,000 »
Caisse		133,40
Effets à recevoir		9,500 »
Mobilier et matériel divers		2,129,61
Marchandises en Europe		171,72
Afrique :		
Premier établissement		211,538,66
Matériel fluvial		146,918,93
Marchandises et provisions européennes		165,742,80
Caisse		4,001,73
Marchandises africaines		32,209,01
Matériel divers et mobilier		13,195,22
Bétail et basse-cour		137,49
Avoir chez nos banquiers		840,473,93
Débiteurs divers		24,305,12
Total	M.	2,201,117,65

PASSIF.

Capital :		
2,500 actions, série A, de 400 marcs ou 500 francs	M.	1,000,000 »
2,500 actions, série B, de 400 marcs ou 500 francs		1,000,000 »
15,000 titres de jouissance, sans désignation de valeur		
Fonds de réserve pour frais grevant l'exercice 1899		9,701,92
Créditeurs divers		156,170,68
Solde « profits et pertes »		35,245,05
Total	M.	2,201,117,65

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais divers en Afrique . . . . . M.	13,513,76	Escompte sur factures . . . . . M.	1,989,05
Impositions en Afrique	8,902,54	Compte d'intérêts	37,219,15
Frais d'Europe :		Bénefices bruts sur opérations en Afrique .	61,968,70
Premier établissement (frais de constitution)	4,676,80		
Différence de change sur marc	2,607,48	Total . . . M.	101,176,90
Personnel de l'administration centrale . .	25,407,93		
Changes, commissions et divers	276,48		
Frais généraux divers	10,546,86		
Solde créditeur.	35,245,05		
Total . . . M.	101.176,90		

C. Woermann.

Siège : Hambourg, Grosse Reichenstrasse, 23-27. — *Objet* : La maison exploite des factoreries à Kamerun, Akwadorf, Bonendale, Didodorf, Malunba, Victoria.

Woermann et C°.

Siège social : Hambourg. — *Objet* : Exploitation de factoreries à Bane, Dehane, Ebea, Etima, Lolodorf, Longji, de plantations à Bissindi, Buli, Campo, Gross Batanga, Kribi, Lolodorf, Mapoa, Yaunde.

SOCIÉTÉS DU TOGO.

Plantagen-gesellschaft « Kpeme ».

Siège social : Berlin, Lessinstaasse, 6. — *Conseil d'administration* : MM. Scholto Douglas, Eckardt, Ladewig, Wohltmann, Scheller. — *Directeur* : M. Hupfeld, à Berlin. — *Directeur en Afrique* : M. O. Woeckel à Kpeme. — *Objet* : L'établissement et exploitation de plantations. La Société possède des plantations de caféiers, de cocotiers et exploite le caoutchouc, à Kpeme.

Digitized by Google

Kokosnuss-Plantagen-gesellschaft « Lome ».

Siège social : Brême. — La Société possède des plantations de cocotiers à Lome.

SOCIÉTÉS ALLEMANDES EN ASIE.

Deutsch-Asiatische Bank in Shangaï.

Siège social : Berlin, Behrenstrasse, 14/16. — *Administrateurs* : MM. J. Buse, F. Urbig, C. Erich, Endemann, T. Rehders, E. Jaux, Messing, H. Figge, G. Rump, Homan. — *Objet* : Opérations de banque en Extrême Orient. La banque a des succursales à Tientsin, Calcutta, Hongkong, Tsingtau. — *Capital* : 5,000,000 Taèls de Shangaï. — *Dividendes* de 1890 à 1899 : 2 1/2, 0, 0, 5, 7, 8, 10, 6, 10, 6 p. c.

Deutsche « Hankow » Niederlassungsgesellschaft in Hankow.

Administrateurs : MM J. Arnhold, A. Binder, Hern, Melcher, Ad. Endemann, T. Rehders, — *Objet* : L'acquisition et la mise en valeur des terrains appartenant à la concession allemande à Hankow aussi que l'acquisition de rues et de maisons. — *Capital* : 1,000,000 en 1000 actions.

Industrie-Syndikat zur Wirthschaftlichen Erschliekung von Kiautschou und Hinterland.

Siège social : Berlin, Wilhelmstrasse, 68. — *Directeur* : M. Emile Selberg. — *Objet* : Toutes entreprises minières, industrielles, de concessions de voies ferrées, outillages de ports, installations électriques, etc. etc, à Kiautschou et dans son Hinterland.

Kiautschou-Gesellschaft.

Siège social : Berlin, N. W. Neustädt, Kirchstrasse, 13. Filiale à Tsingtau. — *Directeurs* : MM. Horst von Tippelskirch à Groz-Lich-

Digitized by Google

terfelde; Fl. Reichelt à Charlottenburg. — *Objet* : Opérations d'exportation et d'importation de marchandises chinoises, européennes et américaines; expédition; commission et assurance.

Ost asiatische Handelsgezellschaft.

Siège social : Hambourg, Bergstrasse, 21A. — *Administrateurs* : le directeur de la firme Nienzell et C° de Hambourg : M. Z. Wilh. Menzel. — *Conseil de surveillance* : MM. H. Schuldt, K. Rose, K. Raben, P. Tottenhaupt. — *Objet* : Le commerce avec l'Extrême-Orient, entreprises industrielles et de cabotage dans ces parages. — *Capital* : 1,000,000 mk. en actions de 1000 mk.

Schantung Bergbau Gesellschaft.

Siège social : Tsingtau (Chine); *Siège de la Direction* : Berlin, Behrenstr. — *Direction* : MM. P. O. Fischer; Fr. Krause. — *Administrateurs* : MM. A. von Hanseman, Frentzel. — *Objet* : L'exploitation d'une concession minière à Tsingtau, obtenue le 15 juin 1899, et entreprises de toutes espèces dans la province de Schantung. — *Capital* : 15 millions de francs en actions de 250 frs

---

Shantung Eisenbahn Gesellschaft.

Siège social : Berlin, Behrenstr., 14.— ⇐ Amt. 1880.— *Administrateurs* : MM. Frentzel, Hansemann, L. Behrens, L. Born, Dönhoff, Friedrichstein, E. Furstenberg, Hentig, Klöme Lieder, Magnus, Michelet, Oppenheim, Plock, Rehders, Samuel, Scharlach, Schmidt, Schrader, Stern, Valois, Wachler. — *Objet* : Construction et exploitation d'une voie ferrée dans le Schantung (Chine) La ligne part à Tsingtau vers Tsinafu avec un embranchement vers le Bassin houiller de Poschau. — *Capital* : 54,000,000 mk.

Schantung Handels Gesellschaft m. b. H. Tsingtau.

Siège social : Hambourg, Neuerwall, 38. — *Administrateurs* : MM. Rosemann, J. Brandt, Rottelier. — *Objet* : Opérations de commerce d'importation et d'exportation dans l'Asie Orientale, notamment à Tsingtau et dans la province de Schantung. — *Capital* : 240,000 mk.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ALLEMANDES EN AMÉRIQUE.

Bank fur Chile und Deutschland.

(Banco di Chile y Alemania.)

Siège social : Hambourg. — *Administrateurs* : MM. A. Bucheister, J. Schroeder, E. J. Anson, O. Gruhne. — *Objet* : Opérations de banque et de commerce. Succursales à Valparaiso, Santiago Estacion, Concepcion. — *Capital* : 10,000,000 mk. en 10,000 actions, libérées de 25 %.

Brasilianische Bank für Deutschland in Hamburg.

Administrateurs : MM. A. Bucheister, J. Schröder, O. Petersen, O. Theil, L. A. Gutschow, A. Plaas, J. Reuter, F. Endress, A. Hanckerott, F. Carl. — *Objet* : Opérations de banque et de commerce avec et au Brésil. Succursales à Rio-de-Janeiro, Sao Paulo, Santos. — *Capital* : 10,000,000 mk. en 10,000 actions.

Chocola Plantagen gesellschaft.

Siège social : Hambourg. — *Administrateurs* : MM. A. Lindener, von Berenberg-Gossler, Ernst W. Schramm, Gerlach, G. Müller. — *Objet* : Exploitation de plantations au Guatemala. — *Capital* : 2,600,000 mk en 2,600 actions à 1,000 mk. — *Obligations* : 1,680,000 mk. à 6 %.

Deutsche Uberseeische Bank.

(Banco Aleman Transatlantico.)

Siège social : Berlin Französ str. 66/68. — *Direction* : MM. R. Koch, Roland Lücke, Frederking, A. Schulze, Ivan Hoerner, Max Erich, Wm Lauce, L. Bisschoff, O. Elwanger. — *Objet* : Opérations de banque principalement avec les pays transocéaniques. La société possède des succursales à Buenos Aires, Valparaiso, Santiago de Chili, Iquique, Concepcion et Valdivia. — *Capital* : 20 millions de marks en 20,000 actions de 1000 Mk.

Digitized by Google

Guatemala-Plantagen-Gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Trostbrücke, 1. — *Administrateurs* : MM. S. J. Lindo, Hamberg, C. von Merck, Ed. L. Behrens, M. Meyer, Gerlach, de Hambourg, J. Stern, S. Gaus, Berlin. — *Objet* : Exploitation de plantations au Guatemala, principalement de plantations de café. — *Capital* : 2,000.000 mark en 400 actions de 5000 mark. — *Obligations* : 1,000,000 mk. à 5 p. c.

Handels-Industrie und Plantagen Akt. Ges.

Siège social : Hambourg. — *Directeur* : M. M. Friedheim. — *Conseil de surveillance* : MM. H. Friedheim à Londres; S. Friedheim, W. Bessmertny, A. Rigail, Paris. — *Objet* : La reprise et l'exploitation de la fabrique de machines de M. Max Friedheim à Hambourg, et l'exploitation des « Hacienda » la « Floride et « la Carmen Maria » apportées par les firmes Rigail et Lopez à Guayaquil. — *Capital* : 1,300,000 mk. en 1300 actions de 1000 mk.

Hanseatische Kolonisations Gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Hansahaus. — *Adresse télégraphique* : Itapocu-Hambourg. — ☎ I. 6375. — *Code* : A. B. C. — *Administrateurs* : MM. Scharlach, Laeisz, Dollmann, Loewe, O. Wolff, Stolz, R. Wahl, G. Plate, F. Achelis, T. Deneke, Vallin, M. Esser, Schlechtendahl, Ruperti, Wiegand, Hoensbroeck, Cahensly, Porsch, Scholto Douglas. — *Objet* : Entreprises de colonisation au Brésil. La société posséde une concession de 650,000 hectares dans la province de Santa-Catharina. — *Capital* : 1,500,000 mk.

Hanseatische Plantagen-Gesellschaft Guatemala-Hamburg.

Siège social : Hambourg : Catharinenhof-Holzbrücke 7/11. — *Administrateurs* : G. Müller, Kleinschmidt. — *Conseil de surveillance* : MM. H. Held, Ad. Kirsten, G. Fr. Haase, C. Z. Thomson. — *Objet* : Acquisition et exploitation de plantations, spécialement des planta-

Digitized by Google

tions « Los Diamantes et Las Vinas, et de El Zapote, situées au Guatemala. — *Capital* : 3,000,000 en 600 actions de 5,000 Mk. — *Obligations* : 1,100,000 mk.

« Hermann » Deutsche Siedelungs-Gesellschaft

Siège social : Berlin : Denauerstrasse 25-I. — *Directeur* : Franz Giesebrecht. — *Objet* : Exploitation de concessions foncières dans l'Amérique du Sud. — *Capital* : 143,500 mk. en 287 actions de 500 mk.

Osuna-Rochela Plantagen gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Trostbrucke, 1. — *Administrateurs* : MM. Lindo, W. Klaumer, E. C. Jeamberg. — *Conseil de surveillance* : C. von Merck, L. Behrens, M. Meyer, F. Gerlach, J. Stern, J. Gans. — *Objet* : Acquisition et exploitation de plantations, principalement de celle de « San Andres Osuna » et « La Rochela » situées au Guatemala. — *Capital* : 3,000,000 mk. en 3,000 actions de 1,000 mk. *Obligations* : 1,500,000 fr. à 5 %.

Plantagen gesellschaft « Concepcion ».

Siège social : Hambourg, Laeiszhof, Trostbrücke, L. — *Adresse télégraphique* : Eminencia. ✉ Amt. I 2389. Code : A B C, 4me éd., Liebers Code. — *Administrateurs* : MM. O. W. Haase, G. Oetling. — *Conseil de surveillance* : MM. A. Oetling, G. O. Haag, C. G. S. Müller, G. F. Gerlach, A. Lindener. — *Objet* : Plantations au Guatemala : les plantations sont au nombre de 9; au Guatemala entre le port de San José et la capitale les plantations sont connues sous le nom collectif « El Val du Teil ». — *Capital* : 2,000,000 en 2000 actions. — *Obligations* : 1,500,000 mk. à 5 p. c.

Plantage Mariara.

Siège social : Hambourg. — *Administrateurs* : MM. Max. Schinckel, R. Petersen, G. Scharlach, P. M. Warburg, A. Lent, W. Boeckmann, H. Lent, E. Russel, K. Plock, G. Knoop. — *Objet* : L'exploitation de plantations au Venezuela dans l'Etat de Carabobo (plantation Mariara) — *Capital* : 800,000 mk.

Digitized by Google

Rio Grande Nordwest Bahn.

Siège social : Berlin. — *Administrateurs* : MM. Scholto-Douglas, Arndt Meyer, H. Meyer, G. Rehwolt, E. Hillig, L. Fraeb. — *Objet* : La création de voies ferrées de Tupaceretan à S. Luiz et de Carias à Nonohanavec prolongements; la colonisation d'une concession de 1,200,000 hectares. — *Capital* : 890,000 mk.

Süd-Amerikanische Colonisation-gesellschaft zu Leipzig

Directeur : M. Gentzch. — *Conseil de surveillance* : MM. Hasse, J. Tscharmann, E. Freyer. A. Glenck, M. Lieberoth, F. Mayer, Otto Schwabe, Ph. Nagel, M. Kormann. — *Objet* : Exploitation de 50,000 hectares au Paraguay. — *Capital* : 125,000 mk. en actions de 500 et de 1,000 mk.

Süd-Amerikanische Land und Hypotheken-gesellschaft

Siège social : Berlin. — *Objet* : Spéculations immobilières; prêts hypothécaires dans les États Sud-Américains. — *Capital* : 2 millions de mark.

Venezuela Plantagen-gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Alte Gröningerstrasse, 7/9. — *Administrateurs* : MM. Pagenstecher, Meinecke. Schuldt, J. Scharlach, Klewitz, Hentig, G. Knoop. — *Objet* : Exploitation de plantations au Venezuela (café, sucre, cacao, tabac). Plantations à la Guahra. — *Capital* : 700,000 mk. Le capital peut être porté à 1,000,000 mk.

SOCIÉTÉS ALLEMANDES EN OCÉANIE.

Deutsche Handels-u-Plantagen Gesellschaf der Südsee-Inseln.

Siège social : Hambourg, Alsterdamm, 3, II. — *Administrateurs* : MM. Meyer-Deluis, Burckhardt, Helm, Karl Stamm. — *Objet* : Exploitation de factoreries et de plantations; commerce et navigation de toutes espèces, principalement dans la mer du sud et entre celle-ci

Digitized by Google

et Hambourg, ainsi que d'autres ports européens. Les plantations de la Société aux îles Samoa s'étendaient à la fin de 1897 sur 7938 acres en culture. — *Capital* : 2,750.000 mk. en 2750 actions à 1000 mk. — *Obligations* : 2,500,000 mk. à 5 p. c.

Jaluit Gesellschaft.

Siège social : Hambourg : Gr. Bleichen « Artus Hof ». — *Administrateurs* : MM. Hernsheim, H. Grösser, J. Müller. — *Conseil de surveillance* : MM. A. Kayzer, C. Godefroy, Meyer-Delins, R. Böker, O. Thiemer. — *Objet* : Exploitation de plantations, de factoreries à Jaluit, ainsi que le commerce et la navigation avec les îles de la mer du sud. — *Capital* : 1,200,000 mk. en 240 actions de 5000 mk.

Neu-Guinea Compagnie.

Siège social : Berlin : Behrenstr., 31. — *Adresse télégraphique* : Guinea-Berlin. — ☎ 4556. *Codes* : A.I.; A.B.C., Staudt et Hundius-Broomhalls. — *Directeurs* : MM. Dr Beck et C. von Lauterbach. — *Administrateurs* : MM. A. von Hanseman, E. Russel, A. Lent, Hammacher, Herzog, von Donnersmarck, A. Woermann, A. von Siemens, F. Achelis, V. Weisbach, M. Vöninger, L. Ravené, A. Oppenbeim, comte Hohenlohe-Oehringen. — *Objet* : Entreprises de colonisation dans la mer du sud; plantations, exploitations minières, entreprises commerciales industrielles et de navigation; les opérations sociales ont lieu en Nouvelle Guinée, dans l'archipel Bismarck, la terre de l'empereur Guillaume. — *Capital* : 4,021,000 mk. en 8,042 actions de 500 mk.

Société commerciale de l'Océanie, Filiale in Papeete.

Siège social : Hambourg Dovenhof, 68. — *Administrateurs* : A. Krayser de Hambourg, Hoppensteedt à Papeete. — *Conseil de surveillance* : MM. C. Godeffroy, A. Schlubach, Schröder. — *Objet* : Exploitation des îles appartenant à la société au point de vue du commerce et de la navigation. La société possède les plantations Vaihira, et les factoreries Raiatea, Rarotonga, Taihoae. — *Capital* : 500,000 mk. en 200 actions nominatives.

Digitized by Google

LES
SOCIÉTÉS COLONIALES ANGLAISES
EN AFRIQUE

African Association.

Siège social : *Liverpool*; Castle street, 43. — *Constitution* : 13 juin 1889. — *Administrateurs* : MM. H. Cotterell (*président*); Stuart, *vice-président*, W. Couper, R. P. Gilbertson, M. K. King, T. S. Rogerson, H. Stuart et G. Watts. — *Objet* : Le commerce dans les régions du Niger et de la Côte d'Or. En 1893 les affaires de la Société dans les districts soumis à la Royal Niger y furent reprises par cette Compagnie à charte. — *Capital* : 1,600,000 livres st. en actions de 8 livres st. Il y pour 12,000 livres d'actions de fondateurs. Tout le bénéfice au delà de 12 p. c. est attribué à ces actions. — *Dividendes* : 1890 : 6 p. c.; 1891 : 7 1/2 p. c.; 1892 : 7 1/2 p. c.; 1893 : 4 p. c.; 1895 : 0 p. c.; 1896 : 4 1/4 p. c. 1897 : 6 p. c. 1898 : 15 p. c. les actions de fondateurs reçurent L; 11,16 s; 10 3/4 d. par actions; 1899 : 15 p. c. et fondateurs L 30 par action.

Africain International Flotilla and Transport Cy.

Siège social : Londres : Austin Friars E. C. 13. — *Constitution* : 15 octobre 1892. — *Conseil d'administration* : MM. J. R. Murray; A. Hannaford, M. Lambert, A. L. Sécretan. — *Objet* : Le transport sur le Zambèse et le Chiré. — *Capital* : 50,100 l. st. dont 100 parts de fondateur d'une l. st. et, 50,000 l. st. en actions ordinaires de 5 livres. Il a été émis pour 22,200 livres st. d'obligations à 5 °/₀ d'intérêt sur une émission autorisée de 30,000 l. st.

Digitized by Google

African Lakes Corporation.

Siège social : 45, Renfieldstreet, à Glascow. — *Adresse télégraphique* : Nyasa-Glascow ; Nyasa-Blantyre. — ☎ 3710-National; 710-Corporation.—Codes : A B C; particulier. — *Constitution* : 1878, réorganisation 2 mai 1894. — *Administrateurs* : MM. R. S. Allan, W. Ewing, Gourlay, Stephen, J. Stevenson. — *Secrétaire* : F. L. M. Moir. — *Objet* : Commerce, transports, opérations de banque dans les possessions anglaises de l'Afrique orientale et l'Afrique centrale. — *Capital* : 150,000 l. st. en actions de une livre, les actions sont divisées en deux séries, A. et B. — *Dividendes* : 1894, 10 pour cent, 1895, 1896, 1897, 7 12 pour chaque année; 1898, 8 1/2 p. c.; 1899, 10 p. c.

African Transcontinental Télégraph Cy.

Siège social : Londres EC, 15 st. Swithins Lane. — *Constitution* : 27 décembre 1892. — *Conseil d'administration* : MM. duc d'Abercorn, *président*, comte Grey, R. Maguire, S. Neumann, Right. Hon, C. J. Rhodes, le colonel F. W. Rhodes, J. Wernher. — *Objet* : La construction d'une ligne télégraphique partant d'Umtali dans le Mashonaland jusqu'à Tete, de Tete à Blantyre, de Blantyre à Zomba, de Zomba à fort Johston, et de là au lac Nyassa, du lac Nyassa au lac Tanganyka. Le gouvernement allemand a autorisé le passage sur son territoire pour relier télégraphiquement le Cap au Caire. — *Capital* : 300,000 livres st. en actions d'une livre.

Ashanti Goldfields Corporation.

Siège social : Londres, Dashwood House, E. C. 151 et 153. — *Constitution* : 25 mai 1897. — *Conseil d'administration* : MM. F. Gordon, *président* ; E. H. Byas, E. A. Cade, vicomte Ducannon et G. Edwards, — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation d'un territoire de 100 milles carrés situés à 110 milles de Cape-Coast Castle. — *Capital* : 250,000 livres st. en actions d'une livre dont 125,000 ont été souscrites et libérées.

Digitized by Google

Bank of Africa.

Siège social : Cannon Street, 113, E. C. Londres. — *Adresse télégraphique* : Balbutis-Londres. — *Constitution* : 5 août 1879. — *Conseil d'administration* : MM.Fleming Blaine, R. W. Chamney, E. Owen, Dunell, A. A. Fraser, Rochfort, Hermann, A. Maguire, J. Young. — *Objet* : Opérations de banque en Afrique. — *Capital* : Le capital souscrit est actuellement de 2,250,000 livres st. en actions de 18 livres 15 sh. dont 750,000 l. soit 6 livres 5 sh. par action ont été versés.

Bank of British West-Africa.

Siège social : 14, Castle street, Liverpool. 4 ts, Mary Axe, Londres, E. C. — *Constitution* : 31 mars 1894. — *Conseil d'administration* : ME. A. L. Jones, *président*; F. W. Bond, H. Coke, sir E. Lawrence. — *Secrétaire* : M. Ross. — *Objet* : La société a été constituée pour la reprise des affaires de la African Banking Corporation, et de MM. Elder, Dempster & C, à Lagos. — *Capital* : Le capital est de 100,000 livres st. en actions de 10 livres dont 68,100 ont été souscrites et 27,240 livres st. ou 4 livres st. par actions ont été appelées.

Beira Junction Railway.

Siège social : Londres, 13, Austin Friars, Londres E. C. — *Constitution* : 17 juillet 1895. — *Conseil d'administration* : MM. Van Lawn, *président*; L. B. C. Boyle, C. A. V. Conybeare, marquis de P. P. de Mello et L. Wagner. — *Objet* : Reprise du droit de construction de 35 milles de voie ferrée du Port Beira à Fontesville concédé par la compagnie du chemin de fer de Beira, en outre la société a obtenu une concession de terres non encore délimitées. — *Capital* : 62,500 livres st. en parts au porteur de 5 sh. entièrement souscrit et libéré.

Beira Railway Company Limited.

Siège social : Gracechurchstreet, 36, Londres, E. C. — *Constitution* : 12 juillet 1890. — *Conseil d'administration* : MM. Cawston, Boyle,

Digitized by Google

Maguire, Marquis de Mello, Wagner, Beit, Van Laun, représentant la Chartered. — *Objet* : La Beira-Railway est une Compagnie filiale de la (Chartered) South Africain Cy et de la Compagnie du Mozambique. Cette ligne part de Beira sur le canal de Mozambique et traverse la province portugaise de Mozambique pour aller rejoindre les possessions anglaises du Mashonolaland. — La concession a été cédée à un groupe anglais par la Compagnie du Mozambique, et c'est ce groupe anglais soutenu par la Chartered qui a constitué la Société du Railway. — Il a été créé 600,000 actions sans valeur nominale, dont une partie est en possession de la Compagnie du Mozambiques — Les capitaux pour la construction du railway ont été fournis par l'émission de deux séries d'obligations. — *Le capital* nécessaire à la continuation de la ligne dans les territoires anglais a été fourni par l'émission d'une nouvelle série d'obligations et d'actions dites *Beira junction*.

British Gold Coast Syndicate.

Siège social : Londres : 19, St. Swithin's Lane E.C. — *Constitution* : 8 mars 1899. — *Conseil d'administration* : MM. Tarbutt, *président*; A Feel, D. J. Neame, Sanderson. — *Objet* : Mise en valeur de propriétés concédées par la Wassan et Ahanta Cy en Afrique. — *Capital* : 50,500 livres dont 50,000 en actions ordinaires d'une livre et 500 livres en actions privilégiés de 1 schilling. Tout le capital a été souscrit, sur chaque action ordinaire il a été versé 10 sh.

British South Africa Company.

Siège social : Londres, 15, St. Swithins Lane E. C. — *Constitution* : octobre 1899. — *Conseil d'administration* : MM. duc d'Abercorn, président; le comte Grey, lord Gifford, V. C. R. Maguire, Right. Hon., C. J. Rhodes, Sir S. Shippard et P. Lyttelton, Gell. — *Objet* : La compagnie est une compagnie à charte. Son centre d'opérations se trouve au nord du Bechuanaland jusqu'à la frontière occidentale des possessions portugaises de l'Afrique Orientale. La compagnie a occupé le Mashonaland et le Matabeleland pour l'exploitation des richesses minières; concessions obtenues du roi Lobengula par MM. Rhodes et Rudd. La compagnie a organisé l'administration du pays dont le chef

Digitized by Google

lieu est Salisbury. Des communications télégraphiques et postales ont été établies. 130,800 claims étaient en exploitation au 30 septembre 1898 et un grand nombre de compagnies ont été fondées pour le développement des gisements miniers. Des exploitations agricoles nombreuses ont été créées. D'après une convention anglo-portugaise un chemin de fer réunit le Mashonaland à la côte orientale. C'est la Beira Railway et Mashonaland Railway Cy qui a construit ce chemin de fer. Une autre ligne, Vrijburg, Mafeking, Gaberones, Palapye a atteint Buluwayo en octobre 1897. La ligne va s'étendre encore vers le nord. Le territoire de la Compagnie est d'environ 750,000 milles carrés. — *Capital* : Le capital du début était de 1 million de livres; il a été porté en 1898 à 5 millions de livres en actions de une livre dont 4,375,000 ont été souscrites et libérées. Des obligations ont été créées; en juillet 1896 un emprunt de 1,250,000 L. st. à 5 °/₀ d'intérêt.

Canary Islands Cy.

Siège social : 1, Laurence Poutney Hill, Londres, E. C. — *Constitution* : 15 août 1888. — *Conseil d'administration* : MM. le colonel W. W. Cragg, *président*, W. M. Blyth, A. Gillespie, J. Hamilton. — *Capital* : 100,000 livres en actions de 10 livres, dont 24,180 livres ont été souscrites et payées. Un emprunt de 15,000 livres en obligations de 100 livres à 6 °/₀ a été conclu. — *But* : Construction et exploitation d'un Hôtel et d'une canalisation d'eau à Las Palmas.

Delagoa Bay and East African Railway.

Siège social : Londres 28 S. t. Swithins Lane, E. C. — *Adresse télégraphique* : Gandentio-Londres. — *Constitution* : 3 Mars 1887. — *Conseil d'administration* : MM. Lord Castletown, *président*, G. Arbuthnot, A. Hope H. Magniac, J. E. D. Ryder. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'un chemin de fer avec docks et warfs. La compagnie a une concession de 250,000 acres de terrains à choisir, et en outre 10,000 acres en parcelles à choisir le long de la voie du chemin de fer. Celui-ci est franc de toutes taxes et droits d'importation sur le matériel nécessaire à la voie. Il existe un droit de reprise au profit du gouvernement Portugais. La longueur

Digitized by Google

de la ligne est de 55 milles. Une contestation s'est élevée entre la compagnie et le gouvernement Portugais; celui-ci s'empara de la ligne; on recourut à l'arbitrage pour trancher la question d'indemnité. — *Capital* : 500,000 livres en actions de 10 livres. Obligations à 7 °/₀ pour 500,000 livres.

Eastern and South African Telegraph.

Siège social : Londres, Winchester House. — *Constitution* : 19 août 1879. — *Conseil d'administration* : MM. Amiral Sir L. G. Heath, *président*; sir A. J. L. Cappel, Sir R. G. W. Herbert, J. Denison Pender, marquis de Tweeddale. — *Objet* : Exploitation d'un câble maritime sur la côte orientale et meridionale de l'Afrique (Aden, Zanzibar, Seychelles, Natal, Capetown). — *Capital* : 600,000 livres st. en actions de 10 livres, libérées, obligations 550,000 l. st. de 100 livres à 5 °/₀ émises en 1886; 300,000 l. st. émises en1888; 200,000 l. st. émises en 1893.

Europe and Azores Telegraph.

Siège social : Londres, Winchester House, E. C. — *Constitution* : 14 août 1893. — *Conseil d'administration :* MM. marquis de Tweeddale, Brodrick, Denison Pender. — *Objet* : Exploitation d'un câble maritime reliant les Açores à l'Europe. — *Capital* : 200,000 livres en actions de 10 livres.

Gold Coast Amalgamated Mines.

Siège social : Londres, E. C. Cannonstreet, 147. — *Constitution :* 20 janvier 1898. — *Conseil d'administration :* MM. G. Aiman, E. H. Bayldon, W. Cleaver, F. P. T. Struben, F. Swanzy. — *Objet :* L'acquisition et l'exploitation de mines d'or à la Gold Coast. — *Capital :* 100,000 livres en actions d'une livre.

Digitized by Google

Gold Coast Development Syndicate.

Siège social : Londres, E. C. Mansionhouse Chambers. — *Adresse télégraphique* : Ancobra. — ☎ 977 Bank. *Code* : Bedford, Mc Neal. — *Constitution* 10 janvier 1895. — *Conseil d'administration :* MM. W.-J. Engledue, L.-A. Allen, G.-J. Bridges, A.-C. Holland. — *Objet* : Exploitation de mines d'or à la Côte d'Or. — *Capital :* 30,000 livres en actions de 5 shillings.

Goldfiels of Mozambique.

Siège social : Londres, E. C. 11, Poultry. — *Constitution* : 21 février 1893. — *Conseil d'administration* : MM. G. F. Tavenor, S. Green, H. B. Greenwood, C. H. Thomson. — *Objet* : L'exploitation de claims de quartz Aurifère, et d'alluvions d'or dans le territoire de la Compagnie de Mozambique. — *Capital* : 60,000 livres en actions d'une livre.

Gold Reefs of West-Africa.

Siège social : Londres, E. C. 11, Queen Victoria street. — *Adresse télégraphique* : Broomassie, Londres. — ☎ 977 Bank. — *Code* : Bedford Mc Neal. — *Constitution* : 2 juillet 1895. — *Conseil d'administration* : MM. W.-J. Engledue, G.-E. Burnell, J. Cruddas, et F.-H. Williams. — *Objet* : L'acquisition d'une propriété de 6,000 pieds sur 3,000 située sur la rivière Ancobra à 90 milles de Axim à la Gold Coast. — *Capital* ; 90,000 livres en actions de 5 shillings.

Mozambique Consolitaded Mines. — Limited.

Siège social : Londres, Einsburg House E, C. — *Constitution* : 12 janvier 1898. — *Conseil d'administration* : MM. E.-L.-W. Chane, L.-C. Alexander, J.-R. Pardy, 2 directeurs sont nommés par la Compagnie du Mozambique. — *Objet* : La reprise des propriétés de la « Guy Fawkes Reef » de la « Igamasonga », de la Massi Kessi Reef et Pardys Range comportant 88 claims, situés dans le Mawealand. — *Capital* : Le capital est de 425,000 livres en actions de 10 shillings.

Digitized by Google

Niger Company.

Siège social: Surrey House, Victoria Embankment, W. c. à Londres. *Adresse télégraphique*: Nigretia-Londres ou Liverpool. — *Administrateurs* : MM. Comte de Scarbrough, *président*; Lord Hillingdon *vice-président*; Lord Aberdare, C. B. Edgar, Sir Howorth, King, Sir J. Kirk, A. Miller et J. L. G. Taubman, *Secrétaire*, H. Morley. — *Objet* ; La « National African Company » fut constituée le 8 juillet 1882 pour reprendre les affaires de la « United African Company » et des autres sociétés anglaises opérant dans les régions du Niger et dans le but d'obtenir une charte royale. En 1886 la société obtint la charte royale lui permettant de gouverner les territoires du bassin du Niger et elle prit le titre de « Royal Niger Company Chartered and Limited ». En 1893 la société reprenait l'actif de « l'African Association. » En 1899 par la suppression de la charte royale, la Société modifia son titre en celui de « Niger Company. La société est redevenue une simple Société commerciale.— *Capital* : 25 millions de francs en actions de 25 fr. — *Dividendes*: 1886-1887 °/₀ p. c. de 1887 à 1891, 6 p. c. chaque année, en 1892; 7 1/2 p. c. de 1892 à 1898, 6 p. c. chaque année.

Oceana Consolitaded.

Siège social : Londres E. C. Austin Friars, 13. — *Constitution* : 16 juillet 1896. — *Conseil d'administration* : MM. H. Pasteur, F. R. Bullock, J. Seear, Sir Chas, Evan Smith, J. R. Murray, A. L. Ochs. — *Objet* : La société a été constituée pour la reprise de l'actif de l'Oceana Company et de l'Africana et de l'Austral African Company. Cet actif comportait principalement des concessions de terres et de mines au Transvaal et ailleurs, des prises d'intérêts dans diverses sociétés. — *Capital* : 1,500,000 livres sur lesquelles 1,371,256 livres ont été appelées et libérées.

South African Company.

Siège social : Londres E. C. Laurence Pountney Hill. 3. — *Constitution*: 26 Mars 1896. — *Conseil d'administration*: MM. Edwards, E. H. Heasman, W. C. Stronge. — *Objet*: L'acquisition de concessions minières s'étendant sur un territoire d'environ 33,000 milles² dépendant de la Compagnie de Mossamédès (Angola). — *Capital*: 500,000 l. st. en actions de 1 l. st.

Digitized by Google

Tanganyika Concessions.

Siège social : Londres, E. C. Clements Lane, 30/31. — *Adresse télégraphique* : Umkhosi-Londres. — ☎ 1242 avenue. *Codes* : Broomhall; Bedfort Mc Neill. — *Constitution* : 20 janvier 1899. — *Conseil d'administration* : MM. T. White, J. Broomhead, Lord A. Butler, T. Honey, J. Murray, S. Neanne, C. J. Rowsell. — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation d'une concession accordée par la British South Africa Compagnie, d'une superficie de 2000 acres, au terminus de la section du Railway du Sud du lac Tanganyika, et l'établissement d'une ville sur ce territoire. Le droit, actuellement exercé, pendant une période de deux ans à partir de novembre 1898 de louer une superficie de 2000 milles carrés au nord du Zambèse et le droit exclusif de prospecter pendant une période de deux ans. La sociéte peut choisir 1000 claims dans les territoires de la British South Africa Cy, au Nord du Zambèse. — *Capital* : 100,000 livres en actions d'une livre.

Tiger Gold (Massi Kesse) Gold Company.

Siège social : Londres E.C. Poultry, 11. — *Constitution* : 8 mars 1895, — *Conseil d'administration* : MM. S. Green, W.-B. Jeffries, C.-H. Thomson. — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation de 12 claims aurifères chacun de 100 mètres², situés dans la Revue Valley, (Manica, Territoire de la Compagnie du Mozambique. — *Capital* : 60,000 livres en actions de 1 l. st.

West African Telegraph.

Siège social : Londres E. C. Winchester Housse. — *Constitution* : 29 septembre 1885. — *Conseil d'administration* : MM. marquis de Tweeddale, A. G. Brodrick, R. K. Gray, Sir H. C. Mance, J. D. Pender. — *Objet* : Relier par câble la côte Ouest d'Afrique avec l'Europe — *Capital* : 400,000 livres. Obligations : 185,900 livres à 5 °/₀ en titres de 100 livres émises en août 1886.

Digitized by Google

Zambesia Exploring Company.

Siège social : Londres, E. C. Clements Lane 30/31. — *Adresse télégraphique* : Umkhasi-Londres. — ☎ 1249 Avenue. *Codes* : Broomhall; Bedfort Mc Neill. — *Constitution :* 26 mars 1891. — *Conseil d'administration* : MM. T. White, lord A. Butler, J. W. Broomhead, T. Honey, J. Murray, S. Neave, C. F. Rowsell et R. Williams. — *Objet :* L'organisation d'une expédition au Mashonaland pour explorer et prospecter la région. Elle a englobé le syndicat Bembesé, la Zambezia Rand Investment, Central Monomotapa. La société est intéressée dans plusieurs sociétés minières du Mashonaland et du Matabeleland. Elle a des participations importantes dans l'United Rhodesia Goldfields, la West Rand Mines, Tangnyka. Concessions, Britisch South Africa Cy, etc. — *Capital :* 270,000 livres en actions d'une livre.

Wassau Mining Company (Gold Coast).

Siège social : Londres : Cannonstreet, 147, E. C. — *Constitution* : 21 Janvier 1882. — *Conseil d'administration* : MM. J. Annan, *président* : E. H. Bayldon, L. B. Burns, F. P. T. Struben, F. Swauzy. — *Objet* : L'exploitation de mines d'or situées dans le Wassau, province occidentale de la Gold Coast. — *Capital* : 150,000 livres en actions d'une livre dont 120, 1,000 livres ont été souscrites et libérées. Il a été émis pour 20,000 l. st. d'obligations à 6 °/₀.

Digitized by Google

LES SOCIÉTÉS COLONIALES PORTUGAISES EN AFRIQUE

Companhia Agricola de S. Thomé.

Siège social : Largo de S. Juliao, 12, Lisbonne. — *Administrateurs* : MM. Dr D. Pinto Coelho, E. Plantier, E. Ferreira Pinto Basto, H. J. Monteiro de Mendonça, H. Burnay et Ca. — *Objet* : Exploitations agricoles, plantations à S. Thomé. — *Capital* : 500,000 contos de reis; actions de 100,000 reis. Obligations de 100,000 reis à 5 °/o.

Sociedade d'Agricultura colonial.

Siége social : 20, Rua dos Douradores, Lisbonne. — *Adresse télégraphique* : Oeste-Lisbonne. — *Membres du conseil d'administration* : Henrique José Monteiro de Mendonça, General Alberto Ferreira da Silva Oliveira, José Olivares Marin. — *Membres du conseil de surveillance* : Marques de Fayal, Conseilheiro José da Silveira Vianna, Augusto da Silva Carvalho, Pompeu Guedes Coutinho Garrido, Antonio Serrâs Franco. — *Objet* : L'exploitation de domaines situés dans l'île de Principe; les plantations occupent 1,200 hectares et sont consacrées au cacao, à la banane, au café et au caoutchouc. — *Capital* : douze cent contos de reis. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve jusqu'à ce qu'elle atteigne un quart du capital social, quand un dividende de 7 p. c. est assuré aux actionnaires, les administrateurs ont droit à 2 p. c., les commissaires à 1 p. c. du capital, sur l'excédent des bénéfices.

Companhia das aguas das Pedras Salgados.

Siège social : rua do Bellomonte, 49, Porto.

Companhia das aguas do Loanda.

Siège social : Lisbonne, rua D. Pedro, 108. — *Administrateurs* : *Président* : Antonio Maria Esteves Mendes Correia; *vice-président* :

Digitized by Google

Joao Baptista de Lima; *administrateurs* : Henrique Anthero de Souza, Manuel de Sousa Avides, Isidore da Fonseca Moura. — *Conseil fiscal* : J. A. de Auciaes Prouhça, J. J A. de Almeida. A. T. A. de Almeida. — *Objet* : L'exploitation de réservoirs, canalisation, distribution d'eau potable à Loanda.

Companhia Africana do Polvora.

Siège social : Lisbonne, rua d'El Rei, 28, 3°.

Banco nacional ultramarino. — Banco colonial portuguez.

Siège social : Lisbonne, rua d'El Rei, 74. ☎ 82. — *Gouverneur* : M. Eduardo Pinto da Silva e Cunha. — *Vice-Gouverneurs* : MM. Alfredo Mendes da Silva et Luis Diego da Silva. — *Objet* : Toutes opérations de banque avec les colonies portugaises et le continent, La banque possède des succursales à Loanda et Mozambique, des agences à S. Vicente et S. Thiago de Cabo Verde, S. Thomé, Benguella, Mossamédès, Lourenço Marques, Quelimane, Goa. — *Capital* : 12,000,000 contos de reis sur lesquels 3,600,000 contos ont été versés.

Banco Lisboa & Açores.

Siège social : Lisbonne, rua d'El Rei, 58. — ☎ 155. — *Conseil d'administration* : A. Ben Saude, A. de Lima Mayer, V. Vaz Junior, A. T. de Oliveira, I. J. de Freitas. — *Conseil fiscal* : Dr L. F. Falcao, J. Moreira Marques, P. F. Ferreiro dos Anjos, Dr Augusto Dias Ferreira, Abilio Jozé David. — *Objet* : Toutes opérations de banque en Portugal, aux îles Açores et Madère, dans l'Amérique du nord et au Brésil. — *Capital* : 4,500,000 contos de reis.

Companhia do Boror.

Siège social : Lisbonne, rua do Alecrim, 53, 1°.

Companhia dos Caminhos de Ferro da Zambezia.

Siège social : rua d'El Rei, 85, 2°, Lisbonne.

Digitized by Google

Companhia do Assucar de Mozambique.

Siège social : Lisbonne, Rua del Rei, 85, 2.— *Adresse télégraphique* : Assucar-Lisbonne. — ☎ : 262. — *Code télégraphique* : A. B. C. Code. — *Administrateurs* : MM. J. C. de Carvalho Pessoa, d'Almeida, J. M. Greenfield de Merlo. — *Commissaires des comptes* : MM. H. F. de Brion, J. M. Holbeche d'Oliveiro Frigozo, J. Bizarro, J. A. Petra Vianna, Zephirino Norberto Gonzalves Brandas. — *Objets* : Exploitation de plantations de canne à sucre au Mozambique. — *Assemblée générale* : Avril. — *Bilan* : 31 décembre.

Companhia commercial de Angola.

Siège social : Lisbonne. — *Administrateurs* : MM. Antonio José Gomes Netto, A. J. d'Oliveira, F. G. Metello, J. L. Simôes. — *Conseillers fiscaux* : MM. Bensaude, H. Burnay, E. Ferreira Pinto Basto, G. Lambert, L. A. Perestrello de Vasconcellos. — *Objet* : Toutes opérations commerciales et de banque entre le Portugal et les colonies portugaises principalement l'Angola.— *Capital* : 7,500,000 fr. en 15,000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Le conseil d'administration peut élever le capital à 15 millions de francs.

Empreza Sociedade de Agricultura colonial.

Siège social : Lisbonne, Rua de S-Nicolau, 26.

Companhia do Ilha do Principe.

Siège social : Rua da Victoria, 74, 2°. Lisbonne. ☎ 817. — *Administrateurs* : A. Mendes da Silva, A. de Assis e Andrade F. Mantero; *Secrétaire*, Menezes e Vasconcellos. — *Capital* : 500,000 contos de reis en actions de 100,000 reis.

Companhia do Gaz do Loanda.

Siège social : Londres : Dashwood House, E. C. — Lisbonne, rua d'El Rei, 112. — *Constitution* : juin 1894. — *Objet* : L'exploitation

Digitized by Google

de la concession du monopole de l'éclairage par le gaz et l'électricité de la ville St. Paul de Loanda (Afrique Sud-Occidentale). Le monopole est accordé pour une période de 50 années à partir de l'inauguration des travaux, renouvelable pour une même période à l'expiration de la première. La Compagnie est affranchie de toutes taxes municipales et a le bénéfice de la libre entrée de tous les matériaux nécessaires à ses travaux. Le gaz fonctionne depuis 1897. — *Capital* : Le capital est de 1,750,000 fr. en actions de 250 fr. Il existe 3000 obligations à 5 %, de 500 fr. chacune, pour une somme de 1,500,000 fr. Ces obligations sont amorties chaque année. La Compagnie est en liquidation en ce moment en vue d'une reconstitution sur de nouvelles bases.

Companhia da Gorongosa.

Siège social : Lisbonne, rua de S. Bento, 31. — *Constitution* : décret du 18 juin 1895. — *Objet* : L'exploitation de la concession d'un domaine de plus d'un million d'hectares, s'étendant du Pungué au Zambèze et situé entre les rivières Zangué Vunduri.

Compagnie du Luabo.

Siège social : Lisbonne, rua do Alecrim, 45,2°. — *Administrateurs* : E. de Oliveira, Soares Andréa, G. Agnello Santos Couvreur, G. C. Paiva d'Andrade. — *Constitution* : 9 juillet 1896. — *Objet* : La Compagnie du Luabo tient en fermage les prazo de la couronne : Luabo, Milembe, Chapanga, Inhamano, Marral et Tew Tew, d'une étendue de plus d'un million d'hectares. Dans ces territoires, elle possède le droit exclusif de l'exploitation agricole, commerciale, industrielle, forestière et de chasse. Elle perçoit l'impôt appelé « mussoco » et a droit aux prestations des indigènes. Elle peut délimiter et acquérir toutes propriétés de son territoire, moyennant la seule redevance de 10 centimes par hectare comme contribution à l'Etat. — *Le capital social* est de trois millions de francs, divisé en 20,000 actions de 500 reis, £ 1 ou 25 fr.

Digitized by Google

Companhia do Mossamédès.

Siège social : Lisbonne, 90, rua de S-Juliao. — *Comité du Direction :* 4, rue Le Peletier, Paris. — *Conseil d'administration :* MM. Barboza de Magalhaes, rua Victor Cordon, 19; comte do Paço do Lumiar, praça de D Pedro, 102; Valdez, travessa das Merces, 58; A. T. Machodo de Mendonça, rua de S-Juliao, 12; H. Hendrickx, rue Le Peletier, 4, Paris; G. Montfort, vicomte de Westheimer. — *Commissaire royal :* M. J. S. d'Oliveira Martins. — *Commissaires des comptes :* MM. A. Braga, Rigaut, Van Beek. — *Objet :* Exploitation d'un territoire de 70,000 milles carrés, dans le district de Mossamédès, province d'Angola, Sud-Ouest Afrique, concédé à la Société par décret royal en date du 28 février 1894. La concession comprend une zone basse et sablonneuse qui borde l'Océan Atlantique, et qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts de la Chella et une zone supérieure limitée au nord par le parallèle 16°, de la Sierra de Chella jusqu'au Cunene et par le parallèle 15° du Cunene au rio Cuchi, à l'ouest par la cordillère de Chella, à l'est par le rio Cubango englobant les vallées du Caculovar et du Cunene. La société possède des factoreries à : Mossamédès, Humbe, Port Alexandre, Chibia, Ediva, Gisella. La société possède sur ses domaines les sables et quartz aurifères de Cassinga. La compagnie a concédé ses droits de recherche et d'exploitation à deux sociétés minières anglaises, la Cassinga Concession Cy et la société African Concession Cy moyennant 110,000 actions de la première et 200,000 de la seconde, plus un droit de 120 sh. par claim. — *Capital :* 13,750,000 fr. ou 2,475,000 milreis, en 550,000 actions de 25 fr. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actionnaires; 10 p. c. au conseil d'administration; le surplus aux actionnaires.

Compagnie du Mozambique.

Siège social : Lisbonne, rua do Alecrim, 45. — ☎ 690. — Bureaux à Paris, 7, rue Lafayette. — ☎ 116-21. — *Administrateurs : Président,* Mr le Vicomte de Carnaxide, à Lisbonne. — *Membres :* MM. le Marquis de Fontès Pereira de Mello, Poço novo, à Lisbonne, 19; Joaquim Carlos Païva d'Andrada, Jayme Couvreur, le colonel du Bocage, Gomez d'Araujo, rua de S. Bento, 31, à Lisbonne, Dr Lima Mayer, Cargo de Andaluz, 3, le comte de Penha-Longa, rua de Sacramento, à Lapa, 24. —

Digitized by Google

Secrétaire : M. Meyrelles do Canto. — *Comité à Paris.* — *Membres* : MM. Edmond Bartissol, Théophille Berger, Alexis Durchy, Villars, colonel Thys, Delcommune, Santos, Demfaude. — *Directeur du Comité* : M Robert. — *Secrétaire* : M. Gaston Boutellier, avocat. — *Comité à Londres.* — *Membres* : MM. Ochs, Boyle, Pasteur. — *Secrétaire* : M. Mortau-Lambert. — *Objet* : Le but de la Société est l'accomplissement intégral des obligations énumérées dans les décrets ayant force de loi des 11 février, 30 juillet 1891, 22 décembre 1893 et 17 mai 1897 et qui consistent principalement dans l'augmentation, par les vois légales, et l'amélioration des territoires de sa concession. L'exploitation et l'administration des territoires entre le Zambèze et le Saba soit une superficie de 150,000 kilom.² le monopole de l'exécution de travaux d'utilité publique tels que : chemins de fer, routes, canaux, ponts, ports, quais, docks, télégraphes, édifices publics, maisons urbaines ou pour colons; les exploitations minières, agricoles. industrielles et commerciales; l'organisation de services de navigation maritime ou fluviale, et les transport de toute nature par eau ou par terre, la création d'entreprises partielles dans lesquelles elle aura la faculté de prendre toute participation comme de s'associer suivant le mode qui lui conviendra avec tous individus, associations commerciales ou entreprises déjà existantes en se conformant aux clauses des décrets mentionnés. Elle a la possession de tous les territoires de l'État sur sa concession; sauf pour les Prazos de la Couronne sur lesquels elle n'a qu'un droit d'administration avec celui de percevoir le Munoco l'impôt de fr. 4,60 par tête. La société a un traitement de faveur au point de vue douanier. Elle possède le droit d'établir des impôts et corvées; le droit de chasse aux éléphants ; de la pêche des perles du corail et des éponges. — *Capital* : Le capital social est de quatre mille cinq cents contos de reïs (vingt-cinq millions de francs) (un million de livres sterling), divisés en 1,000,000 d'actions de 4,500 reïs (soit 25 fr. ou 1 liv. st.) sur lesquelles 670,000 actions seulement étaient émises au 31 décembre 1898. — *Répartition des bénéfices* : Les bénéfices nets annuels sont appliqués : 1° au fonds de réserve; 2° au payement du partage ou des partages de ces bénéfices qu'il pourrait y avoir à effectuer en vertu d'obligations prises avec le gouvernement, les compagnies ou des particuliers; 3° au payement d'une part de 5 p. c. des mêmes bénéfices pour la rémunération des conseils d'administration et de surveillance, cette part devant être divisée

Digitized by Google

à raison de neuf dixièmes pour le conseil d'administration et un dixième pour le conseil de surveillance; 4° à la distribution du dividende égal pour toutes les actions de la Compagnie.

Compagnie du Nyassa.

Siège social : Lisbonne, E. Victor Cordon, 27. ☎ 468. Succursales : Londres, 39, Bishops gate street E C; Paris, 21, rue Le Pelletier. ☎ 109-72. *Administrateurs* : MM. A. Centao, Barbosa Collen, H. J. da Silva Moreira, G. de Ascensao Guimarès. — *Secrétaire* : A. A. de Carvalho. — *Objet* : L'exploitation d'une concession de plus de 250,000 kilomètres carrés entre la Rovouma, le Nyassa, et le Rio Lurio. Elle a son centre commercial principal à Ibo où se tiennent des foires annuelles. La Compagnie est souveraine; elle a le droit d'établir et de percevoir des taxes douanières, des droits d'entrée et de port et d'établir toutes espèces de taxes. Elle a le monopole de la construction et de l'exploitation des railways, télégraphes et travaux publics, le monopole des droits sur les mines, etc., etc. — *Capital* : 25 millions de francs en actions de 25 fr.

Companhia da Pesca de Perolas de Bazarutos.

Siège social : rua da Princeza, 10, Lisbonne. — *Administrateurs* : A. C. Sousa Lara, M. Veinstein, H. Burnay, Fonsecas Santos et Vianna. — *Objet* : L'exploitation d'une part de la concession accordée primitivement à la Cie d'Inhambane déchue en 1893 pour n'avoir pas pu faire sa souscription. La Société cultive le café, les arachides et la canne.

Companhia Portugueza dos Caminhos de Ferro Africanos.

Siège social : Largo do Municipio, 32, Lisbonne. — *Administrateurs* : MM. J. M. de Freitas, praça do Municipio, 34; A. Ferreira Marques, rua Nova do Almada, 69/1. — *Objet* : Construction d'une ligne dans l'Angola de Benguella à Catumbella.

Digitized by Google

Companhia Real dos Caminhos de ferra Atraves do Africa.

(COMPAGNIE ROYALE DES CHEMINS DE FER TRANSAFRICAINS).

Siège social : Rua do Bellomonte, 19, Porto. — ☞ 526. — *Constitution :* 6 février 1886. — *Conseil d'administration : Président :* M. Carlos Lopes; *vice-président :* M. Alexandre Perés; *membres :* MM. G. E, da Silva Matos, J. D. Ferreira Cardoso, J. M. Lopes, M. Vieira de Audrade, J. Pinto Moreira. — *Objet :* Elle a pour objet notamment la construction du chemin de fer de Loanda à Ambaca (province portugaise d'Angola, ouest de l'Angola, ouest de l'Afrique) d'une longueur de 357 kilomètres environ et concédée par acte du 25 septembre 1885 pour une durée de 99 ans expirant le 25 septembre 1984. La compagnie jouit d'une garantie de l'État de 6 p. c. sur un prix de construction de 111,105 francs par kilomètre pour toute la durée de la concession et d'un minimum de recettes brutes de 6,666 fr. par kilomètre. — *Capital social* : Trois millions six cent mille milreis ou huit cent mille livres sterling, divisés en 40 000 actions de reis 90,000 ou livres sterling 20, libérées de 25 p. c. et nominatives. La Société a créé en outre des obligations 5 p. c. pour la somme de 47,250,000 francs en première hypothèque, divisées en 9,458 obligations de 100 livres sterling. Ces obligations entièrement libérées et au porteur sont remboursables au pair en 96 ans, par tirages au sort semestriels ayant lieu en juin et décembre, pour le remboursement des titres sortis à s'effectuer les 1r janvier et 1r juillet suivant chaque tirage. Ce remboursement s'effectue à Paris, au change fixe de 25,25 la livre sterling soit à raison de 2,525 francs par titre de cent livres sterling. — *Intérêt annuel* : 5 p. c. payables par moitié les 1r janvier et 1r juillet de chaque année. Les coupons se payent à Paris au change de 25,25 livres sterling soit à raison de 63 fr. 12 1/2 par titre de 100 livres sterling. — *L'assemblée générale :* ordinaire annuelle avant le 15 novembre. La compagnie ne distribuera pas de dividendes tant que la ligne ne sera pas ouverte à l'exploitation.

Companhia de S. Vicente de Cabo Verde.

Siège social : Lisbonne, 12, Largo de S. Juliao. — ☞ 807. — *Comité de Direction* : 4, Frenchurch Avenue, Londres. — *Adresse Télégraphique* : Mindello-Lisbonne, S. Vicente, Londres. — *Constitu-*

Digitized by Google

tion : 1894. — *Administrateur-Délégué* : M. Antonio Julio Machado Lisbonne. — *Administrateurs* : MM. P. Hull, *(président)*, F.-L. Davis, F. Edwards, G. Holloway, A. J. Machado, C.-K. Marr, L. Warner. — *Objet* : La mise en valeurs d'une concession accordée pour un terme de 99 ans, par le gouvernement portugais accordant le monopole exclusif de l'établissement et de l'exploitation d'un dépôt de charbons à St-Vincent (îles du Cap Vert). La Société jouit de la franchise des droits de douanes et de la libre entrée des matériaux nécessaires à son exploitation. — *Capital* : 2,500,000 fr. en mille actions de 2,500 francs.

Compagnie Sucrière de l'Afrique Orientale Portugaise.

Siège social : Lisbonne. — *Objet* : La culture de la canne à sucre sur les territoires de la Compagnie du Luabo, la fabrication du rhum. — *Capital* : Quatre millions cinq cent mille francs.

Trust Colonial Portugais.

Siège social : Lisbonne. — *Constitution* : 26 janvier 1900. — *Administrateurs* : MM. Comte de San Januario, J. J. di Mello, Schreuter, colonel Païva d'Andranda, Theodore Berger, Alfred Roose, — *Objet* : Toutes entreprises dans les Colonies Portugaises. — *Capital* : 10 millions de frs. dont 1 million 500,000 frs. ont été émis et souscrits à l'acte constitutif.

Companhia do Zaïre.

Siège social : Lisbonne, praça do Municipio, 32. — *Administrateurs* : MM. F. M. Bacellar, V. G. Vaz Junior, L. Diogo da Silva. — *Capital* : 72,000 contos de reis en actions de 20,000 reis.

Compagnie du Zambése.

Siège social : Lisbonne, rua do Alecrim. — *Adresse télégraphique* : Mafambrie-Lisbonne. ☎ 98. — *Administrateurs* : MM. J. B. Barbosa du Bocage, Il Capolla, L. Cordeiro, F. Meyrelles, do Canto, C. Roma, du Bocage, J. de Rezende, L. D. da Silva, A. de Moraes

Digitized by Google

Sarmento, G. C. P. D. d'Andrada. — *Comité de Paris* : MM. Ehrwaann, Ed. Bartissol, Ch. Horn, G. Ochs, baron Danvers. — *Objet* : L'exploitation d'une concession de 155,000 kilomètres carrés, limitée d'un côté par les territoires de la Cie du Mozambique, de l'autre par ceux de la Britisch South Africa Cy. Dans l'aire de sa concession la Société a le droit d'administrer pour son compte tous les prazos vacants, elle a le privilège de l'exploitation des forêts, les droits de recherche et d'exploitation des mines, sur cette aire qui comprend les gisements houillers et aurifères de Tété, Elle a pour débouchée les ports de Guilemane et Chuidé. La Cie s'adonne surtout à la plantation des cocohers. Elle possède des cultures de canne à sucre et de café. Elle possède 12,000 têtes de bétail. — *Capital* : 2,025,000 contos de reis ou 10 millions de francs.

Digitized by Google

LES SOCIÉTÉS COLONIALES HOLLANDAISES

Les Sociétés Hollandaises aux Indes Néerlandaises Orientales (Java, Sumatra, Borneo, Celeles, etc).

Banques, Établissements généraux de Commerce et de Crédit.

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Administratie Bank.	Amsterdam, Amstel, 179.	1,000,000
Algemeene Handel- en Cultuurmaatschappij.	Batavia.	500,000
Handelsvereeniging Amsterdam.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 162.	5,000,000
Amsterdamsche Liquidatiekas.	Amsterdam, Heerengracht, 179.	1,000,000
Crediet- en Handelsvereeniging Banda.	Amsterdam, Heerengracht, 161.	1,000,000
Industriemaatschappij Blakang Padang	Amsterdam. Koninginneweg, 2.	500,000
Borneo Sumatra Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 209.	1,200,000
Finantiëelemaatschappij voor Nijverheidsondernemingen.	Amsterdam, Heerengracht, 537-601.	1,000,000
Handelsmaatschappij Goan Thay.	Padang (Java).	600,000
Handelsvereeniging Gorontalo.	Amsterdam, Keizersgracht, 473-479.	400,000
Administratiekantoor voor Indische Fondsen	La Haye, Prinsegracht, 5.	500,000
Vereenigd bezit van Indische fondsen.	Rotterdam. Wijnhaven, 127.	
Exportmaatschappij Jacatra.	Rotterdam, Westerstraat, 5.	500,000
Handelsvereeniging Java.	Amsterdam, Singel, 154.	500,000
Java Agency Company Limited.	Londres.	£. 500,000
Java and Straits Corporation, Limited.	Londres.	£. 20,000
Javasche Bank.	Amsterdam, Keizersgracht, 668.	6,000,000
Javasche Hypotheekbank.	Amsterdam, Jan Luijkenstraat, 24.	1,000,000
Koetei Compagnie.	Rotterdam.	600,000
Koloniale Bank.	Amsterdam. Doelenstraat, 4.	5,000,000
Maatschappij voor Uitvoer- en Commissiehandel.	Amsterdam, Huidekapersraat, 27.	1,000,000
Moluksche Handelsvennootschap.	Amsterdam, Spuistraat, 142-144.	650,000
Nederlandsche Handel-maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 466.	35,783,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Nederlandsche Nieuw Guinea Handelmaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 127.	500,000
Nederlandsch-Indische Crediet- en Bankvereeniging.	Amsterdam, Keizersgracht, 378.	2,000,000
Nederlandsch-Indische Depositobank.	Batavia.	1,000,000
Nederlandsch-Indische Escomptomaatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 173.	3,000,000
Nederlandsch-Indische Exportmaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 455.	322,000
Nederlandsch-Indische Handelsbank.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	7,200,000
Nederlandsch-Indische Hypotheekbank.	Batavia.	500,000
Nederlandsch-Indische Industrie- en Handelsmaatschappij	Amsterdam, Langestraat, 3-5.	2,000,000
Oostersche Hypotheebank.	Amsterdam, Handboogstraat, 2.	1,040,000
Internationale Crediet- en Handelsvereeniging Rotterdam.	Rotterdam, Leuvehaven, 82.	5,000,000
Rotterdamsche Likwidatiekas	Rotterdam, Wijnhaven, 49.	2,000,000
Trans Atlantische Handels-Compagnie.	Amsterdam, Vondelstraat, 32.	600,000

Plantations et Cultures diverses.

Cultuur Maatschappij Amoentai.	Nimègue.	500,000
Cultuur Maatschappij Ayer-Dingin.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	900,000
Veeteeltonderneming Argalingga.	Batavia.	250,000
Bagelen Thee- en Kinamaatschappij.	Batavia.	650,000
Cultuurmaatschappij Bakoong.	Rotterdam. Wijnhaven, 102.	30[illegible],000
Bananen Cultuurmaatschappij.	La Haye, Wagenstraat, 122*a*.	600,000
Cultuurmaatschappij Berni-Gabroe.	Utrecht.	350,000
Cultuurmaatschappij Blaradja Boemieajoe.	Batavia.	240,000
Kina-Cultuurmaatschappij Cinchona.	Amsterdam, Langestraat, 3-5.	220,000
Kina-Maatschappij Djajagiri.	Haarlem.	250,000
Cultuurmaatschappij Djelboek.	Amsterdam, Keizersgracht, 571.	240,000
Cultuurmaatschappij Djoewiring.	Semarang.	250,000
Cultuurmaatschappij Gawok.	Semarang.	400,000
Cultuurmaatschappij Gending.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	500,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Glen Falloch.	Soerabaja.	360,000
Cultuurmaatschappij Goemoel Djogonallan.	Utrecht.	300,000
Houtaankap- en Cultuurmaatschappij Madjenang.	La Haye, Celebestraat, 4.	250,000
Landbouwmaatschappij Huygen de Raat.	Semarang.	1,785,000
Cultuurmaatschappij Jasinga.	Jasinga	348,000
Javasche Bosch-Exploitatiemaatschappij voorheen P. Buwalda et C°.	Amsterdam, Nieuwe Doelenstraat, 12-14.	350,000
Javasche Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	2,500,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Cultuurmaatschappij voor Java's Oosthoek.	Amsterdam, N Doelenstraat, 18.	500,000
Cultuurmaatschappij Kali-Bantar.	Amsterdam, N. Doelenstraat, 18.	500,000
Cultuurmaatschappij Kamajoran en Gang Kadiman	Batavia.	41[illegible],000
Landbouwmaatschappij Kandanghauer.	Amsterdam.	1,680,000
Cultuurmaatschappij Karang Serang Laoet.	Batavia.	500,000
Maatschappij tot exploitatie der onderneming Karang Toewang.	Samarang.	425,000
Kasiroeta Cultuurmaatschappij.	Rotterdam, Wijnhaven, 102.	300,000
Cultuurmaatschappij Kayoe-Enak	Amsterdam, Doelenstraat, 18	1,050,000
Cultuurmaatschappij Kedaton Pleret.	Amsterdam, Heerengracht, 270.	3[illegible]0,000
Kinamaatschappij Kertamanah.	Batavia.	450,000
Cultuurmaatschappij Kinaroen.	Amsterdam, Keizersgracht. 571-573.	1,0[illegible]0,000
Klattensche Cultuurmaatschappij.	La Haye.	1,600,000
Langkat Besidang Maatschappij.	Hambourg.	mk 300,000
The Langkat Maatschappij, Lim	Londres, Cannonstreet, 66, E. C.	£ 125,000
Cultuurmaatschappij Lawoe.	Amterdam, Heerengracht, 538.	883,000
Cultuurmaatchappij Lebak Redjo.	Rotterdam, Wolfshoek, 17.	300,000
Lebak Roto Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Kerkstraat, 248.	400,000
Naamlooze Vennootschap Lodaja.	Bandoeng.	300,000
Cultuurmaatschappij De Maas (Hoboken).	Rotterdam, Wijnhaven.	3,000,000
Maloeka Landbouwmaatschappij.	Soerabaja	1,000,000
LandbouwMaatschappij Manang.	La Haye, Javastraat, 82.	300,000
Cultuurmaatschappij Mataram.	Amsterdam, Heerengracht, 538.	300,000
Cultuurmaatschappij Melattie.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 60.	650,000
Maatschappij tot exploit. van Rijstlanden op Java, Michiels-Arnold.	La Haye, laan v. Meerdervoort, 12	4,000,000
Cultuurmaatschappij Moeteran.	La Haye, Spui, 27.	250,000
Nederlandsch-Indische Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Sarphatistraat, 88.	500,000
Nederlandsch-Indische Landbouwmaatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	9,000,000
Cultuurmaatschappij Negara Aroem.	Buitenzorg.	300,000
Landbouwmaatschappij Ngobo.	Amsterdam, Heerengracht, 161.	300,000
Oost-Java Cultuurmaatschappij.	Haarlem.	400,000
Landbouwmaatschappij Oud-Djember.	Deventer.	1,200,000
Cultuurmaatschappij Panggoongsari.	Semarang.	500,000
Cultuurmaatschappij Parakansalak.	Batavia.	750,000
Pasoeroeansche Koffie-cultuurmaatschappij.	Amsterdam. Doelenstraat, 1*a*.	500,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Pebayoran.	Batavia.	1,000,000
Cultuurmaatschappij Ploembon.	Batavia.	540,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Preanger Rijst-maatschappij.	Batavia.	500,000
Ramoenia Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 719.	750,000
Cultuurmaatschappij Randoe-Goenting.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	645,000
Cultuurmaatschappij Regojo.	Amsterdam, Keizersgracht, 4'9.	600,000
Landbouwmaatschappij Rongga.	Amsterdam, Kerkstraat, 248	1,000,000
Sindang-Redjang Cuultuur-maatschappij.	Amsterdam. Heerengracht, 541.	1,000,000
Kinamaatschappij Soekawana.	Amsterdam, Keizersgracht, 473	480,000
Landbouwmaatschappij Soekokerto-Adjong.	Rotterdam, Wijnhaven, 102.	500,000
Landbouwmaatschappij Soekowono.	Nimègue.	8 0,000
Landbouwmaatschappij Struiswijk	Batavia.	302,400
Cultuurmaatschappij Tangkil.	Amsterdam, Heerengracht. 541.	320,000
Maatschappij tot exploitatie van de Kinaonderneming Telaga-Patengah.	Soerabaja (Java).	550,000
Landbouwmaatschappij Temoeloes.	Amsterdam, Voorbugwal, 60.	500,000
Cultuurmaatschappij Tjeboengoer.	Soekaboemi (Java).	300,000
Cultuurmaatschappij Tjikapoen-doeng.	Amsterdam, Keizersgracht, 339.	250,000
Cultuurmaatschappij Tjokro-Toeloong.	Soerakarta (Java).	900,000
Rotterdamsche Kinamaatschappij Tijkembang.	Rotterdam, Wijnstraat, 124.	335,000
Cultuurmaatschappij Tuagan.	Semarang (Java).	600,000
Cultuurmaatschappij der Vorsten-landen.	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	10,265,000
Cultuurmaatschappij Wedi-Biril.	La Haye, Mauritskade, 1*b*.	360,000
West-Java Kina-cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Amstelstraat, 32.	
Zuid-Java Cultuurmaatschappij.	Utrecht.	255,000

Plantations et industrie du Sucre.

Ament's Suikerfabrieken.	Batavia.	1,440,000
Maatschappij tot exploitatie der Suiker-fabriek Badas.	Amsterdam, Spui 23-27.	700,000
Cultuurmaatschappij Besito.	La Haye, Bezuidenhout,65.	600,000
Cultuurmaatschappij Bogokidoel.	La Haye. Javastraat, 47.	1,800,000
Cultuurmaatschappij Delanggoe.	Amsterdam, Heerengracht, 538.	500,000
Maatschappij tot exploitatie van de Suikeronderneming Djatie.	La Haye, Riouwstraat, 137.	640,000
Maatschappij tot exploitatie der Suiker-onderming Djatiewangie.	Batavia.	960,000
Cultuurmaatschappij Doekoewringin.	Amsterdam, Heerengracht, 226.	750,000
Gayamsche Cultuurmaatschappij.	La Haye, Jan Van Nassaustraat, 66	300,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Cultuurmaatschappij Gempolhrep.	La Haye, Javastraat, 47.	900,000
Cultuurmaatschappij Gondang-Lipoero.	Semarang.	1,215,000
Maatschappij tot exploitatie der Suikerfabriek Kabat	Soerabaja.	500,000
Maatschappij tot exploitatie der Suikerfabriek Kalibagor.	Amsterdam, Heerengracht, 541.	750,000
Cultuurmaatschappij Kalimati	Batavia.	640,000
Cultuurmaatschappij Kaliwoengoe-Plantaran.	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	770,000
Suikerfabriek Kaliwoengoe-Tjeweng.	Soerabaja	600,000
Maatschappij tot exploitatie der Suikerfabriek Kandang-Dajli.	Soerabaja.	450,000
Cultuurmaatschappij Kanigoro.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	500,000
Maatschappij tot exploitatie der Suikerondernemingen Karang Soewoeng, Adewerna en Djatie Barang.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	1,824.000
Kartasoera Cultuurmatschappij.	Semarang.	320,000
Cultuurmaatschappij Kemanglen.	Amsterdam, Heerengracht, 226.	640,000
Maatschappij tot exploitatie der Kendalsche Suikerfabrieken.	Batavia.	1,500,000
Maatschappij tot exploitatie der Suikerfabriek Klaling.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	500,000
Cultuurmaatschappij Klampok.	Semarang	500,000
Maatschappij tot exploitatie van de Suikerondernemingen Koning Willem II.	Soerabaja.	492,000
Cultuurmaatschappij Langsée.	La Haye, Delistraat, 65.	576,000
Cultuurmaatschappij Maron.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	800,000
Cultuurmaatschappij Mayong.	Rotterdam, Wynhaven.	560,000
Cultuurmaatschappij Menang.	Amsterdam, Heerengracht, 226	750,000
Cultuurmaatschappij Ngelom.	Soerabaja.	600,000
Suikerfabriek Pakkies.	Semarang.	600,000
Cultuurmaatschappij Pandiji en Tandjongsarie.	Soerabaja.	2,100,000
Maatschappij tot exploitatie der suikerfabriek Pangka.	Amsterdam, 2de Weteringplantsoen, 5	700,000
Cultuurmaatschappij Peterongan.	Soerabaja.	500,000
Cultuurmaatschappij Petjangaän.	La Haye, Delistraat, 65.	600,000
Maatschappij tot exploitatie van de suikerfabrieken Phaiton en Oléan.	Rotterdam, Wijnhaven.	1,500,000
Suikerfabriek Poerwokerto.	Amsterdam, Heerengracht, 541.	740,000
Cultuurmaatschappij Pradjekan-Tangarang.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	1,250,000
Cultuurmaatschappij Rendeng.	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	576,000
Cultuurmaatschappij Rewoeloe.	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	770,000
Cultuurmaatschappij Sedayoe.	Semarang.	255.000
Cultuurmaatschappij Seloredjo.	Amsterdam, Doelenstraat, 4.	500,000
Suikermaatschappij Sempal Wadak.	Amsterdam, Wolvenstraat, 18.	600,000
Maatschappij tot exploitatie van de suikerondernemingen Senlanen-lor, Brangkal en Dinoijo.	La Haye, Javastraat, 47.	1,200,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Cultuurmaatschappij Sewoe Galoor.	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	750,000
Maatschappij tot exploitatie der suikerfabriek Sindang-laoet.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	1,080,000
Cultuurmaatschappij Soember Kareng.	La Haye, Laan van Meerdervoort, 110.	504,000
Maatschappij tot exploitatie van de suikeronderneming Somo Bito.	Soerabaja (Java).	750,000
Landbouwmaatschappij Tandjong-Modjo.	La Haye, Mauritskade, 1B.	600,000
Cultuurmaatschappij Tangoenan.	La Haye, Javastraat, 47.	500,000
Cultuurmaatschappij Tersana.	Batavia.	960,000
Cultuurmaatschappij Tjepper.	La Haye. Laan van Meerdervoort, 6.	8 0,000
Suikerfabriek Tjoekir.	Soerabaja (Java).	519,375
Maatschappij tot exploitatie van de suikeronderneming Tjomal.	La Haye, Schoolstraat, 38.	1,000,000
Suikermaatschappij Trikontjo.	Amsterdam, Wolvenstraat, 18.	300,000
Maatschappij tot exploitatie der suikerfabriek Wonoredjo.	Soerabaja (Java).	441,000
Maatschappij tot exploitatie der suikerfabriek Waroe	Amsterdam, Sarphatistraat, 94.	350,000
Cultuurmaatschappij Watoetoelis Poppoh.	La Haye, Noordeinde, 23.	1,200,000
Cultuurmaatschappij Wonolangan.	Arnhem, Villa Boedoean, Velperweg.	1,836,500

Plantations de Tabac.

Amsterdam-Deli-Compagnie.	Amsterdam, Keizersgracht, 571.	1,000,000
Amsterdam-Langkat Tabak-Maatschappij.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 60.	1,000,000
Amsterdam-Sumatra Cultuurmaatchappij	Amsterdam, 2de Weteringplantsoen, 7.	800,000
Anglo Sumatra Tabacco Company, Limited.	Londres, Abchurch Lane E. C.	£ 80,000
Tabaks-Cultuurmaatschappij Balangan.	Amsterdam, N Z Voorburgwal, 60.	1,000,000
Besoeki Tabak-Maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 535.	1,000,000
The British Deli et Langkat Tobacco Company Lim.	Londres, 14 st. Mary Axe E. C.	£ 250,000
Deli-Batavia Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 173.	1,000,000
Deli-Bedagei Cultuurmaatchappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 719.	1,000,000
Deli-Bila Maatschappij.	Zurich.	500,000
Deli Cultuurmaatschappij.	Rotterdam, Eiland Schoonderloo, 1.	2,400,000
Deli-Langkat Tabak-Maatschappij	Amsterdam, Damrak, 96.	400,000
Deli Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 690.	8,000,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Deli-Padang Maatschappij.	Rotterdam, Eiland Schoonderloo, 1.	1,000,000
Deli Plantagemaatschappij.	Amsterdam, 2e Weteringsplantsoen, 7.	1,500,000
Deli Tabak-Maatschappij.	Amsterdam, 2e Weteringsplantsoen. 7.	1,500,000
Tabak-Maatschappij Franco-Deli.	Amsterdam, Kerkstraat, 248.	3,000,000
Nederlandsche Asahan Tabak-Maatschappij, voorheen H. Herrings et Cie.	Amsterdam, Heerengracht, 582.	1,400,000
Cultuurmaatschappij Kwalakopas.	Amsterdam, Keizersgracht. 473-479.	650,000
Tabak-Maatschappij Kwala-Pessilam.	Amsterdam, Keizersgracht, 719.	800,000
Langkat Cultuurmaatchappij.	Amsterdam, 2e Weteringsplantsoen, 7.	1,200,000
The United Langkat Plantations Company, Lim	Londres, E C.,2 Tokenhouse Buildings.	450,000
Tabak-Maatschappij Langkat Soekaranda	Amsterdam, Pass. Wijnand Focking, 9-10.	1,500,000
Langkat Tabak Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 705.	2,100,000
Langkat Tabaksbouw-Maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 582.	700,000
Langkat (Wampal) Tobacco Estates, Lim.	Londres.	£ 130,000
Medan Tabakmaatschappij.	Amsterdam, Singel, 364.	4,000,000
Tabakmaatschappij Namoe Djawi.	Amsterdam, 2e Weteringsplantsoen, 7.	900,000
Padang Cultuur Maatschappij.	Amsterdam, 2e Weteringsplantsoen, 7.	1,200,000
Cultuurmaatschappij der Padangsche Bovenlanden.	Amsterdam, Wolvenstraat, 18.	250,000
Padang Tabak-Maatschappij.	Amsterdam, Raadhuisstraat, 15.	600,000
Maatschappij tot exploitatie van erfpachtperceelen in de Zuider- en Ooster afdeeling van Borneo Prosperitas	Amsterdam.	600,000
Tabak-Maatschappij Sakoeda.	Amsterdam, Kerkstraat, 248.	550,000
Tabakmaatschappij Sekarpoetih.	Soerabaja.	200,000
Senembah Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Binnenkant, 26.	500,000
Senembah Maatschappij.	Amsterdam, Singel, 364.	1,500,000
Serdang Tabak-maatschappij.	Amsterdam, Eggertstraat, 5.	575,000
Tabakmaatschappij Soeka Djadi	Amsterdam, Heerengracht, 161.	700,000
Tabakmaatschappij Soelingan.	Rotterdam, Scheepmakershaven, 30.	1,500,000
Sumatra Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Raadhuisstraat, 15.	1,000,000
The Sumatra Tobacco Plantations Company, Lim.	Londres, E.-C. Tokenhouse Buildings.	£ 20,000
Sumatra Tabak gesellschaft Tandjon Kassau.	Zurich.	450,000
Asahan Tabakmaatschappij Telok-Dalam.	Semarang (Java .	1,000,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Tabakmaatschappij Ramboeng.	Amsterdam, Keizersgracht, 719.	500,000
Rotterdam Deli Maatschappij.	Rotterdam, Toerijstuin.	1,200,000
Amsterdamsche Tabakshandelmaatschappij.	Amsterdam, O. Z. Voorburgwal, 237.	5,000,000
Tabakmaatschappij Goemelar.	Rotterdam, Boompjes, 77.	500,000

Plantations de café.

Cultuurmaatschappij Alas Bezoekie.	Soerabaja.	360,000
Cultuurmaatschappij Ampel Gading.	Rotterdam, Witte Huis.	1,000,000
Cultuurmaatschappij Bajoelor	Amsterdam, Damrak, 97.	400,000
Cultuurmaatschappij Banaran-Kawie.	Probolinggo.	450,000
Landbouwmaatschappij Bangak.	La Haye, laan van Meerdervoort, 118.	500.000
Cultuurmaatschappij Bandar Angin.	Amsterdam, Doelenstraat, 18.	600.000
Cultuurmaatschappij Bandoe-Ardjo.	Soerabaja.	3 0,000
Maatschappij tot exploitatie van het Koffieland Bantaran.	Soerabaja.	420 000
Batjan Exploitatie Maatschappij.	Rotterdam, Boompjes, 72.	700,000
Cultuuronderneming Bendô.	Alblasserdam.	500.000
Maatschappij tot exploitatie van het Koffieland Bintang.	Soerabaja.	400.000
Cultuurmaatschappij Bodjong.	Semarang.	900,000
Boekit-Gompong Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Kerkstraat, 248.	325,000
Cultuurmaatschappij Demangan.	Demangan (Ulatel).	350,000
Cultuurmaatschappij Dermaga	Buitenzorg.	540,000
Maatschappij tot exploitatie van het Koffieland Dermo	Soerabaja	300,000
Cultuurmaatschappij Djae.	Amsterdam, Leidschegracht, 38-40.	300,000
Cultuurmaatschappij Djarangan en Boro.	Rotterdam, Witte Huis.	360,000
Landbouwmaatschappij Gadoengan.	Amsterdam. Paris, 28, rue du Rocher.	200,000
Cultuurmaatschappij Gambar.	Amsterdam. Heerengracht, 538.	500,000
Maatschappij totexploitatie van het Koffieland Gangsiran.	La Haye, Noordeinde, 23.	500,000
Gemampir Cultuurmaatschappij.	Rotterdam, Wijnhaven.	384,000
Landbouwmaatschappij Geneng-Sarie.	Batavia.	306.000
Landbouwmaatschappij Getas.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 60.	300.000
Cultuurmaatschappiij Gloensing.	Rotterdam Wijnhaven, 102.	500,000
Cultuurmaatschappij Goenoeng Sarie.	Rotterdam, Wijnstraat, 124.	300,000
Cultuurmaatschappij Gogoniti.	Amsterdam, Heerengracht, 541.	600,000
Cultuurmaatschappij Gondang Tapen.	Rotterdam, Wijnstraat, 124.	350,000
Cultuurmaatschappij Kali-Badjing.	Amsterdam, Keizersgracht, 690.	240,000
Cultuurmaatschappij Kali-Bakar.	La Haye, Javastraat. 47	600,000
Cultuurmaatschappij Kali-Kempil.	La Haye, Javastraat, 47.	3 0,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Cultuurmaatschappij Kali-Klattak.	Rotterdam, Wolfshoek, 17.	300,000
Kolimaas Cultuurmaatschappij	Rotterdam, Wijnstraat, 124.	315,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Kali Mrawan.	Soerabaja	270,000
Cultuurmaatschappij Kali Tello.	La Haye, Spui 27.	600,000
Kawi Koffie-Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Doelenstraat,, 4.	1,000.000
Maatschappij Kawi-Sari.	Soerabaja.	400,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Kedong Allang	Rotterdam, Wijnhaven.	360,000
Cultuuronderneming Kedongdong.	Rotterdam, Eendrachtsweg, 39.	500,000
Cultuurmaatschappij Kemloko.	La Haye, Riouwstraat, 147.	420,000
Cultuurmaatschappij Kentong.	Rotterdam, Wijnstraat, 124	300 000
Cultuurmaatschappij Kepoendan-Koboan	La Haye, Riouwstraat, 147.	600,000
Cultuurmaatschappij Ketadijk.	Soerabaja.	250.000
Landbouwmaatschappij Ketang-goegang West	Batavia.	700,000
Koffie-Cultuurmaatschappij Ketonon.	Batavia.	325,000
Cultuurmaatschappij Loengoer Dowo.	Rotterdam, Wolfshoek, 17.	525,000
Cultuurmaatschappij Madoe-Ardjo.	La Haye, Van Merlestraat, 118.	700,000
Cultuurmaatschappij Margo Molio.	Semarang.	500,000
Maatschappij Massarang.	Batavia	320,000
Merapi Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Kerkstraat, 238.	325,000
Cultuurmaatschappij Molio Ardjo.	Elden.	800,000
Landbouwmaatschappij Ngoepit.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 60.	600,000
Cultuurmaatschappij Ngredjo.	Amsterdam, N. Doelenstraat, 18.	600,000
Koffie en Indigo Cultuurmaatschappij Ngrowo Seneng Radport.	Amsterdam, Stadhouderskade, 151.	250.000
Cultuurmaatschappij Nobo	Soerabaja.	250,000
Cultuurmaatschappij Oetan Semboro.	Soerabaja.	300,000
Landbouwmaatschappij Pakoedo.	Rotterdam, Wijnhaven, 127.	350,000
Landbouwmaatschappij Pangerango.	Amsterdam, N. Z. Voorburgwal, 60.	500,000
Maatschappij ter exploitatie der Pamanoekan en Tijiassemlanden.	Amsterdam, Keizersgracht, 313.	7,500,000
Maatschappij tot exploitatie van de landen Pantjoer en Angkrek.	Sitoebondo.	250,000
Cultuurmaatschappij Papoh.	Soerabaja.	432,000
Landbouwmaatschappij Pasir Kananga.	Amsterdam, Voorburgwal, 60.	320,000
Cultuurmaatschappij Penampean.	Amsterdam, Heerengracht, 541.	660,000
Cultuurmaatschappij Pengadjaran.	Soerabaja.	990,000
Maatschappij tot exploitatie van het Koffieland Petoeng Amboh.	Soerabaja.	400,000
Cultuurmaatschappij Poerwodadi.	Batavia.	500,000
Koffiecultuur maatschappij Poerwodadi.	Soerabaja.	400,000
Cultuurmaatschappij Pondok-Gedeh.	La Haye, Nieuwe Schoolstraat, 10.	

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Probolingo Koffiemaatschappij.	La Haye, Riouwstraat, 147.	240,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Semplak.	Batavia.	400,000
Cultuurmaatschappij Siloewok-Sawangan.	Semarang.	275,000
Cultuurmaatschappij Sinagar-Tijrohani.	Batavia.	650,000
Maatschappij tot exploitatie van de Koffieonderneming Soeko Ramé.	La Haye, Javastraat, 47.	600,000
Koffiecultuurmaatschappij Soember-Bokor.	Rotterdam, Wijnstraat, 124.	600,000
Cultuurmaatschappij Soember Bopong.	Amsterdam, Keizersgracht, 690.	300,000
Koffiecultuurmaatschappij Soember Djeroe.	Rotterdam, Wynstraat, 124.	600,000
Koffiecultuurmaatschappij Soember Kerto.	Rotterdam, Wynstraat, 124.	800,000
Cultuurmaatschappij Soember-Moedjoer	Probolinggo (Java).	600,000
Cultuurmaatschappij Soember Perkoel.	Amsterdam, Spui, 23-27.	500,000
Cultuurmaatschappij Soemberredjo.	Amsterdam, Heerengracht, 226.	500 000
Cultuurmaatschappij Soember Sarie.	Rotterdam, Wynhaven, 127.	500,000
Cultuurmaatschappij Soember Woelpe.	Rotterdam, Wynhaven, 127.	250,000
Cultuurmaatschappij Soenger Ramboetan.	Amsterdam, Doelenstraat, 18.	250,000
Cultuurmaatschappij Swaroe Boeloerotto.	Rotterdam, Wynhaven, 102.	300,000
Koffie Cultuurmaatschappij Taloeg Goenoeng.	Amsterdam, Doelenstraat, 18.	250,000
Cultuurmaatschappij Tambora.	Soerabaja (Java).	285,000
Tanah-Wangie-Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 254.	500,000
Tawang-Redjo Cultuurmaatschappij.	Rotterdam, Witte Huis.	450,000
Maatschappij tot exploitatie der Tegalwaroelanden.	Buitenzorg (Java).	600,000
Telogo-Redjo Cultuurmaatschappij.	La Haye, Koningin Emmakade, 108.	500,000
Cultuurmaatschappij Tjiekandi Oediek.	Amsterdam, Leidschegracht, 24.	600,000
Cultuur-Maatschappij Tjiomas.	Batavia.	1,500,000
Cultuurmaatschappij Tendjoe Ajoe	Batavia.	300,000
Cultuuronderneming Way-Lima.	Rotterdam, Eendrachtsweg, 39.	500,000
Cultuurmaatschappij Way Ratai.	Batavia	350,000
Maatschappij ter exploitatie van het land Widodaren.	La Haye, Batjanstraat, 4.	250,000
Koffie Cultuur Maatschappij Wilhelmina.	Amsterdam, Heerengracht, 226.	500,000
Cultuurmaatschappij Wonokitri.	Amsterdam, Doelenstraat, 18.	540,000
Maatschappij tot exploitatie van het land Wonokoyo.	Amsterdam, Sophiaplein, 2.	600,000
Cultuurmaatschappij Wonomerto.	Amsterdam.	330,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Exploitations minières.		
Celebes Mijnbouw-Maatschappij Balotje	Amsterdam, Keizersgracht, 353.	1,500,000
Exploratie Maatschappij Bantjar.	Rotterdam.	500,000
Mijn- en Landbouwmaatschappij Batavia- orneo.	Batavia.	300,000
Mijnbouw-Maatschappij Belang.	Batavia.	1,000,000
Billiton-Maatschappij.	La Haye, Korte Voorhout, 10.	5,000,000
Mijnbouw-Maatschappij Boekit-Pondok.	Amsterdam, Keizersgracht, 705.	1,000,000
Borneo Mijnmaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 420.	1,296,000
Mijnbouw-Maatschappij Bwool.	Amsterdam, Raadhuisstraat, 15.	4,700,000
Eerste Algemeene Exploratie- en Exploitatie Maatschappij (in liq.).	Blitar.	750,000
Exploratie Syndicaat.	La Haye.	4,000,000
Petroleum-Maatschappij Gaboes.	Amsterdam, Heerengracht, 161.	600,000
Exploratie en Mijnbouw-Maatschappij Gorontalo.	Amsterdam, Keizersgracht. 473-479.	1,200,000
Mijnbouw-Maatschappij Hawaun.	Semarang.	250,000
Exploratie Maatschappij Klein-Azie.	Amsterdam	2,000,000
Koetoei-Exploratie-Maatschappij.	Rotterdam, Selvekade, 85.	300,000
Mijnbouw-Maatschappij Kotaboenan	Amsterdam, Raadhuisstraat, 15.	600,000
Exploratie- en Mijnbouw-Maatschappij Kwandang-Soemalata.	Amsterdam, Keizersgracht, 473-479.	2,400,000
Goudexploitatie Maatschappij Lero.	Soerabaja (Java)	285,000
Exploratie en Mijnbouwmaatschappij Limba Kabila.	Amsterdam, Heerengracht, 538.	
Maatschappij voor Mijnbouwzaken.	Semarang.	750,000
Mijnbouw-Maatschappij Matinan.	Batavia.	300,000
Exploratie en Exploitatie Maatschappij Menado.	Batavia.	1,500,000
Mijnbouw-Maatschappij Minahassa.	Semarang	250,000
Exploratiemaatschappij Nederland.	La Haye, Speijkstraat.	1,000,000
Onderzoekings-Maatschappij van Mijngronden ter Westerafdeeling van Nederlandsch-Borneo.	La Haye, Groot Hertoginnenlaan, 21.	600,000
International bureau voor mijnontginning in Nederlandsch-Indië.	Amsterdam, Heerengracht, 127.	
Nederlandsch-Indisch Exploratiemaatschappij.	La Haye, Speijkstraat, 29.	600,000
Nederlandsch-Indische Maatschappij van mijnbouw, grondbezit en geldbelegging.	Batavia.	1,000,000
Nederlandsche-Indische Mijnbouwmaatschappij.	Batavia.	5,000,000
Mijnbouw-Maatschappij Noesakambangan.	Batavia.	300,000
Mijnbouw-Maatschappij Noord-Celebes.	Semarang (Java).	300,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Noord-Celebes Mijnbouw-Maatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 473-475.	1,200,000
Mijnbouw-Maatschappij Oost-Borneo.	Batavia	1.500,000
Oost-Borneo Maatschappij.	Amsterdam, Spuistraat, 138.	1,600,000
Oostersche Exploratie- en Exploitatie-Maatschappij.	Amsterdam et Londres.	600,000
Nederlandsche Exploitatie en Exploratie Maatschappij Oost-Sumatra.	La Haye, Banstraat, 25.	1,000,000
Exploratie Syndicaat Pagoeat	Amsterdam. Spui, 7	1,200 000
Mijnbouw-Maatschappij Pamekasan.	Soerabaja (Java).	500,000
Mijnbouw-Maatschappij Pangi.	Semarang (Java).	500,000
Mijnbouw-Maatschappij Pangkallan.	Soerabaja (Java).	300,000
Mijnbouw-Maatschappij Pariet.	Batavia	2,100,000
Borneo Exploratie en Mijnbouw Maatschappij Pasangan.	Amsterdam, Singel, 512.	2,000,000
Mijnbouw-Maatschappij Pegattan Koesan	Amsterdam, Rokin, 74.	1,500,000
Goud Exploratie Maatschappij Pinogo.	Soerabaja.	250,000
Mijn Exploratie Maatschappij Priaman.	Batavia	400,000
Mijnbouw-Maatschappij Redjang Lebong.	Batavia	2,000,000
Mijnbouw-Maatschappij Se Balan	Soerabaja (Java).	350.000
Semarangsche Mijnbouw-Maatschappij.	Semarang.	300,000
Singkep Tinmaatschappij.	La Haye, Hofspui, 28 B.	1,500,000
Mijnbouw-Maatschappij Soemalata.	Amsterdam, Keizersgracht, 473-479.	1.500,000
Mijn-Compagnie Soenda.	La Haye, Groot Hertoginnelaan, 21.	
Exploratie en Mijnbouw-Maatschappij Sumatra.	Amsterdam, Heerengracht, 582.	700,000
Sumatra Batavia Mijnbouw-Maatschappij.	Batavia.	450,000
Sumatra-Singapore Steenkool-Compagnie.	Amsterdam.	720,000
Maatschappij Tanisari tot exploitatie van Kolenmijnen.	Batavia.	300,000
Tjenako Steenkolen Maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 600.	1,000,000
Mijnbouw-Maatschappij Totok	Batavia.	1,200,000
Mijnbouw-Maatschappij Zuid-Oost Borneo.	Batavia.	1 500,000
Zuid-Sumatra Exploratie- en Mijnbouw-Maatschappij.	Amsterdam. Plantage Mindergracht, 2.	1,500,000

Exrloitations relatives au pétrole.

Anglo-Dutch Petroleum Exploration Lim.	Londres.	£ 2.500,000
Batavia-Japara Petroleum Exploratie Maatschappij.	Batavia.	2 0,000
Bawang Petroleum-Maatschappij.	La Haye, Sweelinckplein, 84.	1,500,000
Dordsche Petroleum-Industrie Maatschappij.	Amsterdam, N. Doelenstraat, 12-14.	15,000 000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Dordsche Petroleum Maatschappij.	Amsterdam, Doelenstraat, 12-14.	350,000
Petroleum-Maatschappij Enim-West.	Amsterdam.	3,600,000
Petroleum-Maatschappij Iliran	Amsterdam.	3,000,000
Nederlandsch Petroleum-Maatschappij Insulinde.	Amsterdam, Heerengracht, 538.	3,000,000
Japara Petroleum-Maatschappij.	La Haye, Celebestraat, 4.	500,000
Java Petroleum Maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 600.	1,000,000
Langsar Petroleum-Maatschappij.	Amsterdam.	800,000
Petroleum-Maatschappij Mocara-Enim.	Amsterdam, N Doelenstraat, 12-14.	10,000,000
Koninklijke Nederl. My. tot Exploitatie van petroleumbronnen in Ned.-Indie.	La Haye, Buitenhof, 4.	6,500,000
Nederlandsch-Indische Petroleum Maatschappij	Amsterdam, Heerengracht, 538.	700,000
Petroleum Maatschappij Polynesia	La Haye, Balistraat, 11.	2,400,000
Petroleummaatschappij Rembang.	La Haye, Daendelstraat, 46.	500,000
Rotterdamsche Petroleum Maatschappij.	Rotterdam, Wijnstraat, 61.	1,500,000
Petroleum Syndicate of Sumatra.	Londres.	£ 36,000
Petroleum Maatschappij Sumatra Palembang.	La Haye, Hofstraat, 19	7,000,000
Sumatra Petroleum Company.	Tandjong Poera (Sumatra).	2,400,000
Sumatra Petroleum Maatschappij.	La Haye, Delistraat, 61.	100,000
Petroleum Exploratie Maatschappij Tegat	La Haye, Zoutmanstraat, 8.	500,000
Temajang Rembang-Petroleum-Maatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 158.	500,000
Maatschappij tot exploitatie van de petroleum-concessie Tinawoen.	Soerabaja (Java).	500,000

Traction-Gaz-Électricité-Industies diverses.

Babat-Djombang Stoomtram maatschappij	La Haye, Jan Van Nassaustraat, 66.	1,500,000
Bataviasche Électrische Trammaatschappij.	Amsterdam. Van Baerlestraat, 80.	1,600,000
Deli Spoorwegmaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 255a.	
Maatschappij tot levering van electriciteit Electron.	Soerabaja (Java).	600,000
Javasche Cementmaatschappij.	Batavia	400,000
Javasche Électriciteitsmaatschappij.	Soerabaja.	200,000
Maatschappij tot exploitatie van Grondeigendom Eurazië I	Batavia.	1,000,000
Kediri Stoomtrammaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 166.	1,800,000
Madoera Stoomtrammaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 255a.	3,000,000
Malang Stoomtrammaatschappij.	Amsterdam, Heerengracht, 166.	1,800,000
Elecitreis-maatschappij Medan.	Amsterdam, Heerengracht, 445.	600,000

Digitized by Google

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL en florins des PAYS-BAS
Modjokerto Stoomtrammaatschappij.	La Haye, Jan van Nassaustraat, 66.	1 500,000
Nederlandsch-Indische-Electriciteit maatschappij	Amsterdam, Binnenkant, 27	250,000
Nederlandsche-Indische Gasmaatschappij.	Rotterdam. Scheepmakerslanen, 41.	1,750,000
Nederlandsche-Indische Houtaankapmaatschappij.	Amsterdam, Raadhuisstraat, 15.	1,000,000
Nederlandsche-Indische Spoorwegmaatschappij.	La Haye, Lange Beestenmarkt, 46a.	16,000,000
Nederlandsche-Indische Telephoonmaatschappij	Batavia.	500,000
Nederlands-Indische Tramwegmaatschappij	Amsterdam, Heerengracht, 255A.	1,241,000
Oost-Java Stoomtram-Maatschappij.	La Haye, J. Pyn-Loenstraat, 4-6.	3,000,000
Preanger Stoomtrammaatschappij.	Batavia.	700,000
Probolinggo Stoomtram-Maatschappij.	La Haye, Celebestraat, 4.	900,000
Samarang-Joana Stoomtram-Maatschappij.	La Haye, J. Pzn-Loenstraat, 4-6	
Semarang Cheribon Stoomtram-Maatschappij	La Haye, J. Pzn-Loenstraat, 4-6.	4,000,000
Serajoedal Stoomtram-Maatschappij.	La Haye, J. Pzn-Loenstraat, 4-6.	1,000,000
Zeehaven en Kolenstation Sabang.	Batavia.	500,000
Maatschappij tot exploitatie van de werf De Industrie.	Batavia.	492,000

Sociétés Hollandaises aux Indes Occidentales Néerlandaises.

(Guyane Hollandaise; Curaçao).

Aruba Phosphaat My.	Curaçao.	226,000
Guyana Goud Placer Bokopondo.	Amsterdam.	1,000,000
Handel Industrie My Curaçao	Amsterdam.	250,000
Dutch Guyana Exploration Syndicate.		£ 45,000
Cultuurmaatschappij Goudmijn.	Rotterdam.	400,000
Guyana Goud Placer Mij.	La Haye, Batjanstraat, 33.	1,000,000
Goud Exploitatie Onderneming L. et F. de Jongh.	Pamaribo.	600,000
Cultuurmaatschappij « La Liberté ».	Amsterdam.	250,000
Exploitatie Maatschappij van Zoutmeren op het eiland St-Martin.	La Haye, Van Galenstraat, 34.	250,000
Nederlandsche West Indische Exploratie en Mijnbouw-Maatschappij.	Amsterdam.	2,000,000
Cultuurmaatschappij Rust en Werk.	Hilversuur.	270,000
Surinaamsche Bank.	Amsterdam, Weteringsclans, 128.	700,000
Maatschappij Suriname.	La Haye.	500,000
West Indische Cultuurmaatschappij.	Amsterdam, Keizersgracht, 409.	250,000
Koninglijke West Indische Mail Dienst.	Amsterdam.	2,000,000
West Indische Societeit.	La Haye.	1,000,000

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

SOCIÉTÉS MARITIMES ET DE NAVIGATION

SOCIÉTÉS MARITIMES BELGES

SOCIÉTÉS BELGES DE NAVIGATION

Cie Belge Maritime du Congo à Anvers.

Siège social : Place Verte, 36-37, Anvers. — *Administrateurs :* MM. Fréderic-William Bond, Lionel Anspach, Francis-Walter De Winton, Lewis Jones. — *Commissaires :* MM. Baron Léon Bethune, Alex. Laurent, G. Stappers, A. Mols. — *Bilan* : 31 janvier. — *Assemblée générale :* 5 mai à 3 heures. — *Payement des dividendes et coupons* : Au siège social. — *Constitution :* le 24 janvier 1895. — *Objet* : L'établissement et l'exploitation d'un service de bateau à vapeur, sous pavillon belge, d'Anvers au Congo et à la côte d'Afrique, avec retour à Anvers. — *Capital* : Le capital peut être porté à 10,000,000 fr. et serait alors représenté par 20,000 actions de 500 fr. Par décision de l'assemblée générale du 16 janvier 1900 le capital primitif de 4,772,500 fr. fut porté à 7,272,500 fr. par la création de 5,000 actions nouvelles. Le capital peut être augmenté. La Société peut émettre des obligations. — *Répartition :* 5 p. c. au fonds de réserve; 6 p. c. de dividende sur le montant libéré; 10 p. c. aux administrateurs et commissaires; 90 p. c. à partager entre toutes les actions au prorata du montant libéré. — *Résultats* : 1895-96 : 14,158 fr. 05 pertes; 1896-97 : 107,291 fr. 28 bénéfices; 1897-98 : 206,522 fr. 05; 1898-99 : 135,280 fr. 27 pertes; 1899-1900 : idem. 46,113 francs 85(*voir : Supplément*).

Digitized by Google

Sté Belge de Navigation à vapeur « Schaldis ».

Siège social : Anvers, rue de l'Etalage, 23. — *Administrateurs* : MM. Herring P., Lejeune Prosper, Steenackers R., Cte L. de Bergeyck, Van Hemelryck J.-J.-P. — *Commissaire* : MM. Stappers Georges. — *Bilan* ; 31 décembre. — *Assemblée* : 2e jeudi de mars. — *Constitution* : 20 janvier 1891, modifiée le 10 mars 1898. — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation de steamers et de tous autres navires. — *Capital* : 290,000 fr., réduit à 232,000 fr.; 300 obligations de 500 fr. — — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de l'excédent aux actionnaires; le surplus : 9 p. c. au conseil d'administration; au commissaire le tiers de chaque adminis rateur; le solde aux actions. — *Résultats des exercices* : 1893. Bénéfices : fr. 4.957.15; 1894, id. fr. 3,523.46; 1895. pertes, fr. 90,258; 1896, id. fr. 61,829.90; 1897, bénéfices fr. 36,741.96; 1898, fr. 26,231.45. dividende 10 °/₀; 1899 25,750 fr., dividende 10 °/₀, 1900 : 52,775 fr. 92 div. 20 °/₀.

Belgian American Maritime Company.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Johnston William, Johnston Edmond, Sutherland-Johnston Robert, Dekkers Jean-Louis, Daniels-Ruys John. — *Commissaire :* M. Walter Edwin Stacey. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mercredi de mai. — *Constitution :* 5 septembre 1893. — *Objet :* Construction, acquisition, achat, location, affrêtement ou vente de steamers et navires en y comprenant ceux du type connu sous le nom de « Whalebacks ». le transport de passagers, de marchandises, bétail, courriers, troupes et trésors de et vers tels endroits que la société déterminera. — *Capital* : 625,000 fr. divisé en 2,500 actions de 250 fr. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve ; le reste à la disposition de l'assemblée générale. — *Résultats des exercices* : 1894 pertes fr. 337,86. — 1895 id. fr. 242,51. — 1896 bénéfices fr. 3,757,49. — 1897 id. fr. 3,882,37 1899. 3787 fr. 50. 5 p. c. aux actions.

Belgian Maritime Trading Company.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Johnston William, Johnston Edmond, Ruys Daniël-Théodor, Dekkers Jean-Louis. — *Commissaire :* M. Johnston RobertSutherland. —

Digitized by Google

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mercredi de mai. — *Constitution* : 4 j in. 1896. — *Objet* : Construction, acquisition, achat, location, affrêtement et vente de steamers et de navires, en y comprenant ceux du type connu sous le nom de « Turrets », transports de passagers, de marchandises, bétail, courriers, troupes et trésors de et vers tels endroits que la Société déterminera. — *Capital* : 130,000 fr., divisé en 520 actions de 250 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; le reste à la disposition de l'assemblée générale. — *Résultat de l'exercice* : 1897. Bénéfice, fr. 54,454,46; 1899, fr. 87,604,10, dividende 10 °/o.

Cie Belge de Navigation et de commerce international.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Ed. Briots, Bruxelles, *Président*; Ch. Van Imschoot, Ostende, *Adm. délég.*; Eug. Cambier, Charleroi; J. Devoire, Bruxelles; H. Liekens; J. Maroquin, Marchienne; Rod. Meny, Anvers; F. Roland, Chatelet. — *Commissaires* : Dewynter, Bruges; Osc., Helsmoorteel, Ostende.— *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée* : dernier jeudi d'octobre à 2 heures. — *Constitution* : 12 avril 1899, *Moniteur* 1900 : 2026. — *Objet* : Organisation et exploitation des transports maritimes et le commerce international. En outre, elle pourra exploiter toute entreprise commerciale, financière ou industrielle. — *Capital* : Un million de francs en 10,000 actions privilégiées de 100 francs, il a en outre été crée 5,000 actions ordinaires dont le nombre ne pourra jamais être augmenté. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 1er dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées; sur le surplus : 10 p. c. à l'administration; sur le solde : moitié aux actions privilégiées, moitié aux actions ordinaires.

Cie Générale Maritime Bruxelloise.

Siège social : Bruxelles, quai à la Chaux, 3. — *Administrateurs* : MM. de Borchgrave Jules, Bertrand Henri, Mesureur Edouard, Kortman Gérard, Sundheim de la Cueva, Guillaume. — *Commissaires* : MM. baron de Bieberstein Fréderic, Weyland Emile, de Roest d'Alkemade Etienne. — *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée* : 2me samedi du mois d'octobre à 10 heures. — *Constitution* : 7 juin 1899,

Digitized by Google

Moniteur 1899 : 2991. *Objet :* Toutes opérations maritimes. — *Capital :* 1,000,000 fr. 2400 actions de capital de 250 fr. 1600 actions de dividende de la même valeur. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions de capital; 5 p. c. aux actions de dividende; sur le surplus : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire, le solde a partager à raison de 60 p. c. aux actions de capital et de 40 p. c. aux actions de dividende. L'assemblée a le droit d'employer ce solde à la constitution d'une réserve extraordinaire. — *Résultats :* Exercice 1900 perte 182,674 fr.

Sté Anonyme maritime du Congo.

Siège social : Anvers, courte rue de la Chapelle des Bateliers, 25. — *Administrateurs :* MM. Woerman Adolphe, Bohlen Edouard, Bethune (baron Léon), Anspach Lionel. — *Commissaire :* Laurent Alexis. — *But :* L'établissement et l'exploitation d'un service de bateaux à vapeur sous pavillon belge, d'Anvers au Congo et à la côte d'Afrique avec retour à Anvers. — *Capital* : Le capital est trois millions 500,000 fr., représentés par 7,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la reserve; 6 p. c. sur le montant libéré de chaque action; 10 p. c. aux administrateurs et commissaires; 90 p. c. entre toutes les actions, au prorata du montant libéré. Le conseil pourra faire de ces 90 p. c. tel autre emploi dans l'intérêt de la Société. — *Résultat :* 1895 : fr. 1,365.93 bénéfices; 1896 : fr. 36,282.78; 1897 : fr. 32,519.83; 1898 perte 209,122 fr.

Cie Nationale belge de Transports maritimes.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs :* MM. Léon Collinet, Liége; Paul Van Hoegaerden. Liége; Ch. Spruyt, Anvers; Joseph Wégimont, Anvers; Edouard Thys, Anvers; Fred. Jacobs, Anvers; Christ, Scheidt, Anvers. — *Commissaires :* MM. Alf. Ancion-Van Putt, Liége; Maurice Decock; Adolphe Scheidt, Anvers. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée :* 1er jeudi d'avril à 15 heures. — *Constitution :* 18 avril 1899, *Moniteur* 1899 : 2094. — *Objet :* Elle a pour objet la construction, l'armement, l'exploitation, l'affrêtement, l'achat, la location et ventes des navires et toutes les opérations de commerce, d'industrie et de finances se rattachant à quelque titre

Digitized by Google

que ce soit à l'exploitation maritime ou fluviale, soit pour elle-même, soit pour compte de tiers; de s'intéresser dans des entreprises ayant un objet similaire ou s'y rattachant, par voie de souscription, d'apport ou d'acquisition de titres ou de toute autre façon. — *Capital:* 2 millions de francs en 2,000 actions de 1,000 francs. Il n'y eut pas d'apports. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; 1er dividende de 6 p. c. aux actions; sur le surplus : solde à affecter, éventuellement à des réserves. — *Résultats :* Bénéfices, 43,395 fr. 02; dividende 20 fr. par action.

Navigation Belge-Américaine, à Anvers.

Siège social : Anvers, rue des Peignes, 22. — *Administrateurs* : MM Vander Becke, J. B., *président*; Griscom; Marsily, W. E. — *Commissaire* : M. Vander Becke, Maximilien. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1er mercredi de juillet. — *Constitution* : 5 septembre 1872. — *Objet* : Maintien du service de navigation à vapeur existant actuellement entre Anvers et les ports de l'Amérique du Nord, avec faculté de faire le service entre d'autres ports. Elle peut s'intéresser dans d'autres sociétés de même nature, elle peut affrêter d'autres bateaux, en donner en location, céder son exploitation totale ou partielle, elle ne peut racheter ou amortir ses propres actions autrement qu'au moyen des bénéfices. — *Capital*: 13,855,000; 2,769 actions de 5,000 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; tantième à l'administration; le reste aux actions. — *Résultat des exercices* : 1892, bénéfices fr. 18,140,05; 1893, id. fr. 63,641,73; 1894, pertes fr. 39,813,45; 1895, id. fr. 261,999,28; 1896, bénéfices fr. 63.379,75; 1897, id. fr. 164,756,66; 1899, pertes fr. 238,585,50.

Navigation Royale Belge-Sud-Américaine.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs :* MM. Holland Walter, Melly G.-H., Hunther John W, Cook Art. — *Commissaire :* M. Jones W. Charles. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée :* 1er mardi de juillet. — *Constitution :* 8 décembre 1877. — *Objet :* L'exploitation de services de navigation à vapeur, spécialement l'exploitation du service postal établi à Anvers, entre la Belgique, le Brésil et la Plata, suivant convention intervenue avec l'État belge, d'une part et la

Digitized by Google

Liverpool Brazil and River Plate steam navigation company limited, d'autre part; elle pourra s'entendre avec d'autres compagnies. — *Capital :* 5,478,125 fr., représenté par 500 actions de 12,500 fr. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; le surplus sera réparti entre les actionnaires au marc le franc des actions que chacun possède. — *Résultat des exercices* : 1892, pertes fr. 6,003,686.88; 1894, id. fr. 7,294,390; 1895, id. fr. 7,189,550.52 ; 1896, id., fr. 7,133,858.55; 1897, id. fr. 7.112,547.60; 1898, fr. 7,043,638.13; 1899, 7,036,200 francs 42.

Navigation transatlantique.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs :* MM. Soetens, De Looz-Corswarem, G. Mussely. — *Commissaires :* MM. Nydpruck, Franssen Craen. — *Bilan :* 30 avril. — *Assemblée :* 1er samedi de juillet. — *Constitution* : 18 juin 1881. — *Objet* : Transport de marchandises, principalement entre Anvers et les ports de l'Amérique du Nord. — *Capital social* : 350,000 fr.; 350 actions de 1,000 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions ; 12 p. c. aux administrateurs; 8 p. c. au directeur ; 5 p. c. aux commissaires. Il sera prélevé sur les 75 p. c. restant une somme pour être répartie aux actionnaires à titre de 2e dividende. — *Résultat des exercices* : 1893, pertes fr. 294,152.43; 1894-1895, id. fr. 294,441.85; 1895-1896 id. fr. 294,152.43 ; 1896-1897, balance.

Steamer Antwerpia:

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Duquenne X., Albrecht Gustave, Jamar Albert. – *Commissaire* : M. Dorex Alphonse. — *Bilan :* 15 mai. – *Assemblée* : 2me lundi de juillet. — *Constitution :* 3 mai 1900, *Moniteur* 1900 : 2664. — *Objet :* Exploitation du steamer « Antwerpia ». — *Capital :* 125,000 francs 250 actions de 500 fr. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve ; sur le surplus : 60 p. c. aux actions ; 1 p. c. à chaque administrateur; 1/3 p. c. à chaque commissaire, le solde pour la constitution de réserves extraordinaires.

Digitized by Google

Sté Anonyme du Steamer Baltique.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Steenackers R., Pollmann F., Muller J. C. F. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 10 mars à 3 heures. — *Constitution* : 20 juin 1899, *Moniteur* 1899 : 3138. — *Objet* : Exploitation du steamer « Baltique ». — *Capital* : 300,000 francs 300 actions de 1,000 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; sur le surplus : 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire, le solde aux actions, le conseil d'administration peut également employer ce solde dans l'intérêt de la société et notamment à la constitution d'une réserve extraordinaire.

Sté Anonyme du Steamer Apschéron.

Siège social : Anvers, rue des Venices, 15. — *Conseil d'administration* : *Membres* : M. André fils, Charles Good. — *Administrateur délégué* : M. Ludovic Schottleander. — *Commissaire* : M. Henri Geby.— *Objet* : L'exploitation du steamer « Apschéron » ou de tous autres navires qui seront soit achetés, soit acquis, soit armés, soit affrêtés par elle. — *Assemblée générale* : 15 mars, à 10 heures, à Anvers. — *Capital social* : Quatre cent cinquante mille francs, représentés par 450 actions de 1,000 fr. Il pourra être augmenté ou diminué. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 avril 1891. — *Durée* : 30 ans. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 au fonds de réserve, indemnité aux administrateurs. Le solde sera partagé entre les actionnaires. — *Exercice 1899* : Bénéfice 23,684 fr.

Steamer : Hélène Grisar.

Siège social : Anvers. —*Administrateurs* : MM. Vander Cruyssen, Albert; Nyssens, Henri; Osterrieth, Robert. — *Commissaire* : M. Wauters, Michel. — *Bilan* : 31 août. — *Assemblée* : Dernier samedi de novembre à 11 heures. — *Constitution* : 13 juillet 1899, *Moniteur* 1899 : 3507. — *Objet* : Exploitation du steamer « Hélène Grisar. — *Capital* : 270,000 francs 540 actions de 500 francs. — *Répartition* : Après le paiement des frais généraux et 8 °/₀ à l'amortissement du steamer il est prélevé 5 °/₀ à la réserve sur le surplus 20 °/₀ aux administrateurs et commissaires; sur le surplus une somme à déterminer par le conseil d'administration pour la constitution d'une réserve extraordinaire le solde aux actions.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS BELGES D'ARMEMENT, DE CONSTRUCTIONS, DE PÊCHERIES.

Sté d'Armement, d'Industrie et de Commerce.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs :* MM. Alexandre André, à Paris; Dr Max Albrecht, à Hambourg; Max-Théodore Hayn, à Hambourg; Ludovic Scholländer, à Lyon, et Charles Good, à Anvers. — *Commissaires :* MM. Geley Henri, Peuner Herman. — *Bilan :* 31 décembre. — *Assemblée :* 1er mardi de mai à 15 heures. — *Constitution :* 19 novembre 1900, *Moniteur* 1900 : 5503. — *Objet :* La société a pour objet l'armement, l'affrêtement de navires et l'exploitation, soit par elle même, soit en participation avec des tiers, de toutes entreprises commerciales, industrielles ou maritimes. — *Capital :* 4,000,000 fr. : 4,000 actions privilégiées de 1,000 francs; 4,000 actions de dividende. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions avec rappel; 10 p. c. aux administrateurs, le solde aux actions de dividende.

The Antwerp Mercantile and Shipping Association.

Siège social : Anvers. — *Adresse télégraphique :* Amasa. — *Administrateurs :* MM. Dykmans Jos. Hooreman Aug., Van Essche H. — *Commissaires* : Nys R., Poplimont G. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 4me mardi de mars à 15 1/2 heures. — *Constitution* : 24 février 1900, *Moniteur* 1900 : 997. — *Objet :* Toutes opérations commerciales se ratachant à l'industrie des transports maritimes, ainsi que le commerce des matières phosphatées, minerais, combustibles, etc. — *Capital* : 1,000,000 fr. 2,000 actions de 500 francs; 5,000 parts de fondateurs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 15 p. c. aux administrateurs, commissaires, directeurs gérants et personnel, sur le surplus : 5 1/2 p. c. aux actions ; 15 p. c. à un fonds spécial de prévision; un deuxième dividende aux actions de capital et un dividende aux parts de fondateurs sans que ce dividende ne puisse dépasser 32 fr. 50, le solde à une réserve extraordinaire.

(*Voir supplément*).

Digitized by Google

Sté Anonyme du Canal et des installations Maritimes de Bruxelles.

Siège social : Bruxelles. — *Administrateurs* : MM. Vergote, A., *président*; De Potter, A.; Van Neuss, H.; de Rote, L.; Steens; Lepage, L.; Hollevoet, H. — *Commissaires :* MM. Van Cutsem, G.; Huart-Hamoir, A.; Moreau, G. — *Bilan :* 31 décembre. — *Assemblée générale*: 1r quinzaine de mai. — *Constitution*: 13 juin 1896; modifiée le 15 mai 1897. — *Objet :* Reprise et transformation du canal de Willebroeck, construction d'un port maritime avec dépendances, et leur exploitation. — *Capital :* 33,580,000 fr.; 441,800 obligations de 100 fr. 2 p. c., dont 353,440 en circulation. — *Répartition :* Tantième à la réserve; 3 1/2 p. c. au capital souscrit; le reste : 50 p. c. à une réserve spéciale destinée à des améliorations et 50 p. c. aux associés. — *Résultat :* 1897, bénéfices fr. 1,163,368,42, 1898 : 936.705 fr. 26.

Chalutiers à vapeur.

Siège social: Ostende. — *Administrateurs :* MM. Coullier, Hercule; Derycke, Gustave; Laroye, Edouard; Minne, Edmond; Vandenberghe, Gustave. — *Commissaires:* MM. Van Moere, Jules; Verbaere, Alfred; Declercq, Marcel. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 3e mardi d'avril. — *Constitution* : 23 septembre 1897. — *Objet :* Pêche du poisson au moyen de chalutiers à vapeur. — *Capital*: 135,000 fr.; 270 actions du 500 francs. — *Répartition :* 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. de dividende aux actions; 30 p. c. aux administrateurs et commissaires; 30 p. c. au fonds de prévision; le reste comme second dividende aux actions. — 1899, bénéfice net 6,700 fr.

Chantier de Flawinne (lez Namur).

Siège social : Malonne. — *Administrateurs* : MM. Nyssens Paul, Napoléon, Bonde Ridert Arthur-Antoine et Lacroix Léon.— *Commissaire* : M. Lacroix Oscar. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* : le 1er mars.— *Constitution* : 24 août 1895. — *Objet* : Exploitation de chantiers ou ateliers de construction et d'entreprises de travaux. — *Capital* : 125,000 fr.; 500 actions de 250 fr. — *Réparti-*

Digitized by Google

tion : 10 p. c. à la réserve; le surplus, 12 p. c. aux administrateurs; 3 p. c. aux commissaires; 85 p. c. de dividende aux actions. — *Résultat des exercices* : 1895-1896, bénéfice fr 2,838.19; 1896-1897, balance; 1899, déficit fr. 5,579.10. 1900, balance. Construction navale. Bateaux Stern-Wheel démontables.

Le Globe.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. William Siebert, Paul Totte et Otto Garrels. — *Commissaire* : Van Daelen André. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 1er mardi d'avril à 15 heures. — *Constitution* : 8 décembre 1899, Moniteur 1899-5447. — *Objet* : La construction, l'armement, l'exploitation, l'affrêtement, l'achat, la location et la vente de navires, ainsi que toutes les opérations de commerce, d'industrie et de finance se rattachant, à quelque titre que ce soit à l'exploitation maritime ou fluviale. — *Capital* : 200,000 francs en 400 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve ; 5 °/₀ aux actions; sur le surplus : 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur et 1/2 °/₀ à chaque commissaire, le solde aux actions ou pour la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire.

Chantiers et Magasins maritimes d'Ostende.

Siège social : Ostende. — *Administrateurs* : MM. Defraiteur Eugène, Dehu Arthur, Vandenbroeck. — *Commissaires* : MM. Pinaux Emile, Hubaut, Emile. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* 1er jeudi de mars. — *Constitution* : 21 décembre 1898. — *Objet* : Acquisition d'un terrain, établissement d'une briquetterie et d'un chantier naval pour la construction et réparation de bateaux, commerce de briques, charbons, pétrole, glace et tout ce qui se rapporte à l'approvisionnement de bateaux. — *Capital* : 165,000 frs., 330 actions de 500 frs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5. p. c. de dividende aux actions; le surplus 15 p. aux administrateurs et commissaires; le reste aux actions sauf affectation d'un fonds de prévision.

Chantier naval Anversois.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. H. Rieth, Christian Scheidt, J. Van Put, Arm. Grisar, D. Steinmann, Aug. Van

Digitized by Google

Strydonck et L. Van den Bosch. — *Commissaires* : Hertoghe-Belpaire Ch., Scheidt Adolphe, Verheyen Remi. — *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée* : 2me mardi d'octobre à 11 heures. — *Constitution* : 22 février 1900, *Moniteur* 1900 n° 910.— *Objet* : La société a pour objet l'exploitation d'un chantier naval et la construction de steamers voiliers, remorqueurs, pontons, dragueurs, allèges, etc. et généralement toutes opérations se rattachant à la construction. — *Capital* : 2 millions de francs, en quatre mille actions de capital de 500 francs et quatre mille actions de dividende. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions; sur le surplus : 2 p. c. à chaque administrateur et 2/3 p. c. à chaque commissaire; le tantième éventuel au directeur et aux employés; le solde moitié aux actions moitié aux actions de dividende. (*Voir supplément*).

Chantier naval et chaudronnerie de Jemeppe s/Meuse.

Siège social : Jemeppe s/Meuse. — *Administrateurs* ; MM. Mateyssen, Mme; Mateyssen, Oscar; Mateyssen, Ernest; *Commissaire* : M. Mateyssen, Hector. — *Bilan* : 30 septembre. — *Assemblée générale* : 1er lundi de janvier. — *Constitution* : 23 juillet 1896. — *Objet* : Exploitation d'ateliers de chaudronnerie et d'un chantier naval. — *Capital social* : 100,000 fr.; 200 actions de 500 fr. — *Répartition* : 10 p. c. à la réserve, le surplus 12 p. c. aux administrateurs 3 p. c aux commissaires; 85 p. c. de dividende aux actions. — *Résultat des exercices* : 1895-96, bénéfices fr. 2,838,19; 1896-97, balance.

Pêcheries Ostendaises.

Siège social : Ostende. — *Administrateurs* : MM. de Neve de Roden (baron); Collin, Achille; Médart, J.; Nagelmackers, A.; Orban de Xivry, J.; Jooris, E.; *Directeur-gérant* : M. Golder, Alfred; *Commissaires* : MM. Renson, Louis; Beer, Charles; Valcke, E. — *Bilan* : 30 juin. — *Assemblée générale* : 2e jeudi d'août. — *Constitution* : 7 mars 1885, modifiée le 5 août 1897. — *Objet* : Exploitation de la pêche, la vente de ses produits, la fabrication et la vente de la glace. — *Capital* : 500,000 francs; 1000 actions de 500 francs. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 3 p. c. aux administrateurs; un tantième fixé par l'Assemblée aux commissaires; un tantième au

Digitized by Google

directeur et aux employés de la société; le surplus aux actions. — *Résultat des exercices*: 1892, bénéfices fr. 18,533,46; 1893, id. fr. 20,516,30; 1894. id. fr. 15,682,53; 1895, id. fr. 27,817,96; 1896, id. fr. 26,422,62; 1897-98, id. fr. 12,114,07; 1899-1900, fr. 45,272,22 permettant la distribution d'un dividende de 7 p. c.

Pêcheries Sainte-Marie.

Siège social : Ostende. — *Administrateurs* : MM. Thienpont, L.; Liefmans, Th.; De Grave, Alexis. — *Commissaire* : M. Liebaert, J. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée générale* : 1r lundi de juillet. — *Constitution* : 5 juillet 1898. — *Objet* : Pêcherie à vapeur, transport du poisson, commerce de glace naturelle et artificielle, établissement de dépôt de glace et de charbons. — *Capital* : 200,000 francs; 400 actions de 500 francs; 500 parts de jouissances sans désignation de valeur. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 1 1/2 p. c. à chaque administrateur; 1/2 p. c. à chaque commissaire; 5 p. c. de gratification à distribuer par le conseil d'administration; le reste au fonds d'amortissement des actions privilégiées.

Pêcheries à vapeur de Bruges.

Siège social : Bruges. — *Administrateurs* : MM. De Cloedt Emmanuel, Bauwens John, Bouckaert Prosper, Vlietinck Gérard, Benninck Alphonse, Stevens Albert, Cools Bernard. — *Commissaires* : MM. Van Loo Emile, Vandewalle Auguste, Cornilly Alphonse. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 3e mardi d'avril. — *Constitution* : 13 juin 1896, modifiée le 21 janvier 1897 et le 24 septembre 1898. — *Objet* : Exploitation de la pêche de poissons, notamment au moyen de chalutiers à vapeur. — *Capital* : 1,500,000 fr., 2500 actions privilégiées de 500 fr. et 500 actions ordinaires de 500 fr. — *Résultat de l'exercice* : 1897 bénéfices fr. 39,541,13; 1898 fr. 80,896,94, 1899 fr. 30,418,03.

Vulcain Belge.

Siège social : Anvers. — *Administrateurs* : MM. Balser Charles, de Bary Albert, chevalier de Bauer R., Beernaert Auguste, Beliard

Digitized by Google

Henri, Havenith Alfred, Hertogs Alphonse, Landmeters J., Le Bœuf Henri, Loose, Stanislaus-Nawalzki V., Plat G. H., Schütte F. E., Lt colonel Thys, Van de Put, Paget-Walford G. — *Commissaires* : MM. Grote O., Losseau L., Michelis H., Osterrieth A., de Pret Anatole, Systermans G. — *Bilan* : 31 décembre. — *Assemblée* : 15 avril à 11 heures du matin ou le premier jour ouvrable qui suit si c'est un jour férie. — *Constitution* : 25 août 1900, *Moniteur* 1900 : 4182. — *Objet* : Construction, armement, exploitation maritimes. — *Capital* : 4,000,000 francs : 8,000 actions de 500 fr. ; 11,625 parts de dividende. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. aux actions, sur le surplus : 12 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires , 20 p. c. au Bremer Vulcan ; 40 p. c. aux actions; 40 p. c. aux aris de dividende.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE NAVIGATION.

Cie des Bateaux à vapeur du Nord.

(SOCIÉTÉ ANONYME).

Siège social : Place des Nations, Dunkerque. — *Conseil d'administration* : MM. G. Verbeckmoës, R. Francez, baron de Berthois, F. Morel, Le Roy-Dollez. — *Directeur* : M. Georges Verbeckmoës. — *Objet* de la société : Service de navigation entre Dunkerque, Saint-Petersbourg, le Havre, Bordeaux, Londres, Bône, etc. — *Capital social* : Un million quatre cent cinquante mille francs, divisés en 2,900 actions de 500 francs, libérées, au porteur.— *Répartition des bénéfices* : 10 p. c. fonds de réserve; une somme suffisante pour servir 5 p. c. aux actions; somme égale à 5 p. c. du capital pour fonds de prévoyance et le surplus aux actionnaires et au fonds de prévoyance.

Chargeurs réunis.

Siège social : Paris, boulevard des Italiens, 11. *Agence principale* : au Havre, boul. de Strasbourg, 99. — *Administrateurs* : MM. P. Mirabaud, Ch. Demachy, A. Binoche, Ch. Ledoux, H. de Clermont, E. de

Digitized by Google

Sinçay, L. Fould, E.de Billy. — *Commissaires* : MM. H Bramma, M. Berger. — *Objet* ; Exploitation de lignes de navigation. — *Capital* : 12,500,000 en 25,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 °/₀ à la réserve; 5 °/₀ d'intérêt aux actions; une somme à un fonds de prévoyance. L'excédent : 75 °/₀ aux actionnaires; 9 °/₀ aux administrateurs; 16 °/₀ aux 10,000 parts de fondateur. — *Bilan* : au 30 juin. — *Assemblée* : en novembre.

Compagnie Française de navigation à vapeur Cyp. Fabre et Cie

(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS).

Siège social : 69, rue Sylvabelle, Marseille. — *Conseil de Surveillance* : *Président* : M. A. Féraud, *Membres* : MM. H. Pascal, P. Zarifi, E. Fabre, F. Barthélemy, *Gérant* : M. Paul-Cyprien Fabre. — *Objet* de la Société : Navigation à vapeur. — *Capital social* : Six millions, divisés en 12,000 actions de 500 fr., libérées, au porteur et nominatives. — *Parts* de fondateurs ayant droit à 20 p. c. des bénéfices. — *Répartition* des bénéfices : 5 p. c. au fonds de réserve : 40 p. c. au gérant; une somme à voter par l'assemblée pour fonds de prévoyance et le surplus : 80 p. c. aux actionnaires et 20 p. c. aux parts de fondateurs.

Cie Générale de Navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille.

Siège social : Lyon, quai Rambaud, 11. — *Administrateurs* : MM. Bonnardel, Ancel, Mitchell, Astier, Audras, Chabaud, Coureau, Davy de Boisroger, Gonin, Cardin, Josser, Houitte de la Chesnaye, La Rue, Lombard-Gerin, du Marais, Messimy, U. Pila, Th. Vautier, Vignon. — *Commissaires* : MM. Canavy, Vimard, Vourloud. — *Capital* : 16,400,000 francs en 32,800 actions de 500 fr. — *Obligations* : 1°) 8,333 obligations de 500 francs à 4 p.c. (1re série), 2°) 2000 obligations de 500 francs à 4 p.c. (2me série). — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; une somme pour un fonds d'amortissement; 5 p. c. d'intérêt aux actions. — *L'excédent* : 10 p. c. au conseil d'administration; 30 p. c. aux parts de fondateur; 60 p. c. aux actionnaires jusqu'à concurrence d'un dividende supplémentaire de 5 p. c. La répartition aux parts de fondateur est ramenée de 30 à 20 p. c. sur l'excédent des bénéfices après répartition aux actions d'un dividende supplémentaire de 5 p. c. — *Assemblée* : Avant le 31 décembre.

Digitized by Google

Cie Générale Transatlantique.

Siège social : Paris, rue Auber, 6. — *Administrateurs* : MM. Pereire, P. Cloquemin, Guèrin de Litteau, Halfon, Delarbre, de Flers, Gautreau, Gavini de Campile, Géry, Hély d'Hoissel, Piot, Th. Cloquemin. — *Capital social* : Quarante millions de francs, divisés en 80,000 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations* : 300,000 obligations, émises en octobre 1887, à fr. 347,50, rapportant 15 francs et remboursables à 500 francs. La durée de l'amortissement de ces obligations est de 75 ans. — *Les titres* sont cotés en bourse, les actions au comptant et à terme. — *Répartition des bénéfices* : Sur les bénéfices, nets de toutes charges, il est prélevé : 1° 5 p. c. pour constituer la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social ; 2° Toute autre somme que le conseil d'administration juge utile et dont il détermine l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance. L'excédent est réparti comme suit : Un premier dividende de 40 francs, soit 8 p. c. du capital versé, est payé aux actions. Ce qui reste est attribué : 3/4 aux actions et 1/4 à la Société du Crédit Mobilier, en exécution d'un traité du 19 octobre 1860, modifié le 7 avril 1869. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour fournir 26 francs par action, la différence peut être prélevée sur le fonds de réserve.

Cie Havraise péninsulaire de Navigation à vapeur.

Siège social : Paris, rue de la Grange Batelière, 13. — *Administrateurs* : MM. Périer, Bernard, Brindeau, Latham, Odinet, Watteville, Truat. — *Commissaires* : MM. E. Leclert, E. Roubaud. — *Directeur-Général* : M. E. Grosos, armateur, au Havre. — *Capital* : 5 millions en 10,000 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. d'intérêt au capital des actions. L'excédent : 10 p. c. aux administrateurs ; 90 p. c. aux actionnaires. — *Assemblée* : En avril.

Cie du Lloyd franco-africain.

Siège social : 33, rue Le Peletier, Paris. — *Conseil d'administration* : MM. Boone-Bériot, Henri Desmazières, G. Durruty,

Digitized by Google

Leflère, L. Réveillac. — *L'objet* de la Société est de faire toutes les opérations de transports maritimes, par l'Italie, les divers pays de la Méditerranée, de la mer Noire et de la mer d'Azof. — *Le capital social* est de six cent mille francs, divisé en 6,000 actions de 100 fr.

Cie Maritime française,

Siège social : 5, rue Scribe, Paris. — *Direction et administration* : rue de Bel-Air, 27, Nantes. — *Conseil d'administration* : *Président* : M P. Richard ; *Vice-président* : M. Louis Lavesque ; *Membres* : MM. L. Mainard et Eug. Polo, *Administrateur-délégué*. — *Objet* : La construction ou l'acquisition, la location et la mise en exploitation de navires à voile ou à vapeur avec attache dans un ou plusieurs ports du littoral français à déterminer par le conseil d'administration ; généralement toutes opérations commerciales se rattachant aux armements et aux transports maritimes. — *Capital* : Trois cent trente mille francs, divisés en 660 actions de 500 francs. — *Les titres* sont au porteur. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve; 5 p. c. d'intérêt au capital versé et non remboursé ; le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration ; 90 p. c. aux actions. — *La durée* de la Société est de 20 ans, a partir du 9 février 1899. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ou mai; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Cie des Messageries Maritimes.

(PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS).

Siège social : Paris, rue Vignon, 1. — *Administrateurs* : MM. Lefèvre-Pontalis, Tranchant, Babin, Bergasse, Besnier, Cambefort, Carnot, Clavery, Delannoy-Belleville, Lefebvre-Desvallières, Musnier, Noel. — *Commissaires* : MM. Dumont, Semallé. — *Directeurs* : MM. Lecat à Paris, Dumonteil-Lagrèze à Marseille. — *Capital* : 60 millions en 120,000 actions de 500 francs. — *Obligations* : 110,000 obligations de 500 francs à 3 1/2 p. c. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; une retenue pour le fonds d'amortissement; l'excédent aux actions. — *Assemblée* : en mai.

Digitized by Google

Cie de navigation Raoul Guillon et Cie.

(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE PAR PARTS)

Siège social : 15, Quai des Richebourg, Nantes. — *Capital* : Deux cent quatre-vingt mille francs, divisés en 280 parts de 1,000 francs. — *Objet* : Construction et l'exploitation d'un ou plusieurs navires à voiles en acier. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir de 1er septembre 1897. — *La Société* a émis en 1898 560 obligations hypothécaires maritimes de 500 fr. 4 1/2 p. c., remboursables en 10 années.

Sté Française de Navigation Tunisienne.

Siège social : 1, rue Laffitte, Paris. — *Conseil d'Administration* : MM. J. Block, A. Comte, Furt. — *Commissaires des comptes* : MM. Ed. Mothou, R. Butin. — *Objet* : L'établissement et l'exploitation d'un service de navigation à vapeur ou autrement pour le transport des voyageurs et des marchandises dans le port et la rade de la Goulette et sur le lac de Tunis. Pourra étendre ses opérations et faire le cabotage sur toutes les côtes de la Tunisie et des pays limitrophes; exploiter des ateliers maritimes de réparation à la Goulette; créer des docks pour plusieurs usages et pour la vente du charbon. — *Capital* : Cinq cent mille francs, divisé en 1,000 actions de 500 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. réserve légale; 5 p. c. au capital versé; une somme pour amortissement; le surplus : 35 p. c. aux parts de fondateurs; 5 p. c. au personnel; 10 p. c. au Conseil d'administration; 50 p. c. aux actionnaires. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 2 octobre 1890. — *L'assemblée générale* : 1er semestre.

Cie Nantaise de Navigation à vapeur.

Siège social : 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes. — *Capital social* : — Un million de francs, divisés en 2,000 actions de 500 fr. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Digitized by Google

Sté Nantaise de transports à la Guyane.

Siège social: 3, rue de Gorge, Nantes. — *Conseil d'administration* : MM. A. Cechauffour, N. Martial, P. Jahan. — *Commissaires des comptes*: MM. P. Barreau, L. Jacquier. — *Objet* : La construction et l'exploitation du navire à vapeur *l'Anjou*, en vue du transport des passagers et des marchandises, à la Guyane, au Contesté franco-brésilien et aux Antilles ; toutes autres exploitations à faire ou à créer dans lesdits parages; et dans la suite, s'il y a lieu, la construction et l'exploitation des navires à vapeur ou à voiles. — *Capital* : Cent soixante mille francs, divisés en 320 actions de 500 fr. — *Répartition des bénéfices* : 5 p.c. de la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 p. c. au capital versé; le surplus : une somme au conseil d'administration : le reste aux actionnaires.

Cie Nationale de Navigation.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille. — *Conseil d'administration* : *Président* : M. Georges Borelli. — *Vice-présidents* : MM. F. Angts, Ed. Wulfran, Puget. — *Membres* : MM. F. Abram, J.-B. Bonnaud, A. Grangier, P. Guérin, L. Luca Mimbelli, S. Pianello. E. Racine. — *Commissaires des comptes* : MM. A. Racine et G. Robert. — *Comité de direction* : *Membres* : MM. Georges Borelli, P. Angst, E. W. Puget, J-B. Bonnaud et P. Guérin. — *Administrateur-délégué* : M. Paul Guérin. — *Objet de la Société* : Transport par mer des marchandises, passagers, dépêches et lettres, et exploitation des lignes de Marseille à l'Extrême-Orient. — *Capital social* : Huit millions de francs, divisés en 16,000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Marseille. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social; 5 p. c. au capital versé; 10 p. c. au Conseil d'administration; une somme pour réserve supplémentaire; le surplus, 85 p. c. aux actionnaires; 15 p. c. aux fondateurs.

Digitized by Google

Sté Navale de l'Ouest.

Siège social : 10, rue Lafayette, Paris. Exploitation au Havre : 53, quai d'Orléans. — *Conseil d'administration* : *Membres* : MM. L. Weil, H. Durangel, E. Ceulemans, J. Perrier, A. Pestel. — *Objet de la Société* : Transports maritimes, services réguliers entre la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Espagne et la Méditerranée. Ports desservis par les vapeurs de la Compagnie : Rouen, Le Havre, Anvers, Pasages, Porto, Lisbonne, Huelva, Alméria, Alicante, Valence, Tarragone, Barcelone, Port-Vendres, Cette, Saint-Louis-du-Rhône, Marseille, Saint-Nazaire, Nantes. — *Capital* : Un million trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2,650 actions de 500 fr. — *Obligations* remboursables à 500 fr. et rapportant 25 fr. — *Assemblée générale* en juillet.

Cie de Navigation Marocaine et Arménienne.

Siège social : Marseille, 4, place Sadi Carnot. — *Objet* : L'exploitations de lignes de navigation : 1° vers Constantinople et la Mer Noire; 2° vers le Maroc et les îles Canaries.

Cie de Navigation mixte.

Siège social : Lyon, rue de la République, 41. — *Siège de l'exploitation* : rue Cannebière, 54, Marseille. — *Administrateurs* : MM. Th. Mante, Chaland, Gravier, Alphandery, Bizard, Berthe, Durbec, Estier, Guimet, Granjon, L. Mante, E. Martin, H. Touache. — *Objet* : Exploitation d'une ligne de navigation de Marseille vers l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc et d'une ligne de Nice vers l'Italie : Gênes, Livourne et Naples. — *Capital* : 6,730,500 francs, divisé en 13,461 actions de 500 fr. — *Répartition* : 5 p. c. à la réserve; une somme à une réserve extraordinaire (maxima : 15 p. c. des bénéfices); le surplus aux actionnaires.

Cie Marseillaise de navigation à vapeur Fraissinet et Cie.

Siège social : 6, place de la Bourse, Marseille. — *Conseil de surveillance* : *Président* : M. Alfred Chailan. *Membres* : MM. H. Rosselin,

Digitized by Google

J.-C. Roux, G. Couve, Th. Rodocanachi, Edmond Tissot, H. de Lachesnaye. *Gérant* : M. Alfred Fraissinet. — *Objet* de la Société : Transports maritimes de passagers et de marchandises. Services annexes : Bureau de transit; ateliers de constructions mécaniques pour tous travaux maritimes. — *Capital social* : Six millions de francs, divisés en 12,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Marseille et à Lyon.— *Obligations* : au 30 juin dernier, 5,425 de 500 fr. à 4 p. c. — *Répartition* des bénéfices : Une somme pour assurer, 5 p. c. au capital versé des actions; 5 p. c. fonds de réserve; le surplus : 20 p. c. au gérant et 80 p. c. aux actionnaires.

Sté Générale de Transports Maritimes à vapeur.

Siège social : 8, rue Ménars, Paris. — *Capital social* : Neuf millions de francs, divisés en 18,000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse.

Sté du Voilier « Ernest Siegfried ».

(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS CORBLET ET Cie.)

Siège social : 1, rue Edouard-Larue, au Havre. — *Objet* : Exploitation du navire à voiles « Ernest Siegfried », attaché au port du Havre, l'armement et l'affrêtement, et généralement toutes les opérations commerciales et maritimes aux autres se rattachant à l'objet principal. — *Capital* : Est fixé à sept cent mille francs, divisé en 700 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr.

Sté des Voiliers français.

Siège social : 12, rue d'Enghien, Paris. — *Conseil d'administration* : *Membres* : MM. Dollfus-Galline, L. Mollinos, L. Cordonnier, G. Fautrel, J. Roux et A. Dolphus. — *Commissaires des comptes* : MM. Chardron, Champin. — *Directeur-administrateur-délégué* : M. G. Fautrel. — *Objet de la Société* : L'exploitation de navires à voiles. — *Le capital social*, primitivement fixé à trois cent vingt-cinq mille francs, puis à un million deux cent mille francs, assem-

Digitized by Google

blées générales des 12 mars et 30 avril 1898. est porté à la somme de un million huit cent mille francs, divisé en 3,600 actions de 500 fr. chacune (assemblée générale du 15 décembre 1898). — *Obligations* : 1,600 obligations (1re émission), Marguerite Molinos, Marguerite Dollfus, Geneviève Molinos, entièrement libérées, et 600 obligations (2e émission), Emile Galline, entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires* : 650, n'ayant droit qu'après amortissement complet du capital. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir d'août 1896. — *Répartition des bénéfices* : 5 p. c. à la réserve légale; un fonds de réserve spécial par l'assemblée générale; une somme pour fournir 5 p. c. au capital réalisé non amorti; sur l'excédent : 6 p. c. au conseil d'administration, et, après amortissement du capital, 50 p. c. aux actions au porteur, 50 p. c. aux parts bénéficiaires. — *Assemblée générale* : 1er semestre; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Sté Anonyme des Voiliers nantais.

Siège social ; 3, rue Grosset, Nantes. — *Le capital social*, qui était primitivement de un million, a été porté à un million six cent mille francs, par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 1897.

SOCIÉTÉS ALLEMANDES DE NAVIGATION.

Chinesische Küstenfarht.

Siège social : Hambourg, kleine Reichenstrasse, 23. — *Administrateurs* : MM. Hübbe, G. A. Schaar, A. E. Pinckernelle, F. W. Galles, J. H. Garrels, E. Magnus, G. Pilster, Lieder. — *Capital* : 2,400,000 mk. en 2,400 actions.

Deutsche Australische Dampschiffs gesellschaft.

Siège social : Hambourg, Trostbrücke, 1. — *Administrateurs* : MM. F. Laeisz, F. Wencke, H. F. Kirsten, V. Koch, A. Blumenthal,

Digitized by Google

F. A. E. Edye, A. Zimmer. — *Capital* : 9,000,000 mk. en 9000 actions. — *Obligations* : 2,000,000 à 4 p. c.

Dampfschiffahrst-gesellschaft « Neptun » in Bremen.

Administrateurs : MM. H. A. Nolze, C. A. Bade. Gildemeester, Th. Gruner, Segnitz. — *Capital* : 3,500,000 mk. en 5,000 actions. — *Obligations* : 2,350,000 mk. à 5 p. c.

Deutsch Ost Afrika Linie.

Siège social : Hambourg, Gr. Reichenstrasse, 27. — *Administrateurs* : MM. A. Woermann, Petersen, C. Laeisz, L. F. Hansing, R. Hardy, A. Ballin, de Hambourg, Winterfeldt, Lucas Erich, von der Heydt, Berlin.— *Capital* : 10,000,000 mk. en 10,000 actions.

Deutsche Dampfschiffahrts Gesellschaft « Hansa ».

Siège social : Brême. — *Administrateurs* : MM. Louis Ed. Meyer, George Walde, Ed. Dubbers, Fritz Muller. — *Capital* : 15,000,000 mk. en 6,000 actions. — *Obligations* : 5,500,000 mk. à 4 p. c.

Deutsche Levante Linie.

Siège social : Hambourg, Trostbrucke, 1. — *Administrateurs* : MM. C. Laeisz, A. Woermann, Schröder, Hahlo. — *Capital* : 4,000,000 marks en 4,000 actions. — *Obligations* : 750,000 marks à 4 1/2 p. c.

Hambourg Amerikanische Packetfahrt.

Siège social : Hambourg, Dovenfleth 18/21. — *Administrateurs* : MM. G. W. Tietgens, C. Laeisz, A. Kirsten, M. Hohenlohe-Schillingsfürst, Podebrad. — *Capital* : 80,000,000 mk. en 80,000 actions. — *Obligations* : 15,000,000 mk. à 4 p. c.

Digitized by Google

Hamburg Sud-Amerikanische Dampschiffahrts.

Siège social : Hambourg, Holzbrücke 8, I. — *Administrateurs* : MM. C. Laeisz, M. G. Amsinck, J. F. Ed. Bohlen, von Ohendorff, O. Ruperti. — *Capital* : 11,500,000 mk. en actions de 750,1500 et 2500 mk. — *Obligations* : 5,000,000 mk. à 4 p. c.

Kosmos.

Siège social : Hambourg, Rödingstmarkt 24. — *Administrateurs* : MM. Ad. Vorwerk, Brach, Ertil, Matthaei, C. Ferdinand Laeisz, A. Kirsten, Wm. Volckens. — *Capital* : 11,000,000 mk. en 1100 actions.

Neue Dampfer Cie in Kiel.

Siège social : Kiel. — *Administrateurs* : MM. Sartori, Schineffel, Seibel. — *Capital* : 1,000,000 mk.

Neue Dampfer Cie in Stettin.

Siège social : Stettin, Bollewerk, 21. — *Administrateurs* : MM. Abel, E. Schröder, Karkutsch, G. Morgenroth, G. Blau. — *Capital* : 2,500,000 mk. en actions de 1000 mk. — *Obligations* : 1,000,000 mk. à 4 et 4 1/2 p. c.

Norddeutscher Lloyd in Bremen.

Siège social : Papenstrasse, 5 et 6, Brême. — *Conseil d'administration* : MM. J. Plate, *président*, Achelis, Kulenkampf, Brauer, Deluis, Smidt, Skröder-Gedes, Melkers, de Brême, Jordan de Elberfeld, Bleichröder, de Berlin, Palmie, de Dresde. — *Capital* : 60,000,000 mk. en 60,000 actions de 1000 mks. — *Répartition* : 5 p. c. au fonds de réserve ; 5 p. c. aux actions ; 5 p. c. à l'administration ; le reste aux actions.

Digitized by Google

Oldenburg-Portugiesche Dampschiffs Rhederei.

Siège social : Oldenbourg. — *Administrateurs* : MM. E. Tobias, K. Jaspers, C. Becker, Gristede, Schmacher. — *Capital* : 1,400,000 mk. en actions de 500 et 1,000 mk.

SOCIÉTÉS ANGLAISES DE NAVIGATION.

African steamship Cy.

Siège social : Londres, Great St-Helen's E. C. — *Adresse télégraphique* : Yoruba-Londres. — *Administrateurs* : MM. F. W. Bond, Barnett, Pirrie, de Winton. — *Capital* : 1,000,000 l. st. en actions de 20 l. st. dont 674,620 ont été souscrites et 638,752 ont été payées. — *Obligations* : 224,848 l. st.

Anchor Line.

Siège social : Liverpool : Water Street, 17. — *Administrateurs* : MM. W. F. G. Anderson, J. F. N. Graliam, F. Henderson, R. Henderson. — *Secrétaire* : M. J. Gardner. — *Capital* : 575,000 l. st. dont 325,000 d'actions privilégiées et 250,000 en actions ordinaires. — *Obligations* : 150,000 l. st.

Anglo-Australasian steam Navigation Cy.

Siège social : Londres, Billiter Avenue 2-4. — *Adresse télégraphique* : Milburn-Londres. — *Administrateurs* : MM. A. Coote, E. Holmwood, A. Mac Arthur, C. T. Milburn, W. Milburn. — *Capital* : 210,000 l. st. en actions de 10,000 l. st. dont 159,243 l. st. ont été souscrites et 96,213 payées.

Atlantic Transport Cy.

Siège social : 108, Fenchurch Street, E. C., Londres. — *Adresse télégraphique* : Lerum, Londres. — *Administrateurs* : MM. E. L. Feild,

Digitized by Google

C. F. Torrey, A. S. Williams, B. N. Baker, C. G. Heim, J. S. Whiteley. — *Capital* : 1,000,000 l. st. en actions de L. 20 dont 100,000 l. st. en actions de préférence et 900,000 l. st. actions ordinaires.

Australasian United Steam Navigation Cy.

Siège social : Londres, E. C., Great Winchester Street. — *Administrateurs* : MM. E. S. Dawes ; J. L. Macleay, Mackinnon, S. Macleay. marquis de Lorne, R. Ryrie. — *Capital* : 600,000 l. st. en actions de 50 l. st. dont 445,200 l. st. ont été souscrites et 343,620 payées.

British and African Steam Navigation Cy.

Siège social : Glascow, West George Street 175. — *Adresse télégraphique* : Gibson-Londres. — *Administrateurs* : MM. A. Elder, Davison, J. Dempster, J. B. Mirrlees, D. Murrdy et J. Wilson. — *Capital* : 450,000 l. st. en actions de 10 l. st.

British and Colonial Steam Navigation Cy.

Siège social : Londres, Leadenhallstreet 23 E. C. — *Adresse télégraphique* : Chantecleer, Londres. — *Administrateurs* : MM. H. C. Bucknall, J. L. Bucknall, R. C. Bucknall, E. Lloyd. — *Capital* : 500,000 l. st. en actions de 10 l. st. 300,000 l. st. ont été souscrites dont 150,000 l. st. en actions ordinaires et 150,000 l. st. en actions de priorité à 6 p. c. d'intérêt. — *Obligations* : 160,300 l. st. à 5 p. c.

British India Steam Navigation Cy.

Siège social : Londres, Throgmorton Avenue 9, E. C. — *Adresse télégraphique* : Bison-Londres. — *Administrateurs* : MM. D. Mackinnon, R. B. Chapmann, E. S. Dawes, Marq. de Lorne, Mackay, P. Mackinnon, C. Nicholson, Bart, lord Roberts. — *Capital* : 1,000,000 l. st. en actions de L 50. Ce capital souscrit est de 694,800 l. st. en 6,180 actions entièrement libérées, et 12,860 actions libérées de 30 l. st.

Digitized by Google

Castle Mail Packets Cy.

Siège social : Londres, 3-4, Fenchurchstreet, E.C. — *Administrateurs* : MM. G. C. Bolton, J. Brinton, Sir W. R. Brown, Bart, B. J. W. Herbert, Sir Hoskins, J. Napier. — *Capital* : 720,000 l. st. en actions de 20 l. st. et 240,000 l. st. en actions de priorité à 4 1/2 p. c. d'intérêt. — *Obligations* : 830,000 l. st. à 3 1/2 p. c. d'intérêt.

Cunard Steamship Cy.

Siège social : 8, Water Street, Liverpool. — *Adresse télégraphique :* pour le secrétaire : Dranne-Liverpool ; pour la Compagnie : Cunard-Liverpool. — *Administrateurs* : MM. Inverclyde, D. Jardine, W. A. Bevan, J. A. Burns, E. H. Cunard, Forwood, W. Watson, J. Williamson. — *Capital* : 2,000,000 l. st. en actions de 20 l. st. Il en a été émis pour 1,600,000 l. st. ; dont 60,000 actions entièrement libérées et le reste libéré de moitié. — *Dividendes* de 1887 à 1897 : 1 1/2; 4; 6; 4; 3; 2; 2; 0; 0; 2 1/2; 2 1/2.

Furness, Withy and C°.

Siège social : Londres, 4, Fenchurch Avenue, E.C. — *Administrateurs* : MM. C. Furness, S. W. Furness, F. W. Lewis, R. W. Vick, H. Withy. — *Capital* : 1,000,000 l. st. dont 700,000 l. st. en actions ordinaires et 300,000 en actions de priorité à 5 p. c. l'intérêt. — *Obligations* : 450,000 l. st. à 4 p. c.

Goole Steam Shipping Cy.

Siège social : Goole, Stanhoope Street. — *Adresse télégraphique* : Mason-Glascow. — *Administrateurs* : MM. W. H. Bartholomew, G. G. Armytage, A. C. Briggs, R. Creycke, W. G. Jackson, W. H. Maude, J. Taylor, J. Wright. — *Capital* : 325,000 l. st. en actions de 25 l. st.

Digitized by Google

Gulf Line.

Siège social : 1, Cross Share, Greenock. — *Adresse télégraphique :* Gulf-Greenock. — *Administrateurs* : MM. R. Binnie. W. A. Mac-Arthur, Mac-Donald, Mac-Dougall, Roxburgh, Stewart, Walker. — *Capital* : 120,000 l. st. en actions de 1 l. st.

King Line.

Siège social : Londres, 9, Gracechurch Street. — *Administrateurs* : MM. O. C. Philipps, J. W. Philipps, G. Pott, *Secrétaire* : M. R. A. Braes. — *Capital* : 200,000 l. st. en actions de 10 l. st. de 120,000 l. st. ont été payés.

Moor Line.

Siège social : Newcastle on Tyne, Pilgrim Street. — *Adresse télégraphique* : Runciman-Newcastle on Tyne. — *Administrateurs* : MM. W. Runciman, W. Clough, J. C. Maudlen, W. Runciman junior, W. Tyson. — *Capital* : 300,000 l. st. dont 161,824 ont été appelées et payées.

Nautilus Steam Shipping Cy.

Siège social : Sunderland, 30, West-Sunniside. — *Adresse télégraphique* : Nautilus-Sunderland. — *Capital* : 250,000 l. st. en actions de 25. l. st. dont 159,050 l. st. ont été souscrites, et 22 l. st. par actions payées.

Neptune Steam Navigation Cy.

Siège social : Sunderland, 55, John Street. — *Adresse télégraphique* : Neptune-Sunderland. — *Administrateurs* : MM. Briggs, W. Pinkney, T.-W. Pinkney, T. Briggs, W. E. Carpy, A. Laing, R. Murray. — *Capital* : 350,000 l. st.

New-York and Pacific Steamship Cy.

Siège social : Londres, Leadenhall street, 144, E. C. — *Adresse télégraphique* : Theorized-Londres. — *Capital* : 250,000 l. st. dont 150,000 ont été souscrites et payées.

Digitized by Google

New-Zealand Shipping Cy.

Siège social : Londres, 138, Leadenhall street, E.C. — *Adresse télégraphique* : Delectable-Londres. — *Administrateurs* : MM. E. Dawes, J. Beaumont, B. M. Dawes, T. Johnson, M. Maclver, J. B. Westray. — *Capital* : 473,840 l. st. en actions de 8 l. st. — *Obligations* : 300,000 l. st. à 4 p. c.

Orient Steam Navigation Cy.

Siège social : Londres, Fenchurch avenue, E. C. — *Adresse télégraphique* : Orient-Londres. — *Administrateurs* : MM. F. Green, C. E. Green, T. L. Devit, J. Bell. — *Capital* : 473,840 l. st. en actions de 8 l. st. — *Obligations* : 125,750 l. st. à 4 et 5 p. c.

Pacific Steam Navigation Cy.

Siège social : 31, Jamer street, Liverpool. — *Administrateurs* : MM. E. P. Bates, Bart, W. H. Shirley, A. W. Bibi, A. Elder, J. G. Micholson, G. Rankin, W. Thomson, F. Alcock. — *Capital* : 1,477,125 l. st. en actions libérées de 25 l. st.

Peninsular and Oriental Steam Navigation.

Siège social : Londres, Leadenhall street, 122, E. C. — *Adresse télégraphique* : Peninsular-Londres. — *Administrateurs* : MM. Sutherland, W. Adamson, Brooks, O. T. Burne, Gladstone, Herbert, comte Leven et Melville. — *Secrétaire* : G. F. Johnson. — *Capital* : 2,320,000 l. st. moitié en actions privilégiées à 5 p. c. d'intérêt, moitié en actions ordinaires.

Royal Mail Steam Packet Cy.

Siège social : Londres, Moortgate street, E. C. — *Adresse télégraphique* : Omarius-Londres. — *Administrateurs* : MM. A. J. Chatfield, H. Edlmann, S. H. Curtis, T. Dence, J. Fergusson, Bart, Jellicoe, Lumb, E. Norton, Savory. — *Capital* : 1,500,000 l. st. en actions de 100 l. st.

Digitized by Google

Shaw, Savill and Albion Cy.

Siège social : Leadenhall street, Londres E. C. — *Adresse télégraphique* : Savill-Londres. — *Administrateurs* : MM. Pembroke, R. Clark, Dosat, Galloway, Leslie, W. Savie. — *Capital* : 700,000 l. st. en actions de 5 l. st., dont moitié en actions de préférence. Sur chaque catégorie il a été émis pour 195,375 l. st. — *Obligations* : 256,000 l. st. de 4 et 5 p. c.

Union Steamship Cy.

Siège social : Bishopsgate, 94, 8, Londres. — *Adresse télégraphique* : Oregon-Londres. — *Administrateurs* : MM. F. H. Evans, F. Marshall, Maynard, Nicholson, Rohmer, Wolff. — *Secrétaire* : E. A. Hart. — *Capital* : 4,125,000 l. st. en actions de 20 l. st., dont 1,046,780 l. st. sont souscrites. Ce capital actions est libéré de 698,410 l, st. en 17,502 actions entièrement libérées et 34,837 actions libérées de 10 l. st. — *Obligations* : 500,000 l. st, à 4 p. c.

Union Steamship Cy of New-Zealand.

Siège social : Leadenhall street E. C. Londres. — *Adresse télégraphique* : Millstip-Londres. — *Administrateurs* : MM. Gibbs, J. M. Deiny, M. P. et J. A. Erven. — *Capital* : 600,000 l. st. en actions de 10 l. st. entièrement libérées. — *Obligations* : 200,000 l. st. à 4 p. c.

West India and Pacific Steamship Cy.

Siège social : Liverpool, Mersey Chambers. — *Adresse telégraphique* : India-Liverpool. — *Administrateurs* : MM. G. Beausire, R. Chilton, G. Dempster, G. C. Stitt, J. Temple. — *Secrétaire* : S. Wright. — *Capital* : 400,000 l. st. en actions de 25 l. st.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS HOLLANDAISES.

Koninglijke Paketvaart Maatschappij.

Siège social : Amsterdam, Prins Hendrikkade, 160. — *Administrateurs* : MM. P. Hartsen, Mees, G. Boissevain, Wm. Ruijs, P. E. Tegelberg, Op ten Noort, Van den Honert, J. Jitta. — *Capital* : 9,000,000 fl. en actions de 1000 fl.

Koninklijke West Indische Maildienst.

Siège social : Amsterdam. — *Direction* : MM. baron Tindal, C. W. R. Schalten, J. et C. M. Van Rijn. — *Commissaires* : MM. P. N. Muller, P. Hartsen, A. d'Augremond, H. G. Smidt. — *Capital* : 2,000,000 fl. en actions de 1000 fl. divisibles en coupures de 500 fl. — *Obligations* : 1,200,000 fl. à 4 p. c.

Nederlandsche Scheepvaartmaatschappij.

Siège social : Amsterdam, O. Z. Voorburgval, 127. — *Administrateurs* : MM. Zur Mühlen, Ruhaak, Hartsen, van Lennep, Mees, van Houten, Rijkes, Van Eeghen, Huijgens. — *Capital* : 250,000 fl.

Nederlandsche Stoomvaartmaatschappij Oceaan.

Siège social : Amsterdam, Prins Hendrikkade, 145. — *Administrateurs* : MM. A. Crompton et L. Davies de Liverpool, J. B. Meyer et R. R. Hyde de Amsterdam, W. N. Cool de Rotterdam. — *Capital* : 2,000,000 fl. en actions de 1000 fl.

Rotterdamsche Lloyd.

Siège social : Rotterdam, Verkade, 8. — *Direction* : MM. W. Ruys et fils. — *Commissaires* : MM. J. van Gennep, Mees, R. Rauws. — *Capital* : 5,000,000 fl. en actions de 500 fl. — *Obligations* : 1,200,000 fl. à 4 p. c.

Digitized by Google

Stoomvaart-Maatschappij Nederland.

Siège social : Amsterdam, Prins Hendrikkade, 160. — *Direction* : J. Boissevain, P. E. Tegelberg, Op ten Noort. — *Commissaires* : MM. baron Tindal, P. Hartsen, van Eeghen, v. Hasselt, den Tex, C, W. J. Ramann, de Vries. — *Capital* : 7,000,000 fl. en actions de 1000 fl. — *Obligations* : 2,000,000 fl. à 4 p. c.

Navigation générale Italienne.

(COMPAGNIES FLORIO ET RUBATTINO RÉUNIES).

Siège social : Rome, via della Mercede, 9. — *Bureaux principaux* : Palerme, Piazza Marina; Gênes, Piazza Acquaverde. — *Objet* : L'exploitation de lignes de navigation. La Société est chargée du service postal du gouvernement Italien. La Société possède des services dans la méditerrannée à destination d'Alexandrie, Constantinople, Corfou et Patras, Tunis; et des services interocéaniques pour Aden et Bombay, Barcelonc, Montevideo, et Buenos-Ayres, le Brésil, New-York. — *Capital* : Soixante millions de fr. dont trente trois ont été versés.

Digitized by Google

Liste des noms et adresses des Administrateurs et Commissaires

CITÉS DANS

LES SOCIÉTÉS COLONIALES BELGES

A.

Adriaenssen, L., rue des Escrimeurs, 12, Anvers.
Aerts, H., rue de Londres, 19, Bruxelles.
Ameye, Camille, Industriel, Iseghem.
Ancion, J., rue Raikem, 9, Liége
Anoul, L., Ch. d'Ixelles, 269, Bruxelles.
Anspach, L., rue du Luxembourg, 33, Bruxelles.
Anspach, L. M. r. du Nord, 26, Bruxelles.
Attout Soenens, place de la Chancellerie, 14, Bruxelles.

B.

Baeyens, avenue Louise, 139, Bruxelles.
Balser, rue d'Arenberg, 7, Bruxelles.
Barbenson, L., r. De Facqz, 1, Bruxelles.
Barbou de Roosteren, (baron), Roosteren.
Bauchau, E., rue de la Station, 154, Louvain.
Bayer, H., rue Royale, 306, Bruxelles.
Beauthier, Ed., Grez Doiceau.
Beernaert, A., rue d'Arlon, Bruxelles.
Beirlaen, E., Boma-Congo.
Beirlaen, L., rue de la Rivière, 43, Bruxelles.
Benard, A , rue Scribe, 19, Paris.
B rnaege, A., rue Savaen, 48, Gand.
Bero, Ad.. av. du Midi, 26, Bruxelles.
Bertrand, H., rue Crespel, 9, Bruxelles.
Bethune, F., Alost.
Bethune, L. (baron), rue de Bruxelles, Alost.
Bettendorf, Ch., avenue Louise, 64, Bruxelles.
Bickx, J., marché aux Herbes, 91, Bruxelles.
Bidart. Alex., r. de Suisse, 24, Bruxelles.
Bichet, Oscar, Jupille, Liége.
Bohlen, Ed , Hambourg.
Bolle, rue de Hongrie, 73, Bruxelles.
Bond, F., Londres.
Borel, J., r. Souveraine, 104, Bruxelles,
Bosquet, F., rue de la Prospérité, 14. Bruxelles.
Bossut, H , rue de l'Epargne, 31, Bruxelles.
Bourlet, C., rue Royale Ste Marie, 105, Bruxelles.
Bourson, E., rue Marie Thérèse, 41, Bruxelles.
Bovy, J., rue Dupont, 75, Bruxelles.
Brassine, J. J.. Auderghem.
Brison, L , rue de la Constitution, 11, Bruxelles.
Brugmans. Mortsel Vieu D.eu.
Bruneel de Montpellier, G. Chaussée de Malines, 23, Anvers.
Bunau Varilla, av. du Trocadero, 22, Paris.
Bunau Varilla Philippe, Paris
Bunge, E , av. Marie Thérèse, 3, Anvers.
Bureau, E., rue Cuylits, Anvers
Buysschaert, G., Rue Longue de l'Hopital, 13, Anvers.

C.

Caillard, V., Cannon street, 92, Londres.
Cambier, E., major, rue Rogier, 286, Bruxelles.
Carez, E , rue du Marais, 72, Bruxelles.

Digitized by Google

Carlier, J., boul. Dolez, 31, Mons.
Cassart, T., square Marguerite, 35, Bruxelles.
Cassel, L. rue de la Loi, 20, Bruxelles.
Castermans. L., r. Royale, 18, Bruxelles.
Chailley-Bert, ch. d'Antin, 44, Paris.
Chantraine. J., Tilleur.
Chaumont, rue des Guillemins, 12, Liége.
Ciselet, H. rue Gretry, 21, Anvers.
Coetermans, L., av. de l'Industrie, 12, Anvers.
Collet, A., av. de la Toison d'Or, 11, Bruxelles.
Collinet, L., boul. Piercot, 20, Liége.
Cols, L., Rue du Mai, 59, Anvers.
Conybeare, A. Austin Friars. Londres E. C.
Cools Bernard, Tilburg.
Corr, Quai de la Boverie, 4, Liége.
Cousin, J.Ch. de Charleroi, 26, Bruxelles.
Crabbe, Rue Philippe le Bon, 32, Bruxelles.
Craen, J., Rue Hochstetters, 14, Gand.
Cramer, G., Bd Anspach, 97. Bruxelles.
Creutz, P., Rempart Kipdorp, 48, Anvers

D.

Dalimont, E., industriel, Wavre.
Danco. P.. rue du Trône, 74, Bruxelles,
David. Fischbach, Malacord, Ferrières.
de Baliencourt, E., avenue Brugman, 69. Bruxelles.
de Bary. A., place de Meir. 23. Anvers.
de Bary, G., r. du Bobinet. 21, Anvers.
de Bauer, J. rue de la Chancellerie, 16, Bruxelles.
de Bauer, R.. rue de la Chancellerie, 15. Bruxelles.
De Bauw O., rue Hydraulique, 3, Bruxelles.
de Borchgrave d'Altena (comte), rue Belliard, 41, Bruxelles.
de Borchgrave J., rue E. d'Idalie, 24, Bruxelles.
De Braeckeleer F., av. Charlotte, 48, Anvers.
de Briey (comte), château de Laclaireau, Ethe
de Broqueville (baron), r. Montoyer, 71, Bruxelles.
de Brouchoven de Bergeyck (comte), avenue des Arts, 103, Anvers.
de Browne de Tiége, A., rempart des Beguines, 108, Anvers.
De Bruyn, F., rue de l'Eglise, 18, Termonde.
De Bruyn, Q., rue du gouvernement provisoire, 13, Bruxelles.
De Buggenoms, L., place Bronckart, 19, Liége.
De Buyl, Ph., rue de Lausanne, 6, Bruxelles.
De Callone, J., rue de la Charité, 27, Bruxelles.
De Clippele, P., rue Neuve, 14, Alost.
De Coen, V., rue Jourdan, 57, Bruxelles.
De Coen Burny, L., banquier, r. Neuve, Alost
De Crombrugge, Coupure (rive droite), 68, Gand.
De Decker, Eugène, rue Conscience, 37, Anvers.
De Doncker, r. Belliard, 111, Bruxelles.
De Germiny, avenue d'Alma, 18, Paris.
de Grelle Rogier, Ch., rue de l'Association, 57, Bruxelles.
De Groulart, P., rue de Rome, 6, Brux.
De Haas, J., place du Luxembourg, 9, Bruxelles.
de Hemptinne, E., rue du Hainaut, 14, Gand.
de Hemptinne, J., rue Charles Quint, 29, Gand.
de Hemptinne, P., rue de la Vallée, 4, Gand
de Jacquier de Rosée, r. de Namur, 14, Bruxelles.
De Kinder, E., rue Solvyns, 68, Anvers.
de la Barre d'Erquelinnes, r. d'Arlon, 90, Bruxelles.
Delalieu, Ed., impasse de la Violette, 3, Bruxelles.
de Laveleye, G., rue Stassart, 162, Bruxelles.

Digitized by Google

de Laveleye Lynen, rue du Congres, 83, Bruxelles.
Delbruyère, L., rue de Nimy, 31, Mons
Delcommune, A., rue du Trone, 208, Bruxelles.
Delcommune, E, r. d'Arlon, 48, Bruxelles.
Deleu, Alf., rue du Moulin, 13, Alost.
Delmarmol de Macar, banqier Ensival.
Demeur, F., rue du Progrès, 92, Bruxelles.
de Montebello, (Cte), rue Boissière, 30, Paris.
Denayer, Th., rue Albert Lienart, 10, Alost.
de Nieulant, (Vte), r. Justice, 15 Anvers,
Denis, E., rue du Magistrat, 8, Bruxelles.
De Ridder, L. r. Crespel, 22, Bruxelles.
De Roubaix, E., rue du Seigneur, 2, Borgherhout (Anvers)
de Sanzaz de la Vauzelle, G.
De Schryver, r. de la Pompe, 16, Paris.
Desmet, Alfred, rue Marie-Thérèse, 75, Bruxelles.
Despret, rue de Trèves, 41, Bruxelles.
de Stein, A., (baron), Avenue de l'Industrie, 8, Anvers.
De Vadder, E., r. de Spa, 16, Bruxelles.
Destrée. Paul, r. Hôtel des Monnaies, 4, Bruxelles.
De Volder, r. de Stassart, 121, Bruxelles.
De Wael, Ch., rue Sargèle, 1, Anvers.
De Wael, E., Ch. de Malines, 16, Anvers.
De Winton, F.-W, Londres.
d'Heygere, C., rue de la loi, Bruxelles.
d'Huart Alfred, (baron), r. d'Arlon, 57, Bruxelles.
Diclh, Albert, av. d'Isabelle, 75, Anvers.
Dochen, Ch., Huy.
Dochen, Gh., Hannut.
Doniol, A., rue de la Tait, 96bis, Paris.
d'Oultremont, John, (comte), rue Bréderode, 39, Bruxelles.
Dubois, Ernest, près-Boileau.
Dumont, A., rue des Joyeuses Entrées, Louvain.
Dumontier, G., rue de Cologne, 215, Bruxelles.
du Roy de Blicquy, Ed., r. du Trone, 16, Bruxelles.
du Roy de Blicquy, avenne Louise, 305, Bruxelles
d'Ursel, Ad., (comte), Durbuy.
d'Ursel, Aug., (comte), Sempst.
d'Ursel, H. (comte), Watermael-Roitsfort.
d'Ursel, J., (duc), Hingene.
Duval, R., rue de la Bruyère, 51, Paris.

E.

Ectors, C., rue du Marais, 55, Bruxelles.
Ehradt, R., r. Van Ballaer, 51, Anvers.
Elsen, C., avenue Rubens, 41, Anvers.
Empain Ed. rue du Congrès, 33, Brux.
Empain, F, rue du Congrès, 33, Brux.
Englebert, F, rue Juste Lipse, 49, Brux.
Eyben, E., rue du Méridien, 42, Brux.

F.

Faveresse, L, rue de l'Enseignement, 91, Bruxelles.
Fichefet, A., rue de Russie, 13, Brux.
Fichefet, E., avenue de Tervueren, 2, Bruxelles.
Fichefet, J., rue de Russie, 36, Brux.
Fisch (général), rue Gode Charles, 12, Bruxelles.
Foulon, Adolphe, rue du Trone, 192, Bruxelles.
Foulon, M, rue du Trone, 192, Brux.
Fortamps, G., rue Fouarge, 8, Huy.
Frank, A., rue du Congrès, 12, Brux.
Fris, V., Malines.
Fuhrman, D., boulevard Leopold, 179, Anvers.

G.

Geerinckx, L., rue de la Station, 4, Alost.
Gerard, G., Mont-St-Pont.
Gerondal, Ed., avenue Brugman, 77, Bruxelles.
Gheeraerdts, L, rue du Canal, Alost.
Gielès, L., rue Jacobs, 7, Anvers.

Digitized by Google

Gillard, A., Chênée (Liège).
Gilliot, L, Aertselaer.
Goffinet, C., (baron), r. de la Science, 3, Bruxelles.
Goffinet, J., Bd du Régent, 28, Bruxelles.
Goldzieher, av. des Arts, 12, Bruxelles.
Gordon Pollock, St Hélen's Place, 18, Londres.
Grégoire-Bal, Place de la Commerce, 5, Anvers.
Greiner, A. rue Basse des Champs, 55, Gand.
Grell, T., rue d'Herenthals, 82, Anvers.
Grenier, L., quai des Tonneliers, 6, Gand.
Grisar, A., rue Jacobs, 1, Anvers.
Grisar, E., rempart Kipdorp, 48, Anvers.
Groetaers, L., rempart St Georges, 26, Anvers.

H.

Hage Orban de Xivry, rue de Lille, Courtrai.
Hallet, A., rue du Gouvernement provisoire, 17, Bruxelles.
Hammelrath, P.-V., montagne de l'Oratoire, 17, Bruxelles.
Havenith, Alfred, Ch. de Malines, 168, Anvers.
Hayoit de Termicourt, F, rue de la Loi, 84, Bruxelles.
Heirman, G., rue Louise, 10, Anvers
Helleputte, G., Kessel-Loo.
Helman, Max, Boulev. Hausman, 32bis, Paris.
Hemeleers, M., rue Hydraulique, 12, Bruxelles.
Hemeleers Fivé, A., Marché aux Porcs, Bruxelles.
Hermans de Faveraau, Vliermael Roodt.
Hertogs, Al, rue des Tanneurs, 19, Anvers.
Hoeckle, L., rue Bex, 18, Anvers.
Hovine, D., Dampremy.
Huart Hamoir, av. Rogier, 2, Bruxelles.
Hutt, A., rue de Facqz, 17, Bruxelles.
Hutz, Carl, Brentano strasse, 21, Franckfort s/m.

J.

Jacobs, P., chaussée de Malines, 4, Anvers.
Jacobs, L., rue des Deux Eglises, 37, Bruxelles.
Jacobs, H., rue Jordaens, 108, Anvers.
Jamar, F., chaussée de Charleroi, 5, Bruxelles.
Janssens, Al., av. Louise, 108A, Brux.
Jaumain, Alb., avenue de la Reine, 11, Bruxelles.
Jolly (baron), chaussée de Wavre, 150, Bruxelles.
Joris, rempart St-George, 24, Anvers.

K.

Kervyn de Lettenhove, J., rue de l'Activité, Bruxelles.
Kervyn de Meerendré, R., rue du Verger, 20, Gand.
Keusters, L., canal des Recollets, 11, Anvers.
Kinard, rue du Rivage, 13-15, Anvers.
Koch, H., boul. Leopld, 6, Anvers.
Kreglinger, A., Grand Place, 19, Anvers.

L.

Lacourt, V., rue de la Tulipe, 19, Ixelles.
Lambert, Louis, aux Hamendes, Jumet.
Lambert, L. (baron), rue d'Egmont, 2, Bruxelles.
Lambotte, Elie, rue des Palais, 6, Brux.
Lange, R., r. de Bruxelles, 95, Verviers.
Laurent, A., rue de la Victoire, 180, Bruxelles.
Ledocte, E., chaussée de Wavre, Gambloux.
Legrelle, E. (comte), rue de la Clef, 41, Anvers.
Legrelle, O. (comte), rue des Pinsons, 17, Anvers.
Legros, quai du Commerce, Boma.

Digitized by Google

Lepère, avenue Louise, 166, Bruxelles.
Lestgarens, Ch., rue de la Limite, 101, Bruxelles.
Levat, D., boulevard Malesherbes, 174, Paris.
Levionnois, rue Caroly, 16, Bruxelles.
Liebrechts, chaussée d'Haecht, 210, Bruxelles.
Liefman, Audenarde
Limelette, Félicien. Charleroi.
Lipman, L., rue Philippe le Bon, 28, Bruxelles.
Lippens, H., quai au blé, 13, Gand.
Lootens, O., rue de la Source, 1, Brux.
Lowet, Er., av. des Arts, 56, Anvers.
Leurs, J , Liverpool.
Lyon, Max, av. du Bois de Boulogne, 83, Paris.

M.

Macau, P., rue de la Tribune. 10, Brux.
Maffei, J,, boul. Militaire, 81, Brux.
Mallinckrodt, W., rue Gounod, 12, Anvers.
Manby, E., square Gutenberg, 35, Bruxelles.
Martin, E., rue de la Presse, 39, Brux.
Masson, H , rue Dupont, 74, Bruxelles.
Masui, Th., rue Vauthier, 16, Brux.
Meer, V., rue Jesus, 33, Anvers.
Meert, L., Alost.
Meeus, E., av. du Commerce, Anvers.
Mendiaux, Charles, av. Van Eyck, 1. Anvers.
Moens, Th., Alost.
Mols, A., av. Van Eyck, 24, Anvers.
Monet, H., rue de Venise, 47, Bruxelles.
Moray, Ch., Chaussée de Wavre, 69, Bruxelles.
Morren, Art., rue de la Province, 284, Anvers.
Motte, Ch , avenue de l'Hippodrome, 24, Bruxelles.
Mourlon, rue Belliard, 171, Bruxelles.
Mussely, Jules, (avocat), Courtrai.

N.

Neef Orban, O., Liège.
Nicol, F., rue des Petites Ecuries, 54, Paris.
Nyssens, A., rue de Spa, 20, Bauxelles.

O.

Oppenheim, Ed., (baron), Cologne.
Orban, A., av. des Arts, 39, Bruxelles.
Osterrieth, A., rue du Chêne, 9, Anvers.
Osterrieth, H., Chaussée de Malines, 112, Anvers.
Osterrieth, P., Place de Meir, 79, Anvers.

P.

Paret, rue des Palais, 37, Bruxelles.
Paret, av. de la Reine. 32. Bruxelles.
Pasteur. H., Austin Friars, Londres E.C.
Pauwels, F., rue Venus, 9, Anvers.
Pauwels, R., place du Petit Sablan, 4, Bruxelles.
Petillon, av. d'Anderghem, 232, Brux.
Perier, Gaston, av. Louise, 416, Brux.
Philippson, F., rue Guimard, 12, Brux.
Piers de Nieuwburch, A., Anvers
Polak. L., place de Louvain, 30, Brux.
Pourbaix, G., Chaudfontaine.
Puvrez de Groulart, J.-B., rue de Rome, 6, Bruxelles.

R.

Ralet, Ch., rue Keynveld, 19, Bruxelles.
Randaxhe, rue des Juifs, 39, Anvers.
Reiss, F., Boulevard Léopold, 7, Anvers.
Renard De Pecker, avenue de Cortenberg, 162, Bruxelles.
Renouard, L , Ch. d'Antin, 5, Paris.
Renson, rue Montoyer, 8, Bruxelles.
Rhodius, R., av. Charlotte, 30, Anvers.
Richald, E., boulevard de la Cambre, 88, Bruxelles.
Rolin, Ed., av. Louise, 161, Bruxelles.
Romberg, R., Square Ambiorix, 5, Bruxelles.

Digitized by Google

Roose, Alfred, r. Belliard, 187, Bruxelles.
Roose, Arthur, av. d'Auderghem, 60. Bruxelles.
Ruffier, E., Bd Baudouin, 32, Bruxelles.
Rycx, L., Chaussée de Charleroi, 116, Bruxelles.
Ryrie, R. Londres.

S.

Samuel, D., chauss. de Louvain, 23, Brux.
Seligman, D.-E., Austin Friars, 18, Londres.
Serruys Auguste, Louvain.
Schellekens, L , Alost.
Schleisinger, rue de la Loi, 82, Brux.
Schlossberger, C., boul. Leopold, 20, Anvers.
Schmoele, W., rue Rembrandt, 16, Anvers.
Schoch A., Accuncion, Paraguay.
Sgal, L., Liverpool.
Sigmund, Simauer, Fore street, Londres, E. C.
Simon, P., industriel, Peruwelz.
Simonis, Al., r. du Collège, 4, Verviers.
Stappers, G., courte rue Chapelle des Bateliers, 4, Anvers.
Stappers, J., place Verte, 6, Anvers.
Stern, H , rue Royale, 62, Bruxelles,
Stevens, A., quai Ste-Anne, 7, Bruges.
Stoclet, V., av. Louise, 79, Bruxelles.
Stuyck, J., boulevard de la Senne, 115, Bruxelles
Suys, E., rue du Palais, 47, Anvers.
Suys, P., Marché aux Souliers, 9, Anvers.
Systermans, G , Boitsfort.

T.

Theodor, L., rue du Commerce, 118, Bruxelles.
Thiriar, J., r. Souveraine, 31, Bruxelles.
Thys, Albert, Chaussée de Charleroi, 24, Bruxelles.
Thys, Cateaux, rue Mozart, 22, Anvers.
Titeux, rue Van Lint, 67, Bruxelles.
Trarieux, G., rue des Petites Ecuries, 54, Paris.

U.

Ullens, A., Eeckeren.
Urban, J., av. des Arts, 13, Bruxelles.
Uttini, A., rue du Tyrol, 48, Bruxelles.

V.

Valère, Mabille, Mariemont.
Van de Put, A., r. Kipdorp, 73, Anvers.
Van de Putte, J., rue de la Justice, Anvers.
Van den Abeele, J., place Verte, 41, Anvers.
Van den Bossch, J., rue Loveling, 23, Anvers.
Van den Eynde, rue de la Loi, 106, Bruxelles.
Van den Nest, longue rue d'Herenthals, 86, Anvers.
Van den Vinne, V., boul du Nord, 159, Bruxelles.
Van der Haegen, Diomède, Gand.
Van der Straeten Ponthoz (comte), rue de la Loi, 49, Bruxelles.
Vandertaelen, J., av. d'Isabelle, 80, Anvers.
Van de Werve de Vosselaere, boulevard Leopold, 17, Anvers.
Van Gameren, rue du Marteau, 54, Bruxelles.
Van Geert, Ch., rue de la Province, 83, Anvers.
Van Geert, P., rue de Schaerbeek, 76, Bruxelles.
Van Hoebroeck, Ed., boulevard du Hainaut, 16, Bruxelles.
Van Hoegaerden, P., boul. d'Avroy, 6, Liége.
Van Keerberghen, L., rue du Congrès, 9, Bruxelles.
Van Ryswyck, J., avenue de Keyser, 8, Anvers.
Van Santen, C., Longue rue d'Argile, 227, Anvers.

Digitized by Google

Van Sas, Jos., r. Nationale, 11, Anvers.
Van Tichelen, J., r. Vandeweyer, 67, Bruxelles.
Van Tomme, E., avocat, Courtrai.
Van Tricht, J., avenue des Arts, 53, Anvers.
Van Volsem, V., rue Froissart 139, Bruxelles.
Van Ypersele de Strihou, rue Crespel, 8, Bruxelles.
Villinger, W., avenue Cogels, 60, Anvers.
Vleminckx, R., Folx les Caves.

W.

Waterkyn, rue Quellin, Anvers.
Weber de Truenfels (baron), avenue Rubens, 9, Anvers.
Wegimont, rue Kipdorp, 19, Anvers.
Wiener, E., rue de la Loi, 71, Bruxelles.
Wiener, S., av. de l'Astronomie, 9, Bruxelles.
Wilmart, J., r. Montoyer, 18, Bruxelles.
Worms, Alphonse, Luxembourg.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

des Noms et Adresses des Administrateurs et Commissaires des Sociétés coloniales et Maritimes étrangères.

A.

Abel, Juge, r. de Chateaudun, 2, Paris.
Agnello Santos Couvreur, J., rua de Gomes Freire, 79, Lisbonne.
Ainé, Eugène, place Vendôme, 1, Paris.
Alker, Napoleon, propriétaire à Yvetot, (Seine Inférieure).
Amigues, J.-B., avenue du Prado, 163, Marseille.
Amyot, Pierre, Flers de l'Orne (Orne).
Andrien, George, rue Mogador prolongée, 8, Paris.
Anthero de Soussa Maïa, H., rua Formosa, 200, Porto.
Arnold, Paul, Lille.
Aubry, avenue Hoche, 6, Paris.
Auchin Shloss, corbet Court, 4, Londres.
Audresset, Jules, à Louviers.

B.

Bacellar, J. M., travessa de S. Mamede, 76, Lisbonne.
Badin, A., à Barentin.
Bancharel, boulevard d'Athènes, 4, Marseille.
Barbosa Collen, traversa de Santa Catharina, 6, Lisbonne.
Barbosa du Bocage, rua Eduardo Coelho, 48, Lisbonne.
Barthelémy, rue Dugonnier, Nantes.
Bastien, F., av. de Villiers, 9, Paris.
Batiste, av, de Villiers, 107.
Baudouy, rue Greuze, 18, Paris.
Bauer, r. des Petites Ecuries, 54, Paris.
Beauvoir avenue des Champs Elysées, 127, Paris
Bellecocq, boul. de la Reinie, Versailles.
Beraud, P., 51, rue Tailbout, Paris.
Béraud Médard, rue de la Victoire, 60, Paris.
Berger, Théodore, rue Meyerbeer, 7, Paris.
Bernain, 6, rue Boissy d'Anglas, Paris.
Bernard, Maurice, rue de Londres, 21, Paris.
Beulque-Lemmens, boul. Gambetta, 9, Roubaix.
Bizarro, J., av. da Liberdade, 210,3, Lisbonne.
Blancharel, rue du Faubourg-Montmartre, 143, Paris.
Blanchet, P., rue de Courcelles, 84, Levallois-Perret.
Blondeau, O., rue de Passy, 64, Paris.
Bohn, rue Paradis, 421, Marseille.
Born, G., Paris.
Bonnehon, rue des Messageries, 9, Paris.
Bordo, Guillaume, rue Cambacérès, 2, Paris.
Borrel, Leon, Madrid.
Bony d'Arnex, av. du Bois de Boulogne, 8*bis* Paris.
Bouchard, Ernest, (Beaune côte-d'or).
Boudoux, Théry, St Quentin (Aune).
Bougenaux, rue Greeze, 14 Paris.
Bouhey, El., avenue des Champs Elysées, 146, Paris.

Digitized by Google

Bouilliette, E., rue du Faubourg St Honoré, 91, Paris.
Bourcier, rue de l'Entrepot, 13, Paris.
Bousquet, H., boulev. des capucines, 23, Paris.
Boutelleau, à Barbezieux (Charente).
Bouvier, rue Fessart, 3, Boulogne.
Bourdon, rue St Lazare, 60, Paris.
Burnay, H., r. da Princeza, 10. Lisbonne.
Burot, rue Joubert, 21, Paris
Braillard, chaussée d'Antin, 60, Paris.
Branay, H., r. da Princeza, 10, Lisbonne.
Brandas, Zephirino Norberto Ganzalnes, Calcado do Marquez d'Abrantès, 38, Lisbonne.
Brito Capello, H.-C. rua das Janeleas Verdes, 7, Lisbonne.
Bunge, Edouard, rue Saint Martin, 3, Anvers.

C

Caigné-Cenduer, Mayenne (Mayenne).
Cambefort, Charles, rue de la Boëtie, 58, Paris.
Carimantrand, 1, rue Nouvelle, Paris.
Caro, Ed., 68, r. Pierre Charron, Paris.
Carlos Lopez, rua da Boa Hora, 53, Porto.
Carraby Calixte, avenue Wagram, 114, Paris.
Cauturier Adrien, 2, rue de Magadoz prolongée, Parjs.
Cauvez, J., Raisme (Nord).
Centano, A , rua do Olival, Lisbonne.
Chabert, avenue Hoche, 36, Paris.
Chailley-Bert, J., avenne Carnot, 12, Paris.
Champouillon, A , avenue Gourgaud, 18. Paris.
Chater, C. P., à Hong Kong.
Chefneux, Léon, rue Larrey, Paris.
Chevrant, rue de Sèze, 10, Paris.
Clairouin, Albert, rue de Grenelle, 80, Paris.
Clatrouin, Albert, 9, rue Boudreau, Paris.
Collot, A., rue des Déchargeurs, 3, Paris.
Collot, boulevard Malesherbes, 160, Paris.
Correira, Esleves Mendes, A. N., rua Duqueza de Braganza, Porto.
Cordeira, L., largo da Quintella, 11.
Cousin, Albert, rue de Siam, 15, Paris.
Cousin, Albert, rue Mignard, 13, Paris.
Couvreux, Abel, rue d'Anjou, 78, Paris.

D.

da Costa, N. G., rua Rosa Oranjo, 27, Lisbonne.
da Costa Pedreira, J., praço do principe Real, 23, Lisbonne.
Damers, Alan (baron), Valçada da Adjuda.
da Silva Moreira, H. G., rua da Goccorao, 13, Lisbonne.
d'Aulan, H. Bosquet (comte), Paris.
David, rue Laffitte, 10, Paris.
David, A., boulevard Malesherbes, 92, Paris.
d'Ayguesvives (comte), av. Malakoff, 144, Paris.
de Ascensao Guimarès, G., rua de Fernandez Uionoz, 9, Lisbonne.
de Assis Andrade, A., rua de D. Pedro V., 109, Lisbonne.
de Bertier de Sauvigny, Léon, faubourg Saint-Honoré, 102, Paris.
de Boissel Glassac, A., Morsaz s/Vry.
de Boissièil, av. de Nosiller, Lyon.
de Borchgrave, Bruxelles.
de Brancion de Liman, rue de la Ville l'Evêque, 15, Paris.
de Brion, F. H., Calçado do Marquez d'Abrantès, 107, Lisbonne.
de Brito Barreiros, L. G., rua do Heroismo, 342, Porto.
de Browne de Tiège, Anvers.
De Bruyne, Th., rue du Prince, 7. Anvers.
de Carvalho Pessoa, J C., rua de St-Antonio.as Janeilas Verdes, 14, Lisbonne.

Digitized by Google

de Carvallo, A. A., rua do Crucifixo, 75, Lisbonne.
Decourcelle, E., boul. Gambetta, 22, Nogent s/Marne.
de Floris, Jules, rue de Bocage, 23, Caudéran (Gironde)
de Freitas, J.-M , praça do municipio, 34, Lisbonne
de Germiny, G., comte, 226, boulevard St Germain, Paris.
Dehesdin, Gaston, rue Spontini, 16, Paris.
de Kergariou, Ch. L. M., (comte), boulevard de Courcelles, 59, Paris.
de Klapka, 8, rue Gounod, Paris.
de la Bauglise, rue Taitbout, 80, Paris.
de la Grange, (baron), au chateau de la Chesnaie par Vatan (Indre).
de Langsdorff, Bertrand, (baron) avenue de Messine, 22, Paris.
Delattre, Achille, r. Neuve, 40, Roubaix
de Laveleye, Georges, Bortsfort.
de l'Enferna, (marquis), rue St Lazare, 55, Paris.
de Leusse, (vicomte) avenue d'Eylau, 22, Paris.
Delgutte, Benjamin, boulevard Malesherbes, 8, Paris
de Lima Junior, J. B., largo dos Loyos, 24, Porto.
Delineau, Paris.
de Lorme, Henri, rue Duphot, 9, Paris.
Delotte, Hector, Lille.
de l'Roferna, Albert Antoine Jules, rue de Vienne, 10, Paris.
Demachy, Charles, quai Debelly, 28, Paris.
de Magalhaes, rua Victor Cordon, 19, Lisbonne.
de Maupou, Mane René, Paris.
de Mendonça, rua de S. Juliano, 12, Lisbonne.
de Menezes Vasconcillos, A. C., rua do Valle de Santo Antonio, 262.
de Monplanet, A., rue du Cirque, 5bis, Paris.
de Mont Serrat, Fréderic, 18bis, rue de l'Eglise, à Neuilly s/Seine.
de Moraes Sarmento, travezza do Alto de S. Francisco, as Amsuras, 6, A. Lisbonne
Denisane, rue de Lubeck, 23, Paris.
de Noailles, A., (comte), 16, rue Chauveau Lagarde, Paris.
Denormandie, E., boulevard Haussmann, 89, Paris.
de Oliveira Soares Andrea, E., rua Rosa Aranjo, 31, Lisbonne.
de Pavin de Lafarge, Xavier, à Ozolles (Saône et Loire).
de Pommayrac, 17, rue Chevert, Paris.
de Pommayrac, colonel, boulevard des Italiens, 4, Paris.
Derrejaux, Henri, négociant, Lille.
Dervaux, rue St Jacques, 60, Tourcoing.
Dervaux, Louis, Paris.
de St Didier, (baron), 19, rue de la Ville l'Evêque, Paris.
Desbrière, Bd de Courcelles, 104, Paris.
Desbrière, R., rue Troqueville, 22, Paris.
de Sincay, Ludovic, boulevard Haussmann, 89, Paris.
Dessoudeix, Jean-Henri, rue Tronchet, 81, Paris.
d'Aulan, comte de Suarez, rue Léonard-de-Vinci, 5, Paris.
de Traz, Edouard, avenue de Villiers, 21, Paris.
de Tinseau, comte, rue de Vienne, 21, Paris.
Devès, A., 10, rue Ste Anne, Paris.
de Villers, comte, 19, avenue Victor Hugo, Paris.
Diego da Silva, L., rue de S. Julias, 87, Lishonne.
Diego da Silva, L., largo da Abeogaria, 30, Lisbonne.
Dieterlen, P., quai Montebello, 21, Paris.
Dhanis, Victor, avenue Marie-Henriette, Anvers
d'Heygère, Camille, rue de la Loi, 107. Bruxelles.
d'Oissel Hély, avenue d'Iéna, 45, Paris.

Digitized by Google

Doctor, Augusto da Silva Carvalho, avenida da Liberdade, 136, Lisbonne.
Doctor, Pompeu Guedes Continho Garrido, rua Alexandre Herculano, 48, Lisbonne.
do Paço do Lumiar, comte, praça, de D. Pedro, 102, Lisbonne.
Dubar, Gustave, rue de Pas, 9, Lille.
Dubois, rue d'Anjou, 65, Paris.
Dubois. P., rue Vaugirard, 64, Paris.
Dubost, 5, rue de la Boëtie, Paris.
Du Buis, rue de la Faisanderie, 27, Paris.
Dubuy, boul. St-Germain, 128, Paris.
Duca, Ernest, Paris.
Ducret, P. A., rue St-Lazare, 62, Paris.
Duchanoy Maxime, rue Mondovi, 7, Paris.
Duchateau, rue royale, 11, Paris.
Dudin, Alfred, 9, rue Louis-le-Grand, Paris.
Duglé, 7, rue Daubigny, Paris.
Dumaine, Charles, rue d'Antin, 3, Paris.
Dumas Vence, square du Roule, 7, Paris.
Durand, R., chauss. d'Antin, 60, Paris.
Durand, Paul, boul. Poissonnière, 24, Paris.
Durand, av. des Courses, 4, Paris.
Durand, B. P., av. des Champs Elysées, au Perreux.
Durieux, boul. de Courcelles, 70, Paris.
Dutreux, 153, boul. Malesherbes, Paris.
Duvignau, rue Palessy, 7, Paris.
Duvignau de Laaneau, rue de Rennes, 157, Paris.
Du Vivier de Streel, r. du Mont Thabor, 36, Paris.

E.

Engeringh, Charles, boulevard Magenta, 162, Paris.
Eugster, J., rue Berlier, 28, Dijon.
Ewald, Av., Bosquet, 14, Paris.

F.

Raymond Ferrant, rue des Côtes, Les Fougères.
Fleury, René, rue Cambronne, Nantes.
Fabron, rue du Tintoret, 26, Asnières.
Faure, faubourg St-Honoré, 130, Paris.
Ferand Augustin, rue Nicolas, 13, Marseille.
Ferreira Cardoso, J. D, R. do Bonifim, 39, Porto.
Ferreira da Selva Oliveira Alberto rua de Poço des Negros, 131, Lisbonne.
Ferreira Marques, A., rua Nova do Almada, 69, Lisbonne.
Ferreira Pinto Basto Caes do Sadré, E. 64[10], Lisbonne.
Filleul Brohy, rue de Provence, 60, Paris.
Fonsecas Santos et Viana, rua del Rei, 120, Lisbonne.
Fontaine, Emile, Bucy le Long, Aisne.
Fontaine, L., boulevard des Italiens, 5, Paris.
Fontaine Emile Louis, Avenue Kleber, 74, Paris.
Fontaine, Henri, avenue du Centre, à Garches, S/O.
Fontaine, Lucien, 27, rue Boullainvillier, Paris.
Frachon, rue Gadol de Mauroy, 19, Paris.

G.

Gallay, Auguste, rue Borghèse, 5, Neuilly s/Seine.
Gama, A., rua dos Guindaes, 51, Lisbonne.
Gaudel, rue Cauchois, 12, Paris.
Gauthey, Emile, av. Kleber, 24, Paris.
Gauthier, place de Vornes, 9, Paris.
Gauthier, L., rue de Turbigo, 52, Paris.
Gautier, rue de Trian, 29, Lyon.
Gautier, Th., rue de Naples, 44, Paris.
Gazengel, Lucien, Paris.
Genestal, H., rue de la Ferme, 25, Le-Havre.
Gérondal, A., av. Bruggman, 77, Brux.
Gillain, rue Veke, 9, Anvers.
Giraud, J. E., av. de la République, 16, Paris.

Digitized by Google

Gladstone, W. B., 67, Cornhill, Londres.
Gladstone, H. N., 67, Cornhill, Londres.
Glorieux, Henry, rue Charles Quint, 44, Roubaix.
Gindre, Henri, Château de Laverdinis par Nerondes (Cher).
Gindre, Ludovie, place Tolozan, 23, Lyon.
Goosemans, Ch., Anvers.
Gouin, rue de Lisbonne, 33, Paris.
Gouvy du Roslan, (baron), avenue des Champs Elysées, Paris.
Grandjean, Colonel, Le Perreux (Seine).
Gratry, J., rue du Pas, 15, Lille.
Gratry, Auguste, Lyon.
Greenfield de Merlo, rua d'Arrabida, 26 F, Lisbonne.
Groleau, P., Diègo Suarez.
Guillemaud, Claude, Industriel, Seclin.
Guynet, William, rue Boileau, 42, Auteuil.
Guyot, G., rue Cambacérès, 3, Paris.

H.

Hallet, A., avenue Toison d'or, 56, Bruxelles.
Hallet, Adrien, r. Montholon, 28, Paris.
Hallet, Adrien, boulevard Anspach, 28, Bruxelles.
Hallez d'Arros, (comte), r. de Berlin, 16, Paris,
Hallot, Ch., à Tananarive.
Halphen, rue St Marc, 17, Paris.
Halot, Edouard, Paris.
Hély d'Oissel, avenue Yena, 46, Paris.
Hendrickx, H., r. Lepelletier, 4, Paris.
Henrotte, Hubert, rue de Clichy, 12, Paris.
Herman, J., Lyon.
Hoffer, Xa. 8, rue d'Anjou, Paris.
Holbeche d'oliveiro Frigozo, J.-M. rua dos Anjos, 2, A.
Homberg, Octave, r. Murillo, 18, Paris.
Honoré, Eugène, rue Dupony, 16, Paris.
Horn, Emile, rue de Provence, 43, Paris.
Hugo, Finaly, 12, rue Pierre Charron, Paris.
Humbert, Edmond, rue du Ponthieu, 63,

I

Imbert, L, rue Désire, 21, Lyon.
Irmby Back, Francis, New Broad street, 36, Londres.

J

Jacques, Alphonse, rue Froissart, 107, Bruxelles.
Jacquot, J. B., rue des Bourdonnais, 30, Paris.
Jacquet, Paul, 9, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.
Jacta, G., 10, rue des Pyramides, Paris
Jallon, rue Marengo, 23, St-Etienne.
Janssen, Camille, r. Veidt, 36, Bruxelles.
Janssens, Paul, rue des Brasseurs, St-Nicolas.
Jeanne-Julien. Georges, rue Faraday, 17. Paris.
Jobet, G., rue Taitbout, 80, Paris.
Jobit, Marcel, boulevard Péreire, 137, Paris.
Joly, M., boulevard Saint-Germain, 225, Paris.
Jordeson, Th. Ch., rue des Mathurins, 60, Paris.
Josse, A., côte St-Thibault, 8, Bois-Colombes (Seine).

K.

Krantz, C. O., boul. St-Germain, 226, Paris.
Kowalski, A., rue Jouffroy, 97, Paris.
Kolb-Bernard, Gustave, rue Borghèse, 7*bis*, Neuilly s/Seine.
Keusters. Léon, Canal des Récollets, Anvers.
Kahn, boul. Haussmann, 154, Paris.

L.

Lacarrière, 101, avenue Henri Martin, Paris.

Digitized by Google

Lacairière, F., 90, rue Saint Lazare, Paris.
Lachèvre, rue des Colonnes, 2, Paris.
Laffite, Charles, avenue de l'Opéra, 13, Paris.
La Fressange, boul. Péreire, 51, Paris.
La Gretelle, G., rue Cambacérès, 29, Paris.
Lamacque, Aug., boul. de Courcelles,5, Paris.
Lambin, Jules, industriel, Comines.
Lan brechts, A., rue Lepeletier, 4, Paris.
La Myre, Port au Prince.
Lardant, J., rue Felix Faure, 38, Colombes (Seine).
Laroch, rue Brémontier, 8, Paris.
Lauras, Xavier, av. de Villars, 2, Paris.
Lauwers, Reding, rue de l'Eglise, 64, Anvers.
Lawrence, André, rue de Phalsbourg, 16, Paris.
Lazarus, Ernest, Threadneedle street, 52, Londres.
Léantaud, av. de l'Opéra, 34, Paris.
Le Brun, rue de Copenhague, 4, Paris.
Le Cesne, J., rue de la Faisanderie, 12, Paris.
Le Cesne, Julien, chaussée d'Antin, 38, Paris.
Le Comte, Armand, 20, rue Havelin, Paris.
Leconte de l'Isle, r. des Petites Ecuries, 54, Paris.
Lefebure, Georges, Lille.
Lefrère, Charles, rue de Provence, 46, Paris.
Lehideux, boul, Malesherbes, 27, Paris.
Leplus, François Ernest, (général), rue Edouard Detaille, 6, Paris
Lemaistre, Emile, Lillebonne (Seine Inférieure).
Le Reard, propriétaire à Montaux (Eure).
Levent, Edmond, 6, rue d'Angoulème, Paris.
Levéque, Edouard, rue St Dominique, Amiens (Somme).
Lévy, L., Bd Malesherbes, 95, Paris.
Lévy, G, rue La Fayette, 132, Paris.
Lévy, Th., rue Chaveau-Lagarde, 19, Paris.
Lendeboom, Alfred, Bd Sebastopol, 93,
Lion, Achille, rue de Berlin, 10, Paris.
Lionel de Gournay, (comte), 73, rue de Varennes, Paris.
Lopez, J.-M., rua do Bonifim, 41, Porto.
Lac, Achille, rue Chauchat, 4, Paris.
Lüc, Albert, rue Chauchat, 4, Paris.
Lutscher, 54, rue des Petites Ecuries, Paris.

M

Mahy, Edouard, rue Keyenveld, 102, Bruxelles.
Mallet, rue St-Lazare, 60, Paris.
Mante, Théodore, rue de l'Arsenal, 7, Marseille.
Mantero, F., rua do Salitre, Lisbonne.
Mara, Louis, rue de la Pompe, 126, Paris.
Marques de Fayal, rua do Sol ao Rato, 60, Lisbonne
Martin, Emmanuel, rue St-Lazare, Paris.
Martin, G. rue de Miromesnil, 59. Paris.
Mascart Charles, boul. Haussmann, 144, Paris.
Masson, Léon, boul. Haussmann, 182, Paris
Maury, 29, avenue d'Eylau, Paris.
Mauson, New Broad street, 36, Londres.
May, avenue Hoche, 2, Paris.
Mehodon, P, rue de Lille, 119, Paris.
Menezes Neyrelles do Canto e Castro.
Francesco, rua do Sarairo de Carvalho, 8, Lisbonne.
Mendes da Sylva. rua Castillo, 11, Lisbonne.
Menoreau, rue Racine 6, Nantes.
Mercet, rue de Provence, 59, Paris.
Mercet, avenue Hesche, 7, Paris.
Mesnier, Jules. boul. Haussmann, 153, Paris.

Digitized by Google

Mévil, André, boul. Malesherbes, 112, Paris.
Michelin, André, rue Go unod, 7, Paris
Mirand-Devos, rue Solférino, 32, Versailles.
Mitault, rue de Berne, 17, Paris.
Mody, H. N., à Hong Kong.
Mohr, Albert, Batavia.
Mols, Alexis, avenue Van Eyck, 24, Anvers.
Mols, A., 48, rempart Kipdorp, Anvers,
Monares, Insa, San Augustin, 16, Madrid.
de Monchicourt, rue de Crimée, 84, Paris.
Monprofit, Alfred, rue d'Assas, 15, Paris.
Montamat, rue Estell, 32, Marseille.
Monteiro de Mendonça, Henrique José, Pateo do Fijolo, 6, Lisbonne.
Monteiro de Mendonça, H. G., rua Rodriguo do Fonscia, Lisbonne.
Montferrand, quai d'Orsay, 11, Paris.
Monthaye, Gaston, 55, rue Auguste Comte, Le Havre,
Montplanet, rue de Cirque, 5*bis*, Paris.
Moreira d'Almeida, J. A. r. Paiva Andrade, 6, Lisbonne.
Motte, Léon, rue du Château, 17, Roubaix.
Motte, A., rue des Longues Haies, Roubaix.
Molle, Albert, boul. Gambetta, 23, Roubaix.
Moracin, rue des Petites Ecuries, 54, Paris.
Muller, Edouard, rue Chauchat, 20, Paris.

N.

Napoleone, rue des Mathurins, 51, Paris.
Naudin, boulevard Bonne-Nouvelle, 10, Paris.
Nicol, rue de Phalsbourg, 15, Paris
Nicol, F., rue des petites Ecuries, 54, Paris.
Nogues, Roger, rue de la Bourse, 9, Paris.
Normandin, Ernest, r. Soufflot, 9, Paris.
Nouzaret, Hippolyte, à Montélimart (Drôme).
Nouzaret, Jean, r. d'Aubigny, 15, Paris.
Nouzaret, Jean, rue d'Edimbourg, 6, Paris.

O.

Oclis, Georges, rue Lepelletier, 31, Paris.
Ohlrich, Port au Prince.
Olivares Marin, Jose, rua das Amoreiras, 131, Lisbonne.
Ortegat, H., rue Willems, 18, Anvers.
Oudin, Alfred, rue Louis-le-Grand. 9, Paris.

P.

Pagnoud, Ch., 30, Marché des Carmélites, Lyon.
Paisant, rue Pasquier, 7, Paris.
Papon de Lameigné, P., boulevard des Batignolles, 82, Paris.
Paquin Jacob, J. R., Paris.
Pavin de Lafarge Xavier, Ozolles (Saône et Loire).
Pector, rue Rossini, 3, Paris.
Pector, Désiré, rue de Clichy, 51, Paris.
Pelletier, G., rue des Petites Ecuries, 54, Paris.
Peres, A., Alto de Villa, 58, Foz.
Pèrivier, Antonin, avenue des Champs, Elysées, 144, Paris.
Petra Vianna, J. A., rua Roza Aramji, 31, Lisbonne.
Pila Ulysse, rue de la République, 2, Lyon.
Pila Ulysse, Place Morand, 10, Lyon.
Pinto Coelho, D., praça D. Pedro, 102, Lisbonne.
Pinto Moreira, J., Alto do Villa, 108, Foz.
Piot, rue Rotrou, 20, Asnières.
Plantecoste, Henri M., 57, boulevard Malesherbes, Paris.

Digitized by Google

Plantier, E., rua do Pau de Blanderra, 9, Lisbonne
Plassard, Joseph, rue Casimir Perrier, 19, Paris.
Plassard, Jules, rue de la Boëtie, 62, Paris.
Poirier, place de Meir, 22, Anvers.
Ponche, Emile, Amiens.
Pouyer, rue Montaigne, 15, Paris.
Prénat, Ed., quai d'Occident, 5, Lyon.
Prince, Amédée, rue de Province, 34, Paris.
Propper, Urosas, 8, Madrid.

R

Raabe, M., boulevard Berthier, 59, Paris.
Raverat, Georges, rue Félix Faure, 29. Le Havre.
Remy, Martin, à Rouillac (Charente).
René, Henry, rue Saint-Marc, 17, Paris.
Cte Revelière de la Revelière. E., 101*bis*, rue du Ranelagh, Paris.
Reynaud, rue du Faubourg St-Honoré, 223, Paris.
Rezendi, J., travezza de Piedade, 41.
Ribes, S., 11, rue St-Augustin, Paris.
Ribière, 14, av. du Trocadéro, Paris.
Richmond, Julien, Lille
Rigaud, Marius, boul. Magenta, 46, Paris.
Ritaine Descamps, boul. Haussmann, 74, Paris.
Ritaine Descamps, Jules, Roubaix.
Rivoire, 4, place Marengo, St-Etienne.
Robert, G., rue de Seine, 12, Paris.
Robin, rue Murillo, 8, Paris.
Rodocanachi, Michel Etienne, allées des Capucines, 10, Marseille.
Rodrigues, r. Montgrand, 39, Marseille.
C. Roma du Bocage, rua Eduardo, Coelho, 48, Lisbonne.
Romaire, J., Grand place. 5, Lille.
Romaire, rue Royale, 104, Bruxelles.
Rostand, Alexis, rue du Conservatoire, 5, Paris.
Rostand, Jules, rue de Courcelles, 45, Paris.
Roose, Arthur, av. d'Auderghem, 43, Bruxelles
Rousselle, av. Malakoff, 49, Paris.
Roux, Jules Charles, 9, rue Christophe Colomb, Paris.
Rozet. L. N., rue de la Bienfaisance, 3, Paris.
Rueff, rue d'Anjou, 23, Paris.
Ruffy, 21, rue du Cirque, Paris.

S.

Saunier, F., Ville en Bois, Nantes
St Germain, place de la Madeleine, 8, Paris.
Sales, Bernard, rue Notre Dame de Lorette, 41. Paris.
Salman, René, place de la République, 7, Armentières.
Segard-Six, avenue Friedland, 16, Paris.
Seguin, Georges, rue de Berri, 42, Paris.
Seppe, Charles, rue Lauriston, 84, Paris.
Serieys, 60, rue N. D. de Nazareth, Paris.
Serrâo Franco, Antonio, rua Sturea, 22, Lisbonne.
Seyrig. T., rue de Rome, 43, Paris.
Scellier, rue Laffitte, 44, Paris.
Scellier, G., rue des Petites Ecuries, 54, Paris
Schotsmans, Arthur, à Seolin.
Sculfort, Henri, 17, rue de l'Esplanade, Maubeuge.
Schulz, Paris.
Silva, boulevard Malesherbes, 90, Paris.
Conselheiro José da Silveira Vianna, largo da Bibliotheca, 5, Lisbonne.
J. Evangelista da Silva Matos, rua Formosa, 173, Porto.
Simmonds, avenue d'Antin, 67, Paris.
Simon, A., boulevard Malesherbes, 60, Paris.
Simon, Stanislas, avenue Friedland, 30, Paris
Simonet, 16, rue de Chateaudun, Paris.

Digitized by Google

GRAINES

Récoltées spécialement pour les Pays Chauds

DEMANDER PRIX COURANT ET DEVIS A

M. NESTOR D'ARGENT

12, Place Ste Gudule, BRUXELLES

Fournisseur BREVETÉ de l'État indépendant du Congo

ET DES

Sociétés commerciales Africaines

SPÉCIALITÉS D'EXPORTATION :

SEMENCES DE LÉGUMES

ET DE

FLEURS

Emballages spéciaux brevetés garantissant l'arrivée en bon état des semences.

TÉLÉPHONE 4278

Digitized by Google

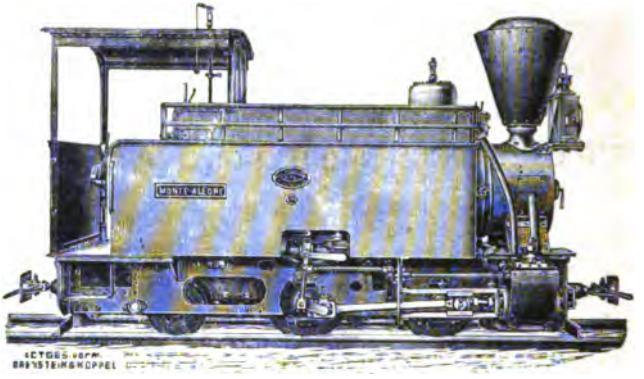

FABRIQUE DE LOCOMOTIVES

WAGONNETS

VOIE PORTATIVE, RAILS

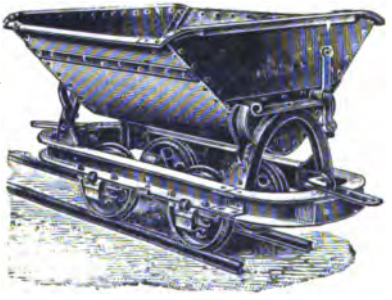

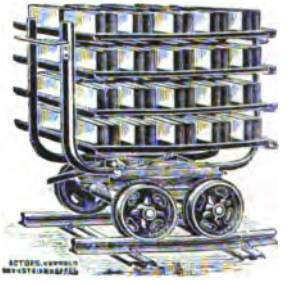

ORENSTEIN & KOPPEL

Société Anonyme

BRUXELLES

Boulevard Anspach

Entrée : 2, RUE DU BORGVAL, 2.

Digitized by Google

Souchon, L., place de la Charité, Lyon.
Sousa Lara, A. C., Avenudada da Liberdade, 103, Lisbonne.
Suais, A., 13, rue Léon Cognet, Paris.

T.

Tandonnet, Maurice, 11, Place Bourgogne, Bordeaux.
Tanière Paul, 9, quai Louis-le-Grand. Paris.
H. Teillard, rue du Rocher, 25, Paris
Thaune, Tourcoing
Théryc, rue Grignan, 32, Marseille
Thiebaut, rue Guersant, 32, Paris
Thirria, Hippolyte, avenue Montaigne, 37, Paris
Thaumyre, Dieppe.
Tillier, boulevard de Courcelles, 64, Paris.
Torrepando, Ferraz, 50, Madrid
Trarieux, 24, rue Alphonse de Neuville, Paris.
Trichot, Henri, rue Coquillerie, 25, Paris.
Troplong, rue de la Bienfaisance, 46 Paris.
Troz, M., rue Marguerite, 9, Paris.
Troz, avenue de Villiers, 21, Paris.
Tulen, rue d'Hauteville, 58, Paris

U.

Ullmann, Emile, rue de Courcelles, 99, Paris.
Ucelay J. Richer, Principe, 10, Madrid.

V

Valdez, A. T, travessa das Merces, 58 Lisbonne.
Vallete-Duc, Antoine, place Bellecourt, 18, Lyon.
Van Brock, avenue Kleber, 30, Paris.
Vandenperre, Emile, Bruxelles.
Van den Nest, rue de l'Activité, 1, Bruxelles.
Van Gèle, Alphonse, rue de la Madeleine, 53, Bruxelles.
Van Minden, boul. Haussmann, 16 ou 46, Paris.
Vaz Junior, V. G., rue da Magdalena, 55, Lisbonne.
Veiga de Sacerda, A , rue Florida, Foz.
Veinstein, travezza da Fabrica das Sedas, 8, Lisbonne.
Vellerin, rue Taitbout, 20, Paris.
Vercken, rue Cambon, 147, Paris
Verley, Georges, rue Royale, 103, Lille.
Vieira de Andrade, M., rua das Fontanhas, 1, Porto.
Vieutemp·. M., r. Tocqueville, 25, Paris.

W

Watel, Etienne, rue Chauveau Lagarde, 14, Paris.
Wegimont, H , rue Kipdorp, 19, Anvers
Wehry, Albert, rue Raffet, 16, Paris.
Wilde, F. M., Amsterdam.
Wolff, L., rue Hôtel de Ville, Lyon.
Woussen, Lerti, négociant, Dunkerque.

Z

Zarifi, Periclès, r, du Coq, 10, Marseille.

Digitized by Google

I.

BANQUES ET INDUSTRIES COLONIALES

BILANS DE 1901

ET

MODIFICATIONS

Africaine. (Notice p. 3).

BILAN AU 31 AOUT 1900.

ACTIF

Caisse	fr.	98,497,46
Mobilier		1, »
Comptes courants		1,338,753,29
Comptes divers		177,250,05
Prêt sur fond publics		772.506,78
Portefeuille	fr. 6,596,726.75	
Versem. non appelés	1.126,930.00	
		5.469,796,75
Participations financières et syndicales.		781,321,93
Compte d'ordre		70,000 »
	Fr.	8.708,127,26

PASSIF

Capital	fr.	3,000,000, »
Réserve légale		94,766,82
Comptes courants		1,319.552,09
Comptes divers		180,193,08
Compte « Prêt »		3,918,213,85
Coupons à payer		8,155,09
Compte d'ordre		70,000 »
Profits et pertes		117,246,79
	Fr.	8.708,127,36

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 AOUT 1900.

DÉBIT

Frais généraux	fr.	37,481,39
Frais d'administration		59,161,36
Contributions et patente		28,286,43
Intérêts en comptes		226,087,07
Bénéfice net		117,246,79
	Fr.	468,263,04

CRÉDIT

Solde de l'exercice 1898-1899	fr.	23,825,06
Bénéfice brut sur opérations diverses		444,437,99
	Fr.	468,263,04

Digitized by Google

SITUATION AU 1er SEPTEMBRE 1900 (APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES).

ACTIF		
Caisse . . . . . fr.		98,497,46
Mobilier		1 »
Comptes courants		1,338,753,29
Comptes divers		177,250,05
Prêts sur fonds publics		772,506,78
Portefeuille . .	6,596,726,75	
Versem. non appelés	1,126,930 »	
		5,469,706,75
Participations financières et syndicales. .		781,321,93
Compte d'ordre		70,000 »
Fr.		8,708,127,26

PASSIF	
Capital . . . . . fr.	3,000,000 »
Réserve légale	200,000 »
Comptes courants	1,319,552,09
Comptes divers	180,193,08
Compte de dépôts à terme	3,918,213,48
Coupons à payer	8,155 »
Compte d'ordre	70,000 »
Profits et pertes (solde du 2e exercice). . .	12,013,61
Fr.	8,708,127,26

Anversoise d'entreprises coloniales et industrielles, Compagnie, à Anvers. (Notice p. 12).

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1900.

ACTIF.		
Actionnaires versem. non appelés . . . fr.	12,250,000 »	
Versements anticipés . .	1,214,500 »	
		11,035,500 »
Mobilier.	8,953,93	
Amortissement . . .	8,952,93	
		1 »
Frais de premier établissement . . . . fr.	59,586,35	
Amortissement . . .	25,000 »	
		34,586,35
Participations générales . . . fr.		6,123,013,89
Portefeuille de titres		5,203,532,33
Débiteurs divers		6,152,435,18
Portefeuille d'effets		175,000 »
Fr.		28,724,068,75

PASSIF.	
Capital . . . . . fr.	17,500,000 »
Effets à payer	6,455,000 »
Créditeurs divers.	4,221,915,07
Provision pour pertes , ...	18,196,14
Profits et pertes	528,957,54
Fr.	28,724,068,75

Digitized by Google

RÉSUMÉ DU COMPTE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900

DÉBIT.		CRÉDIT	
A frais généraux . . . . . fr.	99,001,29	Par intérêts, commission et bénéfices sur opérations diverses	771,832,64
» frais d'études et de missions . . .	95,692,74	Par droits de transferts	3,968 »
» amortissement sur frais de premier établissement.	25,000 »		
» amortissement sur mobilier. . . .	8,952,93		
» Prévision pour patente.	18,196,14		
» Solde en bénéfice	528,957,54		
Fr.	775,800.64	Fr.	775,800.64

RÉPARTITION.

A la réserve légale 5 p. c.	26,447,85
Au premier dividende 5. p. c. sur 35,000 actions ordinaires de capital libérées de 150 francs	262,500 »
A la rémunération due aux administrateurs et commissaires	30,401,14
A la réserve extraordinaire	100,000 »
Au deuxième dividende aux 35.000 actions ordinaires de capital à raison de 1 fr. 50 par action	52,500 »
Au dividende revenant aux 40.000 actions de dividende à raison de 1 fr. 31 1/4 par action	52,500 »
Solde à reporter.	4,608,55
Fr.	528,957,54

Association coloniale, à Anvers. (Notice p. 24).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF		PASSIF.	
Actionnaires . . . . . fr.	550,350 »	Capital . . . . . fr.	1,000,000 »
Caisse et banques	15,506,94	Créditeurs divers.	8,100 »
Fonds publics	419,632,52	Cautionnements pour garantie de gestion .	37,125 »
Mobilier de bureau	1,689,20		
Frais de constitution.	11,544.29		
Cautionnements pour garantie de gestion .	37,125 »		
Profits et pertes	9.377,05		
Fr.	1,045,225, »	Fr.	1,045,225 »

Digitized by Google

COMPTE DES PROFITS ET PERTES. RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT.		AVOIR	
Frais généraux et d'administration. . .	10,402,05	Par intérêts . . . . . fr.	1,025 »
		Par solde	9,377,05
Fr.	10,402,05	Fr.	10,402,05

Belge des Verreries Coloniales à Merxem. Société anonyme.

(Notice page 5).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF				PASSIF.	
Apports . . . . . fr.			80,000 »	Capital	615,000 »
Actionnaires			4,700 »	Créditeurs	41,422,27
Installation fr.	69,035,17			Amortissements 1899-1900	27,784,66
Amortissements »	69,034,17			Réserve légale 1899-1900	61,500 »
			1.00	Dividende de 1899-non perçu . . .	2.290 »
Immeuble			126,820,69	Réserve extraordinaire 1899 . . .	3,613,14
Fours, Matériel et Mobilier			67,686 98	Compte d'ordre déposants d'actions . .	34,000, »
Banques			256,843,21	**PERTES ET PROFITS.**	
Caisse			5,159,24	Solde bénéficiaire	820,277,98
Marchandises en magasin			131,254,01		
Débiteurs			113.812,64		
Compte d'ordre : Cautionnements . .			34,000 »		
		Fr.	820,277,98		

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1900.

Frais généraux . . . . . fr.			27,842,81	Intérêts et escomptes	2,785,23
Frais de représentation			518,85	Bénéfice brut sur marchandises . .	170,319,48
Frais de fabrication			107,163,54		
Frais d'entretien			2,911,60		
Bénéfice à répartir :					
Charges sociales		Fr. 710.80			
Amortissements 7 % sur le Matériel et Mobilier		4,592,42			
Tantièmes.					
Administrateurs . . fr.	4,511,31				
Commissaires . . .	601,60				
Chef de fabrication . .	751.88	5,864.69			
Dividende.					
2800 actions a fr. 6,00 .	16,800,00				
3350 actions à 2,00 .	6,700,00	23,500	34,667,91		
			Fr. 178,104,71		Fr. 173,104,71

Digitized by Google

Banque Coloniale de Belgique. (Notice p. 17).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Actionnaires 18,616 actions à libérer de 70 p. c.		fr. 1,303,120 »
Frais de constitution et de premier établissement	fr. 94,638,16	
Amortissement	94,638,16	mémoire
Immeubles et coffre-forts		307,168,30
Mobilier	39,993.47	
Amortissement	39,992.47	1 »
Caisse, Espèces		47,550,07
Effets à recevoir		42,145,15
Fonds disponibles chez banquiers correspondants		375,104,34
Comptes courants, Soldes débiteurs		29.215.24
Frais d'études et Missions en cours		12,314,15
Reports et avances sur nantissements		1.037,549,86
Participations financières		4,352,600 »
Fonds publics	641,973.94	
Amortissement	30,478.59	611,495,35
Dépôts Titres		2,674,510 »
		Fr. 10,792,773,46

PASSIF.

Capital :		
60,000 actions de capital de 100 fr.		fr. 6,000,000 »
90,000 actions de dividende sans désignation de valeur		mémoire
Comptes courants, soldes créditeurs		1,435,782,07
Participations, versements restant à effectuer sur participations financières		401,625 »
Fonds publics, versements restant à effectuer sur titres en portefeuille		10,000 »
Déposants, titres		2,674,510 »
Prévision pour patente		10,000 »
Profits et pertes, solde		260,856,39
		Fr. 10.792,773,46

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT

Frais généraux, traitements, patente, frais de voyages et d'études, loyer, ports et divers	fr. 166,665,72
Moins-value sur portefeuille	30,478,59
Amortissement de frais de premier établissement	94,638,16
Amortissement sur mobilier	39,992,47
Prévision pour patente	10,000 »
Bénéfice, solde	260,856,39
	Fr. 602,631,33

AVOIR

Intérêts, commission et divers	fr. 117,010.68
Bénéfices sur réalisations	485,620,65
	Fr. 602,631,33

Modifications.

Administrateurs : MM. Robert SMETS remplace HALLET Adrien.

Commissaires : Hermans DE FAVEREAU, ENGLEBERT Félix sont démissionnaires.

Directeurs : Adrien HALLET et LEDOCTE. Eugène cessent leurs fonctions de Directeurs.

Digitized by Google

Banque d'Outre Mer. (Notice p. 8).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 MAI 1901.

ACTIF.

Caisse et Banque Nationale. . . fr.		883,603,53
Portefeuille : effets de commerce. . .		1,702,518,56
Comptes courants et correspondants : Belgique et étranger		3,675,260,08
Reports		5,717,933,35
Prêts à terme : montant des avances consenties.		4,148,141,19
Fonds publics, actions et obligations . .		18,623,461,47
Participations financières et titres syndiqués		6,020,553,13
Affaires diverses et syndicats d'études .		178,676,00
Immeubles et mobilier		1,162,972,44
Dépôts de titres.		19,236,179,98
Total, . fr.		61,349,299,73

PASSIF.

Capital :		
65,000 actions de capital de fr. 500 . fr.		32,500,000,00
75,000 actions de dividende (sans désignation de valeur).		»
Comptes courants :		
Sociétés filiales . . .	1,956,061,10	
Correspondants et divers.	606,649,41	
		2,562,710,51
Effets à payer.		59,843,38
Dividendes aux actions.		56,353,50
Réescompte du portefeuille (effets) . .		6,753,58
Engagements divers : versements restants à effectuer sur :		
Prêts à terme . . .	328,194,64	
Fonds publics, actions et obligations . . .	2,079,060,62	
Participations financières et titres syndiqués . .	1,561,429,22	
Affaires diverses et syndicats d'études. . . .	83,184,00	
		4,051,868,48
Dépréciation du portefeuille (titres) . .		2,437,586,95
Réserve.		245.374,67
Comptes de prévision pour études . .		192,728,68
Dépôts de titres . , ...		19,236,179,98
Total. . fr.		61,349,299.73

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MAI 1901.

DOIT.

Frais généraux : frais d'administration fr.		290,994,92
Dépréciation du portefeuille (titres) :		
Au 31 mai 1901 . . .	1,357,858,40	
Amortissement supplémentaire.	1,079,628,55	
		2,437.486,95
Total . fr.		2,728,481,87

AVOIR.

Solde reporté de l'exercice précédent .	962,754,47
Intérêts : intérêts reçus ou acquis et escompte d'effets de commerce , .	770,473,85
Intérêts et coupons de titres : coupons et intérêts reçus ou acquis	703,682,54
Bénéfices sur participations, émissions et titres : bénéfices reçus ou acquis , .	291.571,01
Total. . fr.	2,728,481,87

Modification.

Administrateur : M. URBAN, décédé.

Digitized by Google

Coloniale Anversoise (Sté). (Notice p. 1).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Actionnaires :		
A verser sur 7,600 actions privilégiées 80 p. c. . . . . fr.		3,040,000,00
Premier établissement.		163.411,00
Meubles et ustensiles		18,901,50
Banques et caisse		131,901,08
Titres et participations		2,789,557,86
Débiteurs divers		1,119,394,65
Marchandises.		57,529,28
Effets à recevoir		59,978,75
Comptes d'ordre :		
Marchandises et titres		3,580,695,00
	Fr.	10,961,369,12

PASSIF.

Capital :		
10,000 actions privilégiées de 500 francs . . . . . fr.		5,000,000,00
20,000 actions ordinaires (pour mémoire).		
Créditeurs divers		1,432,180,19
Engagements divers.		394,829,10
Effets à payer. . . . . ,		20,000,00
Marchandises vendues pour compte de tiers		148,718,29
Réserve. . . . , ...		13,359,30
Comptes d'ordre :		
Marchandises et titres		3,580,695,00
Profits et pertes :		
Solde reporté . . .	34,661,89	
Exercice 1900 . . .	336,925,45	
		371,587,34
	Fr.	10,961,369,12

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Le bénéfice brut réalisé sur commission et portefeuille est de.	414.029,38	
plus solde reporté . . .	34,661,89	
Fr.	448,691,26	
dont à déduire pour frais généraux. . . . , . .	77,103,92	
Montant du bénéfice net. . . .		371.587,34
Le conseil propose d'amortir le poste « premier établissement » qui s'élève comme comme ci-dessus à 63,411 francs de . . . . , . .	63,411,00	
et le poste « meubles et ustensiles » qui s'élève comme ci-dessus à 18,901 fr. 50 de. .	5,000,00	
Après prélèvement :		
1° De 5 p. c. pour la réserve statutaire , ...	16,845,27	
A reporter . . fr.	85,256,27	371,587,34

Digitized by Google

Report . . . fr.	85,256,27	371,587,34
2° De la somme nécessaire pour payer 6 p. c. au capital versé.	117,600,00	
3° Tantième au conseil d'administration et ou collège des commissaires.	15,038,18	
		217,895,89
Il reste un excédent de . fr.		153.691,89
Nous vous proposons de répartir sur ce montant 5 francs par titre aux actions ordinaires		100,000,00
et de reporter à nouveau le solde de . fr.		53,691,89

sur lequel sera prélevé le montant des droits de patente.

Coloniale industrielle (Notice p. 18).

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		3,814,700 »
Immeuble. . . fr.	135,155,60	
Amortissement . .	15,155,60	» »
		120,000 »
Frais de constitution sociale	46,787,75	
Amortissement . . .	46,787,75	
Mobilier	6,171,74	
Amortissement . . .	6,170,74	1
Caisse et banques		1,686.258,65
Reports		167,500 »
Portefeuille . . .	3,586,032,38	
Amortissement (du chef de moins-value) . .	76,582,30	
	3,509,450,08	
Reste à verser pour libération . . .	1,086,271,75	
		2,423,178,33
Débiteurs divers		25,572,90
Études		45,586,62
Participations diverses		41,971,80
Cautionnements		230 »
Cautionnements statutaires, . . .		53,250 »
	F .	8,378,249,30

PASSIF.

Capital : 80,000 actions de capital . fr.		8,000,000 »
80,000 actions de dividende . .		(Mémoire)
Réserve légale		6.045,65
Créditeurs divers		120.124,63
Dividendes		3,595 »
Intérêts dus aux actionnaires sur libérations anticipatives (art. 9 des statuts . . . . . ,		70,808,25
Provision pour patente . . , . .		8,000 »
Déposants statutaires		53.250 »
Bénefices		116.425,77
	Fr.	8,378,249,30

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1901.

DÉBIT.

Frais généraux		fr. 109,738,64
Frais d'études, missions à l'étranger, etc.		69,185,52
Amortissements :		
Sur immeuble	fr. 15,155,60	
Sur frais de constitution sociale	46,787,75	
Sur mobilier	6,170,74	
Sur portefeuille (du chef de moins-value)	76,582,30	
		144,696,39
Intérêts sur versements anticipés		65,559 »
Provision pour patente		4,000 »
Bénéfices		116,425,77
		Fr. 509,605,32

Répartition des bénéfices :

5 p. c. à la réserve légale	fr. 5,077,92	
5 p. c. sur capital appelé	100,000 »	
Reporté à nouveau	11,347,85	
		Fr. 116,425,77

CRÉDIT.

Solde de l'exercice précédent	fr. 14,867,31	
Intérêts sur comptes courants		117,844,37
Bénéfices sur émissions, participations		376,893,74
		Fr. 509,605,32

Commerce colonial (Sté pour le) (Notice p. 6)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF

Actionnaires	546,625 »
Apports	300,000 »
Banquiers et caisses	111,377,07
Effets à recevoir	46,150,28
Débiteurs divers	1,604,443,21
Mobilier	6,973,75
Marchandises	430,315
Avances sur consignations	438,117,60
Factorerie Boma	9,998,85
Portefeuille titres	841,900 »
Participations financières	110,120, »
Dépôts statutaires	78,750 »
Solde	594,297,85
Fr.	5,119,068,98

PASSIF

Capital	fr. 2,500,000 »
Réserve	15,063,52
Dividende restant à payer	22,965 »
Divers créditeurs	1,010,533,66
Effets à payer	842,346,42
Montant dus sur consignations	502,8[illegible],0.38
Versement restant à opérer sur participations	140,610 »
Déposants	78,750 »
Fr.	5,119,068,98

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux	165,675,59	Reliquat de 1899 fr.	3.590,51
Dépréciations. Comptoirs Afrique	58,789,91	Bénéfice sur opérations.	126,051,81
» Portefeuille et participations	478,958,97	Dividendes sur titres	29.738,95
Redressement d'une erreur sur bilan 1899.	50,254,65	Solde.	594,297,85
Fr.	753,679,12	Fr,	753,679,12

Commerciale des Colonies (Cie), Société anonyme, à Anvers.

(Notice p. 22)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF	
Actionnaires fr.		750,000 »	Capital fr.	1.500,000 »
Caisse		4,831,19	Divers créditeurs	342,702,80
Divers débiteurs		1,276,056,63	Effets à payer	487,000 »
Effets à recevoir		44,639,33	Déposants de titres	430,000 »
Frais de premier établissement fr.	16,857,30		Profits et pertes	45,128,09
Amortissement 100 p. c.	16,857,30		Fr.	2.774,830,89
		» »		
Frais en suspens		2,708,08		
Marchandises		229,941,75		
Mobilier et outillage		13,403,92		
Participations		23,249,99		
Titres déposés		430,000 »		
Fr.		2,774,830,89		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DÉBIT.			CRÉDIT.	
Frais généraux, Agios, etc.		fr. 60,368,77	Bénéfice brut	fr. 92,354,16
Amortissement des frais de premier etablissement 100 p. c.		16,857,30	Fr.	92,354.16
Solde		15,128,09		
Répartition :				
5 p. c. à la réserve légale	fr. 756.40			
Reporté à nouveau	14,371,69			
Fr.	15,128,09			
Fr.		92,354,16		

Digitized by Google

Comptoir des Produits coloniaux, à Anvers, (Notice p. 11)

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF

Mobilier	fr.	1,516,12	
Frais de premier établissement		1 »	
Portefeuille		719,025 »	
Débiteurs		687,885,84	
	Fr.	1,408,427,96	
Amortissements divers.	fr.	109,629,39	
			1,298,798,75
Effets à recevoir	fr.		40,000 »
Caisse			1,058,77
Déposants administrateurs et commissaires			75,000 »
		Fr.	1,414,857,34

PASSIF

Capital	fr.	1,000,000 »
Effets à payer.		1,565,9
Créditeurs		338,291,4
Déposants administrateurs et commissaires.		75,000 »
	Fr.	1,414,857,34

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900..

DOIT.

Frais généraux	fr.	16,536,25
Amortissement divers		109,629,39
	Fr.	126,165,64

AVOIR.

Ancien solde	fr.		13,075,7
Intérêts	fr.	18,510,67	
Escompte et commission de banque.		1,608,77	
			16,811,9
Bénéfice portefeuille	fr.		74,633,6
Commission de vente			16,438,7
Commission achats			5,205,34
		Fr.	126,165,61

Digitized by Google

Générale d'Exportation (Sté), à Anvers. (Notice p. 23)

BILAN ARRÊTÉ AU 28 FÉVRIER 1901.

Ier EXERCICE 1900/1901.

ACTIF		PASSIF	
Capital	fr. 300,000 »	Actions d'apport	fr. 75,000 »
Créditeurs divers	12,822,41	Caisse, Banque, Cautions	91,593,84
Profits et pertes, Bénéfice net	9,840,50	Mobilier	3,000 »
	Fr. 322,662,91	Frais de premier établissement	2,250 »
		Marchandises générales	35.482,47
		Débiteurs divers	115,336.60
			Fr. 322.662,91

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

DOIT.			AVOIR.	
Amortissement sur mobilier et frais		388.44	Commissions et divers	fr. 13.721,39
Frais généraux		24,193,49	Benéfice brut sur marchandises	21,201,04
Patente (prévision)		500 »		Fr 34,922,43
5 °/o à la réserve légale	fr. 492,05			
3 o/o aux actions capital	9,000, »			
Solde à nouveau	348,45			
Bénéfice net		9.840,50		
		Fr. 34,922,43		

Modifications.

Adresse télégraphique Genex

Administrateur : A supprimer : VAN SAS.

Digitized by Google

Comptoir des Produits coloniaux à Anvers.

BILAN ARRÊTÉ AU [illegible] DÉCEMBRE 190[illegible]

[illegible]

NOTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 190[illegible]

AVOIR

[illegible]		[illegible]
[illegible]	fr.	18,[illegible]
Escompte et commission de [illegible]		1,588,77
Solde portefeuille		[illegible]
Commission de vente	fr.	[illegible]
Commission achats		[illegible]
	Fr.	12,[illegible]

Digitized by Google

Générale d'Exportation (Sté), à Anvers. (Notice p. 23)

BILAN ARRÊTÉ AU 28 FÉVRIER 1901.

Ier EXERCICE 1900/1901.

ACTIF		PASSIF	
. . . . .	fr. 300,000 »	Actions d'apport . . .	fr. 75,000 »
...rs divers	12,822,41	Caisse, Banque, Cautions .	» 91,500,84
...t pertes, Bénéfice net	9,840,50	Mobilier	» 3,000 »
		Frais de premier établissement	» 2,250 »
		Marchandises générales . .	» 35,482,47
		Débiteurs divers . . .	» 115,336,60
	Fr. 322,662,91		Fr. 322,662,91

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

DOIT.			AVOIR.	
...ortissement sur mobilier et ...mis		388,44	Commissions et divers	[illegible]
...ais généraux		24,193,49	Bénéfice brut sur marchandises . . .	[illegible]
...ente (prévision)		500 »		Fr. [illegible]
...o à la réserve légale . . .	fr. 492,05			...43,78
...o aux actions capital . . .	9,000, »			...,433,99
...lde à nouveau	348,45			...43,877,77
Bénéfice net		9,840,50		
		Fr. 34,922,43		

...rancs
...quante

Modifications

...dministrateur : A...

...es seront
...ancs. Lors
...ne de leurs
...de ses bons
...s, la première

Digitized by Google

Horticole coloniale, à Bruxelles. (Notice p. 16).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Immeubles	fr.	393,919,15
Premier établissement		35,388,95
Matériel et mobilier		1,708,02
Marchandises :		
A. Serres du Parc Léopold		412,555,75
B. Serres de Linthout		645,295,70
C. Serres de Moortebeck		809,122,77
Banquiers et caisse		180,452,62
Débiteurs divers		171,935 »
Cautionnement des administrateurs et commissaires (compte d'ordre)		
	Fr.	2,650,377,96

PASSIF.

Capital :		
24,000 actions de 100 francs	fr.	2,400,000 »
24,000 parts de fondateur		» »
Fonds de réserve		44,991,95
Créditeurs divers		64,055,30
Cautionnement des administrateurs et commissaires (compte d'ordre)		»
	Fr.	2,650,377,96
Solde en bénéfices		141,325,42
	Fr.	2,509,052,54

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DÉBIT

Frais généraux		64,398,57
Répartition :		
Réserve 10 p. c. sur 141,325 fr. 42 c. fr.	14.132,54	
Dividende 5 p. c.	120,000 »	
Amortissement : matériel et mobilier	1,707,02	
Solde à reporter	5,485,86	
		141,325,42
	Fr.	205,723,99

CRÉDIT.

Solde reporté	fr.	4,186,44
Solde du compte marchandises		201,537,55
	Fr.	205.723,99

Digitized by Google

Mutualité Coloniale & Industrielle (Notice p. 20).

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires :		Capital :	
Restant à verser sur capital	fr. 4.508,880 »	75,000 actions de capital à 100 fr.	fr. 7,500 ,000
Premier établissement	66,500 »	75,000 actions de dividende, Mém.	
Mobilier	229,22	15,000 parts de fondateur »	
Caisse et banquiers	138,395,73	Versements à effectuer sur particip.	422,016,75
Reports et avances sur nantissements	1,165,129,75	Réserve statutaire	8,869,70
Participations financières	849,950,86	Dividendes non réclamés	5.234 »
Portefeuille titres	869,674,75	Intérêts perçus sur versements anticipés	955,08
Débiteurs divers	547,726,96	Créditeurs divers	293,662,82
Dépots (cautionnement)	120,000 «	Réescompte d'intérêts sur avance	6,182,30
Profits et pertes, solde	90,433,99	Déposants (cautionnements)	120,000 »
	Fr. 8,356,921,25		Fr. 8,356,921,25

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT.		
Frais généraux et d'administration	fr. 54,857,27	Solde de l'exercice 1899-1900	fr. 16.056,58	
Frais d'études	18,718.77	Intérêts et bénéfices sur opérations diverses	137,387,20	
Réescompte d'intérêts sur avances	6,182,30			153,443,78
Dépréciation et moins-value sur portefeuille et participations	164,119,43	A nouveau		fr. 90,433,99
	Fr. 243,877,77			Fr, 243,877,77

Modification.

Réduction du capital.

Le Capital est réduit à trois millions sept cent cinquante mille francs et les actions, une fois cette réduction opérée, seront de cinquante francs chacune.

Cette réduction se fera de la manière suivante :

A. Actions de capital complètement libérées. — Elles seront estampillées pour constater leur réduction à cinquante francs. Lors de l'estampillage, il sera remis aux porteurs, par chacune de leurs actions, un bon de caisse de cinquante francs. Chacun de ses bons sera remboursé par cinquième, en une période de cinq ans, la première

Digitized by Google

échéance au 1er décembre 1902 et les autres aux dates correspondantes des années suivantes de 1903-1906.

Chaque échéance sera majorée des intérêts aux taux de quatre pour cent l'an.

B. Actions de capital actuellement versées de moins de cinquante francs. - Les porteurs de ces actions devront compléter leurs versements jusqu'à concurrence de cinquante francs aux dates qui seront ultérieurement fixées par le conseil d'administration. Ils seront dégagés de tous autres versements, pourvu et à mesure que la société aura acquitté les bons de caisse émis en conformité de ce qui vient d'être dit ou provisionné en un compte spécial les fonds nécessaires pour les acquitter. Des titres au porteur leur seront remis lorsqu'ils auront libéré leurs actions de cinquante francs et que la condition ci-dessus exprimée aura été accomplie. Toutefois, ils pourront, après versement de cinquante francs, obtenir immédiatement des titres au porteur, s'ils prennent, par écrit, un engagement constatant leur responsabilité éventuelle dans le cas de défaillance de la condition.

C. Actions de dividende et parts de fondateur. — Ces titres seront estampillés pour constater la réduction du capital. Aucun dividende ne sera payé que sur titre estampillé.

Tissus Coloniaux. (Notice p. 24).

Établissement Augustin Goris.

Siège Social : St-Nicolas (Waes, Belgique).

Adresse télégraphique : Goris.

Administrateurs : MM Verwilghen-Goris ; Pierre Willems ; Edgar Vercruysse.

Commissaire : Raymond Tilman.

Digitized by Google

Trust Colonial. (Notice p. 14).

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF		
Immeuble	fr. 578,480,47	
Moins amortissement	128,480.47	
		450,000 »
Mobilier		1 »
Comptes-courants (débiteurs et banquiers		1,428,304,16
Prêts sur fonds publics		2,818,057,30
Comptes divers		11,900,25
Fonds publics (actions et obligations)		8,819,631,41
Emploi de la réserve extraordinaire		43,850,30
Participations financières		651,286 »
Compte d'ordre (titres en dépôts)		170,000 »
	Fr.	17,393.030,42

PASSIF.	
Capital :	
150,000 actions de capital d'une valeur nominale de 100 fr. chacune	fr. 15,000,000 »
150,000 actions de dividende sans désignation de valeur	Mémoire
Réserve légale	17,560,20
Réserve extraordinaire	250,000 »
Comptes divers (créditeurs)	72,220,48
Versements non appelés sur titres du portefeuille	1,438,391 »
Compte d'ordre (cautionnement des administrateurs et commissaires)	170.000 »
Profits et pertes	444,858.74
	Fr. 17,393,030,42

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1901.

DOIT	
Patente de l'exercice 1899-1900	fr. 11,147,40
Frais généraux	46,078.16
Frais d'administration	25,673,08
Créance irrecouvrable.	589,75
Solde en bénéfices	444,858,74
	Fr. 528,347,13

AVOIR	
Solde de l'exercice précédent	fr. 83,643,70
Intérêts en comptes-courants	341,165,80
Intérêts et dividendes sur portefeuille	10,273,75
Courtages, changes et commissions	1.840,95
Bénéfices sur participation financière	71,000 »
Produit net de l'immeuble	20,422,93
	Fr. 528,347,13

Digitized by Google

II.

SOCIÉTÉS BELGES EN AFRIQUE

A. — AU CONGO.

Abir, Société à responsabilité limitée (Notice p. 47).

Siège Social ; Bassankussu, District de l'Équateur (Hᵗ Congo).
Siège Administratif : 48, Rempart Kipdorp, Anvers.

Téléphone 1907. Adresse Télégr. ABIR, Anvers.

Administrateurs : MM. Arthur VAN DEN NEST, Président du Conseil, Alexis MOLS, Comte Horace VAN DER BURCH, Baron Edmond VAN EETVELDE, Alexandre DE BROWNE DE TIÈGE, Julien VAN STAPPEN.

Commissaires : MM. Jules STAPPERS, Fritz REISS.

Directeur : M. Charles DE WAEL.

Bilan : 31 décembre. — Assemblée Générale : 1er Lundi de Juin.
Constitution : 6 août 1892 — Reconstitution : 31 janvier 1898.

Objet : Toutes opérations commerciales d'importations et d'exportations, d'exploitations commerciales et industrielles, minières, forestières, agricoles et autres en Afrique.

Capital : Deux mille parts représentées par des titres au porteur sans désignation de valeur, chaque part représentant 1/2000 de l'avoir social ; ces parts ont été divisées en dixièmes.

Répartition : 1° 2 °/° à chaque Administrateur, 2° 2/3 °/₀ à chaque Commissaire, 3° le solde sera réparti uniformément entre toutes

Digitized by Google

les parts, éventuellement sous déduction des sommes que le Conseil jugerait utile d'attribuer aux fonds de prévision ou de réserve :

Années	1892-93-94	Bénéfice net	25,482 fr.	Dividende	1 franc.
»	1894-95	Bénéfice net	158,371 »	Dividende	55 francs.
»	1895-96	Bénéfice net	532,425 »	Dividende	200 »
»	1896-97	Bénéfice net	1,247,455 »	Dividende	500 »
»	1897-98	Bénéfice net	2,482,697 »	Dividende	1100 »
»	1899	Bénéfice net	2,768,042 »	Dividende	1250 »
»	1900	Bénéfice net	4,873,356 »	Dividende	2100 »

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Immeubles, Plantations, Terrains en Afrique	fr.	3.226 »
Matériel en Afrique		1 »
Mobilier de bureau Europe		1 »
Outillage Anvers		1 »
Articles d'Échanges, Approvisionnements, Produits		1,138 374,86
Portefeuille		172,425 »
Dividendes		951,957,50
Débiteurs divers		529.620.75
Caisse et Banques		2,943,045,24
	Fr.	5,738.652,35

PASSIF

Reserve	fr.	170,094,25
Créditeurs divers		695,201,63
Profits et Pertes		4,873,356,47
	Fr.	5,738,652,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Compte Bilan	fr.	4,873,356,47
	Fr.	4,873,356,47

AVOIR.

Ancien solde	fr.	4,331,23
Intérêts		64.931,28
Portefeuille		85.520,50
Bénéfices d'Exploitation		4,718,573,46
	Fr	4,873,356,47

Digitized by Google

Africa, Société anonyme (Notice p. 87).

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1900.

ACTIF.

Actionnaires	fr.	94,920 »
Banque et Caisse		17,872,08
Frais de premier Établissement		16,649,86
Mobilier et matériel		32,572,57
Marchandises diverses		207,583,18
Immeubles en Afrique		96,561,64
Divers Débiteurs		40.413,55
Comptes courants		72,551,96
Frais d'installation à Paris		801,90
	Fr.	579,906,74

PASSIF

Capital	fr.	500,000 »
Divers Créditeurs et comptes courants		57,168,40
Patente 1899-1900		1,000 »
Intérêts dus sur versements anticipés		41,66
Solde en bénéfices		

PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Pertes sur marchandises à Malela		fr.	1,007,29
Frais Généraux en Europe			36,171,45
Frais généraux en Afrique	Boma et Matadi	20,960,74	
	Service médical	1,113,95	
	Appointements	19.313,75	
	Assurances	1,558,14	
	Mauvaise créance	600 »	
	Commission aux agents	6,528,89	50,075,47
Amortissement sur frais de 1er établissement.			5,000 »
Intérêts sur versements anticipés			41,16
Patente 1899-1900			1000 »
Bénéfices			21,696,68
A répartir :			
5 °/o à la réserve		1,084,83	
6 °/o aux actions de Capital		19,500 »	
	Total fr.	20,584,83	
	Solde à nouveau.	1,111,85	
	Total fr.	21,696,68	114,992,55

CRÉDIT.

à Boma	49,909,51	
à Matadi	39.234,43	89,143,94
Bénéfices sur les marchandises à Anvers		21,980,55
Intérêts et change		3,868,06
	Fr.	114,992,55

Digitized by Google

Modifications.

Andréa (Notice p. 88).

Siège Social : 146, rue Royale, à Bruxelles.
Adresse Télégraphique : ANDRÉA-Bruxelles.

Directeur : M. J. DELFORGE.

Agricole du Mayumbé. (Notice p. 81).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de premier établissement . . fr.	345,712 »	Capital . . . . . fr.	3,500,000 »
Terrains	2,180,000 »	Comptes-courants créditeurs . . .	218,322,31
Immeubles et mobilier	24,787,61	Prévisions pour dépenses à effectuer en 1901	6,576,87
Outils, machines, instruments de précision .	51,895,11	Déposants pour cautionnements . . .	100,000 »
Bétail	3,000 »	Bénéfice	393,598 09
Marchandises en Afrique	11,132,09		
Marchandises en cours de route . . .	5,243,47		
Produits de l'exploitation	17,835,10		
Caisses en Afrique	7,487,68		
Comptes-courants débiteurs	1,471,404,21		
Cautionnements statutaires	100,000 »		
Fr.	4,218,497,27	Fr.	4,218,497,27

PROFITS ET PERTES.

DOIT			AVOIR	
Frais généraux et d'administration . fr		59,304,05	Bénéfice sur réalisation de terrains, intérêts en comptes-courants et comptes de ventes	fr. 452,902,14
Bénéfice. Répartition :				
Amortissement . . . . . fr.	150,000 »			
Prévisions fiscales	9,008,25			
Réserve statutaire	19,700 »			
Premier dividende, 5 p. c. aux 7,000 actions	175,000 »			
Tantièmes statutaires	3,938,92			
Deuxième dividende, 1 p. c. aux 7,000 actions	35,000 »			
		392,697,17		
Solde à nouveau		900,92		
	Fr.	452,902,14		

Digitized by Google

RÉPARTITION.

Le bénéfice brut résultant de la réalisation de terrains, intérêts en comptes-courants et comptes de ventes s'élève à		fr. 452,902,14
Il faut en déduire :		
Les frais généraux		59,304,05
Il reste un bénéfice net de		393,598,09
dont voici la répartition :		
Amortissement	fr. 150,000 »	
Prévisions fiscales	9,008,25	
Réserve statutaire	19.700 »	
Premier dividende, 5 p. c. aux 7,000 actions	175,000 »	
Tantièmes statutaires	3,988,92	
Deuxième dividende, 1 p. c. aux 7,000 actions	35,000	
		392,697,17
Solde à nouveau		Fr. 900,92

Agriculture et de Plantations au Congo (Sté d'). (Notice p. 54).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Plantations premier établissement . .	fr. 335,414,28	Capital	fr. 600,000 »
Portefeuille	378,979,74	Amortissements	37,925,58
Banquiers	24,291,65	Réserve légale	11,935,31
Société anonyme Isangi	56,975,41	Réserve disponible	20,957,78
Direction en Afrique	22,166,63	État indépendant du Congo	31,673,94
Mobilier des bureaux	3,317,85	Créance litigieuse	2,786,41
Débiteurs divers	703,25	Dividendes non réclamés de 1899 . . .	25,000 »
Compte d'ordre	120,000 »	Créditeurs divers	4,343,76
	Fr. 941,848,81	Compte d'ordre	120,000 »
		Bénéfices	87,168,55
			Fr. 941,848,81

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux	fr. 23,866,30	Solde de l'exercice 1899	fr. 25,666,67
Amortissement du mobilier	368,65	Dividendes du portefeuille	84,000 »
Montant d'un litige	2,786,40	Produits d'Afrique	900 »
Créances irrécouvrables	1,328,87	Bénéfice sur change	40 »
Bénéfices	87,168,55	Intérêts	4,912,10
	Fr. 115,518,77		Fr. 115 518,77

RÉPARTITION.

5 p. c. à la réserve	fr. 4,227,68
12 p. c. aux rdministrateurs	10,146,42
2 p c. aux commissaires	1,691,07
5 p. c. à la disposition du conseil suivant § 4 de l'article 29 des statuts	4,227,67
Aux actionnaires, dividende de 6 p c. du montant du capital	36,000 »
Solde à reporter	28,260,66
	Fr. 84,553,50

Anversoise des Plantations du Lubefu (Cie) (Notice p 57)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF		PASSIF.	
Domaine d'Afrique	fr. 34,000 »	Capital	fr. 600,000 »
Plantations	77,565,60	Créditeurs divers	57,751,78
Factoreries et constructions	41,044,70	Dividendes non réclamés	9,258,75
Matériel et Mobilier en Afrique	42,277,32	Réserve légale	8,500,14
Matériel de navigation	7,818,48	Réserve extra-ordinaire	19,386,18
Caisse en Afrique	74 »	Prévisions	103,442,45
Produits d'Afrique	389,781 »	Compte d'ordre	35,000 »
Marchandises d'échange	296,932,56	Profits et pertes	225,497,89
Marchandises en Europe	563,50		
Débiteurs divers	133,789,03		
Mobilier en Europe	1 »		
Compte d'ordre	35,000 »		
	Fr. 1,058,847,19		Fr. 1,058,847,19

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux d'Europe . . . fr.	25,843,97	Bénéfice brut de l'année 1900 . . fr.	314.032,83
» » d'Afrique	56,326,39	Fr.	314,032,83
Interêts, commissions etc.	4,890,50		
Marchandises avariées.	1,373,99		
Solde de ce compte	225,497,89		
5 p, c. à la réserve légale . . . fr.	11,274,89		

RÉPARTITION.

5 p. c. aux actions ordinaires, soit fr. 12,50 par action	30,000 »
Au Conseil.	25,706,76
Aux commissaires. . , ...	2,856,30
2e dividende de 20 francs aux actions ordinaires . , ...	48,000 »
Aux actions de jouissance, 20 francs par action	48,000 »
Amortissement compte « Matériel et Mobilier en Afrique »	42,276,32
A la réserve extraordinaire	10,603,82
Solde à nouveau . . . . , .	6,779,80
Fr.	314,032,83

Modifications.

Administrateurs : Roose Alfred, *administrateur délégué*, Roose Arthur, *administrateur*.

Commissaire : Joris Jules. (Voir Cie du Kasaï).

Anversoise du commerce au Congo (Notice p. 46).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF		PASSIF	
Concessions	Mémoire	Capital	Mémoire
Marchandises d'Europe et d'Afrique, matériel, outillage, mobilier. etc, . .	2,246,295,95	Créditeurs divers	2,312,274,72
Débiteurs divers	150,312.46	Profits et pertes	84,333,69
Fr.	2,396,608,41	Fr.	2,396,608,41

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT		AVOIR	
Par balance	fr. 84,333,62	Solde à nouveau	fr. 55,172,78
		Bénéfices sur produits et divers	29.160.84
	Fr. 84,333,62		Fr. 84,333,62

Belge pour le Commerce du Haut Congo (Sté). (Notice p. 31)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.		
Caisse	fr. 2.442,67	Capital: 7,749 actions privilégiées de 500 fr.	fr. 3,874,500 »	
Portefeuille et participations	2,239,533,50	2,351 actions privilégiées amorties	1,175,500 »	
Marchandises de provenance européenne	1.880,083.15	12,000 actions ordinaires sans désignation de valeur	» »	
Marchandises de provenance africaine	2,928.032,36			5,050,000 »
Vivres en Afrique	103.780.55	Réserve statutaire		379.064,87
Terrains et immeubles en Afrique	813,775 »	Effets à payer		956,94
Caisse en Afrique	106,881,65	Versements restant à faire sur participations		661.250 »
Matériel fluvial	504,884,03	Actions à rembourser		242,000 »
Matériel divers et mobilier	155,116,13	Coupons à payer: sur actions privilégiées	fr. 26.37 »	
Bétail et basse-cour	28,820,67	sur actions ordinaires	74,310 »	
Mobilier en Europe	5.373,91			100,680 »
Debiteurs divers	1,781,013,18	Compte d'assurance et de prévision		152,865,56
Comptes d'ordre :		Prévision pour frais divers à débourser en 1901 sur opérations touchant 1900		580,446,09
Cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires	fr. 180,000 »	Créditeurs divers		1,755,816.92
Déposants d'actions de la Société	51,500 »	Comptes d'ordre :		
		Cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires	fr.	180,000 »
		Déposants d'actions de la Société		51,500 »
		Solde « Profits et Pertes »		1,626,670,42
TOTAL	fr. 10,781,250,80	Total	fr.	10,781,250,80

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DÉBIT

Frais divers en Afrique	fr.	1,489,859,20
Impositions payées		677,509.19
Changes et commissions		27,816,60
Loyer		2,219,38
Frais généraux		22,184,06
Tantième administrateurs et Commissaires		14,400 »
Personnel de l'administration centrale		65.826,50
Patente		65,263,33
Amortissement sur materiel fluvial		65,093,52
Amortissement sur matériel et mobilier		17,235,12
Bénéfice à distribuer		1,626,670,42
	Fr.	4,074.077,32

CRÉDIT.

Solde à nouveau	fr.	65,115,19
Escomptes sur factures.		14,528,35
Compte d'intérêts.		116,199,59
Différence de change		326
Bénéfices sur opérations en Afrique		3,573,306,6
Reliquat de la provision faite pour paiement en 1900 des frais grevant l'exercice 1899		304,325,11
	Fr.	4 074,077,32

RÉPARTITION.

Bénéfices	fr.	1,626,670,42
Réserve statutaire 5 p. c. sur fr. 1,626,670,42 — 65,115,19 (report de l'exercice précédent) = 1,561.555,23		78,077.76
	Fr.	1,548,592,66
30 francs à 8,222 actions privilégiées, coupon n° 11		246,660 »
	Fr.	1,301,932,66
Aux administrateurs et commissaires, à la direction en Europe et à la direction en Afrique, 16 p. c.	fr. 208,309,22	
10 p. c. pour rémunérer les services des agents en Afrique	130,193,26	
Amortissement de 260 actions privilégiées	130,000 »	
		468,502,48
Reste	fr.	833,430,18
65 francs à 12,000 actions ordinaires, Coupon n° 11		780,000 »
Solde à reporter à nouveau	fr.	53,430,18

pour couvrir les droits de patente pour 1900.

Digitized by Google

Concession : En vertu d'un arrangement entre l'État du Cie, la Cie du Chemin de Fer, la Cie pour le Commerce et l'Industrie, et la Sté du Haut-Congo, l'État du Congo abandonne aux Compagnies précitées la propriété du bloc de terrains délimité de la manière suivante : à l'est la rive gauche de la Lomela, à l'ouest la rive droite de la Salonga-Yengé, au nord la Busira, au sud le parallèle 1° sud.

L'ensemble de ces terrains — environ 1,350,000 hectares — devient la propriété définitive des Compagnies étant entendu que celles-ci ne pourront avoir d'autre exploitation dans le bassin de la Busira et abandonnent les postes qu'elles y possèdent, exception faite pour les terrains sur lesquels la Société du Haut-Congo a créé des plantations, à Busira-Manéné (400 hectares au maximum).

Tandis que l'accord a enfin pu s'établir pour les terrains de la Busira-Momboyo, des pourparlers ont été engagés entre l'État du Congo et les différentes Sociétés du Congo trafiquant au Kasaï pour la constitution d'un syndicat qui exploiterait tout le bassin du Kasaï (à l'exception des bassins de la Lukénié et de la Wamba), pour le compte commun de l'État du Congo et des différentes sociétés qui ont des comptoirs commerciauxdans cette région. Ces pourparlers n'ont pas encore pris de forme définitive; nous sommes donc forcés de nous borner à vous les mentionner (Voir Cie du Kasaï).

Belgika, Comptoir colonial, Sté anonyme, à Bruxelles. (Notice p. 50).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBE 1900.

ACTIF		
Actionnaires	fr.	196,380 »
Premier établissement		1,132,31 6,95
Matériel et mobilier		206,580,60
Service financier : caisses et banques		129,500,63
Portefeuille		517,986,03
Marchandises européennes, produits indigènes, bétail		1,761,651,10
Débiteurs et bons sur l'État		272,154,08
Compte d'ordre, titres déposés		41,000 »
Total de l'actif	fr.	4,257,278,42

PASSIF.			
Capital :			
30,000 actions privilégiées de 100 francs	fr.		3,000,000 »
3,340 actions ordinaires sans désignation de valeur			»
Capital statutaire	fr.	52,982,90	
Capital extraordinaire		443,501,66	
			496,484,56
Versements non appelés sur participations	fr.		198,290 »
Actions à rembourser de l'ancienne société « Belgica »			3,250 »
Dividendes non réclamés			27,880,27
Créditeurs divers			428,318,64
Compte de profits et pertes : déposants			41,000 »
Profits et pertes : solde à répartir			62.054,95
Total du passif	fr.		4,257,278,42

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT.			AVOIR		
Perte du Sternwheeler . . fr.	74,839,40		Solde de l'exercice précédent . . fr.		9.949,33
Liquidation de Kendolo et Songololo	32,434,95		Bénéfice de l'exercice		199.689,[illegible]
Déchet sur créances . . .	17,429,03		Total. . fr.		209,639,[illegible]
Perte sur l'exploitation de la ferme de Mokila	10,705,40				
Patente sur bénéfices de l'exercice 1899	12,175,28				
		147,584,06			
Répartition :					
5. p. c. à la réserve légale . fr.	2,605,28				
Indemnité fixe du conseil général .	15,800 »				
Amortissement sur compte du premier établissement . .	43,649,67				
		62,054,95			
Total . fr.		209,639,01	(Voir Cie du Kasaï).		

Chemin de fer du Congo, (Cie du). (Notice p. 3).

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF			PASSIF.		
Premier établissement :			Capital-actions :		
Immeubles et matériel fixe fr.	6,394,690,73		24,000 actions de capital de 500 fr. chacune . . .	12,000,000 »	
Railway et télégraphe . .	58,710,370,96		36,000 actions ordinaires de 500 fr. chacune . . .	18,000,000 »	
Matériel roulant	8,815,639,21		4 800 parts de fondateur .	Mémoire	
— naval	500,061,76			Fr.	30,000,000 »
Mobilier en Afrique . . .	478,915,12				
— en Europe . . .	27,981,13				
		74,935,658,71			
Obligations 4 p. c. à la souche . .		2,997,500 »			
Service financier :					
Balser et Cie, banquiers . .	710,186,45				
Caisses en Europe . . .	1,865,26				
— en Afrique . . .	261,280,41				
Espèces en cours de route. .	101,000 »				
Portefeuille	2,141,011,08				
Effets à recevoir . . .	3,000 »				
Débiteurs divers . . .	2,401,208,42				
		5,619,631,62			
A reporter fr. .		83,552,790,33			

Digitized by Google

Report		fr. 83,552,790,33
Direction en Afrique :		
Marchandises en cours de transport	285,474,95	
Marchandises en magasin suivant inventaires . .	2,508,699,03	
		2,794,173,98
Terres concédées		Mémoire.
Comptes d'ordre :		
Balser et Cie : Cautionnements des administrateurs et des commissaires . . .	500,000 »	
Balser et Ci . Cautionnements pour transports et garanties diverses	783,095 »	
		1,283,095 »
	Fr.	87,630,059,31

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT

Dépenses d'exploitation . , .	fr.	4,023,544.16
Charges financières :		
Intérêts aux obligations 3. p. c.	295,395 »	
Amortissement . . .	54,00 »	
Intérêts aux obligations 4 p. c.	279,870 »	
Amortissement . . .	6,500 »	
Intérêts aux oblig. 4 1/2 p. c.	1,123,188,75	
Amortissement. . . .	19,425 »	
		1,778,378,75
Dotation au compte « Fonds de réfection »		200,000 »
Solde en bénéfice		8,001 500,43
	Fr.	14,003,423,34

CRÉDIT.

Solde reporté de l'exercice précédent .	fr.	11,805,03
Solde des comptes :		
Escomptes et commission		51,924,63
Intérêts des capitaux		153,978.30
Recettes d'exploitation ;		
Voyageurs de 1e classe 740,601,65		
Voyageurs de 2e classe 194,489,11		
	935,090,76	
Bagages	251,796,60	
Marchandises	11,891,494,66	
Produits divers . . .	96,418,82	
Taxe supplémentaire pour l'organisation de trains spéciaux	8,000 »	
		13,182,800,84
Transports pour compte de la construction		602,913,94
	Fr.	14,003,423,34

Digitized by Google

Modifications.

CONVENTION AVEC L'ETAT BELGE.

Entre :

L'*Etat belge*, représenté par le comte de Smet de Naeyer, ministre des finances et des travaux publics, d'une part.

Et la *Compagnie du Chemin de fer du Congo*, société anonyme constituée le 31 juillet 1889, par acte passé devant Me Van Halteren, notaire à Bruxelles, représentée par MM. Despret, Edouard, président du conseil d'administration, et le lieutenant-colonel Albert Thys, administrateur-directeur général, agissant au nom de la société, en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 1901, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Le premier alinéa de l'article 4 de la convention conclue le 27 mars 1896 entre le gouvernement et la Compagnie du Chemin de fer du Congo est modifié comme il suit :

« Sans préjudice au droit de rachat que l'État du Congo s'est « réservé, l'État belge aura, à partir du premier juillet mil neuf « cent seize, le droit de racheter la Concession aux conditions « suivantes :

« . . . . . »

Cette modification sera apportée à l'article 51, premier alinéa, des statuts de la Compagnie.

Art. 2. — L'article 21 de la convention conclue le 9 novembre 1889 entre l'Etat Indépendant et la Compagnie du Chemin de fer du Congo sera modifié d'après les bases suivantes :

Les tarifs en vigueur à la date du premier juillet mil neuf cent un seront, à partir du premier juillet mil neuf cent deux, abaissés de vingt-cinq pour cent.

En outre, et jusqu'au moment où les tarifs perçus représenteront une moyenne de vingt-cinq centimes par tonne kilométrique, le gouvernement de l'Etat Indépendant pourra, à partir du premier juillet mil neuf cent sept, et d'année en année, exiger une réduction de cinq pour cent des tarifs de transport chaque fois que la recette nette annuelle de la ligne aura dépassé quinze mille trois cents francs par kilomètre.

Digitized by Google

Les réductions prévues aux deux alinéas précédents pourront ne pas être appliquées uniformément à tous les transports effectués par le chemin de fer; mais dans l'ensemble, elles devront équivaloir à une diminution de recettes égale à celle qui résulterait de l'application uniforme de ces réductions.

Par recette nette, on doit entendre la recette brute d'exploitation, déduction faite des dépenses d'exploitation et de la somme à attribuer au fonds de réfection et de renouvellement.

La Compagnie s'engage à transporter à prix coûtant tout le matériel nécessaire tant à la construction qu'à l'armement des lignes de chemin de fer qui seront établies ultérieurement en amont du Stanley-Pool.

Art. 3. — La présente convention est faite sous réserve d'approbation par la législature, par l'Etat Indépendant et l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Congo.

Art. 4. — La présente convention sera enregistrée gratis.

Fait en double à Bruxelles le 13 novembre 1901. (*S*). E. Despret, Thys. (*S*.) Cte de Smet de Nayer.

CONVENTION AVEC L'ETAT INDÉPENDANT DU CONGO.

Entre :

L'*État Indépendant du Congo*, d'une part.

Et la société anonyme belge *Compagnie du Chemin de fer du Congo*, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — La Compagnie du chemin de fer du Congo s'engage à créer, à partir du 1er janvier 1902, un tarif spécial A pour le transport de ce qui est nécessaire à la construction et à l'exploitation de nouveaux chemins de fer au Congo supérieur

Ce tarif spécial sera établi sur la base du prix coûtant réel de ces nouveaux transports, lequel sera calculé et appliqué de la façon qu'il est dit à l'art. 8.

Ce tarif spécial à la montée s'appliquera non seulement à tout le matériel, matériaux, matières, objets et outils généralement quelconques, rien excepté, destinés à la construction et à l'exploitation des nouveaux chemins de fer au Congo supérieur, mais aussi à tous vivres, denrées, provisions, bières, vins, eaux minérales, vêtements,

Digitized by Google

mobiliers, destinés à tout le personnel de la construction et de l'exploitation de ces chemins de fer et des services de navigation annexes.

Il en sera de même pour le matériel de télégraphie et de téléphonie ainsi que pour tous les matériaux, matières, machines, etc., devant servir à la construction des bateaux, remorqueurs, allèges, destinés au service de la construction, de l'exploitation et des services de transport affluents ou annexes des lignes de chemin de fer.

Le personnel blanc de ces chemins de fer ou services annexes sera transporté à 50 p. c. du tarif, le personnel noir et les travailleurs seront transportés à 40 p. c. du tarif. La réduction accordée aux hommes de couleur voyageant en groupe ne sera pas applicable à ces transports.

Art. 2. — Il sera créé, à la montée, un tarif spécial B au taux de fr. 0,50 la tonne kilométrique utile. L'État Indépendant du Congo indiquera, sous les conditions d'application prévues à l'article 4, les marchandises qui jouiront du bénéfice de ce tarif B.

Les pièces détachées, les coques et les machines pour bateaux, allèges ou remorqueurs, ne jouiront pas de ce tarif spécial.

Art. 3. — A l'effet de développer le commerce, l'industrie et l'agriculture, ainsi que les exploitations forestières et minières du Congo, la Compagnie du Chemin de fer s'engage à créer un tarif spécial C à la descente au taux de 4 1/2 centimes la tonne kilométrique utile, applicable à tous les transports de marchandises généralement quelconques, à l'exception de l'ivoire et du caoutchouc. La compagnie n'est pas responsable des avaries et pertes des marchandises transportées à ce tarif, pour autant que la Compagnie se soit conformée aux règlements d'exploitation. Au moment où les transports à la descente atteindront 90 p. c. des transports à la montée, ce tarif sera revisé de manière à tenir compte des dépenses supplémentaires occasionnées pour la remonte des wagons vides nécessaires pour transporter à la descente les marchandises en excédent sur celles à la montée. Ce tarif sera mis en vigueur à partir du 1er janvier 1902.

Art. 4. — Les réductions de tarif du Chemin de fer du Congo prévues à l'article 21 du cahier des charges ne seront pas applicables uniformément à tous les transports effectués par le chemin de fer, mais, dans l'ensemble, la somme des diminutions qui en résultera devra équivaloir à celle qui résulterait de leur application uniforme à tous les transports. Pour l'application non uniforme des réductions, on prendra pour base, par catégories, par prix perçus et par quan-

Digitized by Google

tités, les marchandises transportées pendant l'année qui aura précédé celle de la dernière réduction de tarif. Par exemple, la recette brute de l'exercice 1899-1900 a été de fr. 13,182,800-84. La réduction de 5 p. c. du 1er juillet comportait donc une somme de 659,140 francs. L'État du Congo aurait, s'il le décidait, le droit d'appliquer l'entièreté de cette réduction de 659,140 francs aux tarifs des provisions, conserves, vins et liqueurs et de ne rien réduire des autres tarifs, ou de l'appliquer à la réduction des tarifs d'un certain nombre de marchandises ou du tarif des voyageurs, pour des quotités différentes, tout en maintenant au tarif ancien toutes les autres marchandises.

La réduction de 5 p. c. appliquée uniformément à tous les tarifs le 1er juillet 1901 sera revisée et appliquée comme il est dit au présent article.

L'État Indépendant du Congo aura seul le droit de déterminer les catégories de marchandises qui devront être dégrevées et leur quotité de dégrèvement. En aucun cas, ce dégrèvement ne pourra faire baisser le tarif de n'importe quelle catégorie de marchandises à la montée au-dessous du prix du tarif spécial B prevu à l'article 2 ci-dessus. Dès qu'une marchandise aura été ainsi classée au tarif spécial B, elle ne pourra plus jamais être déclassée et rentrer dans le tarif général.

Il est entendu toutefois que les étoffes, les baguettes de laiton et les perles ne pourront être dégrevées d'une quotité supérieure à la réduction proportionnelle en p. c.

Art. 5. — L'État Indépendant du Congo s'engage a ne pas exercer avant le 1er juillet 1916 le droit de rachat de la concession tel qu'il est défini dans les articles 30, 31, 32 du cahier des charges. Pendant le même laps de temps, la compagnie ne pourra élargir ni doubler la voie sans l'assentiment de l'État.

Art. 6. — L'État Indépendant du Congo donne, pendant deux ans, à la Compagnie du Chemin de fer du Congo, l'option de relever à 15,300 fr. le minimum de 8,000 francs de recette kilométrique prévu au paragraphe 2 de l'article 21 du cahier des charges, pourvu que la Compagnie fasse, au moment où elle usera de cette option, une réduction de 25 p. c. dans les conditions de l'article 4 ci-dessus. La Compagnie, dans ce cas, aurait le droit de ne plus faire de réduction de tarif avant le 1er juillet 1907, étant entendu que, pour la première réduction subséquente, il ne faudra plus que la recette de 15,300 francs ait été réalisée pendant trois années consécutives.

Les relèvements de tarifs prévus à l'article 22 du cahier des

Digitized by Google

charges ne seront jamais applicables à cette réduction, ni à celles consenties aux articles 1, 2 et 3 ci-dessus.

Art. 7. Si la Compagnie use du droit d'option stipulé à l'article précédent. il est entendu qu'en cas de rachat par l'Etat Indépendant du Congo, à partir du 1er juillet 1916, le prix à payer ne pourra être supérieur au prix de rachat de l'Etat belge tel qu'il est établi par les conventions en vigueur à ce jour, pour autant que le Congo restera indépendant et auraà sa tête un membre descendant de Léopold 1er et de la famille royale actuelle de Belgique.

Art. 8. — Il a été convenu, en principe, que la Compagnie du Chemin de fer du Congo effectuera tous les transports nécessaires pour la construction des chemins de fer du Congo supérieur au « prix coûtant ». On doit comprendre cette expression dans ce sens que la Compagnie du Chemin de fer du Congo ne réalisera aucun bénéfice ni ne subira non plus aucune perte du chef de ces transports.

A cette fin, à la fin de chaque exercice, le prix de revient du transport à la tonne kilométrique (tares comprises) sera dressé en divisant le chiffre des dépenses totales d'exploitation des marchandises y compris l'intérêt à 4 p c. et l'amortissement en dix ans des dépenses du matériel roulant nécessaire pour faire face à l'augmentation du trafic, par le nombre de tonnes kilométriques marchandises (tares comprises) transportées. La diminution du prix de revient sur les prix actuels provenant de l'augmentation du trafic sera alors calculée.

En établissant cette diminution du prix de revient, on tiendra compte à la Compagnie du Chemin de fer de l'économie qu'elle pourrait avoir apportée sur ces dépenses de l'exercice précédent en dehors de celle provenant de l'augmentation du trafic. Dans tous les cas le tarif A ne pourra jamais être inférieur au prix de la traction proprement dite.

S'il n'y a pas accroissement du trafic autre que celui résultant des transports des dits nouveaux chemins de fer, l'économie totale résultant de la diminution du prix de revient sera applicable à ces transports. Si, au contraire, il y a accroissement du trafic proprement dit de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, il y aura un partage proportionnel de la dite économie entre les transports de la Compagnie du Chemin de fer du Congo et ceux des chemins de fer du Congo supérieur.

Les nouveaux chemins de fer auront la faculté de fournir le matériel

Digitized by Google

roulant et de traction pour leurs transports au lieu d'en payer l'intérêt et l'amortissement.

Au cours de l'exercice, les transports des chemins de fer nouveaux seront facturés, tares comprises, au taux de 0,11 la tonne kilométrique, et à la fin de chaque exercice, les comptes définitifs étant dressés comme il est dit ci-dessus, il sera fait ristourne des sommes payées en trop et *vice-versa*.

Il est convenu que les transports nécessaires à la construction des chemins de fer nouveaux jouiront seuls de la prime d'économie et que les transports nécessaires pour l'exploitation des dits chemins de fer seront effectués au prix de revient des transports, tels qu'ils résultent des comptes de la Compagnie.

Art. 9. — L'intention des parties contractantes, en ce qui concerne les tarifs B et C, est que les transports auxquels ils s'appliqueront doivent être effectués aux prix actuels auxquels ils reviennent réellement à la compagnie, augmentés de 25 p. c. Si l'expérience prouve que les prix fixés au tarif sont trop élevés ou trop bas, les tarifs de l'exercice suivant seront abaissés ou relevés en conséquence.

Art. 10. — Les tarifs A, B et C ne s'appliqueront pas aux marchandises dont le transport exigerait l'emploi d'un matériel spécial que ne posséderait pas la Compagnie du Chemin de fer.

Art. 11. — La présente convention sera considérée comme nulle et non avenue si elle n'est pas ratifiée d'ici au 25 décembre 1901 par l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Congo.

Ainsi fait en double expédition, au siège du gouvernement de l'État Indépendant du Congo, à Bruxelles, le 12 novembre 1901.

Pour l'État Indépendant du Congo :

Au nom du sécrétaire d'État :

Les secrétaires généraux,

(S.) H. Droogmans, chev. de Cuvelier, Liebrechts.

Pour la Compagnie du Chemin de fer du Congo ;

(S.) E. Despret et Alb. Thys.

Digitized by Google

ANNEXE.

Tarif B établi par application des articles 2 et 4 de la convention du 12 novembre 1901.

Dégrèvement de 5 p. c. du 1er juillet 1901 et de 5 p. c. du 1er juillet 1902.

Sommes à dégrever : 1,318,000 francs.

Sont admises à titre définitif au tarif B les marchandises suivantes :

	Sommes à dégrever.
Sel . . . . . fr.	318,000
Chaux et ciment, carreaux céramiques et briques réfractaires	55,000
Viandes et poissons salés, séchés et fumés, légumes secs.	18,000
Machines, matériel agricole et matériel industriel . . .	2,500
Matériel télégraphique.	»
Meubles, lits et literies	2,000
Porcelaines, faïences, grès, gobeleteries, verreries et verres à vitres (sans responsabilité pour le transporteur)	4,000
Pétrole, parfumeries, bougies et savons, huiles et graisses	23,000
Outils, hachettes et vélocipèdes.	6,000
Livres	»
Sacs vides et tonneaux démontés, emballages	500
Fontes, fers et aciers bruts, laminés ou façonnés, étamés ou émaillés, à l'exception des pièces de steamer . . .	5,000
Pommes de terre et oignons, grains, graines et semences, plantes vivantes	16,000
Chaussures, lingeries et vêtements façonnés ou fabriqués.	5,000
Couleurs	28,000
Quincailleries, malles. etc.	32,000
Total . . .	515,000

Sont admises au tarif B les marchandises suivantes, sous réserve que les dégrèvements portés en face de chaque marchandise soient

Digitized by Google

contrôlés et revisés d'après les documents statistiques, avant le 15 mai prochain :

Vins de moins de 15 p c.	fr.	346,000
Eaux minérales		23,000
Farine		406,000
Sucre		24,000
Dégrèvement provisoire.	fr.	799.000
Dégrèvement définitif . .		515,000
Total .	fr.	1,314,000

Il résulte des calculs qui ont été faits que la réduction supplémentaire de 20 p. c. à faire sur les tarifs en application des deux conventions nouvelles aura pour conséquence de faire entrer dans le tarif B les *provisions, vivres et conserves.*

EXERCICE 1900-1901

Dividende : Le bilan de l'exercice 1900-1901 n'a pas encore paru mais voici d'après le rapport dont il a été donné lecture à l'assemblée générale de la Cie du Congo pour le commerce et l'industrie, il résulte que la Compagnie du chemin de fer du Congo a encaissé pendant l'exercice 1900-1901 des recettes sensiblement égales à celles de l'exercice précédent.

Les recettes brutes totales, y compris les transports effectués pour le service de la construction, s'élèvent à 13,540,040 fr. 79 c. soit une recette brute kilométrique de 33,850 fr 10 c., contre l'année dernière 34,464 fr. 28 c.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 7,778,397 fr. 90 c. après une dotation de 200,000 francs au fonds spécial de réfection.

Ce résultat permet, après l'attribution à la réserve légale, de payer le coupon du premier dividende aux actions ordinaires et aux actions de capital, celui du deuxième dividende aux actions ordinaires, de faire les amortissements d'actions de l'exercice, puis. après les attributions statutaires, de répartir une somme de 2,799,897 fr. 60 c. aux actions ordinaires et de 2,239,726 fr. 10 c. aux parts de fondateur, de telle sorte que sous réserve d'approbation de l'assemblée générale, le

Digitized by Google

dividende total de l'action ordinaire sera de 112 fr. 75 c. et celui des parts de fondateur de 466 fr. 50 c.

Modifications.

Administrateurs : MM. Ed. Despret, Président.
A supprimer : Cte de Borchgrave d'Altena et Nyssens, Albert.

Modifications.

Chemin de fer du Mayumbe. (Notice p. 72).

Capital : Le capital a été augmenté de 1,500,000 fr. souscrits par l'État Indépendant, représentés par des actions privilégiées 6 %.

Comptoir commercial congolais, société à responsabilité limitée, à Anvers. (Notice p. 53).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF	
Actionnaires . . . . . fr.	100.000 »	Capital . . . . . fr.	500,000 »
Articles d'échange, approvisionnements, produits	1,189,176.16	Réserve	244 073,34
Matériel d'Afrique, immeubles et plantations	115,595,15	Amortissements	41,610,65
Frais de premier établissement . . .	25,923,55	Créditeurs divers	636,275,49
Débiteurs divers	14,535,89	Dividendes parts	8,100 »
		Profits et pertes	15,171,13
Fr.	1,445,230,75	Fr.	1,445,230,75

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT		AVOIR.	
Compte bilan	fr. 15,171,12	Benéfices d'exploitation	fr. 13,762,86
		Intérêts	1,408,26
	Fr. 15,171,12		Fr. 15,171,12

Comptoirs Congolais. « Velde » (Notice p. 91).

BILAN

ACTIF.		PASSIF.	
Apports	fr. 60,000,00	Capital	fr. 1,000,000,00
Terrains et Immeubles	16,212,00	Créditeurs divers	63,324,93
Matériel général	102,237,09	Profits et Pertes (Bénéfice net)	44,541,46
Ravitaillement	6,385,54	Dépôts statutaires	pr mémoire
Marchandises d'Echange	163,128,21		
Caisses Europe et Afrique	728,22		
Produits	199,911,58		
Débiteurs divers	19,163,75		
Dépôts Statutaires	pr mémoire		
	Fr. 1,107,866,39		Fr. 1,107,866,39

PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT
Amortissement complet des frais de 1r Établissement	fr. 3,245,50	Solde créditeur du compte Profits et Pertes 52,786,96
Amortissement partiel des Immeubles	5,000,00	N. B. Un dividende de 4 % a été distribué aux atcionnaires.
Bénéfice net	44,541,46	
	Fa 52,786,96	

Cette Société a reçu 77 parts dans la Cie du Kasaï. (*Voir Cie du Kasaï*).

Digitized by Google

Congo pour le Commerce et l'Industrie. (Cie du). (Notice p 27).

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.

Portefeuille	fr. 1,981,000 »
Fonds disponibles à la Société Générale	57,953,40
Mobilier	1 »
Matériel fluvial	160,000 »
Débiteurs divers	50,895 34
Terres concédées	69.248,75
Collections du *Mouvement Géographique* et du *Congo Illustré*	1 »
Collections photographiques	2 »
Compte d'ordre :	
Société générale :	
Titres en dépot du portefeuille	3,649,950 »
» des cautionnements	169,000 »
» des déposants	10,000 »
Cautionnements de MM. les administrateurs et commissaires	70,000 »
Déposants d'actions de la Société	2,000 »
	Fr. 6,390,051,49

PASSIF.

Capital :	
2,000 actions de 500 fr., 1e émission	fr. 1,000,000 »
454 » » 2e »	227,000 »
2,454 actions de 500 francs	1,227,000 »
Fonds de réserve légale	141.585,09
Versements restant à faire sur titres en portefeuille	134,250 »
Dividendes restant à payer	11,710 »
Créditeurs divers	23,164,55
Profits et pertes : bénefice	761.391,90
Comptes d'ordre :	
Société Général : titres en depôt :	
du portefeuille.	3,649,950 »
des cautionnements.	169,000 »
des deposants	10,000 »
Cautionnements des MM. les administrateurs et commissaires	70,000 »
Deposants d'actions de la société	2,000 »
	Fr. 6.390.051,49

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT.

Frais généraux en Europe	fr. 17.867 48
Droits de patente sur le bilan au 30 juin 1900	26,012 41
Subside au journal *Le Mouvement Géographique*	5.972,57
Amortissements divers :	
Mobilier.	10 »
Matériel fluvial	31,053,96
Collection	2,072 »
Solde ; Bénéfice.	761,391,90
	Fr. 844.380,22

CRÉDIT

Solde de l'exercice précédent	fr. 239,083,7
Intérêts, commissions et divers	317,900,82
Bénefice sur réalisation de titres	287,396,15
	Fr. 844,380,22

Dividende : 175 fr. contre coupon N° 12.

Digitized by Google

Modifications.

Administrateurs : MM. Ed. DESPRET, Président; Alex. DELCOMMUNE ; J. DE HEMPTINNE.

Commissaire : CH. ORIOLLE.

A supprimer : Albert DE BARY.

Crédit Commercial Congolais. (Notice p. 70).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Europe.			
Mobilier	fr.	8,588,86	
Marchandises générales . .		579,97	
Comptes Courants		124,016,07	
Effets à recevoir		483,58	
Caisse		3,490,38	
Portefeuille		230,094,00	
Produits Afrique . . .		122,40	
Compte d'ordre : titres en dépôt, garantie administrative.		65,000,00	
			432,284,86
Afrique.			
Immeubles.	fr.	366,187,25	
Mobiliers		28,180,35	
Marchandises		610,792,41	
Débiteurs (comptes courants).		234,697,67	
Effets à recevoir		52,679,33	
Caisses		13,772,55	
Flotille		312,373,83	
			1,647,083,42
			2,079,368,28
Solde du compte de profits et pertes . .			57,445,17
		Fr.	2,136,813,45

PASSIF.

Capital :			
Europe.			
12,000 actions de 100 francs entièrement libérées	fr.		1,200,000,00
12,000 actions de dividende sans désignation de valeur			
Comptes courants.			803,392,99
Compte d'ordre :			
Garanties des administrateurs et des commissaires			65,000,00
Afrique.			
Effets à payer . . .	fr.	35,172,25	
Créditeurs		35,248,21	
			68,420,46
		Fr.	2,136,813,45

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Perte sur opérations en Afrique. . fr.	10,943,04	Solde reporté de l'exercice 1899 . fr.	54,[illegible]
Frais généraux en Europe . . .	33,842,82	Bénéfice brut sur opérations en Europe .	14,342,6[illegible]
Escomptes et intérêts	27,549,14	Solde du compte de profits et pertes . .	57,445,1[illegible]
Fr.	72,335,00	Fr.	72,335,0[illegible]

Dividende : Aucun dividende n'a été payé.

Djuma (Notice p. 60).

BILAN AU 28 FÉVRIER 1901.

ACTIF.		PASSIF.		
Immobilisé. . . . . fr.	157,433,44	Capital . . . . . fr.		520,000,00
Marchandises	473,858,36	Créditeurs.	249,006,95	
Caisse.	28,519,33	Débiteurs	149,855,82	139,811,13
Fr.	659,811,13	Fr.		659,811,13

(Pas de Compte, Profits et Pertes).

Modifications.

Administrateurs : *A supprimer* : Baron Félix BETHUNE, administrateur et David FISCHBACH MALACORD, commissaire.

Capital : 250,000 francs, 500 actions de 500 francs.
Porté à 1,000,000 de francs le 12 février 1901, représenté par 2,000 actions de

Digitized by Google

500 francs, dont 1040 ont été souscrites et entièrement libérées. Les 960 actions restant à la souche sont à émettre.

Répartition : 5 °/₀ à la réserve, 2 °/₀ à chaque administrateur, 2/3 à chaque commissaire, le solde à la disposition de l'Assemblée générale.

Voir Cie du Kassaï.

Equatoriale Congolaise (Notice p. 65).

BILAN.

ACTIF.			PASSIF.		
Actionnaires	fr.	40,000 »	Capital représenté par :	fr.	400,000 »
Propriétés et immeubles en Afrique		54,391 »	800 actions privilégiées et 800 actions ordinaires (pour mémoire)		
Plantations Cultures et Fermes		26,258,12	Créditeurs divers		57,808,71
Mobilier et Materiel d'Afrique		33,861,11	Réserve légale		1,493,90
Flotille		62,687,03	Prévisions pour frais à débourser pendant l'exercice 1900 à 1901 sur operations touchant celui de 1899 à 1900		135,675 »
Marchandises		65,201,11	Cautionnements de MM. les Actionnaires et Commissaires (pour mémoire)		» »
Produits en Afrique		120,953,35	Solde Profits et Pertes		182,023,84
Compte de Banque		56,075,85			
Debiteurs divers et Cautionnements		12,819,40			
Caisse en Europe		1,165,38			
Caisse en Afrique		3,669,10			
Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires (pour mémoire)		» »			
	fr.	777, 01,45		fr.	777,001,45

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Frais généraux	fr.	121,355,84	Bénéfices sur opérations	fr.	303,379,68
Solde Profits et Pertes		182,023,84			
	fr.	303,379,68			

Digitized by Google

RÉPARTITION.

1° 5 % à la réserve légale . fr.		9,101,19		
2° 5 % au capital versé soit fr. 22,34 par action		17,872 »		
3° Administration et surveillance		18,302,63		
4° Prévision pour droits de patente et redevance à l'État Indépendant du Congo . . .		10,280,95		
5° Amortissements divers :				
a) Sur le mobilier d'Europe porte à 1 fr. fr.	67 38			
b) Sur les bâtiments en Afrique	4,801 »			
c) Sur le droit de licence	1,000 »			
fr.		5,868,38		
6° Fr. 75. — par action privilégiée à titre de second dividende .	60,000 »			
et fr. 75. — par action ordinaire . . .	60,000 »			
fr.	120,000 »			
7° Solde à nouveau		698,69	182,023.84	
		fr.	182,023,84	

Par Profits et Pertes.	fr.	182,023.84
	fr.	182,023.84

Modifications.

Administrateurs : Carlo ELSEN, décédé, directeur en Afrique Capne Comt CHRISTIAENS

Est du Kwango. (Notice p. 78).

BILAN AU 31 MARS 1901.

ACTIF

Premier établissement. . . . fr.			91,000,00
Actionnaires.			1,250,00
Marchandises en Afrique . .		25,625,13	
Approvisionnements et médicaments		6,323,61	
Matériel, steamer et mobilier .		30,149,93	
Caoutchouc		95,795,08	
			117,893,75
A reporter . . fr.			216,143,75

PASSIF

Capital. . . . . fr.		350,000,00
Créditeurs divers.		91,952,85
Compte d'ordre		27,501,00
Profits et pertes		20,536,04
	Fr.	489,989,89

Digitized by Google

Report	216,443,75
Marchandises en cours de route . . .	74.014,71
Mobilier et bibliothèque à Bruxelles . .	2,044,50
Portefeuille actions	34,000,00
Banquier et caisse	31,167,49
Compagnie du chemin de fer du Congo. .	28,019,50
Débiteurs divers	18,098,94
Compte d'ordre	27,501,00
Fr	489,989,89

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MARS 1901.

DOIT.			AVOIR		
Dépenses d'exploitation en Afrique .	fr.	51,212,94	Bénéfice sur caoutchouc . . .	fr.	78,599.12
Frais généraux à Bruxelles . . .		11,056,14	Id. sur ivoire		1,924,25
Solde créditeur		20,586,04	Intérêts, change, commission . . .		2,311.75
	Fr.	89,855,12		Fr.	82,855,12

RÉPARTITION.

1° A la réserve légale 5 p. c., soit. .	fr.	1,026,80
2° Un dividende de 7 1/2 p. c. sur la partie appelée du capital, soit 5 fr. pour chacune des 3,500 actions de capital . . .		17,500.00
3° A reporter à nouveau . . .		2,009,24
Total. . .	fr.	20,536,04

Modification.

Assemblée Générale : 1er mercredi de septembre.

Générale Africaine. (Notice p. 58).

Le bénéfice réalisé au cours du premier exercice social comporte une somme de fr. 1,627,240,01 laissant net après déduction des charges, fr. 1,507,758, 64.

L'assemblée générale ordinaire a adopté la répartition suivante, sur les propositions du conseil d'administration :

Amortissements sur mobilier, fr. 3,137,60; moins-value du portefeuille, fr. 1,115,000; à la réserve, fr. 19,481,05. Dividende 5 p. c. sur fr. 7,200,000, 360,000; tantièmes, 912, 60; à nouveau, 9,227,37.

Digitized by Google

Le dividende est donc de 30 fr. pour les 12,000 actions de mille francs libérées de 600 fr. Pour les titres libérés entièrement par anticipation il est payé, en outre, 4 p. c. d'intérêts, soit fr.

Générale coloniale pour le développement du Commerce et de l'Industrie au Congo, Cie. (Notice p. 62).

BILAN AU 15 FÉVRIER 1901

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		193,000
Portefeuille :		
Valeurs en portefeuille. . fr.	1,229,075,38	
Versements à appeler éventuellement	574,967,51	
		1,804,042,89
Caisse et banques . . . . . fr.		29,127,56
Premier établissement et mobilier . . .		1 »
Débiteurs :		
Contre dépôt de titres . fr.	105,980,05	
Divers	11,699,70	
		117,679,75
Comptes d'ordres :		
Cautionnements d'administrateurs et commissaires . . . fr.	36,000 »	
Dépôt de titres	85,000 »	
		121,000 »
	Fr.	2,764,851,20

PASSIF.

Capital :		
15,000 actions de capital de 100 fr. chacune fr		1,500,000 »
15,000 parts de fondateur		(pour mém.)
Réserve légale		19,908,57
Coupons de dividende restant à payer . .		9,800 »
Créditeurs :		
Pour versements à appeler eventuellement . . . . fr.	574,967,51	
Engagements divers . . .	22,127,90	
		597,[illegible]
Compte d'ordre :		
Administrateurs et commissaires fr.	36,000 »	
Déposants de titres	85,000 »	
		121,000 »
Profits et pertes . . . . . fr.		16,957,52
	Fr.	2,264,851,2[illegible]

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais généraux et d'administration . fr.		30,428,29
Amortissements sur participations et sur portefeuille.		199,505,35
Solde		16,957,52
	Fr.	246,891,16

CRÉDIT.

Bénéfices sur réalisations, intérêts et commissions . . . . . fr.		10[illegible]
Solde de l'exercice précédent . . .		9,[illegible]
Transfert du compte de prévision et d'amortissement		131,[illegible]
	Fr.	246,891,16

Digitized by Google

IKELEMBA « Société Anonyme » (Notice p. 75).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Premier établissement pour mémoire : Fr.		1 »
Plantations		59,834.78
Immeubles		37,731.19
Mobilier :		
En Afrique	fr. 5,040,67	
En Europe	210 »	
		5,250,67
Marchandises :		
En Afrique	34,640,45	
En cours de route	28,959,25	
Vivres à Ikelemba	1,389,80	
Vivres en cours de route	10,253,36	
		75.242,86
Produits d'Afrique :		
Caoutchouc	106,104,05	
Ivoire	3,522,50	
		109,626,55
Caisse :		
En Europe	1,323,39	
En banque	12,596,12	
		13,919,51
Portefeuille		342,705,99
Cautionnements :		
A la Compagnie des Chemins de fer du Congo	26,250 »	
Au téléphone	10 »	
		26,260 »
Débiteurs divers		12,624,18
Compte d'ordre :		
Titres en dépôt		37,500, »
	Fr.	720,696,73

PASSIF.

Capital :		
5,000 actions de capital à fr. 100 fr	500,000 »	
5,000 actions de dividende	Mémoire	
	fr.	500,000 »
Réserve légale		50,000 »
Coupon n° 1 à payer :		
459 coupons à fr. 5		2,295 »
Créditeurs divers		79,261,30
Compte d'ordre :		
Cautionnements des Administrat. et Comm.		37,500 »
Profits et Pertes		51,640,43
	Fr.	720,696,73

Digitized by Google

RÉSUMÉ DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DÉBIT.

Frais généraux :		
D'Afrique . . . . fr.	68,842,86	
D'Europe.	18,605,80	
fr.		87,448,66
Bénéfice net . . .		51,640,43
Répartition :		
5 p. c. aux actions de capital . .	25,000 »	
Fonds de prévision . . .	26,648,43	
Fr.		139,089,09

CRÉDIT.

Intérêts :		
En banque . . . . . fr.	2,342,95	
S/ Valeurs en portefeuille . .	7,072,75	
fr.		9,415,70
Bénéfice brut :		
s/ Marchandises en Afrique . .	9,459,99	
Produits d'Afrique, . . .	120,213,50	
		129,673,49
Fr.		139,089,09

Modification.

Administrateur : VANDENDRIES, Prosper remplace BEAUTHIER Edouard.

Kassaienne. (Notice p. 60).

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue au siège social a approuvé le bilan, soldant cette année par un bénéfice qui a été reporté à nouveau.

MM. le major VAN GELE, R. VLEMINCKX et O. DE BAUW ont été nommés administrateurs de la société et M. DINEUR, commissaire.

Katanga. (Notice p. 42).

BILAN AU 28 FÉVRIER 1901.

ACTIF

Actionnaires	Reste à verser : 150 francs sur 2,993 actions fr.		444,900 »
Mobilier en Europe			126,50
Premier établissement :			
Apports de frais de constitution . .	400,000 »		
Expédition . .	900,000 »		
		1,300,000 »	
A reporter fr.		1,300,000 »	445,326,50

PASSIF.

Capital	6,000 actions privilégiées à 500 fr.	3,000,000 »
	18,000 actions ordinaires. . . .	» »
Réserve statutaire.		36,254,91
Effets à payer		6,765,92
Coupons à payer		21,441,82
Créditeurs divers		168,142,08
Cautionnements des administrateurs et commissaires		300,000 »
Solde profits et pertes		135,144,78
Total. . fr.		3,707,763,41

Digitized by Google

Report .		fr. 1,300,000 »	445,326,50
Matériel fluvial. .	535,070,27		
Expédition de 1899 .	173,435,84		
Expédition de délimitation . . .	51,634,34		
		700,140,45	
		2,000,140,45	
Amortissement		600,000 »	
			1,400,140,45
Portefeuille			1,199,437 »
Versements faits au Comité spécial du Kantaga			20,000 »
Débiteurs divers			222,859,49
Titres en portefeuille pour cautionnements .			360,000 »
Pour mémoire :			
Terrains concédés par l'État Indépendant du Congo suivant convention du 9 mai 1896 (pour mémoire)			» »
Total. .		fr.	3,707,763,44

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 28 FÉVRIER 1901.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais généraux . . . . . fr.	29,346,33	Solde à nouveau . . . . . fr.	35,753,82
Solde créditeur.	135,144,68	Intérêts, escomptes, commission, change et divers	96,933,36
		Redevances payées par la Compagnie du Lomami.	31,803,85
Total . . fr.	164,491,03	Total . fr.	164.491,03

Dividende : 21 fr. aux 6,000 actions privilégiées contre coupon N° 10

Modifications.

Administrateur : Jules URBAN, décédé.

Digitized by Google

Loanjé (Sté la) (Notice p. 77).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF

Actionnaires . . . . . fr.		521,360 »
Marchandises d'échanges et de ravitaillements, matériel de navigation et outils divers en Afrique et en cours de route . .		170,793,75
Portefeuille.		247,100,30
Actions de dividende de différentes sociétés et dépôts statutaires d'actions nominatives des admintstrateurs et commissaires .		Mémoire
Débiteurs divers		33,499,38
Créances douteuses. . . fr.	8,836,46	
Amortissement	8,760 »	
		76,46
Frais d'études d'affaires . .	19,705,79	
Amortissement intégral . .	19,705,79	
		» »
Frais de premier établissement .	155,903,96	
Amortissement	35,000 »	
		120,903,96
Mobilier en Europe.		5,419,15
Immeubles et constructions		80,000 »
Caoutchouc disponible		47,537,60
Caisses		6,253,49
Montant de l'actif . . . . fr.		1.232,944,09

PASSIF

Capital . . . . . fr.	1,000,000 »
Créditeurs divers	219,797,5[illegible]
Intérêts statutaires	7,30[illegible]
Solde à reporter.	5,277,32
Montant du passif . . . fr.	1.232,944,09

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Frais géneraux . . . . . fr.	27,535,65
Intérêts statutaires	5,323,87
Créances douteuses (amortissement) . .	8,760 »
Frais d'études d'affaires (ammortissement)	19,705,79
Frais de premier établissement (amortissement)	35,000 »
Solde à reporter	5,277,32
Total . fr.	101.602,64

AVOIR.

Bénéfice réalisé sur vente de 265 actions restantes de la Banque industrielle et coloniale . . . . . fr.	33,311,35
Bénéfice sur marchandises	54,151,35
Intérêts et commissions, solde bénéficiaire.	9,136,94
Total fr.	101,602,64

Dividende : Aucun dividende n'a été distribué.

Digitized by Google

Modifications.

Siège Social : Place de Meir, 61, Anvers.
Voir : Cie du Kasaï.

Lomami. (Cie du) (Notice p. 66).

BILAN AU 30 JUIN 1900.

ACTIF

Actionnaires	fr.	431,200 »
Caisse		273,13
Portefeuille		304.159.88
Marchandises de provenance européenne		154,915,28
Id id africaine		626,363,31
Vivres en Afrique		66,852,17
Premier établissement et immeubles en Afrique		1,113,121,58
Caisse en Afrique		5,687,80
Matériel fluvial : Steamers, alléges, etc.		152,818 »
Matériel divers et mobilier en Afrique		36,707,51
Bétail et basse-cour,		2,505,02
Mobilier en Europe		2,491,75
Débiteurs divers		1,053,342,55
Compte d'ordre :		
Cautionnement de MM. les administrateurs commissaires		39,000 »
	Fr.	3,989,437,98

PASSIF.

Capital { 6,000 actions privilégiées à 500 fr. . . . fr 3,000,000 ; 4,000 actions ordinaires sans désignation de valeur		3,0000,00 »
Prévisions pour frais divers à débourser pendant l'exercice 1900-1901, sur opérations touchant celui 1899-1900		155,646,38
Réserve statutaire		6,530,29
Effets à payer		60 »
Coupons d'actions privilégiées à payer		2,454 »
Créditeurs divers		633,189,17
Compte d'ordre :		
Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires		39,000 »
Solde profits et pertes		152,558,14
	Fr.	3,989,437,98

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1900.

DÉBIT.

Frais divers en Afrique	fr.	240,898,26
Impositions à payer à l'Etat Indépendant du Congo		69,739,03
Redevances à payer à la Cie du Katanga.		20,724,47
Frais d'Europe.		
Changes, commissions et divers.		3,786,74
Loyer et contributions		855,59
Frais généraux et divers		5,261,41
Indemnité fixe aux administrateurs et commissaires		12,400, »
Personnel de l'administration centrale		34.634,28
Amortissement sur portefeuille		64,044,40
	Fr.	452,344,18
	Solde	152,558,14
		604,902,32

CRÉDIT.

Solde à nouveau de l'exercice 1898-1899	fr.	1,555,59
Intérêts d'escompte		1,985,08
Compte d'intérêts		36,010,78
Bénéfices sur opérations en Afrique		559,950,76
Différence de change		125,06
Reliquat du fonds de prévision de l'exercice 1898-1899		25,275,07
	Fr.	604,902,32

Digitized by Google

Dividendes : Les 1,078 actions non libérées reçoivent 6 fr. chacunn.	fr.	6,468
Le coupon n° 2 des 2,522 actions libérées anticipativement est de 18 fr..		45,396
et le coupon n° 2 des 2,400 actions d'apports entièrement libérées, est de 30 fr.		72,000

Lulonga. (Notice p. 73)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		
Concession :		
Prix d'achat des terrains . . .	fr.	20,000 »
Immeubles et plantations		19,420,57
Frais de premier établissement . . .		22,456,21
Mobilier en Europe		2,090,87
Mobilier, matériel en Afrique . . .		14,821,51
Marchandises d'échange, vivres, etc. .		370,705,67
Produits africains en magasins . . .		94,670 »
Matériel de navigation		119,690,19
Portefeuille :		
Valeur en portefeuille		55,075 »
Service financier :		
Caisse		9,334,50
Banquiers.		371,067,88
Débiteurs divers		76,889,07
Cautionnement des administateurs et commissaires		Mémoire
	Fr.	1,176,830,47

PASSIF		
Capital		1,000,000 »
Créanciers divers :		
Versements à opérer sur valeurs de portefeuille.		8,143,57
Créanciers divers		44,834,53
Cautionnement des administrateurs et commissaires		Mémoire
Profits et pertes		123,852,[illegible]
	Fr.	1,176,830,[illegible]

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		
Pertes et avaries		6,917,21
Intérêts et commissions		6,401,88
Frais généraux :		
Appointements, salaires en Afrique et Europe		49,812,22
A reporter . . .	fr.	63,131,31

CRÉDIT.		
Solde au 1er janvier	fr.	3,267,[illegible]
Bénéfice sur émission		70,000,00
» sur opérations commerciales. .		233,259,[illegible]
Intérêts		8,089,16
	Fr.	314,515,29

Digitized by Google

Report. , ,	fr.	63,131,31
Divers : Frais de voyages, logement, nourriture des agents		18,689.10
Entretien des immeubles		437,71
Frais d'administration : Emoluments des administrateurs et commissaires . .		7,403,67
Frais de bureau, loyer, etc. . . .		5,141,19
Frets, assurances, transports, etc. . .		75,797,10
Amortissement sur materiel de navigation		20,000 »
	Fr.	190,663,08
Solde bénéfice . .	fr.	123,852,,21
	Fr.	314,515,29

Modifications.

Adresse télégraphique : LULONGA.
Téléphone : 4908.

Administrateurs : *A ajouter* : Président Louis DE RIDDER.
Commissaire : CORNELIS Emile remplace BEIRLAEN Eugène.

Portefeuille. 50 actions capital horticole coloniale 50 actions dividende idem. 150 actions cap. et 140 actions dividende Compagnie Barito.
49 actions de cap. et 5 actions dividende Produits de Mayambé.
50 actions de cap. et 50 actions dividende agricole de Sebikothane
200 ordinaires West Africain.
Assemblée : 3eme mercredi de septembre.

Magasins généraux du Congo, à Bruxelles. (Cie des) (Notice p. 30).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Bas-Congo :		
Immeubles.	fr.	153,797 67
Mobilier à Bruxelles, dans le Bas-Congo et matériel de navigation dans le Bas-Congo		27,645 00
Espèces en caisse		25,067 04
A reporter	fr.	206 510,11

PASSIF.

Capital	fr.	1,310,000 »
Réserve légale		20,652 31
Réserve spéciale		96,404 47
Fonds d'amortissement sur immeubles et mobilier		40,000 »
A reporter	fr.	1,357,056,78

Digitized by Google

Report fr.		206,510,11
Marchandises en magasin dans les établissements ou factoreries du Bas-Congo, en cours de transport et en dépôt à Bruxelles . . .		543,746 47
Loangé-Kassaï :		
Frais de premier établissement, immeubles, mobilier, matériel de navigation et autres, marchandises d'échange, vivres, produits africains et divers dans les factoreries de la Loangé . . . . . fr.	499,980 50	
Débiteurs divers	328,209 30	
Compte pour ordre	78,000 »	
Fr.		1,626,446 38

Report fr.	1,357,056 [illegible]
Créditeurs divers	182,061 [illegible]
Dividendes à payer sur l'exercice 1898 . .	1,675 »
Dividendes à payer sur l'exercice 1899 . .	7,650 »
Compte pour ordre	78,000 »
Fr.	1,626,446 [illegible]

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT.	
Frais généraux . . . . . fr.	180,488 17
Différences sur inventaires.	58,905 47
Réserve spéciale.	96,404 47
Fr.	335,888 11

AVOIR.	
Solde de l'exercice précédent . . . fr.	14,890 [illegible]
Bénéfices sur exploitations diverses . .	320,997 [illegible]
Fr.	335,888 [illegible]

Mouture et de Panification au Congo. (Notice p. 81).

Siège social : Bruxelles, 4 & 6, Avenue de Tervueren.

☎ Téléphone 407.

Administrateurs : MM. Eugène FICHEFET, Jean FICHEFET, Ph. DE BUYL, GRENIER : *Administrateur Délégué* : M. MASUI.

Commissaires : MM. MOTTEUX, PATERNOTTE.

Bilan : 31 juillet. — *Assemblée* : 2me mardi de janvier.
Constitution : 4 mai 1899.

Objet. La société a pour objet le commerce des blés et de céréales, la mouture et la panification au Congo. Elle pourra faire le commerce de tous produits manufacturés ou non suceptibles d'être vendus au Congo ; elle pourra transformer les produits bruts en produits manufacturés.

Digitized by Google

Capital : 200,000 francs : 400 actions de 500 fr. et 200 parts de fondateurs.

Répartition : 1° 5 p. à la réserve ; 2° 6 p. c. aux actions de capital sur le surplus ; 3° 15 p. c. aux administrateurs ; 3 p. c. aux commissaires, le restant par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateurs.

BILAN.

ACTIF		
1er Établissement :		
Bâtiments, terrains . . . fr.	10,494,80	
Matériel et mobilier	16,190,69	
Frais de constitution et d'installation en Europe et en Afrique . .	13,849,33	
		40,534,82
Service financier :		
Caisses.	4,211,78	
Banques	25,20	
Portefeuille { Titres déposés par les administr. et commis.	12,000,00	
Comptes courants, débiteurs . .	14,316,16	
		30,553,14
Magasin		4,873,56
Profits et pertes		13,093,85
	Fr.	89,055,37

PASSIF.		
Capital : . . . . . fr.		50,000,00
Service financier :		
Garantie sur gestions	12,000,00	
Comptes courants, créditeurs . .	17,055,37	
		29,055,37
	Fr.	89,055,37

Plantations de la Lukula. (Notice p. 84).

Modifications.

Commissaire : LESTGARENS, décédé.

Assemblée : 2me mardi de février.

Digitized by Google

Plantations Lacourt. (Notice p. 79).

BILAN.

ACTIF.

Concessions, terrains, bâtiments, plantations, matériel et mobilier d'Afrique, armement et frais de premier établissement . . . . . fr.	272,000,00	
dont il y a lieu de déduire pour amortissement . . .	272,000,00	
		451,095,78
Banque et caisse		32,112,23
Magasins en Afrique, marchandises d'échange et produits		421,602,49
Mobilier d'Europe		1,188,50
	Fr.	905,999,00

PASSIF.

Capital 8,000 actions ordinaires de 100 francs chacune sur lesquelles il a été remboursé 34 fr. par action de capital, soit	800,000,00	
et 8,000 parts de fondateur sans désignation de valeur	272,000,00	
Reste		528,000,00
Créditeurs divers		259,888,79
Réserve statutaire		19,236,65
Dividende restant à payer et remboursement sur capital restant à effectuer . . .		4,040,00
Profits et pertes, solde en bénéfices . . .		94,833,56
	Fr.	905,999,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Perte subie sur le stock de caoutchouc existant au 31 mars 1900, par suite de la dépréciation du prix de vente en 1900-1901 . .	76,620,50
Frais généraux d'Europe et d'Afrique . .	59,761,42
Solde en bénéfices	94,833,56
Fr.	227,215,48

AVOIR.

Solde à nouveau après répartition du bénéfice de 1899-1900 . . . . . fc.	4,641,37
Intérêts sur compte en banque. . . .	5,044,56
Bénéfices réalisés sur échange de marchandises	1,642,58
Bénéfices réalisés sur le caoutchouc de la récolte 1900-1901	215,886,97
Fr.	227,215,48

REPARTITION.

1. 5 p. c. à la reserve légale . . . fr.	4,741, 8
2. Premier dividende de 6 p. c. aux actions de capital	31,680,00
3. Tantièmes statutaires s/58,411,88 . .	5,451,78
4. Fonds de remboursement des actions de capital (6 francs par titre)	48,000,00
5. Prévision pour patente et solde à nouveau	4,960,10
Ensemble . . Fr.	94,833,56

(Voir Cie du Kasaï).

Digitized by Google

Produits du Congo. (Cie des) (Notice p. 40)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Service financier :		
Débiteurs divers		fr. 94,086 47
Premier établissement :		
Terrains, immeubles, matériel et outillage	fr. 449,642 20	
Mobilier en Afrique	2,556 19	
Matériel de navigation	2,207 00	
		454,405 48
Matériaux de construction		1,284 74
Vivres et marchandises en magasin		29,498 50
Bétail, chevaux, bergerie et basse-cour		818,757 04
Caisse en Afrique		2,303 41
Marchandises européennes en cours de transport		325 75
Compte pour ordre.		
Cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires		60,000 »
		Fr. 1,460,661 55

PASSIF.

Capital.	
2400 actions de 500 fr., 100 parts et 200 demi parts de fondateurs	fr. 1,200,000 »
Fonds de réserve	13,155 61
Dividendes restant à payer	10,950 »
Service financier.	
Créditeurs divers	24,813 50
Réserve spéciale	35,314 43
Compte pour ordre.	
Titres déposés par MM. les Administrateurs et Commissaires	60,000 »
Solde en bénéfice	116,347 41
	Fr. 1,460,661,55

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT.

Frais généraux :			
En Europe		fr. 28,394,75	
En Afrique :			
Traitements et entretien du personnel blanc	43,133,96		
Salaires et entretien du personnel noir	18,491,46		
Entretien des habitations, matériel et outillage	2,123,06		
Pertes et avaries sur marchandises	179,31		
Frais généraux divers	5,437,20		
		69,367,96	
			97,762,71
Impôts et contributions en Afrique			fr. 12 958,81
Amortissements			10.415,33
Réserve spéciale			35,344,43
Solde en bénéfice			116,397.87
			Fr. 272,879,15

AVOIR

Solde de l'exercice précédent	fr. 28,440,09
Intérêts, escompte, commissions et change	4,215,53
Bénéfices bruts réalisés en Afrique	240,232,83
	Fr. 272,879,15

Digitized by Google

Répartition : La répartition alloue fr. 41,65 à chaque action et 30 fr. par part de fondateur, payables à partir du 15 octobre 1901.

Modification.

Administrateurs : MM. Gaston PÉRIER et Paul VAN ZUYLEN ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Georges BRUGMANN et Jules URBAN.

Produits végétaux du Haut Kassaï. (Notice p. 48).

BILAN.

ACTIF.

Premier établissement, plantations, factoreries, constructions, matériel et mobilier	fr. 806 516,84
Marchandises d'échange	341,716,49
Produits d'Afrique	453,987,20
Matériel de navigation	25,802,35
Mobilier en Europe	1 »
Caisse en Afrique	925,50
Portefeuille	284,729,95
Débiteurs divers	353,882,82
Compte d'ordre	70,000 »
	Fr. 2,307,562,35

PASSIF.

Capital	fr. 1,250,000 »
Réserve légale	125,000 »
Réserve extraordinaire	100,000 »
Compte prévisions	105,462,[illegible]
Créditeurs divers	214,615,69
Coupons à payer	304.753,85
Compte d'ordre	70,000 »
Profits et pertes	227,730,33
	Fr. 2,307,562,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Intérêts, commissions de vente		fr. 30,909,70
Patente, taxe provinciale et communale		14,889,60
Frais généraux d'Europe et d'administration		24,557,82
Moins-value sur le caoutchouc de l'exercice précédent		85,557,76
Amortissement sur marchandises d'Europe		50,832,55
Profits et pertes ;		
Bénéfices sur opérations de l'exercice	fr. 364,140,13	
Moins-value de la partie caoutchouc de l'exercice précédent, réalisé après le 31 mai 1900 fr. 85,557,76		
Amortissement sur marchandises d'Europe. 50,852,04		
	136,409,80	
Bénéfice net disponible		227,730,33
		Fr. 434,587,25

AVOIR.

Reliquat exercice 1899-1900	fr. 3,574,52
Bénéfice brut de l'exercice	431,012,73
	Fr. 434,587,25

Digitized by Google

RÉPARTITION.

6 p. c. au Conseil	fr.	13,668,82
1/3 p. c. à chaque commissaire		1,518,20
Premier dividende de 6 p. c. aux actions de capital, soit 3 francs par action		75,000,00
Aux actions de dividende, 4 fr. par action		80,000,00
Second dividende aux actions de capital, fr. 3,20 par action		80,000,00
	Fr.	250,187,02

Modifications.

Assemblée générale : 3me samedi de décembre.
Codes A. B. C. et A. I.
(Voir Cie du Kassaï).

Produits du Mayumbe. (Notice p. 83).

BILAN AU 31 OCTOBRE 1900.

ACTIF.		
Actionnaires	fr.	67,350 »
Premier établissement		331,395,71
Terrains en Afrique		303,400 »
Immeubles		30,245,10
Débiteurs en compte (banquiers et divers)		190,781,81
Caisses		5,850,01
Mobilier en Afrique et en Europe		2,227,13
Matériel en Afrique		13,575,47
Basse-cour et troupeau		9,339,80
Marchandises et produits		55,919,63
Déposants titres (pour mémoire)		» »
	Fr.	1,010,084,66

PASSIF.		
Capital :		
10,000 actions de capital	fr.	1 000,000,00
10,000 actions de dividende		»
Créditeurs en Compte		10,084,66
Titres déposés (pour mémoire)		
	Fr.	1,010,084,66

Modifications.

Siège social : Rue Royale, 156.

Directeur en Afrique : MINNE.

Digitized by Google

Sucrière Européenne et Coloniale. (Cie) (Notice p. 82)

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		472,410 »
Domaine colonial au Mayumbe (Apport) .		1,000,000 »
Immobilisations :		
Mobilier, frais d'installation et de constitution en Europe . .	54,240,42	
Mobilier, matériel, outillage d'exploitation, écuries, constructions et voie de raccordement en Afrique	80,935,83	
		135,176.25
Magasin d'approvisionnements . . :		5,106,13
Défrichements, cultures et plantations . .		275,457,23
Caisses, banques et débiteurs divers . .		61,602,20
Titres en portefeuille et participations . .		771,045 »
Cautionnements de MM. les Administrateurs et Commissaires (compte d'ordre) . .		125,000 »
Fr.		2,850,796,81

PASSIF.

Capital-actions représenté par :		
25,000 actions de capital de 100 fr. chacune . . . . fr.	2,500,000 »	
25,000 parts de fondateur, sans designation de valeur . .	mémoire	
fr.		2,500,000 »
Effets à payer et créditeurs divers . . .		132,854,37
Versements à effectuer sur participations .		80,500 »
Garanties de MM. les Administrateurs et Commissaires (compte d'ordre) . . .		125,000
Profits et pertes.		12,442,44
Fr.		2,850,796,81

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1901.

DOIT.

Intérêts, escomptes, commissions de Banque fr.	2,481,76
Pertes et avaries sur marchandises. . .	1,250 »
Amortissement de frais généraux de Belgique	7,715,56
Amortissement :	
sur le mobilier à Bruxelles et sur les frais d'installation et de constitution . . .	3,517,40
Solde à reporter au 1er juillet 1901 . . .	12,442,44
Fr.	27,407,66

AVOIR.

Reliquat de l'exercice 1899-1900 . . .	223,21
Dividende sur portefeuille	27,184,45
Fr.	27,407,66

Modifications.

Siège social : Avenue de Tervueren, 4-6, Bruxelles

Bilan : 30 septembre *Assemblée* : 2me samedi de février.

Digitized by Google

Trafic congolais, société anonyme, à Anvers. (Notice p. 68).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1901.

ACTIF			PASSIF.		
Actionnaires	fr.	120,000 »	Capital	fr.	500,000 »
Terrains et licences au Congo		24,531,50	Comptes courants, créditeurs		73,617,27
Marchandises générales		3,749,38	Déposants d'actions en garantie de gestion		(Mémoire)
Vivres et matériel généraux		1,118,30			
Marchandises au Congo		62,419,51		Fr.	573,617,27
Vivres et matériel au Congo		27,883,36			
Produits du Congo		10,652.31			
Caisse et Banque d'Anvers		18,854,89			
Actions et fonds publics		100,000 »			
Fonds publics déposés en garantie chez divers		32,320 »			
Mobilier		2,950,44			
Frais généraux		12,438,20			
Frais d'installation		5,500,90			
Frais au Congo		146,611,41			
Comptes courants, débiteurs		5,387,07			
Actions en dépôt comme garantie de gestion		(Mémoire)			
	Fr.	573,617,27			

(Voir Cie du Kasaï)

Digitized by Google

B. — SOCIÉTÉS BELGES EN AFRIQUE.

Coloniale franco-belge, à Bruxelles. (Notice p. 95).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF.	
Concession d'Arguin		fr. 200,000 »	Capital	fr. 1.000.000 »
Compte apports	fr. 600,000		Créditeurs divers	52,569,95
Amortissement	250.000		Dépôts cautionnements	36,000 »
		350,000 »		Fr. 1,088,068,95
Portefeuille		fr. 350,000 »		
Caisse Bruxelles et Paris		28,479.85		
Débiteurs divers		14,417,45		
Actionnaires		71,476 »		
Frais de premier établissement		38,295.65		
Actions déposées par les administrateurs et les commissaires		36,000 »		
		Fr. 1,088 668.95		

Modifications.

Flandria Coloniale. (Notice p. 99).

Siège social : Rue Royale, 146, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Charles LIBBRECHT, *président*, Léon DE COSTER, Joseph DE DECKER, Hippolyte ORTEGAT, Edgard VERCRUYSSE.

Commissaires : Robert DE DECKER, Adhémar VAN BAVEGHEM.

Capital : 850,000 francs; 8,500 actions privilégiées de 100 fr. chacune et 8500 actions ordinaires sans désignation de valeur.

Digitized by Google

Coloniale de la Côte d'Or, « Gold Coast Colonial Company Limited, à Bruxelles. (Notice p. 99).

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1900.

ACTIF

Actionnaires, versements. . . . fr.		250,495 »
Caisses et banques.		82,837,55
Apports		2,001,095,60
Frais de premier établissement :		
Premier établissement proprement dit. . . . . fr.	21,198,74	
Frais généraux d'Afrique .	21,829,32	
Frais d'installation d'Europe .	360,43	
Frais d'installation d'Afrique et personnel noir . . .	25,770,87	
		69,159,36
Marchandises générales :		
Marchandises d'Europe pour échange et ravitaillemént .	20,101,21	
Marchandises d'Afrique, caoutchouc	25,460,46	
		45,561,67
Débiteurs divers, Europe . . . fr.		217,41
Profits et pertes		55.966,43
Fr.		2,505,333,02

PASSIF

Capital :		
Actions privilégiées . fr.	625,000 »	
Actions ordinaires. . .	1,875,000 »	
		2,500,000 »
Créditeurs divers . . . . . fr.		5,333,02
Fr.		2,505,333,02

PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Objets hors d'usage, marchandises perdues fr.	3,558,98
Amortissement sur frais de premier établissement	31,405,67
Amortissement des frais généraux d'Europe	22,707,38
Fr.	57,672.03

CRÉDIT.

Intérêts des fonds. . . . . fr.	1,705,60
Profits et pertes	55,966,43
Fr.	57,672,03

Digitized by Google

Africaine portugaise, à Bruxelles. (Notice p. 101).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF

Actionnaires	fr.	230,437,50
Immeubles en Afrique		113,858,20
Embarcations en Afrique		5,640 »
Marchandises dans les comptoirs		453,877,33
Machines et matériel en Afrique		48,129,03
Marchandises et produits en cours de route		58,733,38
Caisse, banquiers, effets à recevoir		50,080,16
Portefeuille et participations		61,622,85
Débiteurs divers		7,397,32
Mobilier à Bruxelles		1,174,70
Frais de premier établissement		34,812,30
Frais d'études		4,399,58
Cautionnement des administrateurs et commissaires (compte d'ordre		» »
Total	fr.	1,358,142,35

PASSIF

Capital :		
4,000 actions de capital de 250 francs	fr.	1,000,000 »
6,000 parts de fondateur (pour mémoire)		» »
Effets à payer		166,287,63
Créditeurs divers		157,121,33
Participations (versements non appelés)		17,500 »
Bénéfice		17,233,39
Total	fr.	1,358,142,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT

Frais généraux en Afrique	fr.	58,573,04
Frais généraux en Europe		9,088,31
Bénéfice net		17,233,39
Total	fr.	84,894,74

CRÉDIT.

Bénéfice sur transactions	fr.	84,894,74
Total	fr.	84,894,74

Digitized by Google

Angola (Compahnia de) (Notice p. 110).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Compte actions (cautionnement : administrataires et commissaires . . . . fr.		27,500
Marchandises et matériel en Afrique :		
à Benguella . . . . . fr.	20,494,66	
à Kee	22,878,22	
à Chelekela	5,954,84	49 327,72
Mobilier en Europe		940 »
Imeubles en Afrique :		
à Benguella . . . . . fr.	12,000 »	
à Chelekela	1,440 »	
		13,440 »
Frais de premier établissement		110,313,11
Marchandises de provenance africaine en consignation à Anvers		16,500,50
En caisse :		
à Bruxelles en espèces	972,26	
» garantie loyer	195 »	
	1,167,26	
à Benguella	949,98	
à Chelekela		
à Kee	1,824,28	
		3,941,02
Caisse commerciale de Bruxelles .	51,702 »	
Casse de reports et dépôts . .	90,274,30	
Banco Lisboa-Açores, à Lisbonne .	1,303,73	
Banco ultra Marino, Benguella .	4,176 »	
		147,455,03
Débiteurs . . . . . fr.		64,947,50
Profits et pertes		136,410,83
		Fr. 570,435,61

PASSIF.

Capital . . . . . fr.	520,000 »
Compte actions (cautionnement administrateurs et commissaires)	27,500 »
Société pour le Commerce colonial . .	20,727,45
Créditeurs divers	2,208,16
	Fr 570,435,61

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Perte sur matériel, marchandises, etc. . fr.	140,470,70
	Fr 140,470,70

CRÉDIT.

Intérêts divers. . . . . fr.	4,060,88
Solde	136,410,83
	Fr. 140,470,70

Digitized by Google

Chemin de fer de Beira au Zambèze, (Mozambique). (Notice p. 115).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Apports, concessions . . . . . fr.	325,000 »	Capital :	
Actionnaires	675,000 »	2,000 actions privilégiées . . . . fr.	1,000,00[illegible]
Banquiers.	3,373,50	6,000 actions ordinaires	Mémoire.
Frais de premier établissement	28,027 »	Créditeurs divers	31,40[illegible]
Fr.	1,031,400,50	Fr.	1,031,4[illegible]

Plantations Amparo. (Notice p. 107).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF	
Actionnaires . . . . . fr.		521,300,00	Capital . . . . . fr.	1,000,000 [illegible]
Marchandises d'echanges et de ravitaillements; matériel de navigation et outils divers en Afrique et en cours de route. .		170,793,75	Créditeurs divers	219,7[illegible]
Portefeuille		247,100,30	Interêts statutaires	7,[illegible]
Actions de dividende de différentes societés et depôts statutaires d'actions nominatives des administrateurs et des commissaires .		Mémoire	Solde à reporter	[illegible]
Débiteurs divers		33,490,38	Montant du passif Fr	1,232,944,[illegible]
Créances douteuses . . .	8,836,46			
Amortissement	8,760,00			
		76,46		
Frais d'études d'affaires . .	19,705,79			
Amortissement intégral . .	19,705,79			
Frais de 1er établisssement . .	155,903,96			
Amortissement	35,000,00			
		120,903,96		
Mobilier en Europe		5,419,15		
Immeubles et constructions		80,000,00		
Caoutchouc disponible		47,337,60		
Caisses		6,253,49		
Montant de l'actif . . . Fr.		1,232,944,00		

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux . . . . . fr.	27,535,63	Bénéfice réalisé sur vente de 285 actions de la Banque Industrielle et Coloniale . . .	33,314,35
Intérêts statutaires	5,323,87	Bénéfice sur marchandises.	59,151,35
Créances douteuses (amortissement) . . .	8,760,00	Intérêts et commissions, solde bénéficiaire .	9,136,94
Frais d'études d'affaires (amortissement) . .	19,705,79		
Frais de premier établissement (amortissement)	35.000,00		
Solde en bénéfice à reporter	5,277,32		
Total fr.	101,602,64	Total fr.	101,602,64

Modification

Augmentation du Capital : Emission de 600 actions nouvelles de 500 fr.

Guinée portugaise. (Compagnie de la) (Notice p. 102).

BILAN AU 31 MAI 1901.

ACTIF.		PASSIF	
Premier établissement . . . . fr.	15,779,71	Capital . . . . . fr.	2,000,000 »
Propriétés et plantations	855.110,72	Réserve légale	2.024,15
Propriétés urbaines	145.044,08	Prévisions	7,129,05
Flottille	149,488,58	Créditeurs divers	262.144,02
Atelier de marine	47,162,14	Compte d'ordre	60,000 »
Matériel d'exploitation.	51,920,83		
Mobilier et matériel en Afrique . . .	119,539,50		
Marchandises d'échange	320,703,64		
Produits d'Afrique	55,205,91		
Caisse en Afrique	7,818,62		
Mobilier en Europe	172,35		
Débiteurs divers	59,584,55		
Portefeuille	60,000 »		
Compte d'ordre	60,000 »		
Profits et pertes	382,776,59		
Total. . fr.	2,331,297,22	Total . fr.	2,331,297,22

Digitized by Google

Commerciale Anversoise de l'Est Africain. (Notice 113).

BILAN AU 1 MAI 1901.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires	fr. 147,000 »	Capital	fr. 1,300,000 »
Banques et caisses	37,194,59	Créditeurs	41,371 81
Premier établissement	20.527,90	Garantie administrateurs et commissaires	30,000 »
Mobilier	2,714,80	Profits et pertes	49,003,73
Etablissements Est A	203.661,84		
Etablissements Est B	113,353,15		Fr. 1,320,375,54
Propriétés en Guinée Française	328 279,19		
Flotille en Guinée Française	10,000 71		
Etablissements Ouest	407.816,62		
Marchandises Europe	140,30		
Débiteurs	19,616,35		
Dépôts statuaires	30,000 »		
	Fr. 1,320,375,54		

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais généraux Anvers	fr. 28,452,21	Reliquat de l'exercice précédent	fr. 366,70
Frais bureau Liverpool	10,407,61	Bénéfice net sur Etablissements Ouest	79,579,29
Intérêts et Commissions	1,931,56	Bénéfice net sur Etablissements Est B	9,849,25
Profits et Pertes	49,003,73		
	Fr. 89,795,11		Fr. 89,795,11

Modification.

Administrateur : Vte DE NIEULANT.

Digitized by Google

Belge pour le développement de l'Industrie et du Commerce dans les Provinces équatoriales d'Abyssinie, (Empire d'Ethiopie) (S^e^). (Notice page 111).

Siège social : rue Bréderode, 24.

BILAN AU 31 MAI 1900.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr.		165,810 »
Frais de premier établissement, frais de l'expédition en Abyssinie, frais généraux et divers		644,953,17
Existences en Abyssinie		717,800,50
Marchandises africaines		344,689,26
Débiteurs divers		27,848,20
Mobilier en Europe..		535, »
Comptes d'ordre ;		
Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires : 360 actions ordinaires. . fr. »		
Déposants d'actions de la société	5,000 »	
Comte N. de Léontieff, 850 actions privilégiées restant à lui remettre.	425,000 »	
		430.000 »
		Fr. 2,331,626,13

PASSIF.

Capital :		
3,600 actions privilégiées de 500 fr	1,800,000 »	
18,000 actions ordinaires sans désignation de valeur	»	
		1,800,000 »
Créditeurs divers . . . . . fr.		101,626,13
Comptes d'ordre ·		
Cautionnement de MM. les administrateurs et commissaires : 300 actions ordinaires . fr.	»	
Déposants d'actions de la société	5,000 »	
Comte N. de Léontieff, 850 actions privilégiées restant à lui remettre	425,000 »	
		430,000 »
		Fr. 2.331,626,13

Digitized by Google

III.

SOCIÉTÉS BELGES EN AMÉRIQUE

Abuna (Notice p. 138).

BILAN AU 31 MARS 1901.

ACTIF.			PASSIF		
1. Apports (propriétés de l'Abuna)	fr.	870,000 »	1. Capital	fr.	1,350,000
2. Frais de premier établissement		23,461,73	13,500 actions de capital de 100 fr. chacune;		
3. Actionnaires		125,250 »	13,500 actions de dividende sans mention		
4. Banquiers		422,198,27	de valeurs		(mémoire)
5. Débiteurs divers		109,753 »	2. Créditeurs divers		170,718
6. Construction		10,055 »			
	Fr.	1,520,718 »		Fr.	1,520,718

ARGENTINE (Notice p. 139).

Modifications.

Siège social : rue Cail, 23. Paris.
Buenos-Aires, 444, Calle Artis

Digitized by Google

Belge de l'Amérique centrale, à Bruxelles. (Cie) (notice p. 134.)

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.

Actionnaires			fr. 604,050 »
Caisse			2,763,80
Frais de premier établissement	fr. 16,518,79		
10 p. c. d'amortissement		1,651,88	
			14,866,91
Mobilier	fr. 5,758,95		
25 p. c. d'amortissement		1.439,75	
			4,319,20
Propriété Alotepeque			fr. 18.600 »
Marchandises			404,804,72
Debiteurs divers			36,028,37
Effets à recevoir			150 »
Ecuries			1,540,20
Assurances 1901-1902			803 »
Dépôt de titres (compte d'ordre)			61,250 »
			Fr. 1,239,176,20

PASSIF.

Capital :		
4.000 actions privilégiées de 250 fr. chacune	fr. 1,000,000	
4,000 actions ordinaires sans mention de valeur	pour mémoire	
		1,000,000 »
Créditeurs divers		fr. 141,3.3,54
Effets à payer		21,115,50
Réserve légale		775,35
Dividende 1900-1901		14,305,55
Déposants (compte d'ordre)		61,250 »
		1,238,749,94
Solde à reporter		fr. 426,26
		Fr. 1,239.176,20

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1901.

DÉBIT

Frais généraux	fr. 73.314,37
Frais de premier établissement 10 p. c. d'amortissement	1,651,88
Mobilier 25 p. c. d'amortissement	1,439,75
Assurance et divers	1,710,14
Perte sur change	2.944,19
Réserve légale	775 35
Dividende (1 p. c. sur 4,000 titres)	14,305,55
	96,141.23
Solde à reporter	426.26
	Fr. 96,567,49

CRÉDIT.

Bénéfices sur opérations diverses à l'étranger	fr. 90,617,72
Intérêts, solde bénéficiaire	5.949,77
	Fr. 96,567,49

Digitized by Google

Belgo-Brésilienne. (Notice p. 129).

BILAN.

ACTIF.		PASSIF.	
Dépôts en banque	fr. 256667,65	Capital (entièrement appelé)	fr. 1,000,00
Encaisse, en numéraire	473,03	Cautionnements des admin. et commissaires	240,000
Mobilier fr. 1893,77, amortissement 1892,77	1	Versements appelés sur souscriptions	23,750
Matériel fr. 3712,16, amortissement 3711,16	1	Comptes créditeurs	5,870,12
Cautionnements des admin. et commissaires	240,000	Solde bénéficiaire	164,133,74
Dépôt en garantie	50		
Comptes débiteurs	146,201,78		
Portefeuille (13,742 actions de dividende portées pour mémoire)	790,200,70		
	Fr. 1,433,654,16		Fr. 1,433,654,16

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT		CRÉDIT.	
Solde de l'exercice précédent	fr. 44,630,70	Compte d'intérêts	fr. 10,161,52
Compte d'intérêts	8,433,30	Bénéfice sur affaires et portefeuille	306,005,22
Frais généraux	86,844,20		
Amortissement sur mobilier et matériel	5,003,93		
Change,, commissions, frais de transferts	6,540,78		
Bénéfice de l'exercice	164,133,74		
	Fr. 316,166,74		Fr. 316,166,74

Modifications.

Siège social : rue Joseph II, 87.

Adresse télégraphique : Belgium.

Digitized by Google

Brésilienne. (Notice p. 125).

BILAN AU 31 MARS 1901.

ACTIF		PASSIF	
Propriétés et plantations	fr. 752,506,25	Capital	fr. 1,200,000 »
Mobilier	2.101,85	Réserve légale	2.526,27
Matériel de navigation	33,923,05	Banquier	143,464,03
Marchandises en magasin à Para	14,864 87	Créditeurs divers	155,331.58
Marchandises en cours d'expédition vers l'intérieur du Brésil	10,917,55	Compte litigieux	84,786,61
Marchandises en cours de route d'Europe au Brésil	30,470,00	Compte de prévision	100,000 »
Marchandises à Arama	49,210,30	Compte d'ordre	5.000 »
Caisse à Para	30,063,37		Fr. 1,731,108,49
Banquier	65,540,14		
Débiteurs divers	28,005 92		
Compte litigieux	250,731,78		
Portefeuille	100,580 »		
Compte d'ordre	5,000 »		
Solde du compte Profits et Pertes	229,152,82		
	Fr. 1,731,108,49		

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 MARS 1901.

DOIT		AVOIR	
Frais généraux, frais d'administration et intérêts en comptes-courants à Bruxelles	27.021,81	Solde de l'exercice précédent	fr. 5,321.74
Frais généraux, frais d'administration et intérêts à Liverpool	23,231,76	Bénéfice brut sur opérations diverses	78,272.48
Frais généraux et frais d'administration Para	131,563,53	Solde	229,152,82
Créances irrécouvrables	30,930,01		Fr. 312,747.04
Compte de prévision	100,000 »		
	Fr. 312,747,04		

Modifications

Administrateurs : Arthur Roose et Joseph Brughmans remplacent Orban de Xivry et Heineman.

Assemblée : 3me mercredi d'octobre à 3 heures.

Digitized by Google

Chemins de fer sud-ouest brésiliens, à Bruxelles. (Cie des) (Notice p. 118)

BILAN AU 31 DECEMBRE 1900.

ACTIF.

Premier établissement		fr. 58,980,192,51
Constructions nouvelles et frais de réfection		40,864,00
Caisse et banque à Bruxelles		225,792,56
Caisse et banque au Brésil		10,650,52
Magasin au Brésil		362,872,47
Débiteurs divers		1,021,866,37
Portefeuille		50,000 »
Plans et études du réseau concédé pour la partie non encore en construction		478,000 »
Dépôts et cautionnements		180,000 »
	Fr.	61,350,239,33

PASSIF.

Capital :			
50,000 actions ordinaires à 500 fr.		25,000,000 »	
11,000 actions privilégiées francs	5,500,000 »		
730 actions amorties	360,500 »		
10,261 actions privilégiées	fr.	5,130,500 »	
11,730 actions de dividende		(Mémoire.)	
Obligations 50,000	29,500,000 »		
Amorties 423	213,000 »		
58,574		29,287,000 »	
			59,417,500 »
Réserve statutaire			fr. 62,463
Coupons d'obligations à payer	fr. 233,450 »		
Obligations à rembourser	24,500 »		
Prorata d'intérêt aux obligations	122,029,16		
			379,979
Créditeurs divers			fr. 1,008,152,6
Déposants, cautionnements			180,000
Profits et pertes, solde			302,164,22
			Fr. 61,350,239,6

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais généraux d'administr.	fr. 38,125,61	
Service des obligations	1,498,770,71	
Ristourne au gouvernement brésilien sur décompte des intérêts de garantie pour 1898	2,393,47	
Dépenses d'exploitation	654,820,77	
		2,194,110,59
Solde	fr.	302,164,22
	Fr	2,496,274,81

CRÉDIT.

Solde de l'exercice précédent	fr. 14,984,3
Garantie au gouvernement brésilien	1,982,824
Garantie spéciale	120,000 »
Produits et intérêts divers	12,367,9
Recettes d'exploitation	346,000,0
	Fr. 2,496,274,8

Digitized by Google

Coloniale belge Mexicaine. (Notice p. 128).

Modifications.

Adresse : Kipdorp, 19. Anvers.

Administrateur : *A supprimer* : J. SIBENALER.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Capital :			
Versements non appelés. . .		578,000	
Libération par apports fr.	90,000		
Versements anticipés .	85,700		
		175,000	
			402,300 »
Frais generaux et premier établissement fr.			49,043,55
Caisse			12,013,07
Banque			105 »
Marchandises en Europe			8,502,81
Mobilier (Anvers).			240 »
Marchandises au Mexique Dépôt comm'			23,855,59
Mobilier au Mexique Dépôt comm' .			625 »
Affaire chemin de fer			375 »
Proprieté de San-Juan			212,005 »
Matériel d'exploitation au Mexique . .			4,471,78
Bétail au Mexique.			1,062,50
Participation.			5,000 »
Debiteurs divers			2,263,44
20 actions de dividende de la Compagnie belge de l'Amérique centrale, Bruxelles			(p' mémoire)
Cautionnements			52,500 »
		Fr.	777,371,74

PASSIF

Capital . . . . . ,	fr.	700,000
Creanciers divers		24,871,74
Cautionnements		52,500 »
	Fr.	777,371,74

Digitized by Google

Éclairage électrique de Para. (Notice p. 132).

BILAN.

ACTIF.

Apports. — Immeuble, terrains, machines et outillages	fr. 986,480 »	
Réfection de l'immeuble	625,72	
		Fr. 987,105,72
Matériel nouveau de l'usine et extension du réseau		fr. 162,442,70
Mobilier du siège d'exploitation		1 »
Approvisionnements		17,525,97
Cautionnements à la ville de Para		6,285,71
Matériel en cours de route		7,129,27
Caisses à Para et à Bruxelles		7,435,03
Banquiers		26,150,80
Effets à recevoir		7,408,59
Débiteurs divers		79,233,60
Portefeuille		1 »
Cautionnements statutaires (compte d'ordre)		70,000 »
		Fr. 1,400,800,48

PASSIF.

Capital 12,500 actions de capital de 100 fr.	
12,500 de dividende (mémoire)	fr. 1,250,000 »
Créditeur à Para et à Bruxelles	11,[illegible]
Différence au Change	[illegible]
Prévision	15,000 »
Cautionnements statutaires (compte d'ordre)	70,000 »
Profits et pertes	[illegible]
	Fr. 1,400,800,48

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MAI 1901.

DOIT.

Frais d'administration et frais généraux à Bruxelles		fr. 19,330,24
Solde bénéficiaire de l'exercice		59,583,59
Affecté à :		
Amortissement sur mobiliers	840,91	
» des frais de premier établissement	31,468,11	
Amortissement sur portefeuille	113,28	
» sur frais couverts afférents à l'exercice prochain	3,215,67	
Compte de prévision	15,000 »	
10 p. c. à la réserve légale	594,56	
Réserve spéciale	5,000 »	
A nouveau	351,04	
	59,583,59	
		78,922,83

AVOIR.

Bénéfice de l'exploitation	fr. 50,[illegible]
Intérêts en banque	1,809,30
Bénéfice sur compte amorti non prélevé	13,536,47
Bénéfice sur change de l'exercice 1899-1900	13,084,16
	78,922,83

Digitized by Google

RÉPARTITION.

10 °/. à la reserve	594,56
Réserve spéciale	5,000,00
à nouveau	361,04

Modifications.

Siège social : Bruxelles, rue du Trone, 14.

Commissaire : MATHOT Alfred remplace POND H.

TÉLÉPHONE 793

La Floridienne, Bruxelles. (Notice p. 118).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Apports et concessions. . fr. 500,000			
Amortissements 1899 60,000			
Et avant bilan 1900 . . 100,000			
	100,000 »		
		340,000 »	
Frais de constitution fr. 11,270,66			
Amortis en 1899 . . 11,269,66			
		1 »	
Usines, matériel fixe et mobile, à Liége. . 183,251,71			
Usines, matériel fixe et mobile, à Gand. . 183,997,93			
Usines, matériel fixe et mobile, en Floride, amorti de 50,000 fr. en 1899 . . . 712,321,46			
Usine, participation compagnie française. 70,205,55			
Installations nouvelles et matériel de rechange . . . 36,269,31			
		1,186,135,96	
		A reporter fr.	1,526,136,96

PASSIF

Capital . . . . . fr.	2,500,000 »
Réserve égale	27,226,85
Dividendes non réclamés	1,080 »
Créditeurs divers	1,096,513,85
Redevances à payer	111,535,69
Déposants statutaires	95,000 »
Solde bénéficiaire	1,465,381,96
Fr.	5,296,738,35

Digitized by Google

Report . fr.		1,523,136,98
Mobilier siége social. . . . . fr.		9,798,27
Terrains et redevances anticipés en Floride . . . . fr.	437,941,45	
Terrains et redevances anticipés en Belgique	124,022,60	
		561,964,05
Phosphates et approvisionnements en Belgique . . .	192,491,37	
Phosphates et approvisionnements en Floride et Tunisie .	833,003,61	
Phosphates en cours de route .	185,531,17	
		1,211,925,18
Caisse et banquier en Belgique.	234,079,05	
Caisse et banquier en Floride et Tunisie	170,956,98	
		405,036,03
Cautionnement et avances . . . . fr.		17,733,76
Débiteurs divers		1,011,043,10
Portefeuille titres		458,000 »
Dépôts statutaires		95,000 »
	Fr.	5,296,658,35

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DÉBIT		CRÉDIT	
Moins-value de magasin . . . . fr.	5,935,16	Solde reporté de 1899 . . . . . fr.	10,377,29
Frais généraux	106,300,56	Bénéfice bruts d'exploitation . . .	932,537,2[illegible]
Solde bénéficiaire à répartir. . . .	1,465,381,96	Bénéfice sur cession gisement Aïn-Kerma .	632,732,11
Fr.	1,575,646,68	Fr.	1,575,646,68

Industrielle et Pastorale Sud Américaine. (Sté) (Notice p. 119).

Modifications.

Capital : Au 30 juin 13,000.000 fr., dont 5,000,000 non appelés, soit 8000 actions privilégiées de 1000 fr., entièrement libérées et 10000 actions ordinaires de 500 fr. libérées de 5 °/₀. Il a été créée 12000 actions de dividende; en outre, pour 10,000,000 fr d'obligations 4 °/₀ et 5,000,000 à 5 °/₀, toutes de 500 fr.

Digitized by Google

Répartition. 5 °/₀ à la réserve ; 6 °/₀ aux actions privilégiées avec rappel ; 7 °/° aux actions ordinaires sans rappel ; sur l'exédent, 10 °/₀ aux administrateurs et commissaires, le solde, moitié aux actions ordinaires et moitié aux 12000 actions de dividende,

Dividendes répartis. 1895-6 : fr. 236.863,30 : 1896-7 : fr. 281,694,99; 1897-8 : fr. 636,977,76; 1898-9 : fr. 896,170,99; 1899-1900 : fr. 1,038,145,75.

BILAN AU 30 JUIN 1901.

ACTIF.

Actionnaires : 50 °/₀ non appelés sur Frs. 5,000,000, — Actions ordinaires Frs.		2 500,000 »
Propriétés.		3.351,134,08
Prêts hypothécaires . Fr.	25,080,485,87	
moins part des co-intéressés . . .	3,001,410,—	
		» 22,079,075,87
Obligations 4 °/₀ à émettre		» 3,500,000 »
Débiteurs divers. . .		» 1,552 600,73
		Frs 32,982,909,68

PASSIF

Capital :		
8,000 actions privilégiées à Frs 1000 » . . . Frs.	8.000,000 »	
10,000 actions ordinaires à Frs. 500 » . . .	5,000,000 »	
		Frs. 13,000,000 »
Obligations 5 °/₀		5,000,000 »
Obligations 4 °/₀		10,000,000 »
Réserve légale . .		155,825,19
Réserve extraordinaire. .		1,545,000 »
Créditeurs divers . . .		1,702,305 79
Profits et Pertes . . .		1.519,778,70
		Frs. 32,982,909,68

COMPTE DE PROFITS ET PERTES. – RÉSUMÉ AU 30 JUIN 1901.

DOIT.

A frais généraux		fr. 86,801,56
A Bénéfice Exercice 1900/1901. . .		. 1,519,778,70
		Fr. 1.606,580,26
Répartition		fr. 1.519,778.70
A la réserve légale 5 p. c. . .	fr. 75,988.94	
Dividende aux 8000 actions privilégiées, suivant statuts, 6 p. c. sur fr 8,000,000	480 000 »	
1e Dividende aux 10000 actions ordinaires, suivant statuts, 7 p c. sur fr. 2,500,000 versés . . .	175,000 »	
Aux administrateurs et commissaires 10 p c. sur fr. 788,776,80. .	78.878,98	
Au fonds de réserve extraordinaire	100 000 »	
2e Dividende aux 10000 actions ordinaires à fr. 30 — 12 p. c. sur fr 2,500 000	300,000 »	
Aux 12000 parts de dividende à fr 25	300,000 »	
Solde à reporter	9.910,78	
	Fr 1,519,778,70	

AVOIR.

Par solde ancien. . . . . fr.	7,687,03
Par intérêts, etc.	. 1,598,893,23
	Fr. 1.606,580,26

Digitized by Google

Mexicaine Sud orientale. (Cie) (Notice p. 138).

Modifications.

Siège social : rue de Stassart, 95.

Administrateurs : Ernest TODROS remplace HERMAN ; BUTTGENBACH Joseph à *supprimer*.

Commissaire : Bernhard LUST remplace CARLIER

Secrétaire du Conseil : PILADE TODROS.

Mines de Cuivre de Camaquam (Brésil), Bruxelles (Ste des) (Notice p. 132).

BILAN AU 31 MAI 1901. — PREMIER EXERCICE.

ACTIF

	Immobilisé.	Réalisable.	
	—	—	
Actionnaires . fr.		262,500 »	
Premier établiss. :			
Concessions et constitution . . .	901,783,14		
Terrains et immeubles	34,225,30		
Materiel et outillage .	67,188,23		
Travaux préparatoires	10,708,18		
			998,204,75
Magasins, approvisionnements divers . . . . . fr.		68,668,85	
Magasins minerai		145,722,50	
Caisses		11,715,47	
Debiteurs divers		15,664,81	
			504,271,63
Compte d'ordre :			
Garantie de gestion. . . . . fr.			140,000 »
			Fr. 1,642,476,38

PASSIF

	Non exigible.	Exigible.
	—	—
Capital . . fr.	1,500,000 »	1,500,000 »
Créditeurs divers . . . fr.	2,476,38	2,476,38
Compte d'ordre :		
Garantie de gestion . . . . . fr.		140,000 »
		Fr. 1,642,476,38

Modifications.

Administrateurs : *A ajouter* : CHAVÈS José et DE LAVELEYE Georges.

Digitized by Google

Mines de Manganèse d'Ouro Preto. (S^te des) Notice p. 131.

BILAN AU 31 OCTOBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Minières, terrains, concessions, propriétés	fr. 2,275,345,85	Capital :	
Ponts et raccordements, matériel, etc.	315,378,01	6,000 actions privilégiées de 500 fr.	
Frais de premier établissement	113,540,52	3,000,000 »	
Caisses et banques	94,188,27	6,000 actions ordinaires (Pour mémoire)	
Débiteurs divers	5,820,00		Fr. 3,000,000. »
Dépôts d'actions	222,500 »	Créditeurs divers	272,826,57
Stock de minerai	165,852,20	Effets à payer	101,503,67
Profits et pertes	404,250,27	Déposants d'actions	222,500 »
	Fr. 3,593,893,24		Fr. 3,593,893,24

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 OCTOBRE 1900.

DOIT.		AVOIR.	
Frais généraux, appointements et salaires	fr. 384,228,75	Produit de vente	fr. 20,324,81
Dépréciation sur ponts et raccordements et matériel	208,023,43	Intérêts	1,824,00
		Stock de minerai	165,852,20
	Fr. 502,252,18	Solde en perte	404,250,27
			Fr. 502,252,18

Placers Guyanais. (Cie des) (Notice p. 133).

Modifications.

Adresse télégraphique : Placers-Anvers

Administrateurs : VAN GEERT Charles remplace L. BETHUNE.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.		
Versements à faire sur actions	fr. 79,700 »	Capital (actions)		fr. 500,000 »
Apport	100,000 »	Solde dû pour forfait, transport et montage, drague	fr. 5,882,50	
Matériel d'exploitation	314,253,03	Dépôt, garantie de bon fonctionnement de la drague	10,000 »	
Impôts et débours sur concessions en Guyane et frais généraux	14,259,20			15,882,50
Meubles du bureau	805,10	Compte intérêts		fr. 785,58
Frais de première installation	16,675,25	Créditeurs		10,124,45
Banque	1,099,05			
	fr. 526,792,53			Fr. 526,792,53

Digitized by Google

Produits Cibils. (Cie) (Société anonyme). (Notice p. 121).

BILAN AU 28 FÉVRIER 1901.

ACTIF.

Domaine de Descalvados		fr. 3,250,000 »
Bétail, porcs, etc.		3,332,000 »
Propriétés nouvelles en Amérique		604,206 61
Obligations à la souche		148,500 »
Actionnaires		50,000 »
Caisses :		
Europe	1,188,36	
Amérique	57,676,34	
		58,864,70
Frais de premier établissement		117,856,95
Produits fabriqués et approvisionnements		820,016,51
Matériel d'installation et mobilier	335,364,06	
Amortissements	41,940,81	
		293,423,25
Frais de premier établissement pour concessions à caoutchouc		243,349,76
Débiteurs divers	158,759,36	
Amortissements	6,283,60	
		152,475,76
Compte d'ordre :		
Cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires		135,000 »
Solde en pertes		108,772,78
		Fr. 9,723,496,32

PASSIF.

Capital :		
19,961 actions de priorité à 250 fr.	4,990,250	
39 actions amorties à 250 fr.	9,750	
		5,000,000
14,000 actions de dividende sans désignation de valeur.		
7,767 obligations à 500 fr.	3,883,500	
233 obligations amorties	116,500	
		4,000,000 »
Réserve statutaire		68,421,80
Action à rembourser		50 »
Obligations à rembourser		32,000 »
Dividendes sur actions de priorité restant à payer		10,148,65
Intérêts d'obligations restant à payer		88,773,75
Fonds d'amortissements		3,382,65
Créditeurs divers		385,239,67
Compte d'ordre :		
Cautionnement de MM. les Administrateurs et Commissaires		135,000 »
		Fr. 9,723,496,32

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.

Frais d'exploitation	fr. 448,908,40
Frais généraux en Europe	85,500,21
Droits de patente	10,338,98
Service des obligations	202,385 »
Amortissements	48,224,41
	Fr. 795,456,70

CRÉDIT.

Solde à nouveau	fr. 12,197,66
Coupons des obligations à la souche	6,882,70
Escomptes et intérêts	1,675,21
Bénéfices bruts sur exploitation	692,448,56
Solde en pertes	108,772,78
	F. 795,456,70

Digitized by Google

Modifications.

Siège social : Bruxelles, rue Bréderode

Adresse télégraphique : Cibils, Bruxelles.

Administrateurs : MM. le lieutenant-colonel Albert THYS, Président; Adhémar baron DE STEENHAULT DE WAERBEKE, Vice-Président; Alexandre DELCOMMUNE, Administrateur-délégué; Charles BALSER; Paul BRIART; Georges DE LAVELEYE; Edouard EMPAIN; François EMPAIN; Léon FAVRESSE; Léon THIÉRY.

Commissaires : MM. Georges HENROZ-PUISSANT; Georges SCHOENFELD; Camille NOTEBAERT; Albert VAN SCHELLE.

Produits Kemmerich (Cie des). (Notice p. 116).

Modifications.

Administrateurs : *A ajouter :* Ernesto TORNQUIST; Jacob RADE; Eugenio ALEMAN; Théodor DE BARY.

Capital : Au 30 septembre 1900 : 7,000,000 fr. en 14,000 actions de 500 francs, 3,000,000 fr, en 3,000 actions privilégiées, 7,000,000 fr. en 14,000 obligations de 500 francs.

Répartition : 5 p. c. à la réserve; 6 p. c. de dividende aux actions privilégiées; 6 p. c. de dividende aux actions ordinaires; du surplus : 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; le reste aux actions ordinaires.

Résultat : 1892 bénéfices nets fr 421.052,63; 1893 id. 425,810,75; 1894 id. fr. 463,832,12; 1895 id. fr. 593,566,86; 1896 id. fr. 527,683,86; 1897 id. fr. 530,016,87; 1898 id. fr. 532,172,06; 1899 id. fr. 828,311,87; 1900 id. fr. 671,870,62.

Digitized by Google

Rural belga-sud-américana, à Anvers. (Notice p. 123).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Terrain et immeubles au Paraguay	fr. 919 784,61
Estancias et autres établissements (bétail, chevaux, installations et matériel)	84,764,93
Materiel et main d'œuvre en exploitation des Yerbales	90,702,73
Stock de Yerba et autres marchandises	141,640,56
Espèces en caisse et banque	34,082,33
Effets à recevoir et valeurs en portefeuille	35,801,35
Mobilier, ustensiles, etc.	14,053 71
Débiteurs divers	78,564 93
	Fr. 1,700,491,18

PASSIF.

Capital	fr. 1,500,000
Réserve legale	8,355
Créditeurs divers	237,59[illegible]
Profits et pertes	53,6[illegible]
	Fr. 1,700,491,[illegible]

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Frais généraux en Amérique du Sud et à Anvers	fr. 88,607,17
Solde en bénéfice	53,668,55
	Fr. 142,275,72

AVOIR

Solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1900	fr. 5,61[illegible]
Bénéfices réalisés	136,8[illegible]
	Fr. 142,275,72

Digitized by Google

Almandarès, Fabrique de Ciments Portland.

(Note page 149).

BILAN AU MARS 1901.

ACTIF.		PASSIF.		
Apports statutaires	fr. 500,000 »	Capital :		
Immeubles et constructions nouvelles	806,009,87	25,000 actions privilegiées	fr. 2,500,000 »	
Matériel d'exploitation	832,424,74	10,000 actions ordinaires	(Memoire)	
Frais de premier établissemeent	624,371,74			2,500,000 »
Mobilier La Havane et Paris	16,646,90	Crediteurs divers		442,468,50
Marchandises en magasin	105,941,65			
Caisses et banques	34,059,70			
Débiteurs divers	22,013,90			
	Fr. 2,942,468,50			Fr. 2,942,468,50

Philippine Trading Cᵉ Limited, société anonyme, à Bruxelles.

(Notice p. 151).

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF.	
Actionnaires		fr. 600 »	Capital	fr. 600,000 »
Apports		50,000 »	Consignations	47,410,54
Caisse et banque		260,240,34	Créditeurs divers	118,432,43
Mobilier		6,421 »	Déposants (compte d'ordre)	94,000 »
Matériel		5,182 »		859,842,97
Frais généraux et de premier établissement	107,808,15		Solde a reporter	482,84
Amortissement	10,532,63			Fr. 860,325,81
		97,275,52		
Marchandises		fr. 185,338,30		
Débiteurs divers		161,270,27		
Dépôts de titres (compte d'ordre)		94,000 »		
		Fr. 860,325,81		

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Amortissement sur frais généraux et frais premier établissement . . . . . fr.	10,532,63	Solde bénéficiaire sur opérations diverses en Extrême-Orient . . . . . fr.	796 [illegible]
Solde à reporter	492,84	Intérêts, solde bénéficiaire	10,229 [illegible]
Fr.	11,025,47	Fr.	11,025,[illegible]

Digitized by Google

SOCIÉTÉS BELGES EN ASIE

Belge, commerciale, industrielle et minière pour l'Extrême Orient. (Cie) (Notice p. 146).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF.		
Actionnaires	fr.	450,000 »	Capital	fr.	500,000 »
Caisse et banque		21,471,67	Créditeurs		18,015,78
Mobilier de bureau		1,334,50	Cautionnements pour garantie de gestion		(Mémoire)
Frais de premier établissement		3,347,50			
Frais de mission et d'expédition		37,887,21			
Profits et pertes		4,994,90			
Cautionnements pour garantie de gestion		(Mémoire)			
	Fr.	518,017,78		Fr.	518,015,78

PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.			CRÉDIT.		
Frais généraux	fr.	6,026,72	Intérêts	fr.	1,031,82
			Solde		4,994,90
	Fr.	6,026,72		Fr.	6,026,72

Modifications.

Siège social : rue Leys, 24,26, Anvers.

Adresse télégraphique : Oriental, Anvers.

Digitized by Google

Belgo-Chine. Société anonyme. (La) (Notice p. 143).

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires	fr. 8,000 »	Capital	fr. 300,000 »
Frais de premier établissement	36,293,67	Créditeurs divers	6,284,79
Immeubles	30,221,45	Fonds publics, solde à verser sur fonds publics	9,000 »
Mobilier et matériel	8,071,60	Deposants d'actions	24,000 »
Caisse et Banques	7,029 »		
Débiteurs divers	32,208,52		
Fonds publics	10,375 »		
Marchandises	63,105,51		
Dépôts d'actions	24,000 »		
Compte profits et pertes	18,000,54		
	Fr. 239,284,79		Fr. 239,284,79

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 NOVEMBRE 1900.

DÉBIT.		CRÉDIT.	
Frais Généraux	Fr. 37,017,12	Bénéfice sur marchandises	fr. 18,917,58
		Notre réclamation au Gouvernement Chinois pour pertes sur marchandises à Kouang-Shui p. st. 9000 = fr. 22,500	p. mémoire
		Solde en perte	18,099,54
			Fr. 37,017,12

N. B. Le conseil n'a pas voulu porter à l'actif le montant de la reclamation introduite pour les pertes importantes subies à Kouang-Shui et Hankow, par suite des troubles survenues en Chine l'année dernière. Il introduira sa réclamation définitive quand il connaîtra les principes qui seront admis comme bases pour établir les revendications des interessés.

Modifications.

Siège social : Quai Van Dyck, 7, Anvers.

Administrateurs : MM. STRAUSS, Louis et Jos. DANDELOY ont été nommés administrateurs en remplacement de Gustave GÉRARD et TROELOES.

Digitized by Google

Chine (La). Charleroi. (Notice p. 148).

☎ Téléphone : 264.

Modifications :

Administrateur délégué : MEURICE, Charles, Charleroi.

Capital : Le conseil s'autorisant des statuts, a émis cent actions nouvelles. Le capital est donc : fr. 1,425,000 au lieu de fr. 1,325,000.

Comptoirs en Chine. (Notice p. 144).

Bruxelles, rue de la Pépinière, n° 5.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Actionnaires : versements à effectuer	fr. 916,200 »	Capital	1,150,000 »
Caisse	407,80	Comptes créditeurs	18,865,75
Mobilier	2,027,97	Effets à payer	25,839,03
Produits de Chine, sous voiles	37,183,95	Participations (versements restant à effectuer	2,700 »
Portefeuille : trois parts Syndicat Asie	3,000 »		
Banque et dépôts	37,410,38		
Compte débiteurs et mission en cours	16,500,66		
Comptoir Shanghaï	100,250,15		
Comptoir Hankow	51,474,75		
Premier établissement	22,741,03		
Total	fr 1,197,404,78		Fr. 1,197,404,78

« Eastern Products C°. Ltd. », à Bruxelles. (Notice p. 146.)

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF	
Actionnaires		fr. 15,000 »	Capital	fr. 250,000 »
Caisse et Banque		24,238,05	Créditeurs divers	60,639,92
Frais de premier établissement		60,572,85	Déposants (compte d'ordre)	32,500 »
Meubles et immeubles		94,280,00	Solde à reporter	349,52
Machines et installations	fr. 35,867,18			
Amortissement	4,000 »			
		31,867,18		
Marchandises		50,156,46		
Débiteurs divers		25,865,21		
Dépôts de titres (compte d'ordre)		32,500 »		
		Fr 343,689,44		Fr. 343,689,44

Digitized by Google

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT.		CRÉDIT	
Pertes sur marchandises et frais divers	fr. 7,184,78	Bénéfices sur change et opérations diverses	fr. 18,362,51
Perte sur vente d'un steamer	5,300 »		
Intérêts et escompte	1,108,21		
Amortissement sur machines et installations	4,000 »		
	Fr. 18,012,99		Fr. 18,362,51
Solde à reporter	fr. 349,52		
	Fr. 18,362,51		

Modifications.

Siège social : rue Royale, 168, Bruxelles

Adresse télégraphique : Jungle { Bruxelles. Singapore.
codes A1, ABC.

Capital : Le capital a été réduit à 240,000 francs.

Etudes de chemins de fer en Chine, à Bruxelles. (Sté d') (Notice p. 141).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.		PASSIF.	
Frais de missions et divers	fr. 713,326,97	Capital (1,000 actions de 1,000 francs)	fr. 1,000,000 »
Immeubles en Chine	125,070,15	Créditeurs	1,197,838,38
Mobilier et archives	11,383,81	Cautionnements	73,000 »
Matériel en fabrication et en dépôt	292,674,58		Fr. 2,270,838,38
Caisses et banquiers	664,718,52		
Débiteurs	300,034,25		
Cautionnements	73,000 »		
	Fr. 2,270,838,38		

Digitized by Google

Générale de Chemins de fer et de tramways en Chine. (Cie)

(Notice p. 148).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.			PASSIF.	
Premier établissement			Capital . . . . . fr	1,000,000 »
Frais d'études . . . fr.	317,783,28		Créditeurs divers	15,461,59
Frais de constitution . . .	5,964,84			
Frais généraux	33,061 »		Fr.	1,015,461,59
Frais d'administration . .	10,333,32			
	»	367,742,44		
Banquiers et caisse . . .	247,719,15			
Cautionnement	400,000 »			
		647,719,15		
	Fr.	1,015,461,59		

Modifications.

Administrateurs : *A ajouter* : JANSSEN, Albert; D'ANETHAN, (Baron J.)

Téléphone : 1344.

Industrielle du Turkestan (Nazaroff et Cie) à Anvers. (Sté)

(Notice p. 144).

BILAN AU 1/14 JANVIER 1901.

ACTIF		PASSIF.		
Droits et zavafkas divers . . . fr.	1,000,000 »	Capital :		
Immeubles, matériel et mobilier . . .	15,235,76	1,000 actions serie A . . fr.	500,000 »	
Compte à amortir (frais de constitution, de reconnaissance en Russie, d'administration, de direction, de travaux de recherches, frais generaux et frais divers) . . .	127,782,41	2,000 actions serie B . . .	1,000,000 »	
Actionnaires (versements a effectuer) . .	350,000 »			1,500,000 »
Caisse et banques	16,943,31	Provisions diverses (sommes dues afférant à l'exercice 1900		10,404,3
Divers debiteurs	443,02	Déposants (cautionnements des administrateurs et commissaires)		Memoire
Dépôt (cautionnements des administrateurs et des commissaires)	Mémoire			
Total . . Fr.	1,510,404,30	Total . . Fr.		1,510,404,30

Digitized by Google

SOCIÉTÉS BELGES EN OCÉANIE

Agricole et commerciale du Barito (Cie). (Notice p. 152).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900.

ACTIF.

Terrains et habitations		fr. 100,000 »
Mobilier en Europe		796,91
Frais de premier établissement		5,172,35
Débiteurs :		
Société Mocra Tewe	fr. 76,364,93	
Actionnaires	1,250 »	
Banque	10,394,30	
		88,009,23
Caisse		fr. 1,446,15
Portefeuille		15,180,61
Profits et pertes		13,094,72
Cautionnement des administrateurs et commissaires		(p. memoire)
		Fr 224,000 »

PASSIF.

Capital :	
2,180 actions à 100 francs	fr. 218,000 »
2,180 actions de dividende	(p. memoire)
Créanciers divers	6,000 »
Cautionnement des administrateurs et commissaires	(p. memoire)
	Fr. 224,000

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1900.

DOIT

Frais generaux :	
Ports de lettres et divers	fr. 1,076,41
Frais de voyages	251,70
Appointements du personnel	5,250 »
Entretien des locaux	101,90
Fournitures de bureau	384,12
Location, contributions, etc.	865 »
Emoluments des administrateurs et commissaires	6,000 »
	Fr. 13,929,13

AVOIR.

Intérêts, escomptes, etc.	fr. 834,41
Solde	13,094,72
	Fr. 13,929,13

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES BELGES

FONDEES EN 1901

Asiatique : (Sté).

Siège Social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. Empain Edouard ; Cooreman Gérard ; Simont Henri. — *Commissaires* : de Villers du Fourneau Maurice.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : Dernier jeudi de mars à 11 heures du matin.

Constitution : 13 avril 1901.

Objet : La société a pour but d'acheter, de souscrire, de vendre et de truster des titres d'affaires financières, industrielles et commerciales, ainsi que de faire tous actes et opérations rattachant à ces objets.

Elle peut, moyennant l'approbation de l'assemblée générale, se fusionner avec d'autres sociétés.

Capital : Le fonds social est fixé à trois millions de francs, divisé en trois mille actions de mille francs chacune.

Le conseil d'administration aura la faculté de porter, en une ou plusieurs fois et avec l'autorisation de l'assemblée générale, le capital à dix millions de francs, par voie d'émission d'actions, d'apports effectifs de fusion avec d'autres sociétés ou autrement.

Répartition : 1° Cinq pour cent pour former le fonds de réserve. Ce prélèvement deviendra facultatif lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire pour payer à chaque action un dividende de cinq pour cent sur le montant libéré des actions. Le surplus des bénéfices se répartit comme suit : *A*. Six pour cent au conseil d'administration ; *B*. la part revenant au commissaire d'après la loi ; *C*. le restant aux actions.

Digitized by Google

Bruxelloise pour le commerce du Haut Congo (Cie pour)

Siège social : Bruxelles : Avenue des arts N 30.

Administrateurs : MM. George-Théodore Philippi, directeur de la Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap; Alfred Roose; Arthur Bolle, ancien directeur de l'État Indépendant du Congo, directeur de la M'Poko; Henri De Keyzer, ancien commissaire de district de l'État Indépendant; Arthur Roose. — *Commissaires* : MM. Albert Vanderstichelen, Auguste Collet et Camille D'Heygere.

Bilan : 31 Mai. — *Assemblée* : 2me Mercredi d'octobre à 11 heures. *Constitution* : 28 décembre 1900.

Objet : La compagnie a pour objet le commerce et la culture du caoutchouc et autres produits du sol au Congo.

Elle réalise cet objet en partie par l'exploitation directe ou indirecte des propriétés apportées par la Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap, situées sur les rives gauche et droite du Haut-Congo et sur la rive droite du Kwango, comme suit :

1° Upoto Umangi, sur la rive droite du Congo.

2° Irenghi, sur la rive gauche du Congo. En ce qui concerne ce poste il fait l'objet d'une convention d'un contrat avec la société forestière et commerciale du Haut-Congo dont voici les principales clauses. L'exploitation se fera exclusivement à la charge de la Cie Forestière.

En échange de ce droit d'exploitation, la Société forestière et commerciale du Haut-Congo s'engage à donner à la Compagnie bruxelloise pour le Commerce du Haut-Congo, les 30 p. c. de la récolte totale de tous ses produits : caoutchouc, ivoire, etc., etc.

La Forestière, s'engage à remettre ces produits au port de débarquement en Europe et la Cie Bruxelloise, d'autre part, la dédommagera des frais de transport, assurance, taxes, droits de sortie qui sont dès à présent établis uniformément et acceptés. Pour les autres produits, le dédommagement sera calculé sur le montant des débours effectués pour la douane, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu de débarquement.

Il est entendu que s'il était créé par la suite un ou plusieurs

Digitized by Google

postes nouveaux, en amont du « Stanley-Pool », jouissant du droit de licence pour le commerce du caoutchouc, il serait alloué 12 1/2 p. c. — sur la récolte totale de tous les postes, y compris celui d'Irenghi. Toutefois, la quantité de produits représentée par ces 12 1/2p. c. en pourra jamais être inférieure à celle que représentaient ou auraient représenté les 30 p. c. du produit avant la création du nouveau poste, ni être inférieure pour ce qui concerne le caoutchouc à une tonne et demie (1 1/2) par mois.

« L'exploitation se fera exclusivement à la charge de la Cie Forestière et commerciale du Haut-Congo.

3° Lulonga, au confluent de la Lulonga et du Congo;

4° Muene Kundi, sur la rive droite du Kwango :

Capital : 1 million de francs, en 10,000 actions de 100 francs ; il est créé en outre 10,000 actions de dividende. Ce capital social pourra être porté à 1,500,000 francs par simple décision du conseil d'administration qui déterminera les conditions de l'émission et du placement des nouvelles actions.

Répartition : 1° 5 p. c. pour la constitution du fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand la réserve légale aura atteint le dixième du capital social; 2° la somme nécessaire pour attribuer aux actions de capital un dividende de 5 p. c.

Sur la somme restante, il est attribué 2 p. c. à chaque administrateur et à chaque commissaire 1/3 de l'attribution faite à un administrateur L'excédent sera réparti moitié aux actions de capital et moitié aux actions de dividende.

Éclairage de Bahia (Cie d')

Siège social : Bruxelles, Rue Royale, 236.

Administra eurs : MM. René Braens à Bruxelles, Herman Brison à Bruxelles, Côme de Somzée à Schaerbeek, Charles Wauters à Elewyt. — *Commissaire* : Brison Léon.

Bilan. 31 décembre. — *Assemblee* : dernier samedi de mai à 11 h. du matin. — *Constitution* : 10 juillet 1901.

Objet : l'exploitation du privilège exclusif de la distribution du gaz et de l'électricité, soit pour l'éclairage, soit pour d'autres usages, dans

Digitized by Google

la ville de Bahia (Brésil), conformément à la concession accordée par l'intendance municipale de la ville de Bahia à MM. Chagas Doria, Brison et Cie, le 29 avril 1901, et approuvé par le Conseil municipal, le 8 mai suivant (1901).

Capital : le capital social est fixé à un million de francs et divisé en 2,000 actions privilégiées de 500 francs chacune.

Il est, en outre, créé 7,000 actions ordinaires sans désignation de valeur.

Répartition : 5 % à la réserve ; 5 % aux actions sur le montant de ce dont elles sont libérées ; la somme nécessaire pour attribuer à chaque action de dividende le même dividende qu'à chaque action privilégiée. Sur l'excédent il sera alloué aux administrateurs et commissaires 10 % qu'ils se partageront d'après leurs conventions particulières de façon à ce que le part d'un commissaire n'exéde pas le tiers de celle d'un administrateur.

Le surplus est partagé entre toutes les actions privilégiées et ordinaires indistinctement.

Forestière et Commerciale du Haut-Congo. (Sté)

Siège social : Bruxelles, Avenue de Tervueren, 4 et 6.

Administrateurs : MM. Eugène Fichefet, Alfred Roose, van Volxem, à Bruxelles, Coetermans, vicomte de Nieulant, Mendeau, Hertoghs, comte Legrelle et Van de Putte. — *Commissaires* : Theodor, Léon ; Fichefet, Jean ; de Pret-Roose de Calesberg, Daniel ; Van Strydonck, Auguste ; Peers de Niewburg, Albert.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : dernier samedi de janvier, à 11 heures du matin.

Constitution : 2 Février 1901.

Objet : Le commerce des bois et autres produits du Congo, les plantations ; les cultures et l'exploitation de tous produits quelconques du sol, tant au Congo que dans tous autres pays.

Capital : Le capital social est fixé à un million de francs, divisé en 10,000 actions privilégiées de 100 francs chacune. Il est créé en outre 10,000 actions ordinaires au porteur, sans désignation de valeur.

Digitized by Google

Répartition : 5 °/₀ à la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque ce fonds de réserve atteint le dixième du capital. 5°/₀ aux actions sur le montant dont elles sont libérées, sur le surplus 1 1/2 °/₀ à chaque administrateur et 1/2 °/₀ à chaque commissaire ; le restant sera reparti comme suit : 10 °/₀ pourront être affectés à un fonds d'amortissement, destiné au remboursement du capital. Toute action intégralement remboursée sera remplacée par une action ordinaire ; le solde sera partagé par moitié entre les actions privilégiées et les actions ordinaires.

Apports. La société en nom collectif Jean Fichefet et frères, fait apport à la société de la concession, d'une durée de vingt-cinq ans, avec ses bénéfices et ses charges, qui lui a été accordée par l'Etat Indépendant du Congo pour l'exploitation de deux blocs de 25 kilomètres de rive sur 1,000 mètres de profondeur chacun, à choisir par elle parmi les forêts domaniales vacantes dans le Haut Congo, ainsi qu'il résulte de la convention conclue avec l'Etat Indépendant du Congo le 25 juillet 1896.

En rémunération des dits apports, il est attribué à la Société Jean Fichefet et frères 3,333 actions privilégiées. entièrement libérées et autant d'actions ordinaires.

(Voir *Cie Bruxelloise pour le commerce du Haut-Congo*, p. 462)

Franco belge d'entreprises industrielles en Chine (Sté).

Siège Social : Bruxelles, rue du Congrès

Administrateurs: M. Richald, M. le comte de Villermons, M. Doussot, M. Danco, M. le comte Rubna, M. Edmond Gillain, lieutenant-colonel, demeurant à Bruxelles, rue Belliard, n° 235, et M. Emile De Marteau, ingénieur, demeurant à Sanghaï (Chine). *Commissaires*: MM. Perin Camille; Aubry Louis ; Thaune Louis.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : Premier mercredi de novembre à 2 1/2 heures

Constitution : 25 février 1901.

Objet : La société a pour objet l'achat et la vente, l'échange, l'acquisition et l'aliénation par voie d'apport ou autrement, la location et l'affermage des mines et concessions de toute nature, l'obtention de

Digitized by Google

toutes entreprises de travaux publics ou privés, chemins de fer, routes, canaux et autres; la création de tous comptoirs, établissements de banque et de crédit; l'obtention de tous monopoles avantages ou privilèges; l'organisation de toutes expéditions d'études et de recherches, ainsi que l'accomplissement de tous travaux d'exploration ou de prospection, et plus spécialement la reprise et la continuation des opérations traitées par la société générale d'Études et de Travaux publics en Chine (en liquidation).

La société réalise son objet en tous pays, spécialement dans le pays d'Extrême-Orient et notamment en Chine.

Capital : Le capital est fixé à un million de francs, divisé en dix mille actions de capital de cent francs chacune.

Il est créé, en outre, dix mille actions ordinaires, sans désignation de valeur, dont les droits et avantages sont déterminés par les statuts.

Répartition : 1° Cinq pour cent affectés à la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; 2° La somme nécessaire pour attribuer à chaque action de capital, sur le montant dont elle est libérée, un premier dividende de six pour cent.

Du surplus, il est attribué : 1° Dix pour cent aux administrateurs et commissaires, à répartir entre eux suivant un règlement d'ordre intérieur et de telle manière que les tantièmes d'un commissaire ne dépassent pas le tiers de ceux d'un administrateur; 2° Quinze pour cent à la disposition du conseil, qui en déterminera l'emploi au mieux des intérêts de la société ; le solde est réparti, savoir : 1° Soixante pour cent aux actions de capital, à partager entre elles par parts égales et sans avoir égard à leur degré de libération;

2° Quarante pour cent aux actionnaires.

Apports. M. Doussot fait apport à la présente société de tout l'avoir de la Société générale d'Études et de Travaux publics en Chine, en liquidation, cet apport comprenant les droits et intérêts que la société apportante possède relativement à :

1° La mine de charbon de Aï-Nan-Tze et ses dépendances; 2° Les mines de charbon de Nankin : 3° L'entreprise du chemin de fer de Kiangkau à Hou-Se; 4° Le bénéfice de toutes négociations en cours pour l'obtention de nouvelles concessions, indemnités ou avantages particuliers, 5° Le résultat des études et démarches faites, ainsi que le bénéfice des dépenses effectuées jusqu'à ce jour par la société appor-

Digitized by Google

tante; 6° D'une manière générale, tous les biens, droits et intérêts constituant l'actif de cette dernière.

Industrielle et de Transports au Stanley Pool,

Siège Social : Bruxelles, rue Van Campenhout, 71.

Administrateurs : MM. Van Hoesen, Maurice; Van Steenberghe, Paul; Hinck Frankson Edmond; Henon Hinck, Jules. — *Commissaires* : Docq, Félix; Dury, Georges.

Bilan : 30 juin. — *Assemblée* : 3me mercredi de décembre, à 11 h.

Constitution : 5 juin 1901.

Objet : La société a pour objet : 1° La réception, l'emmagasinage, le chargement à bord des steamers des marchandises européennes à destination du Haut-Congo ou des produits indigènes en destination d'Europe, ainsi que toutes les opérations accessoires se rapportant à cette manutention de marchandises et produits; 2° L'exploitation d'un chantier naval pour la construction, le montage et la réparation des bateaux au Pool et de tous autres qui pourraient y être créés par la suite par ses soins au Congo; 3° La construction et l'exploitation d'établissements destinés à faciliter et à développer les transports au Congo ; 4° L'exploitation de magasins de vente, achat ou échanges de produits quelconques, postes et factoreries

Capital : 300,000 francs représentés par 600 actions privilégiées de 500 fr., il est en outre créé 600 actions ordinaires.

Répartition : 5 °/₀ à la réserve; 6 °/₀ aux actions privilégiées; sur le surplus 10 °/₀ a attribuer conseil d'administration et au collège des commissaires à se partager selon la loi; 2° 2 °/₀ à l'administrateur délégué; 3° 10 °/₀ à la distribution du conseil d'administration pour rénumérer le personnel; le solde à partager entre les actions privilégiées et les actions ordinaires.

Digitized by Google

Kasaï. (Cie du)

Siège social : Bruxelles, rue de Naples, n° 41.

Administrateurs : Begerem ; Philippi ; Delcommune, Alexandre ; Roose ; d'Heygere; Lacourt ; Van Hulst ; Mols, Alexis; Vleminckx ; de Hemptinne Jean ; De Bauw ; Wegimont ; de Clippele ; Delcommune, Emile et Van Maele. — *Commissaires* : Vandevelde, Louis ; de Broqueville. — *Comité permanent* : Begerem ; de Hemptinne, Jean ; Delcommune Alexandre et Lacourt.

Bilan : 31 décembre.

Objet : Pour la recolte et le trafic des produits végétaux et de l'ivoire et toutes opérations d'exploitation, d'exportation et d'importation commerciales, industrielles et agricoles.

Concession : Elle a pour champ d'action, dans l'Etat Indépendant du Congo, la partie du bassin du Kasaï limitée : 1° par la ligne de faîte qui sépare le bassin du lac Léopold II (Fini et Lukenie) de celui du Kasaï et du Sankuru, depuis le méridien de l'embouchure du Kwango jusqu'à celui du confluent du Sankuru et du Lubefu; 2° ce dernier méridien jusqu'à sa rencontre avec le Lubefu ; 3° le cours de cette rivière jusqu'au parallèle 5° de latitude sud; 4° la limite des territoires gérés par le Comité spécial du Katanga ; 5° la frontière méridionale de l'Etat jusqu'au point où elle rencontre le méridien passant par la source de la rivière Inzio (afluent de la Djuma) ; 6° ce dernier méridien jusqu'à la source de l'Inzia ; 7° la rive droite des rivières Inzia, Djuma et Kwango ; 8° le méridien de l'embouchure du Kwango.

Capital : 1,005,000 francs, représenté par 4,020 actions au porteur de 250 chacune. Il pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale, et il est entendu dès maintenant qu'il pourra être porté à 2 millions de francs en une ou plusieurs augmentations successives par simple décision du conseil d'administration, qui en déterminera les conditions et acceptera et constatera les souscriptions.

Le capital est souscrit comme suit :

L'Etat Indépendant du Congo fr. 502,500 ; La Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap 85,000 ; La Société du Haut-Congo 85,000 ; La Société des Produits végétaux du Haut-Kassaï 63,750 ; Les Plantations du Lubéfu 54,250 ; Les Plantations Lacourt 51,000 ; La Belgika 49,750 ;

Digitized by Google

Les Comptoirs Velde 19,250 ; La Kassaïanne 18,750 ; La Djuma 18,500 ; L'Est du Kwango 15,500 ; La Loanjé 14,500; La Centrale Africaine 13,750; Les Magasins Généraux 7,750 et le Trafic Congolais 5,750. Total fr. 1,005,000.

Il est créé, en outre, 4,020 parts bénéficiaires au porteur, sans désignation de valeur, dont les droits sont ci-après déterminés. Le nombre de parts bénéficiaires ne pourra jamais être augmenté, même par voie de modification aux statuts.

La moitié de ces parts est remise à l'Etat Indépendant du Congo, soit 2,010.

Les 2,010 parts restantes sont réparties entre les société intéressées, de la manière suivante :

La Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap, 340 ; la Société du Haut-Congo, 340 ; la Société des Produits végétaux du Haut-Kassaï, 255 ; Les Plantations du Lubéfu, 217 ; Les Plantations Lacourt, 204 ; La Belgika, 199 ; Les Comptoirs Velde, 77 ; La Kassaïenne, 75 ; La Djuma, 74 ; L'Est du Kwango, 62 ; La Loanjé, 58 ; La Centrale africaine, 55 ; Les Magasins généraux, 31 ; Le Trafic congolais, 23. — Total : 4,020.

Répartition ; 1° 5 p. c. à la réserve ; 2° 15 francs à chaque action.

L'excédent sera réparti comme suit : 1° 2 1/2 p. c. à répartir au comité permanent et aux délégués du gouvernement ; 2° 1/3 p c. à répartir entre les commissaires ; 3° 3 p. c. seront mis à la disposition du comité permanent pour être attribués, comme il le décidera, à la direction d'Afrique, ou pour récompenser les services spéciaux qui seraient rendus à la Societé, en Afrique, par des tiers ; 4° le surplus sera réparti uniformément entre toutes les parts bénéficiaires, éventnellement sous déduction des sommes que le conseil jugerait utile d'attribuer au fonds de prévision ou à la réserve.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, pourra décider d'affecter tout ou partie de ce fonds de prévision à l'amortissement des actions au pair, avec l'intérêt à 6 p. c, depuis la date de la clôture du bilan.

Digitized by Google

Omnium Minier Lopez Talhouarne (État de Rio grande do Sul Bresil,

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : Dumont André; Lemarinel Paul; Poulet Georges; de Broqueville Charles; van de Werve de Vorsselaer; Lopez François; Talhouarne Constant; Verhaegen Arthur; Perin Camille; Nève Louis. — *Commissaire* : Kervyn de Lettenhove Joseph; Janssens Paul.

Bilan : 30 Avril. — *Assemblée* : dernier jeudi d'octobre à 10 heures. *Constitution* : 20 avril 1901.

Objet : La société a pour objet la mise à fruit des apports désignés ci-après. Elle poursuivra cet objet soit par l'exploitation directe des dits apports, soit par des cessions totales ou partielles à des tiers. Pour la réalisation de son cbjet, la société pourra créer tous sièges d'extraction ou usines d'exploitation ou de transformation et acquérir, posséder ou prendre en location tous immeubles utiles ou nécessaires à ses services.

La société pourra en outre rechercher et acquérir tous droits de propriété, options ou concessions perpétuelles ou temporaires sur tous terrains sis dans les districts de Lavras et de São Gabriel et qui, par leur nature, favoriseraient son objet.

Capital : Le capital social est fixé à quatre millions de francs, divisé en huit mille actions de capital de cinq cents francs chacune.

Il est créé, en outre, huit mille actions de dividende, sans désignation de valeur; ce nombre ne pourra en aucun cas être augmenté.

Répartition : 1° Cinq pour cent pour constituer la réserve légale; ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque la réserve atteint le cinquième du capital social; 2° Une somme suffisante pour payer un dividende de cinq pour cent sur le montant versé, conformément aux appels statutaires des actions de capital. L'excédent sera réparti comme suit : *A*. Douze pour cent aux administrateurs et commissaires; *B*. Trois pour cent à la disposition du conseil d'administration; *C*. Le solde sera partagé par moité entre les actions de capital et celles de dividende.

Digitized by Google

Mines d'Or de Cerrito (État de Rio grande dossul Brésil),

Siège Social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. Helleputte, Georges; Dumont, André; van deWerve de Vorsselaer ; Thienpont, Louis; Simons, Mathieu; Bekaert, Maurice; Kervyn de Lettenhove, Joseph; (baron) de Broqueville, Charles, (baron); d'Huart, Albert; (baron). — *Commissaires* : Van Steenberghe; de Balliencourt, Etienne.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : Dernier mardi d'octobre à 10 h.
Constitution : 11 mars 1901.

Objet : La société a pour objet l'exploitation des propriétés désignées ci-après, spécialement des richesses aurifères qu'elles contiennent, sans exclusion de toutes autres richesses minières et autres qui pourraient se trouver dans les dites propriétés.

Elle poursuivra cet objet tant au moyen de l'usine et de l'outillage déjà existants que par le développement de ces établissements et de son outillage. Pour la réalisation de son objet, la société pourra créer tous sièges d'extraction où usines d'exploitation ou de transformation et acquérir, posséder ou prendre en location tous immeubles utiles ou nécessaires à ses services.

Capital : Le capital social est fixé à trois millions, deux cent mille francs, divisé en six mille quatre cents actions de capital de cinq cents francs.

Il est créé, en outre, six mille quatre cents actions de dividende sans désignation de valeur.

Répartition : 1° Cinq pour cent pour constituer la réserve légale : ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque la réserve atteint le cinquième du capital social; 2° Une somme suffisante pour payer un dividende de cinq p. c. sur le montant versé, soit anticipativement, soit conformément aux appels statutaires des actions de capital. L'excédent sera réparti comme suit : *A*. Dix p. c. aux administrateurs et commissaires; *B*. Deux p. c. à la disposition du conseil d'administration; *C*. Le solde sera partagé par moitié entre les actions de capital et celles de dividende.

Digitized by Google

Apports : Les apports se composent :

1° Du champ de Cerrito, situé dans le premier district de la ville de Lavras, dans l'État de Rio Grande du Sud (République fédérale du Sud), contenant quatre-vingt sept hectares, douze ares de superficie.

Ce champ a été acquis par la société Lopez, Talhouarne et Cie, de M. Francisco-José Teixeira et de sa femme Dona Maria-Antonia Teixeira, par acte passé devant Me Flaubiano Vicente Machado, notaire à Lavras, le 24 janvier 1900.;

2° D'une maison de campagne, située sous le premier district de la ville de Lavras, à l'endroit dénommé «Cerrito», comprenant une petite maison et douze brasses, soit environ dix-sept hectares, quarante-deux ares, le tout clôturé de pierres et de quelques arbres.

Ce bien a été apporté dans la susdite société Lopez, Talhouarne et Cie, aux termes de son contrat de société, par M. François Lopez, préqualifié, qui en était devenu propriétaire par suite de l'acquisition qu'il en avait faite de M. Francisco Treim et de sa femme Dona Maria-Amelia Treim et Francisco Treim, fils, aux termes d'un acte passé devant Me Flaubiano Vicente Machado, notaire à Lavras, le 28 septembre 1899.

Ce titre se rapporte également à l'acquisition d'un terrain situé à Lavras, faisant face à la rue Quinze de Novembre et formant le coin de la rue du Commercio, terrain sur lequel se trouvent construits une petite habitation et d'autres bâtiments.

Ce terrain, avec les constructions y élevées, ne fait pas partie de l'apport ;

3° D'un champ situé à Lavras, au bord de la rive droite du ruisseau de Lavras à l'endroit dénommé « Sao vicente », ayant une étendue de vingt brasses environ ou vingt-neuf hectares, quatre ares.

Ce champ a été acquis par la dite société Lopez, Talhouarne et Cie, de Mme Diolinda de Freitas Brito, aux termes d'un acte passé devant le même Me Flaubiano Vicente Machado, le 3 mars 1900;

4° D'un champ, même situation que le précédent, à Lavras, contenant trois brasses et demie environ ou cinq hectares, huit ares. Ce champ a été acquis par la même société Lopez, Talhouarne et Cie, de Me Flaubiano Vicente Machado, notaire à Lavras, et de sa femme Dona Ignez Ferreia Machado, aux termes d'un acte passé à Lavras devant Me Adalberto-Augusto Guasin, faisant fonctions de notaire, le 20 avril 1900;

5. De terrains situés dans le premier district de Lavras, contenant

Digitized by Google

quatre quadres et dix-huit brasses ou trois cent soixante-quatorze hectares, deux ares environ.

Ces terrains ont été achetés par le dit M. François Lopez, qui déclare ici avoir fait cette acquisition pour le compte de la société susdite Lopez, Talhouarne et Cie, de M. Féliciano Dutra Fialho et sa femme Merced-Joaquina Dutra, Joâo-André Rocha et sa femme Balbina Teixeira-Rocha, Joâo-Feliciano Dutra et sa femme Maria-Antonia Teixeira, Jose-Favorino Dutra et sa femme Andrea Setembrina Dutra, aux termes d'un acte passé devant le dit Me Flaubiano Vicente Machado, le 7 janvier 1901;

6. Des bâtiments, ateliers et constructions généralement quelconques érigés sur les dits terrains;

7. De tout le matériel d'exploitation des mines d'or et d'une usine de traitement de minerais d'or et, en général, de tous les meubles réputés immeubles par destination, sans aucune réserve ni exception, se trouvant dans les dits biens, y compris un canal de conduite d'eau pour force la motrice.

La présente société entrera en jouissance immédiate des biens apportés, qui sont garantis quittes et libres de toutes charges.

La société Lopez, Talhouarne et Cie s'engage à remplir toutes les formalités qui seront requises au Brésil pour transférer régulièrement les biens ci-dessus au nom de la présente société.

Mines d'or du Wallaga. Sté.

Siège social : Anvers.

Administrateurs : MM. Félix Scheiblen, H. de Bary, M Vigouroux, M.-G. de Cock, M. Ilg, M. Roger Dolfus. — *Commissaires* : Vannutelli, Lamberto ; Stappers, Jules.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : 10 octobre de chaque année. *Constitution* : 30 avril 1901.

Objet : Elle a pour objet toutes industries et tout commerce ayant rapport aux produits extractifs du sol, principalement dans l'empire d'Ethiopie, et ce pour compte propre, en participation ou comme mandataire.

Digitized by Google

Elle s'occupe notamment d'explorations industrielles, commerciales et agricoles, poursuit l'obtention, la mise en valeur, éventuellement l'aliénation des concessions minières, l'acquisition, l'exploitation, la vente de mines et minières et de terrains. En premier lieu elle a en vue l'exploitation des mines du Wallaga, dont la concession lui est acquise.

Capital : Le capital social est fixé à 1 million de francs et représenté par 4,000 actions de 250 francs chacune.

Le conseil d'administration a pleins pouvoirs pour porter le capital à 2 millions de francs.

Il est créé en outre 10,000 parts de dividende au porteur sans désignation de valeur et dont le nombre ne pourra jamais être augmenté.

Répartition : 1° La somme nécessaire pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° La somme nécessaire pour payer un premier dividende de 6 p. c. sur le montant appelé des actions. — Sur l'excédent il est distribué : 10 p. c. aux administrateurs et commissaires, 50 p. c. aux actions et 40 p. c. aux 10,000 parts de fondateur.

Apport : S. Exc. M. Alfred Ilg fait à la présente société apport d'une concession qui lui a été octroyée par S. M. l'empereur Ménélik, c'est-à-dire, la permission d'extraire l'or et l'argent, à extraire de la terre de Nedjo, dans la province de Wallaga, et dans tous les pays autour de Nedjo jusqu'à la distance de 20 kilomètres pendant la durée de 50 ans.

Minière belge brésilienne de Tres-Cruzes et extensions. (Sté)

Siège social : Bruxelles.

Administrateurs : MM. Léon De Bruyn, industriel, le baron Joseph Kervyn de Lettenhove, Arthur Verhaegen, André Dumont, le baron Charles Bethune, le chevalier Léon Schellekens, Léopold Lipman, Léon van de Werve de Vorselaer, Arthur Alwin. --- *Commissaires* : Hayoit de Termicourt Emile; de Halloy Paul; Denis Vanden Bogaerde Eugène ; Borel Jules ; Laporte Henri.

Bilan : 31 mai. --- *Assemblée* : 10 décembre à 11 heures du matin; si cette date est un jour férie, le lendemain.

Constitution : 14 février 1901.

Objet : La recherche, l'achat, la vente, la location, l'affermage et

Digitized by Google

l'exploitation de mines ou minières, l'achat, la vente et le traitement des minerais et spécialement la mise en valeur et l'exploitation sous toutes ses formes, soit en tout, soit en partie, des propriétés et des droits et privilèges miniers faisant l'objet des apports.

Capital : Le fonds social est fixé à deux millions trois cent mille fr.

Il est repsésenté par neuf mille deux cents actions privilégiées de deux cent cinquante francs chacune et par neuf mille deux cents actions de dividende sans désignation de valeur.

Les actions privilégiées libérées et les actions de dividende sont toutes au porteur ; les autres actions privilégiées sont nominatives jusqu'à complète libération.

Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 6 p. c. sur le montant versé sur les actions privilégiées ; sur l'excédent 12 p. c. aux administrateurs et commissaires. Le solde à distribuer par moitier aux actions privilégiées et aux actions de dividende.

Apports : *a*) Les domaines et gisements miniers se trouvant dans l'Etat de Minas Geraes (Brésil) et comprenant notamment les propriétés nommées Tres-Cruzes, situées dans la province de Ouro-Preto, et les propriétés de Falcao, Bananal Grande et Venda do Campo, situées dans la paroisse de Antonio Dias, district de Ouro-Preto.

b) Ensemble tout le matériel servant à l'exploitation des domaines et pouvant être considéré comme immeuble par destination.

c) Enfin le maganèse extrait depuis decembre 1900.

Phosphates Floridiens (Cie des).

Siège Social : rue du Parchemin, 13, Bruxelles.

Administrateurs : MM. Franz Müller, Emile Krumbholz, Gustave Schmitz, Ernest Martin, administrateur délégué de l'Ikelemba, à Chaumont-Gistoux. — *Commissaires* : Saey Omer, Van Cutsem Louis.

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : 2me mercredi de novembre.
Constitution : 30 mars 1901.

Objet : La société a pour objet d'exercer l'industrie et le commerce des phosphates et des matières phosphatées, de quelque nature

Digitized by Google

qu'elles soient, en Floride, mais elle peut également s'occuper d'affaires similaires en Belgique et tout autre pays.

Capital : Le capital social est fixé à 600,000 francs et représenté par 1,200 actions de capital de 500 fr. chacune.

Il est créé, en outre, 1,200 actions de dividende, sans désignation de valeur, dont le nombre ne pourra jamais être augmenté, même par voie de modifications aux statuts.

Le capital pourra être porté, en une ou plusieurs fois, à 1,200,000 francs par simple décision du conseil d'administration, qui décidera du taux d'émission.

Répartition : 5 % à la réserve; 6 % sur le montant libéré des actions de capital; 10 % aux administrateurs et commissaires commissaires à se répartir selon la loi sans que cette somme puisse dépasser 50,000 fr., le solde à répartir par moitié entre les actions de capital et 50 % aux actions de dividende.

Apports : M. Franz Müller apporte à la société deux terrains phosphatifères, situés en Floride, dans le comté de Citrus, près Floral City, près la de ligne du chemin de fer de Tampa à Fernandina, reliés à celui-ci par des voies ferrées, contenant en superficie l'un 160 acres et l'autre 135 acres ;

Une usine avec toutes ses dépendances, établie sur les dits terrains.

Une maison meublée servant de demeure au directeur de la dite usine et les habitations pour ouvriers érigées sur les dits terrains.

Une scierie à vapeur avec tous ses accessoires.

Environ 450 tonnes de phosphate.

Le bénéfice d'une convention existant au profit de l'apportant pour l'exploitation d'un terrain phosphatifère d'une étendue de 160 acres, situé en Floride, dans le comté de Citrus.

Une usine à concasser, laver et sécher le phosphate, érigée sur ce dernier terrain et reliée à la gare de Floral City, sur le chemin de fer de Tampa à Fernandina, avec tout le matériel fixe et mobile et tous accessoires servant tant à son exploitation qu'à celle de la mine.

Le bénéfice de la convention obtenue par M. Franz Müller, pour l'exploitation du bois sur un terrain d'une contenance de 160 acres, situé en Floride, dans le comté de Citrus, à proximité des usines prédécrites.

M. Franz Müller fait apport en outre des options qu'il possède en ce moment en Floride sur des terrains phosphatifères et autres, ainsi que

Digitized by Google

de toutes négociations en cours pour l'acquisition ou la location de terrains pour l'exploitation de gisements nouveaux.

Plantations d'Haïti (Ste des.)

Siège social : Bruxelles, Rue de l'Association, N 24.

Administrateurs : MM. Fritz Herrmann, chef des maisons F. Herrmann et Cie, à Port-au-Prince, à Gonaive et à Saint-Marc, et Herrmann Reinbold en Cie, à Petit-Goâve et Miragoâne (Haïti), M. Lucien Linden, propriétaire, M. Emille Herrmann. — *Commissaires* : Hermann, Carl ; Pringiers Frédéric.

Bilan : 31 décembre. — *Assemblée* : dernier mardi d'avril à 2 heures de l'après midi.

Constitution : 26 février 1901.

Objet : La culture et le commerce des plantes coloniales et tout ce qui se rattache à l'horticulture et à l'agriculture.

Capital : Le capital social est fixé à trois cent mille francs et représenté par six cents francs chacune.

Il est créé, en outre, mille actions de jouissance, sans désignation de valeur, dont le nombre ne pourra jamais être augmenté, même par voie de modification aux statuts.

Répartition : 5 °/o à la réserve ; 6 °/o sur le montant versé des actions privilégiées ; sur le surplus il est attribué 10 °/o aux administrateurs et commissaires à se partager selon la loi ; le solde à repartir par moitié entre les actions privilegiées et les actions de dividende.

La Ramie.

Siège social : Bruxelles, rue de la Tulipe, 19.

Administrateurs : Lacôte, Alexandre ; Marcon, Paul ; Lacourt, Victorien ; du Monceau de Bergendael, Jean (Comte) ; Vanderlinden, Albert. — *Commissaires* : Morren, Marcel ; Rubbs ; Dubois, Ernest.

Digitized by Google

Bilan : 31 mai. — *Assemblée* : dernier mardi de septembre, à 3 heures.

Constitution : 31 avril 1901.

Objet : La société a pour objet la culture de la ramie et son exploitation industrielle d'après les procédés Lacote et Marcou, frères. La société pourra faire d'autres cultures pour l'entretien de ses ouvriers et même pour le commerce et l'industrie. Elle pourra, en tous pays, acquérir la pleine propriété des immeubles nécessaires à ses cultures ou à son industrie ou en obtenir la jouissance et l'exploitation par voie de concession, location ou autrement.

Capital : Le capital social est fixé à trois cent mille francs, représenté par trois mille actions privilégiées de cent francs chacune. Il est, en outre, créé dix mille actions ordinaires sans désignation de valeur. Le nombre de celles-ci ne pourra jamais être augmenté, même par voie de modifications aux statuts.

Répartition. Cinq pour cent à la réserve légale. Un premier intérêt de six pour cent sur la partie appelée des actions privilégiées et dans le cas où le bénéfice d'une année ne serait pas suffisant pour payer cet intérêt aux actions privilégiées, la somme qui manquera sera prélevée sans intérêt de retard sur les bénéfices des années subséquentes, après déduction de la réserve. Le solde se répartira comme suit : Un et demi pour cent à chaque administrateur, et à chaque commissaire un tiers du tantième revenant à chaque administrateur ; un pour cent à l'administrateur-directeur.

Le surplus sera attribué moitié aux actions privilégiées et moitié aux actions ordinaires.

Apports : La société en nom collectif Lacote et Marcou, frères, fait apport à la présente société :

A. De la propriété de tous les brevets qu'elle possède en son nom et de tous ceux qui seraient pris par elle, pour le traitement de la ramie, en vert ou en sec, par des machines de son invention.

Elle s'interdit donc, à partir de ce jour, de vendre ou de céder à des tiers, ses machines à ramie ou les brevets des dites machines. Elle garantit, en outre, n'en avoir cédé à personne, le tout sous peine de dommages-intérêts ;

B. De tous les perfectionnements que la société Lacôte et Marcou, frères, et chacun de ceux-ci personnellement, pourraient apporter aux dites machines ;

C. De toutes les nouvelles machines ou procédés qu'elle inventerait

Digitized by Google

ou que MM. Lacote, Paul et Georges Marcou inventeraient personnellement pour le traitement de la ramie, mais sous la réserve d'indemnité pour les débours faits. Il est également stipulé que la présente société sera chargée du payement des annuités dues à ce jour pour les brevets et des déboursés faits par la société Lacote et Marcou, frères, relativement à ses inventions, et dont il a été donné connaissance aux comparants.

D. De la promesse de fournir au prix coûtant toutes les machines qui seront nécessaires à la présente société.

En rémunération de cet apport, la société en nom collectif Lacote et Marcou, frères, recevra cinq cents actions privilégiées libérées et six mille deux cent cinquante actions ordinaires de la présente société.

M. Victorien Lacourt déclare faire apport à la présente société de la promesse de bail qui lui a été accordée, au nom de l'Etat Indépendant du Congo, par M. le secrétaire général du département des finances, aux termes de sa lettre du 4 décembre 1900, n° 16,003, dont les comparants ont pris connaissance sur cinq cents hectares de terres à choisir dans le Bas-Congo pour une durée de trois an au fermage annuel d'un franc par hectare avec option sur quatorze mille cinq cents hectares pour quinze ans au même prix, afin d'y cultiver exclusivement la ramie, le tout sous conditions que l'Etat Indépendant percevra deux p. c. des bénéfices nets avant tout répartition.

Ces deux pour cent seront seulement prélevés sur tous les bénéfices réalisés par la société sur les opérations qu'elle fera dans l'Etat Indépendant du Congo et sur celles qu'elle fera à l'étranger au moyen des produits exportés du Congo.

M. le comte Jean du Monceau de Bergendal fait apport à la société, de ses études et démarches pour arriver à la constitution de la présente société.

En rémunération de leurs apports, MM. Lacourt et du Monceau recevront trois mille sept cent cinquante actions ordinaires.

Chemin de fer du Congo Supérieur aux grands lacs africains.

Siège social : Bruxelles, rue de l'Enseignement.

Administrateurs : MM. le baron Van Eetvelde, ministre d'État ;

Digitized by Google

Edouard Empain, ingénieur; Auguste Delbeke, avocat ; Auguste Doniol, ingénieur en chef, inspecteur général des ponts et chaussées ; Auguste Stoecklin, ingénieur en chef, inspecteur général des ponts et chaussées ; Raynald Legouëz, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Léon Janssen, administrateur-directeur général des Tramways bruxellois ; Jules Renkin, avocat ; le colonel Thys ; François Empain, docteur en droit ; Arnould Focquet, ingénieur, administrateur délégué de la Société d'études de chemins de fer en Chine ; Constantin de Burlet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux ; Louis Cousin, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, Henri Simont, avocat. — *Commissaires* : MM. Pochez, agent du trésor de l'État congolais, président : Léon Favresse, Marcel Baeyens, baron Hubert Beyens, De Fourton et baron d'Anethan, membres.

Bilan : 31 décembre.

Assemblée générale : 3me mercredi de juin, à 2 heures.

Constitution : 4 janvier 1902.

Objet : La Compagnie a pour objet :

A) La construction et l'exploitation ;

1° D'un chemin de fer reliant le fleuve Congo en aval et en amont de Stanleyville au lac Albert ;

2° D'un chemin de fer reliant le Congo en aval et en amont de Nyangwé au lac Tanganika ;

B) La mise en valeur des concessions de terres, forêts ou mines qui pourraient lui être accordées.

La Compagnie pourra aussi, mais avec l'autorisation préalable de l'État du Congo, faire les opérations ci-dessous :

a) Construire, exploiter en Afrique tous chemins de fer, tramways ou routes qui lui seraient concédés, installer et exploiter des quais, piers ou autres établissements destinés à faciliter et à développer les transports ;

b) Entreprendre l'établissement et l'exploitation de toute ligne de navigation maritime ou fluviale, et en général faire toutes opérations se rattachant à l'industrie des transports ;

c) S'intéresser, par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou autrement, dans toute entreprise se rattachant à la réalisation du but social ; faire toutes opérations de finances ; exploiter, constituer des sociétés filiales ; donner à bail ou à cheptel et céder tout ou partie

Digitized by Google

de ses concessions de terres, forêts et mines, les revendre ou les échanger, en faire apport ;

d) Fusionner avec une autre société ou transférer en tout ou en partie les concessions de terres ou de voies ferrées et de services de transport ;

e) Faire toutes opérations que comporte la colonisation, la concession ou la propriété de territoires; y créer toutes exploitations, industries et commerce. (Art. 2).

Capital : Le capital social est fixé à 25,000,000 de francs; il est représenté par 100,000 actions de capital de 250 francs chacune.

Il est créé, en outre, 100,000 actions de dividende sans désignation de valeur, qui jouiront des avantages stipulés aux art. 29, 38 et 43 des présents statuts. Ces 100.000 actions, numérotées de 1 à 100,000, resteront pendant 25 ans nominatives et inscrites au nom de l'État Indépendant du Congo. Le nombre des actions de dividende sera augmenté proportionnellement aux augmentations du capital social. Les actions de dividende afférentes aux augmentations de capital seront au porteur.

L'État Indépendant du Congo garantit, à dater du 1er janvier 1902 et pendant 99 ans, un intérêt à 4 p. c. et l'amortissement des actions de capital de la Société; mention de cette garantie sera inscrite sur ces titres qui porteront la signature d'un délégué de la Trésorerie de l'État et le sceau de la Trésorerie générale pour valoir une rente annuelle de dix francs or, quels que soient les impôts dont cette rente serait frappée par la suite, soit au Congo, sott en Belgique.

La même garantie d'intérêt et d'amortissement est accordée aux actions de capital à créer pour les augmentations de capital à réaliser.

Répartition : Sur ce bénéfice net, il est prélevé :

1° Cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve.

Ce prélèvement deviendra facultatif lorsque la dite réserve aura atteint 10 p. c. du capital;

2° La somme nécessaire pour amortir, à concurrence du capital versé, les actions de capital en 99 ans.

L'amortissent se fera par voie de tirage au sort.

Les actions remboursées seront converties en actions de jouissance.

3° La somme nécessaire pour attribuer un intérêt de 4 p. c. l'an sur le capital versé des actions du capital

Dans le cas où le bénéfice net d'une année ne serait pas suffisant

Digitized by Google

pour assurer les prélèvements stipulés aux alinéas 2° et 3° ci-dessus, l'État Indépendant suppléera à due concurrence.

L'intérêt à 4 p. c. sera payable le 1r juillet de chaque année.

Le surplus des bénéfices annuels sera réparti comme suit : 47 1/2 p. c. aux actions de capital et de jouissance ; 47 1/2 p. c. aux actions de dividende ; 5 p. c. au Conseil d'administration, aux Commissaires et aux délégués de l'État.

Pendant la période de construction du chemin de fer, il sera payé sur les sommes versées, un intérêt intercalaire de 4 p. c. l'an aux actions de capital.

Rachat. — L'État Indépendant du Congo aura le droit en tout temps de reprendre l'exploitation du chemin de fer, en remettant à la Compagnie le bénéfice éventuel de l'exploitation pendant la durée de la concession restant à courir à la date de la reprise, la Compagnie conservant, pendant cette durée, sa part de bénéfices dans l'exploitation des terres et des mines. (Art. 46).

Société générale belge de Banque et de Commerce.

(Voir notice p. 12.)

L'assemblée générale de la Cie anversoise d'entreprises coloniales et industrielles, a voté à l'unanimité la mise en liquidation de la Société.

Après la clôture de l'assemblée générale, il a été procédé à la constitution de la société nouvelle qui, sous le nom de Société générale belge de Banque et de Commerce, reprend l'actif de la compagnie dissoute. Elle a été fondée au capital de 10,500,000 fr., représentés par 7,000,000 de francs d'actions ordinaires et 3,500,000 francs d'actions privilégiées.

EN LIQUIDATION.

1° **Benito et du Campo. (Sté Anonyme du)** — ***Liquidateurs*** : Verbeeck Albert, A. Destrée et Daulne à Anvers. (Notice p. 96).

2° ***Bananal*** : (Notice p. 136).

Digitized by Google

3° **Gold Coast India Rubber C°.** — *Liquidateurs* : Bidart, Van Steenberghe, Vliebergh. (Notiic p. 96).
4° **Agricole de l'Ouest africain** : (Notice p. 108).
5° **Congolia** : (Notice p. 56).
6° **Guinéenne** : (Notice p 104).
7° **Produits Africains** : (Notice p. 109).

Digitized by Google

MODIFICATIONS

AUX

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES

ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRAUX DE COLONISATION

Compagnie Coloniale d'Exportation (Voir page 156).

Les titres sont nominatifs.

Comptoir colonial français (Voir page 161).

En liquidation. Liquidateurs de cette société : MM Frédéric Reiss, demeurant à Anvers (Belgique), rempart Kipdorp, 48; Prosper Creutz, demeurant à Anvers, mêmes rempart et numéro.

Compagnie Française des Câbles Télégraphiques.

(Voir page 159).

Capital : Une assemblée générale des actionnaires a approuvé la convention faite avec l'État Français en date du 28 mars 1901, approuvée par la loi promulguée le 31 juillet 1901. En conséquence elle a autorisé la réduction du capital-actions de 24 millions à 2,400,000 fr. ; l'augmentation ultérieure de ce capital d'une somme de 11,600,000 francs environ, montant de l'apport qui lui sera fait d'une créance de la *Société générale française de Télégraphes*, qui renonce à sa qualité de créancière et allège ainsi la Compagnie d'un passif

Digitized by Google

important dont la charge annuelle était d'envi ron 600,000 francs. Toujours en vue de diminuer ses charges, la Compagnie demande aux porteurs de ses obligations 5 0/0 (1re et 2e séries) de réduire à 3 1/2 0/0 le taux d'intérêt qui leur est dû et, par suite, d'accepter en échange de leurs titres actuels des obligations 3 1/2 0/0 ; c'est également en obligations 3 1/2 0/0 que la Compagnie se propose de régler le solde de la créance de la Société générale française de Télégraphes qui est d'environ 5 millions de francs.

En conformité du concordat obtenu par la Compagnie et homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 19 novembre courant on a autorisé en vue de l'augmentation du capital de la Société à concurrence de 11,025,500 francs, l'émission de 44,102 actions de 250 francs à remettre à la *Société générale française de télégraphes* en représentation de la créance par elle apportée à la Société, on a nommé plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur la valeur de cet apport.

Comptoir national d'escompte de Paris. (voir page 162).

Directeur : M. A. Rostand. — *Sous-Directeur* : M. Ullmann. — M. Mercet, *Vice-président*. — M. G. Bordo *Secrétaire général*. — *Commissaires des comptes* : MM. Bourgeois et Blondeau :

La société possède des agences à Majunga, Tamatave et Diego Suarez, par contre celles renseignées pour Chicago et Madagascar n'existent pas.

Générale d'Exploitations Coloniales. Sté (voir page 169).

Siège social : 19 rue de Clichy

Compagnie Lyonnaise d'Exploitation et de Banque.
(voir page 160)

Administrateurs : MM. Cambefort et Prinsep sont remplacés par A. Laurans et R. Bertin.

Digitized by Google

Société Marseillaise de Crédit Industriel et commercial et de Dépôts. (voir page 170)

Conseil d'Administration : Président : M. A. Feraud. — Vice-prés. : M. A. Rodrigues. — *Administrateur à Paris* : M. J.-C. Roux. — *Membres* : MM. A. Armand, E. Darier, L.-F. Fournier. C. Gros, A. Jouët-Pastré, C. Krautz, M. Landon, E. Montamat, O. Noël, N. Paquet, M.-E. Rodocanachi, E. Rostand et P. Zarifi. — *Commissaires des Comptes* : MM. E. Gonin et H. Rossollin. — *Directeur à Marseille* : M. Louis Aubert. — *Directeur de la Succursale de Paris* : M. Oswald Pourrière.

SOCIÉTÉS COLONIALES AU CONGO FRANÇAIS.

Ste de l'Afrique équatoriale. (Voir p. 171).

Administrateurs : MM. Bernain, Pelletier, Lesca, Desbrière, Van den Nest.

Service de Navigation : Un vapeur grand modèle et un petit modèle.

Cie Agricole et commerciale du Bas Ogooué (Congo Français). (Voir p. 172).

Administrateurs : Il y a lieu d'ajouter : M. Lévi.

Objet : Exploitation agricole et commerciale des terrains situés à Achouka, Bas Ogoué (concédés à M. Roussellot), concession en pleine propriété sans redevances ni charges : *Superficie* 1500 hectares.

Capital : 450,000 fr. en 900 actions de 500 fr.

Alimaïenne. (Voir p. 172).

Par suite de la démission de M. Bousquet qui représentait la Banque

Digitized by Google

française de l'Afrique du Sud, le Conseil d'administration a été modifié.

Il est actuellement composé de la façon suivante :

MM. Albert Cousin, président, le comte François de Suarez d'Aulan, Constant de Browne de Tiège, William Guynet, administrateurs.

Les commissaires des comptes sont :

MM. le comte de Breuilpont, le comte de Geoffre de Chabrignac.

Il est attribué 25 p. c. des bénéfices aux parts bénéficiaires et non pas 15 p. c.

Compagnie commerciale et coloniale de la Kadëi-Sangha.

(Voir page 181.)

Siège social, rue de Mogador, 8.

Adresse Télégraphique : Kadesangha-Paris. Téléphone n° 131-69.

Administrateurs : MM. le comte François d'Aulan, président ; Albert Cousin, vice-président ; Emile Martin, le vicomte de Morteuil. — *Commissaires des comptes* : MM. Nouzaret et E. Mahy.

Capital : Les actions sont de 100 fr. et non pas de 500. Il existe 10,000 parts de bénéficiaires, dont 5,000 aux apporteurs et 5,000 aux souscripteurs du capital actions.

Superficie de la concession : 7,000 kilomètres carrés.

Cté Commerciale et Industrielle du Congo Français.

(Voir page 183.)

En liquidation.

Cie de Ekela Sangha. (Voir p. 183.)

Siège social : Paris, rue de la Victoire, n° 64.

Administrateurs : M. Emile Cravoisier a cessé d'être administrateur.

Digitized by Google

Cie Française du Congo. (Voir p. 184).

Adresse télégraphique : Compaginar-Paris.

Administrateurs : MM. Filleul-Brohy, Pelletier, Desbrière, Lesca, Van den Nest. — *Commissaires des comptes* : Schulz et Frachon.

Service de navigation : un bateau à vapeur grand modèle et deux petits modèles.

Cie Française du Haut-Congo (Voir page 186).

Siège Social : Paris, rue de la Grange-Batelière, 13. — 287-99.
Adresse Télégraphique : Mossaka-Paris.

Président : M. Achille Adam. *Administrateurs délégués au Congo* : MM. Henri Tréchot, François Tréchot, à Brazzaville. *Administrateur délégué à Paris* : M. Georges Brack. *Administrateurs* : MM. Emile Alcan, Gerson Fribourg, Joseph Rémond, Isidore Paquin, à Paris; Emile Ponche, à Amiens; Albert Diehl, à Anvers.

But : La mise en valeur de la concession de MM. Tréchot frères et Cie accordée par décret du 31 mars 1899, située dans le bassin de la Likouala-Mossaka et les lagunes de Likuba. — Capital : 2,500.000 francs, 5,000 actions de 500 francs, 5,000 parts bénéficiaires aux premiers souscripteurs, 5,000 parts bénéficiaires aux apporteurs de la concession. — Concession : 36,000 Kilomètres carrés de terrains arrosés par la Likouala et la Mossaka et affluents et sous affluents de ces deux rivières. La Compagnie française du Haut-Congo possède des factoreries a Loango, Matadi, Brazzaville, Bonga, Baugui et dans quatre autres centres moins importants (voir carte n° 2). — Superficie : 36,000 kilomètres carrés. — Charges : Cautionnement : 50,000 francs, douanes 30,000 francs. — Redevances : 1 à 5 ans 15,000 francs, 6 à 10 ans 20,000 fr., 11 à 30 ans 30,000 fr. 3 bateaux petit modèle

Cie Ibenga (Voir page 190).

Adresse Télégraphique : Gabeni-Paris.

Administrateurs : MM. Hurault de Ligny, *Président*; William-

Digitized by Google

Guynet, *Administrateur délégué*; C. Maho, *Secrétaire*; baron de Broqueville. — *Commissaires* : MM. Piot et Jacques remplacent MM. P. Mancheron et Verspreeuwen.

Messageries fluviales du Congo. (Voir p. 192).

Administrateurs : MM. Dervaux, Fondère, Grard, Guynet, Schülz, Bourdon, Bourcier, Beulque, baron de St Didier et Henri Poirier.

Dès le début, la Société des Messageries fluviales s'entendit, avec les sociétés suivantes : la Compagnie de la Léfini, la Compagnie Nkémé-Nkémi, la Compagnie française du Congo, la Société de l'Afrique française, la Société de l'Afrique équatoriale, la Compagnie franco-congolaise, la Compagnie de la Kadéi-Sangha, la Compagnie de l'Ekéla-Sangha, la Compagnie des caoutchoucs et produits de la Lobay, la Compagnie de l'Oubanghi-Ombella.

Depuis lors, la Société Ibenga a également adhéré à la Société des Messageries fluviales. Tous ces arrangements, pris entre celle-ci et les sociétés qui l'ont chargée d'effectuer leurs services de transports, ont été ratifiés par décrets du gouvernement français.

Cte de l'Ongomo. (Voir p. 194).

Administrateurs : en plus : MM. Bernard, administrateur-délégué C. Janssens et Ct. Jacques.

Directeur-général : M. G. Jobet.

Cie propriétaire du Kouilou-Niari. (Congo Français.) (Voir page 196.)

Siège social : 28, rue du Mont Thabor, Paris

Administrateurs: M. Ritaine-Descamps est remplacé par M. H. Grard. — *Commissaires* : MM. Beulque-Lemmens, Messelin.

Digitized by Google

Sté de la Sangha Equatoriale. (Voir p. 198.)

Siège social : Paris, 46, rue de Londres.

Administrateur : M. Depesme.

Sultanats du Haut Oubanghi. (Voir page 198.)

Administrateurs : M. Mirand-Devos, en remplacement de M. Devos, décédé.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES A LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

Banque du Sénégal. (Voir page 200).

En liquidation : liquidateur M. Nouvion. — Transformée en Banque de l'Afrique française.

Sté d'Études et d'Explorations au Soudan. (Voir page 204)

En liquidation.

Cie française de l'Afrique Occidentale. (Voir page 205).

Dividende : 1900 : f 55.

Compagnie française des charbonnages de Dakar. (Voir page 206).

Administrateurs : en remplacement de M. Jordeson, démissionnaire, et aussi pour compléter le conseil dans les limites fixées par les statuts, ont été nommés admistrateurs : M. John Arthur Jones, négociant, demeurant à Cardif. et M. Hugh Watts, négociant, demeurant à Cardiff.

Digitized by Google

Capital. — Le fonds social primitivement fixé à 500,000 francs a été élevé à 1,250,000 francs par délibération des assemblées générales des 6 juillet et 14 août 1901 par la création de 7500 actions nouvelles de 100 francs.

Il est divisé en 12,500 actions de 100 francs chacune, émises contre espèces.

Industrielle et commerciale du Soudan français. (Sté)
(voir page 208.)

En liquidation. — M. G. Lecocq, *Liquidateur.*

Minière et commerciale de Satadougou. (Sté) (voir page 208).

Siège Social : 164, rue de la Victoire.

Capital : Il existe 6000 parts bénéficiaires.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES A MADAGASCAR

Sté agricole et immobilière de Madagascar. (Voir p. 212).

Commissaires des comptes : MM. Durillon et Emblard.

Les titres sont libérés de moitié.

Cie Coloniale de Madagascar. (Voir p. 215.)

Administrateurs : Ont cessé d'être administrateurs : MM. Laffon et Delhorbe.

Cie coloniale des Mines d'or de Suberbieville et de la Côte Ouest de Madagascar. (Voir page 215.)

Siège social : Paris, 3, rue Blanche.

Digitized by Google

Société française d'Etudes et Entreprises à Madagascar.
(Voir page 218.)

Administrateurs : MM. Eugster et de Cointet.

Capital : 600,000 fr. par la création de 600 actions nouvelles de 500 fr. chacune ; réunion de 5 actions anciennes de 100 fr. en une action de 500 fr.; le capital est aussi composé de 1200 actions de 500 francs.

Société française des mines de l'Imérina. (Voir p. 220).

En liquidation : Liquidateur : M. Henri Dubief.

Compagnie franco-malgache. (Voir p, 220).

Administrateurs : MM. Albert, Cousin, *président*; Philippe, Richemond, administrateur - délégué; Brunel de Montpellier; Henri Chavoix; Camille d'Heygère; Wiliiam Guynet; Alfred Roose; *Commissaires des comptes* : MM. Henri de Keyser et Paul Fuchs.

Cie de Kitsamby et d'Ankavandra. (Voir p. 222).

Capital : 150,000 fr.

Cie Lyonnaise de Madagascar, Ancienne société en comman dite Ch. Pagnoud et Cie, fondée en 1892. (Voir p. 222).

Capital : 2000 actions de 1000 fr. entièrement libérées.

Deux comptoirs nouveaux sont à ajouter à l'objet social : Majunga, Tulear.

Messageries française de Madagascar. (Voir p. 223).

Capital : Le capital social est de 3,250,000 fr. en actions de 100 fr.

Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve; 6 % comme premier dividende à toutes les actions; sur le surplus : 15 p. c. au conseil d'ad-

Digitized by Google

ministration ; 77,30 p. c. à tous les actionnaires ; 7,692 p. c. aux souscripteurs des 12,500 premières actions de numéraire.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

Comptoir de Djibouti (voir page 227)

Administrateur : M. P. Bouvard.

Impériale des chemins de fer Ethiopiens. (Cie) (voir page 229).

Siège social : 80, rue St-Lazare, Paris.

Administrateurs : MM. R. Denisane, Ed. Caro sont remplacés par MM. X. Hoffer, A. Maury, A. Thibault. — M, A. Suais est *Directeur général*

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN ASIE

Banque de l'Indo Chine. (Voir page 231).

MM. Edward Blount et de Lassus-Saint-Genies ont été réélus *administrateurs*. M. de Sassevalle a été nommé *administrateur*. Les pouvoirs du censeur sortant, M. Thiria, ont été renouvelés pour l'exercice 1901.

Société Française des charbonnages du Tonkin. (Voir page 237).

Le poste de *directeur commercial* est supprimé.

Société nouvelle de Kebao. (voir page 244).

En *liquidation*. — Constitution d'une nouvelle société : *Société civile du domaine de Kebao.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN AMÉRIQUE ET EN OCÉANIE

Banque nationale de St-Domingue (Voir page 248).

Siège Social : 59, rue de Provence, Paris.

Administrateurs : MM. Wills, *Président*, H. S. Iselin, A. D. Harmens, S. M. Weed, Willard, Brown. — *Commissaires des comptes* : F. T. Iselin.

Cie des chemins de fer de Porto Rico (Voir page 249).

Administrateurs : MM. J. Silva, Bory d'Arnex, A. Dubois, G. Duchâteau, F. Lachèvre, de la Fres-ange, de Lapisse.

Obligations : Les 107,809 obligations du 1e sont en 3me hypothèque : les 32,000 obligations du 2e ne sont pas encore créées ni émises; les 1500 obligations du 2e sont en 2me hypothèque.

Commerciale française du Chili (Voir page 250 .

Capital : 2,500,000 en 5000 actions de 500 fr. libérés de 250 fr.

Dividende : 1900-1901. 7 p. c,

Gisements d'Or de St-Elie (Voir page 255).

Administrateurs : MM. Tillier, *Président*, G. de la Bouglise, *Vice-Président*, Mac-Carthy, J. Lecany, *Secrétaire général*.

M. le comte d'Ayguevives ne fait plus partie du conseil d'administration.

Dividende en : 1899-1900, fr. 5,50.

Digitized by Google

Cie Nouvelle du Canal de Panama. (voir p. 257).

Administrateurs : MM. Hutin, Rouget, Choron cessent d'être administrateurs.

MM. Rischmann, Forot Bourgeois, Gueydan sont nommés administrateurs.

Société générale de l'Océanie française (voir page 260)

Siège social : 33, rue Bergère, Paris.

Constitution : Le 23 janvier 1900.

Capital : 1 million 485,000 fr. en 14,850 actions dont 2,500 actions d'apport à M. Ernest Davillé.

Obligations : non émises.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES, NOUVELLES

1. — Banques et établissements généraux de colonisation.

Banque Coloniale de France.

Siège social : Paris, 49, rue Le Peletier.

Administrateurs : MM. Hirsch; Hallet; Paul Wilmart, banquier; Nestor Wilmart; Alfred Pierart, industriels;

Objet : Opérations de banque aux colonies.

Capital : 250,000 fr. représenté par 2,500 actions de 100 fr. chacune, dont 500 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs MM. Hirsch et Ad. Hallet.

Comptoir Colonial de France.

Siège social : Paris, rue Mogador, 12.

Administrateurs : MM. Lafaye; comte de Pracomtal; J. Mirabel; J. Bellando; Roustan.

Capital : 1,200,000 fr. divisé en 2,400 actions de 500 fr. chacune, dont 800 entièrement libérées ont été attribuées au fondateur, M. Lafaye, en représentation de ses apports. Les 1,600 actions restantes ont été souscrites en espèces et libérées du quart.

Digitized by Google

Société française de Ramie.

Siège social : Paris, 11, avenue Malakof.

Administrateurs : MM. Alphonse Dumont ; Clément-Louis de Pinsun.

Objet : Exploitation de tous brevets et tous procédés relatifs à la décortication mécanique la Ramie et autres plantes textiles ainsi qu'à leur traitement chimique ; la vente des produits fabriqués et des machines à décortiquer ; la prise, tant en France qu'à l'étranger, de tous brevets s'y rattachant, la vente de ceux-ci, ainsi que des licences ; l'achat, la location et l'édification d'usines pour le traitement de la Ramie et produits similaires, la création de toutes agences et succursales et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et agricoles se rapportant à l'objet ci-dessus indiqué.

Capital : 175,000 francs divisé en 1,750 actions de 100 francs chacune.

Sur ces actions, 500 sont attribuées au fondateur en représentation d'apports. Les 1,250 autres actions ont été entièrement souscrites et libérées du quart.

Répartition : Sur les bénéfices nets il est prélevé : 5 p. c. pour la réserve légale. Sur le surplus, il sera attribué 5 p. c. aux administrateurs ; 15 p. c. au directeur de l'exploitation ; 80 p. c. aux actions.

Compagnie française du sel aggloméré pour l'exportation. Vincent et Cie.

Siège social : 28 boulevard Malesherbes, Paris, 8e arrondissement

Suite de la *Compagnie du sel aggloméré pour l'exportation*, Société anonyme au capital de 300,000 francs

Objet : Exploitation des procédés brevetés Vincent, pour la fabrication du sel en blocs, dans les usines de la Société, en France, en Indo-Chine et toutes autres usines qui pourraient être créées à l'étranger et aux colonies.

Digitized by Google

Comptoirs de vente : Au Congo, au Sénégal-Soudan, en Indo-Chine, etc.

Le capital social est divisé en parts de 5,000 francs, nominatives.

M. Vincent est seul gérant responsable avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales.

II. — Sociétés coloniales françaises en Afrique.

Société auxiliaire des industries Africaines.

Siége Social : Bordeaux

Banque de l'Afrique Occidentale. Privilégiée. Transformation de la Banque du Sénégal. Autorisée par décret en date du 29 juin 1901.

Siége Social : 78, rue de Provence, Paris. Succursale : à Saint-Louis. Agences : a Dakar et à Rufisque.

Administrateurs : MM. Émile Maurel, *Président*; Alexis Rostand, *Vice-Président*; Bohn ; Théodore Mante ; Gabriel Devès; Nouvion, *Directeur*.

Objet : Opérations de banque. Escompte et Recouvrements. Prêts sur gage et sur marchandises. Comptes de chèques. Comptes courants. Ordres de bourse. Payement de Coupons. Avances sur titres. Ventes de Traites. Garde de titres. Opérations de change. Dépôts de fonds.

La Banque du Sénégal en liquidation a apporté à la Banque de l'Afrique occidentale tout son actif, à l'exception seulement de la partie des espèces en caisse qui pouvait être conservée par elle, à charge d'éteindre tout son passif, tels que ces actif et passif existaient au 30 juin 1901, et de manière que cet apport représente à cette date une somme nette de 900,000 francs (l'actif net de la Banque du Sénégal au 31 août 1900, date de la dernière situation connue, étant considéré comme représentant 900,000 francs).

La banque se trouve dans une situation analogue à celle de la

Digitized by Google

Banque de l'Indo-Chine; elle pourra émettre des billets de 1,000,500, 100, 50, 25 et 5 francs, dont le montant ne pourra excéder le triple du capital social.

La Banque de l'Afrique occidentale son siège à Paris et pourra ouvrir des succursales dans cinq colonies : Sénégal, Guinée française, Côté d'Ivoir, Dahomey, Congo français.

Au début, elle se limitera au Sénégal, à Conakry et Cotonou; ultérieurement, et en temps opportun, elle s'établira à la Côte d'Ivoire et au Congo.

Capital : Le capital social est fixé à 1,500,000 francs, divisé en 3,000 actions de 500 francs. La Banque du Sénégal, actuellement en liquidation, reçoit, pour son apport, 1,800 actions entièrement libérées. Sur les 1200 actions à souscrire 600 actions ont été réservées par préférence aux anciens porteurs et au *Comptoir national d'Escompte* de Paris; *Société Marseillaise*; MM. Mante et Borelli; *Compagnie française de l'Afrique occidentale*; MM. Cyprien Fabre et Cie.

Société coloniale des cafés de l'Imérina.

Siège Social : Marseille, 129, Chemin du Chartreux.

Société Commerciale de la Côte d'Afrique.

Siège social : 8, Cours de Courgues, Bordeaux.

Objet : Exploitation de comptoirs à Dakar, Casamance, Conakry, Grand Bassam.

Société d'études et d'exploration de la Volta. (En participation).

Capital : Mille parts au prix de 100 fr. l'une. Le produit de ces parts doit être affecté aux frais généraux de la Société.

Objet : Recherche de l'or sur des terrains dans l'Afrique occidentale.

Compagnie d'exploration de la Côte d'Ivoire.

Siège social : Paris, rue Saint-Marc, 17.

Administrateurs : MM. le comte Delamarre; René de Bonand; rentier, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 29; le comte

Digitized by Google

Bertrand de la Bourdonnaye, propriétaire, demeurant à Limesy (Seine-Inférieure), château d'Etaincmare.

Objet : Exploration de terrains aurifères ou miniers situés dans les terrains dits de la Côte d'Ivoire, l'obtention de toutes autorisations et de tous permis de recherches, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions, de tous gîtes naturels de substances minérales et d'alluvions.

Toutes opérations financières, commerciales et industrielles ; toutes opérations généralement quelconques dans l'Ouest de l'Afrique ou ailleurs.

Capital social : 500,000 fr. représenté par 5,000 actions de 100 fr. chacune entièrement souscrites et libérées du quart. Le capital pourra être porté à 1 million de francs en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles, par décision unanime dn Conseil d'administration.

Répartition : Sur les bénéfices annuels il est prélevé : 5 p. c. au moins des bénéfices pour le fonds de réserve ; une somme qui sera fixée facultativement chaque année par l'assemblée générale pour former, s'il y a lieu, un fonds de réserve spécial. Le surplus des bénéfices nets sera réparti entre toutes les actions.

Cie forestière de Madagascar.

Objet : L'exploitation de la concession de 150,000 hectares (moitié en forêts, moitié en terres cultivables) accordée à la Compagnie dans la province de Maroantsetra. La Compagnie a installé une scierie à vapeur à Tanjona destinée à fournir des maisons démontables ; la Compagnie fournit des bois de charpente et de parquet dans l'Afrique du Sud et les îles; elle s'occupe de l'exploitation des terrains cultivables qui lui sont concédés en créant une importante entreprise d'élevage.

Capital : 1,2000,000 francs.

La France Coloniale.

Siège social : Paris, 20, rue du Louvre.

Objet : Plantations de vanille aux îles Comorre (Anjouan).

Digitized by Google

Compagnie française des chemins de fer du Dahomey.

Siège social : Paris, 5, rue d'Antin.

Adresse télégraphique : Ghezo, Paris. N° du Téléphone : 4813

Administrateurs : MM. Renouard, Léopold, *Président*, 48, Avenue Bugeaud, Paris; Thiebaut, Victor, *Vice-Président*, 33, rue de Naples, Paris; Borelli, Georges, *Directeur-Général*, 25, rue Nicolas, Marseille; Borelli, Octave, 152, avenue des Champs Elysées, Paris; Bougere, à Angers; Carraby, Callixte, 114, avenue de Wagram, Paris; Goffin, 432, avenue Louise, Bruxelles; Lebeuf, 13, rue Brederodre, Bruxelles; Lebon, André, 2, rue de Tournon, Paris; Mante, Théodore, 103, rue de la Boetie, Paris; Mante, Louis, Bruxelles; 7, rue de l'Arsenal, Marseille; Thys, (Colonel), 13, rue Frederode, Vagliano, Marseille; Villars, Lucien, 5, aven. de l'Alma, Paris.

Objet : La construction de la superstructure et l'exploitation d'une voie ferrée au Dahomey de Kotonou à Tchaourou, avec embranchement de Pahou à Ouidah. La plateforme de la voie comme celle des stations sera faite par les soins de la colonie du Dahomey. La compagnie reçoit une subvention annuelle de 2000 fr. par kilomètre de voie exploité; elle reçoit en outre des concessions de terrains d'environ 300,000 hectares, répartis en trois lots diversement situés.

Capital : Huit millions de francs en 32000 actions de 250 fr.

Date de l'assemblée générale : 30 juin.

Date du bilan : 31 décembre.

Société française de la Côte d'Ivoire (Fraissinet et Cie).

Siège social : 2, place de la Bourse, à Marseille, succursale à Grand Bassam.

Objet : Exploitation d'un service de navigation entre Marseille et la Côte d'Ivoire (Grand Bassam), ainsi que de comptoirs commerciaux et d'échange à Grand Bassam, Assinie, Bettie.

Digitized by Google

Compagnie française des cafés Assiniens.

Siège social : Elima, (Côte d'or).

Objet : Exploitation d'une plantation de caféiers sur les bords de la lagune Aby (Côte d'Or).

Compagnie du lac Alaotra

Siège social : Avenue de l'Alma, 26, Paris.

Administrateurs : MM. Ludovic de Contenson, avenue d'Antin, 37, Paris; le comte Gerard de Ganay, rue du Faubourg St Honoré, 137, Paris; Armand de Ginoux, rue de l'Arcade, 14, Paris; Albel Filhouland, avenue de l'Alma, 26, Paris.

Objet : Le commerce et l'élevage du bétail à Madagascar, l'exportation en tous pays, soit de viandes salées, congelées ou de conserves; toute entreprise de transport fluvial ou maritime se rattachant au but de la Société; toutes exploitations agricoles, commerciales, industrielles ou minières, la construction et l'entretien de tous chemins de fer, tramways, routes, canaux, ouvrages publics ou particuliers nécessaires ou utiles au but de la société et d'une façon générale, toutes opérations mobilières, immobilières, d'industrie, de banque, de commerce, de travaux pouvant se rattacher à la Société, par voie d'apport, de fusion ou de création de sociétés nouvelles, soit par tout autre moyen, en un mot, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la Société.

Capital : 500,000 francs; 5,000 actions de 100 francs.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance; somme nécessaire pour fournir aux actions 5 0/0 à titre d'interêt. Sur l'excédent, il sera prélevé : 10 0/0 attribués au conseil d'administration, à répartir suivant convention entre les membres du conseil; 10 0/0 au premier directeur général à Madagascar.

Digitized by Google

Messageries fluviales du Sénégal

Siège social : Saint Louis, Succursale : Deves et Chaumet.

11. rue Vauban, Bordeaux.

Objet : Transports sur le fleuve Sénégal.

Compagnie des mines d'or de l'Arva.

Objet : Exploitations aurifères à la Côte occidentale d'Afrique.
Capital : 2,050,000 fr.

Société minière de l'Afrique occidentale.

Siège social : Paris, rue Boudreau, 9.

Administrateurs : MM. Alfred Angeli, Henry Bousquet, Pierre d'Espagnat, de Gunsburg, John Hendriks, Bento y Vieira.

Objet : la recherche, l'étude et l'obtention de concessions minières et autres, situées en une partie quelconque du globe et notamment dans l'Afrique occidentale, la mise en valeur des dites concessions et leur exploitation éventuelle, soit par elle-même, soit par la constitution de sociétés filiales, soit par l'union avec d'autres sociétés, sous quelque titre que ce soit; toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus.

Capital : 200,000 francs, divise en 2,000 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Il est créé 4,000 parts bénéficiaires, sans fixation de valeur nominale. Sur ces 4,000 parts, 2,000 sont attribuées au fondateur, M. d'Espagnat, en rémunération des études et travaux auxquels il s'est livré en vue de la constitution de la société, ainsi que de l'apport qu'il s'est engagé à faire à la société de tous permis, concessions ou contrats afférents à l'objet social dont il poursuit ou peut rechercher

Digitized by Google

l'octroi. Les 2,000 de surplus reviennent aux propriétaires des 2,000 actions composant le capital social primitif, au prorata des actions possédées par chacun d'eux.

Répartition : Sur les bénéfices nets il est prélevé : 5 p. c. pour la réserve légale; un intérêt de 8 p. c. sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires; 10 p. c. au conseil d'aminisration ; 50 p. c. à toutes les actions à titre de dividende, et 40 p. c. aux parts bénéficiaires.

Compagnie minière de la Côte d'Ivoire.

Siège social : Paris.

Administrateurs : MM. Neumann, Razsovich, marquis Bonardi du Ménil et Schneider.

Objet : L'exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier et l'organisation de toutes expéditions dans les régions africaines; l'étude, la préparation, la négociation et l'exploitation de toutes affaires agricoles, forestières, minières, industrielles, immobilières et commerciales; l'achat, la vente, l'échange, la prise ou la donnée à bail ou l'exploitation de tout terrain et immeuble quelconque et leur mise en valeur; l'obtention des gouvernements ou autorités quelconques de toutes concessions de terrains, mines, travaux publics, transports et autres, leur organisation et exploitation directe ou indirecte; la création de toutes Sociétés, Compagnies ou Associations quelconques se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, la fondation de toutes maisons de commerce, comptoirs, agences, établissements quelconques de factoreries et autres, le recrutement du personnel indigène et, en général, toutes entreprises d'exploration et de colonisation en Afrique.

Capital : Le capital social initial est de 125,000 francs, divisé en 1,250 actions de 100 francs entièrement souscrites et libérées intégralement.

Digitized by Google

Compagnie de navigation et transports Congo-Oubanghi.

Siège Social : Paris, 7, rue de Surène.

Administrateurs : MM. Louis Watel, ingénieur, demeurant à Paris, rue Chauveau-Lagarde, 14; Abel Couvreux, ingénieur, demeurant à Paris, rue d'Anjou, 78; Maurice Tandonnet, armateur, demeurant à Bordeaux, place de Bourgogne, 11; le vicomte Charles de Leusse, rentier, demeurant à Paris, avenue d'Eylau, 22; Paul-Emile-Remy Martin, négociant, demeurant à Bouillac (Charente). et M. Emile Martin, propriétaire, demeurant à Paris, avenue de Wagram, 52.

Objet : Assurer au Congo Français au lieu et place des sociétés fondatrices le service de transports à elles imposé par le cahier des charges, de leurs concessions au Stanley-Pool, l'étude de l'exécution de tous travaux propres à faciliter la navigation et le transport sur les cours d'eau et territoires qu'elle desservira directement. Les obligations de navigation et de transport sur les voies navigables et territoires propres, des adhérents resteront, à partir du point de raccordement avec le service ci-dessus, à la charge de chacune des sociétés concessionnaires. Elle a pour but également de faire pour le compte des sociétés actionnaires, toutes opérations de transit réception, réexpédition et magasinage de marchandises. Elle pourra établir, à Brazzaville et partout où besoin sera, des constructions à l'usage d'ateliers, de bureaux, entrepôts, magasins et des hôtels pour le personnel des sociétés. Elle pourra aussi faire toutes les opérations qui précèdent pour le compte de tiers. En vue de ce qui est ci-dessus indiqué, elle pourra créer ou entreprendre toutes opérations financières, mobilières, achats et ventes d'immeubles et généralement faire toutes transactions quelconques, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés particulières ou de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, ou tous autres moyens.

La Société fait le service des transports des Sociétés suivantes : Sultanats du Haut-Oubanghi, de la Kotto, de la Mobaye.

Capital : 1,200,000 francs divisé en 2 400 actions de 500 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. Il est créé, en vertu des statuts, 2,400 parts bénéficiaires qui seront attribuées aux premiers souscripteurs du capital à raison d'une part par action.

Digitized by Google

Société Niger Soudan.

Siège social : Paris, 65, rue de la Victoire, succursale à Kayes

Administrateurs : MM. Thalamas, Gauvin, Eckman.

Objet : L'exploitation des comptoirs déjà créés par la *Société Pillet, Collas et Cie*, ainsi que la création et l'exploitation de nouveaux comptoirs et agences de commerce dans les possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique.

Les comptoirs déjà existants sont situés à Gonbeba, Bamako, Koulikoro, Bougoumi, Sikasso, Gemmé et Tombouctou.

Capital : 1 million 500,000 fr., divisés en 3,000 actions de 500 fr. Il a été créé, en outre, 10,000 parts de fondateur ; celles-ci ont été attribuées aux apporteurs, ainsi que 1,000 actions de capital entièrement libérées.

Société anonyme des Pépinières du Harrar.

Siège social : 1, rue Richer, Paris.

Objet : Plantations au Harrar, en Abyssinie. Cultures potagères.

Capital : Le fonds social est fixé à 125,000 francs, divisé en 250 actions de 500 francs chacune. Chaque action donne droit à une part égale dans les bénéfices et dans la propriété de l'actif social.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération ; leur cession s'opère par une déclaration de transfert signée sur les registres de la Société par le cédant et acceptée par le cessionnaire ; les titres libérées des versements exigibles sont seuls admis au transfert. Après leur libération, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La cession des actions au porteur s'opère par la simple tradition du titre.

En représentation de la part de bénéfices attribués au fondateur, il est créé 500 titres ou parts bénéficiaires au porteur portant les numéros 1 à 500, donnant droit chacun à 1/500 de cette part de bénéfices. Ces titres ne donnent au porteur aucun droit de propriété dans l'actif social, ni aucun droit d'immixtion dans les affaires de la Société.

Digitized by Google

Répartition : Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 p. c. au moins desdits bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; ce prélèvement n'est obligatoire que si le fonds de réserve est au-dessous du dixième légal.

2° Somme suffisante pour fournir aux actions 6 p. c. sur le capital versé et non amorti, à titre d'intérêt ou de premier dividende, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur le surplus des bénéfices, il est prélevé :

10 p. c. pour le conseil d'administration qui en fait la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable.

Et le solde est réparti ainsi qu'il suit :

1° 50 p. c. aux parts bénéficiaires créées sous l'article 6.

2° 50 p. c. sont distribués à titre de dividende entre toutes les actions.

Compagnie des Plantations de Vohibalotra.

Administrateurs : MM. Mithonard; Laborde; Fonsegrive.

Objet : Exploitation de terres concédées à Madagascar par des plantations et l'élevage.

Capital : 240,000 fr , divisé en 240 actions de 1,000 fr. Quatre-vingts de ces actions, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Laborde, apporteur de la concession; les 160 actions restantes ont été entièrement souscrites et libérées de 25 p. c.

Société pour l'importation des produits françaises à Madagascar.

Siège social : Lyon, 65 rue de l'Hôtel de ville.

Syndicat Ouest-Africain.

Siège social : Boulevard Malesherbes, 83, Paris.

Administrateurs : MM. Lippens; de Vienne; Pinel.

Objet : 1. L'exploitation de tous territoires en Afrique et dans les

Digitized by Google

colonies françaises et l'organisation et l'expédition de toutes missions ayant cet objet.

2. La demande et l'obtention du gouvernement français et de toutes autorités provinciales ou locales quelconques, de tous permis d'exploitation, de recherche et d'exploration de toutes concessions de territoires, mines, travaux publics, transports, monopoles, leurs organisations ou exploitations directes ou indirectes.

3. La négociation et l'exploitation de toutes entreprises minières industrielles, agricoles, forestières, immobilières et commerciales.

4. L'achat, la vente, l'échange, la location ou l'exploitation de tous droits, de toutes concessions et de tous terrains ou immeubles quelconques et leurs mises en valeur.

5 Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Capital : Le capital social est fixé à deux cent soixante mille fr., représenté par 520 actions de 500 fr. chacune donnant droit, sans distinction, à une part égale dans l'actif social et les bénéfices.

Pour rémunérer M. Léon Delvaux de l'apport qu'il a fait, ainsi que des travaux personnels, démarches, auxquels il a pu se livrer pour arriver à la constitution de la Société, et pour lui permettre de rétribuer les concours qui lui ont été donnés à la formation du capital de la Société, il lui est attribué : la totalité des parts de fondateurs créées à cet effet, qui lui seront remises pour la distribution en être faite, ainsi qu'il avisera, entre les personnes qu'il jugera avoir contribué d'une manière utile à la formation du capital de la Société.

Répartition : 10. p. c. au conseil d'administration en exercice qui en fera la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable.

2. Un tantième proportionnel pouvant atteindre 5 p. c. à allouer soit au conseil d'administration à titre de supplément, soit au personnel de la Société, suivant ce que décidera le conseil d'administration.

Les bénéfices restant après ces divers prélèvements seront attribués de la manière suivant :

1. 75 p. c. aux actionnaires.

2. Et 25 p. c. aux parts de fondateurs.

Digitized by Google

III. — Sociétés coloniales françaises en Asie.

Société agricole de Benluc

Objet : La mise en valeur et l'exploitation d'un domaine situé dans la province de Cholon, dans l'angle formé par la réunion du Vaïco oriental et du fleuve de Benluc. La propriété de la société a une superficie de 2,233 hectares. Elle a été concédée à M. Pâris. Elle a, en outre, pour but l'acquisition par voie d'achat ou autre et la mise en valeur et l'exploitation de tous autres terrains de la même région.

Société civile du domaine de Kebao

Siège social : 23, rue Taitbout, à Paris.

Comité de direction : MM. A. Chaumière, E. Eggly, H. Fischer, A. Levassor, F. Mauge, D. Wehrlin.

Objet de la Société. La mise en valeur du domaine comprenant l'île de Kébao, province de Quang-Yen (Tonkin), ensemble les fonds et tréfonds, les concessions de mines, les immeubles par nature et par destination, ainsi que toutes les usines et maisons d'habitation, tel que tout est plus complètement determiné dans le cahier des charges ayant servi à l'adjudication publique qui a eu lieu le 2 février 1901, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine.

Cette mise en valeur se fera, soit par la vente ou la location totale ou partielle du domaine, soit par l'apport de tout ou partie de celui-ci à toute société constituée ou à constituer; les parties contractantes entendant conserver à la Société son caractère civil, il ne sera pas fait d'autres exploitations que celle des produits naturels du domaine acquis par la Société.

Durée. 50 ans à dater du 29 mai 1901.

Digitized by Google

Fonds social. Composé de 2,000 parts de propriété sans valeur nominale, donnant droit à 1/2000e de tout l'actif social.

Titres. Nominatifs, les cessions de parts ne peuvent être faites qu'entre titulaires ou personnes agréées par le Comité de Direction, qui statue dans le mois de la demande qui doit lui être adressée par lettre recommandée.

Répartition des bénéfices. 10 p. c. au Comité de Direction et 90 p. c. aux propriétaires de parts.

Société de construction de chemins de fer Indo-Chinois.

Siège Social : Paris.

Administrateurs : MM. le comte George Vitali, Albert de Biedermann, Jules-Edouard Gouin, G. Génébrias de Frédaigne, E. Ullmann et M. Vieux-temps.

Objet : Construction de chemins de fer en Indo-Chine.

Capital : 4 millions de francs divisé en 800 actions de 5,000 francs chaque qui ont été souscrites au pair, et qui sont libérées du quart, soit de 1,250 francs.

Société des Docks de Haïphong.

Siège Social : Haïphong.

Société des eaux et d'Électricité de l'Indo-Chine.

Siège social : Paris, 58, rue Taitbout. — Succursale : Saïgon.

Constitution : 2 avril 1900.

Objet : La Compagnie est concessionnaire des services municipaux suivants :

1° *Eaux de la ville de Saigon.* — Concession de vingt années

Digitized by Google

finissant le 15 mai 1917. La ville de Saigon s'est engagée à payer une annuité de 162,000 francs pendant toute la durée de la concession.

2° *Eaux de la ville de Cholon.* — Concession de vingt années, finissant le 3 septembre 1920. Annuité de 280,000 francs à payer par la colonie de la Cochinchine.

3° *Eaux et Électricité de la ville de Pnom-Penh.* — Concession de vingt-cinq années finissant le 9 décembre 1925. Recette garantie annuelle comprenant :

1. Annuité pour le service des eaux . . . . . fr. 240.000 »
2. Garantie d'un minimum de recettes pour l'éclairage public par l'électricité . . . . . 88,650 »

Capital : 2,500,000 francs. Il existe en outre 6000 obligations de 500 francs, soit pour 3 millions.

Extrême orient. Société française de navigation

Siège social : Paris, 43, rue Chaussée d'Antin.

Administrateurs : MM. Maurice Le Boul, armateur ; Gust. Brodbeck, négociant ; Georges Moreau, ingénieur ; Georges Paget Walford, armateur à Anvers. — *Commissaires* : MM. Eugène Salles, courtier maritime et Fontaine, négociant.

Objet : La mise en construction, l'achat, l'armement et l'exploitation des navires à vapeur.

La création de lignes de navigation et l'exploitation de tous services maritimes de transports sur tous les points du globe de toutes personnes et marchandises, de tous objets quelconques, ainsi que de tous transports par terre et par eau s'y rattachant ;

Toutes prises d'intérêts dans des opérations de cette nature ;

Toutes opérations accessoires financières, commerciales et industrielles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

La durée de la Société est fixée à trente années.

Digitized by Google

Compagnie française des chemins de l'Indo-Chine et du Yunnan.

Siège social : rue Laffitte, 34. Paris, et au Tonkin.

Administrateurs : MM. le baron Hély d'Oissel, Alexis Rostand, Paul Desvaux, Stanislas Simon, Ludovic de Sinçay, H.-E. Boyer, Firmin Rainbeaux, Edgar de Sinçay, H. Wiener, Jules-Edouard Gouin et Rambaud.

Objet : Construction et exploitation d'un chemin de fer de Haïphong à Yunnan-Sen et prolongements.

La durée de la Société est fixée à soixante-quinze ans à compter du 5 juillet 1901, date de la promulgation de la loi approuvant la concession du chemin de fer ue Haiphong à Yunnan-Sen.

Le droit de traiter à forfait avec une Société de travaux est réservé à la Compagnie.

Capital : 12,500,000 francs, divisé en 25,000 actions de 500 francs chacune à souscrire en numéraire.

En cas d'augmentation du capital social par voie d'apport en numéraire, les propriétaires des actions alors existantes auront à la souscription des actions nouvelles, un droit de préférence qui s'exercera suivant les formes et les conditions qui seront déterminées par l'assemblée générale.

Obligations : La Compagnie peut émettre, conformément aux articles 6 et 7 de la convention du 15 juin 1901, des obligations garanties par la loi du 25 décembre 1898, en une ou plusieurs fois, par décision du conseil d'administration jusqu'à concurrence du capital nominal correspondant à l'intérêt garanti de 4 millions de francs.

La Compagnie peut également émettre des obligations ordinaires, avec l'approbation de l'assemblée générale.

Il a été émis 178,000 obligations privilégiées à 3 0/0 de 500 francs chacune auxquelles est affectée entièrement la garantie d'intérêt de Fr. 3,000,000 allouée par la Colonie d'Indo-Chine et dont le versement est garanti par le gouvernement de la République française.

Répartition : 1° 5 0/0 au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi : ce fonds de réserve cesse d'être obligatoire au délà du dixième du capital social; mais lorsque, pour quelque

Digitized by Google

cause que ce soit, il est descendu au-dessus de ce dixième, il doit être reconstitué au moyen du prélèvement de 5 0/0 ci-dessus indiqué.

2° Somme suffisante pour fournir aux actions 5 0/0 sur le capital versé et non amorti, à titre d'intérêt, ou de premier dividende, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;

3° Une somme dont l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, détermine le chiffre chaque année, si elle le juge utile, pour constituer un fonds de réserve et de prévoyance.

Le surplus des bénéfices sera réparti comme suit :

10 0/0 au conseil d'administration.

90 0/0 à titre de deuxième dividende aux actions amorties ou non amorties.

Pendant la période de construction, la Société peut distribuer des intérêts intercalaires à raison de 4 0/0 l'an, conformément à la convention du 12 juin 1901.

Société française du Setchuan.

Siège social : Paris, 33, rue de Fleurus.

Administrateurs : MM. Lucien Layus, libraire-éditeur, demeurant à Paris, rue de Fleurus, 33 ; Paul Bonnassiès, mandataire et fondé de pouvoirs de la Compagnie des forges et aciéries de la marine et des chemins de fer, demeurant à Paris, rue des Pyramides, 20 ; Edmond du Vivier de Streel, rentier, demeurant à Paris, 36, rue du Mont-Thabor, et Valère Mabile, maître de forges, demeurant à Mariemont (Belgique).

Objet : L'étude et la constitution de toutes entreprises agricoles, commerciales, industrielles, financières, de transport ou de travaux dans la province de Setchuan, ou dans toute autre partie de l'Empire chinois et pays avoisinants. Toute opération se rattachant à l'étude et à la constitution de ces entreprises et de leur capital ; elle peut être également Société d'exploitation pour une durée limitée. La durée de la Société est fixée à 30 ans qui commenceront à courir du jour de sa constitution.

Digitized by Google

Capital : 700,000 francs, divisé en 7,000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, toutes attribuées aux fondateurs apporteurs, en représentation de leurs apports indivis. Il est, en outre, créé 1,000 parts bénéficiaires, au porteur, dont 700 seront remises auxdits apporteurs, à raison d'une part par 10 actions, et les 300 de surplus resteront déposées dans les caisses de la Société, pour être attribuées, comme rémunération des concours qui lui seront apportés, mais seulement en vertu d'une délibération de l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration.

Répartition : Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1/20e soit 5 p. c. pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; et la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 p. c. sur le capital versé de leurs actions. Ces prélèvements opérés, le Conseil pourra, s'il le juge utile, proposer à l'assemblée qu'une partie du reliquat soit affecté à un fonds d'amortissement du fonds social et du matériel ou attribuée au rachat en actions de jouissance.

Sur le surplus des bénéfices, aprés les prélèvements ci-dessus, il sera attribué : 10 p. c. au Conseil d'administration en exercice, pour être réparti entre ses membres, suivant ce qu'ils aviseront d'accord entre eux : 5 p. c. à l'administrateur-délégué, et le ou les directeurs, suivant répartition arrêtée par le Conseil; 60 p c. aux actions, par égale part ; et 25 p. c. aux parts bénéficiaires.

Société générale d'irrigation pour favoriser le développement de l'agriculture en Indo-Chine.

Objet : Son but principal est de construire et d'exploiter des usines élévatoires pour l'irrigation des provinces d'Hanoi, Bac-Ninh et Hung-Yen.

Capital : Un million de francs.

Société générale de Tramways à vapeur de Cochinchine.

Siège Social : Paris, 24, rue St-Lazare. Succursale à Saïgon.

Digitized by Google

IV. — Sociétés coloniales nouvelles françaises en Amérique, en Océanie.

Société Civile des pêcheries perlières et nacrières de la Nouvelle-Calédonie.

Objet : L'étude, la recherche, la culture et l'exploitation des huîtres perlières, de la nacre, du trépan, de l'éponge et, d'une façon générale, de tous les produits de la mer en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la création de parcs destinés à ces différentes cultures, études et exploitations.

Capital : 108,000 fr.

Compagie des Caoutchoucs de l'Orénoque.

Siège social : Paris

Objet : Exploitation du caoutchouc dans les régions avoisinant le fleuve Orénoque, au Vénézuela.

Capital : Le capital social a été fixé à 700,000 fr. en 7,000 actions de 100 fr. chacune.

Colombienne (La).

Siège Social : Bruxelles, 56, avenue de la Toison d'or.

Adresse télégraphique : Colobank, Bruxelles. ☞ n° 3594.

Administrateurs : Conseil d'administration : MM. Ernest Seydoux, Armand Peugeot, Adrien Hallet, Alexandre Odéro et Paul Gérard, et Emile Penon, explorateur, demeurant à Paris, rue de Berlin, n° 41, et Pierre Decauville, propriétaire, demeurant à Paris, avenue du Bois de Boulogne, n° 1, A. Peugeot.

Commissaires : MM. A. Bolle, E. Begis, Royer Nogués.

Digitized by Google

Bilan : 30 septembre. — *Assemblée* : 1er Mardi de mai à 3 heures.
Constitution : 30 mars 1901.
Objet : La société a pour objet :
1° L'exploitation agricole et industrielle de la concession de Don Diégo, apportée à la société, ainsi que de tous autres domaines qui seraient concédés à la société ou achetés par elle dans l'avenir;
2° L'exploitation de toutes carrières ou mines qui pourront exister dans les terrains appartenant à la société :
Capital : Il est representé par dix mille actions de cent francs chacune, ayant les mêmes droits et avantages.
Sur les dix mille actions, six mille sont attribuées au payement des apports.
Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légal ; sur le solde, un dividende de 5 p. c. aux actions ; sur le surplus, 20 p. c. aux administrateurs et commissaires : le restant aux actions, sauf éventuellement déduction de la somme nécessaire à la constitution de fonds spéciaux de précision ou de réserve extraordinaire, ou à la constitution d'un fond destiné à rembourser au pair les anciens.

The Esperanza Copper Mining Co.

Siège social : Paris.

Administrateurs : MM. William-George Tiffany, le baron Gaston de Fontenilliat, Ernest Chabrand, Gaston Lion et Louis Deniort. — *Commissaires* :

Assemblée : 2me Mardi du mois de mai à 2 1/2 heures.
Constitution : 15 avril 1901.
Objet : La société a pour objet l'acquisition et l'exploitation des mines de cuivre dont l'option lui est donnée, ainsi que de toutes autres mines, tous gisements, prospects, etc., qu'elle viendrait à acquérir ou dont elle acquerrait le droit d'exploitation, soit au Mexique, soit en tout autre pays.
Capital : Le capital de société est fixé à la somme de six cent mille francs. Il est divisé en six cents actions de mille francs chacune.
Répartition : 1° Un premier prélèvement de 5 p. c. de ces bénéfices

Digitized by Google

est opéré pour la dotation de la réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;

2° Il est ensuite prélevé une somme suffisante pour servir aux actions en circulation un intérêt ou premier dividende représentant cinq p. c. du montant libéré ou versé.

Le surplus, après attribution de dix p. c. aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires (à repartir entre eux, suivant leur règlement particulier et en tenant compte de la disposition de l'article 54 de la loi des 18 mai 1873/22 mai 1886), sera divisé en deux parts : l'une, de soixante-quinze p. c., sera répartie entre les actions à titre de deuxième dividende ; l'autre, de vingt-cinq p. c., sera appliquée comme suit : à constituer un fonds spécicl de prévision, ou de réserve extraordinaire, ou à rembourser un nombre proportionnel d'actions.

Apports : La propriété des terrains miniers dits « Esperanza », comportant dix « pertenencias », et « Continuacion Nor Este », comportant six « pertenencias », situés dans le voisinage de la mine dite « Bella Union », dans le district de Moctezunia (province de Sonora, Mexique), et appartenant actuellement à M. L.-A. Hohstadt, propriétaire, demeurant à Nacozari, (Mexique).

Societé de l'Usine du Lamentin.

Siège social : Saint-Pierre (Martinique).

Objet : Exploitations de plantations de sucre.
Capital : 2,000,000 fr.

V. --- Sociétés Françaises de Propagande Coloniale.

Union Coloniale, 44, Chaussée d'Antin, Paris.
Comité Dupleix, 26, rue de Grammont, Paris.
Comité de l'Asie française, 19, rue Bonaparte, Paris.

Digitized by Google

France Coloniale Moderne, 28, rue Serpente, Paris.

Ligue Nationale, Commerciale, Coloniale et Maritime, 54bis, rue de Clichy, Paris.

Expansion Française Coloniale, 156, avenue de Suffren, Paris.

Syndicat de la Presse Coloniale, 22bis, rue Saint-Benoist, Paris.

Association Syndicale des Journalistes Coloniaux, 15, rue Rousselet, Paris.

Société Nationale d'Expansion Coloniale, 8, rue Marty, Paris.

Société Centrale d'Agriculture Coloniale, 5, rue de Calais, Paris.

Société d'Études Coloniales et Maritimes, 16, rue de l'Arcade, Paris.

Société Française de Colonisation, 12, rue Port-Mahon, Paris.

Société Française des Ingénieurs Coloniaux, Bourse du Commerce. Paris.

Comité de Protection et de Défense des Indigènes, rue des Écoles. Paris.

Comité du Dahomey, 46, boulevard Magenta, Paris.

Comité de Madagascar, 44, rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES ALLEMANDES

I. — Sociétés Coloniales allemandes en Afrique Orientale.

Deutsche Agaven Gesellschaft.

Siège social : Berlin, W, Bernburgerstr, 18.

Administrateurs : MM. Dr Schröder-Poggelow, président ; C. J. Lange ; R. Rady. — *Directeur des plantations* : M. Passarge.

Objet : Exploitation de plantations d'Agaves dans l'Afrique orientale allemande, à Buschirihof.

Capital : 600,000 mark.

Deutsche Ost-Afrikanische Gesellschaft. (Voir p. 267.)

Adresse télégraphique : Usagara, Berlin.

Rheinische Handel-Plantagen Gesellschaft. (Voir p. 268).

Adresse télégraphique : Plantage-Cologne.

Kilimanjaro Handels- und Landwirtschafts-Gesellschaft. (Voir page 267).

Siège social : Berlin. Behrenstr. 7a

Constitution : 1898. — *Directeur* : O. Klauss.

Conseil d'administration : 1° Sr Durchlaucht fürst zu Hohenlohe-Oehringen ; 2° Dr Max Schœller, Berlin ; 3° Commerzienrath

Digitized by Google

Lucas, Berlin ; 4° Fabrikbesitzer, Oscar Wolff, Walsrode ; 5° Fabrikbesitzer, Dr Willy v. Liebermann, Berlin ; 6° Rechtsanwalt, Dr Julius Scharlach, Hamburg ; 7° Professor Dr A. v. Oettinger, Leipzig ; 8° Professor Dr F. Kettler, Hannover ; 9° Kaufmann David Popitz, Leipzig ; 10° Landrentenmeister, Reich, Halensee ; 11° Dr med. Boerwald, Berlin.

Administrateur délégué : M. Bronsart von Schellendorf.

Usinja Gold Syndicat (Voir page 269).

Transformé en : *Victoria Nyanza-Gold-Syndicat.*
Direction : M. C. W. Werther, Berlin W., Magdeburger Str. 35.

II. Sociétés coloniales allemandes dans le Sud-Ouest Africain.

Hanseatische Land, minen und Handelsgesellschaft für Deutsch Sud-west-Afrika (Voir page 272)

---

1. *Les Administrateurs* : Dr Scharlach, *Président,* Hamburg. Ad. Woermann, Hamburg. Exc. M. von Brandt, Weimar. Baron von Nordenflycht, Berlin. Alex. Lucas, Berlin. Karl von der Heydt, Berlin. Prof. D von Lilienthal, Heidelberg, Louis Frowein, Elberfeld. George Cawston, Londres, Edmund Davis, Londres. —*Commissaires* : Dr Westphal, Hamburg. Max Brock, Hamburg. O. Stratmann, Berlin. Le Commissaire du Gouvernement Impérial : Le Conseiller du Gouvernement Dr Golinelli, Berlin. Le Représentant à Berlin : Cemte Baudissin.

Sté des mines et du Chemin de fer d'Otavi. (Voir p. 270)

Siège social : Berlin W., U. d. Linden 35.

Adresse télégraphique : Otavimine, Berlin.

Digitized by Google

Südwest-Afrikanische chäferei-Gesellschaft.

Siége social : Berlin, W. 9, Schellingstr. 4.

Administrateurs : MM. Von Poser et Grofs-Nädlitz, Hankohl, von Hofmann, von Bornhaupt, von Arnim, comte Ernst von Bernstorff. Dietel, Habenicht, Rich Jaeger, J. H. Kuhlenkampff, von Michael, Strauch, J. K. Vietor, Wilckens. *Commissaires* : MM. Krause; Supf; Mertens.
Objet : Entreprises d'élevage dans le Sud-Ouest africain allemand.
Capital : 500,000 Mk.

III. — Sociétés coloniales allemandes au Cameroun.

Bolifamba Pflanzung.

Siège social : Berlin.

Objets : plantations au Cameroun.
Capital : 300,000 Mk.

Molyko Pflanzung.

Siège social : Berlin Sommerstrasse, 6.

Direction : Mr Esser.
Objet : plantations au Cameroun.
Capital : 500,000 Mk.

IV. — Sociétés Coloniales allemandes au Togo.

Togo Handels und plantagen Gesellschaft

Siège social : Hambourg, Heintz hof.

Administrateurs : MM. Hermann Reinhold, Dannenberg; F. L. Edelbütter.
Objet : Commerce et plantations au Togo.
Capital : 100,000 Mk.

Digitized by Google

V. — Sociétés Coloniales allemandes en Asie.

Schantung Handels Gesellschaft m. b H. Tsingtau.

(Voir page 283).

Siège social : Hambourg, Neuerwall, 38[1].

Adresse télégraphique : Milori, Hambourg.
Codes utilisés : A B C 4me édition.
Standt & Hundius

Administrateurs : MM. Kœnigsdoerfer, Hambourg; Dr. Rosemann et Rechtsanwalt F. Brandt, Berlin.

Industrie syndicat zur Wirtschaftlichen Erschliefsung von Kiautschou und Hinterland. (Voir p. 282).

Siège social : Berlin. N. W. 40. Roonstr., 9.

Adresse télégraphique : Selbrator-Berlin.

Schantung Eisenbahn Gesellschaft. (Voir p. 283)

Adresse télégraphique : Schantung-Berlin.

Korea Syndikat.

Siège social : Berlin et Hambourg.

Administrateurs : Direction de la Disconto Gesellschaft à Berlin : MM. H. C. Edouard Meyer et Dr J. Scharlach à Hambourg.
Objet : Exploitation d'une concession minière en Corée.
Capital : 1,500,000 MKs dont 1,000,000 ont été appelés.

Norddeutscher Lloyd.

Obligations : La dette obligatoire de la société a passé de 30,173,000 marks à 50,173,000 marks par la création de 20 millions de marks d'obligations à 4 1/2 p. c.

Digitized by Google

VI. — Sociétés de propagande coloniale en Allemagne.

Centralverein fur Handelsgeographie und Förderung deutscher Interessen im Auslande, Berlin, W. Derfflingerstrasse, 4.

Deutsche Asiatische Gesellschaft, Berlin, Elfsholzstrasse, 12.

Deutsch-Brasilischer Verein, Berlin, Elfsholzstrasse, 12.

Deutsche Kolonial-Gesellschaft, Berlin, W. Schellingstrasse, 4.

Kolonial-Wirtschaftliches Komitee, Berlin, N.-W. Unter der Linden, 40, (organe « Der Tropenflanzer »).

Nachtigal-Gesellschatt fur vaterlandische Afrikaforschung, Berlin.

Ostasiatischer Verein-Hambourg.

Afrika-Verein deutscher Katholieken, Cologne.

Deutsche Kolonialschule m. b. H.

Deutscher Frauen Verein für Krankenpflege in Kolonien, BerlinW. 50, Augsburgerstrasse, 45.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES ANGLAISES

The south African Territories Limited.

Siège social : 81, Cannon street, Londres, E. C.

Direction : MM. Samuel Pope, président, à Londres ; capitaine James Inman, à Londres ; D. N. Shaw, à Glasgow ; Dr Westphal, à Hambourg ; Dr Goering, à Berlin. — *Représentation pour l'Allemagne* : A Berlin, le comte Baudissin, Potsdamerplatz, 3.

Objet : La Société fut reconstituée en 1900 sous le nom de l'ancienne Société. Elle a été reconnue par le gouvernement impérial. Les concessions de la Société se composent : 1° Des droits miniers sur tous les territoires des nations Bondelzwarts, Zwartmodder et Veldschoendrager, dans le Sud de la colonie ; 2° du droit de choisir un territoire propre au peuplement d'une aire totale d'environ 2,500,000 acres anglais, situé dans les dits territoires ; 3° du droit d'accorder des licences aux colons en attendant la délimitation des lots ; 4° du droit d'établir des chemins de fer, téléphones, lignes télégraphiques, et autres voies de communication dans les dits territoires.

Capital : £ 500,000 en parts de une livre et dont jusqu'en février 1901 £ 473,763 a été émis. Le capital non émis est réservé pour une émission ultérieure. L'entreprise n'est plus grévée d'aucune hypothèque, ayant racheté et amorti toutes les obligations qui avaient été émises par l'ancienne Société.

Digitized by Google

VII. Sociétés coloniales Anglaises à la Côte d'or.

Abompeh-Cy.

Siège Social : Londres.

Abontiakoon (Wassau) Mine Cy.

Siège Social : Londres.

Objet : Exploitation aurifère à la Gold Coast dans le district de Wassau, comprenant 1,187 claims.

Capital : 12,500,000 francs en actions de 1 livre st.

Abosso Mines en formation.

Objet : Exploitations aurifères, 600 claims.

Capital : 11,250,000 francs.

Adansi Goldfields Cy.

Siège Social : Londres, 154, Palmerston Buildings E C.

Adresse Télégraphique : Adansi Londres.

Administrateurs : MM. W. Hodgkinson; J. A. Allen; E. W. Barry; F. A. Davies.

Objet : Exploitation aurifère à la Côte occidentale d'Afrique.

Capital : 20,000 l. st. en actions de 1 l. st., il en a été émis 17,707.

African Estates Mining.

Siège Social : Londres, 21, Great St-Helen's E. C.

Adresse Télégraphique : Infra, Londres.

Administrateurs : MM. T. Wilkins; P. S. Boult; J. Broad; H. A. Greatorex; J. H. Hosking.

Objet : L'exploitation d'une concession aurifère située dans le Swaziland sur un espace de 250 milles carrés; exploitation d'une concession aurifère à la Gold Coast à la rivière Ancobra.

Capital : 125,000 l. st. en actions de 10 sh.

Digitized by Google

Akinassi Syndicate.

Siège Social : Londres, 57, Moorgate, Street E C

Administrateurs : MM. W. F. Burtt; C. E. Bulling; W. J. Hiain; J. Macdonald; H. J. Meyerstein.

Objet : Exploitation de 5 claims aurifères d'une superficie d'environ 20,000 carrés situés à Ashanti, Saltpond et Dixcove á la Côte occidentale d'Afrique.

Capital : 5000 actions de une l. st. sont émises.

Akriporissu Cy

Siège Social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital émis : 60,000 livres st. en actions de 1 livre.

Akrokerri Cy.

Siège Social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères dans l'Ashanti.

Capital : 500,000 liv. st. en actions de 1 l. st. dont il a été émis 100,000 actions libérées et 100,000 actions libérées de 10 shillings.

Ashanti Sansu Mine.

Siège social : Londres, 188, Dahswood House, EC.

Administrateurs : MM. E.-H. Byas, E.-A. Cade, Duncannon, G. Edwards, Ponsonby. G.-C. Prince.

Objet : Exploitations aurifères à la Gold Coast.

Capital : 315,000 L. st. en actions de 1 livre.

Digitized by Google

Asiakwa Cy.

Siège social : Londres.

Capital : Il a été émis 15,000 actions de 1 L. st.

Ashanti Company.

Siège social : 18, Leadenhall street, Londres.

Adresse télégraphique : Adansonia, Londres.

Administrateurs : MM. Bramston, C. Balser, F. V. Marment, G. W. Neville, G. T. Symons, Col. Thys.

Objet : Exploitation de propriétés aurifères d'une étendue de 100 milles carrés à la Côte occidentale d'Afrique.

Capital : 500,000 l. st. en actions de 1 l. st. Il a été émis 150,000 de ces actions.

Ashanti Consols.

Siège social : Londres, 188, Dashwoodhouse.

Adresse télégraphique : Olberas, Londres.

Administrateurs : MM. E. Byas, T. A. Cade, vicomte Duncannon, G. Edwards, C. Ponsonby, G. C. Prince.

Objet : Exploitation aurifère à la Gold Coast et au pays des Achantis.

Capital : 500,000 l. st. en actions de 1 l. st. Il a été émis 205,000 ds ces actions.

Ashanti Gold Trust.

Siège social : St Swithin 's Lane, Londres, E. C.

Adresse télégraphique : Ovated, Londres.

Administrateurs : MM. Shippard, W. R. Brooke, E Davis, Tarbutt.

Objet : Exploitation aurifère dans le district de l'Akim Occidental.

Capital ; 100,000 actions d'une livre. Il en a été émis 25,000.

Digitized by Google

Ashanti Lands.

Siège social : 18, Leadenhall street, E. C. Londres.

Administrateurs : MM. Bramston, C. Balser, F. V. Marment, G. W. Neville, G. T. Symons, colon. Thys, G. P. Walford.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 250,000 l. st. en actions d'une livre : il a été émis 131,250 de ces actions.

Attasi Mines.

Siège social ; Londres, 18, Leadenhallstreet.

Adresse télégraphique : Attonares, Londres.

Administrateurs : MM. C. Balser, F.-A. Macrae, F.-V. Marment, G.-T. Symons, colonel Thys, G.-P. Walford.

Objet : L'exploitation de terrains aurifères acquis de la Ashanti Lands Cy.

Capital : 250,000 L. st. en actions d'une livre, sur ce capital il a été versé 7 sh. 6 d. sur 100,000 actions soit 37,500 L. st.

Axim Mines.

Siège social : Londres, 34, Clement's Lane, Ec.

Adresse télégraphique : Axiopolis, Londres.

Administrateurs : MM. G. D. Perks. Oldroyd. M. P. et C. F. Owen.

Objet : Exploitations aurifères à la Gold-Coast.

Capital : 100,000 L. en actions de 1 livre st. Il a été émis 48,45 de ces actions.

Digitized by Google

Bibiani Goldfields.

Siège social : Londres. 3-4, Winchesterstreet, Ec.

Adresse télégraphique : Navales-Londres.

Administrateurs : MM. A. L. Straus. Colon. E. Burnaby. H. P. Lanxson. Vicomte Wastland. A C. Way et J. C. Yates.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 200.000 L. st. en actions de 1 L. Il a été émis 175,900 de ces actions.

Birrim Valley Gold Mining and Dredging Cy.

Siège social : Londres, 57, Moorgatestreet, Ec.

Administrateurs : MM. J. Macdonald. H. J. Brown. H. J. Meyerstein. J. J. Punch.

Objet : Exploitations aurifères dans l'Akim Oriental (Gold-Coast).

Capital : 150,000 livres st. en actions de 1 livre; il a été émis 140,000 actions.

Bokitsy Goldfields.

Siège social : Londres, 65, New Broadstreet, Ec.

Adresse télégraphique : Londonized.

Administrateurs : MM. G. Irvine. C. E. Bradley. F. Goddard. R. Pearsall.

Objet : Exploitations aurifères à la Gold-Coast.

Capital : 35,000 actions de 1 L. st.

Digitized by Google

British-Gold Coast Cy.

Siège social : Londres, 19, St-Swithin s Lane, Ec.

Adresse télégraphique : Unafraid, Londres.

Administrateurs : MM. P. Tarbutt. A. Fell. D. J. Nlaine. J. E. Sanderson.

Objet : Exploitations aurifères à la Gold-Coast.

Capital émis : 79,007 actions de 1 livre.

Claude's Ashanti Goldfields.

Siège social : Londres, 3 4, Winchester street. E C.

Administrateurs : MM. C. Beddington, H. M. Beddington, H. P Lawson, A. L. Straus et J. C. Yates.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 350,000 l. st. en actions de 1 l. dont 260,000 l. st. sont émises.

Fanti Corporation.

Siège social : Londres.

Constituée le 13 décembre 1900.

Objet : Exploitation de concessions aurifères s'étendant sur 1800 claims à la Gold Coast.

Capital : 15 millions de francs, dont 10 millions ont été émis.

Fanti Consolitaded.

Siège social : Londres.

Constituée le 16 novembre 1900.

Objet : Exploitation aurifère à la Gold Coast, s'étendant sur 1200 claims.

Capital : 7,500,000 francs.

Digitized by Google

Fanti Mines.

Siège social : Londres :

Constituée le 15 mai 1901.

Objet : Exploitation aurifère à la Gold Coast, s'étendant sur 2000 claims.

Capital : 31,250,000 francs en actions de 1 l. st. ou 25 francs, dont 28,600,000 ont été émis.

Gold Coast Agency.

Siège social : Londres, 8, Old Jewiry, E C.

Administrateurs : MM. Lord Harris, J. Annan, S. Christopherson, F. Swanzy, P. Tarbutt, comte de Verulam.

Objet : Exploitation aurifère, s'étendant sur 3000 claims dans le district de Wassau (Gold Coast).

Capital : 50,000 livres en actions de 1 l. st.

Gold Coast Amalgamated Mines.

Siège social : 147, Cannonstreet. Londres, E. C.

Adresse télégraphique : Scorifier, Londres.

Administrateurs : MM. J. Annan, W. Cleaver, A. L. Reynolds, F. P. T. Struben et F. Swanzy.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : Le capital ancien était de 100,000 liv. st. en actions de 1 liv. st., dont 87,414 sont émises. Le capital nouveau est de 600,000 liv. st en actions de 1 liv. st.; 500,000 de ces actions seront remises aux anciens actionnaires, à raison de dix nouvelles actions pour chaque action ancienne.

Le solde de 100,000 actions forme le fonds de roulement ; il en a été émis 50,000 actions.

Digitized by Google

Gold Coast and Ashanti explorers.

Siège social : Throgmorton House, Copthall Avenue, E. C., Londres.

Adresse télégraphique : Pinefinch, Londres.

Administrateurs : MM. Low, J. W. Chisholm, H. E. Hockley: J. Simpson, C. Wallington.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 50,000 actions de 1 livre, dont 32,000 actions ordinaires et 18,000 actions déférées. Il a été émis respectivement de ces deux catégories d'actions : 22,000 et 13.000 actions.

Gold Coast Estates.

Siège social : Londres, 85, Gracechurch Street, E. C.

Adresse télégraphique : Morphology, Londres.

Objet : Exploitation aurifère à la Gold Coast sur une étendue de 54,000 acres.

Capital : 150,000 liv. st. en actions de 1 liv. st., dont 61,300 ont été émises.

Gold Coast Pioneer Syndicate.

Siège social : Londres.

Capital : 750,000 francs.

Gold Coast Proprietary Mines.

Siège social : Londres, Blomfield House, E. C.

Administrateurs : MM. R. J. Price, H. D. Christie, J. E. Eastwood, A. J. Elmslie, F. W. Ensor, G. W. Neville et F. H. Gouny.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 150.000 actions de 1 liv. st. dont 37,500 ont été émises.

Digitized by Google

Godfields of Eastern Akim

Siège social : Londres, 57, Moorgate street.

Administrateurs : MM. W. J. Hunter; J. J. Jonas; J. Macdonald; H. J. Meyerstein.

Objet : Exploitation de propriétés aurifères s'étendant sur 400 ou 500 milles carrés dans la province de l'Akim Oriental (Gold Coast).

Capital : 100,000 actions de 1 livre dont 26,000 actions de préférence à 6 p. c. d'intérêt et 74,000 actions ordinaires; il n'a été émis que 59,000 actions ordinaires et 26,000 actions de préférence.

Goldreefs of West-Africa.

Siège social : Londres, 11, Queen Victoria street, E, C.

Adresse télégraphique : Broomassie, Londres.

Administrateurs : MM. Col; W. J. Engledue; J. Cruddas; W. J. Fisher; F. H. Williams.

Objet : La société a remplacé en juillet 1900 une ancienne société du même nom, constituée en 1895; elle a acquis une propriété de 6000 pieds sur 3000 à la rivière Ancobra à 90 milles d'Axim (Gold Coast).

Capital : 90,000 L. st. en actions de 5 sh.; 360,000 de ces actions ont été émises.

Kwaben Cy.

Siège social : Londres

Capital : 120,000 actions d'une L. st.

Digitized by Google

Liverpool Ashanti Gold Concessions Cy.

Siège social : F 18, Exchange Buildings Liverpool.

Administrateurs : MM. A-L. Jones; H. Cotterell; Sir R. Dixon: C. Mc Arthur; M. P. et J. W. Neville.

Objet : Exploitation aurifère.
Capital : 100,000 actions de 1 L. st.

Mausu Cy.

Siège social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères à la Côte d'or.
Capital : 100,000 actions de 1 L. st.

Mendi Concession Cy

Siège social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères.
Capital : 100,000 actions de 1 L. st.

New Castle Gold Cy.

Siège social : New-Castle.

Objet : Exploitations aurifères à la Côte d'or.
Capital : 90,000 actions de 1 L. st.

Obuassi Syndicate.

Siège social : Londres, Moorgate street. Buildings E. C.

Administrateurs : MM. W. Brooks; Cammell, J. Ross.

Capital : 25,000 actions de 1 L. st. dont 19,941 ont été émises.

Digitized by Google

Offin Syndicate

Siège social : Londres

Capital : 15,000 actions de 1 L. st.

Sefwi and Wassau Cy.

Siège social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères dans le district de Wassau.
Capital : 6,000 actions de 1 L: st.

Secondi and Tarqua New Cy.

Siège social : Londres.

Capital : 20,000 actions de 1 L. st.

Simpah Tarkwa Cy.

Siège social : Londres.

Capital : 20,000 actions de 1 L. st.

Tamsoo (Wassau) gold Mining Cy.

Siège social : Londres, 147, Cannonstreet E. C;

Adresse télégraphique : Scorifier Londres.

Administrateurs : MM. J. Annan. Bayldon. L. B. Burns. W. Cleaver. F. P. T. Struben. F. Swanzy.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 60,000 L. st. en actions de 1 L. st. dont 52,000 ont été émises.

Digitized by Google

Tarquah and Abosso Gold Mining Cy.

Siège social : Liverpool, the Albany.

Adresse télégraphique : Gruning, Liverpool.

Administrateurs : MM. W. F. Morecroft. J. S. H. Banner. L. Cappel. L. Gruning. P. Luc. A. Verrillon.

Objet : Exploitations aurifères dans le district de Wassau.

Capital : 316,000 L. st. dont 16,000 actions de préférence, 150,000 ordinaires préférées et 150,000 ordinaires.

Western Africa Hinterland Cy.

Siège social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères

Capital : 10,000 actions de 10 h.

Western Africa Gold Coast Mining.

Siège social : Londres.

Objet : Exploitations aurifères.

Capital : 40,000 actions de une livre st.

West Africa Gold Trust.

Capital : 40,000 actions de 1 L. st.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS COLONIALES PORTUGAISES.

Companhia africana de Explosivos.

Siège social : Lisbonne, rue du Crucifix, 116.

Objet : Fabrication, commerce, importation des explosifs aux colonies portugaises d'Afrique.

Capital : 360 contos de reis.

Compagnie agricole Bango.

Siège social : Lisbonne.

Administrateurs : MM. Hans Grundler. Luis Horta e Costa Pedro Romano Folque.

Objet : L'exploitation agricole de la province d'Angola (spécialement caoutchouc), à commencer par les propriétés acquises de Paul-Arthur-Maria Heiligenthal et dénommées « Bango », situées dans le Golungo Alto, avec dépendances dans un terrain dénommé Catari. Ces propriétés, évaluées 165 contos de reis, ont été acquises en échange de 3,300 actions de la Compagnie. La durée de la compagnie est de 10 ans, mais pourra être prorogée pour un terme égal.

Capital : 225 contos, représenté par 4,500 actions de 50,000 reis chacune.

Les 1,200 actions restantes, après l'achat des propriétés, sont souscrites par les associés fondateurs au nombre de 47.

Digitized by Google

Companhia agricola de Morhibane.

Siège social : Lisbonne.

Objet : Exploitations agricoles dans l'Afrique orientale portugaise.

Companhia das aguas das Pedras Salgados.

Siège social : Rua da cauculla Verha, 31, Porto.

La notice consacrée page 299 à la « Companhia das aguas do Loanda » s'applique à celle-ci, les deux Cies n'en font qu'une.

Compagnie de Cassinga.

Objet : Société filiale de la Compagnie de Mossamédès ; exploitation des alluvions aurifères.

Companhia Commercial d'Angola. (Voir page 301.)

Siège social : Lisbonne, 32, Praça do Municipio.

Adresse télégraphique : Angolense

Administrateurs-Directeurs : MM. Sousa Lara et Ca. Francisco Baceclar et Ca. Ferreirâ Marques et Fonseca. — *Substituts* : MM. Isidoro José de Freitas. Pedro Gomes da Silva. — *Conseillers fiscaux* : MM. Bensaude et Ca. Henry Burnay et Ca. Eduardo Ferreirâ Pinto Basto. — *Substituts* : MM. George Lambert Luiz Augusto Perestreilo de Vasconceilo.

Assemblée générale : MM. Antonio José Gomes Netto, *Président*. Antonio Joaquim d'Oliveira, *Vice-Président*. Dr Francisco Tabral Meteclo et Joaquim Luiz Simoês, *Secrétaires*.

Digitized by Google

Compagnie des huileries et savonneries de Mozambique.

Siège social : Paris, 45 Bd Hausmann.

Administrateurs : MM. Turrettini Bentz-Audéoud. Galland. Baron d'Allemagne. E. Audéoud. G. Rubaton. Le Royer. E. Cuneod. J. Robert. Kammermann. P. de Boissieu

Objet : La création et l'exploitation d'une huilerie et savonnerie dans la province de Mozambique, le commerce des graines oléagineuses.

Capital : 1,500,000 fr. en 15,000 actions de 100 fr. entièrement libérées dont 3000 actions d'apport.

Répartition : 5 p. c. à la réserve, 5 p. c. à une réserve spéciale; 6 p. c. d'intérêt au capital versé; le surplus : 20 p. c. au Conseil d'administration, 80 p. c. aux actions.

Compagnie du Luabo.

Capital : La compagnie a été autorisée par décret royal portugais, à porter son capital de 540 contos de reis à 2,700 contos.

Cette augmentation ne sera faite, par séries, qu'au fur et à mesure des besoins, et suivant les nécessités de la compagnie.

Cᵃ do Mossamédès.

Capital : 25,000,000 fr. ou 4,500 contos de reis en or divisé en 1,000,000 d'actions de 25 fr. 4,500 reis en or ou 1 livre sterling.

Syndicat Français de Machanga.

But : Études d'affaires dans l'Afrique orientale portugaise.

Digitized by Google

LISTES

DES

MAISONS DE COMMERCE

ÉTABLIES AUX COLONIES FRANÇAISES.

CONGO FRANÇAIS.

Ancel Seitz (Siège social : 48, rue de Châteaudun, Paris). — Nationalité française. — Succursale Loango.

Bettencourt et Irmas (Siège social : Libreville).

Boiville et Cie (Siège social : Libreville).

Brandon (Siège social : Libreville). — Genre d'affaires : tout commerce.

Carvalho et Cie (Siège social : Loango). — (Nationalité portugaise. — Genre d'affaires : tout commerce. — Loango-Mayumba, Setté-Cama.

Delons, frères (Siège social : Cap. Lopez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : factorerie.

Dennett (**R. E.**) (Siège social : Loango). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : factorerie.

Hatton et Cookson (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce. — Libreville.

Holt (**John**) **et Cie** (Siège social : Liverpool) — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce. — Libreville, Ogooué.

N. A. H. V. (*Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap*). — Nationalité hollandaise. — Genre d'affaires : factoreries et plantations. — Succursale : Loango.

---

(1) Nous ne comprenons sous cette rubrique que les maisons autres que celles des sociétés françaises par actions établies aux Colonies françaises, que nos lecteurs peuvent trouver dans la partie du Recueil qui leur est spécialement consacrée.

Digitized by Google

Margos, frères, et Destphen (Siège social : Morizan (Landes). — Nationalité française. — Genre d'affaires : factoreries. — Succursale : Loango.

Tréchot, frères (Siège social : Loango). — Nationalité française. — Genre d'affaires : factoreries.

Woermann et Cie (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : exploitation de factoreries et plantation. — Succursale : Libreville.

SÉNÉGAL.

Assémat (J. frères) et Cie (Siège social : 1, rue des Réservoirs, Bordeaux).— Nationalité française.— Genre d'affaires : tous produits.—Succursale : Rufisque

Buhan père et fils et Teissère (Siège social : 9, Cours de Courgues. Bordeaux). —Nationalité française.—Genre d'affaires; tous produits, vins.—Succursale : Saint-Louis.

Cros (M.) Siège social : Saint-Louis)

Daynac (Richard) (Siège social : Saint-Louis).— Genre d'affaires : tous produits, vins.

Delmas et Clastres (Siège social : 11, Cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux).— Genre d'affaires : tous produits.—Succursales : Saint-Louis, Rufisque.

Devès et Chaumet Siège social : 11, rue Vauban, Bordeaux).—Genre d'affaires : tous produits.—Succursales : Saint-Louis, Rufisque.

Maurel et Prom (Siège social : 8, rue d'Orléans, Bordeaux). — Succursales : Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque.

Maurel Fr. (Siège social : Cours de Courgues, Bordeaux).— Succursales : Gorée, Dakar, Rufisque.

Peyrissac (Ch.) et Cie. —Genre d'affaires : Huilerie.—Succursales : Saint-Louis, Dakar, Kayes.

Rabaud et Cie (Siège social : 2, place Michel, Bordeaux). — Succursale : Saint-Louis.

Vézia (Louis) (Siège social : Rufisque) —Genre d'affaires : exportation de graines d'arachides, vins.

GUINÉE FRANÇAISE.

Devès et Chaumet (Siège social : 11, rue Vauban, Bordeaux — Nationalit française. Succursales ; Conakry, Siguiri, Kankan, Kouroassa.— Représentant ; Launet.

Gautier et Cie (Siège social : 8, Cours de Courgues, Bordeaux). — Succursale : Conakry.— Représentant : Gautier.

Assémat frères et Cie (Siège social : 1, rue des Réservoirs, Bordeaux). — Nationalité française.— Succursale : Conakry.— Représentant : Guiraud.

Ch. Piquerez (Siège social : 6, rue du Chasnot. Besançon). — Nationalité française.—Succursale : Conakry.— Représentant : Piquerez.

Torrilhon et Cie (Siège social : Clermont-Ferrand). — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa, Coyah. Manéah. — Représentant : Chevrier.

Digitized by Google

Prom-Gaillard (Siège social : Marseille) — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa — Représentant : Wilmart.

E. Chavanel (Siège social : 5, Place Tourny, Bordeaux). — Nationalité française. — Succursale : Conakry. — Représentant : Bonhomme.

Ch. Maurel (Siège social : Pierrelon, Domaine du Pavillon, Gironde). — Nationalité française — Succursale : Conakry. — Représentant : Cargue.

M. Binder (Siège social : 49, rue Ampère, Paris). — Nationalité française. — Succursales : Nunez, Rio-Compony. — Représentant : Paroisse.

Tribolet — Nationalité française. — Succursale : Dubréka.

Merbunet et Dubot. — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa.

Bruneau — Nationalité française. — Succursales ; Kénindé, Dubréka.

Pellisse (Siège social : 19, rue Nicolo. Paris). — Nationalité française. — Succursales : Manéah, Dubréka.

Maurex (Siège social : 108, rue St-Genès, Bordeaux). — Nationalité française. Succursales : Siguiri, Kankan. — Représentant : P. Labastie.

Société du Syndicat français (Siège social : Paris). — Nationalité française — Succursale : Kankan — Représentant : R. Lennox

Bergougnan et Cie (Siège social : Clermont-Ferrand) — Nationalité française — Succursales : Siguiri, Kankan. — Représentants : Oger, J. Lormillon.

Robin (Ernest) (Siège social : Kayes). — Nationalité française. — Succursales : Siguiri, Kankan. — Représentant : G. Toureil.

Bapst et Hamet (Siège social : 84, rue Piat, Paris). — Nationalité française. — Succursale : Siguiri.

Fr. Colin et Cie (Siège social : Hambourg) — Nationalité allemande. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Corrérah. — Représentant : Lusteck.

G. C. Pelizaeus (Siège social : Brême). — Nationalité allemande. — Succursales : Conakry, Coyah, Boké, Victoria, Dominghia, Mellacorée. — Représentant : Grève.

Paterson Zochonis et Cie (Siège social : 42, With-Wœrth, Manchester). — Nationalité anglaise. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Pharmoreah, Dominghia, Forecarriah. — Représentant : Le Peton.

Pickering et Berthoud (Siège social : 42, Pachville Srteet, Manchester). — Nationalité anglaise. — Succursale : Conakry. — Représentant : Bedford.

Broadhurst fils et Cie (Siège social : 52, Princes-Street, Manchester). — Nationalite anglaise. — Succursales : Conakry, Corréra, Dubréka, Coyah, Victoria, Boké, Forécarriah. — Représentant : O'Connelf.

Riff, Roth et Cie (Siège social : Zurich). — Nationalité suisse. — Succursales : Conakry, Dubréka, Manéah. — Représentant : Roth.

Egger. — Nationalité suisse — Succursales : Conakry, Bramaya.

Compagnie Coloniale Portugaise (Siège social : 6, rue du Canal, Anvers). — Nationalité belge — Succursales : Conakry, Boké, Victoria. — Représentant : Urbain.

Dubréka Trading et Cie Limited. — Nationalité belge. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Corrérah, Conta. — Représentant : J. Ackermann.

Général Mercantile et Cie Limited (Siège social : Anvers). — Nationalité belge. — Succursales : Conakry, Coyah, Guéméyéré. — Représentant : Delaet.

Cohen frères (Siège social : Tanger). — Nationalité espagnole. — Succursales : Conakry, Manéah, Moréhaya. — Représentant : A Cohen.

Digitized by Google

DAHOMEY

Maute frères et Borelli de Regis aîné (Marseille). — Nationalité française. — Genres d'affaires : vins, alcools et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

C. F. Fabre et Cie (Marseille). — Nationalité française. — Genres d'affaires : vins, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou. Ouida, Grand-Popo.

Layet de Gastaud et Cie (Marseille). — Nationalité française. — Genres d'affaires : vins, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou, Ouidah.

John Holt et Cie (Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genres d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

Witt et Busch (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genres d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo Cotonou.

J. Walkden et Cie (Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genres d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J.-K. Vlétor et Cie (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires: tissus, tabacs, produits divers (ne fait pas les alcools). — Comptoirs a Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Grand-Popo.

Ch. Ungebauer (Porto-Novo). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires produits divers. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J. Armandon (Porto-Novo). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie et tous produits alimentaires — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J. Gros (Porto-Novo). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie et tous produits alimentaires. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

Wolber et Zimmermann (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs et produits divers. — Comptoirs Ouidah, Grand-Popo.

Althof et Medeiros et Cie (Grand-Popo) — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs et produits divers. — Comptoirs à Ouidah. Grand-Popo.

D'Almeida Brothers et Cie (Grand-Popo). — Nationalité indigène — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs et produits divers. — Comptoirs à Ouidah.

E. Keutzler et Cie (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs, produits divers. — Comptoirs à Grand-Popo.

Liebeau et Witt (Hambourg) — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs, produits divers. — Comptoirs à Grand-Popo.

COTE D'IVOIRE.

Bordes (Charles). (Agent de maisons françaises) (Siège social : Assinie, Bliéron) — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins.

Digitized by Google

Chaban et Gravière (Siège social : Grand-Bassam). — Genre d'affaires : vins.

Clinton (J. et C.). (Siège social : Assinie). — Nationalité américaine. — Genre d'affaires : vins, acajou.

Dandy (A.) (Siège social : 35, passage Saulnier. — Nationalité française. — Genre d'affaires : Tous produits. — Succursale : Grand-Bassam.

Domergue (Siège social : Grand-Bassam). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits

Gabet, Claverie et Cie (Siège social : Bordeaux).

Harding (Siège social : Sierra-Leone). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce, vins — Succursale : Grand-Bassam.

Imperial West African Cie (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Grand-Bassam, Assinie.

King (R.-W.) (Siège social : Londres). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Jacqueville, Addah, Grand-Lahou, etc.

Lucas frères et Cie (Siège social : Bristol). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Grand-Bassam, Fresco, etc.

Morisson (Siège social : Assinie). — Nationalité indigène. — Genre d'affaires : vins (traitant).

Porquet (Paul) (Siège social : Assinie). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins. — Succursale : Grand-Bassam.

Philippart et Cie (Siège social : 2, place Michel, Bordeaux, 52, rue Richer, Paris; rue Colbert, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, commission, exportation. — Succursales : Assinie, Grand-Bassam, même maison au Sénégal.

Richmond (Siège social : Grand-Bassam). — Nationalité française. — Genre d'affaires : bois, vins.

Rider Son et Andrew (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce, vins. — Succursales : Jacqueville, Grand-Lahou, Fresco.

Woodin et Cie (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Sassandra, Dabou, etc.

CÔTE DES SOMALIS.

D'Arlos et Petiaux (Siège social : Marseille). — Nationalité française. — Succursale : Djibouti.

Calos (Siège social : Djibouti).

Calvet (J.) et Cie (Siège social : 52, rue Saint-Basile, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits, vins. Succursale : Djibouti. — Représentant : Sassua.

Economon et Stividis (Siège social : Djibouti). — Nationalité grecque.

Garrigue (Siège social : Saint-Laurent de la Salanque. Pyrénées Orientales). — Genre d'affaires : vins. — Succursale : Djibouti. — Représentant : Eloi-Pino.

Guès (Solon). (Siège social : société industrielle, 21, rue Lubeck, Paris). — Succursale : Djibouti.

Ghaleb, Melly et Lambert (Siège social : Djibouti.) — Succursales : 25, rue des

Digitized by Google

Capucines, Lyon et MM. Roy frères, 38, rue des Jeûneurs, Paris. — Représentant : M. Charmetant.

Kewerkoff et Cie (Siège social : Djibouti. — Nationalité russe.— Genre d'affaires : négociant, vins.

Leiverato (Kalos, agent) (Siège social : Djibouti.) — Genre d'affaires : vente en gros d'aboudjedids.

Maktowich (Siège social : Djibouti.)

Malhamé (Siège social : Djibouti.)

Marloys (Siège social : Djibouti.) — Représentant: Voisin à Marseillan, Hérault.

Médawar (Siège social : Elias, Médawar-Beyrouth. — Succursale : Djibouti.

Menahin Mecha (Siège social : Djibouti.) — Genre d'affaires : vente en gros d'aboudjedids.

Mérignac (Ph.) (Siège social : 60, boulevard de la Gare, Marseille.) — Succursale : Djibouti.

Papaconstante (Siège social : Djibouti). Nationalité grecque.

Righas (Anthanase) (Siège-social : Djibouti.)

Righas (frère) (Siège social : Djibouti.)

Stellio (Siège social : Djibouti.)

Stratio (N.) (Siège social : Djibouti.)

De la Villarmois (Siège social : Djibouti) Genre d'affaires : boulang.-minoterie.

MADAGASCAR.

Armel Aug. (Siège social : Farafangana). — Nationalité française. — Genre d'affaires : échange de tous produits.

Besson et Cie (Siège social : 14, place de la Bourse, Marseille).—Nationalité française.—Genre d'affaires : tissus, liquides, produits divers. -Succursales : Tamatave, Majunga, Fianarantsoa, Maroantsetra.

Bilger (Siège social ; 10, rue Venture, Marseille).—Nationalité française.—Genre d'affaires : rafia.—Succursale : Tamatave.

Billaud G (Siège social : Majunga). — Nationalité française.—Genre d'affaires : bois du pays, vins, conserves.

Blanc et Lecomte frères (Siège social : Fianarantsoa).—Nationalité française. —Genre d'affaires : toiles et divers, cafés.

Bonnemaison (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : liquides et comestibles.

Bonnet (Siège social : Tamatave). Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers articles de traite, indiennes.—Succursales : Ambositra, Andevorante.

Bontemps et Favre (Siège social : Vatomandry).—Nationalité française.—Genre d'affaires : toiles et articles indigènes.

Boucherville (Siège social : Tamatave). Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles, liquides, divers.—Succursale : Andevorante.

Bucquet frères (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers.—Succursales : Andevorante, Vatomandry.

Cavrel (Siège social : Tananarive, Tamatave). —Nationalité française.—Genre d'affaires : quincaillerie, produits divers.

Digitized by Google

Chanteple (Siège social : Tamatave). Nationalité française.—Genre d'affaires : divers.

Cham-Lai (Siège social : Vatomandry).—Nationalité chinoise.—Genre d'affaires : épicerie et liquides.

Charifou Jeeva (Siège social : Diego-Suarez).— Nationalité indienne.—Genre d'affaires : tissus, épicerie, librairie, fournisseur des administrations coloniales et locales à Diego-Suarez.—Succursale : Antsirane.

Costar-Rigot (Siège social : Tananarive, Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Produits divers.

Couget (Siège social : Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Objets divers. — Succursales : Tananarive.

Dadabhoy et Cie (Siège social : Londres, adresse télégr. Diamètre London). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus (de provenance indienne et anglaise). — Succursales : Tananarive, Andevorante.

Daniel. — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers.

Dauvergne (Siège social : Vatomandry). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles et articles indigènes.

Delière (Lucien). (Siège social : 9, rue Bleue, Paris). — Genre d'affaires : tissus, import. — Succursales : Tananarive, Tamatave, Fianarantsoa, Ambositra, Maroantsetra, Sainte-Marie-de-Madagascar, Vatomandry, Mananjary.

Delaux-Thomy (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, bois.

Delonte (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers (agent de la Compagnie havraise péninsulaire).

Deutsch Ostafrikanische, Gesselschaft (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : tissus, verrotterie, bières. Tous produits. — Succursales : Nossi-Bé, Majunga.

Douyère (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, modes et spiritueux.

Dupuy (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits divers. — Succursales : Maroantsetra, Ténérive, Andevorante.

Fontoynont-Jouchoux et Cie (Siège social : Maroantsetra). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, produits divers.

Frager (L.) **et Cie** (Siège social : 16 bis, rue de Londres, Paris). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, bois. — Succursales : Diego-Suarez, Nossi-Bé, Majunga, Tullear, Vohémar.

Girand, frères (Siège social : Tananarive). — Nationalité française, — Genre d'affaires : tissus.

Garnier (Siège social : Majunga). — Nationalité française. — Vins, produits alimentaires.

Golaz (Siège social : Tamatave). — Nationalité suisse. — Genre d'affaires : toiles, liquides, produits divers. — Succursale : Andevorante.

Grands Bazars de Betsileo (Siège social : 10, rue des Ardennes, Paris). Genre d'affaires : articles de Paris, quincaillerie, articles de ménage, alimentation, vins, vêtements, parfumerie, transports, menuiserie, charpente.—Succursales : Fianarantsoa, Ambositra.

Digitized by Google

Grands Magasins du Louvre (Siège social : Paris). — Genre d'affaires : tissus et tous produits.—Succursales ; Tananarive, Tamatave.

Gratry (Établissements) (Siège social : Lille). Genre d'affaires : tissus.— Succursale : Tananarive.

Gremard (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : banque-avances sur marchandises, escomptes, avances en garanties.

Grolleau (P.) et **Raoul** (Siège social : Vohémar).—Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, liquides.

Guénot (Siège social : Vatomandry).—Nationalité française.— Genre d'affaires : toiles et articles indigènes.

Hoffmann (Siège social : Tananarive).—Nationalité française.— Genre d'affaires : produits divers.

Ibramdjy-Aly-Bay (Siège social : Diego-Suarez).—Nationalité indienne.—Genre d'affaires : riz, bois, articles indiens, pétrole.

Ismaïl Amode et Cie (Siège social : Diego-Suarez).—Nationalité indienne.— Tissus, chaussures, parapluies.

Issadjee-Akimdjée (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité indienne.— Genre d'affaires : huiles.

Jacquet et Cie (Siège social : Majunga, Helleville, Nossi-bé).—Nationalité française.—Genre d'affaires : vêtements, articles de Paris; bijouterie.

Jeaneler et Cie (Siège social : Majunga).— Nationalité française.—Genre d'affaires : bois du nord, fer, acier, peintures, goudron, cordages, charpentes, meubles (provenance de Norvège exclusivement).

Knott (Siège social : Majunga).—Nationalité anglaise.—Genre d'affaires : tissus, articles de traite, importation et exportation.

Lacoste frères (Siège social : 139, Boulevard de Caudéran, Bordeaux).—Genre d'affaires : vins, conserves.—Succursale : Majunga.

Laroque et Cie (Siège social : Tamatave).—Nationalité mauricienne.—Genre d'affaires : tissus.—Succursales : Tananarive, Fiaranantsoa, cercle d'Ambatydrazaka, Vatomandry.

Lavaux E. (Siège social : Majunga).—Nationalité française.—Genre d'affaires : quincaillerie, fer, constructions.

Legaux (Siège social : Vatomandry).—Genre d'affaires : toiles et liquides.

Leseur (Siège social : Tuléar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers.

Liennet (Siège social : Tamatave-Andevorante. — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles et liquides.

Malgrot (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits divers. — Succursales : Maroantsetra-Andevorante.

Malaurent (Siège social : 21, quai de Paludate, Bordeaux. — Genre d'affaires : échange de tous produits. — Succursale : Fort-Dauphin.

Mamode Issop, Atchia (Siège social : Vatomandry). — Nationalité indienne, sujet britannique. — Genre d'affaires : toiles; transitaire.

Mante frères et Borelli, de Regis aîné (Siège social : 7, rue de l'Arsenal, Marseille). — Genre d'affaires : armateurs, vins, alcools, matériaux de construction. — Succursale : Majunga.

Marchal (Aug.) (Siège social : Fort-Dauphin). — Nationalité.

Digitized by Google

Meuil (Siège social : Andevorante) — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers.

Molnard (A.) (Siège social : Diégo-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : comestibles et liquides.

Oswald et Cie (Siège social : 22. grosse bleichein, Hambourg. — Genre d'affaires : tissus, meubles, verroterie. — Succursales : Nossi-Bé, Helleville, Tananarive, Tuléar, Majunga.

Parr (Siège social : Vatomandry). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : toiles, liquides et articles indigènes, or et articles d'exportation. Représente la maison Oswald.

Payet-Toussaint (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, liquides. — Succursale : Andevorante.

Porter Aitken (Siège social : Londres). Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : toiles, articles indigènes et de bazar. — Succursale : Vatomandry.

Prince et d'Etiveaux (Siege social : 34, rue de Provence, Paris). — Genre d'affaires : divers. — Succursale : Tananarive.

Procter, frères (Siège social : 22, Leadenhall, Londres). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, liquides, or, exportation. — Succursales : Tamatave, Tananarive, Finarantsoa, cercle de Betafo, Andevorante, Vatomandry, Mahanoro, Fort-Dauphin.

Robles et Cie (Siège social : Vatomandry). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles, liquides etc.

Rosiers (A.) (Siège social : Tuléar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : importation, exportation, boissons, vins, tissus.

Rouvier et Fouquet (Siège social : Helleville (Nossi-Bé). — Nationalité française. — Genre d'affaires : achat et vente de toutes marchandises et tous produits. — Succursale ; Ananalave. — Représentant : Ed. Chaber, 17, rue Montevideo, à Marseille.

Saury et Pilidis (Siège social : Tuléar). — Nationalité française-grecque. — Genre d'affaires : boissons, tissus, produits divers.

Simon (Siège social : Sainte-Marie-de-Madagascar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, commission.

Soost et Bradon (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande : Genre d'affaires : tous produits. Succursales : Fort-Dauphin, Fiaranantsoa, Betolo, Mananjary, Tuléar. — Représentant : Sohn.

Sutter et Cie (Siège social : Maevatanana). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, divers.

Teng-Keng (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité chinoise. — Genre d'affaires : librairie, épicerie, articles chinois.

Tronchet et Cie (Siège social : Tamatave). Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits, divers. — Succursales : Fiaranantsoa, Ambositra, Maroantsetra, Ténérive, Mananjary, Fort-Dauphin.

Veckranges (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : produits divers. — Succursale : Ténérive.

Wilson-Max (Siège social : Tananarive). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : articles de consommation et de transport de marchandises.

Digitized by Google

RÉUNION.

Adam de Villiers (Siège social, St-Louis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vanille, sucre, rhum.

Altemer et Cie (Siège social : St-Denis).

Augeard (Siège social : St-Leu). — Nationalité française. — Genre d'affaires : café, grains, miel.

Arnoux (Benjamin) et Cie (Siège social ; St-Denis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation et importation.

Blay André fils et Cie (Siège social : St-Denis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, importation.

Bureleau père et fils (Siège social : St-Denis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, exportation.

Caillé et Chatel (Siège social : St-Denis), — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, exportation.

Colson et Cie (Siège social : St-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : sucrerie, vanille, rhums.

Crédit Foncier Colonial (Siège social : 2, rue Mogador, Paris). — Nationalité française. — Genre d'affaires : merceries, vanille, rhum, essence. — Succursale : St-Denis.

De Kérveguen (Siège social : St-Leu). — Nationalité française. — Genre d'affaires : sucre, fécule

Delabaratz : (Siège social : St-Denis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Exportation de poudre de quinquina.

Dor (Frédéric) (Siège social : St-Denis). Nationalité française. — Genre d'affaires : importation, exportation.

Gérard et Cie (Siège social : St-André. — Nationalité française. Genre d'affaires : fabrique de tapioca.

Girand et Cie (Siège social : St-Denis). — Nationalité française. — Genre d'affaires : importation, exportation.

Jacquin fils (Siège social: St-Denis.) — Nationalité française. — Genre d'affaires : importation, exportation.

Lachèse (J.) et Cie (Siège social : St-Denis.) — Nationalité française. — Genre d'affaires : tout commerce, vins.

Mayer (G.) (Siège social : St-Denis.) — Genre d'affaires : tout commerce, vins.

Nogues. — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie. — Succursale : St-Benoit.

Ringwald (A.) — Nationalité française. — Genre d'affaires : commission, importation, exportation. — Succursale : St-Denis.

Rémy Châtel. — Nationalité française. — Genre d'affaires : exportation de fruits et rhum — Succursale : St-Denis.

Renaudière et Cie. Nationalité française. — Succursale : St-Pierre.

G. Robert et Cie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : sucrerie. — Succursale : Ste Marie.

Roux et Pancera. — Nationalité française. — Genre d'affaires : commission, consignation. — Succursale : St-Denis.

Digitized by Google

Sullivan et Cie (Siège social : St-Denis.) — Nationalité indienne. — Genre d'affaires : importation, exportation, riz.

Société anonyme Rivière des Roches. — Nationalité française. — Genre d'affaires : fécules, tapiocas. — Succursale : St-Benoit.

Vergos. — Nationalité française. Genre d'affaires : distillerie, sucrerie. — Succursale : St-Paul.

ASIE

CAMBODGE.

Andrieu. (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : Entrepreneur.

Bonade et Cie. (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : Grosse et petite quincaillerie.

Claude et Cie (Siège social : Pnom Peuh). — Genre d'affaires : Libraires-imprimeurs.

Dumarest et Fils, successeurs (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : tissus de Roanne, fer, vins, etc., ciment, usine à glace.

Leblanc (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : articles divers.

Em. Namhee et Cie (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : fabrique d'huile de coton.

Graf de Lalhacar et Cie (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : quincaillerie.

Nourrit (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : pharmacien.

Rondy et Dupuy. (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : tissus, cotonnades, vins, etc.

Speidel et Cie (Siège social : Hambourg et Paris, 58, rue Taitbout). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : cotonnades, fers, quincaillerie.

Vandelet et Farand (Siège social : Pnom-Peuh). — Genre d'affaires : industriel, distillateur, élevage des bovidés et des porcs.

COCHINCHINE.

V. A. Barret (Siège social : Cholon). — Industriel.

Berenguier (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : pharmacien de 1re classe, droguerie médicale, dépositaire de A. Lumière et fils.

J. Berthet (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : liquides, tissus, tabacs, représentant du lait : « petite-fermière » et du quinquina Dubonnet.

Blanchy P. (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : poivres.

Boudin (Louis) (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : épicier.

Biedermann (E) et Cie (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : importation de cotonnades.

Bonnet (Ch). (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : entrepreneur.

Blum Ad. et Cie (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires : coton, imp. et export.

Bonade et Cie (Siège social : Saïgon). Succursales : Pnom-Peuh. — Genre d'affaires : article d'usines et de ménage, quincailleries, peinture, cuirs, huiles, cour-

Digitized by Google

roies en poil de chameau, caoutchouc. — Représentants : Bonade-Marseille, 60, rue de la République.

Borelly et Cie (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : tissus, ferronnerie, et divers.

J. Brunel (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : librairie et papeterie commerciales, instruments de géodésie, dépôt de pianos « Gaveau », repr. de la maison Christofle.

Claude et C (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : librairie, papeterie, orfèvrerie, imprimeurs.

L. Combes (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : éditeurs, bimbeloterie, articles de Paris.

Les fils de Comte frères. (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : exp. imp. tous produits.

Courtinat (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : bazar saïgonnais.

F. Dabonne. (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : Importation de tous produits pour l'Indo-Chine.

Denis frères (Siège social : 4 rue Lafayette, Bordeaux). — Genre d'affaires liquides, exportation, commissionnaires.

Dévenet (Siège social : Saïgon) — Genre d'affaires : représentant.

Diethelm et Cie (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : imp. exp.

Domenjod (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : commis., export.

Engler et Cie (Siège social : Saïgon).— Genre d'affaires : import., export.

Gaizi-Célestin (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : import., export. de vins

Garçon (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires ; Bazar.

Gadzert aîné (Siège social : Marseille). Genre d'affaires : import., export.

Graf. de Laithacar et Cie (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : fers, quincaillerie.

G. Guillerault. (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires : articles de Paris.

Th. Halbé. (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : pharmacien, produits chimiques.

Huguenin et Cie (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires : bois, bijouterie, poudre, armes.

Indo-Chinoise (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : société mutuelle d'importation.

Klos et Cie (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : exportation.

G. Lacase (Siège social : Saïgon).—Genre d'affaires : vins, liqueurs, porcelaines et poteries, cigares, articles de ménage, argenterie, machines à coudre.

Lachenal et Vincent (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : commiss. expéditeurs.

A. Hia (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires : Épicerie et produits alimentaires, Dépôt de briques, chaux, tuiles et carrelages.

H. Koune. (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : gros et détail, vins et liqueurs, épicerie, mercerie, cristalerie, verrerie, articles de Paris, quincaillerie.

Larue et Cie (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : entreprise de glacières.

Em. Marin (Siège social : Saïgon). Genre d'affaires : modes, bimbeloterie, articles de Paris.

Digitized by Google

Mazet et Cie (Siège social : 79, rue Thomas, Marseille. — Genre d'affaires : liquides, boissons gazeuses, distillateurs. — Succursale : Saïgon.

G. Moyau et A. Gros (Siège social ; Saïgon). — Genre d'affaires : importation et exportation tous articles.

Ogilastrie et Du Crouzet (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires ; importation et exportation.

Ollivier et Cie (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : Hôtel de l'Univers.

F. Dabène (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : liquides, distillateurs.

Negadelle (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : photographe.

L. Poirée (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires ; quincaillerie, etc., commission.

A. Poissant (Siège social : Saïgon) — Genre d'affaires : importation, vins et spiritueux.

M. Rey (Siège social ; Saïgon). — Genre d'affaires ; imprimeur-éditeur.

Ch. Rivière (Siège social : Saïgon. — Genre d'affaires :représentant de la société Flers, (Exportation). Tissus et modes.

Speidel et Cie (Siège social : Hambourg et Paris, 58, rue Taitbout). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : riz et tous produits d'importation et d'exportation.

Société Flers (Siège social : 58, rue Taitbout. Paris). — Genre d'affaires : exportation. — Succursale : Saigon.

Talayrac (Siège social : Saïgon), — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins.

Thiemonge (Siège social : Saïgon) — Genre d'affaires : tissus.

Villotti (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires : Liquides.

Ed. Weill et Wormser (Siège social : Saïgon). — Genre d'affaires · importation et exportation.

ANNAM.

Baréna (Siège social : Tourane). — Genre d'affaires : mécanicien, maréchal-ferrant.

Bognert frères (Siège social : Hué). — Genre d'affaires : planteurs.

Delignon et Cie (Siège social : Delignon-Buffon, 3 bis, rue de Courcelles, Paris). — Genre d'affaires : planteurs, exportation, fabrique de crépons de soie, café, thé, poivre, coton, caoutchouc. — Succursale : Qui-Nhone.

Derobert frères et Flard (Siège social : Clos-Bissardon, Lyon). — Genre d'affaires : Exportation de thé, soie, peaux, soie, etc. Impression de tissus, sucre, canelle, riz, cornes. — Succursales : Hué, Taïfo.

Bocks et Houillères de Tourane (Siège social : 60, rue de la Victoire, Paris). — Succursales : Tourane, 2, rue de la République, à Lyon. M. Malon, administrateur à Tourane.

Escande et Cie (J.) (Siège social : Tourane), — Genre d'affaires : Importation et exportation : coprah, arachides, marchand de charbon, alimentation.

Lombard (Siège social : Paris, 39, rue Alphonse-de-Neuville et Tourane), — Genre d'affaires : Exportation de thé.

Digitized by Google

Marquet (Siège social : Qui-Nhone). — Genre d'affaires : Exportation : albumine sèche et jaunes d'œufs salés.

Rideau et Cie (Siège social : Qui-Nhone). — Genre d'affaires : Exploitation de bancs d'huitres perlières et d'éponges.

TONKIN.

Baud et Cie (Siège social : Haiphong). — Genre d'affaires : quincaillerie.

Bédat et Malon (Siège social : Haiphong).

Bernhard et Konig (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : fermiers de l'opium et des alcools, quincaillerie, outils-pompes, articles de ménage.

Billot et Cie (Siège social : Hanoi). Genre d'affaires : tissus, exportation

F. Blaxlix et Cie (Siège social : Haiphong).

Alcide Bleton (Siège social : Haiphong). — Genre d'affaires : entrepôt général d'alimentation, peintures, vins.

Blanc (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : pharmacien.

Bourgouin-Meffre (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : tissus.

Driffaud et Cie (Siège social : Haiphong). — Genre d'affaires : transitaires.

Brocart (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : cotonnades.

Champestève : Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : soies de Lyon.

Charavy et Savelon (Siège social : Hanoi). Genre d'affaires : entrepreneurs, mécaniciens.

H. Charpentier (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : draps, tissus, lingerie, cuirs en gros, chaussures et confections.

F. Charrière (Siège social : Haiphong) — Genre d'affaires : importation et exportation, comptoirs d'alimentation.

H. Clément (Siège social : Haiphong) — Genre d'affaires : vins.

Clop (Siège social : Haiphong). Entrepreneur.

Grebessac, frères (Siège social : Hanoi). - Genre d'affaires : libraires, imprimeurs.

Daurelle (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : entrepreneur et planteur, importation de tissus, exportation de tous produits.

Debeaux frères (Siège social : Hanoi) — Genre d'affaires : entrepôt général d'alimentation (imp. de France).

Delmas.

Denis frères (Siège social : 4, rue Lafayette, Bordeaux), Genre d'affaires : commission-exportation de riz. — Succursale : Haïphong.

A. Descours, Cabaud et Cie (Siège social : Haïphong). Genre d'affaires : fers et ciments.

Doudebès (Albert) (Siége social : Haïphong). Genre d'affaires : bois, voitures, hairnais de provenance américaine.

Duverger et Cie (Siège social : Lang-son). — Genre d'affaires : produits alimentaires.

G. Ellies et Cazel (Siège social : Hanoi), Genre d'affaires : vins de Bordeaux, (représentant de marques), huiles, eaux minérales, liqueurs, etc.

Digitized by Google

Faucon (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : étoffes.

Faussemagne (Siège social : Haïphong). —Genre d'affaires : savonnerie, huiles minérales russes et américaines, alimentation, déchets coton.

A.-R. Fontaine (Siège social : Hanoi). Genre d'affaires : alcools (distillateurs).

Guioneaud frères (Siège social : Bordeaux). Genre d'affaires : vins et spiritueux. —Succursales : Hanoi, Haïphong.

Godard et Cie (Siège social . Hanoi).—Genre d'affaires : importation de conserves alimentaires, vins, toiles, tissus, chaussures, chapellerie, couleurs, papeterie. literie, armes, outils, coutellerie ; exportation de peaux sèches, benjoin, stick-lac, soie brute.

Guillaume frères (Siège social : Hanoi).—Genre d'affaires : entrepreneurs, planteurs.

Hermenier et Planté (Siège social : Hanoi-Haïphong). — Genre d'affaires : farines, électricité.

Hommel (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : brasseurs.

J. Labayle et Cie (Siège social : Bordeaux). — Genre d'affaires : rhums, tafias, cognacs, conserves alimentaires. — Succursales : Haïphong.

Labeye (A.) (Siège social : Hanoï). — Genre d'affaires : entrepreneur.

Lacombe (J.) (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : importiatons et exportations d'aliments et de vins.

Ledue (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : tissus et nouveautés.

Lefebvre (J.) (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : courtier.

Le Roy (E.) (Siège social : Haïphong) — Genre d'affaires : importations de charbons, ciments, sapins d'Amérique ; exportations de bois du pays.

Lévin (Siège social : Hanoi.) — Genre d'affaires : distillateur.

Linossier, Ricardoni et Cie (Siège social : Haïphong-Hanoi). — Genre d'affaires : fers, métaux, quincaillerie, sellerie ; exportation des produits du pays ; aliments, peintures.

Marçal (Siège social : Haïphon). — Genre d'affaires : importations *viâ* Hong-Kong, cigares de Manille, tabacs.

Marty (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : vins divers, commission, consignation.

Marty et d'Abbadie (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : construction de navires pour les Messageries fluviales du Tonkin.

M. Meiffre et M. Bourgoin (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : briqueterie.

Millon (Siège social : Haïphong-Hanoi). — Genre d'affaires : fers, quincaillerie, machines agricoles. Représentant : M. Moisson.

Nallas (Siége social : Haïphong). — Genre d'affaires : tabacs.

Navarre (Henry) et Cie (Siège social ; Haïphong). — Importation et exportation de tous produits du pays.

Nebelung frères (Siège social : Haïphong-Hanoi). — Genre d'affaires : Quincaillerie, ferronerie, outils, fers de construction, ciment, verres à vitres, cordages, porcelaines, cristaux ; importations, exportations.

Meiffre, Cousins et Cie (Siège social : Haïphong-Hanoi). — Genre d'affaires : filature.

Ogliastro et Cie (Siège social : Hanoi). Genre d'affaires : bières et vins.

Digitized by Google

Pellassier (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : vins.
Pellet (G.) Siège social : Haïpong) — Genre d'affaires : alimentation générale (demi-gros).
Porchet (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaire : ingénieur-constructeur.
Renoud-Lyat (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : vins et liqueurs.
Schless (Siège social : Hanoi-Haïphong). — Nationalité suisse.
Simon et Cie (Siège social : Haïphong). Genre d'affaire ; alimentation générale, essence de badiane.
Schneider aîné (E.) (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : librairie.
Schneider (F.) (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : papeterie, imprimerie.
Speidel et Cie (Siège social : Hambourg et Paris, 58, rue Taitbout). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alimentation générale, fers, quincaillerie, peintures, pétroles, déchets de coton. — Succursale : Haïphong.
Trimavelli (Siège social : Hanoi). — Genre d'affaires : entrepreneur.
Tartarin, Henri François (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : quincaillerie.
Tho fils (A.) (Siège social : Haïphong). — Nationalité chinoise. — Genre d'affaires : alimentation générale.
Vidal (Siège social : Haïphong). — Genre d'affaires : vins.
Wuhrlin frères (Siège social : 89, rue Taitbout, Paris). — Genre d'affaires : vins et spiritueux, achat et vente ; distillateur. — Succursale : Hanoi.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

1° Principales maisons de commerce établies à Pondichéry :

Gallois-Montbrun et Cie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'exportations, notamment les arachides décortiquées.
Pernon, Bayol et Cie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'exportations, notamment les arachides décortiquées.
H. Félix (Siège social : Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'exportation, notamment les arachides décortiquées.
Poulin fils et Cie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importation, vins ; reçoit des toiles pour être teintes et réexpédiées.
Damoulin frères. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, vins et spiritueux en gros.
M. Dourcisamy fils. Nationalité français . — Genre d'affaires : articles d'exportations.
G.-V. Anassamy-Pillay. — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : articles d'exportations.
C. Adycalamaden et Cie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'exportations, notamment les peaux tannées.
Mme Vve C. Duru. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, produits alimentaires, vins, spiritueux, cigares, cigarettes et tabacs d'Europe.

Digitized by Google

Maurice Millet. — Nationalité française. — Genre d'affaires : modes, parfumerie, produits alimentaires, vins, champagne, spiritueux, ciments.

Francine (Doureisamy). — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, produits alimentaires, vins, champagne, spiritueux.

Francine Mariadassou et fils. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, modes, parfumerie, produits alimentaires, vins, spiritueux, quincaillerie, vaisselle, verroterie, lampes, horlogerie, papeterie.

Francine Arequianadin et fils. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, modes, parfumerie, produits alimentaires, vins, spiritueux, quincaillerie, vaisselle, verroterie, lampes, horlogerie, papeterie.

A. Josué. — Nationalité française — Genre d'affaires : articles d'importations, produits alimentaires, vins, spiritueux.

N. Rangassamy Naïdou. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, tissus, modes, produits alimentaires, vins, spiritueux, quincaillerie, vaisselle, verroterie, lampes, parfumerie, médicaments, horlogerie, papeterie, mercerie.

Nalla-Balla Soupramania Chetty. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations : tissus, modes, produits alimentaires, vins, spiritueux, quincaillerie, vaisselle, verroterie, lampes, parfumerie, médicaments, horlogerie, papeterie, mercerie.

V. Ponnoussamy. — Nationalité française. — Genre d'affaires : articles d'importations, tissus, modes, produits alimentaires, vins, spiritueux, quincaillerie, vaisselle, verroterie, lampes, parfumerie, médicaments, horlogerie, papeterie, mercerie, bijoux indiens.

2° Principales industries établies à Pondichéry :

Savana. (Siège social : rue Esprit-des-Lois, 1, Bordeaux). — Nationalité française. Genre d'industrie : filature et tissage mécaniques ; presse hydrauli quepour les balles de toiles et les filés (fils écru et teint, toiles écrues, guinées, toiles bleues, toiles kaki, guingans, toiles à voile, nappes, serviettes, toiles à torchons.

Gaebelé frères. (Siège social : Pondichéry) — Nationalité française. — Genre d'industrie : filature et tissage mécaniques (toiles écrues et teintes en tous genres).

The Anglo-French Textile Cy Limited. — Siège social : 65, rue de la Victoire, Paris, et 12, Blackfriars street, Manchester. — Nationalité franco-anglaise. — Genre d'industrie : filature et tissage mécaniques (fil écru, toiles écrues, toiles bleues, serviettes, nappes.

Les Industries Réunies. — Siège social : Pondichéry. — Nationalité française. — Genre d'industrie : tissage mécanique (guinées), huilerie mécanique, fabrication de poudre d'os.

Société Industrielle de Cossapaleom — Siège social : Hôtel Victoria, Manchester. — Nationalité anglaise. — Genre d'industrie : filature et tissage mécaniques (fil écru, toiles écrues, toiles bleues, serviettes de toilette, toiles à torchons, pagnes en tous genres.

C. Adycalanaden et Cie — Nationalité française. — Genre d'industrie : tannerie (chevreaux et basanes, cuirs forts, vachettes et buffles).

Digitized by Google

Henry Gachelé —Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie mécanique (en cours de construction), presses hydrauliques, huiles d'arachides, de sésames, de cacao, etc., etc.

J. V. Annassamy-Pillay. — Nationalité anglaise. — Genre d'industrie : huilerie mécanique.

Paleom. V. Mourougapa-Chetty. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie à presses à bras.

Tessow-Kichenassamy, Chetty et Cie. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie à presses à bras.

Soccalingachetty. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie à presses à bras.

V. A. Vaittilinga Poullé et Narayanassamy Poullé et Cie. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie et presses à bras.

M. Ra, Rangassamy Chetty. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie à presses à bras.

R. Doureissamy. — Nationalité française. — Genre d'industrie : huilerie à à presses à bras.

G. Delafon. — Nationalité française. — Genre d'industrie : forge, menuiserie, carrosserie.

V. Ponnoussamy. — Nationalité française. — Genre d'industrie : bijoux en or et en argent.

AMÉRIQUE

GUADELOUPE

Ancelin (Siège social : Basse-Terre) — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie comestibles.

Armand (Joseph). (Siège social : Basse-Terre). Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie.

Bailly G. et J. Lesaint. (Siège social : Pointe-à-Pitre.) — Nationalité française. Genre d'affaires : marchands épiciers en gros et demi-gros

Beauperthuy (Siège social : Pointe-à-Pitre) -- Nationalité française. — Genre d'affaires : Consignataire-importateur.

Bernus (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires: Tissus et exportation et denrées.

Blancan et Geazon A. (Siège social : Pointe à-Pitre), — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie et articles divers

Boniface et V. Binet-Guérin. (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignateur-importateur, vins etc.

Bonnet (Paul). (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand épicier en gros et demi-gros.

Bourjac (A.). (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand épicier en gros et demi-gros.

Bosc (Siège social : Point-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie.

Digitized by Google

Cabre (Siège social : Basse-Terre) — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie.

Carlachon (Siège social : Basse-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Carmichel (G). (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires . boulangerie.

Collomb et Cie . (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus en gros, demi-gros et détail, chaussures.

Compagnie Commerciale de Quincaillerie. (Siège social : Point-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie et articles divers.

Dejean (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires: tissus et quincaillerie.

Dollvat (Siège social : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Tissus en gros, demi-gros et détail.

Dourmaux (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tabac et comestibles.

Duc (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus et verrerie.

Dain (J.M.) (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand épicier en gros et demi-gros.

Dumont (Siège social : 25, Rue Borée, Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Vins. — Succursale Basse Terre.

Fleurot (E. et Cie) Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand de bois.

Fleuriot (J.) et Cie. (Siège social : 13, Rue Dobrée, Nantes). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignataires-importateurs, vins, etc. — Succursale Pointe-à-Pitre.

Gérard (J.-G. et P. frères). (Siège social : Pointe-à-Pitre. — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie et articles divers.

Gobin (E) (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus en gros, demi-gros et détail.

Guilhemborde (Siège social : Basse-Terre). Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus et vanille.

Honoré (Octave). (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie et articles divers.

Jarrin (S.) **frères** (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, comestibles et bois de construction.

Jude et Cie (Siège social : Basse-Terre.) — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

La Borderie de Faucompré (M.) (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand épicier en gros et demi-gros.

Lacroix (A.) **et fils** (Siège social : Pointe-à-Pitre et Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignataire-importateur.

Léodgard (Aristide). (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus en gros et demi-gros.

Levallot (E.) **et Cie** (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus en gros et demi-gros et détail.

Digitized by Google

Lacavé, Fournier et Cie (Siège social : Pointe-à-Pitre). Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand épicier gros et demi-gros.

Lacroix (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie

L'Etang A. et Cie. (Siège social : Basse-Terte). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie.

Labarbe (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : exportation de denrées coloniales.

Maston (J.-B.) (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignataire-importateur.

Macary (A.) (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand en gros et demi-gros.

Monnerat (A.) Siège social : Pointe-à-Pitre. — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand de bois.

Michaux (Victor). (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie.

Michaux (O.). (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie.

Migerel (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus et liqueurs.

Megy (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. Genre d'affaires : tissus.

Nesty (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Nicolo et Carli (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus et comestibles.

Omnès (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Ralu (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Ride (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : exportation de denrées coloniales.

Robin (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Exportation de denrées coloniales

Reymond et Cie (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus en gros, demi gros et détail.

Roncière (N. de la) (Siège social : Pointe-à-Pitre). Nationalité française. —

Saint-Cyr Carlot et Cie (Siège social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. Genre d'affaires : marchand épicier, gros et demi-gros.

Sergent (S.) **et Cie** (Siege social : Pointe-à-Pitre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : marchand de bois.

Sylvie (V.) Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie.

Séraphin (Siège social : Bas-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Servain (Siège social : Basse-Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Digitized by Google

Mannez (Siège social : Basse Terre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie.

MARTINIQUE

Allvon Guichard, Cappe A. (Siège social : Fort de France). — Nationalité française.—Genre d'affaires : vins.

Allrot (G.) (Siège social : Fort de France). — Nationalité française. — Genre d'affaires : commerçant en bois.

Ambaud (Siège social : 9. 11. 13. R. Marsan, Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation. — Succursale : Saint-Pierre.

Audemard frères et Cie (Siège social : Fort de France). — Genre d'affaires : vins.

Aux caves Martiniquantes (Siège social : Fort de France). — Genre d'affaires : comestibles, conserves, vins, spiritueux.

Bellonnie (E) (Siège social : Saint-Pierre) — Nationalité française. — Genre d'affaires : commissionnaires et consignataires de navires.

Borde et ses fils (Siège social : Nationalité française). — Genre d'affaires : négociants, commissionnaires d'usines, consignataires de navires, fabricants de rhum et propriétaires de sucreries.

Beaufond-Jamon et Cie (Siège social : Fort de France).— Nationalité française. — Genre d'affaires : marchands de fer.

Blaisement et Cie (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : négociants en comestibles, consignataires de navires, fabricants de rhums.

Berthé-Hippolyte (Siège social : Saint-Pierre), négociant, commissionnaire et consignataire.

Caminade et ses frères (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française.— Genre d'affaires : négociants en comestibles, gros et demi-gros.

Cappa (Siège social : Fort de France). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins.

Clanis (G.) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Comestibles, denrées coloniales, vins et spiritueux en gros, liqueurs des Iles

Clarac (Siège social : Fort de France). — Représentant : M. Caminage, frères.

Clavius (Vve) (Siège social : Saint-Pierre). — Genre d'affaires : bijouterie et joaillerie.

Croquet (G.) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française, joaillerie, horlogerie.

Depaze (H. et Cie.) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : négociants, commissionnaires et consignataires de navires.

Dollivet et Cie (Siège social : Paris). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Tissus. — Succursale : Saint-Pierre.

Dupian et Cie (Siège social : Saint-Pierre et Fort-de-France) — Nationalité française. — Genre d'affaires : Cordages, fers en barres, quincaillerie, taillanderie.

Dupuis et C Nationalité française. — Genre d'affaires : Toileries et spécialités. — Succursale : Saint-Pierre.

Digitized by Google

Duval (E.) et Cie (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : conserves, spiritueux et vins en détail. — Succursale : Fort-de-France.

Fleuriot (Siège social : 13, rue Dobrée, Nantes). — Genre d'affaires : commissionnaire.

V. Fouché (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : ananas en conserve, vin d'oranger, confitures, conserves.

Gaudissard (Siège social : Fort-de-France). — Nationalité française.

Gérard frères (Siège social ; 60, rue de Grignan, Marseille). — Genre d'affaires : cordages, fers en barres, quincaillerie, rhums, tafias. — Succursale : Fort-de-France.

Guicharot (E.) (Siège social : Fort-de-France). — Genre d'affaires : négociant.

Grandmaison (Heritiers) **frères** (Siège social : Saint-Pierre). — Genre d'affaires : tissus.

Harpot et Cie (Siège social : Fort-de-France.) — Genre d'affaires : fabrique de sucre.

Joseph (Alexandre) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : comestibles en demi-gros.

Khnight (L. E.) et fils aîné (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Négociants commissionnaires et consignataires, fabricants de rhum.

Lamusse-Bonnade (Siège social : Fort-de-France). — Nationalité française. — Genre d'affaires : négociant.

Lasserre, frères (Siège social : Saint-Pierre). Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, fabricants et exportateurs de rhum, tonnellerie.

Lassert, fils (Siège social : 4, 6, 8, 10. rue Fourteau, Bordeaux). — Genre d'affaires : rhums d'importation directe, armement et consignation. — Succursale : Fort-de-France.

La Réfordière, frères (Siège social : Saint-Pierre). — Genre d'affaires : tabac et verrerie.

Le Clade (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : comestibles en demi-gros.

Littée, frères (Siège social : Fort-de-France). - Genre d'affaires : rhums.

Loreneur (Siège social : Fort-de-France.)

Massias (de) et de la Villegegu (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : bois, matériaux de construction, cafés, cacao.

Melin (Siège social : François) (Con-de Saint-Esprit). — Genre d'affaires : chaussures, parasols, parfumerie.

Meyer et Rième (Siége social : Fort-de-France). — Nationalité française.

Nuet (F.) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : comestibles, denrées coloniales, vins et spiritueux.

Plissonneau et Cie (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : négociants commissionnaires d'usines, consignation de navires et propriétaires de sucreries.

Raynal et Cie (Siège social : Fort-de-France). — Genre d'affaires : conserves et spiritueux en gros.

Reymond frères (Siège social : Paris, Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toileries et spécialités.

Digitized by Google

Samival-Colpel (Siège social : Fort-de-France). — Nationalité française. — Genre d'affaires : maison de commission.

Saint-Léger-Lalung et Cie (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignataires de navires, fabricants de rhum, négociants en comestibles en gros.

Sèvere (Alexandre) (Siège social : Fort-de-France). — Genre d'affaires : rhums et tafias, vins.

Susbielle (G.) (Siège social : Saint-Pierre). — Nationalité française. — Genre d'affaires : commissionnaire consignataire de navires, agence et commission d'usines.

Vve Vincent (Siège social : Fort-de-France). — Genre d'affaires : vins.

GUYANE FRANÇAISE

Cayenne

Antier (Ed.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : produits divers, vins, denrées alimentaires, cordages, etc.

Bailly père (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : tissus, cordages, vins, denrées.

Baudin (Ch.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, etc.

Beauroy (E.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections, etc.

Bonnin et Cie (Mlles) (Siège social : Cayenne). Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections.

Brière (Vve) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries

Brémond (A.) Siège social : Cayenne). — Nouveautés, soieries, confections, etc.

Buja (J.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, vins, etc.

Buja (A.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : tissus, mercerie, denrées alimentaires.

Célestin (S.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections, etc,

Clamis (G.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, etc.

Chonnanard (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries-confections, etc.

Darredeau (A.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, vins, liqueurs.

Didier (H.). — Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections.

Espeaux (E. d') et Cie (Siège social : Cayenne) Genre d'affaires : denrées alimentaires, vins, liqueurs.

Henry (Vve A.) et fils (Siège social : Cayenne) — Genre d'affaires : quincaillerie, cordages, tissus, denrées.

Digitized by Google

Jadard (H.) Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires et tissus.

Lalanne (G.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : vins, denrées alimentaires, cordages, etc

Le Blond (Th.) Siége social : Cayenne). — Genre d'affaires : quincaillerie, tissus, cordages, vins, toiles métalliques, etc.

Le Blond (El.) (Siège social : Cayenne) — Genre d'affaires : denrées alimentaires, bois de construction, etc.

Leefson (M.) (Siège social : Cayenne). — Nationalité hollandaise. — Genre d'affaires : quincaillerie, denrées alimentaires, tissus, etc.

Levallois (J.) (Siège social : Cayenne). —Genre d'affaires : denrées alimentaires, épices, vins, liqueurs, etc.

Larivette (J.-C.) et Cie (Siège social : Cayenne). Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections.

Pierrel (C.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, etc.

Rambaud (Dame Vve A.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : quincaillerie.

Riamé (P.-E.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, vins et liqueurs.

Richard (H.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : denrées alimentaires, épices, vins et liqueurs.

Rivière (A.) (Siège social : Cayenne). – Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections.

Roumi (H.) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections, etc.

Vendôme (Vve) (Siège social : Cayenne). — Genre d'affaires : nouveautés, soieries, confections, etc.

Saint-Laurent-du-Maroni

Collomb (Jh.). Genre d'affaires : denrées alimentaires

Gougis frères Genre d'affaires : denrées alimentaires.

Lalanne (Ed.) Genre d'affaires : denrées alimentaires.

Laveau Genre d'affaires : denrées alimentaires.

Paganacci Genre d'affaires : denrées alimentaires.

OCÉANIE

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES. — *Principales maisons d'importation établies en Nouvelle-Calédonie* :

L. Ballande. — Nationalité française. — Siège social : Bordeaux. — Genre d'affaires : boissons, quincaillerie, tissus, nouveautés, ameublement, armes et munitions, articles de mines, bois et charbons, produits divers.

Digitized by Google

Jouve et Cie. — Nationalité française. — Siège social : 21, rue Bergère, Paris. — Genre d'affaires : produits divers.

Barrau et Cie (1) Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissus, boissons et produits divers.

De Béchade (1) — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, boissons, produits pour mines et divers.

Greshels et Cie (1). — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Berthelin et Cie. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : quincaillerie, spécialement articles de chasse et de traite et produits pour mines.

Bourelly (A). — Genre d'affaires : divers. — Nouméa.

Defferrière (1). Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : quincaillerie, spécialement articles de chasse et de traite et produits pour mines.

Dezarnauds, propriétaire — éleveur, Nouméa.

Ve Bonnace. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Ve Mamelin. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Ve Mellequin. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Ve Hagen. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : tissus, produits divers et articles d'exportation pour la traite.

Frayssé et Kresser.—Nationalité française.—Siège social : Nouméa.—Produits divers.

Malestracci et Huet (1).—Nationalité française —Siège social : Nouméa.—Genre d'affaires : produits divers.

A. Unger. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa.—Genre d'affaires : produits divers, vins.

Saint-Georges et Cie (1).—Nationalité française.—Siège social : Nouméa.— Genre d'affaires : tissus, nouveautés, chaussures et ameublement.

Audrain. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Audineau.—Nationalité française.—Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins de Bordeaux.

Catalan frères (1).—Nationalité française. — Siège social : Montpellier.—Genre d'affaires : vins en gros.

Bucasse.—Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins et produits divers.

Gubbay. — Nationalité anglaise. — Siége social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Hern. — Nationalité française. — Siège social ; Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Laplagne et Cie (1). — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : alcools et liqueurs.

Le Mescam. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : machines à coudre américaines.

Digitized by Google

Lemont. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Lhuillier. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : vins, huiles et divers.

Maning. — Nationalité anglaise. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : bois de construction et divers.

Simmons. — Nationalité anglaise. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits étrangers divers.

Girard. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa. — Genre d'affaires : produits divers.

Rordorf. — Nationalité française. — Siège social : Nouméa — Genre d'affaires : produits divers

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

Principales maisons d'importation et d'exportation établies à Tahiti :

PAPEETE.

V.-L. Raoulx. — Nationalité française. — Genres d'affaires : Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées, bois de construction, spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

L. Martin. — Nationalité française. — Genre d'affaires. — Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées, bois de construction, spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

Société Commerciale de l'Océanie. — (Siège social : Ferdinand-strass, 30, Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées, bois de construction, vins et spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

Donald et Edenborough (Siège social : Queen street Auckland, Nouvelle-Zélande). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées, bois de construction, spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

Kennedy et Fritch. — Nationalité américaine. — Genre d'affaires : Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées de construction, vins et spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

Coppenrath. — Nationalité hollandaise. — Genre d'affaires : Toutes espèces de marchandises, matières ou denrées, bois de construction, vins et spiritueux, sirops, articles d'exportation, etc.

Mme Gillet Nationalité française. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farines, produits divers, articles d'exportation.

Mme Vve Drollet Nationalité française. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation.

Cape. Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation, etc.

Digitized by Google

Lepage Nationalité française. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation.

Maxwell et Cie Nationalité américaine. — Genre d'affaires : quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation.

Kurka Nationalité allemande. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation.

Memel Nationalite allemande. — Genre d'affaires : Tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, farine, produits divers, articles d'exportation.

Walker. — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, provisions de bouche et conserves, Farine, produits divers, articles d'exportation.

Leboucher Callxte. - Nationalité française. — Meubles, bois et charpentes, matériaux de construction, etc.

Sin Long Cheag et Cie. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Mee Lee Nam et Cie. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Teug Tae Tai et Cie. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Tai Sing. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Eah Leea. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Yeh Lee. — Nationalité chinoise.— Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Teng Lee Kee. — Nationalité chinoise. — Tissus, produits divers y compris les articles chinois.

Digitized by Google

FIRMES COMMERCIALES COLONIALES

William Van den Abeele et C°, rue de Breda, à Anvers, (Dam). — Fabrique d'outils en fer, en tôle et en acier. (Voir annonce).

Orenstein et Koppel, Sté an., rue du Borgval, 2, Bruxelles. — Matériel de chemins de fer. (Voir annonce).

E. Vellmer, rue Rogier, 130, Bruxelles. — Articles de la Métallurgie, fers, aciers, etc. (Voir annonce).

Électricité et Hydraulique, Sté An., à Charleroi. — Installations d'Éclairage électrique. (Voir annonce).

Verhaeren et De Jager, à Bruxelles, constructeurs, colonial Engineers. (Voir annonce).

Cie des Constructions démontables et hygiéniques, à Paris, rue Lafayette, 54, — à Bruxelles, rue Sans-Souci, 17. — Pavillons, Magasins, Factoreries, etc. (Voir annonce).

Moller et Cie, à Hagen, en Westphalie (Allemagne). — Articles en fer, quincaillerie, etc. (Voir annonce).

Boulet et Cie, rues des Écluses St-Martin, 28, Paris. — Matériel de tuileries et de briqueteries. (Voir annonce).

A. Baudoux, Fontaine-l'Évêque (Belgique). — Clouterie mécanique. (Voir annonce).

Blancke et Cie, rue du Progrès, 125, Bruxelles. — Ingénieurs-constructeurs.

Vlaminx et Blondieau, à Vilvorde. — Aciers pour parapluies. Matériel de campement. (Voir annonce).

Em. Van Campenhout, rue Soutin, 42, Bruxelles — Manufacture de tentes de campement. (Voir annonce).

J. C. Tissot et Cie, rues des Bourdonnais, 31, Paris. — Maison spéciale d'outillage horticole, agricole et forestier pour les colonies, *demandez catalogue*.

Nestor D'Argent, 12, place Sainte Gudule, Bruxelles. — Graines pour les Pays chauds. (Voir annonce).

Van Hyfte B., rue Basse des Champs, 82, Gand. — Fabrique de pianos. (Voir annonce).

J. Phillips Glazer et fils, à Termonde, fabrique de Couvertures. (Voir annonce).

James F. Hutton et Cie Ld., Manchester, Belgique, Société gén. d'Exportations, rue Van Lier, 5, Anvers. — Spécialité de Tissus pour l'Afrique. (Voir ann.).

A. Dopchie-Willequet, rue des Prêtres, Renaix. — Fabrique de Tissus, confections, spécialité pour l'Afrique.

Robert Ramlot et C°, société « Union » Termonde. — Société pour la fabrication de Chales, de Pagnes et de Couvertures en soie et en coton.

Digitized by Google

E. van Steensel, rue des Beggards, 6², Anvers — Ventes à commission et avances sur consignations de tous Produits coloniaux, achats pour l'exportation.

Camille Fetu, rue du chimiste. 31, Bruxelles. — Manufacture de Courroies et de Bâches. (Voir annonce).

Janssen, fils et Cie, Liége. — Manufacture d'Armes à feu. (Voir annonce).

Sté an. des fabriques d'Armes réunies Alb. Alb. Simonis et A. Bertrand et fils, rue Trappé, 22, Liège. — Fabrique d'Armes.

Crésyl-Jeyes, rue des Francs-Bourgeois, 35, Paris. — Désinfectant antiseptique.

G. Le Martinel, Marché aux Herbes, 106, Bruxelles, Pharmacies portatives et articles spéciaux pour colonies.

G. Dagand, rue du Château d'Eau, 21, Paris. — Belgique, J. Lepingle, 25, rue Emmanuel Hiel, Bruxelles. — Articles pour la Côte d'Afrique. (Voir annonce).

De Coninck, maisons aux Anguilles, 162, Gand. — Photographie. Plaques spéciales pour les colonies. (Voir annonce).

Albert De Ruyscher et C°, rue Jan Van Lier, 3, Anvers. — Matériaux pour les colonies. (Voir annonce).

Société an. des Ciments Portland Liégeois, à Haccourt-Visé (Belgique). (Voir annonce).

Flandria Coloniale, rue Royale, 146, Bruxelles. — Noix de Kola. (Voir annonce).

Crédit Commercial Congolais, rue des Recollets, 18-20, Anvers. — Opérations de Banque, etc. (Voir annonce).

Grisar et Marsily, Anvers. — Courtiers de navires. (Voir annonce).

Cie Française du sel aggloméré pour l'exportation, Vincent et Cie, Boulevard Malesherbes, 28, Paris. (Voir annonce).

Savonnerie Lever, frères, Sté an. Belge, rue Aug. Orts. 2A, Bruxelles. (Voir annonce).

Alfred Delay, quai au Foin, 33, Bruxelles. — Allsopp's pale ale et stout De War's. (Voir annonce).

Pierre Peyrot et C°, rue Vieille Bourse, 33, Anvers. — Vins pour le Congo. (Voir annonce).

Jean Stauffer C°, Enghien (Belgique). Conserves alimentaires. (Voir annonce).

Félix Potin, rue de Palestro, 29, Paris. — Conserves alimentaires. (Voir annonce).

Rudolph Classen, rue Verte, 44, à Borgerhout-lez-Anvers. — Viandes conservées. (Voir annonce).

Amieux, frères, à Chantenay-lez-Nantes. — Sadrines, beurres et toutes conserves. (Voir annonce).

Van Someren, rue de l'Esplanade, 7, Anvers. — Conserves et Viandes pour pays chauds. (Voir annonce).

Jules Blaucart, rue des Commerçants, 29-31, Bruxelles. — Conserves alimentaires.

Messer, frères, rue des Fabriques, 14, Nancy. — Fabrique de Palés et Terrines de foies gras.

Société an. Africa, Sablon 1 (quai Plantin), Anvers. — Importation, Exportation, Equipements, Vivres, etc. pour le Congo. (Voir annonce).

Digitized by Google

Arthur, De Mey, rue de Molenbeek, 141, Laeken-Bruxelles. — Produits spéciaux pour les colonies. (Voir annonce)

Caisse Paternelle, direction pour la Belgique, rue du Midi, 160, Bruxelles. — Assurances pour les Colonies. (Voir annonce).

J. Duqué. Expert-comptable, rue Dumonceau, 3, Bruxelles. (Voir annonce).

Léop. Massonet et Cie, chaussée d'Etterbeek, 24-26-28, Bruxelles. — Matériaux de Construction. (Voir annonce)

Libraires :

Forst, O., place de Meir, 19, Anvers.

Reith-De Vettere, rempart St-Cathérine, 50, Anvers.

Office de Publicité, rue de la Madeleine, 46, Bruxelles.

Falk, rue du Parchemin, 15, Bruxelles.

Annuaires :

Didot-Bottin 1901. — Paris-Départements-Etranger.
Annuaire de l'Industrie Belge.
Handbuch der Deutschen Aktien gesellschaften.
The Stock Ex change Year book.
Annuario d'Italia per l'Esportazione.
Handboek voor Cultuur- en Handelsondernemingen in Nederlandsch-Indië.
Colonial office List.
L'année colionale.
Annuaire de Madagascar et dépendances.
The statesman 's Year book.
Yearbook of the départment of agriculture Washington.

Société Anonyme de Mouture et de Panification au Congo,

Bureaux et magasins, 4 et 6, Avenue de Tervueren, à Bruxelles, Tél. 407.

Maison de gros et boulangerie à Boma, dépôts à Luki, Sisundi, etc.

Articles d'exportation de toute nature : Spécialités : Farines emballage hermétique sans soudure. Machette C. M. P. brevetées, le meilleur outil pour l'Afrique. Meubles fabriqués spécialement pour les colonies, économie de frêt, de transport par chemin de fer, élégant pratiques, solides.

Champagne C. M. P. Entreprise à forfait de l'équipement d'une expédition ou d'une mission.

La maison fait au Congo le commerce de gros et de demis gros de denrées principales telles : riz, viandes, poissons ; d'articles d'échange, d'outils, etc. etc.

Fournitures de pains en gros pour les indigènes.

Contrats pour le ravitaillement complet des Sociétés de plantations du Mayumbe.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Sociétés Coloniales Belges.

Abir-Anglo-Belgian Indian Rubber and Exploration (Cᵉ), p. 47, 386 ; Abuna, p. 138-438; Africa, p.87, 338; Africaine, p.3, 370; Africaine Portugaise, p.101, 432 ; Agricole de l'Ouest Africain (Cie), 108, 483 ; Agricole de Sebikohtane (Sénégal) (Sté), p. 93; Agricole du Mayumbé (Sté), p. 81, 370 ; Agr. et Commerce de Barito (Cie), p. 152, 460 ; Agriculture et de Plantations au Congo (Sté an. d'), p. 54, 390 ; Almendares, p. 149, 453 ; Andréa, p. 88, 389 ; Anglo-Belge de la Côte-d'Or (Cie), p. 100 ; Anglo-Belge d'exploitations commerciales et agricoles au Lagos (Sté), p. 97 ; Anversoise d'entreprises coloniales et industrielles (Cie), p. 12, 371 ; Anversoise des Plantations du Lubefu (Cie), p. 57, 391: Anversoise du commerce au Congo (Sté), p. 46, 392 ; Anvil Gold Mining, p. 137; Argentine, p. 139, 438; Asiatique, p. 461 ; Association Coloniale, p. 24, 372.

Banamal, p. 136, 482 ; Banque coloniale de Belgique. p. 17, 374 ; Belge Chinoise de commerce et d'industrie (Sté), p. 142, 376 ; Belge Commerciale, Industrielle et Minière pour l'Extrême-Orient (Cie), p. 146, 455 ; Belge de Chemins de fer au Mexique (Sté), p. 117 ; Belge de l'Amérique centrale (Cie), p. 134, 439 ; Belge de Verreries coloniales (Sté an.), p. 5, 373 ; Belge pour le commerce du Haut-Congo (Sté an.), p. 31 ; Belgika, p. 50, 395 ; Belgo-Brésilienne, p. 129, 440 ; Belgo Canadian Pulp (Cᵉ), p. 140 ; Belgo-Chine, 143, 456 ; Benito et du Campo (Sté), p. 96, 483 ; Brésilienne p. 125 ; Bruxelloise pour commerce du Haut-Congo (Cie), 462.

Canarienne de Meunerie et de Panification (Sté), p. 92 ; Caoutchoucs de Matto, Grosso (Cie des), p. 127 ; Cape Nome Pioneer, p. 130 ; Centrale africaine, p. 68 ; Chemins de fer de Beira au Zambèze (Cie du), p. 115; 434 ; Chemins de fer du Congo (Cie du), p. 35, 396 ; Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands lacs Africains, 479 ; Chemins de fer Sud-Ouest brésiliens (Cie), p. 118-442 ; Chemins de fer Vicinaux de Mayumbé (Sté des), p. 72, 406 ; Chine (La), p. 148, 457 ; Coloniale anversoise (Sté) p, 1, 376 ; Coloniale belge-mexicaine p. 128, 443 ; Coloniale de la Côte d'Or (Cie), p. 89, 431 ; Coloniale franco-belge, p. 93, 430 ; Coloniale industrielle, p. 18, 377 ; Coloniale portugaise, p. 105 ; Commerce colonial (Sté an. pour le), p. 6, 378 ; Commerciale anversoise de l'Est-Africain (Cie), p. 113 ; Commerciale belge (Cie), p. 25 ; Commerciale des Colonies (Cie), p. 22, 379 ; Commerciale et Coloniale (Cie), p. 22; Companhia de Angola, p. 110, 433 ; Comptoir commercial Congolais, p. 53, 406 ; Comptoir commercial de Benguella, p. 110 ; Comptoir congolais Veide, p. 91, 407 ; Comptoir des Produits coloniaux, p. 11, 380 ; Comptoirs en Chine, p. 144, 457 ; Congolia, p. 56, 433 ; Congo pour le Commerce et l'Industrie (Cie du), p. 27, 408; Crédit commercial Congolais (Sté an.), p. 70, 409.

Développement de l'Industrie et du Commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie (Sté pour le), p. 111, 437 ; Djuma (Sté an. La), p. 60, 410.

Eastern Products, p. 146, 457 ; Eclairage de Bahia, (Cie . p. 463 ; Entreprises Africaine, p. 90 ; Entreprises électriques de Para (Brésil) (Cie d'), p. 132, 444 ;

Digitized by Google

Equatoriale Congolaise (Sté), p. 65, 411 ; Est Kwoango (Sté an.), p. 78, 412; Etudes de chemin de fer en Chine (Sté d'), p. 141, 458 ; European Extrême Orient (Cº), p. 145.

Flandria coloniale, p. 99. 430 ; Floridienne, p. 118, 445 ; Forestière et commerciale du Haut Congo (Cie), p. 464 ; Franco belge d'entreprises industrielles en Chine, p. 465.

Générale Africaine (Sté), p 58, 413; Générale belge de Banque et de commerce, p. 482; Générale de chemins de fer et de Tramways en Chine (Cie), p. 148, 459 ; Générale des Philippines (Cie). p. 150 ; Générale d'exportation (Sté), p. 26, 381 ; Générale pour le développement du commerce et de l'industrie au Congo (Cie), p. 63, 414 ; Gold Coast India Rubber (Cy), p. 96, 433 ; Granite Gold Mining, p. 137 ; Guinée Portugaise (Cie de la), p. 102, 435 ; Guinéenne, p. 104, 104.

Horticole coloniale, p. 16, 382.

Ikelemba (Sté an.) p. 75. 415; Indus. du Turkestan (Sté), p. 144, 459; Industrielle et de transport au Stanley Pool, 467; Industr. et Pastorale Belge Sud Américaine (Sté), p. 119, 446 ; Inhambane (Cie de l'), p. 115 ; Internationale d'Orient (Cie), p. 147 ; Isangi (Sté), p 85, 370.

Kasaï (Cie du), p. 468 ; Kassaïenne, p, 60, 416 ; Katanga (Cie du), p. 43, 416.

Laura (Cie La), p. 134 ; Loanjé (Sté an.), p. 77, 418 ; Lomami (Cie du), p. 66, 419 ; Lulonga (Sté an.), p. 73, 420.

Magasins généraux du Congo (Cie des), p 30, 421 ; Mayumbienne, p. 90 ; Mexicaine Sud-Orientale, p. 138, 448 ; Mines de Cuivre de Camaquam (Brésil) p. 132; Mines d'or du Wallaga, p. 473; Minière belge brésilienne de Tres Cruzes et extension 474 ; Mines d'or et autres minerais des provinces équatoriales d'Abyssinie, p. 112; Moutureet de Panification au Congo (Sté an. de), p. 81, 422; Mutualité coloniale industrielle, p. 19, 383.

North Bahia, p. 140.

Omnium minier Lopez Talhouarne, 470 ; Oura Preto (Brésil), p. 131, 449 ; Outremer (Cie internationale pour le Commerce et l'Industrie, p. 8, 375.

Pépinières coloniales, p. 25 ; Philippines Trading Company, p. 151, 453 ; Phosphates floridiens, p. 475 ; Placer Guyanais (Cie des), p. 133, 449 ; Plantations Amparo, à San-Thomé et Produits coloniaux, p. 107, 434 ; Plantations coloniales de la Luki, p. 8 ; Plantations de la Lukula, p. 84, 423 ; Plantations d'Haïti, 477 ; Plantations Lacourt, p. 79, 424 ; Produits Africains (Sté des), p. 109, 483; Produits Cibils (Cie des), p. 121, 450; Produits du Congo (Cie des), p. 40, 425 ; Produits du Mayumbé (Sté des), p. 83, 427 ; Produits Kemmerich, p. 116. 451 ; Produits végétaux du Haut-Kassaï, p 48, 426

Mamie (La), p. 477 ; Rurale Belga Sud-Américana, p. 128, 452.

San Luis, p. 124 ; Savonnerie Africaine, p. 89 ; Sucrière Européenne et coloniale (Cie), p. 82, 428

Tissus coloniaux, p. 24, 384 ; Trafic Congolais (Sté an.), p. 68. 429 ; Tramways Electriques de Téneriffe, p. 92 ; Trust colonial, p. 14. 385 ; Tundra gold Mining, p. 136.

Ursèlia, p. 88.

West African (Gold Coast) corporation limite, p. 101.

Digitized by Google

Sociétés Coloniales françaises.

Africaine industrielle (Cie), p. 155 ; Afrique équatoriale (Sté de l') p. 171, 486 ; Afrique française (Sté de l'), p. 171 ; Afrique Orientale (Cie de), p. 226 ; Agricole de Batah (Sté), p. 173 ; Agricole de Benluc (Sté), p. 509 ; Agricole et commerciale du Bas Ogoué (Sté), p. 172, 486 ; Agricole et commerciale de la Casamance (Cie), p. 200 ; Agricole au Dahomey (A. Sandemont et Cie), p. 200 ; Agricole, commerciale et industrielle de la Lefini (Cie), p. 174 ; Agricole et commerciale de Madagascar (Sté), p. 212 ; Agricole et commerciale du Setté Cama (Cie), p. 173 : Agricole et immobilière de Madagascar (Sté), p. 212, 491 ; Agricole du Kouilou Niari (Cie), p. 174 ; Agricole de N'Kogo (Sté), p. 175 ; Almaïenne, p. 172, 486 ; Association coloniale: p. 154; Association populaire commerciale du Mékong, p. 231 ; Auxiliaire de la colonisation française à Madagascar (Sté), p. 213 ; Auxiliaire des industries africaines, p. 498.

Banque de l'Afrique Occidentale, p. 498 ; Banque coloniale de France, p. 496 ; Banque coloniale de la Guadeloupe, p. 246 ; Banque coloniale de la Guyane, p. 246 ; Banque coloniale de la Martinique, p. 247 ; Banque coloniale de la Réunion, p. 226 ; Banque des îles St-Pierre et Miquelon, p. 247 ; Banque de l'Indo-Chine p. 231, 493 ; Banque nationale d'Haïti, p. 247 ; Banque nationale du Mexique, p. 248 ; Banque Nationale de Saint-Domingue. p. 248, 494 ; Banque privée industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille, p. 154 ; Banque Russo-Chinoise, p. 231 ; Banque du Sénégal, p. 200, 490, 498 ; Banque Transatlantique, p. 155 ; Bateaux à vapeur de la Martinique (Sté an. des), p, 248 ; Bavili M'Banio (Cie du), p. 176 ; Betanimena (Madagascar) (Sté de), p. 213 ; Bourbonnaise de Crédit (Sté), p. 227 ; Brazzaville, Cie française d'exploitation (La), p. 176 ; Bretonne du Congo (Sté), p. 177.

Calédonienne (La), p. 261 ; Caoutchoucs de Casamance (Cie des), p. 201 ; Caoutchoucs et Produits de la Lobay (Cie des), p. 177 ; Caoutchoucs de l'Orénoque (Cie des), p. 515 ; Charbonnage et de batelage de Madagascar (Cie de), p. 213; Chemins de fer brésiliens, p. 249 ; Chemin de fer de Dakar à St-Louis (Sénégal) (Cie du), p. 201 ; Chemins de fer garantis des colonies françaises (Cie des), p. 232 ; Chemins de fer de Porto Rico, p. 249, 494 ; Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine (Sté des), p. 232 ; Civile des Pêcheries perlières et nacrières de la Nouvelle Calédoine (Sté), p. 515 ; Civile du domaine de Kébao (Sté), p. 509 ; Colombienne (La), p. 515 ; Coloniale (La), p. 164 ; Coloniale du Baniembé (Sté), p. 178 ; Coloniale bordelaise de Madagascar (Sté), p. 214 ; Coloniale des cafés de l'Imerina (Sté), p 510 ; Coloniale d'exportation (Cie), p. 156, 434 ; Coloniale de Fernand Vaz, Congo français (Cie), p. 178 ; Coloniale française (Sté), p. 166 ; Coloniale française de la côte de Guinée (Sté), p. 203 ; Coloniale du Gabon (Cie), p. 179 ; Coloniale du Haut Gabon (Sté), p. 179 ; Coloniale du Haut-Como (Sté an.), p. 175 ; Coloniale Havraise de Saumery et Cie (Sté), p. 249 ; Coloniale française d'élevage et d'alimentation à Madagascar (Cie), p. 214 ; Coloniale de Madagascar (Cie), p. 215, 491 ; Coloniale des mines d'or de Suberbiéville et de la côté Ouest de

Digitized by Google

Madagascar (Cie), 215, 491 ; Coloniale de l'Ogoué N'Gounié (Cie), p. 180 ; Colonisation française (La), p. 165; Commerce extérieur (Cie du), p. 158 ; Commerciale et agricole de l'Alima (Sté), p. 180; Commerciale et agricole du Haut Ogoué (Cie), p. 181 ; Commerciale et agricole de Nipe (Sté), p. 250 ; Commerciale coloniale (Sté), p. 166; Commerciale de la côte d'Afrique (Sté), p 499 ; Commerciale et coloniale de la Kadei-Sangha (Cie), p. 181, 487 ; Commerciale et coloniale de la Mambéré Sangha (Cie), p. 182 ; Commerciale de colonisation du Congo français (Cie), p. 183 ; Commerciale d'exportateurs et importateurs Réunis (Cie), p. 157 ; Commerciale de l'Extrême-Orient (Cie), p. 233 ; Commerciale française du Chili (Sté), p. 250, 494 ; Commerciale française du Haut-Niger (Sté), 203 ; Commerciale des Guyanes (Cie), p. 250 ; Commerciale et Industrielle du Congo français (Sté), p. 183, 487 ; Commerciale de Madagascar (Cie), p. 215 ; Commerciale de l'Océanie (Sté) (filiale à Papeete), p. 233 ; Comptoir colonial d'échanges, p. 161 ; Comptoir colonial de France, p. 496; Comptoir Djibouti, p. 227, 493 ; Comptoir d'Ethiopie, p. 227 ; Comptoir colonial français, p. 161, 484 ; Comptoir français de l'Océanie, p. 258; Comptoir français du Tonkin, p. 233 ; Comptoir des Intérêts coloniaux, p. 162 ; Comptoirs Lyonnais d'Abyssinie, p. 227 ; Comptoir national d'escompte de Paris, p. 162, 485 ; Comptoirs Nord-Est de Madagascar (Sté des), p. 217; Comptoirs et Placers du Haut Niger (Sté des), p. 203 ; Comptoirs réunis d'importation, d'exportation et d'entreprises coloniales, p. 204 ; Construction de chemins de fer Indo-chinois, (Sté), p. 510 ; Correspondances téléphonique à la Guadeloupe (Sté) des), p. 251 ; Cotonnière de l'Indo-Chine (Sté), p.234; Cotonnière du Tonkin (Sté), p.235: Crédit foncier franco-canadien p. 252 ;Crédit foncier colonial, p. 163; Crédit Lyonnais, p.163.

Docks de Haïphong (Sté des), p. 510 ; Docks et Houillières de Tourane, p. 235 ; Dragages aurifères de la Guyane Française (Sté an. de la Cie des), p. 251.

Eaux et Electricité de l'Indo Chine (Sté des), p. 510 ; Ekela Sangha (Cie de l'), p. 183, 487 ; Electrique de Saint-Pierre de la Martinique (Cie). p. 251 ; Esperanza Copper Mining (Cy), p. 516 ; Etablissements de Gomen Ouago (Sté des), p.259; et Etudes d'explorations forestières et commerciales à Madagascar (Sté d'), p. 216 ; Etudes industrielles et commerciales de l'Anam et du Tonkin (Sté d'), p. 235 ; Etudes des mines de Quang Nam (Sté d') p. 244 ; Etudes du Nil (Sté d'), p. 228 ; Etudes et exploration de la Volta (Sté d'), 499 ; Etudes et d'explorations au Soudan (Sté d'), p. 204, 490 ; Exploitations agricoles du Tonkin (Sté d'), p. 236 ; Explorations coloniales (Sté d'), p. 167; Explorations de la Côte d'Ivoire (Cie d'). p. 499 ; Extrême Orient, p. 511.

Financière et commerciale du Pacifique (Cie), p. 262 ; Factories de N'Djolé (Sté des), p. 184 ; Financière d'Orient (Sté), p. 236 · Fluviale et agricole de l'Artibonite, p. 258 ; Foncière du Paraguay (Cie), p. 253 ; Forestière et minière à Madagascar (Cie), p. 217 ; Forestière de Madagascar (Cie), p. 500 ; Forestière de Vinany Bé (Sté an.) p. 217 ; Française de l'Afrique occidentale (Cie), p. 205, 490 ; Française de l'Amérique équatoriale (Cie), p. 253 ; Française des Bananeraies nouvelles de la Colombie isthmique (Cie), p. 253 ; Française du Brésil (Sté), p. 253 ; Française de cabotage à vapeur de Madagascar (Cie), p. 218 ; Française des cafés Assiniens (Cie), p. 502 ; Française des Câbles Télégraphiques (Cie), p. 159, 484; Française des charbonnages du Tonkin (Sté

Digitized by Google

p. 237, 493: Française des charbonnages de Dakar (Cie), p. 206, 490; Française des chemins de fer du Dahomey (Cie), p. 501 ; Française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (Cie), p. 512 ; Française des chemins de fer de la province de Santa Fé (Cie), p. 206 ; Française des chemins de fer Vénézuéliens (Cie), p. 254 ; Française de colonisation, p. 158 ; Française du commerce Africain (Cie), p. 156 ; Française de Commerce et de Navigation à Madagascar (Sté), p. 216 ; Française de Commerce du Sud Africain (Sté), p. 169 ; Française du Congo (Cie), p. 184, 488 ; Française du Congo et des Colonies Africaines (Cie), p. 185; Française du Congo Occidental (Sté), p. 185; Française de la Côte d'Ivoire (Fraissinet et Cie) (Sté), p. 501 ; Française de distillerie à Laurenzo Marqués (Sté), p. 228 ; Française d'entreprises Industrielles et Commerciales à Madagascar (Cie), p. 218 ; Française d'Études et Entreprises à Madagascar (Sté), p. 218, 492 ; Française d'exploitations minières en Chine (Sté), p. 236; Française d'exploration Coloniale (Sté), p. 168; Française d'exploration et colonisation (Cie), p. 160 ; Française du Haut Congo (Cie), p. 186, 488; Française Immobilière de Madagascar (Sté), p. 219; Française du Haut Niger (Cie), p 207 ; Française de Kong (Cie), p. 207 ; Française de Madagascar (Cie), p. 219; Française des Mines de l'Imerina, p. 220, 492; Française des Nouvelles Hébrydes (Sté) p. 260 ; Française de l'Ouhamé et de la Nana (Cie), p. 187 ; Française de Ramie (Sté) p. 497 ; Française des recherches et d'exploitations minières à Madagascar (Sté), 219; Française du Rio Sinu (Cie), p. 254 ; Française du sel aggloméré pour l'exportation Vincent et Cie (Cie), p. 497; Française du Setchuan (Sté), p. 513; Française des Soufrières de Vanna-Lava (Sté), p. 259; Française de Transports frigorifiques (Sté), p. 289; France coloniale, p. 500 ; Franco Égyptienne agricole et industrielle (Cie), p. 228 ; Franco-Antankare (Sté), p. 220 ; Franco-Colombienne du Soto (Cie), p. 255; Franco-Congolaise de la Sangha (Sté), p. 187; Franco-Malgache (Cie), p. 220, 492; Franco-Néerlandaise d'exploitations coloniales (Sté), p. 167; Franco-Néerlandaise des Plantations de Java (Sté). p. 168.

Gabon (Cie du), p. 188 ; Générale d'Études Industrielles et Commerciales pour la Chine et l'Indo-Chine (Sté), p. 240 ; Générale d'Études Industrielles et de Travaux en Chine (Sté), p. 240 ; Générale d'exploitations coloniales, p. 169, 485 ; Générale Industrielle de Chandernagor (Sté), p. 240 ; Générale d'irrigation pour favoriser le développement de l'agriculture en Indo-Chine (Sté), p. 514 ; Générale de l'Océanie française (Sté), p. 260, 495 ; Générale de l'Orénoque (Cie), p. 255 ; Générale du Sud de Madagascar (Cie), p. 221 ; Générale des phosphates de la Floride (Cie), p. 255 ; Générale de Transports à Madagascar (Cie), p. 221 ; Générale de Tramways à vapeur de Cochichine (Sté), p. 514 ; Gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar (Sté des), p. 221 ; Gisements d'or de St-Elie, p. 256, 494 ; Grande Comore Humblot et Cie (Sté de la), p. 228.

Haute-N-Gounié (Sté de la), p. 158 ; Haute Sangha (La), p. 189 ; Huanchaca de Bolivie (Cie), p. 256 ; Havraise des plantations à la Guadeloupe (Cie), p. 256.

Ibenga, p. 190, 488 ; Impériale des chemins de fer Éthiopiens (Cie), p. 229, 493 ; Industrielle coloniale (Sté), p. 169 ; Industrielle et Commerciale de l'Indo-Chine (Sté), p. 240 ; Industrielle et commerciale du Soudan Français (Sté), p. 208, 491 ; Industrielle de Djibouti (Sté), p. 229 ; Industrielle et Finan-

Digitized by Google

cière de l'Amérique du Sud (Sté), p. 256 ; Industrielle d'Orient (Sté), p. 241.
Kampot (Cambodge) (Sté anonyme de), p. 241; Kitsamby et Ankavandra (Madagascar) (Cie de), p. 222, 492; Kotto (La), p. 190; Kouango Français (Cie du) p. 191.
Laotienne (La), p. 241; Lac Alaotra (Cie du), p. 502; Lyonnaise de Colonisation en Indo-Chine (Sté), p. 242; Lyonnaise d'Exploration et de Banque (Cie), p. 160; Lyonnaise Indo-Chinoise (Cie), p. 242; Lyonnaise de Madagascar (Cie), p. 222, 492.
Madagascar Sté Française de Commerce et de Navigation, p. 222; Magasins généraux du Bénin (Sté des), p. 208; Marseillaise de Crédit Industriel et commercial et de Dépôts (Sté), p. 170, 486; Messageries fluviales de Cochinchine, p. 243; Marseillaise de Madagascar L. Besson et Cie (Cie), p. 223; Messageries fluviales du Congo, p. 192, 489; Messageries Françaises de Madagascar, p. 223, 492; Messageries fluviales du Sénégal, p. 503; Métallurgique et Minière (Sté), p. 243; Mines Bong-Miu (Sté des), p. 243; Minière et agricole du Laos (Sté), p. 243; Mines de Nickel de St-Louis de Nouméa (Sté anonyme des), p. 262; Mines d'Or de la Guyane Hollandaise (Cie des), p. 257; Mines d'Or de l'Arva (Cie des), p. 503; Minière de l'Afrique occidentale (Sté), p. 503; Minière de la Côte d'Ivoire (Cie), p. 504; Minière et Commerciale de Satadougou (Sté) p. 208, 491; Minière de Nyassa (Sté), p. 229; Mobaye (Cie de la) p. 193; Mobilière et Immobilière de Madagascar (Cie), p. 224; M'Poko (La), p. 193.
Nantaise de culture coloniale (Sté), p. 170; Nationale des produits africains (Sté), p. 170; Navigation et colonisation des Antilles au territoire contesté Franco Brésilien (Cie de), p. 257; Navigation et Transports Congo-Oubanghi (Cie de), p. 505; N'Goko (Ouesso) (Cie de la), p. 193; N'Kémé N'Kéni (Sté), p. 194; « Le Nickel » (Sté an.) p. 261; Nickel Corporation, p. 261; Niger Soudan (Sté), p 506; Nouvelle de Kébao, (Sté), p. 244, 493, 509; Nouvelle du canal de Panama (Cie), p. 257, 495
Omnium colonial français, p. 166; Omnium Industriel et Colonial, p. 165; Ongomo (Sté de l'), 194, 489; Oubangui-Ombella (Cie de l'), 195; Ouémé Dahomey (L'), p. 208.
Parisienne des Mines à Madagascar (Sté), p. 224; Pêcheries de nacre et huîtres perlières de la baie de Djibouti, p. 230; Pépinières du Harrar (Sté anonyme des), p. 506; Plantations d'Anjouan (Sté des), p. 230; Plantations de caoutchouc de Rio-Compony (Sté des), p. 209; Plantations de Don Diego, p. 258; Plantations de Mahanoro (Sté des), p. 224; Plantations de Mananzary (Sté des), p. 224; Plantations de Vohibalotra (Cie des), p. 507; Pour l'importation des produits français à Madagascar (Sté), p. 507; Produits de la Sangha Lipa-Ouesso (Sté des), p. 195; Produits végétaux de la région de Libreville (Cie des), p. 196; Propriétaire du Kouilou niari (Cie), p. 196, 489.
Rizière à vapeur de Cholon, p. 245; Roubaisienne de Madagascar (Sté), p. 224.
Salines de Diego-Suarez, p. 225; Sanatarium frigorifique de Saigon (Sté du), p. 245; Sangha (Cie de la), p. 197; Sangha équatorale (Sté de la), p. 198. 490; Sucrière de l'Afrique Orientale Portugaise (Cie), p. 307; Sucrière de la Pointe-à-Pitre Ernest Souques et Cie (Cie), p. 258; Sucreries du Port-Louis (Guadeloupe) (Sté des), p. 258; Sultanats du Haut Oubanghi, p. 198, 490; Syndicat Lyonnais d'explorations à Madagascar, p. 225; Syndicat Ouest-Africain, p. 507; Syndicat du Soudan français (Le), p. 210.

Digitized by Google

Tonkinoise de Tramways à vapeur sur route (Cie), p. 245; Transports par automobiles au Soudan français (Cie des), p. 210.
Union agricole d'Afrique, p. 170; Usine du Lamentin (Sté de l'), p 517.

Sociétés Coloniales Allemandes.

Ausenkjer Syndikat, p. 270.
Bank fur Chile und Deutschland, p. 284; Bolimfamba Pflanzung, p. 521; Brasilianische Bank fur Deutschland, p. 284.
Chocola Plantagen p. 284.
Damaraland- Farm-Gesellschaft, p. 270; Damaraland Guano Gesellschaft, p. 271; Damara- und Namaqua Handels Gesellschaft, p. 271; Deutsche Agaven gesellschaft, p. 519; Deutsch Asiatische Bank in Shangaï, p. 282; Deutsche-colonial Gesellschaft fur Sudwest-Afrika, p. 271; Deutsche Handels und Plantagen der Südsee-Inseln, p. 287; Deutsche « Hankow » Niederlassungs-Gesellschaft, p. 282; Deutsch Ost Afrikanische Gesellschaft, p. 264, 519; Deutsch Ostafrikanische Guano-Handels und plantagen Gesellschaft, p 264; Deutsch-Ostafrikanische plantagen Gesellschaft, p. 265; Deutsche Uberseeische Bank, p. 284; Deutsch West Afrikanische Handelsgesellschaft, p. 276.
Eisenbahn-Gesellschaft fur Deutsch Ostafrika, p. 265.
Guatemala Plantagen, p. 285; Gummi-handels und plantagen Gesellschaft, p. 266.
Handels Industrie und Plantagen, p. 285; Handels und Plantagen gesellschaft Sud-West Kamerun, p. 276; Hanseatische Kolonisation, p. 285; Hanseatische Land, minen und Handelsgesellschaft für Deutsch Sud-West-Afrika, p. 272. 520; Hanseatische Plantagen Guatemala, p. 285; L. et O. Hansing, Marima Land und plantagen, p. 267; « Hermann » Deutsche Siedelungs-gesellschaft, p. 286.
Industrie Syndikat zur Wirtschaftlichen Erschliekung von Kiautschou und Hinterland, p. 282, 522; Irangi-gesellschaft, p. 266.
Jaluit, p. 288.
Kaffeeplantage « Sakarre » A. G., p. 266; Kaoko-Land und Minen, p. 272; Kamerun Hinterland, p. 276; Kamerun Land und Plantagen, p. 277; Kamerun Syndikat, p. 277; Karl Perrot et Cie deutsch Lindi und Plantagen, p. 266; Kiautschou Gesellschaft, p. 282; Kilimandjaro handels und Land wirtschafts gesellschaft, p. 267, 519; Kokosnuss-Plantagen gesellschaft « Lome, » p. 282; Kokosnussen Verwertungs gesellschaft, p. 267; Korea Syndikat, p. 522.
Mines et chemin de fer d'Ottavi (Sté des) p. 270, 5[illegible]0; Moliwe Pflanzungs-Gesellschaft, p. 278; Molyko Pflanzung, p. 521; Montan gesellschaft, p. 267.
Nord-west Kamerun, p. 278.
Ost Afrikanische Bergwerks-Industrie gesellschaft, p. 268; Ost Asiatische Handelsgesellschaft, p. 283; Osuna Rochella Plantagen, p. 286.
Pangani gesellschaft, p. 268; Plantagen gesellschaft « Concepcion », p. 286; Plantage Mariara p. 286; Pflanzung « Gunther Soppo », p. 279; Plantagen-Gesellschaft « Kpeme », 281; Pflanzung Lisoka (Esser Oechelhäuser), p. 279.

Digitized by Google

Ramie-und Kakao Plantagen Gesellschaft, p. 279; Rheinische Handel Plantagen, p. 268, 519; Rio Grande Nordwest Bahn, p. 287; Rufidji gesellschaft, p. 269.
Sankarawe (kaffee) Prinz Albrecht Plantagen, p. 269; Schantung Bergbaugesellschaft, p. 288; Schantung Eisenbahn, p. 288, 522; Schantung Handels Gesellschaft, p. 288, 522; Société de propagande coloniale, p. 523; Siedelungs gesellschaft für Deutsch sud west Africa, p. 273; Sigi Pflanzungs gesellschaft, p. 269; Sud-Kamerun, p. 279: Sud Amerikanische Colonisation, p. 287; Sud Amerikanische Land und Hypotheken, p. 287; Sudwest Afrikanische Schäferei, p. 521; Swakopmunder Handels Gesellschaft, p. 273; Syndikat fur Bewässerungs anlagen in Deutsch-Sudwest Afrika, p. 275.
Togo Handels und Plantagen Gesellschaft, p. 521.
Usambara Kaffeebaum Gesellschaft, p. 269; Usinja Gold Syndikat, p. 269, 520.
Venezuela Plantagen, p. 287.
Westdeutsche Handels und Plantagen gesellschaft, p. 270; West-Afrikanische Planzungs gesellschaft « Bibundi », p. 275; West-Afrikanische Pflanzungs gesellschaft « Victoria », p. 275; Woerman et Cº, p. 281; Woermann, C., p. 281; West African Télégraph, p. 297.

Sociétés coloniales Anglaises en Afrique.

Abompeh Cy, p. 525; Abontiakou (Wassau) Mine Cy, p. 525; Abosso Mines, p. 525; Adansi Goldfields, p. 525; African Association, p. 289: African Estates Mining, p. 525; African International Flotilla and Transport p. 289; African Lakes Corporation, p. 290; African Transcontinental Tele graph, p. 290; Akinassi Syndicate, p. 526; Akriporissu, p. 290; Akrokerri, p. 526; Ashanti Cy, p. 527; Ashanti Consols, p. 527; Ashanti Goldfields Corporation, p. 290; Ashanti Gold Trust, p. 527; Asiakiva, p. 527; Ashanti lands, p. 528; Ashanti Sansu Mine, p. 526; Attasi Mines, p. 528; Axim Mines, p. 528.
Bank of Africa, p. 291; Bank of British West Africa, p. 291; Beïra Junction Railway, p. 291; Beïra Railway, p. 291; Bibiani Goldfields, p. 529; Birrim Valley Gold Mining and Dredging Cy, p. 529; Bokitsy Goldfields, p. 529; Britisth Gold Coast Cy, p. 292, 530; British South Africa p. 292.
Canary Islands, p. 293; Claude's Ashanti Goldfields p. 530.
Delagoa Bay and East African Railway, p. 293.
Eastern and South Aricau Telegraph, p. 294; Europe and Azores Telegraph, p. 294.
Fanti Corporation, p. 530; Fanti Consolitaded, p. 530; Fanti mines, p. 531.
Gold Coast Agency; Gold Coast Amalgamated mines, p. 294, 531; Gold Coast and Ashanti Explorers, p. 532; Gold Coast Development Syndicate, p. 295; Gold Coast Estates, p. 532; Gold Coast Pioneer Syndicat, p. 532; Gold Coast Proprietary Mines, p. 533; Goldfields of Eastern Akim, p. 533: Goldfields of Mozambique, p. 295; Goldrees of West Afrika, p. 295, 533.
Kwaben Cy, p. 533,
Liverpool Ashanti gold Concessions, p. 534.

Digitized by Google

Mausu Cy, p. 534; Mendi Concessions, p. 534; Mozambique Consolitaded Mines, p. 295.
New Castle Gold Cy, p. 534; Niger Cy, p. 296.
Obuassi Syndicate, p. 534; Oceana consolitaded p. 296; Offin Syddicate, p. 535.
Sefwi and Wassau p. 535; Secondi and Tarqua, p. 535; Simpah Tarkwa, p. 535; South African Cy, p. 296; South African Territoires, p. 524.
Tamsco (Wassau gold Mining, p. 535; Tanganyka Concessions, p. 297; Tarquah and Abosso gold Mining, p. 536; Tiger gold (Massaï Kesse) gold, p. 297.
Wassau Mining, p. 298; West African Telegraph, p. 297; Western Africa Hinterland, p. 536; Western Africa gold Coast Mining, p. 536; West Africa gold Trust, p. 536.
Zambezia Exploring Cy, p. 298.

Sociétés Coloniales Portugaises en Afrique.

Africana de Explosivos. p. 537; Africano do Polvora, p. 300; Agricola Bango, p. 537; Agricola de Morhibane, p. 538; Agricola de St-Thomé, p. 299; Aguas das Pedras Salgados, p. 299, 538; Aguas do Loanda, p. 299, 538; Assucar do Mozambique (ca do), p. 301
Banco nacional Ultramarino, p. 300; Banco Lisboa et Açores, p. 300; Boror (ca do), p 300.
Caminhos de Ferro da Zambezia, p. 300; Cassinga, p. 538; Commercial d'Angola, p. 538 et 301.
Empreza Sociedade de Agricultura Colonial, p. 301.
Huileries et savonneries de Mozambique, 539.
Gaz do Loando, p. 301; Gorongoza, p. 302.
Ilha do Principe, p. 301.
Luabo, p. 539.
Moisamédès, p. 303, 539; Mozambique, p, 303.
Nyassa, p 303.
Pesca de Perolas de Bazarutos, p. 305; Portugueza dos Caminhos de ferro Africanos, p. 305.
Real dos Caminhos de ferro atraves do Africa, p. 306.
S. Vicente de Cabo Verde, p. 306; Sucrière de l'Afrique orientale portugaise, p. 307; Syndicat français de Machanga, p. 539.
Trust Colonial Portugais, p. 307.
Zaire, p. 307; Zambéze, p. 307.

Digitized by Google

Sociétés Maritimes Belges.

Antwerp Mercantile and shipping Association, p. 330-375 ; Armement et d'Industrie et du Commerce (Sté d'), p. 330.
Belge de Navigation à vapeur « Schaldis » (Sté), p. 324 ; Belge de Navigation et de Commerce international (Cie), p. 325 ; Belge Maritime du Congo (Cie), p. 328 ; Belgian American maritime (Cº), p. 324 ; Belgian Maritime Trading (Cº), p. 324.
Canal des istallations maritimes de Bruxelles (Sté du), p. 331 ; Chantiers à vapeur à Ostende, p, 331 ; Chantier de Flawinne, p. 331 ; Chantiers et Magasins maritimes d'Ostende, p. 332 ; Chantier naval Anversois, p. 332, Chantier naval et chaudronnerie de Jemeppe-sur-Meuse, p. 333.
Générale Maritime Bruxelloise (Cie), p. 325 ; Globe, p. 332.
Maritime du Congo, p. 326 ; Maritime et Commerciale à Anvers, p. 376.
Navigation Belge Américaine, p. 327 : Nationale Belge de Transports maritimes (Cie), p. 326 ; Navigation royale Belge Sud-Américaine (Sté de), p. 327 ; Navigation transatlantique, p. 328.
Pêcheries à vapeur de Bruges, p. 324 ; Pêcheries ostendaises, p. 333 ; Pêcheries Sainte-Marie, p. 334.
Steamer Antwerpia, p. 328 ; Steamer Apscheron (Sté), p. 329 ; Steamer Baltique, (Sté), p. 329 ; Steamer « Hélène Grisar », p. 329.

Sociétés Maritimes Etrangères.

African steamship, p. 346 ; Anchor Line, p. 346 ; Anglo Australasian steam navigation, p. 346 ; Atlantic Transport, p. 346 ; Australasian United steam navigation, p. 347.
Bateaux à vapeur du Nord (Cie des), p. 335 ; British and african steam navigation (Cy), p. 347 ; British and colonial steam navigation (Cy), p. 347 ; British India Steam navigation (Cy), p. 347.
Castle mail, p. 348 ; Chargeurs réunis, p. 335 ; Chinesische Küstenfahrt, p. 343; Cunard Staemship Cy, p. 348.
Dampfschiffahrst gt Neptun, 344 ; Deutsche Australische Dampschiffs, p. 343; Deutsche Dampfschiffarts gt Hannsa, p. 344: Deutsche Levante Linie, p, 344; Deutsch Ost Afrika Linie, 344.
Française de Navigation Tunisienne (Sté), p. 339; Française de Navigation à vapeur, Cyp. Fabre et Cie (Cie), p. 336; Furness Witly and Cº, p. 348.
Générale de navigation Hâvre Paris-Lyon-Marseille (Cie), p. 336; Générale Transatlantique (Cie), p. 337; Générale de Transports maritimes à vapeur (Sté) p. 342; Goole steam shipping, p. 348; Gulf Line, p. 349.
Hambourg Amerikanische Packetfahrt, p. 344; Hamburg Sud Amerikanische Dampschiffahrts, p, 345; Havraise Peninsulaire de Navigation à vapeur (Cie), p. 337.
King Line, p. 349; Koninklijke West-Indische Maildienst, p. 352; Koninglijke Paketvaart, p. 352; Kosmos, p. 345.
Lloyd Franco-Africain, p. 337.
Maritimes Française (Cie), p. 338; Marseillaise de Navigation à vapeur Fraissinet et Cie, p. 341; Messageries maritimes, p. 338; Moor Line, p. 349.

Digitized by Google

Nantaise de Navigation à vapeur (Sté), p. 339; Nantaise de transports à la Guyane (Sté), p. 340; Nationale de navigation (Cie), p. 340; Nautilus steam shipping, p. 349; Navale de l'Ouest (Sté). p. 341; Navigation générale italienne, p. 353; Navigation Marocaine et Arménienne (Cie), p. 341; Navigation Mixte (Cie de), p. 341; Navigation Raoul Guillon et Cie (Cie de), p. 339; Nederlandsche scheepvaartmaatschappij, p. 352; Nederlandsche stoomvaartmaatschappij Oceaan, p. 352; Neptune steam navigation, p. 349; Neue Dampfer in Kiel, p. 345; Neue Dampfer in Stettin, p. 345; New-York und Pacific steam ship, p. 349; New Zealand shipping Cy, p. 350; Norddeutscher Lloyd, p. 345.
Oldenburg Portugeesche Dampschiffs Rhederei, p. 346; Orient steam Navigation, p. 350.
Pacific steam Navigation, 350; Peninsular and Oriental steam Navigation, p. 350.
Rotterdamsche Lloyd, p. 352; Royal mail steam Packet, p. 350.
Shaw, Shavill, and Albion Cy, p. 351; Stoomvaartmaatschappij Nederland, p. 353.
Union Steamship, p. 351; Union Steamship of New-Zeeland, p. 351.
Voilier « Ernest Siegfried » (Sté du), p. 342; Voiliers français (Sté des), p. 342; Voiliers Nantais (Sté an. des), p. 343.
West India and Pacific Steamship, p. 351.

Digitized by Google

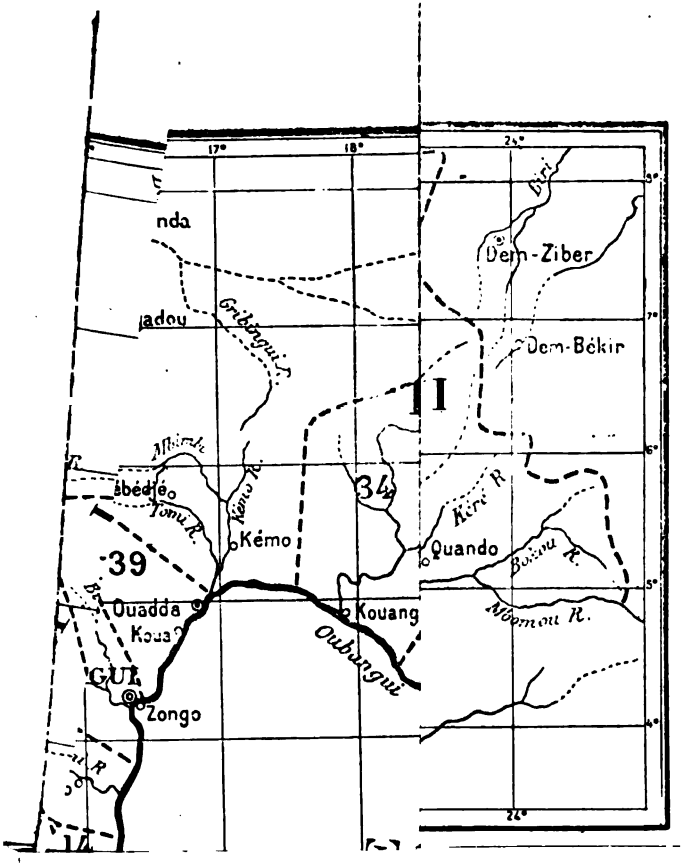

Digitized by Google

Digitized by Google

To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below

15M-1-50-60657

JV19
A1R31
v.3
1902

IALES DE BELGIQUE

BRUXELLES

Hoover Institution Library
3 6105 071 570 936

Y, avec la collaboration de MM. le
INIER, lieutenant BEIRLAEN, doc-
CHRISTIAENS, juge COUROUBLE,
DEVENYNS et DE WULF, docteur
-colonel FIVÉ, président du tribunal
nieur GOFFIN, major HANEUSE,
intendant MALFEYT. capitaine
MILZ, lieutenant NYS, capitaine-
génieur ROLIN, ancien capitaine-
ant SILLYE, lieutenant TOMBEUR,
E

, 12 francs, avec le supplément
» 14 francs

l'étranger, port en sus, fr. 1-25)

AUTRES PUBLICATIONS DE LA « SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES »

La Chute de la domination des Arabes du Congo, traduit de l'ouv
de M le Dr HINDE, (en vente au siège de la Société) Prix : 3 francs
Les Plantes produisant le caoutchouc du commerce, par D. M
du département de l'agriculture des Indes occidentales. Prix : fr.
Rapport sur les travaux du Laboratoire Médical de
en 1899-1900, par MM. les Docteurs VAN CAMPENHOUT et

JEAN STAUFFER
FABRIQUE DE SPÉC
Fournisseur de
Tablettes-pot
sortes. Table
Farine lact
artificiell
viand
Tous les article

JEAN STAUFFER & Cie
BRUXELLES BELGIQUE

22

Digitized by Google

Digitized by Google